

MÉMOIRES COURONNÉS

ET

MÉMOIRES DES SAVANTS ÉTRANGERS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Briart + Cornet – Desc. Foss. Calc. Gross.
part 3 – pp. iii – viii
+ 1 – 74. pls. 13 –
missing from this
copy (Vol. 43.)

MÉMOIRES COURONNÉS

ET

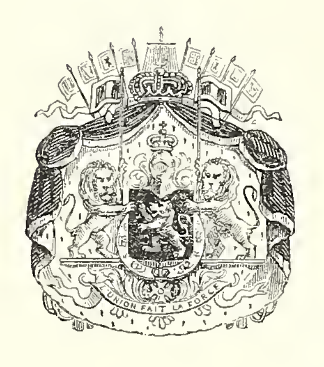
MÉMOIRES DES SAVANTS ÉTRANGERS

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

TOME XLIII.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

1880



TABLE

DES

MÉMOIRES CONTENUS DANS LE TOME XLIII.

CLASSE DES SCIENCES.

CLASSE DES LETTRES.

RECHERCHES

SUR

L'INFLUENCE DE LA FORME DES MASSES

DANS LE CAS D'UNE LOI QUELCONQUE D'ATTRACTION

DIMINUANT INDÉFINIMENT QUAND LA DISTANCE AUGMENTE

COMME PRÉLIMINAIRE DE LA THÉORIE DE LA CRISTALLISATION;

PAR

C. LAGRANGE,

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE MILITAIRE, ASTRONOME ADJOINT A L'OBSERVATOIRE ROYAL.

(Présenté à la Classe des sciences de l'Académie le 7 juin 1879.)

RECHERCHES

SUR

L'INFLUENCE DE LA FORME DES MASSES

DANS LE CAS D'UNE LOI QUELCONQUE D'ATTRACTION

DIMINUANT INDÉFINIMENT QUAND LA DISTANCE AUGMENTE

COMME PRÉLIMINAIRE DE LA THÉORIE DE LA CRISTALLISATION.

---

1. J'ai démontré précédemment (*) que dans le cas de l'attraction en raison inverse du carré de la distance, et à des distances suffisamment grandes de son centre d'inertie, une masse quelconque agit avec des énergies maximum, moyenne et minimum dans trois directions rectangulaires qui sont respectivement les axes d'inertie minimum, moyenne et maximum.

Je me propose actuellement de faire voir que cette propriété remarquable des axes d'inertie est indépendante de la loi d'attraction, pourvu que cette attraction soit (comme c'est le cas dans la nature) une fonction de la distance qui diminue quand celle-ci augmente, devient insensible à de certaines distances et finit par s'annuler à l'infini; ou en d'autres termes et pour mieux peindre la chose, une fonction telle que, si on la représente par l'ordonnée d'une courbe dont les abscisses sont les distances, cette courbe soit asymptotique à l'axe des abscisses.

(*) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, juillet 1877.

2. Considérons un système de points matériels

$$m, \quad m', \quad m'', \quad \ldots\ldots$$

dont les coordonnées par rapport à trois axes rectangulaires sont

$$xyz; \quad x'y'z'; \quad x''y''z''; \quad \ldots\ldots$$

Pour fixer les idées nous supposerons l'origine des coordonnées très-voisine du centre d'inertie du système.

Soient $u, u', u''\ldots.$ leurs distances respectives à un point extérieur attiré (α, β, γ); — $\varphi(u)$, $\varphi(u')$, $\varphi(u'')$, ... les forces attractives correspondantes qui sollicitent ce point.

Les composantes X, Y, Z de l'attraction résultante, parallèles aux trois axes rectangulaires, seront données par les expressions:

$$\left\{\begin{aligned} X &= -\Sigma\varphi(u)\frac{\alpha - x}{u}m, \\ Y &= -\Sigma\varphi(u)\frac{\beta - y}{u}.m, \\ Z &= -\Sigma\varphi(u)\frac{\gamma - z}{u}.m; \end{aligned}\right.$$

le signe Σ s'étendant à tous les points du système attirant; ou bien avec le signe $\int$, dm étant l'élément de masse du système,

$$(1) \quad \ldots\ldots\ldots\ldots \left\{\begin{aligned} X &= -\int\varphi(u)\frac{\alpha - x}{u}.dm, \\ Y &= -\int\varphi(u)\frac{\beta - y}{u}.dm, \\ Z &= -\int\varphi(u)\frac{\gamma - z}{u}.dm. \end{aligned}\right.$$

Pour obtenir, de la manière la plus simple, les développements de X, Y, Z, posons $u = \delta + v$.

On aura

$$\frac{\varphi(u)}{u^k} = \frac{\varphi(\delta + v)}{(\delta + v)^k};$$

k étant un nombre entier, et, en développant par la formule de Taylor et le binôme de Newton :

$$(2)\quad \frac{\varphi(u)}{u^k} = \frac{1}{\delta^k}\left[\varphi(\delta) + \frac{v}{1}\varphi'(\delta) + \frac{v^2}{1.2}\varphi''(\delta) + \cdots\right]\left[1 - k\frac{v}{\delta} + \frac{k.k+1}{1.2}\frac{v^2}{\delta^2} - \frac{k.k+1.k+2}{1.2.3}\frac{v^3}{\delta^3} + \cdots\right]$$

Le second membre de cette équation contient deux séries, convergentes toutes les deux quand $\left(\frac{v}{\delta}\right)^2 < 1$ (*). Dans le cas actuel, nous n'aurons à considérer l'attraction du système matériel qu'à des distances δ d'un point central intérieur égales à plusieurs fois le plus grand rayon R du système compté à partir de ce point; or il est clair qu'on a toujours $\pm v < R$; la condition de convergence $\left(\frac{v}{\delta}\right)^2 < 1$ sera donc toujours remplie.

Cela posé, on sait que

$$\begin{matrix} u_0 & u_1 & u_2 & \cdots\cdots \\ v_0 & v_1 & v_2 & \cdots\cdots \end{matrix}$$

étant deux séries convergentes, et qui restent convergentes quand on y remplace les termes par leurs valeurs absolues, la série résultant de leur multiplication et dont le terme général est $u_0v_n + u_1v_{n-1} + u_2v_{n-2} + \ldots + u_nv_0$, est également convergente. (Serret, *Calcul différentiel et intégral*, tome I, p. 151.)

En appliquant ce théorème au second membre de l'équation (2), on trouve aisément

$$(3)\quad \frac{\varphi(u)}{u^k} = \frac{1}{\delta^k}\left\{\varphi(\delta) + \frac{v}{1}\left(-k\frac{\varphi(\delta)}{\delta} + \varphi'(\delta)\right) + \frac{v^2}{1.2}\left(k.k+1.\frac{\varphi(\delta)}{\delta^2} - 2k\frac{\varphi'(\delta)}{\delta} + \varphi''(\delta)\right) + \cdots \right.$$
$$\left. + \frac{v^n}{[n]}\left(\pm\frac{\varphi(\delta)}{\delta^n}k.k+1\ldots k+n-1 \mp \frac{\varphi'(\delta)}{\delta^{n-1}}\frac{n}{1}.k.k+1\ldots k+n-2 \pm \cdots - \frac{\varphi^{n-1}(\delta)}{\delta}\cdot\frac{n}{1}.k + \varphi^n(\delta)\right) + \cdots\right\}$$

série convergente quand $\left(\frac{v}{\delta}\right)^2 < 1$ (**).

(*) Voir le Théorème de Cauchy.

(**) On arrive exactement au même résultat en posant directement $\frac{\varphi(u)}{u^k} = \psi(u)$ et développant par la formule de Taylor, mais les calculs sont beaucoup plus longs. C'est M. Catalan qui m'a indiqué le procédé plus simple et plus élégant suivi dans le texte.

Dans le terme général, il faut prendre les signes supérieurs ou inférieurs suivant que n est pair ou impair. Dans ce terme,

$$[n] = 1 . 2 . 3 \ldots n.$$

La formule (3) où k en un nombre entier quelconque nous servira plus loin. En posant $k = 1$, il vient

$$(4) \quad \frac{\varphi(u)}{u} = \frac{\varphi(\delta)}{\delta} + v\left[-\frac{\varphi(\delta)}{\delta^2} + \frac{\varphi'(\delta)}{\delta}\right] + \frac{v^2}{1.2}\left[+\frac{2\varphi(\delta)}{\delta^3} - \frac{2\varphi'(\delta)}{\delta^2} + \frac{\varphi''(\delta)}{\delta}\right] + \cdots$$
$$+ v^n\left[\pm\frac{\varphi(\delta)}{\delta^{n+1}} \mp \frac{\varphi'(\delta)}{\delta^n} \pm \frac{1}{1.2}\frac{\varphi''(\delta)}{\delta^{n-1}} \mp \cdots + \frac{\varphi^n(\delta)}{[n]\delta}\right] + \cdots\cdots$$

Revenons maintenant aux expressions (1) des composantes X, Y, Z et, pour simplifier les calculs, faisons passer l'axe des x dont la direction est arbitraire, par le point attiré (α, β, γ). On aura évidemment alors

$$\alpha = \delta, \quad \beta = 0, \quad \gamma = 0,$$

les expressions (1) deviendront

$$\left\{\begin{aligned} X &= -\delta\int\frac{\varphi(u)}{u}dm + \int\frac{\varphi(u)}{u}xdm, \\ Y &= \qquad\qquad\qquad + \int\frac{\varphi(u)}{u}.ydm, \\ Z &= \qquad\qquad\qquad + \int\frac{\varphi(u)}{u}.zdm. \end{aligned}\right.$$

En y introduisant la valeur de $\frac{\varphi(u)}{u}$ donnée par (3), elles prendront la forme très-simple :

$$(5)\left\{\begin{aligned} X = & -\varphi(\delta)\int dm - \left[-\frac{\varphi(\delta)}{\delta} + \varphi'(\delta)\right]\int vdm - \left[\frac{2\varphi(\delta)}{\delta^2} - \frac{2\varphi'(\delta)}{\delta} + \varphi''(\delta)\right]\frac{1}{1.2}\int v^2dm - \cdots \\ & + \frac{\varphi(\delta)}{\delta}\int xdm + \left[-\frac{\varphi(\delta)}{\delta} + \frac{\varphi'(\delta)}{\delta}\right]\int vxdm + \left[\frac{2\varphi(\delta)}{\delta^3} - \frac{2\varphi'(\delta)}{\delta^2} + \frac{\varphi''(\delta)}{\delta}\right]\frac{1}{1.2}\int v^2xdm + \cdots \\ Y = & + \frac{\varphi(\delta)}{\delta}\int ydm + \left[-\frac{\varphi(\delta)}{\delta^2} + \frac{\varphi'(\delta)}{\delta}\right]\int vydm + \left[\frac{2\varphi(\delta)}{\delta^3} - \frac{2\varphi'(\delta)}{\delta^2} + \frac{\varphi''(\delta)}{\delta}\right]\frac{1}{1.2}\int v^2ydm + \cdots \\ Z = & + \frac{\varphi(\delta)}{\delta}\int zdm + \left[-\frac{\varphi(\delta)}{\delta^2} + \frac{\varphi'(\delta)}{\delta}\right]\int vzdm + \left[\frac{2\varphi(\delta)}{\delta^3} - \frac{2\varphi'(\delta)}{\delta^2} + \frac{\varphi''(\delta)}{\delta}\right]\frac{1}{1.2}\int v^2zdm + \cdots \end{aligned}\right.$$

Ces séries, dont la loi des termes est évidente, sont convergentes dans les mêmes conditions que la série (4), dont elles dérivent immédiatement.

Leur construction est remarquable. Les différentielles des intégrales définies sont successivement des degrés 0, 1, 2, 3,... n,...; quant aux coefficients des intégrales, si l'on appelle

$$
\begin{array}{llr}
\varphi(\delta) \ldots & \text{quantité de l'ordre} & 0, \\
\dfrac{\varphi(\delta)}{\delta},\ \varphi'(\delta) \ldots & \text{»}\quad\text{»}\quad\text{»} & 1, \\
\dfrac{\varphi(\delta)}{\delta^2},\ \dfrac{\varphi'(\delta)}{\delta},\ \varphi''(\delta) \ldots & \text{»}\quad\text{»}\quad\text{»} & 2, \\
\ldots\ldots\ldots & & \\
\dfrac{\varphi(\delta)}{\delta^n},\ \dfrac{\varphi'(\delta)}{\delta^{n-1}},\ \dfrac{\varphi''(\delta)}{\delta^{n-2}},\ \ldots \varphi^n(\delta) \ldots & \text{»}\quad\text{»}\quad\text{»} & n,
\end{array}
$$

une intégrale dont la différentielle est de degré n a pour coefficient une quantité de l'ordre n.

L'ensemble des termes de même ordre, dans les développements de X, Y, Z, met en relief l'influence attractive d'une détermination particulière du système attirant. Par exemple si l'origine des coordonnées est très-voisine du centre d'inertie du système, et que les dimensions de celui-ci soient assez petites, relativement à la distance du point attiré, pour qu'on puisse négliger leurs premières puissances, l'attraction résultante se réduit au terme de l'ordre zéro $-\varphi(\delta)M$; c'est l'influence de la *masse totale* M sur l'attraction.

Si l'on ne peut négliger que les secondes puissances (v se réduisant alors à x), les composantes deviennent

$$
\left\{
\begin{aligned}
X &= -\varphi(\delta)M - \varphi'(\delta)\int x\,dm, \\
Y &= \qquad\qquad + \frac{\varphi(\delta)}{\delta}\int y\,dm, \\
Z &= \qquad\qquad + \frac{\varphi(\delta)}{\delta}\int z\,dm,
\end{aligned}
\right.
$$

dont l'interprétation est facile, et qui contiennent, par les termes du premier ordre, l'influence de la *position du centre d'inertie* de la masse.

En considérant ensuite les termes du deuxième ordre, on introduit dans le calcul les intégrales à différentielles du deuxième degré, qui détermi-

ment, on le sait, le système des axes d'inertie de la masse, et donnent par conséquent déjà *une influence de la forme* sur l'attraction; — si l'on considérait les termes du troisième ordre, on aurait un nouveau genre d'influence dépendant encore de la forme et représenté par les intégrales à différentielles cubiques, qui n'ont pas été étudiées spécialement comme les précédentes et ne répondent pas à un ordre de choses connu; — de même pour les termes du quatrième ordre, et ainsi de suite.

L'action attractive totale se décompose donc en une somme d'actions de genres différents, dont les influences, à des distances suffisamment grandes de la masse attirante, sont d'ordres de grandeur différents. — De là une série de théorèmes approchés, dont fait partie celui que nous nous sommes proposé de démontrer.

THÉORÈME. *A une distance de son centre d'inertie, suffisamment grande pour qu'on puisse négliger le cube du rapport de ses dimensions à cette distance, une masse de forme quelconque agit avec des énergies maximum, moyenne et minimum dans trois directions rectangulaires, et ces directions coïncident respectivement avec les axes d'inertie minimum, moyenne et maximum de la masse.*

Tout le système des attractions de la masse est distribué symétriquement par rapport aux trois axes principaux d'inertie.

Plaçons l'origine des coordonnées au centre d'inertie de la masse, ce qui donne

$$\int x dm = 0, \quad \int y dm = 0, \quad \int z dm = 0.$$

Les valeurs de X, Y, Z déduites de (5) se réduisent aux expressions suivantes, où l'on a mis en évidence le rapport des dimensions de la masse à la distance δ.

$$(6) \left\{ \begin{aligned} X &= -\varphi(\delta)M - [-\varphi(\delta) + \delta\varphi(\delta)] \int \frac{v}{\delta} dm - \left[\varphi(\delta) - \delta\varphi'(\delta) + \frac{\delta^2}{2}\varphi''(\delta)\right] \int \frac{v^2}{\delta^2} dm \\ &\quad + [-\varphi(\delta) + \delta\varphi'(\delta)] \int \frac{vx}{\delta^2} dm, \\ Y &= + [-\varphi(\delta) + \delta\varphi'(\delta)] \int \frac{vy}{\delta^2} dm, \\ Z &= + [-\varphi(\delta) + \delta\varphi'(\delta)] \int \frac{vz}{\delta^2} dm, \end{aligned} \right.$$

en limitant les séries (5) conformément à l'énoncé du théorème, $\frac{v^2x}{\delta^3}, \frac{v^3}{\delta^3}, \frac{v^2y}{\delta^3}$, etc., étant négligeables.

Pour évaluer les intégrales contenues dans ces expressions, exprimons v en fonction de δ, x, y, z.

On a :

$$u^2 = (\delta + v)^2 = (\delta - x)^2 + y^2 + z^2 = \delta^2 - 2\delta x + \rho^2,$$

en posant $x^2 + y^2 + z^2 = \rho^2$.

On en déduit

$$v = -\delta \left\{ 1 - \left[1 - \left(\frac{2x}{\delta} - \frac{\rho^2}{\delta^2} \right) \right]^{\frac{1}{2}} \right\}.$$

D'où, en faisant $\left[1 - \left(\frac{2x}{\delta} - \frac{\rho^2}{\delta^2}\right)\right]^{\frac{1}{2}} = k$, et en supposant n un nombre entier;

$$(7) \quad . \quad . \quad . \quad v^n = (-\delta)^n \left\{ 1 - nk + \frac{n.n-1}{1.2} k^2 - \frac{n.n-1.n-2}{1.2.3} k^3 + \cdots + (-k)^n \right\},$$

On a aussi :

$$(8) \quad k^n = \left[1 - \left(\frac{2x}{\delta} - \frac{\rho^2}{\delta^2} \right) \right]^{\frac{n}{2}} = 1 - \frac{n}{2}\left(\frac{2x}{\delta} - \frac{\rho^2}{\delta^2} \right) + \frac{\frac{n}{2} \cdot \frac{n-2}{2}}{1.2} \left(\frac{4x^2}{\delta^2} - \frac{4x\rho^2}{\delta^3} + \frac{\rho^4}{\delta^4} \right)$$

$$- \frac{\frac{n}{2} \cdot \frac{n-2}{2} \cdot \frac{n-4}{2}}{1.2.3} \left(\frac{8x^3}{\delta^3} - \frac{12x^2\rho^2}{\delta^4} + \frac{6x\rho^4}{\delta^5} - \frac{\rho^6}{\delta^6} \right)$$

$$+ \frac{\frac{n}{2} \cdot \frac{n-2}{2} \cdot \frac{n-4}{2} \cdot \frac{n-6}{2}}{1.2.3.4} \left(\frac{16x^4}{\delta^4} - \frac{32x^3\rho^2}{\delta^5} + \frac{24x^2\rho^4}{\delta^6} - \frac{8x\rho^6}{\delta^7} + \frac{\rho^8}{\delta^8} \right)$$

$$- \ldots \ldots \ldots \ldots$$

série convergente pour $-\left(\frac{2x}{\delta} - \frac{\rho^2}{\delta^2}\right) = \frac{u^2 - \delta^2}{\delta^2} < 1$ ou $\delta > 2,4\ v$, ce qui rentre parfaitement dans les conditions de la question.

Ces formules générales dont nous nous servirons encore plus loin donnent

très-simplement les développements convergents :

$$(9)\quad v = -\delta\left\{\begin{aligned}&\frac{1}{2}\left(\frac{2x}{\delta}-\frac{\rho^2}{\delta^2}\right)+\frac{\frac{1}{2}\cdot\frac{1}{2}}{1\cdot 2}\left(\frac{4x^2}{\delta^2}-\frac{4x\rho^2}{\delta^3}+\frac{\rho^4}{\delta^4}\right)+\frac{\frac{1}{2}\cdot\frac{1}{2}\cdot\frac{3}{2}}{1\cdot 2\cdot 3}\left(\frac{8x^3}{\delta^3}-\frac{12x^2\rho^2}{\delta^4}+\frac{6x\rho^4}{\delta^5}-\frac{\rho^6}{\delta^6}\right)\\&+\frac{\frac{1}{2}\cdot\frac{1}{2}\cdot\frac{3}{2}\cdot\frac{5}{2}}{1\cdot 2\cdot 3\cdot 4}\left(\frac{16x^4}{\delta^4}-\frac{32x^3\rho^2}{\delta^5}+\frac{24x^2\rho^4}{\delta^6}-\frac{8x\rho^6}{\delta^7}+\frac{\rho^8}{\delta^8}\right)\\&+\ldots\ldots\ldots\end{aligned}\right\}$$

$$(10)\quad v^2 = \delta^2\left\{\begin{aligned}&\frac{1}{2}\cdot\frac{1}{2}\left(\frac{4x^2}{\delta^2}-\frac{4x\rho^2}{\delta^3}+\frac{\rho^4}{\delta^4}\right)+\frac{\frac{1}{2}\cdot\frac{3}{2}}{2\cdot 3}\left(\frac{8x^3}{\delta^3}-\frac{12x^2\rho^2}{\delta^4}+\frac{6x\rho^4}{\delta^5}-\frac{\rho^6}{\delta^6}\right)\\&+\frac{\frac{1}{2}\cdot\frac{3}{2}\cdot\frac{5}{2}}{2\cdot 3\cdot 4}\left(\frac{16x^4}{\delta^4}-\frac{32x^3\rho^2}{\delta^5}+\frac{24x^2\rho^4}{\delta^6}-\frac{8x\rho^6}{\delta^7}+\frac{\rho^8}{\delta^8}\right)\\&+\ldots\ldots\ldots\end{aligned}\right\}$$

développements qui donneront, pour $\frac{v}{\delta}$ et $\frac{v^2}{\delta^2}$, des valeurs aussi approchées qu'on le désirera; donc aussi des valeurs de plus en plus approchées des intégrales définies des équations (12).

Eu égard à l'approximation que nous nous sommes imposée, nous n'avons à prendre que deux termes dans (15) et un terme dans (16); et, dans les valeurs approchées ainsi obtenues, à conserver seulement les termes de l'ordre du carré du rapport $\frac{\rho}{\delta}$, les termes de l'ordre $\left(\frac{\rho}{\delta}\right)^3$, etc., étant supposés négligeables. L'omission de ces termes d'ordre supérieur se justifie d'elle-même en remarquant que les termes des séries (9) et (10) se composent de termes individuellement très-petits et d'ordres de grandeur décroissants.

On a donc, avec cette approximation,

$$(9')\quad\ldots\ldots\ldots\quad\left\{\begin{aligned}&\frac{v}{\delta}=-\frac{x}{\delta}+\frac{\rho^2}{2\delta^2}-\frac{x^2}{2\delta^2}=-\frac{x}{\delta}+\frac{y^2+z^2}{2\delta^2}\\&\frac{v^2}{\delta^2}=\frac{x^2}{\delta^2}\\&\frac{vx}{\delta^2}=-\frac{x^2}{\delta^2}\\&\frac{vy}{\delta^2}=-\frac{xy}{\delta^2}\\&\frac{vz}{\delta^2}=-\frac{xz}{\delta^2},\end{aligned}\right.$$

valeurs qui, transportées dans (12), donneront :

$$(11) \quad \ldots \quad \begin{cases} X = -\varphi(\delta)M - \dfrac{\varphi''(\delta)}{2}\int \rho^2 dm + \dfrac{1}{2}\left\{\dfrac{\varphi(\delta)}{\delta^2} - \dfrac{\varphi'(\delta)}{\delta} + \varphi''(\delta)\right\}\mu \\ Y = +\left\{\dfrac{\varphi(\delta)}{\delta^2} - \dfrac{\varphi'(\delta)}{\delta}\right\}\int xydm \\ Z = +\left\{\dfrac{\varphi(\delta)}{\delta^2} - \dfrac{\varphi'(\delta)}{\delta}\right\}\int xzdm \end{cases}$$

en faisant $\int(y^2+z^2)dm=\mu$, moment d'inertie de la masse autour de l'axe des x.

Si l'on assujettit le point attiré à se mouvoir à la surface d'une sphère de rayon δ décrite du centre d'inertie du système attirant, on voit par les formules précédentes que X, ou la composante suivant le rayon, varie en sens inverse du moment d'inertie μ autour du rayon, et que Y et Z, ou les composantes dans le plan tangent à la sphère, sont nulles pour

$$\int xy\delta m = 0, \quad \int xzdm = 0;$$

R étant l'attraction résultante, on a $RdR = XdX + YdY + ZdZ$.

Donc R est maximum et minimum en même temps que X pour $dX = 0$, $Y = 0$, $Z = 0$; c'est-à-dire sur les axes principaux d'inertie minimum et maximum C. Q. F. D.

Ce théorème capital est la base de la théorie des systèmes de cristallisation.

3. Comme application et vérification des formules précédentes, cherchons les expressions de X, Y, Z dans le cas où la fonction φ est l'inverse d'une puissance n de la distance, c'est-à-dire où l'on a $\varphi(\delta) = \frac{1}{\delta^n}$.

On a dans ce cas

$$\varphi(\delta) = \frac{1}{\delta^n}, \quad \varphi'(\delta) = -\frac{n}{\delta^{n+1}}, \quad \varphi''(\delta) = \frac{n.n+1}{\delta^{n+2}}.$$

Ces valeurs, transportées dans les expressions (11), donnent :

$$(12) \quad \ldots\ldots\ldots \quad \begin{cases} Z = -\dfrac{n+1}{\delta^{n+2}}\int zxdm, \\ Y = -\dfrac{n+1}{\delta^{n+2}}\int yxdm, \\ X = \dfrac{M}{\delta^n} + \dfrac{n+1}{2}\cdot\dfrac{n\int\rho^2dm - (n+1)\mu}{\delta^{n+2}}, \end{cases}$$

et ce sont exactement les formules que l'on obtient en calculant directement X, Y, Z pour la loi d'attraction $\frac{1}{u^n}$. Elles deviennent pour $n=2$, cas de l'attraction newtonienne,

$$Z=-\frac{3\int zxdm}{\delta^4},\quad Y=-\frac{3\int xydm}{\delta^4},\quad X=\frac{M}{\delta^2}+\frac{3}{2}\frac{2\int\rho^2dm-3\mu}{\delta^4},$$

que nous avons déjà données ailleurs (*).

Remarque. Soient $I > I' > I''$ les trois moments d'inertie principaux de M.; on a

$$n\int\rho^2dm-(n+1)\mu=n\frac{I+I'+I''}{2}-(n+1)\mu.$$

Pour $\mu = I$, cette valeur devient

$$\frac{n}{2}\left(I'+I''-\frac{n+2}{n}I\right);$$

elle est toujours < zéro quand $\frac{n+2}{n}\geqq 2$, c'est-à-dire quand $n\leqq 2$.

Pour $\mu = I''$, elle devient

$$\frac{n}{2}\left(I+I'-\frac{n+2}{n}I''\right),$$

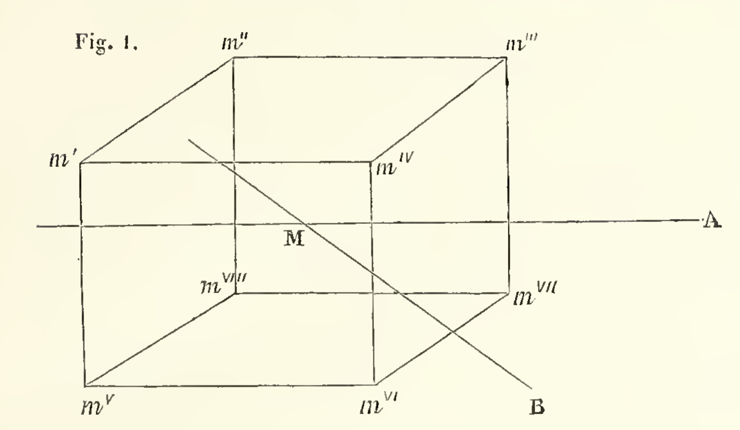
valeur toujours > zéro quand $\frac{n+2}{n}\leqq 2$, c'est-à-dire quand $n\geqq 2$.

Ainsi : *parmi toutes les lois d'action en raison inverse d'une puissance de la distance, la loi de la nature est la seule pour laquelle* NÉCESSAIREMENT *les attractions exercées sur les axes de minimum et de maximum d'attraction, sont respectivement < et > que si la masse entière du système attirant était condensée au centre d'inertie.*

4. Si dans les formules du § 2 les termes considérés ne donnent pas une approximation suffisante, ou sont nuls, on pourra prendre des termes d'ordre supérieur. En voici un exemple :

(*) *Influence de la forme sur l'attraction,* Bull. Acad. Juillet 1877.

Considérons (fig. 1) le système matériel formé d'une masse centrale M et de huit masses égales m', m'', ..., m^{VIII} placées aux sommets d'un cube dont M occupe le centre, et proposons-nous de chercher les différences d'attraction exercées par le système à égale distance δ du centre M, sur les deux axes de symétrie MA et MB, dont le premier est perpendiculaire aux faces $m'm''m^{\text{V}}m^{\text{VIII}}$, $m^{\text{VI}}m^{\text{VII}}m^{\text{IV}}m^{\text{III}}$ et dont le second, dans le plan diagonal $m''m^{\text{IV}}m^{\text{VI}}m^{\text{VIII}}$, coupe par leurs milieux les arêtes $m''m^{\text{VIII}}$, $m^{\text{VI}}m^{\text{IV}}$.



Si l'on fait coïncider l'axe de x successivement avec MA et MB, on aura dans les deux cas $Z = 0$, $Y = 0$, puisque MA et MB sont axes de symétrie. La valeur de l'attraction R du système sera donc dans les deux cas celle de la composante X, donnée par la formule :

$$
\begin{aligned}
(3')\ X = & -\varphi(\delta)M - \left[-\varphi(\delta) + \delta\varphi'(\delta)\right]\int \frac{v}{\delta}\,dm - \left[\varphi(\delta) - \delta\varphi'(\delta) + \frac{\delta^2}{2}\varphi''(\delta)\right]\int \frac{v^2}{\delta^2}\,dm \\
& - \left[-\varphi(\delta) + \delta\varphi'(\delta) - \frac{\delta^3}{2}\varphi''(\delta) + \frac{\delta^3}{6}\varphi'''(\delta)\right]\int \frac{v^3}{\delta^3}\,dm \\
& - \left[\varphi(\delta) - \delta\varphi'(\delta) + \frac{\delta^3}{2}\varphi''(\delta) - \frac{\delta^3}{6}\varphi'''(\delta) + \frac{\delta^4}{24}\delta^{\text{IV}}(\delta)\right]\int \frac{v^4}{\delta^4}\,dm \\
& + \left[-\varphi(\delta) + \delta\varphi'(\delta)\right]\int \frac{vx}{\delta^2}\,dm + \left[\varphi(\delta) - \delta\varphi'(\delta) + \frac{\delta^2}{2}\varphi''(\delta)\right]\int \frac{v^2x}{\delta^3}\,dm \\
& + \left[-\varphi(\delta) + \delta\varphi'(\delta) - \frac{\delta^2}{2}\varphi''(\delta) + \frac{\delta^3}{6}\varphi'''(\delta)\right]\int \frac{v^3x}{\delta^4}\,dm
\end{aligned}
$$

en négligeant la cinquième puissance du rapport des dimensions du cube, à la distance du point attiré et du centre de ce cube.

Développant comme au § 2 les valeurs v, v^2, v^3, v^4 d'après les formules (13) et (14) et observant l'approximation précédente, nous obtiendrons

$$(7')\quad\left\{\begin{aligned}
\frac{v}{\delta} &= -\frac{x}{\delta}+\frac{\rho^2}{2\delta^2}-\frac{x^2}{2\delta^2}+\frac{x\rho^2}{2\delta^3}-\frac{\rho^4}{8\delta^4}-\frac{x^3}{2\delta^3}+\frac{3x^2\rho^2}{4\delta^4}-\frac{5}{8}\cdot\frac{x^4}{\delta^4} & \frac{vx}{\delta^2} &= -\frac{x^2}{\delta^2}+\frac{\rho^2 x}{2\delta^3}-\frac{x^3}{2\delta^3}+\frac{x^2\rho^2}{2\delta^4}-\frac{x^4}{2\delta^4}\\
\frac{v^2}{\delta^2} &= \frac{x^2}{\delta^2}-\frac{x\rho^2}{\delta^3}+\frac{\rho^4}{4\delta^4}+\frac{x^3}{\delta^3}-\frac{3}{2}\frac{x^2\rho^2}{\delta^4}+\frac{5}{4}\frac{x^4}{\delta^4} & \frac{v^2 x}{\delta^3} &= \frac{x^3}{\delta^3}-\frac{x^2\rho^2}{\delta^4}+\frac{x^4}{\delta^4}\\
\frac{v^3}{\delta^3} &= -\frac{x^3}{\delta^3}+\frac{3}{2}\frac{x^2\rho^2}{\delta^4}-\frac{3}{2}\frac{x^4}{\delta^4} & \frac{v^3 x}{\delta^4} &= -\frac{x^4}{\delta^4}\\
\frac{v^4}{\delta^4} &= \frac{x^4}{\delta^4}
\end{aligned}\right.$$

Avant de substituer ces valeurs dans l'expression (3′), remarquons : 1° que les deux valeurs R′ et R″ de l'attraction suivant MB et MA ont pour partie commune la valeur X (éq. 17); 2° que les intégrales à différentielles cubiques $\int x\rho^2 dm$, $\int x^3 dm$ sont nulles dans notre exemple, par raison de symétrie; 3° enfin que l'intégrale $\int x^2\rho^2 dm$, quand l'axe de x coïncide avec MB ou avec MA, conserve la même valeur; cette valeur est égale à $\frac{3}{2}ma^4$, a étant le côté du cube et m la masse de chacun des atomes extérieurs. Il en est évidemment de même de $\int\rho^4 dm$.

La différence des valeurs R′ et R″ de l'attraction suivant MB et MA se réduit donc à

$$R'-R''=N\left[\left(\int x^4 dm\right)'+\left(\int x^4 dm\right)''\right],$$

en marquant de *un* et de *deux* accents les valeurs de $\int x^4 dm$, suivant MB et MA et désignant par N un coefficient fonction de δ.

On trouve facilement d'après les données précédentes :

$$\left(\int x^4 dm\right)' = ma^4 \qquad \left(\int x^4 dm\right)'' = \frac{ma^4}{2},$$

$$(15) \quad . \; . \; . \; \left\{ \begin{array}{l} \mathrm{N} = +\frac{15}{8}\cdot\frac{\varphi(\delta)}{\delta^4} - \frac{15}{8}\cdot\frac{\varphi'(\delta)}{\delta^3} + \frac{7}{8}\cdot\frac{\varphi''(\delta)}{\delta^2} - \frac{1}{4}\cdot\frac{\varphi'''(\delta)}{\delta} + \frac{1}{24}\varphi^{\mathrm{IV}}(\delta), \\ \mathrm{R}' - \mathrm{R}'' = \frac{\mathrm{N}}{2} ma^4. \end{array} \right.$$

Comme vérification, on peut calculer directement $\mathrm{R}'-\mathrm{R}''$ dans le cas de $\varphi(\delta) = \frac{1}{\delta^n}$.

On trouve :

$$\left\{ \begin{array}{l} \mathrm{R}' - \mathrm{R}'' = \frac{\mathrm{N}_1}{2} ma^4 \cdot \\ \mathrm{N}_1 = \left\{ \frac{n.n+2}{2}\left(\frac{1}{2} + \frac{n+4.n+6}{5.4}\right) + n + \frac{15}{8} \right\} \frac{1}{\delta^{n+4}} \cdot \end{array} \right.$$

On a aussi pour la fonction $\frac{1}{\delta^n}$, en substituant dans N :

$$\mathrm{N} = \frac{1}{\delta^{n+4}} \left\{ \frac{15}{8} + n \cdot \frac{15}{8} + n.n+1\frac{7}{8} + n.n+1\,n+2\frac{1}{4} + n.n+1.n+2.n+5\frac{1}{24} \right\}$$

et il est facile de s'assurer, en développant, que $\mathrm{N} = \mathrm{N}_1$, N étant essentiellement positif par la nature de la fonction $\varphi(\delta)$, on voit que MB est axe d'attraction maximum par rapport à MA.

La différence d'attraction sur les deux axes considérés est indépendante de la masse centrale, proportionnelle à l'une des masses extérieures, m, et à la quatrième puissance du côté du cube et en général du côté du polyèdre régulier aux sommets duquel se trouveraient distribuées ces masses. On voit, par cet exemple, avec quelle extrême rapidité croissent à une distance donnée du centre de gravité les différences d'attraction d'un système régulier quand, sa masse restant constante, ses dimensions augmentent. Dans le cas de la nature

$$n = 2, \quad \mathrm{N}_1 = \frac{21{,}875}{\delta^6} \quad \text{et} \quad \mathrm{R}' - \mathrm{R}'' = 10{,}94\,\frac{ma^4}{\delta^6}\cdot$$

Le cas précédent est un de ceux que nous avons indiqués au paragraphe 8 de l'*Influence de la forme sur l'attraction.* Les moments principaux d'inertie du cube étant tous égaux, le théorème des axes d'inertie ne peut pas s'appliquer, il faut pousser l'approximation plus loin et les différences d'action ne sont sensibles qu'à de moindres distances. On voit par ce qui précède qu'alors le cube possède dans chaque plan perpendiculaire à quatre arêtes mené par son centre, deux axes d'attraction maximum suivant les diagonales de la section carrée et deux axes d'attraction minimum normaux aux faces. Si l'on décrit du centre du cube avec le même rayon δ une sphère, les axes d'attraction semblables aux précédents iront la couper en 18 points symétriquement placés, dont 12 seront d'attraction maximum et 6 d'attraction minimum.

A de moindres distances δ, le système des axes d'attraction peut encore devenir bien différent de ce qu'il est aux distances précédentes. Ainsi, il est clair qu'à une distance du centre du cube un peu plus grande que $\rho = \frac{a\sqrt{2}}{2}$, l'attraction peut être regardée comme maximum sur les diagonales de ce dernier, puisqu'elle est infinie sur ces diagonales pour $\delta = \rho$.

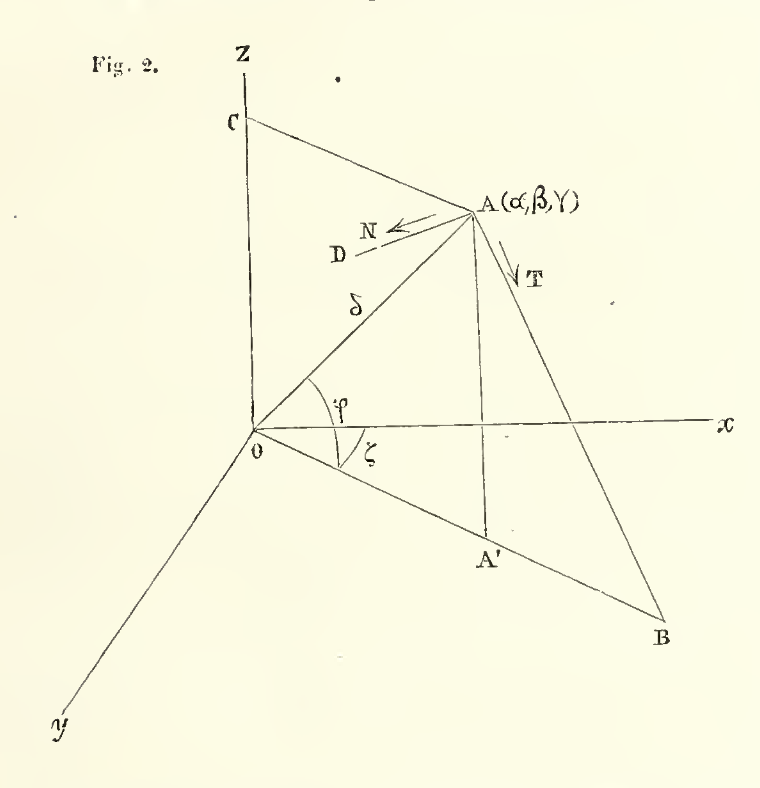
5. Dans le cas des systèmes moléculaires composés d'atomes, on peut simplifier la recherche des axes d'attraction maximum et minimum, en tirant parti de la forme généralement régulière de ces systèmes. En effet, les axes de symétrie étant toujours des directions suivant lesquelles l'attraction atteint des valeurs extrêmes, on se rendra bien compte de la distribution de l'attraction autour du système, en déterminant les valeurs qu'elle acquiert sur ses axes de symétrie et en les comparant entre elles, comme nous l'avons fait au paragraphe précédent.

6. Les positions relatives que prennent sous leurs attractions réciproques un point matériel et un système attirant, sont déterminés par les *axes d'équilibre stable* de ce système, c'est-à-dire par des directions telles, qu'un point matériel maintenu à égale distance du centre d'inertie et déplacé normalement à ces directions, serait continuellement sollicité à s'y replacer.

Nous allons donner les formules qui expriment pour une loi quelconque

d'attraction et à une distance quelconque du centre d'inertie, les conditions de cet équilibre stable, et nous nous en servirons pour démontrer ensuite que dans le cas des fonctions jusqu'ici considérées et avec l'approximation employée au § 2, les axes d'inertie minimum, moyenne et maximum, sont respectivement : axes d'équilibre stable, — stable dans un plan et instable dans le plan perpendiculaire, — et instable.

7. Considérons un point A assujetti à se mouvoir à la surface d'une sphère de rayon δ décrite du centre d'inertie O du système attirant (fig. 2).



α, β, γ étant les coordonnées du point attiré, on aura comme précédemment les composantes de l'attraction parallèles à trois axes rectangulaires Ox, Oy, Oz

$$X = -\Sigma\varphi(u)\frac{\alpha - x}{u}\cdot m,$$

$$Y = -\Sigma\varphi(u)\frac{\beta - y}{u}\cdot m,$$

$$Z = -\Sigma\varphi(u)\frac{\gamma - z}{u}\cdot m,$$

m étant la masse de l'un des points du système, dont les coordonnées sont x, y, z.

Soient : $AO = \delta$.

φ, l'angle de δ et du plan yOx;

ζ, l'angle de la projection OA' de δ sur yOx avec Ox;

AB, une perpendiculaire à OA dans le plan OAA';

$AC = OA'$, la plus courte distance de A à Oz;

AD, une perpendiculaire au plan OAA';

Le plan DAB est tangent au point A, à la sphère de rayon δ.

Décomposons l'attraction R exercée sur A et dont l'expression est $R = \sqrt{X^2 + Y^2 + Z^2}$ suivant AO, AB et AD et soient T et N les compo-

santes suivant ces deux dernières directions. On aura :

$$\left\{\begin{aligned} T &= X\cos(\widehat{Ox,AB}) + Y\cos(\widehat{Oy,AB}) + Z\cos(\widehat{Oz,AB}),\\ N &= X\cos(\widehat{Ox,AD}) + Y\cos(\widehat{Oy,AD}) + Z\cos(\widehat{Oz,AD}). \end{aligned}\right.$$

Or

$$\left.\begin{aligned} \cos(Ox, AB) &= \cos\zeta\sin\varphi,\\ \cos(Oy, AB) &= \sin\zeta\sin\varphi,\\ \cos(Oz, AB) &= -\cos\varphi, \end{aligned}\right\} \quad \text{et} \quad \left\{\begin{aligned} \cos(Ox, AD) &= -\sin\zeta,\\ \cos(Oy, AD) &= \cos\zeta,\\ \cos(Oz, AD) &= 0. \end{aligned}\right.$$

On a donc :

$$\left\{\begin{aligned} T &= -\cos\zeta\sin\varphi\,\Sigma\varphi(u)\frac{\alpha-x}{u}m - \sin\zeta\sin\varphi\,\Sigma\varphi(u)\frac{\beta-y}{u}m + \cos\varphi\,\Sigma\varphi(u)\frac{\gamma-z}{u}m,\\ N &= +\sin\zeta\,\Sigma\varphi(u)\frac{\alpha-x}{u}m - \cos\zeta\,\Sigma\varphi(u)\frac{\beta-y}{u}m. \end{aligned}\right.$$

Différentions actuellement T et N par rapport à φ et ζ qui déterminent la position de A. Il vient :

$$(15)\left\{\begin{aligned} \frac{dT}{d\varphi}\cdot d\varphi = &-\cos\zeta\cos\varphi\,\Sigma\varphi(u)\frac{\alpha-x}{u}m\,d\varphi - \cos\zeta\sin\varphi\,\Sigma\left[\frac{d\varphi(u)}{du}\cdot\frac{du}{d\varphi}\cdot\frac{\alpha-x}{u} - \frac{\varphi(u)}{u^2}\cdot\frac{du}{d\varphi}\cdot(\alpha-x) + \frac{\varphi(u)}{u}\cdot\frac{d\alpha}{d\varphi}\right]d\varphi.m\\ &-\sin\zeta\cos\varphi\,\Sigma\varphi(u)\frac{\beta-y}{u}m\,d\varphi - \sin\zeta\sin\varphi\,\Sigma\left[\frac{d\varphi(u)}{du}\cdot\frac{du}{d\varphi}\cdot\frac{\beta-y}{u} - \frac{\varphi(u)}{u^2}\cdot\frac{du}{d\varphi}\cdot(\beta-y) + \frac{\varphi(u)}{u}\cdot\frac{d\beta}{d\varphi}\right]d\varphi.m\\ &-\sin\varphi\,\Sigma\varphi(u)\frac{\gamma-z}{u}m\,d\varphi + \cos\varphi\,\Sigma\left[\frac{d\varphi(u)}{du}\cdot\frac{du}{d\varphi}\cdot\frac{\gamma-z}{u} - \frac{\varphi(u)}{u^2}\cdot\frac{du}{d\varphi}\cdot(\gamma-z) + \frac{\varphi(u)}{u}\cdot\frac{d\gamma}{d\varphi}\right]d\varphi.m\\ \frac{dT}{d\zeta}\cdot d\zeta = &+\sin\zeta\sin\varphi\,\Sigma\varphi(u)\frac{\alpha-x}{u}m\,d\zeta - \cos\zeta\sin\varphi\,\Sigma\left[\frac{d\varphi(u)}{du}\cdot\frac{du}{d\zeta}\cdot\frac{\alpha-x}{u} - \frac{\varphi(u)}{u^2}\cdot\frac{du}{d\zeta}\cdot(\alpha-x) + \frac{\varphi(u)}{u}\cdot\frac{d\alpha}{d\zeta}\right]d\zeta m\\ &-\cos\zeta\sin\varphi\,\Sigma\varphi(u)\frac{\beta-y}{u}m\,d\zeta - \sin\zeta\sin\varphi\,\Sigma\left[\frac{d\varphi(u)}{du}\cdot\frac{du}{d\zeta}\cdot\frac{\beta-y}{u} - \frac{\varphi(u)}{u^2}\cdot\frac{du}{d\zeta}\,(\beta-y) + \frac{\varphi(u)}{u}\cdot\frac{d\beta}{d\zeta}\right]d\zeta m\\ &+\cos\varphi\,\Sigma\left[\frac{d\varphi(u)}{du}\cdot\frac{du}{d\zeta}\cdot\frac{\gamma-z}{u} - \frac{\varphi(u)}{u^2}\cdot\frac{du}{d\zeta}\cdot(\gamma-z) + \frac{\varphi(u)}{u}\cdot\frac{d\gamma}{d\zeta}\right]d\zeta m\\ \frac{dN}{d\varphi}\cdot d\varphi = &+\sin\zeta\,\Sigma\left[\frac{d\varphi(u)}{du}\cdot\frac{du}{d\varphi}\cdot\frac{\alpha-x}{u} - \frac{\varphi(u)}{u^2}\cdot\frac{du}{d\varphi}\cdot(\alpha-x) + \frac{\varphi(u)}{u}\,\frac{d\alpha}{d\varphi}\right]d\varphi m\\ &-\cos\zeta\,\Sigma\left[\frac{d\varphi(u)}{du}\cdot\frac{du}{d\varphi}\cdot\frac{\beta-y}{u} - \frac{\varphi(u)}{u^2}\cdot\frac{du}{d\varphi}\,(\beta-y) + \frac{\varphi(u)}{u}\cdot\frac{d\beta}{d\varphi}\right]d\varphi m\\ \frac{dN}{d\zeta}\cdot d\zeta = &+\cos\zeta\,\Sigma m\varphi(u)\frac{\alpha-x}{u} + \sin\zeta\,\Sigma\left[\frac{d\varphi(u)}{du}\cdot\frac{du}{d\zeta}\cdot\frac{\alpha-x}{u} - \frac{\varphi(u)}{u^2}\cdot\frac{du}{d\zeta}\cdot(\alpha-x) + \frac{\varphi(u)}{u}\,\frac{d\alpha}{d\zeta}\right]d\zeta m\\ &+\sin\zeta\,\Sigma m\varphi(u)\frac{\beta-y}{u} - \cos\zeta\,\Sigma\left[\frac{d\varphi(u)}{u}\cdot\frac{du}{d\zeta}\cdot\frac{\beta-y}{u} - \frac{\varphi(u)}{u^2}\cdot\frac{du}{d\zeta}\cdot(\beta-y) + \frac{\varphi(u)}{u}\cdot\frac{d\beta}{d\zeta}\right]d\zeta m. \end{aligned}\right.$$

On a d'ailleurs, dans ces formules :

$$\left.\begin{aligned} \alpha &= \delta\cos\varphi\cos\zeta, \\ \beta &= \delta\cos\varphi\sin\zeta, \\ \gamma &= \delta\sin\varphi; \end{aligned}\right\} \quad \text{d'où} \quad \left|\begin{aligned} \frac{d\alpha}{d\varphi} &= -\delta\sin\varphi\cos\zeta, \\ \frac{d\alpha}{d\zeta} &= -\delta\cos\varphi\sin\zeta, \\ \frac{d\beta}{d\varphi} &= -\delta\sin\varphi\sin\zeta, \\ \frac{d\beta}{d\zeta} &= \delta\cos\varphi\cos\zeta, \\ \frac{d\gamma}{d\varphi} &= \delta\cos\varphi, \\ \frac{d\gamma}{d\zeta} &= 0. \end{aligned}\right.$$

et

$$\left\{\begin{aligned} \frac{du}{d\varphi} &= -\frac{\alpha-x}{u}\delta\sin\varphi\cos\zeta - \frac{\beta-y}{u}\delta\sin\varphi\sin\zeta + \frac{\gamma-z}{u}\cdot\delta\cos\varphi \\ \frac{du}{d\zeta} &= -\frac{\alpha-x}{u}\cdot\delta\cos\varphi\sin\zeta + \frac{\beta-y}{u}\cdot\delta\cos\varphi\cos\zeta. \end{aligned}\right.$$

Portant les valeurs précédentes dans les équations (11), on obtient toutes réductions faites, les expressions :

$$(15)\left\{\begin{aligned}
\frac{dT}{d\varphi}\cdot d\varphi = &-\left[\cos\zeta\cos\varphi\,\Sigma m\varphi(u)\frac{\alpha-x}{u} + \sin\zeta\cos\varphi\,\Sigma m\varphi(u)\frac{\beta-y}{u} + \sin\varphi\,\Sigma m\varphi(u)\frac{\gamma-z}{u}\right]d\varphi \\
&+ \Sigma m\left(\frac{d\varphi u}{du} - \frac{\varphi(u)}{u}\right)\delta\left\{\frac{\alpha-x}{u}\sin\varphi\cos\zeta + \frac{\beta-y}{u}\sin\zeta\sin\varphi - \frac{\gamma-z}{u}\cos\varphi\right\}^2 d\varphi \\
&+ \Sigma m\frac{\varphi(u)}{u}\cdot\delta.d\varphi. \\
\frac{dT}{d\zeta}\cdot d\zeta = &+\left[\sin\zeta\sin\varphi\,\Sigma m\varphi(u)\frac{\alpha-x}{u} - \cos\zeta\sin\varphi\,\Sigma m\varphi(u)\frac{\beta-y}{u}\right]d\zeta \\
&+ \Sigma m\left(\frac{d\varphi u}{du} - \frac{\varphi(u)}{u}\right)\delta\left\{\left[\left(\frac{\alpha-x}{u}\right)^2 - \left(\frac{\beta-u}{u}\right)^2\right]\cos\varphi\sin\varphi\cos\zeta\sin\zeta - \frac{\gamma-z}{u}\cdot\frac{\alpha-x}{u}\cos^2\varphi\sin\varphi\right. \\
&\qquad\left. + \frac{\alpha-x}{u}\cdot\frac{\beta-y}{u}\cdot\cos\varphi\sin\varphi(\sin^2\zeta - \cos^2\zeta) + \frac{\gamma-z}{u}\cdot\frac{\beta-y}{u}\cdot\cos^2\varphi\cos\zeta\right\}d\zeta \\
\frac{dN}{d\varphi}\cdot d\varphi = &\,\Sigma m\left\{\begin{aligned}&\left[\left(\frac{\beta-y}{u}\right)^2 - \left(\frac{\alpha-x}{u}\right)^2\right]\cos\zeta\sin\zeta\sin\varphi + \frac{\alpha-x}{n}\cdot\frac{\beta-y}{u}\cdot\sin\varphi(\cos^2\zeta - \sin^2\zeta) \\ &+ \frac{\gamma-z}{u}\cdot\frac{\alpha-x}{u}\cdot\sin\zeta\cos\zeta - \frac{\gamma-z}{u}\cdot\frac{\beta-y}{u}\cos\varphi\cos\zeta\end{aligned}\right\}\left(\frac{d\varphi u}{du} - \frac{\varphi(u)}{u}\right)d\varphi, \\
\frac{dN}{d\zeta}\cdot d\zeta = &+\cos\varphi\,\Sigma m\varphi(u)\frac{\alpha-x}{u} + \sin\zeta\,\Sigma m\varphi(u)\frac{\beta-y}{u} \\
&- \Sigma m\left(\frac{d\varphi}{du} - \frac{\varphi(u)}{u}\right)\delta\cos\varphi\left[\frac{\alpha-x}{u}\sin\zeta - \frac{\beta-y}{u}\cdot\cos\zeta\right]^2 \\
&- \Sigma m\frac{\varphi(u)}{u}\delta.\cos\varphi.
\end{aligned}\right.$$

Supposons maintenant le point A sur le prolongement de l'axe des x. Nous aurons :

$$\alpha = \delta, \quad \varphi = 0, \quad \cos\varphi = 1, \quad \sin\varphi = 0,$$
$$\beta = 0, \quad \zeta = 0, \quad \cos\zeta = 1, \quad \sin\zeta = 0,$$
$$\gamma = 0,$$

et les expressions (21) se réduiront aux suivantes ;

$$(16) \ldots \left\{ \begin{aligned} \frac{d\mathrm{T}}{d\varphi}\cdot d\varphi &= +\,\Sigma m\cdot\frac{\varphi(u)}{u}x\,d\varphi + \delta\Sigma m\left[\varphi'(u) - \frac{\varphi(u)}{u}\right]\left(\frac{z}{u}\right)^2 d\varphi \\ \frac{d\mathrm{T}}{d\zeta}\cdot d\zeta &= \delta\Sigma m\left[\varphi'(u) - \frac{\varphi(u)}{u}\right]\frac{zy}{u^2}\cdot d\zeta \\ \frac{d\mathrm{N}}{d\varphi}\cdot d\varphi &= -\,\delta\Sigma m\left[\varphi'(u) - \frac{\varphi(u)}{u}\right]\frac{zy}{u^2}\cdot d\varphi \\ \frac{d\mathrm{N}}{d\zeta}\cdot d\zeta &= -\,\Sigma m\frac{\varphi(u)}{u}x\cdot d\zeta - \delta\Sigma m\left[\varphi'(u) - \frac{\varphi(u)}{u}\right]\left(\frac{y}{u}\right)^2 d\zeta. \end{aligned} \right.$$

Les signes de ces différentielles indiqueront dans chaque cas donné, à toute distance du centre O et pour toute loi d'attraction $\varphi(u)$, si l'équilibre est stable ou instable sur une direction donnée.

8. Pour la démonstration du théorème énoncé au § 6, posons comme au § 2, $u = \delta + v$ et développons les fonctions $\frac{\varphi(u)}{u}$, $\frac{\varphi(u)}{u^3}$, $\frac{\varphi'(u)}{u^2}$ d'après la formule (3) de ce dernier paragraphe, en y faisant $k = 1, 2, 3$. Nous obtiendrons ainsi en faisant d'abord $k = 3$

$$(17) \ldots\ldots \quad \frac{\varphi(u)}{u^3} = \psi_3(\delta) + v\psi_3'(\delta) + \frac{v^2}{1.2}\psi_3''(\delta) + \cdots,$$

expression dans laquelle

$$(18) \ldots\ldots \left\{ \begin{aligned} \psi_3(\delta) &= +\,\frac{\varphi(\delta)}{\delta^3} \\ \psi_3'(\delta) &= -\,\frac{3\varphi(\delta)}{\delta^4} + \frac{\varphi'(\delta)}{\delta^3} \\ \psi_3''(\delta) &= +\,\frac{12\varphi(\delta)}{\delta^5} - \frac{6\varphi'(\delta)}{\delta^4} + \frac{\varphi''(\delta)}{\delta^3} \\ &\text{etc.} \end{aligned} \right.$$

Remplaçant $\varphi(u)$ par $\varphi'(u)$ et faisant $k=2$ dans (4), on aura semblablement :

(19) . . . . $$\frac{\varphi'(u)}{u^2} = \psi_2'(\delta) + v\psi_2''(\delta) + \frac{v^2}{1.2}\psi_2'''(\delta) + \cdots$$

expression dans laquelle

(20) . . . . $$\left\{\begin{aligned} \psi_2'(\delta) &= +\frac{\varphi'(\delta)}{\delta^2} \\ \psi_2''(\delta) &= -\frac{2\varphi'(\delta)}{\delta^3} + \frac{\varphi''(\delta)}{\delta^2} \\ \psi_2'''(\delta) &= +\frac{6\varphi'(\delta)}{\delta^4} - \frac{4\varphi''(\delta)}{\delta^3} + \frac{\varphi'''(\delta)}{\delta^2} \\ &\text{etc.} \end{aligned}\right.$$

Quant à $\frac{\varphi(u)}{u}$, cette fonction est donnée par la formule (4) (§ 2).

Si maintenant, comme précédemment, on suppose δ assez grand pour qu'on puisse négliger le cube du rapport des dimensions du système attirant à cette distance, il est facile de voir par les relations (16) ainsi que par les expressions précédentes (17) (18) (19) (20) (4), qu'il ne faut prendre comme ci-dessus que deux termes dans $\frac{\varphi(u)}{u}$, un terme dans $\frac{\varphi(u)}{u^3}$ et un seul également dans $\frac{\varphi'(u)}{u^2}$.

Les expressions (16) deviennent en effet ainsi, en mettant en évidence le rapport des dimensions à la distance δ :

(21). . $$\left\{\begin{aligned} \frac{dT}{d\varphi} &= +\varphi(\delta)\Sigma\frac{mx}{\delta} + \left[-\varphi(\delta) + \delta\varphi'(\delta)\right]\Sigma\frac{vxm}{\delta^2} + \delta\varphi'(\delta)\Sigma\frac{z^2m}{\delta^2} - \varphi(\delta)\Sigma\frac{z^2m}{\delta^2} \\ \frac{dT}{d\zeta} &= \left[+\delta\varphi'(\delta) - \varphi(\delta)\right]\Sigma\frac{zym}{\delta^2} \\ \frac{dN}{d\varphi} &= -\left[\delta\varphi'(\delta) - \varphi(\delta)\right]\Sigma\frac{zym}{\delta^2} \\ \frac{dN}{d\zeta} &= -\varphi(\delta)\Sigma\frac{mx}{\delta} - \left[-\varphi(\delta) + \delta\varphi'(\delta)\right]\Sigma\frac{vxm}{\delta^2} - \delta\varphi'(\delta)\Sigma\frac{y^2m}{\delta^2} - \varphi(\delta)\Sigma\frac{y^2m}{\delta^2}. \end{aligned}\right.$$

Il ne reste plus qu'à remplacer dans ces formules $\frac{vx}{\delta^2}$ par la valeur (9') § 2, pour obtenir avec l'approximation convenue, les expressions (16).

On a

$$(9') \ldots\ldots\ldots \quad \frac{vx}{\delta^2} = -\frac{x^2}{\delta^2}.$$

Par conséquent

$$(22) \ldots\ldots \quad \left\{ \begin{aligned} \frac{dT}{d\varphi} &= +\frac{\varphi(\delta)}{\delta}\Sigma mx + \left[\frac{\varphi(\delta)}{\delta^2} - \frac{\varphi'(\delta)}{\delta}\right]\Sigma(x^2 - z^2)m \\ \frac{dT}{d\zeta} &= -\left[\frac{\varphi(\delta)}{\delta^2} - \frac{\varphi'(\delta)}{\delta}\right]\Sigma zym \\ \frac{dN}{d\varphi} &= +\left[\frac{\varphi(\delta)}{\delta^2} - \frac{\varphi'(\delta)}{\delta}\right]\Sigma zym \\ \frac{dN}{d\zeta} &= -\frac{\varphi(\delta)}{\delta}\Sigma mx - \left[\frac{\varphi(\delta)}{\delta^2} - \frac{\varphi'(\delta)}{\delta}\right]\Sigma(x^2 - y^2)m. \end{aligned} \right.$$

Faisons maintenant coïncider les axes des coordonnées avec les axes d'inertie principaux du système attractif; on aura dans ce cas

$$\Sigma zym = 0, \quad \Sigma zxm = 0, \quad \Sigma xym = 0,$$

de plus, O étant le centre d'inertie,

$$\Sigma xm = 0, \quad \Sigma ym = 0, \quad \Sigma zm = 0,$$

et, si I_x, I_y, I_z, sont les trois moments d'inertie principaux,

$$\Sigma(x^2 - z^2)m = I_z - I_x, \quad \Sigma(x^2 - y^2)m = I_y - I_x.$$

Les expressions (22) deviennent ainsi :

$$(25) \ldots\ldots\ldots \quad \left\{ \begin{aligned} &\frac{dT}{d\varphi} = \left[\frac{\varphi(\delta)}{\delta^2} - \frac{\varphi'(\delta)}{\delta}\right](I_z - I_x), \\ &\frac{dT}{d\zeta} = 0, \quad \frac{dN}{d\varphi} = 0, \\ &\frac{dN}{d\zeta} = -\left[\frac{\varphi(\delta)}{\delta^2} - \frac{\varphi'(\delta)}{\delta}\right](I_y - I_z). \end{aligned} \right.$$

Comme $\varphi'(\delta) < 0$, le facteur $\frac{\varphi(\delta)}{\delta^2} - \frac{\varphi'(\delta)}{\delta}$ est essentiellement positif.

Si l'axe des x sur lequel se trouve le point attiré est axe d'inertie minimum, on a $I_z - I_x > 0$, $I_y - I_x > 0$, donc

$$\frac{dT}{d\varphi} > 0, \quad \frac{dN}{d\zeta} < 0,$$

ce qui, d'après les directions de T et N (voy. fig. 2), assure l'équilibre stable.

Si l'axe de x est axe d'inertie moyenne $I_z < I_x < I_y$, on a

$$I_z - I_x < 0, \quad I_y - I_x > 0,$$
$$\frac{dT}{d\varphi} < 0, \quad \frac{dN}{d\zeta} < 0.$$

L'équilibre est stable dans le plan moyen-maximum, instable dans le plan moyen-minimum,

Si enfin l'axe de x est axe d'inertie maximum, $I_y < I_z < I_x$, on a

$$I_z - I_x < 0, \quad I_y - I_x < 0,$$
$$\frac{dT}{d\varphi} < 0, \quad \frac{dN}{d\zeta} > 0,$$

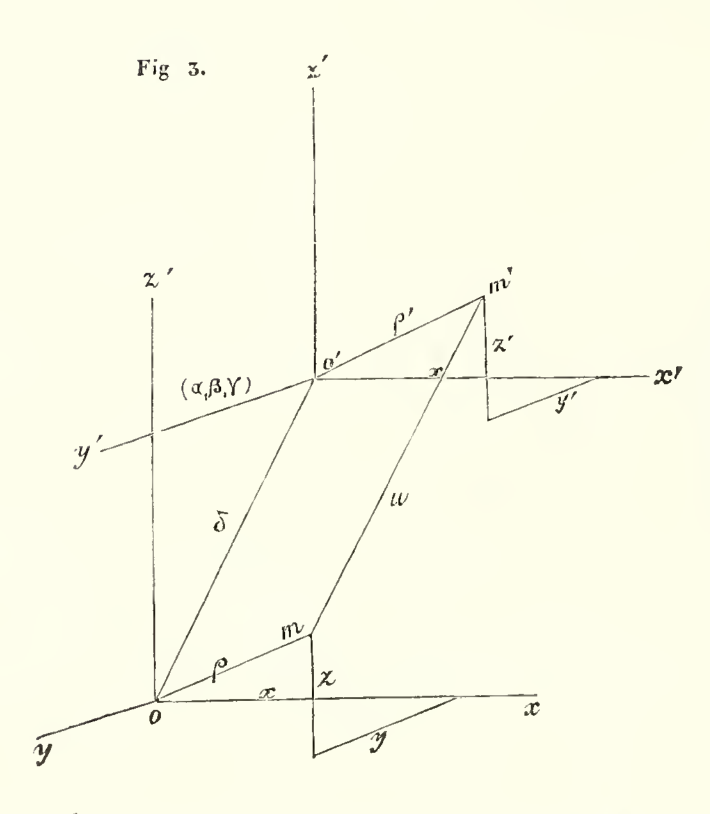
et l'équilibre est instable. Ce qui démontre le théorème.

9. Arrivons maintenant aux formules générales qui donnent les conditions d'équilibre du centre d'inertie d'un système soumis à l'action d'un autre système. Imaginons donc (fig. 3) que le centre d'inertie O' d'un système M' dont les points matériels sont m'_0, m'_1, ... se meut sur une sphère de rayon δ autour du centre d'inertie O d'un autre système M dont les points matériels sont m_0, m_1, ... Par O' faisons passer trois axes $O'x'$, $O'y'$, $O'z'$ parallèles aux axes Ox, Oy, Oz menés par le centre O de M.

Soient : x, y, z les coordonnées de m par rapport à Ox, Oy, Oz.

x', y', z'	—	m'	—	$O'x'$, $O'y'$, $O'z'$
α, β, γ	—	O'	—	Ox, Oy, Oz
u	la distance de m' à m,			
$\varphi(u)$	la loi d'attraction.			

Les composantes de la force accélératrice qui agit en O′ sont



$$X_i = \frac{Sm'X}{M'},$$

$$Y_i = \frac{Sm'Y}{M'},$$

$$Z_i = \frac{Sm'Z}{M'},$$

X, Y, Z étant les composantes des forces accélératrices qui agissent sur chaque point m', et S s'étendant à tous ces points. Or, on a

$$X = -\Sigma \frac{\alpha + x' - x}{u} \cdot m\varphi(u),$$

$$Y = -\Sigma \frac{\beta + y' - y}{u} \cdot m\varphi(u),$$

$$Z = -\Sigma \frac{\gamma + z' - z}{u} \cdot m\varphi(u),$$

Σ s'étendant à tous les points m, de M.

On a donc

$$(24) \quad \left\{ \begin{aligned} M'X_i &= - Sm'\Sigma \frac{\alpha + x' - x}{u} \cdot m\varphi(u), \\ M'Y_i &= - Sm'\Sigma \frac{\beta + y' - y}{u} \cdot m\varphi(u), \\ M'Z_i &= - Sm'\Sigma \frac{\gamma + z' - z}{u} \cdot m\varphi(u). \end{aligned} \right.$$

Les composantes N, T qui sollicitent O′, sont, en leur conservant la signification donnée au § 7, et employant les mêmes notations,

$$\left\{ \begin{aligned} T &= + \cos\zeta \sin\varphi . X_i + \sin\zeta \sin\varphi . Y_i - \cos\varphi . Z_i, \\ N &= - \sin\zeta . X_i + \cos\zeta . Y_i . \end{aligned} \right.$$

On en déduit, à l'aide des expressions (21), comme au § 7, quand O′ est

sur l'axe Ox,

$$(25)\ldots\quad\left\{\begin{aligned}
\frac{d\mathrm{T}}{d\varphi} &= \frac{\mathrm{S}m'}{\mathrm{M}'}\left[-\Sigma m\varphi(u)\frac{x'-x}{u}+\delta\Sigma\left[\frac{\delta\varphi u}{du}-\frac{\varphi u}{u}\right]\left(\frac{z'-z}{u}\right)^2\right]\\
\frac{d\mathrm{T}}{d\zeta} &= \frac{\mathrm{S}m'\delta}{\mathrm{M}'}\Sigma\left(\frac{\delta\varphi(u)}{du}-\frac{\varphi u}{u}\right)\frac{(z'-z)(y'-y)}{u^2}\\
\frac{d\mathrm{N}}{d\varphi} &= -\frac{\mathrm{S}m'\delta}{\mathrm{M}'}\Sigma\left(\frac{d\varphi(u)}{du}-\frac{\varphi u}{u}\right)\frac{(z'-z)(y'-y)}{u^2}\\
\frac{d\mathrm{N}}{d\zeta} &= \frac{\mathrm{S}m'}{\mathrm{M}'}\left[\Sigma m\varphi(u)\frac{x'-x}{u}-\delta\Sigma\left[\frac{\delta\varphi u}{du}-\frac{\varphi u}{u}\right]\left(\frac{y'-y}{u}\right)^2\right].
\end{aligned}\right.$$

Les signes de ces différentielles indiqueront dans chaque cas donné et à toute distance δ, pour toute loi d'action, si l'équilibre du centre d'inertie O' est stable ou instable, et l'on voit par les formules que cet équilibre dépend tout autant de la position de ce centre par rapport à M, que de l'orientation de M' dans l'espace.

10. Appliquons enfin à ces formules l'approximation adoptée jusqu'ici; nous en déduirons l'influence des axes d'inertie sur l'équilibre de deux systèmes, dans une loi quelconque d'attraction, soumise à la condition générale du § 1.

Posons encore $u = \delta + v$. Les expressions de $\frac{\varphi(u)}{u}$, $\frac{\varphi'(u)}{u^2}$, $\frac{\varphi(u)}{u^3}$ seront celles du § précédent. Quant à v, on a, puisque O' est sur l'axe Ox,

$$v = -\delta + \sqrt{\delta^2 + \rho^2 + \rho'^2 + 2(\delta x' - \delta x - xx' - yy' - zz')},$$

qui peut s'écrire, en posant

$$\rho_1^2 = \rho^2 + \rho'^2 - 2(xx' + yy' + zz'),$$

$$v = -\delta\left\{1 - \left[1 - \left(2\frac{x-x'}{\delta} - \frac{\rho_1^2}{\delta^2}\right)\right]^{\frac{1}{2}}\right\}.$$

En faisant $1 - \left(2\frac{x-x'}{\delta} - \frac{\rho_1^2}{\delta^2}\right) = k$, on aura une puissance quelconque n de v par les formules (13) et (14) et le développement sera convergent pour $-\left(2\frac{x-x'}{\delta} - \frac{\rho_1^2}{\delta^2}\right) < 1$, c'est-à-dire $\frac{u^2-\delta^2}{\delta^2} < 1$ ou $\delta > 2{,}4v$, ce qui rentre parfaitement dans les conditions de la question.

Dans les formules (33) comme dans les formules (22) il faudra, si l'on peut négliger le cube du rapport des dimensions des masses à leurs distances, remplacer $\frac{\varphi(u)}{u}$ par ses deux premiers termes, $\frac{\varphi'(u)}{u^2}$ et $\frac{\varphi(u)}{u^3}$ par leurs premiers termes seulement. On obtiendra ainsi :

$$(26)\left\{\begin{aligned}
\frac{d\mathrm{T}}{d\varphi} &= \frac{\mathrm{S}m'}{\mathrm{M}'}\left[-\varphi(\delta)\,\Sigma\frac{m(x'-x)}{\delta} - \left[-\varphi(\delta)+\delta\varphi'(\delta)\right]\Sigma\frac{v(x'-x)m}{\delta^2} + \left[-\varphi(\delta)+\delta\varphi'(\delta)\right]\Sigma\frac{(z'-z)^2m}{\delta^2}\right]\\
\frac{d\mathrm{T}}{d\zeta} &= \frac{\mathrm{S}m'}{\mathrm{M}'}\left[\delta\varphi'(\delta)-\varphi(\delta)\right]\Sigma\frac{(z'-z)(y'-y)m}{\delta^2}\\
\frac{d\mathrm{N}}{d\varphi} &= -\frac{\mathrm{S}m'}{\mathrm{M}'}\left[\delta\varphi'(\delta)-\varphi(\delta)\right]\Sigma\frac{(z'-z)(y'-y)}{\delta^2}m\\
\frac{d\mathrm{N}}{d\zeta} &= +\frac{\mathrm{S}m'}{\mathrm{M}'}\left[\varphi(\delta)\Sigma\frac{m(x'-x)}{\delta} + \left[-\varphi(\delta)+\delta\varphi'(\delta)\right]\Sigma\frac{v(x'-x)m}{\delta^2} - \left[-\varphi(\delta)+\delta\varphi'(\delta)\right]\Sigma\frac{(y'-y)^2}{\delta^2}m\right].
\end{aligned}\right.$$

D'après ce que nous avons dit plus haut sur le développement de v, et en se rappelant le calcul du paragraphe précédent, il est clair que la valeur de $\frac{vx}{\delta^2}$ qui convient à l'approximation actuelle est $-\frac{(x'-x)^2}{\delta}$ (formule 15' où x est remplacé par $-(x'-x)$. Substituant cette valeur dans (26) on obtient facilement :

$$(27)\left\{\begin{aligned}
\mathrm{M}'\frac{d\mathrm{T}}{d\varphi} &= \frac{\varphi(\delta)}{\delta}\left[\mathrm{M}'\Sigma mx - \mathrm{M}\Sigma m'x'\right]\\
&\quad -\left(\frac{\varphi'(\delta)}{\delta}-\frac{\varphi(\delta)}{\delta^2}\right)\left[\mathrm{M}'\Sigma(x^2-z^2)m + \mathrm{M}\Sigma(x'^2-z'^2)m' - 2\,\Sigma mx\,\Sigma m'x' + 2\Sigma zm\,\Sigma z'm'\right]\\
\mathrm{M}'\frac{d\mathrm{T}}{d\zeta} &= \left(\frac{\varphi'(\delta)}{\delta}-\frac{\varphi(\delta)}{\delta^2}\right)\left[\mathrm{M}'\Sigma zym + \mathrm{M}\Sigma z'y'm' - \Sigma zm\,\Sigma y'm' - \Sigma z'm'\,\Sigma ym\right]\\
\mathrm{M}'\frac{d\mathrm{N}}{d\varphi} &= -\left(\frac{\varphi'(\delta)}{\delta}-\frac{\varphi(\delta)}{\delta^2}\right)\left[\mathrm{M}'\Sigma zym + \mathrm{M}\Sigma z'y'm' - \Sigma z'm'\,\Sigma ym - \Sigma zm\,\Sigma ym\right]\\
\mathrm{M}'\frac{d\mathrm{N}}{d\zeta} &= -\frac{\varphi(\delta)}{\delta}\left[\mathrm{M}'\Sigma mx - \mathrm{M}\Sigma m'x'\right]\\
&\quad +\left(\frac{\varphi'(\delta)}{\delta}-\frac{\varphi(\delta)}{\delta^2}\right)\left[\mathrm{M}'\Sigma(x^2-y^2)m + \mathrm{M}\Sigma(x'^2-y'^2)m' - 2\Sigma mx\,\Sigma m'x' + 2\Sigma ym\,\Sigma y'm'\right].
\end{aligned}\right.$$

Faisons maintenant coïncider les axes d'inertie principaux de M et M' avec les axes des coordonnées et soient $\mathrm{I}_x\mathrm{I}_y\mathrm{I}_z$, $\mathrm{I}'_{x'}\mathrm{I}'_{y'}\mathrm{I}'_{z'}$ les moments principaux

correspondants. On aura

$$\Sigma mx = 0,\quad \Sigma my = 0,\quad \Sigma mz = 0,\quad \Sigma m'x' = 0,\quad \Sigma m'y' = 0,\quad \Sigma m'z' = 0,$$

$$\Sigma zym = 0,\qquad \Sigma z'y'm' = 0,$$

$$\Sigma(x^2 - z^2)m = I_z - I_x,\quad \Sigma(x^2 - y^2)m = I_y - I_x,$$

$$\Sigma(x'^2 - z'^2)m' = I'_{z'} - I'_{x'},\quad \Sigma(x'^2 - y'^2)m' = I'_{y'} - I'_{x'}.$$

et les formules (35) deviendront :

$$(28)\quad \left\{\begin{aligned} & M'\frac{dT}{d\varphi} = -\left(\frac{\varphi'\delta}{\delta} - \frac{\varphi\delta}{\delta^2}\right)\left[M'(I_z - I_x) + M(I'_{z'} - I'_{x'})\right], \\ & M'\frac{dN}{d\zeta} = +\left(\frac{\varphi'\delta}{\delta} - \frac{\varphi\delta}{\delta^2}\right)\left[M'(I_y - I_x) + M(I'_{y'} - I'_{x'})\right], \\ & M'\frac{dT}{d\zeta} = 0,\quad M'\frac{dN}{d\varphi} = 0. \end{aligned}\right.$$

comme $-\left(\frac{\varphi'\delta}{\delta} - \frac{\varphi\delta}{\delta^2}\right)$ est essentiellement positif, l'équilibre stable exige que

$$M'(I_z - I_x) + M(I'_{z'} - I'_{x'}) > 0,$$

$$M'(I_y - I_x) + M(I'_{y'} - I'_{x'}) > 0.$$

En discutant ces conditions, on arrive facilement aux conclusions suivantes :

Les axes d'inertie minimum coïncident. . .	L'équilibre de M et M' est stable.
Un axe minimum coïncide avec un axe moyen .	Équilibre stable dans le plan des axes moyen et minimum de M. Équilibre stable ou instable dans le plan des axes minimum et maximum suivant que $I'_{x'} - I'_{z'} \lesseqgtr \frac{M'}{M}(I_z - I_x)$.
Un axe minimum avec un maximum . . .	Équilibre stable ou instable suivant que $I'_{x'} - I'_{z'} \lesseqgtr \frac{M'}{M}(I_z - I_x)$ et $I'_{x'} - I'_{y'} \lesseqgtr (I_y - I_x)$.

Un axe moyen avec un axe moyen	Équilibre instable dans le plan des axes moyen-minimum. Équilibre stable dans le plan des axes moyen-maximum.
Un axe moyen avec un axe maximum . . .	Équilibre stable dans le plan des axes moyen-minimum. Équilibre stable ou instable dans le plan des axes moyen-maximum suivant que $I'_{x'} - I'_{y'} \lesseqgtr \frac{M'}{M}(I_y - I_x)$.
Un axe maximum avec un axe minimum . .	Équilibre instable.

Ainsi les masses soumises à leurs attractions aux distances convenables pour que l'on puisse faire l'approximation convenue, se placeront toujours en équilibre stable de telle façon que leurs axes d'inertie minimum coïncident.

Remarque. Si l'on avait

$$M'(I_z - I_x) = M(I'_{x'} - I'_{z'}),$$
$$M'(I_y - I_x) = M(I'_{x'} - I'_{y'}),$$

l'équilibre serait indifférent.

11. Telles sont les relations générales qui lient, quand l'attraction décroît indéfiniment avec la distance comme il a été supposé au § 1, les axes principaux d'inertie des systèmes matériels avec leurs attractions et leurs positions d'équilibre.

Ces relations sont la base de la théorie mécanique de la cristallisation, dont le travail actuel est en quelque sorte le premier chapitre.

Il ne sera pas hors de propos de donner pour terminer ce mémoire, indépendamment de toute idée théorique particulière sur les combinaisons moléculaires, un aperçu de leur application aux lois générales de la structure des corps.

APPLICATION A LA STRUCTURE DES CORPS SOLIDES.

12. L'un des résultats les plus remarquables de la théorie de l'élasticité des corps solides est la distribution symétrique des tensions élastiques autour de chaque point par rapport à trois directions rectangulaires; la généralité de ce théorème est absolue, que les corps soient homogènes ou non homogènes; elle est indépendante de toute hypothèse sur la nature des actions moléculaires. Le théorème résulte, en effet, de la simple remarque qu'un tétraèdre de matière pris n'importe où dans la masse du corps doit être en équilibre sous l'action des pressions qui sollicitent ses faces (Lamé, *Théorie mathématique de l'élasticité*). Lorsque la structure du corps est régulière, c'est-à-dire quand les molécules sont toutes orientées de la même manière, comme dans les corps cristallisés, la distribution de l'élasticité est orientée de la même manière autour de chacune d'elles, et il existe dans la masse totale des *axes d'élasticité*. On connaît d'ailleurs la définition de l'ellipsoïde d'élasticité, dont les rayons vecteurs coïncident en grandeur et en direction avec les forces élastiques exercées sur des facettes tangentes à l'ellipsoïde à leurs extrémités.

Ce résultat analytique est confirmé par l'expérience et quelles que soient les structures des corps, elles sont toutes englobées dans cette loi générale, condition première à laquelle s'en ajoutent d'autres d'un ordre inférieur. Un corps étant un assemblage de molécules soumises à des forces attractives et répulsives, ces molécules, quelles que soient leurs formes et leurs masses, se placeront toujours dans des positions relatives telles que les résultantes de leurs actions sur un élément plan, variable de position, soient distribuées symétriquement par rapport à trois directions rectangulaires, et cela d'après la loi de l'ellipsoïde d'élasticité. Cet ellipsoïde peut être à trois axes inégaux, de révolution autour d'un axe ou à trois axes égaux, auquel cas il se réduit à une sphère. De là trois grandes classes de corps, considérés par rapport à leur structure intérieure.

Si la théorie est parvenue à découvrir l'existence *possible* de ces trois espèces de corps et l'expérience à découvrir la *réalité* de cette existence, ni l'une ni l'autre n'a encore fixé leurs causes déterminantes, c'est-à-dire les rai-

sons pour lesquelles tel corps appartient à telle espèce plutôt qu'à telle autre, et ce qui détermine la direction de ses axes d'élasticité maximum et minimum.

Il est clair que, les corps étant des systèmes de molécules, toute propriété, tout caractère d'un corps provient en dernière analyse de ceux de sa molécule.

Examinons donc ce qui doit résulter du groupement d'un grand nombre de systèmes matériels identiques, orientés de la même manière, et en équilibre sous l'action de leurs forces attractives et répulsives.

Commençons, dans une première approximation, par supposer qu'à la distance qui sépare deux de ces systèmes voisins, on puisse négliger les termes inférieurs du développement de l'attraction, comme nous l'avons fait dans les calculs précédents. Chaque système, d'après ces mêmes calculs, agit alors avec des énergies minimum, moyenne et maximum suivant ses axes principaux d'inertie maximum, moyenne et minimum. Tous ces axes étant parallèles, il y a donc dans le système total formé par les systèmes partiels composants, trois directions rectangulaires dans lesquelles l'attraction est maximum, moyenne et minimum, et par rapport auxquelles tout système attractif est symétriquement distribué. — Toutes les propriétés du système total étant des fonctions des actions des systèmes partiels, les intensités de ces caractères seront également distribuées symétriquement par rapport à trois directions rectangulaires.

D'ailleurs les systèmes composants (ou *molécules*) auront leurs trois moments principaux d'inertie inégaux, deux égaux ou trois égaux, ce qui donnera inégalité d'action dans trois directions rectangulaires, égalité dans un plan et inégalité normalement à ce plan, ou égalité en tous sens, — et par conséquent trois classes bien définies des systèmes résultants (ou *corps*).

Les axes d'élasticité, de conductibilité, etc., coïncideront donc alors avec les axes principaux d'inertie des molécules, et ce sont ces derniers qui détermineront ainsi la direction des premiers dans le corps.

De plus, si les distances des molécules ou systèmes composants étaient telles que nous les avons supposées dans cette première approximation, chaque molécule agissant ou comme une sphère, ou comme un ellipsoïde de

révolution ou comme un ellipsoïde à trois axes inégaux, le système résultant ou le corps formé serait toujours distribué symétriquement par rapport à trois directions rectangulaires; or, il n'en est pas ainsi puisqu'il existe des cristaux obliques; et d'ailleurs de nouvelles influences sont mises en évidence par la variété des formes que revêtent des corps appartenant à la même espèce.

Il convient donc de prendre en considération l'influence des axes d'attraction secondaires, influence qui s'ajoute à celle des axes d'inertie ou axes principaux d'attraction.

Considérons d'abord les molécules à trois axes d'inertie égaux, qu'on peut assimiler à des sphères dans une première approximation; il est clair que les axes d'attraction secondaires sont distribués d'une manière régulière autour du centre de la molécule, puisque si l'un de ces axes était plus énergique que les autres, ce qui ne pourrait provenir que d'une augmentation de masse ou de distance dans le sens de cet axe, le moment d'inertie de la molécule autour de lui deviendrait un minimum, et l'égalité de tous ces moments ne serait plus satisfaite (*). Les axes secondaires étant distribués régulièrement en tous sens, la distribution des molécules sera encore parfaitement identique en tous sens et les caractères de structure des corps formés seront identiques en tous sens autour d'un point.

Si les molécules ont deux axes d'inertie égaux, les axes secondaires pour la même raison que ci-dessus ne pourront être que régulièrement distribués par rapport au troisième axe et à son équateur. La distribution des molécules et par conséquent les caractères des corps formés seront identiques en tous sens dans les plans équatoriaux et symétriquement distribués par rapport au troisième axe d'inertie principal, qui coïncidera avec l'axe d'élasticité, de conductibilité, etc.

Si enfin les molécules ont trois axes d'inertie inégaux, les axes secon-

(*) Les conditions analytiques d'égalité partielle ou totale des moments d'inertie d'un système matériel, prouvent qu'il peut exister des molécules irrégulières, dissymétriques, pour lesquelles cette égalité existe; mais ces cas analytiques sont de vraies *exceptions physiques*, attendu qu'ils exigent des relations numériques spéciales entre les masses, et les distances des atomes composant les molécules, c'est-à-dire entre les *intensités* et *les lois d'action* des forces qui maintiennent ces atomes en équilibre.

daires pourront être distribués symétriquement ou non par rapport à ces axes principaux, puisque, quelque irrégulier que soit en tous sens un système matériel, il a toujours ses trois axes principaux rectangulaires.

Dans le premier cas, les molécules seront encore distribuées symétriquement par rapport à trois directions rectangulaires, ou trois plans rectangulaires, ainsi que le corps formé; ces trois directions seront encore les trois axes principaux des molécules.

Dans le second cas, suivant : (*a*) que la symétrie des axes secondaires existe encore par rapport à un plan d'inertie principal P (*), ou (*b*) qu'il n'y a plus aucun plan de symétrie, les molécules ne sont plus symétriquement distribuées par rapport à trois directions rectangulaires, non plus que les corps formés, qui prennent alors une forme oblique, présentant : dans le cas (*a*) un plan de symétrie qui coïncide alors avec le plan d'inertie principal P des molécules, ou ne présentant plus dans le cas (*b*), aucun plan de symétrie.

Dans le cas (*a*), un axe d'élasticité, de conductibilité, etc., coïncide encore avec l'axe d'inertie perpendiculaire au plan d'inertie principal P, les deux autres axes étant dans le plan P et faisant avec les deux autres axes d'inertie des angles égaux d'autant plus grands que la dissymétrie des axes secondaires est plus accentuée.

Dans le cas (*b*), aucun des trois axes d'élasticité, conductibilité, etc., ne coïncide plus en général avec les axes d'inertie principaux, mais ils font avec eux des angles d'autant plus grands que la dissymétrie est plus considérable et que l'action des axes secondaires est plus énergique. Si cette action est très-faible, on peut encore par approximation considérer les axes d'élasticité, conductibilité, etc., comme coïncidant avec les axes d'inertie principaux. Les axes secondaires jouent le rôle de forces perturbatrices pour empêcher la coïncidence de ces deux systèmes d'axes.

Les cas que nous venons d'examiner sont les seuls cas généraux possibles et ils sont réalisés dans le monde matériel; c'est de là que proviennent les six

(*) Le cas de deux plans de symétrie est le même que le premier cas, attendu que les molécules étant des systèmes à centre de symétrie, deux plans de symétrie et ce centre équivalent à trois plans de symétrie.

systèmes de structure des corps formés régulièrement, connus sous le nom de *systèmes de cristallisation.*

A chacun de ces systèmes répond un caractère particulier de molécules :

I. Système cubique.	Molécules à trois axes d'inertie égaux.	
II. Système du prisme droit à base carrée. III. Système rhomboédrique.	Molécules à deux axes d'inertie égaux.	
IV. Système du prisme droit à base rectangle.	Molécules à trois axes d'inertie inégaux.	Symétrie complète des axes secondaires.
V. Système du prisme oblique à base rectangle.		Symétrie des axes secondaires par rapport à un plan d'inertie principal.
VI. Système du prisme oblique ou triclinique.		Dissymétrie complète des axes secondaires.

Ainsi les systèmes de cristallisation considérés au point de vue de la *structure* des cristaux répondent manifestement à la classification des molécules d'après leurs axes d'attraction, c'est-à-dire d'abord d'après leurs axes d'inertie principaux, ce qui les distingue en trois grandes classes qui répondent au Ier, aux IIe et IIIe, et aux IVe, V^e^ et VIe systèmes cristallins, et ensuite d'après leurs axes secondaires qui établissent des subdivisions dans ces grandes classes.

Ce qu'on nomme *force de polarité* des molécules n'est pas autre chose que l'influence de leur forme sur leur attraction, influence dont les lois sont très-générales, comme nous avons essayé de le faire voir, et qui donnent l'origine et la raison d'être des classifications basées sur l'expérience (*).

(*) Quant aux *formes* des cristaux, nous nous en occuperons en traitant bientôt le problème complet de la cristallisation, dont ce travail n'est que la préparation. Nous y verrons que ces formes dépendent autant de la distribution des centres moléculaires avant la formation (dans les gaz et les liquides) que des formes particulières des molécules. Ainsi, par exemple, les IIe et IIIe systèmes répondent respectivement à deux conditions uniques d'équilibre que peuvent prendre, eu égard à la distribution des centres élémentaires, des molécules à deux axes d'inertie égaux.

VERZEICHNISS DER VON PROF. ED. VAN BENEDEN

AUF SEINER

IM AUFTRAGE DER BELGISCHEN REGIERUNG UNTERNOMMENEN WISSENSCHAFTLICHEN REISE NACH BRASILIEN UND LA PLATA I. J. 1872-75 GESAMMELTEN

ARACHNIDEN

VON

Dr. PH. BERTKAU in Bonn.

(Mémoire présenté à la Classe des sciences dans la séance du 7 février 1880.)

EINLEITUNG.

Die in dem nachfolgenden Verzeichniss aufgeführten Arachniden sind von Prof. Ed. Van Beneden auf einer wissenschaftlichen Reise gesammelt worden, die derselbe im Auftrage der Belgischen Regierung unternahm. Ein interessanter Bericht über diese Reise, die vom 1. Juli 1872 bis Ende Januar 1873 dauerte, erschien in dem *Bulletin de l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique,* 1873, pp. 775 ff. von Van Beneden selbst und 1875 in der *Revue de Belgique* aus der Feder eines Begleiters, Herrn W. de Selys Longchamps fils; als dritter freiwilliger Theilnehmer hatte sich der inzwischen verstorbene eifrige Entomologe C. Van Volxem der Expedition angeschlossen.

Die Punkte, an denen Arachniden gesammelt wurden, sind : Rio de Janeiro und Umgebung (Botafago, Tijuca, Copa Cobana; zwischen Cap Irmao und Cap Gavia); Guandu in der Provinz Rio; São João del Ré [1], Chapeo d'Uvas und Barbacena in der Provinz Minas Geraës; Thérésopolis [1] in der Provinz Santa Catharina und Pedra açu, der Piz der Cordillère des Orgues, der bis dahin noch von keinem Zoologen und nur von zwei Botanikern, Gartner und Glasiou, Director des *Passeio publico,* durchforscht war; dieser Punkt zeichnet sich durch eine eigenthümliche Fauna aus (cf. *Nemesia*); Rio Grande und Buenos Ayres; namentlich sind Rio, Tijuca, Copa Cobana, Thérésopolis und Buenos Ayres durch zahlreiche Arten vertreten, die sich zumeist in gutem Erhaltungszustande befanden. An Zahl der Arten (53) sowohl wie der Individuen überwiegen die echten Spinnen und unter ihnen

[1] Die bei São João del Ré und Thérésopolis gesammelten Exemplare waren ungesondert in demselben Glase aufbewahrt.

wieder die Territelarien, Epeiriden und Lycosiden; die Opilionen sind durch 14 Gonyleptiden vertreten; von Scorpionen wurden nur 3 Arten erbeutet, und von Milben sind einige junge Exemplare einer Gamaside auf dem Körper einer grossen Territelarie und 3 Ixodiden von verschiedenen Wohnthieren mitgebracht worden.

Eine Bestimmung der Arten gehört nicht zu den leichten Aufgaben, namentlich, wenn man dabei die ungemein zerstreute Literatur berücksichtigt. Dieselbe stand mir nur in beschränktem Maasse zu Gebote und es ist daher sehr wohl möglich, dass ich bereits beschriebene Arten unter einem neuen Namen nochmals beschrieben habe. So sehr ich es als praktisch anerkenne, durch kurze Diagnosen ein allgemeines Bild der Art zu entwerfen, so theile ich doch die Ansicht fast aller neueren Arachnologen, dass möglichst detaillierte Beschreibungen unumgänglich nöthig sind, denen gegenüber die Diagnosen nur etwa die Rolle eines Wegweisers spielen können; da aber hier die meisten neuen Arten zugleich in Abbildungen dargestellt sind, die den eben angeführten Zweck ebensogut wie die Diagnosen erfüllen, so habe ich von einer Abfassung der letzteren Abstand genommen. Wem die Beschreibungen vielleicht zu sehr ins Einzelne zu gehen scheinen, der möge bedenken, dass gerade durch unvollständige Beschreibungen in der Arachnologie die grösste Confusion angerichtet ist.

Herrn Prof. E. Van Beneden spreche ich für das Vertrauen, das er mir durch Uebertragung der Bearbeitung des von ihm gesammelten Materials bewies, hiermit öffentlich meinen hochachtungsvollen Dank aus.

SYSTEMATISCHE ÜBERSICHT DER ARTEN.

a. Scorpiones.

1. *Isometrus maculatus* (De G.); Rio.
2. — *americanus* (L.); Rio.
3. *Cercophonius Glasioui* n. sp.; Pedra açu.

b. Araneae.

1. *Cyrtauchenius maculatus* n. sp.; Tijuca.
2. *Nemesia anomala* n. sp.; Pedra açu.
3. — *fossor* n. sp.; Pedra açu.
4. *Diplura gymnognatha* n. sp.; Pedra açu.
5. *Thalerothele* (n. g.) *fasciata* n. sp.; Tijuca.
6. *Macrothele annectens* n. sp.; Pedra açu.
7. *Crypsidromus fallax* n. sp.; Tijuca.
8. *Trechona adspersa* n. sp.; Pedra açu.
9. *Eurypelma* (*Lasiodora*) *Benedenii* n. sp.; Chapeo d'Uvas.
10. — (*Homoeomma*) *familiaris* n. sp.; Tijuca.
11. *Philia graciosa* C. L. Koch; Rio.
12. *Euophrys lunatus* n. sp.; Rio.
13. (*Salticus*) *radians* Blackw.; Thérésopolis (?).
14. *Heteropoda* sp. indet.; Rio.
15. *Sparassidae;* sp. indet.; Copa Cobana.
16. *Anyphaena trivittata* n. sp.; Pedra açu.
17. *Chiracanthium subflavum* (Blackw.); Rio.
18. *Liocranum haemorrhoum* n. sp.; Thérésopolis (?).
19. *Hypsinotus chalybeus* L. Koch; Rio.
20. — *cruentus* n. sp.; Rio.
21. — *loricatus* n. sp.; Pedra açu.
22. — *inermis* n. sp.; Tijuca.
23. — *plumipes* n. sp.; Thérésopolis (?).
24. *Ctenus cyclothorax* n. sp.; Tijuca.
25. *Caloctenus variegatus* n. sp.; Thérésopolis (?).
26. *Isoctenus foliiferus* n. sp.; Rio.

(27. *Ctenide* sp. indet.; Chapeo d'Uvas.)

28. *Dolomedes albicoxa* n. sp.; São João del Ré.
29. — *marginellus* C. L. Koch; Rio.
30. *Dolomedes* sp. indet.; Rio.
31. *Trochosa helvipes* Keys.; Rio.
32. — *humicola* n. sp.; Rio.
33. *Tarentula poliostoma* C. L. Koch; Buenos Ayres.
34. — *nychthemera* n. sp.; Thérésopolis (?), São João del Ré (?).

35. *Tarentula Volxemii* n. sp.; Thérésopolis (?), São João del Ré.
36. — *pugil* n. sp.; Thérésopolis (?), São João del Ré.
37. — *sternalis* n. sp.; Thérésopolis (?), São João del Ré.
38. — *pardalina* n. sp.; Rio.
39. *Lycosa molitor* n. sp.; Tijuca.
40. *Theridium haemorrhoïdale* n. sp.; Rio.
41. *Tetragnatha cladognatha* n. sp.; Rio.
42. *Meta formosa* (Blackw.); Tijuca, Copa Cobana.
43. *Nephila brasiliensis* (Walck.); Tijuca, Botafago, Rio, Copa Cobana, Guandu.
44. — *clavipes* (L.) (= *Ep. vespucea* Walck.); Tijuca, Copa Cobana.
45. *Epeira biplagiata* n. sp.; Rio.
46. — *caerulea* n. sp.; Rio Grande.
47. — *Grayi* Blackw.; Thérésopolis (?), São João del Ré (?).
48. — *undulata* n. sp.; Copa Cobana.
49. — *12-tuberculata* n. sp.; Tijuca, Rio, Copa Cobana, entre Cap Irmao et Cap Gavia.
50. *Argiope argentata* (F.); Copa Cobana.

Opiliones.

1. *Gonyleptes vatius* n. sp.; Thérésopolis (?), São João del Ré (?).
2. — *acanthopus* (Quoy et Gaim.); Copa Cobana.
3. — *bicuspidatus* C. L. Koch; Copa Cobana.
4. — *piceus* n. sp.; Copa Cobana.
5. — *horridus* Kirby; Tijuca.
6. *Caelopygus granulatus* C. L. Koch; Thérésopolis (?), São João del Ré.
7. — *macracanthus* C. L. Koch; Thérésopolis (?), São João del Ré.
8. *Ancistrotus acanthoscelis* n. sp.; Pedra açu.
9. — *urceolaris* n. sp.; Copa Cobana.
10. — *squalidus* (Perty); Thérésopolis (?), São João del Ré (?).
11. *Eusarcus oxyacanthus* Kollar; Copa Cobana.
12. — *armatus* Perty; Copa Cobana.
13. *Mischonyx* (n. g.) *squalidus* n. sp.; Copa Cobana.
14. *Collonychium* (n. g.) *bicuspidatum* n. sp.; Copa Cobana.

Acarina.

1. *Gamasus* sp. indet.; Tijuca.
2. *Amblyomma adspersus* C. L. Koch; Barbacena.
3. — *oblongoguttatum* C. L. Koch; Chapeo d'Uvas.
4. — *infumatum* C. L. Koch; Chapeo d'Uvas.

NACHTRAG.

8*a*. *Avicularia vestiaria* (De G.); Chapeo d'Uvas.
23*a*. *Hypsinotus Selysii* n. sp.; Barbacena.
30*a*. *Ancylometes* (n. g.) *vulpes* n. sp.; Barbacena.

BEMERKUNGEN ZU DEN ARTEN.

Ord. SCORPIONES.

Gatt. ISOMETRUS Hempr. et Ehr.

1. **I. MACULATUS** (De G.).

Syn. **Scorpio maculatus**; De Geer, *Abhandl. zur Gesch. der Ins.*, VII, p. 155; Tab. XLI, Fig. 9, 10.
Lychas maculatus (♂) und **americanus** (♀); C. L. Koch, *Arachniden*, XII, pp. 1 ff.; Tab. CCCXCVII, Fig. 960, 961.
Isometrus maculatus; Thorell, *Étud. Scorpiol.*, p. 166 (92 d. Separ.).

Von dieser Art liegen 5 wohlerhaltene Exemplare (2 ♂, 3 ♀) von Rio vor; sie ist weit verbreitet, vielleicht durch Schiffe, da De Geer von ihr angiebt, dass sie in faulem Holze an feuchten Orten lebe; Koch erhielt sie auch aus Ostindien, Peters fand sie am Bord von Sehiffen auf Mossambique und in Inhambane. Alle mir vorliegenden Exemplare besassen nur die 3 Hauptseitenaugen.

2. **I. AMERICANUS** (L.). (Fig. 1.)

Syn. **Scorpio obscurus**; Gervais, *Hist. nat. des Ins.*, Aptères, T. III, p. 55.
Tityus aethiops; C. L. Koch, *Arachn.*, XI, p. 11; Tab. CCCLXIV, Fig. 856.
Isometrus americanus; Thorell, *Étud. Scorpiol.*, p. 90.
Scorpio europaeus; De Geer, *Abhandl. zur Gesch. der Ins.*, VII, p. 154; Tab. XLI, Fig. 5-8.

Da ich nicht ganz sicher bin, ob ich nicht bei der Bestimmung der Gattung einen Fehler begangen, so lasse ich eine Beschreibung und Abbildung nach dem einzigen mir vorliegenden Exemplar folgen.

Cephalothorax kürzer als hinten breit, nach vorn bis zum ersten Beinpaar mässig und allmählich verschmälert, dann winkelig stärker verschmälert und der Seitenrand zugleich nach oben ansteigend; Vorderrand ein wenig ausgeschnitten, mit dem Seitenrand unter einem stumpfen Winkel zusammenstossend. Cephalothorax in der Mitte der Länge nach vertieft; aus der Vertiefung erhebt sich fast am Ende der vorderen Hälfte der Augenhügel, der den höchsten Punkt des Cephalothorax einnimmt; ober jedem Auge befindet sich eine mit der Concavität nach aussen gekehrte erhabene Leiste; hinter dem Augenhügel wird die Vertiefung breiter; sie erreicht den Hinterrand des Cephalothorax nicht vollkommen und ist von 2 fast S-förmig gebogenen Leisten, aus Körnchen bestehend, begrenzt. Ausser der erwähnten medianen Vertiefung finden sich einige seitliche Eindrücke, von denen der zwischen den Hüften des zweiten und dritten Beinpaares, der verlängert die vorhin erwähnte Leiste ungefähr in ihrer Mitte treffen würde, der deutlichste ist.

Die Seitenaugen liegen am vorderen schmäleren Theile des Seitenrandes; das vorderste ist das kleinste und dem zweiten genähert; die beiden anderen sind gleich gross und nicht ganz um ihren Halbmesser von einander entfernt, letzterer etwa halb so gross wie der der Scheitelaugen; alle Augen schwarz. (In diesem Exemplar sind wieder nur die 3 Hauptseitenaugen ausgebildet.)

Mandibeln kurz, aber stark gezähnt. Die obere Schneide des unbeweglichen Theiles an der Basis mit starkem, schräg abgestutzten und in der Mitte eingekerbtem Zahn; davor ein schwächerer Zahn; letzterem gegenüber befindet sich auf der unteren Schneide ein eben so schwacher Zahn; der bewegliche Theil hat (ausser den beiden kräftigen Spitzen) oben und unten je 2 Zähne.

Palpen mässig lang und schlank; Finger dünn, schwach gebogen, anderthalbmal so lang als die ganz schwach aufgetriebene Hand. Schneide der Finger mit etwa 15 weitschichtig gestellten stumpfen Zähnchen besetzt; von jedem Zähnchen läuft schräg rückwärts eine Reihe kleiner Körnchen, so dass man auch sagen könnte, die Schärfe sei mit etwa 15 Schrägreihen kleiner Körnchen besetzt, von denen das vorderste, etwas nach aussen

gelegene, das grösste sei. (Diese eigenthümliche Bewaffnung veranlasste mich Anfangs, die Art als zur Gattung *Centrurus* gehörig zu betrachten; da aber diese kleinen Körnchen, deren Zahl in jeder Schrägreihe ungefähr 15 beträgt, doch nicht gut als *dentes* bezeichnet werden können, so glaube ich, dass meine gegenwärtige Auffassung die richtigere ist; cfr. Thorell, *Étud. Scorpiol.*, p. 83 (9); doch scheint mir durch diese Bildung der systematische Werth dieses von Thorell zur Trennung der Gattungen *Phassus* und *Isometrus* von *Rhopalurus* und *Centrurus* benutzten Merkmales zu sinken.) Die Glieder der Palpen namentlich auf der Oberseite mit Kanten (das zweite Glied hat 5, die übrigen 6 deutliche Kanten). Diese Kanten sind mit kleinen spitzen Höckerchen besetzt; an der Vorderkante des dritten Gliedes tritt ein Höckerchen etwas stärker zahnartig hervor.

Beine flach gedrückt, das letzte Paar ungefähr doppelt so lang wie das erste, so lang wie Cephalothorax und Abdomen; auch die Beine mit gekörnelten Kanten, die aber hier undeutlicher sind als an den Palpen.

Hinterleib ungefähr drittehalbmal so lang als der Cephalothorax; der Vorderrand der einzelnen Rückenplatten mit aufgelegtem Saume, der auf den hinteren breiter ist; in der hinteren Hälfte ein flacher Mittelkiel, ausserdem eine schwache Andeutung eines von dem aufgelegten Saume ausgehenden Seitenkieles; das letzte Segment umgekehrt nur in der vorderen Hälfte mit einer Art Mittelkiel, dahinter breit vertieft, ausserdem mit 2 Paaren gebogener Leisten (ausser den Seitenrändern) und zwischen diesen Leisten wiederum vertieft.

Brustkämme mit 18 Zähnen. (Was De Geer als kleine Kugel beschreibt und abbildet, ist wahrscheinlich die innerste der lam. interm., die aber bei meinem Exemplar nicht rund, sondern trapezoïdisch ist.)

Die 3 vorderen Bauchplatten mit einer Mittelfurche; die vierte mit einer Mittel- und einer daneben liegenden Seitenleiste, welche letztere auf der fünften Platte deutlicher ist und ausserdem in der vorderen Hälfte je eine weitere neben sich hat; die Mittelleiste ist auf dieser verschwunden.

Schwanz unbedeutend länger als das Doppelte des Hinterleibes; die Glieder bis zum fünften successive länger werdend, das fünfte aber doch nicht ganz doppelt so lang als das erste; die einzelnen Glieder an den Gelenken

eingeschnürt, auf der Oberseite der Länge nach vertieft, kantig; das erste mit 10, die 3 folgenden mit 8, das fünfte mit 5 Kanten; Endglied im Basaltheil eiförmig, oben flach, an den Seiten mit je einer breiten Furche, unten mit einem stumpfen Mittelkiel; Stachel so lang als der Basaltheil; letzterer unter dem Stachel mit einem Zahn, der an seiner Innenseite noch ein kleines Höckerchen hat.

Die Oberseite des ganzen Körpers ist glanzlos (nur das Basalglied der Mandibeln ist glatt und glänzend), feiner oder gröber gekörnelt; die Körnchen manchmal zu Linien angeordnet, namentlich auf den Leisten, in der hinteren Hälfte der Rückenplatten grösser und dichter als in der vorderen. Die Farbe ist auf der Oberseite ein dunkeles Olivenbraun; die Beine und Palpen, Brust- und Bauchplatten schmutzig gelb; die Finger und einige undeutliche Ringe auf den Palpen und Beinen dunkler; Endglied des Schwanzes braunroth, Stachelspitze dunkler.

Ein Exemplar von Rio.

(Bereits Thorell macht [*Étud. Scorpiol.*, p. 165 (91)] darauf aufmerksam, dass der *Tityus longimanus* und *aethiops* C. L. Koch mit *Isometrus americanus* L. sehr nahe verwandt seien; sie für synonym zu erklären, sieht er sich nur durch das verschiedene Vaterland veranlasst. Mein Exemplar stimmt mit der Koch'schen Beschreibung vollständig überein, und ich stehe nicht an, dasselbe für die Koch'sche Art zu halten; da *I. maculatus* nachgewiesener Maassen weit verbreitet ist, so darf auch ein Vorkommen von *I. americanus* auf Java nicht überraschend sein).

GATT. CERCOPHONIUS Pet.

5. **C. GLASIOUI** n. sp. (Fig. 2.)

Obwohl diese Art, nach den zahlreichen Exemplaren zu urtheilen, die von derselben von Pedra açu vorliegen, dort, wo sie vorkommt, häufig zu sein scheint, so konnte ich doch keine zutreffende Beschreibung derselben finden und beschreibe sie daher hier als neu.

Cephalothorax kurz, trapezoïdisch mit abgerundeten Hinter- und Vorder-

ecken, geradem Vorderrande, ein wenig breiter als lang. Dicht hinter dem Vorderrande in der Mitte ein rundlicher Eindruck, hinter dem niedrigen Augenhügel eine sich nach hinten vertiefende und erweiternde Mittelfurche, die den Hinterrand indess nicht erreicht. Seitenfurche zwischen den Hüften des dritten und vierten Beinpaares sehr deutlich. Scheitelaugen dem Vorderrande etwas mehr als dem Hinterrande genähert; die (3) Seitenaugen klein, in einer gebogenen Linie. Mandibeln an der Spitze des Basalgliedes mit 2 flachen Gruben, von denen die innere, an der Basis des unbeweglichen Scheerenarmes liegende, die kleinere ist. Das bewegliche Scheerenglied mit einer einfachen Reihe von 5 Zähnen (dritter und vierter kleiner), der unbewegliche mit 2 Zähnen, von denen der an der Basis gelegene an der Spitze gegabelt ist. Palpen kurz; drittes Glied in der ersten Hälfte stark aufgetrieben, fast doppelt so dick als das vorhergehende, und wenig dünner als die Hand. Diese nicht ganz so lang wie das vorhergehende Glied, mit den schwach gebogenen Fingern von gleicher Länge; die Fläche mit grösseren und kleineren, zerstreuten, eingedrückten Punkten. Die Schneide mit ungefähr 36 Zähnchen besetzt, die keine zusammenhängende Reihe bilden, sondern in Gruppen von 5-6 unterbrochen sind, am Ende einer jeden Gruppe steht, etwas ausserhalb der Reihe, ein grösseres Zähnchen, und, in weiterer Entfernung von derselben, innen ebenfalls 6 längliche Höckerchen. Die Palpen wie der übrige Körper glatt; auf dem zweiten (und dritten) Gliede stehen starke Knötchen mit kraterartig vertiefter Endfläche, in deren Grunde eine starke Borste steht. Beine platt gedrückt, nach hinten an Länge zunehmend, sonst ohne Auszeichnung.

Brust bogenförmig, sehr kurz; Kämme mit gewöhnlich 11 Zähnen; 3 Rückenlamellen und eine einfache Reihe von 6-7 Mittellamellen.

Hinterleib (bei den durch die Eier aufgetriebenen Weibchen wenigstens) fast dreiundeinhalbmal so lang als der Cephalothorax; Rückenplatten vorn und an den Seiten mit aufgelegtem Saume, ohne Kiel, das letzte am Hinterrande mit einem Quereindruck, die vorderen hinter dem Vorderrande mit 2 symmetrisch gelegenen sehr undeutlichen Eindrücken.

Bauchplatten nahe dem Seitenrande mit einem Längseindruck; die letzte mit 2 der Mittellinie genäherten gerade nach vorn bis zur Hälfte reichenden

und hier rechtwinkelig endigenden Leisten, ausserhalb deren 2 kürzere schräge stehen; diese Leisten aus aneinander gereihten Knötchen gebildet.

Schwanz knotig; die einzelnen Glieder bis zum fünften an Länge zunehmend, die ersten breiter als lang, das fünfte doppelt so lang wie das erste und ebenso lang wie das Endglied (den Stachel einbegriffen). Die Glieder oben ausgehöhlt, die Ränder dieser Aushöhlung nur schwach als Längsleisten angedeutet. Sonst sind keine deutlichen Leisten an den Gliedern zu bemerken; nur an der Aussen- und Unterfläche des ersten und zweiten Gliedes reihen sich einzelne Höckerchen zu schwachen Leisten; die beiden ersten Glieder seitlich mit einer grossen Grube an der Spitze, die auch an den beiden folgenden in schwacher Andeutung vorhanden ist. Endglied oberseits ebenfalls schwach breit vertieft; an den Seiten eine breite Furche und 2 eben solche Furchen zu beiden Seiten der unteren Mittellinie, einen gleich breiten Raum, wie sie selbst sind, zwischen sich lassend. Stachel kurz, gebogen.

Der ganze Körper glänzend, glatt; letzte Rückenplatte in der hinteren Hälfte, die Aussenseite der Schwanzglieder, das fünfte auch auf der Unterseite mit feinen Körnchen besetzt, die sich auf den Schwanzgliedern zum Theil netzartig verbinden; die Unterseite des vorletzten Gliedes und das Endglied ist stärker gekörnelt, bei letzterem nur die Furchen glatt.

Farbe dunkelbraun, heller marmoriert (bei einigen Exemplaren ist Cephalothorax und Rückenplatten einfarbig dunkel); auf den Rückenplatten ordnen sich an den Seiten die helleren Flecken zu je einem eiförmigen Ringe, dessen Mitte wieder dunkel ist, zusammen; an den Schwanzgliedern wiegt oberseits die helle Farbe vor, so dass die dunkele nur in netzartigen Zeichnungen übrig bleibt. Die Hände und der Grundtheil des Endgliedes des Schwanzes sind rothbraun; Brust, Bauchplatten und Füsse blassgelb, letzte Bauchplatte nach dem Seitenrande hin schwärzlich.

Die Art scheint mit *C. squama* Gerv. von Australien näher verwandt zu sein als der ebenfalls aus America stammende *C. brachycentrus* Thor.; es liegen von ihr 11 ältere (40 Mm. lange) und zahlreiche junge (10 Mm. lange) Exemplare von Pedra açu vor; ich habe sie nach dem verdienten Botaniker und Director des *Passeio publico* benannt.

Die Unterschiede von *C. squama* sind : Cephalothorax vorn nicht ausgerandet; die letzte Bauchplatte mit Leisten (dagegen kann ich auf der letzten Rückenplatte keine Spur derselben entdecken); die Rückenleisten der Schwanzglieder nicht gezähnelt (nur ihr Anfang und Ende als Zähnchen hervorragend); Thorell erwähnt auch die seitliche Grube am Ende der ersten Schwanzglieder nicht. Die Punkte an den Händen ordnen sich nicht zu Längsreihen.

Anmerkung. — Es mag vielleicht nicht überflüssig sein, hier auf einen Druckfehler in der analytischen Gattungstabelle Thorell's in dessen *Étud. Scorpiol.* aufmerksam zu machen. Es heisst dort [p. 82 (8)] unter B*a* und B*b*: *margo inferior digiti* MOBILIS statt : *m. i. d.* IMMOBILIS; in den *Ann. a. Mag. Nat. Hist.* (4) XVII, pp. 7 und 8 heisst es ganz richtig : *Inferior margin of the immovable mand. fing.* etc.

ORD. ARANEAE.

Die meisten der gesammelten Arachniden gehören zu den echten Spinnen, sowohl der Zahl der Individuen wie der Arten nach. Ausser den allgemeinen Werken habe ich zur Bestimmung derselben namentlich einige Abhandlungen Keyserling's in den *Verh. der. Zool.-Bot. Gesellsch. Wien,* sowie den Aufsatz Blackwall's : *Descriptions of newly discovered Spiders captured in Rio Janeiro* in den ANN. A. MAG. NAT. HIST. (3) X und XI, benutzt. Die Arbeiten Taczanowsky's, Nicolet's, die benachbarte Faunengebiete behandeln, waren mir nicht zugänglich; einzelne Arten scheinen mit nordamericanischen, von Hentz beschriebenen, in naher Verwandtschaft zu stehen; ob sie mit denselben identisch sind, lässt sich aus den kurzen Beschreibungen dieses Autors nicht ersehen. Es wäre aber wohl an der Zeit, wenn das in der Literatur und den Museen zerstreute Material einmal gesichtet und gesammelt würde; eine Arbeit, die sich freilich nur mit Unterstützung sämmtlicher grösseren Museen ausführen liesse.

Unterordn. TETRASTICTA.

Diese Unterordnung ist nur durch die *Tetrapneunomes* vertreten, die in Ausserer ihren Monographen gefunden haben. Bei dem Versuche indess, nach Ausserer's *Beiträgen*, etc., das mir vorliegende geringe Material zu bestimmen, kam ich überall auf neue Arten, was mich zu sehr frappierte. Ich fragte daher bei Ausserer an, der sich mit der grössten Liebenswürdigkeit zu einer Revision bereit erklärte, wofür ich ihm hier meinen wärmsten Dank ausspreche. Es gereichte mir indessen zur Beruhigung, dass auch Ausserer alle Arten, mit Ausnahme vielleicht einer, für neu erklärte, ein Beweis, wie wenig noch die fremden Länder mit Rücksicht auf ihre Arachnidenfauna durchforscht sind. Bei der Beschreibung der neuen Arten habe ich auf alle die Punkte Rücksicht genommen, die bei der Artunterscheidung als wichtig anerkannt sind; ausserdem aber habe ich auch die Samentaschen, deren systematischen Werth ich bei unseren Atypusarten hatte würdigen lernen, präpariert und abgebildet, und ich bin Prof. Van Beneden zu grösstem Danke verpflichtet, dass er mir auch bei Unicis diese Präparierung gestattete, selbst auf die Gefahr hin, dass dadurch die Bauchhaut eine kleine Beschädigung erlitt, die bei kleineren Arten selten ausbleibt.

Gatt. CYRTAUCHENIUS (Thor.?) Auss.

1. **C. MACULATUS** n. sp. (Fig. 7.)

Cephalothorax länglich, länger als Patella + Tibia IV, zwischen dem dritten und vierten Beinpaar am breitesten, von hier nach vorn allmählich, nach hinten plötzlicher verschmälert. Kopf durch eine tiefe Furche von der Brust abgesetzt und über dieselbe erhoben; Seitenfurchen ebenfalls deutlich. Rückengrube am Ende des zweiten Drittels gelegen, schwach gebogen, nach vorn offen. Augenhügel ein wenig mehr als doppelt so breit wie lang; die vordere Augenreihe von oben gesehen recurva, von vorn *deorsum curvata* Westr.; die Seitenaugen den Stirnrand fast berührend. Die Stirnaugen

rund, schwarz pigmentiert, von einander um weniger als ihren Halbmesser und noch weniger von den vorderen Seitenaugen entfernt. Diese wie alle übrigen elliptisch, ihr kleinerer Durchmesser etwas kleiner, ihr grösserer etwas grösser als der Durchmesser der Stirnaugen. Die vorderen Seitenaugen die hinteren, und diese die Scheitelaugen berührend; letztere fast rund, um den doppelten Durchmesser von einander entfernt, mit blaugrauem Glanze, die Seitenaugen bernsteingelb.

Mandibeln mässig stark, vorn dicht mit Borsten besetzt, von denen die über der Einlenkung der Klaue am stärksten sind und dadurch zu einer Bildung hinführen, wie sie bei *Nemesia,* u. s. w. besteht. Innerer Klauenfalzrand mit 7 Zähnchen und ohne Haare, äusserer mit den gewöhnlichen langen Haaren.

Unterkiefer am Aussenrande doppelt so lang als breit, am Ende bogig ausgeschnitten, am Innenwinkel mit einigen Zahnhöckerchen; Unterlippe am Grunde so breit als lang, fast quadratisch.

Sternum unregelmässig siebeneckig, länger als breit, am breitesten zwischen den Hüften des zweiten und dritten Beinpaares, gewölbt, auf der Fläche fast kahl, nach den Rändern hin dicht borstig behaart; gegenüber den Hüften des dritten Beinpaares ein länglicher Wulst.

Beine kurz und stämmig; in dem Längenverhältniss 4, 1 = 3, 2; mit äusserst schwacher Scopula an den Metatarsen (die hinteren fast ohne solche); mit starken Haaren bekleidet, die Patellen oben mit 2 geschwungenen Haarblössen, die namentlich an dem dritten und vierten Paar recht deutlich sind. Tibia und Tarsen bestachelt.

Hinterleib länglich, hinten etwas breiter als vorn; nicht sehr dicht mit feinen anliegenden, und etwas dichter mit abstehenden Haaren bekleidet. Die unteren Spinnwarzen kurz und dünn, die oberen dicker und länger, aufwärts gebogen, unbedeutend länger als der Metatarsus des vierten Beinpaares, undeutlich zweigliederig, das erste Glied am Grunde wieder halb gegliedert, aus schmälerer Basis dicker werdend; das zweite Glied abgerundet kegelförmig.

Samentaschen (Fig. 7) länglich eiförmig, mit kurzem, gebogenen Stiel.

Cephalothorax mit seinen Theilen gelb, Augenhügel schwarz. Kralle der

Mandibeln roth; Hinterleib dunkelbraunroth, Bauch blassgelb; Rücken und Seiten mit zahlreichen gelben Fleckchen, die nach unten zu zahlreicher werden und sich hinten zum Theil zu 3-4 geschwungenen Querreihen anordnen. Spinnwarzen blassgelb.

Bestachelung der Beine: Taster am vierten Glied vorn und unten in der Mitte je 1, an der Spitze 3.

I. Tibia vorn mit 1,1, Tarsus unten mit 1,1 Stacheln.
II. Patella vorn mit 1, Tibia 1,1, Tarsus 1, unten 1,1 Stacheln.
III. Patella vorn mit 1,1, Tibia 1,1, oben 1, unten an der Spitze 2, Tarsus allseitig stark bestachelt.
IV. Patella hinten mit 1-2, Tibia vorn 1,1, hinten 1,1, unten 2; Tarsus allseitig mit zahlreichen Stacheln.

Füsse mit 2 Hauptkrallen und einer kleinen Afterkralle, die an den vorderen kaum wahrnehmbar ist; Tasterkralle mit 4 Zähnen; die Hauptkrallen der Beine gezähnt; die Zähne breit lamellös und in einer gebogenen Reihe angeordnet, indem die nach der Spitze zu stehenden nach aussen gerückt sind. (Diese lamellöse Bezahnung, die auch bei *Dysdera* vorkommt, scheint Ausserer auch durch die Abbildung der Tasterkralle von *Bolostromus venustus* (Zweiter Beitrag, etc., *Verh. Zool.-Bot. Ges. Wien,* XXV, Taf. V, Fig. 11) andeuten zu wollen; hier hat die Tasterkralle allerdings 14 Zähne.)

Maasse : Cephalothorax 3,8, Hinterleib 4,5, ganzer Körper 8, mit den Mandibeln 9,5 Mm. lang, 3 Mm. breit. I. Beinpaar 8; II. 7; III. 8; IV. 11 Mm. lang.

Ein wohlerhaltenes ♀ von Tijuca.

Thorell ersetzte den bereits anderweitig vergebenen Lucas'schen Namen *Cyrtocephalus* durch *Cyrtauchenius* und gab von dieser Gattung in seiner *Rev. Europ. Gen. Spiders,* p. 164, die Charakteristik : *Area oculorum* $2\frac{1}{2}$-3^{plo} *latior quam longior;... pedes...* 3^{ii} *paris reliquis breviores.* Beide eben angeführten Merkmale finden sich hier nicht vor. Ausserer, der mir diese Art als zu *Cyrtauchenius* gehörig bestimmte, giebt von der Gattung eine etwas andere Definition, indem dieselbe in seinem zweiten *Beitr.,* etc., pp. 134 u. 135 von den nächsten Verwandten durch die gleichmässige Bezahnung der Mandibeln, den Besitz einer Scopula an Tarsus und Metatarsus

der Taster und beiden ersten Fusspaare und Mangel von Stacheln an diesen Gliedern unterscheidet. An dem Endglied der Taster ist die Scopula nun so gut wie gar nicht, an den Tarsen der Beine durchaus nicht entwickelt, dafür dieses letzte Glied unten mit Stacheln; dadurch aber nähert sich diese Art der Gattung *Bolostromus* Auss. und bildet einen Uebergang von *Cyrtauchenius* Auss. zu derselben. Die brieflich geäusserte Vermuthung Ausserer's : « wahrscheinlich ein junges Thier und daher die Scopula wenig entwickelt », wird durch die bereits geöffnete Geschlechtsspalte und die Ausbildung der Samentaschen widerlegt; Spermatozoen enthielten die letzteren allerdings noch nicht.

GATT. NEMESIA Sav. et Aud.

Es ist wohl kaum zu zweifeln, dass die beiden folgenden Arten zu dieser Gattung gehören, da Ausserer selbst sie dahin stellte; für die Benutzung der analytischen Gattungstabelle bei Ausserer sei aber bemerkt, dass das Merkmal : « Rückengrube nach vorn offen, oder : Rückengrube nach hinten offen » neben der Kopfbildung wohl nur untergeordneten Werth hat, da die mir vorliegenden Arten eine nach *vorn* geöffnete Rückengrube haben, während die Gattung bei Ausserer unter denen steht, die eine nach hinten geöffnete Rückengrube haben sollen.

Die beiden folgenden ausgezeichneten Arten dieser Gattung sind die ersten Vertreter derselben aus der Neuen Welt; sonst ist die Gattung nur aus den Mittelmeerländern und (in einigen zweifelhaften Arten) aus dem Indianischen Faunengebiet bekannt geworden (*Mygale radialis* Cambr., *M. Mindanao* Walck.). Zur Territelarienfauna der Mittelmeerländer aber stellt die Gattung *Nemesia* ein reiches Contingent.

2. **N. ANOMALA** n. sp. (Fig. 5.)

Cephalothorax lang, die grösste Breite in drei Viertel der Länge, hinten gerundet, nach vorn nur wenig verschmälert, vorn gerade abgestutzt; vom Hinterrande sehr flach und regelmässig nach vorn ansteigend, auch der

Quere nach regelmässig gewölbt. Rückengrube zu Beginn des letzten Viertels liegend, nach vorn offen. Von derselben läuft jederseits eine starke Furche zur Einlenkung der Maxillen und 2 schwächere und kürzere zwischen das erste und zweite, und zwischen das zweite und dritte Beinpaar. Sonst ist die Oberfläche glatt, nicht sehr glänzend, mit anliegenden weichen Häärchen bekleidet. Augen auf einer rechteckigen Erhöhung; nur die vorderen Mittelaugen rund, fast um ihren Durchmesser von einander und um mehr von dem Stirnrande entfernt. Die vorderen Seitenaugen nicht ganz so weit von den Mittelaugen als diese von einander entfernt; elliptisch, ihr grösster Durchmesser grösser als der der Mittelaugen, so tief stehend, dass eine gemeinsame untere Tangente der Mittelaugen fast den oberen Rand der Seitenaugen berührt. Die Mittelaugen der hinteren Reihe die Seitenaugen fast berührend. Die Augen der vorderen Reihe gewölbt und bernsteinfarben; die der hinteren flacher und grau; alle Augen klein.

Mandibeln mässig lang, von der Seite betrachtet den Bogen eines Viertelkreises ausfüllend; Innenseite flach, Aussenseite regelmässig gewölbt; Unterrand schmal; nur am Innenrande des Klauenfalzes stehen (7 fast gleich grosse) Zähnchen in einer Reihe; am Aussenrande lange Haare. Unterlippe kurz und breit.

Sternum lang fünfeckig, schwach gewölbt; Hinterleib kurz walzenförmig, dicht behaart; die obersten Spinnwarzen 4-gliederig, 2 Mm. lang; das erste Glied kurz, zweites abgestutzt umgekehrt kegelförmig, drittes cylindrisch, viertes kegelförmig; zweites Glied das dickste, namentlich am Ende. Untere Spinnwarzen cylindrisch, so lang wie das letzte Glied der oberen.

Die Samentaschen (Fig. 3) stellen zwei rundliche Blasen mit geradem Stiel dar; der Stiel erhebt sich am Grunde eines kleinen Hügels und beide Hügel sind von einander weiter entfernt, als der Stiel lang ist.

Farbe des Cephalothorax mit seinen Theilen gelbbraun, Mandibularklaue rothbraun; Hinterleib braunroth; Spinnwarzen blassgelb.

Maasse : Cephalothorax 4 Mm. lang, 2,5 breit; Hinterleib 4,6 Mm. lang; die Dicke kann, da das Exemplar eingeschrumpft ist, nicht angegeben werden.

Beinpaare.	Femur.	Patella.	Tibia.	Tarsus.	Metatarsus.	Total.
I.	2,4	1,7	1,8	1,8	1,3	9,6 Mm.
II.	2	1,6	1,7	1,6	1	9 —
III.	1,9	1	1,5	1,3	1	7,5 —
IV.	3	1,8	2	2,1	1,1	11 —

Ein sehr verletztes Exemplar dieser durch die Stellung und Kleinheit der Augen ausgezeichneten Art von Pedra açu.

3. **N. FOSSOR** n. sp. (Fig. 4.)

Cephalothorax von der gewöhnlichen Gestalt, nach hinten zu plötzlicher und stärker verschmälert als nach vorne; hinten breit zugerundet, vorn gerade abgestutzt. Rückengrube gegen Ende des zweiten Drittels gelegen, schwach nach vorn gebogen (U-förmig); der Kopftheil durch eine starke Furche abgesetzt, die übrigen Furchen nicht sehr deutlich. Augenhügel etwa um die Hälfte breiter als lang; Stirnaugen rund, um mehr als um ihren Halbmesser von einander und um weniger von den vorderen Seitenaugen entfernt, so weit zurückstehend, dass der am weitesten vorstehende Punkt ihres Vorderrandes in dieselbe Querebene mit dem Mittelpunkt der Seitenaugen kommen würde. Mit Ausnahme der Stirnaugen sind alle übrigen elliptisch oder eirund; die vorderen Seitenaugen am grössten, ihr kleinerer Durchmesser so gross wie der der Stirnaugen; Seitenaugen einander und die hinteren die Scheitelaugen fast berührend, Scheitelaugen den Stirnaugen genähert, von einander fast um mehr als den doppelten Durchmesser der Stirnaugen entfernt.

Basalglied der Mandibeln nur unbedeutend länger als das Schenkelglied der Taster; beide Falzränder mit Haaren besetzt, aber der äussere dichter und mit längeren; am inneren stehen 8 Zähnchen. Die Maxillen an der Innenseite leicht ausgebogen und mit langen weichen Haaren bekleidet; an der Basis ein dreieckiges Feld dicht mit zahnartigen Höckerchen besetzt. Brustschild länger als breit, am breitesten zwischen den Hüften des zweiten und dritten Beinpaares; nach hinten rascher verschmälert und zwischen den Hüften des vierten Beinpaares zugespitzt, vorn abgestutzt, quer über gewölbt; ziemlich dicht mit abstehenden Haaren bekleidet.

Hinterleib walzenförmig, so lang als der Cephalothorax; an den oberen Spinnwarzen ist das erste Glied kurz, auf der Unterseite gebogen; das zweite und dritte Glied cylindrisch und ungefähr gleich lang; das vierte Glied schief kegelförmig, etwa halb so lang wie das dritte, die ganzen Spinnwarzen so lang wie der Tarsus des dritten Beinpaares. Samentaschen im Allgemeinen wie bei voriger Art, nur etwas stärker (Fig. 4).

Farbe des Cephalothorax mit den Beinen gelbbraun, Kopftheil dunkler; Mandibeln braunroth, Haare am Falzrand und am Innenrande der Maxillen ziegelroth. Cephalothorax auf dem Rücken mit anliegenden glänzenden Häärchen, alle übrigen Theile mit abstehenden längeren Haaren bekleidet. Hinterleib braunroth (bei Spiritusexemplaren mit unregelmässigen blassgelben Flecken, die aber durch Abtrockenen verschwinden); Spinnwarzen auf der Unterhälfte blassgelb.

Letztes Glied der Taster, die Metatarsen sämmtlicher und die Tarsen der beiden vorderen Beinpaare mit Scopula.

Tarsus des ersten Beinpaares unten mit 2 Stacheln, einem in der Mitte und einem an der Spitze; am zweiten Beinpaare 4 Stacheln, 2 an der Spitze; die beiden hinteren Beinpaare haben auch an den (Patellen und) Schienen vorn und hinten Stacheln; unten an der Spitze zwei lange, aufwärts gebogene; Tarsen überall sehr stark bestachelt. 2 lange, doppelreihig gezähnte Hauptkrallen und eine kleine Afterkralle.

Maasse: Länge des Cephalothorax 5,2; des ganzen Körpers 10,5; Breite des Cephalothorax 4 Mm.

Beinpaare.	Femur.	Patella.	Tibia.	Tarsus.	Metatarsus.	Total.
I.	5,6	2,1	3	2,1	2	14 Mm.
II.	5,5	2,1	2,2	2	1,8	12,4 —
III.	5	2	2,2	2,1	1,8	11 —
IV.	4,5	2,6	3	5,5	2	16,4 —

4 ♀ von Pedra açu.

Gatt. DIPLURA C. L. Koch.

4. **D. gymnognatha** n. sp. (Fig. 5.)

Cephalothorax länger als breit, in der Mitte am breitesten, von hier nach hinten regelmässig kreisförmig gerundet, nach vorn weniger verschmälert; Rückengrube gegen Ende des zweiten Drittels der Länge, tief; Kopffurche sehr deutlich, Kopftheil mässig erhöht; Seitenfurchen ebenfalls deutlich. Thorax namentlich im Umkreise dicht mit gekräuselten, angedrückten, gelb seidenglänzenden Haaren bekleidet; am äussersten Rande stehen nach vorn und aussen gerichtete, geschwungene stärkere Borsten von brauner Farbe. Kopftheil fast gleichseitig dreieckig, viel schwächer behaart (vielleicht aber auch stärker abgerieben), Kopffurche ganz nackt; über die Mitte des Kopfes verläuft eine Längsnath, hinter dem Augenhügel ein seichter Quereindruck (vielleicht nur individuell).

Augenhügel mässig erhoben, doppelt so breit als lang; Stirnaugen rund, alle übrigen elliptisch, die Scheitelaugen sich der runden Form am meisten näherend. Die Stirnaugen so weit zurückstehend, dass eine gemeinsame Tangente an ihren Vorderrand durch den in derselben Horizontalebene verlegten Mittelpunkt der Seitenaugen gehen würde, und zugleich so hoch auf den Augenhügel gerückt, dass dieselbe über diesen hinweggeht; die vordere Augenreihe daher sowohl bei der Ansicht von oben wie von vorn gebogen, das letztere aber stärker. Die vorderen Seitenaugen lang elliptisch, der grössere Durchmesser doppelt, der kleinere eben so gross wie der Durchmesser der Stirnaugen. Die hinteren Seitenaugen die vorderen fast berührend, nicht ganz eben so gross; die Scheitelaugen dieselben auf längere Strecke berührend, von den Stirnaugen um mehr als deren Halbmesser entfernt.

Mandibeln stark, von oben betrachtet die Seitenränder fast parallel; der untere Rand schmal; am äusseren Klauenfalzrande steht eine dichte Mähne röthlicher Haare, am inneren stehen dieselben weit lockerer. Letzterer mit 11 Zähnchen; die 6 ersten stehen dicht bei einander, das siebente weiter entfernt, die folgenden wieder dichter bei einander; die mittleren sind die

grössten. Klaue kräftig; Gelenkstück [1] etwas länger als breit. Basalglied wie der Cephalothorax dicht mit anliegenden gelben Haaren und stärkeren abstehenden, dunkelbraunen Borsten bekleidet; Aussenfläche mit 3 unbehaarten Längsstreifen, von denen der dritte fast die ganze untere Hälfte einnimmt. (Diese bei den meisten Arten auftretenden kahlen Stellen rühren wohl von der Reibung des Schenkels der Taster an den Mandibeln her.) Maxillen am Aussenrande doppelt so lang wie breit, an der Innenseite dicht mit gebogenen weichen Haaren besetzt, am Grunde mit ungefähr 20 zahnähnlichen Höckerchen. Unterlippe nicht ganz so lang, wie an der Basis breit, fast einen Kugelquadranten darstellend. Sternum lang herzförmig, gewölbt; am Rande vor der Hüfte des dritten Beinpaares ein rundlicher Eindruck; auch hinter der Unterlippe eine doppelt gebogene, ⁓-förmige Nath.

Beine in dem Längenverhältniss 4, 1, 2, 3; lang, aber dabei kräftig; das Schenkelglied der Taster sehr stark, die übrigen Schenkel schwächer gebogen; Metatarsen mit (10-14) Querringeln, wodurch eine Krümmung derselben möglich wird, und eine Art unvollständiger Gliederung entsteht, da die Haut an diesen Stellen weich ist. Tasterendglied, Tarsus und Metatarsus der beiden ersten Beinpaare mit dichter Scopula; eine schwächere, in der Mitte durch Borsten getheilte, an den Metatarsen der Hinterpaare. Schienen und Tarsen der Vorderbeine unten, der Hinterbeine überall bestachelt. 2 schwach gebogene Hauptkrallen und eine Afterkralle; Hauptkralle in der Basalhälfte zweireihig gezähnt.

Hinterleib unbedeutend länger als der Cephalothorax (bei dem einzigen vorliegenden Exemplar ist er seitlich ganz zusammengefallen); die unteren Spinnwarzen kurz und dünn; die oberen lang, aber kürzer als der Hinterleib, nicht ganz so lang wie der Tarsus des vierten Beinpaares. Sie sind unvollkommen viergliederig, indem das erste Glied an der Innenseite bis zur Mitte der Unterseite getheilt ist; diese Theilungsfurche bildet den Anfang einer Spirallinie, die anfangs steil ansteigt, dann aber fast rechtwinkelig zur Längsaxe des Gliedes verläuft und, wie bereits erwähnt, auf der Unterseite

[1] Mit diesem Namen bezeichne ich die an der Basis der Klaue auf der Unterseite sowohl mit der Klaue wie mit dem Basalglied articulierende Platte.

ihr Ende erreicht. Das zweite Glied ist etwas kürzer als die beiden anderen, cylindrisch, das letzte nach der Spitze zu dünner werdend, das erste aus schmälerer Basis verbreitert; das zweite ungefähr so dick wie Metatarsus IV.

Samentaschen schlauchförmig (Fig. 5).

Grundfarbe des Cephalothorax rothbraun, Hinterleib mehr gelbbraun, Bauchseite heller; Mandibeln dunkelrothbraun; der ganze Körper mit anliegenden weichen Haaren und mit abstehenden stärkeren Borsten bekleidet.

Maasse : Länge des Cephalothorax 9, Hinterleib 10, des ganzen Körpers incl. Mandibeln und Spinnwarzen 27 Mm.; Breite des Cephalothorax 7,2 Mm.

Beinpaare.	Femur.	Patella.	Tibia.	Tarsus.	Metatarsus.	Total.
I.	6,2	4	5	5	5,8	28 Mm.
II.	6	4	4,5	4,5	5,2	25,6 —
III.	5,1	5	4	5	5,2	25 —
IV.	7	5,4	5,6	7	4	51,2 —

Der Taster ist 19,6 Mm., die oberen Spinnwarzen 6 Mm. lang.

Ein ♀ von Pedra açu.

Diese Art, die Ausserer selbst mir als *D. aequatorialis* Auss. nahe stehend bezeichnete, macht durch die kurzen oberen Spinnwarzen eine Aenderung in der synoptischen Gattungstabelle Ausserer's nothwendig (*Verh. Zool.-Bot. Ges. Wien*, XXV, p. 135, nº 32); eine endgültige scharfe Begrenzung der einzelnen Gattungen wird überhaupt erst bei genauerer Kenntniss eines reicheren Materials möglich sein.

Gatt. THALEROTHELE (n. g. *Tapinocephalorum*).

Parte cephalica ruga profunda a thorace distincta; oculorum area plus duplo latiore quam longiore; oculis *mediis anticis maximis,* spatio radium vix aequante distantibus; mandibulis antice supra unguis insertionem setis tantum (non, ut in *Nemesia,* spinis) munitis; juxta unguem serie singula dentium armatis; pedum proportio 4, 1, 2, 3; *scopula nulla,* unguiculis trinis, exterioribus dupla denticulorum serie; *mamillis superioribus gracilibus, longis,* abdomine paullo brevioribus.

Genus *Diplurae, Macrothelae* et *Ischnothelae* proximum; a *Diplura* differt scopularum absentia, a *Macrothele* magnitudine oculorum mediorum anticorum; ab *Ischnothele* pedum proportione, parte cephalica distinctissima, etc.

Die Gattung steht *Macrothele* und *Ischnothele* am nächsten, scheint mir aber eher eine selbständige Gattung, als mit *Ischnothele* eine Untergattung von ersterer zu bilden, namentlich aus dem Grunde, weil nur der innere Falzrand mit Zähnen bewaffnet ist, während nach Ausserer bei *Macrothele* auch der äussere Falzrand Zähne trägt, ein Umstand, der um so schwerer ins Gewicht fällt, als sich dieses Merkmal bei Territelarien selten findet.

5. **T. FASCIATA** n. sp. (Fig. 6.)

Cephalothorax länglich, nach vorn nur wenig verschmälert; im hinteren Theile nach den Seiten sehr schräg, im vorderen steiler abfallend. Rückengrube hinter der Mitte gelegen, nicht sehr tief, nach hinten offen. Kopftheil durch tiefe Seitenfurchen von dem Brusttheil getrennt; 2 Seitenfurchen ebenfalls sehr deutlich, aber nicht ganz so tief wie die Kopffurche. Augenhügel mässig erhoben, hinten fast geradlinig, vorn gebogen begrenzt, etwa doppelt so breit als in der Mitte lang. Stirnaugen die grössten, um weniger als ihren Halbmesser von einander und von den vorderen Seitenaugen entfernt, mit diesen einen Bogen bildend, dessen Ebene senkrecht ist, so dass die vordere Reihe von oben betrachtet als gerade Linie erscheint. Die Augen der hinteren Reihe einander, und die Scheitelaugen die Stirnaugen fast berührend; nur die letzteren rund; die Augen der hinteren Reihe ungefähr gleich gross, etwas kleiner als die vorderen Seitenaugen.

Mandibeln mässig lang, nur am inneren Falzrande mit einer Reihe von ungefähr 8 grösseren Zähnchen; zwischen den letzten derselben (d. h. am Grunde) kleinere Zähnchen eingeschaltet. Aeusserer Rand mit langen Haaren besetzt, zwischen denselben auch einige Höckerchen; Kralle stark.

Maxillen fast doppelt so lang als breit, Aussenrand länger als Innenrand, da sie an der Basis schräg abgeschnitten sind, hier mit 6-7 zahnähnlichen Höckerchen zwischen den Haaren. Unterlippe rechteckig, nicht ganz so lang als breit.

Sternum lang herzförmig, am Vorderrande ausgerundet, nur an den Hüften des dritten Beinpaares mit Eindrücken; ziemlich dicht mit abstehenden Borsten bekleidet.

Beine in dem Längenverhältniss 4, 1, 2, 3; ziemlich dicht mit abstehenden Borsten und wie der Cephalothorax und Hinterleib weniger dicht mit weichen angedrückten Haaren bekleidet; Schienen und Tarsen bestachelt. Die beiden Hauptkrallen sind lang, aber schwach, schwach gebogen; in der Grundhälfte doppelreihig gezähnt.

Hinterleib länglich walzenförmig; Spinnwarzen dünn und lang; die unteren eingliederig, spindelförmig, mit dünnerer Basis, nicht so lang und etwas dicker wie das Endglied der oberen. Diese erreichen nicht die Länge des Hinterleibes, dreigliederig, die einzelnen Glieder fast gleich lang; das erste das dickste und selbst unvollkommen zweigliederig, indem die Gliederung nur an der Innenseite ausgesprochen ist (vgl. die vorhergehende Art).

Cephalothorax mit allen Theilen hellgelbbraun, Augenhügel und Stirnrand verdunkelt; Kralle der Mandibeln mit Ausnahme der roth durchscheinenden Basis und Spitze fast schwarz; Hinterleib oben und an den Seiten dunkelbraunroth, Bauch hellgelb, nach hinten verdunkelt. Zu beiden Seiten des Rückens verläuft eine Reihe zusammenhängender gelblicher Flecken, die die Mitte 5-6 Mal ausgezackt erscheinen lassen; die Seiten sind, namentlich hinten, mit kleinen gelben Flecken gesprenkelt. Die Spinnwarzen von der Farbe der Beine, die oberen aber unten verdunkelt.

Ueber die Samentaschen kann ich nichts angeben, da ich sie nicht finden konnte; wahrscheinlich war das Exemplar noch nicht entwickelt.

Maasse : Länge des Cephalothorax 6, des Hinterleibes 8, der oberen Spinnwarzen 6,5, Totallänge des Körpers (ohne Mandibeln und Spinnwarzen) 14,5 Mm. Breite des Cephalothorax 4,8, des Hinterleibes 5 Mm. I. Beinpaar 30; II. 28; III. 27,5; IV. 32,6; der Taster (ohne Maxillen) 10 Mm. lang.

Von dieser Art war ein (wahrscheinlich junges) ♀ bei Tijuca gesammelt worden.

Gatt. MACROTHELE Auss.

6. **M. ANNECTENS** n. sp.

Cephalothorax unbedeutend länger als breit, nach vorn wenig verschmälert; Kopf- und Seitenfurchen deutlich; Augenhügel mässig erhoben, breit. Stirnaugen rund, *fast um ihren Durchmesser von einander* und um ihren Halbmesser von den elliptischen vorderen Seitenaugen entfernt, deren kleinerer Durchmesser dem der Stirnaugen gleichkommt. Die hinteren Seitenaugen die vorderen und die Scheitelaugen berührend, letztere nur unbedeutend kleiner als die Stirnaugen und dieselben beinahe ebenfalls berührend, aber schwächer gewölbt. Mandibeln *nur am Innenrande* gezähnt. Unterlippe doppelt so breit als lang, rechteckig; Sternum herzförmig.

Beine in dem Längenverhältniss 4, 1, 2, 3, mit langen Haaren bekleidet, unter denen auf den Schenkeln oben einige durch besondere Stärke sich auszeichnen, ohne jedoch eigentliche Stacheln zu bilden; die Tibien unten mit solchen längeren Borsten, Tarsen mit Stacheln; auch Patella und Tibia oben mit langem, geschwungenem Haar. Keine Scopula; die Hauptkrallen doppelreihig gezähnt.

Hinterleib walzenförmig; die oberen Spinnwarzen haben das letzte Glied verloren, ihre ganze Länge kann daher nicht mit Bestimmtheit angegeben werden, doch scheint dieselbe die des Hinterleibes nicht erreicht zu haben. Die beiden ersten Glieder sind so lang wie der halbe Hinterleib, das erste übrigens ebenfalls am Grunde halb gegliedert, ausserdem die ganze Warze von den Seiten her zusammengedrückt und die Unterseite daher schneidig; die unteren Spinnwarzen dünn, nicht ganz so lang wie das zweite Glied der oberen.

Samentaschen auch hier nicht zu finden.

Cephalothorax mit allen Extremitäten dunkelgelb, von der Rückengrube laufen zahlreiche feine schwarze Linien strahlenförmig zum Rande; Kralle der Mandibeln dunkelroth; Rücken mit anliegenden Haaren locker, alle übrigen Theile mit abstehenden längeren Haaren dichter bekleidet; Hinter-

leib oben und in Seiten dunkelbraunroth, unten gelb; mit kürzeren anliegenden und längeren abstehenden Haaren bekleidet. (Auf der rechten Seite, gerade über dem hinteren Stigma, ist ein kräftiger, nach hinten gerichteter Stachel, von dem auf der linken, allerdings verletzten, Seite keine Spur zu sehen ist; in wiefern derselbe zum Artcharakter gehört, kann ich daher nicht angeben.)

Maasse : Cephalothorax 3,5, Hinterleib 3,8, ganzer Körper 8 Mm. lang; Cephalothorax breit 3 (Hinterleib 2,8?) Mm. I. Beinpaar 12; II. 10,8; III. 10; IV. 12,2 Mm.

Ein ziemlich verletztes Exemplar von Pedra açu.

Ich lasse diese Art bei *Macrothele* stehen, wohin sie Ausserer gebracht hatte, der dabei bemerkte : « zu *Brachythele* hinführend ». Die Art unterscheidet sich von der vorhergehenden namentlich durch die kleineren Stirnaugen; ob sie nicht besser in die Gattung *Thalerothele* passte, lässt sich erst durch reicheres und ausgewachsenes Material entscheiden; die Bewaffnung des Klauenfalzrandes scheint mir eher gegen die Zugehörigkeit zu *Macrothele* zu sprechen.

GATT. CRYPSIDROMUS AUSS.

7. **C. FALLAX** n. sp. (Fig. 8.)

Syn. **C. intermedius** Auss. (?); *Zweit. Beitr.*, etc., a. a. O., p. 180.

Ausserer bestimmte mir vorliegende Art fraglich als *C. intermedius* Auss., bemerkte aber dabei, dass die Augenstellung verschieden sei und Tibia IV auch *unten* Stacheln habe. Da mir die angezogene Art nicht zur Vergleichung vorliegt, so muss ich mich an Ausserer's Beschreibung halten und dabei zunächst bemerken, dass auch die Scopula an Metatarsus (d. h. letztem Glied) III durch Stacheln getheilt ist, die hier aber weniger deutlich als an Metatarsus IV sind. Nach der analytischen Gattungstabelle (a. a. O., XXV, p. 137) würde diese Art demnach zur Untergattung *Hapalopus* Auss. gehören; da das Exemplar aber noch nicht ausgewachsen ist, so wäre möglich,

dass mit der letzten Häutung dieses Merkmal verschwinden würde, und ich lasse sie daher in der Gattung, in die sie der beste Kenner dieser Familie verwiesen hat, finde aber unter ihren Merkmalen hinreichend Abweichungen von *C. intermedius,* die ich nicht auf Altersunterschiede zurückführen kann, um sie wenigstens durch einen neuen Namen hervorzuheben.

Cephalothorax länglich, unbedeutend kürzer als Patella + Tibia IV; Rückengrube zu Beginn des letzten Drittels, tief, fast quer, nur unbedeutend nach vorn geöffnet; Kopf- und Seitenfurchen deutlich. Augenhügel mässig erhoben, fast rechteckig, ein wenig mehr als doppelt so breit als an den Seitenaugen lang. Die Stirnaugen so weit zurückstehend, dass eine gemeinsame Tangente an ihren Unterrand die Seitenaugen in ihrem hinteren Drittel schneiden würde; von einander um nicht viel mehr als ihren Halbmesser und um etwas mehr von den vorderen Seitenaugen entfernt. (Die relative Grösse lässt sich wegen der verschiedenen Gestalt schwierig abschätzen; doch würde ich die Mittelaugen für kleiner als die Seitenaugen erklären.) Die hinteren Seitenaugen um ihren kleineren Durchmesser von den vorderen entfernt, die Scheitelaugen berührend; diese sehr flach und fast halb eiförmig.

Mandibeln kräftig; der äussere Falzrand stark, der innere schwach bebartet; letzterer mit 9 nach hinten allmählich kleiner werdenden Zähnchen. Unterkiefer am Innenrande ebenfalls lang bebartet, an der Spitze mit einer vorspringenden Ecke, am Grunde mit Zahnhöckerchen, wie auch die Unterlippe; diese am Grunde breiter als lang.

Sternum fast viereckig, unbedeutend länger als breit, in Folge der starken Querwölbung aber im Verhältniss zur Länge schmäler erscheinend; gegenüber den Hüften des dritten Beinpaares mit einem schwachen, nicht kahlen Eindruck.

Hinterleib eiförmig; die unteren Spinnwarzen kurz und dünn, die oberen so lang wie Tibia I, dreigliederig, das erste Glied unvollkommen zweigliederig, das zweite Glied das kürzeste, das dritte fast spindelförmig.

Die Farbe der Chitinhaut des Körpers ist lehmgelb; der ganze Cephalothorax mit eben so gefärbten anliegenden Haaren bedeckt, die am Seitenrande des Cephalothorax und an den Gliedenden der Beine ins Greise über-

gehen; über den Rücken der Patellen und Tibien, an letzteren namentlich sehr deutlich, laufen 2 Längslinien aus greisen Haaren. Die hintere Hälfte des Hinterleibrückens besonders dicht behaart, die Haare hier dunkel; in der Mitte gebogen, an der Spitze mit einigen rückwärts gerichteten Fiederchen besetzt und dadurch einiger Maassen an die Haare im Schwanzpinsel von *Polyxenus* erinnernd (Fig. 8*b*); sie stecken in feinen gebogenen Röhrchen und fallen sehr leicht aus. An allen Körpertheilen (mit Ausnahme des Cephalothorax) sind diesen anliegenden Haaren längere abstehende, gegen die Spitze weissliche, eingestreut; dieselben sind am Hinterleibe besonders lang und dicht und machen am Sternum die einzige Bekleidung aus.

Ausser den Metatarsen sämmtlicher und der Endhälfte der Tarsen der drei ersten Beinpaare hat auch das Endglied der Taster eine dichte, breite Scopula, die an dem Metatarsus III undeutlich, am Metatarsus IV deutlich durch ein Stachelband getheilt ist. Krallen hinter starken Büscheln langer Haare stehend, sehr kurz gezähnt.

Femur und Patella sämmtlicher Beine ohne Stacheln; viertes Tasterglied in der Mitte vorn mit 1, an der Spitze unten mit 3 Stacheln; Tibien der beiden Vorderpaare ohne, Tarsus I unten am Ende 1, II unten 1,1, hinten 1; Tibia III vorn 1,1, unten 1,3, hinten 1, IV vorn 1, hinten 1,1, unten am Ende 3; Tarsus III und IV unten mit zahlreichen Stacheln.

Maasse : Cephalothorax 9,5, Hinterleib 12, ganzer Körper mit Mandibeln (aber ohne Spinnwarzen) 26 Mm. lang; Cephalothorax und Hinterleib 7,5 Mm. breit.

Beinpaare.	Femur.	Patella.	Tibia.	Tarsus.	Metatarsus.	Total.
I.	7,1	4,6	5,5	4,6	4	30 Mm.
II.	6,7	3,9	4,6	4	3,9	27 —
III.	6	3,9	4,5	4,6	3,9	26 —
IV.	6,9	3,9	6	6,5	4	33,6 —

Taster 21 Mm. lang.

Ein junges, wohlerhaltenes ♀ von Tijuca.

GATT. TRECHONA (C. L. Koch) AUSS.

Ein männliches, von Pedra açu stammendes Exemplar bestimmte mir Ausserer als zu dieser Gattung gehörig und bemerkte dabei, dass durch dieselbe die Gattungsdiagnose eine kleine Aenderung erleiden müsse. Ich wiederhole daher Ausserer's Diagnose mit Auslassung derjenigen Merkmale, die bei vorliegender Art nicht zutreffen (conf. *Verh. Zool.-Bot. Ges. Wien*, XXI, p. 197).

Cephalothorax oval, mit verschmälertem, durch deutliche Furchen abgegrenztem Kopftheil. Augen gedrängt. Mandibeln schwach, seitlich zusammengedrückt; Unterkiefer doppelt so lang als breit, Unterlippe kürzer als breit. Sternum wenig länger als breit. Beine in dem Verhältniss 4, 1, 2, 3, das letzte mindestens um den Metatarsus länger als das erste; die Tarsen dünner und (wenigstens die hinteren) länger als die entsprechenden Tibien. Alle Metatarsen und die Tarsen der Vorderpaare mit schmaler, schwacher, ungetheilter Scopula. Die oberen Spinnwarzen halb so lang als der Hinterleib.

Von dieser Gattung war bisher nur die eine Art *T. venosa* (Latr.) (*zebra* C. L. Koch) bekannt, wozu Ausserer (a. a. O., p. 198) das ♂ beschrieb. Die vorliegende Art ist beträchtlich kleiner, hat stämmigere, wenig bestachelte Beine, nicht kolbig verdickte Schienen und nicht geschwungene Tarsen der Vorderbeine, einen gesprenkelten, nicht gebänderten Hinterleib. Ich nenne sie

8. **T. ADSPERSA** n. sp. (Fig. 9.)

Cephalothorax schön eiförmig, hinten schwach ausgerandet; Rückengrube gegen Ende des zweiten Drittels gelegen, lang elliptisch. Kopf- und Seitenfurchen deutlich. Augenhügel ziemlich erhoben, breit; das von den 4 Seitenaugen gebildete Rechteck hat eine mehr als doppelt so grosse Basis als Höhe. Die vordere Augenreihe durch das Zurückstehen der Mittelaugen mässig gebogen (*procurva*), von vorn betrachtet durch die auf dem Gipfel

des Augenhügels stehenden Stirnaugen sehr stark gebogen (*deorsum curvata* Westr.); nur die Stirnaugen rund, etwa um ihren Halbmesser von einander und um etwas weniger von den elliptischen Seitenaugen entfernt; die kleinere Axe derselben so gross wie der Durchmesser der Mittelaugen, die grössere Axe nicht bedeutend grösser. Die hinteren Seitenaugen die vorderen beinahe berührend; die Scheitelaugen die hinteren Seitenaugen und fast die Stirnaugen berührend; die Grösse der einzelnen Augen nicht sehr verschieden.

Mandibeln schräg vorgestreckt, seitlich schwach zusammengedrückt; der äussere Klauenfalzrand mit den gewöhnlichen langen Haaren, der innere mit 8 Zähnchen. Innenrand der Unterkiefer mit Haaren, an der Spitze in eine Ecke vorspringend, an der Basis mit wenig bemerkbaren Zahnhöckerchen.

Sternum länglich, vorn ausgerandet, zwischen den Hüften des zweiten Beinpaares am breitesten, hinten zugespitzt, gewölbt; vor den Hüften des dritten Beinpaares ein schwacher Eindruck.

Die Beine lang, aber kräftig, namentlich Schenkel, Kniee und Schienen; die Schienen des ersten Paares walzenförmig verdickt, unten mit 2,2, 2 Stacheln, von denen das letzte Paar an der Spitze steht; der innere derselben ist sehr schwach, der äussere stark, aufwärts gebogen, kaum beweglich eingelenkt; er leitet dadurch zu den « Dornen » hinüber, die die ♂ mancher Arten hier haben und nichts anders als stark entwickelte, unbewegliche Stacheln sind.

Hinterleib schmächtig; die oberen Spinnwarzen halb so lang, aufwärts gekrümmt, seitlich zusammengedrückt und unvollkommen viergliederig, das zweite Glied am breitesten.

Die Farbe des Cephalothorax und seiner Theile ist lehmgelb, Rand und Augenhügel schwarz; innerhalb der Kopffurchen laufen 2 schwache, in der Nähe der Augen sich nach aussen wendende schwarze Streifen und ausserdem von der Rückengrube strahlenförmig feine schwarze Linien aus.

Die Grundfarbe des Hinterleibes ist dunkelbraunroth, Bauch etwas heller; vorn, bis zur Geschlechtsöffnung blassgelb; über den Rücken mit kleinen hellgelben Flecken, die nach hinten sich zu Querreihen anordnen und an den Seiten etwas dichter sind; Spinnwarzen blassgelb.

Der Cephalothorax ist mit angedrückten seidenglänzenden Haaren, der Rand mit abstehenden, schräg nach vorn gerichteten Borsten bekleidet. Basis der Mandibeln ebenfalls mit angedrückten Haaren, Spitze mit abstehenden bekleidet. Die Beine sind ziemlich dicht mit langen Borsten bekleidet, die auf der Unterseite der Schenkel z. Th. reihenweise stehen, und zwar sind bei den Vorderpaaren die Reihen vorne, bei den Hinterpaaren hinten deutlicher. 2 doppelreihig gezähnte Hauptkrallen; das letzte Beinpaar auch mit einer deutlichen Afterkralle; an den übrigen an deren Stelle nur ein stumpfes Höckerchen.

Bestachelung der Beine :

	Femur.	Patella.	Tibia.	Tarsus.
I.	Oben 1 (etwas nach unten gerückt);	. . . .	vorn 1,1; hinten 2,2,2;	vorn 1,1; unten 1,1,1 (etwas nach aussen gerückt).
II.	Wie I;	. . . .	vorn 1,1; unten 2,2,3;	wie I.
III.	Oben vorn 1,1,1; hinten 1,1,1;	vorn 1, hinten 1,1;	überall zahlreiche Stacheln;	wie Tibia.
IV.	Vorn 1; hinten 1;	hinten 1;	wie III;	wie III.

Schenkelglied der Taster schwach gebogen, unten an der Spitze aussen und innen mit 5-6 langen in eine Reihe angeordneten Borsten; Patella kurz; Tibia doppelt so lang, unten mit 2 Reihen langer Borsten; Endglied kurz, kürzer als die Patella, abgerundet endend; Bulbus kegelförmig mit etwas gebogener Spitze; an der Basis eine halbe Windung des Spermophors deutlich sichtbar, etwas wulstförmig hervorragend.

Maasse : Cephalothorax 5, Hinterleib 5, ganzer Körper mit Mandibeln 11 Mm. lang; Cephalothorax 4, Hinterleib 3 Mm. breit.

Beinpaare.	Femur.	Patella.	Tibia.	Tarsus.	Metatarsus.	Total.
I.	4	2,5	5	5	2	17 Mm.
II.	4	2,2	2,9	2,9	2	15 —
III.	3,5	1,9	2,1	3	2	14 —
IV.	4,5	2,1	5	4,1	2	19 —

Taster (ohne Unterkiefer) 6,2 Mm. lang.

Ein wohlerhaltenes ♂ von Pedra açu.

In der Färbung hat diese Art eine grosse Aehnliehkeit mit *Cyrtauchenius maculatus,* unterscheidet sich von derselben aber durch die Gestalt des Cephalothorax und der Rückengrube, Bewaffnung der Beine und Krallen u. s. w.; dass diese Unterschiede Geschlechtsdifferenzen wären, lässt sich kaum annehmen. Allerdings könnte man bei den Krallen von *C. maculatus* auch sagen, dass sie doppelt gezähnt seien; die Zähne der einen Reihe (5) nehmen den unteren Theil, die (2) der anderen Reihe den oberen Theil der Kralle ein. Auch hier lässt sich die Wahrheit oder Wahrscheinlichkeit nur durch ein grösseres Material entscheiden.

Gatt. EURYPELMA C. L. Koch.

Die beiden letzten und grössten Arten gehören in obige [1], von Ausserer in mehrere Untergattungen zerfällte Gattung und wurden mir auch von demselben, dem ich sie unter N°s 376 und 379 zusandte, als *Eurypelma* n. sp. bestimmt, mit der Andeutung jedoch, dass sie vielleicht zu *E. fimbriata* C. L. Koch gehörten, dass aber zur Entscheidung dieser Frage eine Vergleichung mit dem Originalexemplar nöthig sei. Da aber Koch in seiner Beschreibung (*Arachniden,* IX, p. 50) den Vorderleib um fast $\frac{1}{5}$ länger als breit angiebt, bei beiden mir vorliegenden Arten die Länge desselben aber kaum um $\frac{1}{10}$ die Breite übertrifft, auch die sonstigen Merkmale nur unvollkommen zutreffen, so glaubte ich von einer Vergleichung des im Berliner Museum befindlichen Originalexemplars absehen zu können.

Leider gab Ausserer mir die Untergattung nicht an, und da ich kein Material zum Vergleich habe, so weiss ich nicht, ob ich die von Ausserer angegebenen Merkmale richtig aufgefasst habe; ein Vergleich runder Augen mit elliptischen oder ovalen hinsichtlich ihrer Grösse hat immer etwas missliches; doch halte ich mich eher für berechtigt, der einen Art gleich grosse Mittelaugen zuzuschreiben, als vordere, *die wenigstens doppelt so gross sind als die hinteren;* diese Art würde also zur Untergattung *Homoeomma* gehö-

[1] Siehe den Nachtrag.

ren, da hier die Hinterschenkel keinerlei ausgezeichnete Behaarung haben. In dem zweiten Exemplar sind allerdings die hinteren Mittelaugen beträchtlich kleiner als die vorderen; aber hier findet sich an den Schenkeln des vierten Paares eine dichte Bekleidung aus kurzen Federhäärchen, die sich allerdings in derselben Beschaffenheit, aber viel weniger dicht, an den Schenkeln und übrigen Gliedern der übrigen Beinpaare vorfinden (Fig. 10*a*), hier auch z. Th. durch die dichter stehenden langen Haare verdeckt sind. Ob nun diese Federhäärchen gemeint sind, wenn Ausserer von einer « dichten Bürste aus abstehenden Federhaaren » spricht, ist mir etwas zweifelhaft; doch kann ich noch weniger die « Haare an dieser Stelle einfach, lang (und anliegend) » nennen, zumal da ein Vergleich mit dem ersten Exemplar einen bedeutenden Unterschied aufweist (Fig. 11*a*). Unter denjenigen Eurypelma-Arten, bei denen die Hinterschenkel eine dichte Bürste aus abstehenden Federhaaren besitzen, unterscheidet nun Ausserer 2 Untergattungen wie folgt :

Vordere Mittelaugen nahezu um ihren Durchmesser entfernt; Cephalothorax so breit als lang . . . . *Lasiodora* C. L. Koch.

Vordere Mittelaugen um ihren Radius entfernt; Cephalothorax länger als breit . . . . *Sericopelma* n. subg.

Vereint treffen nun die beiden Merkmale weder von *Lasiodora*, noch von *Sericopelma* zu : die Mittelaugen sind um ihren Durchmesser von einander entfernt, aber der Cephalothorax ist länger als breit; ich ziehe vor, die Art zu der alten Gattung *Lasiodora* zu stellen, als eine neue Untergattung darauf zu begründen.

9. **LASIODORA BENEDENII** n. sp. (Fig. 10, 10*a*, *b*.)

Cephalothorax wenig länger als breit; hinten flach, nach vorn gleichmässig ansteigend und vorn nach den Seiten zu gewölbt. Die Rückengrube zu Beginn des letzten Drittels, tief, breit klaffend und vollständig quer oder nur unmerklich nach hinten offen; Kopf- und Seitenfurchen deutlich. Augenhügel mässig erhoben, schön elliptisch, die kleine Axe etwa um ein

Viertel kleiner als die grosse. Die Seitenaugen bilden ein Rechteck, dessen Basis mehr als doppelt so gross ist als die Höhe. Die vordere Augenreihe (von oben betrachtet) mässig *procurva,* von vorn *deorsum curvata;* eine gemeinsame Tangente an den unteren Rand der Stirnaugen würde die Seitenaugen hinter ihrer Mitte treffen. Die runden Stirnaugen stehen um etwas mehr als ihren Durchmesser von einander und den vorderen Seitenaugen entfernt. Die vorderen Seitenaugen wie alle übrigen länglich; ihr kleinerer Durchmesser kaum kleiner als der der vorderen Mittelaugen; die hinteren Seitenaugen noch etwas mehr in die Länge gezogen, um ihren kleineren Durchmesser von den vorderen und um etwas weniger von den Scheitelaugen entfernt; die letzteren die kleinsten; alle Augen bernsteingelb.

Mandibeln am äusseren und inneren Klauenfalzrande mit langen Zottenhaaren, die am äusseren nur unbedeutend länger und dichter sind als am inneren; am letzteren stehen dicht gedrängt 10 kräftige, aber stumpf endende Zähnchen. Die Klaue mit rechteckiger Gelenkplatte, die etwas länger als breit ist; der Unterrand ist mindestens im mittleren Drittel flach ausgehöhlt, die Ränder der Aushöhlung etwas schneidig (also gewissermaassen eine doppelte Schneide).

Unterkiefer am Innenrande an der Spitze mit vorspringender Ecke, deren Aussenrand sich in eine mit dem Unterrand der Unterkiefer parallel laufende Leiste fortsetzt, so dass dieselben fast ein regelmässiges Rhomboïd darstellen. Die Innenseite ist lang bebartet und am Grunde mit Zahnhöckerchen besetzt, wie auch die Unterlippe, die so lang als am Grunde breit ist.

Sternum unbedeutend länger als breit, vorn ausgerandet, hinten stumpf zugespitzt. Vor den Hüften der 3 ersten Beinpaare schmale, nackte Eindrücke, die an den beiden Vorderpaaren den Seitenrand des Sternums erreichen und nur durch Auseinanderbiegen der Hüften sichtbar werden.

Beine in dem Längenverhältniss 4, 1, 2, 3; Metatarsen, Tarsen der Vorderpaare und des dritten Paares gegen die Spitze hin mit dichter, ungetheilter Scopula. Krallen hinter dichten Haarbüscheln versteckt; mässig stark, gebogen, mit wenigen, ganz kurzen Zähnchen, die etwas an die Aussenseite der Kralle gerückt sind.

Hinterleib (in dem mir vorliegenden, durch Eier aufgetriebenen und am Ende verletzten Exemplar) kaum breiter als der Cephalothorax; die unteren Spinnwarzen kurz, die oberen so lang wie Tarsus I, dreigliederig; das erste Glied das längste und an der Basis in der gewohnten Weise halb gegliedert; das zweite das kürzeste, das dritte in der Mitte auf der Rückseite geringelt. Samentaschen (Fig. 10) kurz gestielt, unregelmässig kugelig aufgetrieben.

Die Grundfarbe des Cephalothorax und seiner Extremitäten ist braunroth, die des Hinterleibes blasslehmgelb; alle Theile, mit Ausnahme der Unterkiefer, sind mit einem dichten Filze von Federhäärchen bekleidet, zwischen denen (mit Ausnahme auf dem Rücken des Cephalothorax) längere, geschwungene, abstehende Haare von ziegel- oder blassrother Farbe eingestreut sind; die letzteren stehen am Vorderrande des Cephalothorax, an den Mandibeln und Beinen besonders dicht, namentlich von den Schienen an abwärts. Das Sternum (mit Ausnahme des schmalen Vorderrandes und der früher erwähnten Eindrücke) und die Unterseite der Hüften sind besonders dicht mit dem sammetartigen Filz bedeckt; über die Patellen und Tibien laufen die 2 gewöhnlichen Haarblössen.

An dem vorliegenden Exemplar, einem dick mit Eiern gefüllten Weibchen, ist der Hinterleib hinten stark verletzt; die Sammthaare sind in der zweiten Hälfte des Rückens vollständig abgerieben oder ausgefallen; die hier stehenden Haare sind (abgesehen von den langen Borsten) zweierlei Art: die einen ähneln den in Figur 8*b* von *Crypsidromus* abgebildeten; die anderen (Fig. 10*b*) sind länger, am Grunde weithin nackt und mehrere Male wellenförmig gebogen; im übrigen Theile mit äusserst kurzen, dicht stehenden Fiederchen besetzt.

Die Beine sind nicht sehr stark bestachelt. Das erste Beinpaar hat unten am Ende der Tibia 2, der Tarsus 1 Stachel; das zweite an der Vorderseite der Tibia 1,1, unten am Ende 2, der Tarsus 2 Stacheln; das dritte und vierte Paar sind an Tibia und Tarsus stärker bestachelt; auf der rechten Seite hat auch Femur IV oben gegen die Spitze hin (etwas nach hinten gerückt) einen Stachel, von dem auf der linken Seite keine Spur zu sehen ist.

Maasse : Cephalothorax 23, Hinterleib 26, der ganze Körper (mit Mandibeln) 62 Mm. lang, 21 Mm. breit.

Beinpaare.	Femur.	Patella.	Tibia.	Tarsus.	Metatarsus.	Total.
I.	18	10,5	13,6	12	7,5	78 Mm.
II.	16	9	12	11,8	7,5	69 —
III.	15,5	8,5	11,5	12,5	7	67 —
IV.	17,5	9,2	14	18,5	8	82 —

Die Taster sind 51, die oberen Spinnwarzen 12 Mm. lang.

Ein, wahrscheinlich beim Fang, am Hinterleibe verletztes Weibchen von Chapeo d'Uvas.

Ich widme diese Art dem glücklichen Sammler und berühmten Anatomen Eduard Van Beneden.

10. **HOMOEOMMA FAMILIARIS** n. sp. (Fig. 11.)

Cephalothorax unbedeutend länger als zwischen den Hüften des zweiten Beinpaares breit, am hinteren Theile schön kreisförmig gerundet, am Hinterrande stark ausgerandet. Rückengrube tief, einen schmalen, queren Spalt darstellend, der nur an den Seitenecken unbedeutend nach vorn gebogen ist; *im* letzten Drittel liegend, so dass seine Entfernung vom *hinteren Rande des Augenhügels* ungefähr doppelt so viel beträgt wie die vom hinteren Rande des Cephalothorax. Kopf- und 3 Seitenfurchen deutlich. Augenhügel hoch, von regelmässigem, sich von der Kreisform nur wenig entfernendem elliptischem Umriss; die Seitenaugen ein Rechteck bildend, dessen Grundlinie mehr als das Doppelte der Höhe beträgt. Die vordere Augenreihe stark *procurva* und *deorsum curvata;* die Stirnaugen rund, um etwas mehr als ihren Durchmesser von einander und den Seitenaugen entfernt; die hintere Augenreihe fast gerade, schwach *recurva*. Der kleinere Durchmesser der vorderen Seitenaugen so gross wie der Durchmesser der Stirnaugen; von den hinteren Seitenaugen um den kleineren Durchmesser der letzteren entfernt; die Scheitelaugen etwa um ihren halben kleinen Durchmesser von den Seitenaugen und um mehr von den Stirnaugen entfernt, fast grösser als diese.

Die Stirnaugen und hinteren Seitenaugen von grünlich gelber, die übrigen von glänzend bernsteingelber Farbe.

Mandibeln kräftig; innerer Falzrand mit einer sehr lockeren Haarbürste und einer Reihe von 11-12 (wohl auf mechanischem Wege) abgestutzter Zähnchen; äusserer Falzrand mit dichteren Haarfransen. Klaue an der Unterseite nicht flach oder ausgehöhlt, sondern am Innenrande mit stark vorspringender, scharfer Schneide.

Unterkiefer innen an der Spitze mit vorspringender Ecke; die von derselben ausgehende Leiste verschwindet aber sehr bald. Unterlippe schräg nach unten gerichtet; vorn abgeschnitten und wie der untere Theil der Unterkiefer mit Zahnhöckerchen besetzt. *Sternum etwas breiter als lang;* vorn ausgerandet, hinten ganz stumpf zugespitzt, vor den Hüften des zweiten und dritten Beinpaares mit nackten Eindrücken.

Beine in dem Längenverhältniss 4, 1, 2 = 3; Metatarsen (und Tarsen der beiden Vorderpaare) mit am Ende breit herzförmiger Scopula, die an den Hinterpaaren beträchtlich schwächer ist; die Krallen sind hinter dichten Haarbüscheln versteckt, nur am Grunde mit einigen kleinen Zähnchen.

Hinterleib (nach dem Eierlegen zusammengeschrumpft?) schmäler als der Cephalothorax; die unteren Spinnwarzen sehr kurz, die oberen so lang wie das vorletzte Tasterglied, dreigliederig mit unvollständig gegliedertem erstem Glied. Samentaschen fingerhutförmig (Fig. 11).

Die Grundfarbe des ganzen Vorderleibes ist ein dunkeles Rothbraun, des Hinterleibes gelb. Der ganze Körper ist mit angedrückten einfachen Haaren von dunkelbrauner Farbe bekleidet (Fig. 11*a*), zwischen denen stärkere abstehende, auf der Oberseite blassroth, auf der Unterseite mehr gelb gefärbte Haare eingestreut sind. Auf dem Rücken sind die angedrückten Haare etwas länger, und ausserdem stehen hier sägezähnige (Fig. 11*b*), die eine Modification der in Figur 8*b* dargestellten sind. Am Rücken des Hinterleibes sind die Haare zum grössten Theile ausgefallen; über die Patellen und Schienen der Beine laufen die gebogenen Haarblössen.

Die Schenkel der beiden Vorderpaare haben an der Spitze 1, die der Hinterpaare 2-3 dicht bei einander stehende Stacheln; Schienen und Tarsen reich bestachelt.

Maasse : Cephalothorax und Hinterleib je 21 Mm., der ganze Körper (mit den Mandibeln) 52 Mm. lang; Cephalothorax 19,5, Hinterleib (nach dem Eierlegen) 15 Mm. breit.

Beinpaare.	Femur.	Patella.	Tibia.	Tarsus.	Metatarsus.	Total.
I.	16	9	12,4	10	5,5	64 Mm.
II.	14	8,6	10,6	10,6	5,5	60 —
III.	15	8	10	14	5,8	60 —
IV.	16	8,1	12,4	19,5	6,2	72,5 —

Taster (ohne Unterkiefer) 37, obere Spinnwarzen 8,2 Mm. lang.

In demselben Glase befanden sich 7 junge Exemplare einer grossen Territelarie, die ich als die Jungen dieser Art ansehe. Die Grösse derselben ist 7,5 Mm., von denen 3,8 auf den Cephalothorax kommen; die Länge der Beine ist I. = 14; II. = 12,5; III. = 12,5; IV. = 17 Mm. Die ganze Farbe ist hellgelb, der Augenhügel schwarz; Ende der Metatarsen und die Krallen gebräunt. Der ganze Leib ist lang zottig behaart; die Krallen bereits hinter Haarbüscheln versteckt, eine Scopula aber kaum angedeutet. Auf dem Rücken des Hinterleibes ist eine eiförmige Stelle, fast die Hälfte einnehmend, wo bereits die Sägeborsten (Fig. 11*b*) entwickelt sind; dieselben sind kurz, stark gekrümmt und wie die längeren Haare (Fig. 11*a*) braun, fast schwarz gefärbt, wodurch auf dem gelben Rücken ebenfalls eine schwarze Zeichnung von verschiedener Form erscheint, je nachdem die erwähnten Borsten bereits mehr oder weniger entwickelt sind. Ein wesentlicher Unterschied besteht in der Grösse der Stirnaugen, die die Scheitelaugen an Grösse übertreffen.

Eine Mutter mit ihren Jungen von Tijuca.

(Von den vorliegenden Arten haben 3, *Crypsidromus fallax* und die beiden zuletzt beschriebenen, eine eigenthümliche, leicht ausfallende Behaarung auf dem Hinterleibsrücken. Diese sägezähnigen Haare stehen mit ihrer *feinen Spitze in dünnen, oft etwas gebogenen, über die Rückenfläche hervorragenden Röhrchen.* Manchmal scheinen dieselben auch spontan (vielleicht vor der Häutung oder in Folge einer Krankheit) auszufallen. Wenigstens sah ich bei Herrn Dr. Hagen in Crefeld ein mit brasilianischem Farb-

holz nach Deutschland gekommenes Exemplar einer grossen Territelarie, bei dem die hintere Rückenhälfte fast vollkommen kahl war; Dr. Hagen versicherte mich, dass diese Kahlheit erst vor Kurzem, ohne äussere Veranlassung eingetreten sei. Es wäre zu wünschen, dass der sehr sorgfältige Beobachter die Resultate seiner über $1\frac{1}{2}$ Jahre fortgesetzten Beobachtungen über die Lebensweise dieser Art, von der er mir interessante Züge mündlich mittheilte, veröffentlichen wollte.)

UNTERORDN. TRISTICTA.

FAM. ATTIDAE.

GATTUNG PHILIA C. L. Koch.

11. **P. GRATIOSA** C. L. Koch; *Arachn.*, XIII, p. 193; Tab. CCCCLXXIII, Fig. 1240.

Ich zweifele nicht, dass das einzige von Rio stammende Exemplar zu dieser von Koch aufgestellten Art gehört, obwohl die Einfassung des schwarzen Rückenfeldes nicht rothgelb, sondern weissgelb, fast weiss, und die Gestalt des Rückenfeldes selbst etwas anders ist, als Koch abbildet. Dasselbe ist nemlich hinten nicht einfach abgestutzt, sondern in der Mitte in einen kurzen Zipfel ausgezogen, dessen Ende wieder ausgerandet erscheint. In meinem Exemplar sind auch die Tarsen (mit Ausnahme der schwarzen Spitze) des dritten Beinpaares rothgelb durchscheinend. In der Koch'schen Diagnose ist diese Färbung auf den Metatarsus (nach meiner Bezeichnung, Tarsenglied Koch's) beschränkt und heisst es durch einen Druckfehler : « des zweiten » (statt « des dritten ») Beinpaares. In der Beschreibung ist ausserdem die gelbe Farbe den *Schienen* der Vorderpaare statt den Metatarsen zugeschrieben.

Ein reifes ♀ von Rio.

Gatt. EUOPHRYS C. L. Koch.

12. **E. LUNATUS** n. sp.

Cephalothorax braun, zwischen den Augen schwarz; dahinter und seitwärts um die Augen herumziehend bis zu den Stirnaugen ein hellerer Streif, der beim ♀ mit greisgelben, beim ♂ hinten mit weissen, an den Seiten mit orangefarbenen Haaren bekleidet ist; Augenfeld fuchsroth beschuppt; die sonstige Bekleidung des Cephalothorax, soweit sie sich an den theilweise abgeriebenen Exemplaren erkennen lässt, scheint aus dunkelen Schuppen bestanden zu haben, denen abstehende schwarze Borsten eingestreut sind.

Mandibeln und Beine des ♀ rothgelb durchscheinend, die Taster etwas heller, letztere dicht gelb-, Beine dunkeler behaart. Beim ♂ sind die Beine olivenfarben; Schenkel dunkel, Metatarsen heller. Die Taster des ♂ dünn und lang, das zweite Glied so lang wie das dritte und vierte. Die Grundfarbe ist dieselbe wie die der Beine, aber das Ende des zweiten, das dritte und vierte Glied oben lang zottig weiss behaart; diese Behaarung wird am vierten Gliede nach der Spitze hin schmäler und ist an der Innenseite von, in gerader Linie stehenden, schwarzen Haaren eingefasst. Endglied so lang wie das dritte, etwas kürzer als das vierte, stark gewölbt, von oben betrachtet lang eiförmig, auf der Unterseite bis zum letzten Drittel ausgehöhlt und den Bulbus enthaltend, am Innenrande lang zottig schwarz behaart, auch der übrige Theil behaart, aber schwächer. Bulbus einfach, mässig aus der Decke hervorragend, am vorderen Ende mit einem kleinen Zähnchen (Ende des Spermophors, — Eindringer).

Die Patellen und Schienen der beiden Vorderpaare (namentlich beim ♀) verdickt, Tarsen und Metatarsen dünn; Schienen und Tarsen bestachelt. Hinterleib länglich eiförmig, hinten zugespitzt (namentlich beim ♂). Eine durch Schuppen hervorgebrachte Färbung lässt sich an den abgeriebenen ♀ nicht mehr erkennen; die Grundfarbe ist hell olivenfarben mit blassen Punkten; Bauch ganz blassgelb; über den Rücken läuft ein helleres Längsband mit abwechselnden hellen und dunkelen Bogenstrichen. Die Schuppen scheinen theils rothgelb, theils grau und dazwischen schwarze Borsten ein-

gestreut gewesen zu sein. Beim ♂ ist die Beschuppung des Rückens rothgelb, seitlich einige schwarze dazwischen; vorn ein aus weissen Schuppen gebildeter Mondfleck, nicht bis zur Mitte reichend; hinter der Mitte 2 weisse runde Flecke, denen sich bisweilen 2 kleinere vor den Spinnwarzen anschliessen. Beim ♂ findet sich ober der Geschlechtsöffnung eine stärker verhornte, glänzende gewölbte Platte; die Epigyne des ♀ eine quer ovale Grube, seitlich und hinten von einer wenig vorragenden Leiste eingefasst.

Spinnwarzen mässig lang; die unteren etwas länger und dicker als die oberen, an der Basis dunkel, nach der Spitze hin, namentlich oben, heller.

Cephalothorax 3, Hinterleib 3 (♂) resp. 5 (♀) Mm., der ganze Körper 6, resp. 8 Mm. lang.

Das erste Beinpaar 9 (7,5), zweite 8,3 (7), dritte 8 (8,5), vierte 8,2 (8), Taster 3,3 (3,1) Mm. lang.

3 ♂, 2 ♀ von Rio.

Von einer dritten Attidenart liegt ein unentwickeltes ♂ vor, das in seinen wesentlichen Merkmalen mit der Beschreibung, die Blackwall von seinem *Salticus radians* giebt, übereinstimmt. Da das Exemplar noch nicht reif ist, so lässt sich die Gattung, zu der es gehört, nicht mit Sicherheit feststellen; durch den spitzig dreieckigen Hinterleib hat es habituell einige Aehnlichkeit mit der Koch'schen (allerdings meines Wissens nicht definierten) Gattung *Phidippus*. Ich gebe hier eine Beschreibung von demselben, da Blackwall nur ein unentwickeltes ♀ hatte.

15. **(SALTICUS) RADIANS** Blackwall; *Ann. a. Mag. Nat. Hist.* (3) X, p. 352.

Cephalothorax etwas länger als breit, vom Hinterrande unter einem Winkel von 45° ansteigend; Kopftheil mässig abschüssig, Stirn zurückweichend. Die hintersten Augen etwas weniger vom Seitenrand des Cephalothorax als von einander entfernt, an der Innenseite derselben die Kopfplatte etwas wulstförmig erhoben, letztere in der Mitte zwischen, oder vielmehr etwas hinter ihnen mit einem quer-ovalen, vorn schärfer begrenzten, hinten sich allmählich verflachenden Eindruck. Die Stirnaugen mehr als die halbe

Breite des Cephalothorax einnehmend, einander fast berührend, von oben gesehen über den Stirnrand hervorragend. Die vorderen Seitenaugen weit kleiner, ein wenig mehr von den Stirnaugen, als diese von einander entfernt; höher stehend, und zwar so, dass eine gemeinsame obere Tangente der Stirnaugen oberhalb des Mittelpunktes der Seitenaugen durchgehen würde. Die Augen der zweiten Reihe etwas näher bei einander als die ersten Seitenaugen, letzteren etwas mehr als den Augen der dritten Reihe genähert, sehr klein. Die Augen der dritten Reihe sind unbedeutend weiter von einander entfernt und kleiner als die vorderen Seitenaugen. Die Farbe des Cephalothorax ist hinten und an den Seiten dunkel, fast schwarz, die Kopfplatte gelbbraun, mit langen Haaren besetzt, Stirnrand weiss behaart. An den Seiten stehen weisse Schuppen, die nach oben hin lockerer werden und zwischen den Augen durch perlmutterglänzende ersetzt sind; die Stirnaugen von einem weissen Ring eingefasst.

Die Mandibeln sind kurz, aber stark; vorn gewölbt, an der Innenseite stark divergirend, nur hier, namentlich nach der Spitze hin, mit langen Haaren bekleidet, sonst nackt; stark lederartig quer gerunzelt, mit einem prächtigen metallischen, violetpurpurnen Schimmer; am oberen Klauenfalzrande 2 kleine Zähnchen; Klaue kräftig, dunkelroth durchscheinend.

Innenrand der Unterkiefer gebogen, am Ende breit beilförmig abgerundet; Unterlippe etwas mehr als halb so lang als die Unterkiefer; Sternum regelmässig eiförmig, schwach gewölbt.

Beine in dem Längenverhältniss 1, 4, 3, 2; die Schienen des ersten Paares verdickt und unten mit schwarzen Haaren; sonst sind die Beine (wie auch die Taster) mit weissen Haaren und Schuppen bekleidet; Schienen und Tarsen der Vorderpaare unterseits bestachelt. Die Krallen zwischen langen, schmalen Haarbüscheln stehend.

Der Hinterleib vorn gerade abgestutzt, etwas über den Cephalothorax gewölbt, nach hinten regelmässig verschmälert, spitz. Spinnwarzen vorragend; die unteren abgestutzt kegelförmig, etwas dicker, aber kürzer als die cylindrischen oberen. Die Grundfarbe des Hinterleibes lässt sich nicht angeben; Luft, die zwischen der Haut und dem Inhalt ist, lässt die Haut grauweiss, mit einem silberigen Glanz, erscheinen. Rücken- und Bauchfläche

sind gewölbt; die Seiten eingeschrumpft, so dass es wahrscheinlich ist, dass beim entwickelten ♂ die Rücken- und Bauchplatte hornig sind. Bekleidet ist der Hinterleib mit spärlichen, abstehenden Borsten und schwach perlmutterglänzenden Schüppchen, die zum grössten Theil abgerieben sind. (Auf dem Rücken scheinen je 3 kleine Punkte, in parallele Längslinien angeordnet, aus *weissen* Schuppen gebildet zu sein und je 3 grössere an den Seiten; auch am Vorderrand sind noch einige weisse Schuppen sichtbar. Der Bauch lässt 4 undeutliche von weissen Schuppenhäärchen gebildete Längslinien erkennen.)

Der Cephalothorax ist 3,2, der Hinterleib 5,3, der ganze Körper 8,4 Mm. lang; Cephalothorax 3, Hinterleib 3,3 Mm. breit; erstes Beinpaar 8,5, zweites 6, drittes 7, viertes 8, Taster 3,1 Mm. lang.

Ein unentwickeltes ♂ von Thérésopolis oder São João del Ré.

Fam. SPARASSIDAE.

Aus dieser Familie liegen 2 Arten vor; die eine (14) gehört zur Gattung *Heteropoda* und zwar in die Walckenaer'sche Gruppe *Nervosae;* ob sie mit der einzigen von Walckenaer aus dieser Gruppe beschriebenen Art *Olios columbianus* identisch ist, kann ich nicht sagen, da sämmtliche 4 Exemplare unentwickelte ♀ sind; sie stammen von Rio. Die andere Art (15) liegt nur in einem ganz jungen (5 Mm. langen) Exemplar von Copa Cobana vor und gestattet ebenfalls keine sichere Bestimmung oder Beschreibung.

Fam. ANYPHAENIDAE.

Gatt. ANYPHAENA Sundev.

16. **A. TRIVITTATA** n. sp. (Fig. 12.)

Cephalothorax wenig länger als breit, nach vorn wenig verschmälert, gerade abgestutzt; vom Hinterrande fast senkrecht in die Höhe steigend, Rücken überall von gleicher Höhe, Scheitel ein wenig geneigt, Stirn senk-

recht, Mittelritze kurz, vor der hinteren Abdachung endend; Kopf- und Seitenfurchen fehlen. Die vordere Augenreihe (von vorn betrachtet) gerade; die Stirnaugen von einander fast um ihren Durchmesser, und von dem Stirnrande um das Doppelte entfernt, die fast doppelt so grossen Seitenaugen beinahe berührend. Die hintere Augenreihe (von oben betrachtet) *procurva*, von der vorderen weit entfernt; die Scheitelaugen etwas grösser und von einander etwas weiter als von den Seitenaugen entfernt; die Scheitelaugen mit den vorderen Seitenaugen fast ein Quadrat bildend, etwas kleiner als die letzteren.

Mandibeln cylindrisch, nicht sehr kräftig; die Klauenfalzränder mit einigen kleinen Zähnchen. Unterkiefer mit parallelen Seitenrändern, ohne Quereindruck, vorn nach innen schräg abgestutzt; Unterlippe ebenfalls rechteckig, länger als breit, etwa halb so lang als die Unterkiefer.

Sternum lang elliptisch, flach gewölbt; Beine in dem Verhältniss 4, 1, 2, 3.

Hinterleib länglich walzenförmig, vorn abgestutzt, hinten stumpf zugespitzt; auf der Unterseite, zu Beginn des letzten Drittels, die Stigmenspalte. Spinnwarzen kurz, die oberen etwas dünner und länger als die unteren.

Die Grundfarbe des ganzen Körpers ist blassgelb, Kopf und Mandibeln verdunkelt; Beine, namentlich Schenkel, mit kleinen, rothbraunen Flecken bestreut. Mitten über den Cephalothorax und Hinterleib läuft ein braunrothes Längsband; die Seiten des Cephalothorax und Sternum sind ebenfalls von 2 solchen Bändern eingefasst, die den Rand des Cephalothorax frei lassen und nach dem Rücken hin wellenförmig begrenzt sind. Mitten über den Bauch läuft ebenfalls ein solches Band und 2 schmälere zu dessen Seiten.

Die Behaarung ist an den hellen Stellen fast rein weiss, seidenglänzend; auf dem dunkeln Längsband des Cephalothorax und Hinterleibes dunkel ockergelb.

Die Bestachelung der Beine ist z. Th. verloren gegangen; doch scheinen die Oberschenkel oben 1,1,1, vorn 1, die Tibien unten 2,2,2, Tarsus unten 2 Stacheln gehabt zu haben; Schienen und Tarsen der Hinterbeine sind stärker bestachelt; an den Metatarsen sämmtlicher Beine findet sich eine schwache Scopula. Das zweite Tasterglied hat oben 1, am Ende 3, das dritte 2, das vierte und fünfte zahlreiche Stacheln und einige lange Borsten.

Maasse : Cephalothorax 3, Hinterleib 4, der ganze Körper 6,5 Mm. lang; Cephalothorax 2,7, Hinterleib 2,2 Mm. breit. Erstes Beinpaar 8, zweites 7,8, drittes 7, viertes 9,5 Mm. lang.

Ein entwickeltes und wohl erhaltenes Weibchen von Pedra açu.

L. Koch giebt in der Gattungsdiagnose (*Drassiden,* p. 194) an : das erste Beinpaar so lang oder länger als das vierte. Indessen machte bereits Keyserling (*Verh. Zool.-Bot. Ges. Wien,* XXVI, p. 603) 2 Arten, *A. maculatipes* und *oblonga,* bekannt, bei denen, wie bei der vorliegenden, das vierte Beinpaar länger ist als das erste. Unsere Art stimmt mit *A. maculatipes* Keys. in manchen Punkten überein, ist aber durch Augenstellung, Körperzeichnung und Bildung der Epigyne (Fig. 12) deutlich unterschieden.

FAM. DRASSIDAE.

GATT. CHIRACANTHIUM C. L. Koch.

17. **C. SUBFLAVUM** (Blackwall). (Fig. 13.)

Syn. **Clubiona subflava**; BLACKWALL, *Ann. a. Mag. Nat. Hist.* (5) X, p. 426.

Obwohl an dem einzigen mir vorliegenden Exemplar die Vorderbeine ausgerissen sind und daher die verhältnissmässige Länge des ersten und vierten Beinpaares nicht mehr ermittelt werden kann, so ist es mir doch unzweifelhaft, dass die Art zur Gattung *Chiracanthium* gehört, und da alle erkennbaren Merkmale mit *Clubiona subflava* Blackw. übereinstimmen, so stehe ich nicht an, sie für diese Art zu erklären, die ein *Chiracanthium* ist, da Blackwall das erste Beinpaar als das längste angiebt. Ich vervollständige Blackwall's Beschreibung, so weit es nach dem etwas verstümmelten Exemplar möglich ist.

Cephalothorax (3,8 Mm.) so lang als Patella + Tibia des vierten Beinpaares, in den Seiten schwach gerundet, nach vorn wenig verschmälert, am Vorderrande gerade abgestutzt; vom Hinterrande schräg ansteigend, über den Rücken etwas gewölbt, nach den Seiten, namentlich vorn, steil, fas

senkrecht abfallend, hinten mit einem Eindruck (doch keine Mittelritze); glatt, glänzend, mit anliegenden und einzelnen abstehenden Haaren bedeckt.

Die vordere Augenreihe gerade; die Stirnaugen nicht um ihren Halbmesser vom Stirnrande entfernt, etwas grösser und weniger weit von einander als von den kleineren Seitenaugen entfernt; die hintere Augenreihe (von oben betrachtet) ebenfalls gerade, die Augen gleich weit von einander entfernt, die Scheitelaugen grösser als die Seitenaugen, aber kleiner als die Stirnaugen.

Mandibeln so lang als die Tibia II, aussen gerade, innen nach der Spitze hin verschmälert, oberer Falzrand mit 2 Zähnchen, von denen das erste das stärkste ist, unterer mit 3 gleich starken Zähnchen. Neben dem unteren Falzrand ist ein Längseindruck, ausserhalb des letzteren Querfurchen. Die Unterkiefer sind vorn gerundet erweitert; die Unterlippe ungefähr halb so lang wie die Unterkiefer, etwas länger als breit, vorn abgestutzt.

Das Sternum ist herzförmig; die Epigyne abgerundet rechteckig, in Gestalt einer vertieften Grube (Fig. 13).

Das Beinpaar II ist 9, III 6,4, IV 9,6 Mm. lang.

II hat am Schenkel vorn an der Spitze 1, Tarsus unten (an der Basis) 2; III am Schenkel vorn und hinten je 1 (an der Spitze), Tibia vorn und hinten je 1, Tarsus vorn 1,1, hinten 1,1, unten (am Grunde) 2; IV Schenkel hinten 1, Tibia hinten 1, Tarsus vorn und hinten je 1, unten 2,2 Stacheln.

Ein Weibchen von Copa Cobana; das von Blackwall beschriebene Exemplar, ebenfalls ein Weibchen, stammte von Rio de Janeiro; L. Koch vermuthete in *C. subflava* (nicht *subflora*) Blackw. eine *Anyphaena; Drassiden,* p. 224.

GATT. LIOCRANUM L. Koch.

18. **L. HAEMORRHOUM** n. sp.

Cephalothorax etwas kürzer als Patella + Tibia IV, eiförmig, in den Seiten gerundet, nach vorn verschmälert, vorn gerundet abgestutzt; von hinten schräg ansteigend, über den Rücken schwach gewölbt; Stirn unterhalb der Augen etwas zurückweichend; Mittelritze in der hinteren Hälfte,

mässig lang aber tief, hinter derselben noch ein länglicher Eindruck; Kopf- und 2 Seitenfurchen ziemlich deutlich. Die Farbe ist gelbbraun, in der Nachbarschaft der Augen und die Furchen verdunkelt.

Die vordere Augenreihe ist durch das Tieferstehen der Seitenaugen leicht gebogen, die Stirnaugen grösser und weiter als die Seitenaugen, ungefähr um ihren Durchmesser von dem Stirnrande und etwas weiter von den Scheitelaugen entfernt. Die hintere Augenreihe leicht *procurva,* über die vordere gebogen; die Scheitelaugen so weit von einander wie die Stirnaugen und etwas weiter von den Seitenaugen entfernt; die Stirnaugen die grössten, dann kommen die vorderen Seitenaugen und dann die Scheitelaugen; alle Augen mit Ausnahme der hinteren Seitenaugen rund. Augenfeld verdunkelt; von der hinteren Augenreihe laufen regelmässige schwarze Streifen nach aussen und hinten; vor den Scheitelaugen ein leicht gebogener Quereindruck.

Mandibeln kräftig, an der Basis stark knieartig hervorgewölbt, schräg vorgestreckt; gelbbraun, locker mit abstehenden gebogenen Haaren bekleidet. Oberer Falzrand mit 2 Zähnchen, von denen das zweite sehr klein ist; unterer mit 4 gleich grossen in gerader Linie stehenden, von denen das letzte dem ersten des oberen gerade gegenübersteht. Kralle kurz, aber kräftig.

Unterkiefer mit gebogenem Innen- und Aussenrande, an der Spitze sehr schräg abgestutzt; Unterlippe halb so lang wie die Unterkiefer, etwas breiter als lang, vorn gerade abgeschnitten, mit gebogenen Seitenrändern.

Sternum breit herz-, fast kreisförmig, an den Hüften mit Eindrücken, glänzend, mit abstehenden Haaren, am Rande etwas dichter, bekleidet.

Beine in dem Verhältniss 4, 1, 2, 3; die Tibien I und II unterseits mit 5 Paaren langer Stacheln; Metatarsen I und II mit einer äusserst schwachen Scopula. Die Farbe der Beine ist rauchbraun, die Unterseite der Tibia und des Tarsus verdunkelt; der Metatarsus hellgelb.

Hinterleib walzen- oder langeiförmig; Spinnwarzen kurz, die unteren etwas dicker als die oberen; gelb gefärbt. Die Grundfarbe des Hinterleibes ist dunkelbraunroth, Bauch etwas heller; die abstehende Behaarung gelblich. (Ob durch dieselbe etwa auf dem Rücken eine Zeichnung hervorge-

bracht wird, lässt sich nach dem abgeriebenen Exemplar nicht mehr entscheiden.)

Der Femur I hat vorn 1, II oben 1,1, III vorn 1,1 (sehr kleine), oben 1,1, IV oben 1 Stachel. Die Tibien I und II unterseits mit 2,2,2,2,2; Tarsen 2,2 Stacheln; die Bestachelung der Hinterbeine ist nicht sehr charakteristisch und auf beiden Seiten eine andere. Die Krallen sind theils breit lamellös, theils (an den Vorderbeinen) doppelreihig gezähnt und stehen hinter Haarbüscheln.

Das zweite Tasterglied ist gebogen, auf der Unterseite mit 3 abstehenden längeren Borsten, oben an der Spitze mit einem kleinen Stachel; das dritte Glied an der Spitze ebenfalls mit einem Stachel; viertes Glied etwa $1\frac{1}{2}$ mal so lang als das dritte, innen mit 3, oben mit 1 Stachel, fünftes etwas länger als drittes, wenig kürzer als die Mandibeln, innen an der Basis mit einem Stachel.

Maasse : Cephalothorax 3,5, Hinterleib 4,4, ganzer Körper (excl. Mandibeln) 8 Mm. lang; Cephalothorax 3,2, Hinterleib 3 Mm. breit; Beinpaar I = 12,5; II = 11,8; III = 10; IV = 13,5 Mm.

Ein unentwickeltes Weibchen von Thérésopolis oder São João del Ré; rechts fehlen demselben der Taster und die Vorderbeine, links das vierte Bein.

(*Anm.* Es wäre nicht unmöglich, dass diese Art in die folgende Gattung gehörte, indem sich die « Rieselung » des Cephalothorax erst mit der Geschlechtsreife ausbildete.)

GATT. HYPSINOTUS L. Koch.

Aus dieser Gattung, die zur Zeit, als Koch sie in seiner *Monographie der Drassiden* aufstellte, nur in Arten aus Mexico und Neu-Granada bekannt war, liegen 3 (oder 5) Arten von Rio vor [1], von denen die eine der von Koch aufgestellte

[1] Siehe den Nachtrag.

19. **H. CHALYBEUS** L. Koch; *Drassiden*, p. 280

ist. Das mir vorliegende Exemplar, ein ♀, stimmt vollkommen mit Koch's Beschreibung überein; hinzufügen will ich, dass der obere Klauenfalzrand 3 Zähnchen trägt, von denen das mittlere das stärkste ist; der untere Falzrand ist mit 5 gleich starken Zähnchen bewaffnet.

Ein ♀ von Rio; Koch's Exemplar stammte aus Neu-Granada.

Die anderen Arten scheinen mir neu zu sein.

20. **H. CRUENTUS** n. sp. (Fig. 14.)

Cephalothorax beträchtlich kürzer als Patella + Tibia IV, in den Seiten schwach gerundet, vorn verschmälert, hier mit fast parallelen Seitenrändern, am Kopfrande abgestutzt. Vom Hinterrande bis zur Mittelritze schräg ansteigend, vor dieser zu den Augen hin noch etwas gewölbt; am Seitenrande eine feine Kante; Kopf- und Seitenfurchen sehr deutlich. Die vordere Augenreihe stark gebogen (*procurva*), die Stirnaugen doppelt so gross als die Seitenaugen, fast um ihren Durchmesser von einander und um das doppelte von dem Stirnrande entfernt; von den Seitenaugen etwa um deren grösseren Durchmesser entfernt. Auch die hintere Augenreihe *procurva;* die Scheitelaugen etwas kleiner als die Stirnaugen, doch grösser als die Seitenaugen, unbedeutend näher bei einander als bei diesen. Scheitel- und Stirnaugen sind rund, die Seitenaugen länglich, auf einer gemeinsamen Erhebung sitzend, doch ohne einander zu berühren.

Mandibeln etwas kürzer als Metatarsus I, schräg vorgestreckt, an der Basis mässig hervorgewölbt, innen von der Mitte an divergirend, mit fast geraden, parallelen Seitenrändern; oberer Klauenfalzrand mit 3 Zähnchen, von denen das mittlere das stärkste ist, unterer mit 5 Zähnchen.

Unterkiefer mit gebogenem Innen- und Aussenrand, vorn sehr schwach ausgeschnitten; Unterlippe breiter als lang, vorn gerade abgestutzt, nicht halb so lang als die Unterkiefer. Sternum fast kreisförmig, gewölbt, mit Eindrücken an den Hüften.

Cephalothorax mit seinen Theilen gelblich, dunkel marmoriert (das Exemplar ist frisch gehäutet und die Färbung dadurch wahrscheinlich noch zu blass). Cephalothoraxrand, Vorderseite der Mandibeln, Unterkiefer, Unterlippe und Sternum mit abstehenden Haaren bekleidet.

Hinterleib fast walzenförmig, vorn abgestutzt, hinten gerundet zugespitzt, schmäler als der Cephalothorax; Spinnwarzen kurz, die oberen und unteren gleich lang, die letzteren aber beträchtlich dicker.

Die Farbe ist dunkelrothbraun; Bauch vorn bis zu den Stigmen und Spinnwarzen hellgelb; über den Rücken läuft ein schmales, in seiner Mitte eckig erweitertes helles Längsband bis zur Mitte, welchem sich 4 Winkelflecke anschliessen, die nach hinten zu stumpfer werden.

Das zweite Glied der männlichen Taster ist etwas gebogen, vorn verbreitert, das dritte überall gleich breit und etwa $1\frac{1}{2}$ mal so lang als breit; das vierte aus schmälerer Basis nach innen und stärker nach aussen verbreitert. Es trägt an seiner Oberseite einen kleinen Fortsatz, dem sich aussen 2 längere, an der Basis verbundene anschliessen; unten ist ebenfalls ein starker Fortsatz, der in eine feine, hakenförmig nach innen und vorn gebogene Spitze ausläuft. Das Endglied ist fast kegelförmig; oben an der Basis mit einem deutlichen Quereindruck, so dass an der Aussenseite ein kleines Höckerchen vorspringt. Bulbus länglich eiförmig, mässig hervorragend, an der Innenseite, ungefähr in der Mitte, eingedrückt, an der Spitze mit 2 stumpfen, wenig hervorragenden Zähnchen. Das Spermophor schimmert undeutlich durch den Bulbus hindurch; der Eindringer (*e*, Fig. 14*a*) hinter dem obersten Zähnchen, nach aussen gerichtet.

Bestachelung : Femur I vorn 1,1, oben 1,1; II ebenfalls; III ebenfalls und hinten 1,1; IV vorn 1, oben 1,1, hinten 1; sämmtliche Patellen ohne Stacheln; Tibia I unten 2,2,2, II ebenfalls; die der Hinterpaare mit 8 Stacheln, die aber nicht genau paarig stehen.

Maasse : Cephalothorax 4, Hinterleib 4,8 Mm. lang; 3,7, resp. 3 Mm. breit. Beinpaar I = 19,5, II = 19, III = 18 Mm. lang; das vierte Beinpaar scheint das längste gewesen zu sein; beide sind aber an der Basis des Tarsus abgerissen; das Bruchstück ist 10,5 Mm. lang.

Ein frisch gehäutetes und etwas verstümmeltes ♂ von Rio.

21. **H. LORICATUS** n. sp. (Fig. 15.)

Cephalothorax nicht ganz so lang wie Patella + Tibia IV, in den Seiten gerundet, nach vorn verschmälert, am Vorderrande gerundet abgestutzt; vom Hinterrande sanft ansteigend, Rücken nach dem Kopfe zu herabgewölbt, Stirn unter der vorderen Augenreihe zurückweichend. Rand mit feiner aufgeworfener Kante, Mittelritze sehr deutlich, ebenso Kopf- und 2 Seitenfurchen; der vordere Theil mit Knötchen besetzt, die in der Mittellinie und 2 kürzeren daneben liegenden Linien in Reihen angeordnet, im übrigen aber unregelmässig zerstreut sind; an den mir vorliegenden Exemplaren finden sich nur vereinzelte Borsten.

Die vordere Augenreihe durch das Tieferstehen der Seitenaugen schwach gebogen (*procurva*); die Stirnaugen die grössten von allen, weiter von einander als von den Seitenaugen, um ihren Durchmesser vom Kopfrande und den etwas kleineren Scheitelaugen entfernt; diese mit ihnen ein Rechteck bildend, das länger als breit ist. Die Scheitelaugen etwas weiter von den Seitenaugen als von einander entfernt; die Seitenaugen auf einem Hügelchen sitzend, länglich, die Mittelaugen rund.

Mandibeln an der Basis stark knieartig hervorgewölbt, sehr kräftig, nicht ganz so lang wie der Tarsus I, innen abgerundet; sehr stark, fast wabenartig, gerunzelt und an der Vorderseite mit locker stehenden Borsten bekleidet. Oberer Falzrand mit 3 (mittleres das grösste), unterer mit 5 gleich starken Zähnchen; Klaue stark, mässig lang. Unterkiefer länger als breit, aus schmaler Basis verbreitert, mit gebogenem Innen- und Aussenrande, gewölbt, ohne Eindruck, vorn sehr schräg abgestutzt, Unterlippe so lang wie breit, mit gerundeten Seitenrändern, vorn gerade abgestutzt; etwas mehr als halb so lang als die Unterkiefer.

Sternum stumpf herzförmig, flach gewölbt, mit Eindrücken an den Hüften, locker mit abstehenden Haaren bekleidet.

Beine in dem Längenverhältniss 4, 1, 2, 3, Schienen der beiden ersten unten mit 5, Tarsen mit 2 Stachelpaaren; Metatarsus mit Scopula; Krallen schwach, kurzgezähnt.

Hinterleib länglich eiförmig, mit anliegenden Haaren und abstehenden Borsten bekleidet; vorn, ober dem Stiel, ein kleines Hornplättchen, ebenso in den Seiten 2 langelliptische verhornte Eindrücke, ausserhalb der Stigmen. Spinnwarzen kurz, obere und untere gleich lang und gleich dick; Epigyne (Fig. 15) eine etwas gewölbte Platte darstellend, die in der Mitte eine fast regelmässig kreisförmig begrenzte flache Vertiefung trägt.

Cephalothorax mit seinen Theilen hellroth, Kopftheil dunkler; Oberkiefer dunkelbraunroth; Hinterleib rothbraun, Bauch heller; ein junges Exemplar ist heller gefärbt, die Schenkel der Beine fast hellgelb.

Bestachelung etc. der Taster : Zweites Glied gebogen, oben an der Spitze mit 2 Stacheln, unten mit 5-6 in eine Reihe gestellten, abstehenden Borsten; drittes innen mit 1 Stachel; viertes Glied fast doppelt so lang als drittes, innen mit 2, unten (an der Basis) mit 1 Stachel; Endglied so lang wie 3+4, an der Basis innen mit 2 Stacheln, die Behaarung namentlich nach der Spitze hin dicht bärtig; Kralle schwach und schwach gezähnt.

Maasse : Cephalothorax 6,4, Hinterleib 7,5, ganzer Körper 14 Mm. lang; Cephalothorax 5, Hinterleib (im eingeschrumpften Zustande) 4,8 Mm. breit. Beinpaar I = 21, II = 19,6, III = 17, IV = 21,5 Mm.

2 Weibchen von Pedra açu.

2 Weibchen von Tijuca stimmen in fast allen Punkten genau mit den oben beschriebenen überein; das eine ist geschlechtsreif und hat eine längliche Vertiefung mit longitudinaler Leiste in der Epigyne (Fig. 16); an den Schienen des ersten Beinpaares sind 7, an denen des zweiten 6 Stachelpaare; das zweite Exemplar ist noch nicht ganz entwickelt und hat an den Schienen I 6, II 5 Stachelpaare; das Hornplättchen an der Basis des Hinterleibes ist bei beiden höchst undeutlich; die Grösse ist etwas beträchtlicher : die ganze Körperlänge beträgt 15,8 Mm. Beinpaar I = 26,5, II = 25,2, III = 22, IV = 27,2 Mm. Ich nenne die Art (oder Varietät)

22. **H. INERMIS** (Fig. 16).

2 Weibchen von Tijuca.

Endlich waren noch bei Thérésopolis oder São João del Ré 2 weitere Exemplare gesammelt worden, die fast in allen Merkmalen mit *H. loricatus* übereinstimmen, sich aber durch weit beträchtlichere Körpergrösse und anders gestaltete Epigyne davon unterscheiden. Hier ist der Cephalothorax 10 Mm. lang, 8 Mm. breit, Hinterleib 10,8 Mm. lang, 6 Mm. breit; der ganze Körper 21 Mm. lang; Beinpaar I=35, II=33, III=29, IV=35 Mm.; die Tarsen der beiden Hinterpaare haben am Ende ein Haarbüschel, das wohl eine Scopula vertritt; dasselbe ist auf der Unterseite am stärksten, geht an den Seiten in die Höhe, ohne indessen sich auf der Oberseite ganz zu schliessen; zwischen den beiden Krallen findet sich ein Hornleistchen, aber keine freie Afterkralle. Die Epigyne (Fig. 17) ist so lang wie breit, vorn verschmälert zugerundet, hinten fast gerade; die Grube ist quer, der Hinterrand derselben springt in der Mitte vor, so dass ihr Umkreis nierenförmig wird; an der tiefsten Stelle findet sich eine feine punktförmige Vertiefung. Ich nenne diese Art (oder Varietät)

23. **H. PLUMIPES** (Fig. 17).

2 Weibchen von São João del Ré oder Thérésopolis.

H. loricatus, inermis und *plumipes* besitzen einen im hinteren Theil schön gerundeten und flachen, vorn erhobenen Cephalothorax mit grossen Augen; die Mandibeln sind wie bei unserem *Caelotes* stark hervorgewölbt. Da ich zu wenig Hypsinotus-Arten kenne, so kann ich nicht sagen, ob diese Merkmale vielleicht eine Gattungsverschiedenheit begründen; der erste Eindruck, den man von den genannten Arten erhält, ist mehr der eines *Caelotes* etc., als einer Drasside.

(*Anm.* L. Koch giebt in seiner Gattungsdiagnose (a. a. O., p. 271) an: die Tibien beider Hinterpaare ohne Stacheln; statt Tibien muss es *Patellen* heissen; ferner führt er in der analytischen Gattungstabelle *Hypsinotus* unter den Gattungen auf, deren viertes Beinpaar das längste ist, während bei *H. maculatus* das vierte Beinpaar kürzer als das erste ist.)

Gatt. CTENUS Walck. (non Keyserl.).

Die Gattung *Ctenus* wurde von Walckenaer (*Tableau des Aran.*, p. 18 und *Aptères*, I, pp. 202 und 363) wegen ihrer Augenstellung unter die *Coureuses* gestellt, welche den Stamm der *Citigradae* Thorell's und speciell der *Lycosoïdae* bilden (*On Europ. Spiders*, p. 187). Keyserling zeigte (in den *Verh. Zool.-Bot. Ges. Wiens*, XXVI, pp. 609 und 680), dass diese Gattung (in manchen Arten wenigstens) keine Afterkralle neben den beiden Hauptkrallen, wohl aber 2 Federhaarbüschel an den Füssen habe, wie die *Drassiden, Attiden* und *Philodrominen*, und begründete hierauf, sowie auf die von den *Lycosiden* abweichende Augenstellung, die Familie der *Ctenoïdae* [1], die er aber bei den *Citigradae* beliess und zwischen *Lycosoïdae* und *Oxyopoïdae* stellte. Diese Anordnung scheint mir eine unnatürliche und die Verwandtschaft mit den *Lycosiden* eine scheinbare zu sein. *Alle meine Erfahrungen über die Verwandtschaft der Spinnen haben mich dahin geführt, in dem Besitz oder Mangel einer Afterkralle, bezw. der Federhaarbüschel ein wichtiges systematisch-constitutives Merkmal zu sehen,* gegenüber welchem die relative Grösse und Stellung der Augen nur als *diagnostisches* in Betracht kommt, d. h. als ein solches, das in einzelnen Fällen als knapper und präciser Ausdruck für die Unterscheidung von praktischem Werthe sein kann, aber nicht als ausreichend betrachtet werden darf, um systematische Kategorien zu begründen. Indem ich daher mein Urtheil über die mir *in natura* unbekannten Arten *mit* Afterkralle, die L. Koch und Keyserling nachträglich (*Arachn. Austr.* u. a. a. O., XXXIX, pp. 337 ff.) in die Familie der *Ctenoïdae* gestellt haben, zurückhalte [2], spreche ich meine Ueberzeugung über die nachfolgend beschriebenen Arten dahin aus, dass sie der Familie der *Drassiden* zuzuzählen oder in deren unmittelbare Nachbarschaft zu stellen sind.

Keyserling unterschied nach der Gestalt der Lippe, Bestachelung der

[1] Agassiz nannte eine seiner Unterclassen der Fische bereits 1834 ähnlich.

[2] Siehe den Nachtrag.

Schienen, Bildung des Cephalothorax und relativen Länge der Spinnwarzen neben *Ctenus* s. str. mehrere neue Gattungen und bewahrt den Namen *Ctenus* für Arten, bei denen die Unterlippe so lang als breit ist. Walckenaer gab dagegen seiner Gattung *Ctenus* eine Unterlippe, die länger als breit (*plus haute que large*) ist, während eine solche Gattung in der Keyserling'schen Tabelle gar nicht vorkommt; ferner ist nach Walckenaer das erste Beinpaar das längste; von den Keyserling'schen Arten stimmt nur *eine*, *C. Salléi* (Saléi ist wohl Druckfehler), in dieser Hinsicht mit Walckenaer's Diagnose überein.

Von den mir vorliegenden Exemplaren würde das eine (Unterlippe länger als breit; Schienen mit 7 Stachelpaaren) in eine (nach Keyserling) neue Gattung, das andere zu *Caloctenus* Keyserl., das dritte zu *Ctenus* Keys. (?) gehören. Aus den angegebenen Verhältnissen wird man es aber gerechtfertigt finden, wenn ich für die erstere Art den Walckenaer'schen Gattungsnamen beibehalte, während die Gattung *Ctenus* Keys. einen anderen Namen erhalten muss.

24. **C. cyclothorax** n. sp. (Fig. 18.)

Cephalothorax hinten und in den Seiten regelmässig gerundet, vorn stark verschmälert; Kopftheil mit dem Brusttheil gleich hoch, von letzterem durch eine breite und starke Furche abgesetzt. Mittelritze lang und tief; ausser der Kopffurche laufen von derselben 2 ebenfalls starke Furchen zu dem I.-II. und II.-III. Beinpaar, ohne indessen den Rand des Cephalothorax zu erreichen.

Die zweite Augenreihe ist durch das Tieferstehen der Seitenaugen gebogen (*procurva*); ihre Mittelaugen mit den Augen der vorderen Reihe (Stirnaugen) ein Quadrat bildend, gleich gross; Stirnaugen um ihren Durchmesser vom Kopfrande entfernt, die Seitenaugen der Mittelreihe (eigentlich die vorderen Seitenaugen) elliptisch und kaum halb so gross wie die Mittelaugen der Mittelreihe (Scheitelaugen); die übrigen Augen von gleicher Grösse.

Mandibeln senkrecht nach unten, an der Basis sehr schwach hervorge-

wölbt, namentlich in der oberen Hälfte stark zottig behaart; oberer Klauenfalzrand mit 3 Zähnen, von denen der mittlere der stärkste ist; unterer mit 4 gleich starken Zähnchen; am oberen finden sich überdiess die gewöhnlichen Haare. Klaue mässig lang und kräftig; an der concaven (Innen-) Seite unten kantig; *diese Kante fein gekerbt.*

Unterkiefer aus schmaler Basis nach vorn verbreitert, auswärts gebogen, innen zur Aufnahme der Unterlippe etwas ausgerandet, vorn schräg abgestutzt und mit langen Haaren bekleidet. Unterlippe länger als breit, vorn gerundet verschmälert und dann gerade abgestutzt.

Sternum länglich rund, flach, ohne Eindrücke; Beine in dem Verhältniss 1, 4, 2, 3.

Hinterleib länglich, schmal; vorn abgestutzt, nach der Mitte allmählich verbreitert, von hier nach hinten wieder verschmälert.

Das Exemplar scheint z. Th. abgerieben zu sein, und ich kann daher nicht angeben, ob die Behaarung, wie sie jetzt erscheint, die ursprüngliche ist. Gegenwärtig ist der Cephalothorax zum grössten Theile unbehaart, matt glänzend, rothbraun; hinten und am Rande mit langen, greisen Haaren besetzt; in der Augengegend finden sich neben den greisen auch rothbraune Haare, namentlich an der Stirn. Das Sternum ist mit anliegenden weichen und abstehenden stärkeren Haaren bekleidet; ebenso der Hinterleib. Die Farbe desselben scheint fuchsig gelb zu sein; in der Mitte über den Rücken sind die Haare abgerieben, und hier wird ein braunrother, etwa bis zur Mitte reichender Längsstreifen bemerkbar. Die Beine sind an Schenkel und Schienen schwach, an Tarsen und Metatarsen stärker behaart; die Haare unten eine schwache Scopula bildend, stark bestachelt; von Farbe rothbraun, an den beiden Vorderpaaren die Tarsen dunkler. Taster am vierten und fünften Glied oben zimmtbraun, aussen, namentlich am Rande des Schiffchens, greis behaart.

Die Copulationsorgane zeigen folgendes Verhalten (Fig. 18, *a* von unten, *b* von aussen) : Das Schienenglied hat am Ende aussen einen kurzen, aber kräftigen, schräg nach unten gerichteten Zahn; das Schiffchen ist länglich eiförmig; Bulbus an der Unterseite mässig herausragend, im Umkreise hornig, in der Mitte häutig und eingedrückt. Aus der vertieften Mitte entspringt

ein nach vorn gerichteter, lang rechteckiger, häutiger Fortsatz, und etwas ausserhalb und vor diesem ein spatelförmiger, in seinem grösseren Endtheil verhornter. Ungefähr in der Hälfte entspringt vom Innenrande ein langer, gebogener Zahn (*Embolus*?), vor dessen Ende sich vom Bulbus eine hufeisenförmige, die Spitze umfassende Leiste erhebt. (Dieser Zahn und Leiste fehlen am linken Taster.)

Der Femur I und II hat vorn 1,1,1,1, oben und hinten je 1,1,1; III und IV vorn und hinten je 1,1,1,1, oben 1,1,1 Stacheln; sämmtliche Patellen hinten 1, die Tibien I und II oben 1,1,1, unten 7paarige; III und IV zahlreiche, aber etwas unregelmässig gestellte Stacheln; ebenso sämmtliche Tarsen; die Krallen sind regelmässig gebogen, mit wenigen, aber ziemlich langen Zähnchen.

Maasse : Cephalothorax 10,5, Hinterleib 9, ganzer Körper 19 Mm. lang; Cephalothorax 9, Hinterleib 5,5 Mm. breit.

Beinpaare.	Femur.	Patella.	Tibia.	Tarsus.	Metatarsus.	Total.
I.	16	5	17	20	6	68 Mm.
II.	15,6	5	15,7	18,5	5,2	65 —
III.	15	4	12	15	4,5	55 —
IV.	15,5	4	14,5	21	5	65,6 —
Taster	5,5	2,5	5,5	4	»	15 (excl. Unterk.).

Ein wohlerhaltenes ♂ von Tijuca.

Diese Art gehört zu Walckenaer's Fam. I (*Ambiguae*), aus welcher er eine americanische Art, *C. janeirus* ♀ von Rio Janeiro, beschreibt; dass vorliegende Art das ♂ zu *C. janeirus* sein könnte, ist mir wegen des beträchtlichen Unterschiedes in der Körpergrösse und wegen des einfarbigen Bauches unwahrscheinlich. C. L. Koch's *C. cinnamomeus* (*Arachn.*, XV, p. 58, Tab. DXIX, Fig. 1457) ist vielleicht das unentwickelte ♂ vorliegender Art; eine Gewissheit hierüber ist aus der kurzen Beschreibung Koch's nicht zu erlangen; nach der Zeichnung zu urtheilen ist der Hinterleib der Koch'schen Art kürzer und hinten breiter als bei *C. cyclothorax*.

Gatt. CALOCTENUS Keys.

25. **C. VARIEGATUS** n. sp. (Fig. 19.)

Cephalothorax länglich, nach vorn allmählich verschmälert, vorn gerade abgestutzt; Kopftheil von der Brust durch eine tiefe Furche abgesetzt, so dass der Rücken an dieser Stelle eingedrückt erscheint. Mittelritze lang und tief; ausser der erwähnten Kopffurche 2 ebenfalls tiefe Seitenfurchen zum 1-2. und 2-3. Beinpaar.

Die Mittelaugen bilden ein Trapez, das vorn nur wenig schmäler als hinten ist; die Stirnaugen etwas kleiner als die Scheitelaugen, die vorderen Seitenaugen nicht halb so gross wie die Stirnaugen, von diesen eben so weit wie von den Scheitelaugen entfernt, mit den hinteren Seitenaugen auf einem gemeinsamen, hinten stärkeren Hügel stehend; die hinteren Seitenaugen ganz nach hinten und seitwärts sehend, etwa von der Grösse der Scheitelaugen; die vorderen Seitenaugeu kaum halb so gross wie die Stirnaugen, diese kleiner als die Scheitelaugen.

Mandibeln kräftig, an der Basis schwach hervorgewölbt, etwas schräg nach unten und vorn gerichtet; der obere Klauenfalzrand mit 3 (mittleres das grösste), der untere mit 4 fast gleich grossen Zähnchen; auch hier ist der Klauenrand gekerbt. Die Unterkiefer bieten nichts Bemerkenswerthes dar; Unterlippe breiter als lang, vorn abgestutzt; Sternum kreisrund, eben; Beine 4, 1, 2, 3.

Hinterleib länglich walzenförmig, hinter der Mitte am breitesten, nach den Enden hin stumpf zugespitzt. Obere und untere Spinnwarzen gleich lang und kurz, die unteren dicker.

Die Epigyne (Fig. 19) besteht aus einer länglich rechteckigen Platte, welche hinten seitlich von 2 Wülsten mit gekerbtem Rande umgeben und vorn von einer quer gestellten Hornleiste begrenzt ist, deren Breite etwa das dreifache der Breite der erwähnten Platte beträgt; von den Enden dieser Hornleiste zieht sich eine schwächere geschwungene Leiste zu den vorderen Enden der erwähnten Wülste.

Die Grundfarbe des Cephalothorax und der Beine hellbraun, Mandibeln

dunkelbraun, Hinterleib heller. Der ganze Körper ist mit anliegenden, leicht abreibbaren Haaren bedeckt, denen stärkere, abstehende eingestreut sind; die letzteren sind namentlich am Rande des Cephalothorax, den Mandibeln und den Hüftgliedern der Beine dicht. Die anliegende Behaarung des Cephalothorax ist fuchsroth; über die Mitte läuft ein hinten spitzer und vor der Mittelritze eingeschnürter Keilstreifen aus greisen Haaren, der vorn bis zu den hinteren Seitenaugen reicht und einen aus braunen Haaren gebildeten Keilstreifen einschliesst, der von den Scheitelaugen bis zur Mittelritze reicht. Der Rand des Cephalothorax ist mit hellen abstehenden Haaren bekleidet, und parallel diesem äussersten Rande läuft eine breitere, aus hellen anliegenden Haaren gebildete Linie, die aber bei dem vorliegenden Exemplar nur angedeutet ist. Die Beine sind auf der Oberseite hell und dunkel gescheckt; die dunkelen Flecke an den Schenkeln, namentlich der Hinterbeine, zu schrägen Halbringen zusammenfliessend.

Hinterleib oben (soweit aus den nicht abgeriebenen Stellen ersichtlich) fuchsroth und greisscheckig; über die Mitte verläuft ein aus weissen Haaren gebildetes Längsband; Bauch fast einfärbig dunkelgreis behaart.

Alle Schenkel oben mit 3, die beiden vorderen vorn (in der Mitte) mit 2 dicht bei einander stehenden, hinten mit 4; die hinteren oben mit 4, vorn und hinten mit mehreren Stacheln; Tibien I und II unten mit 7 Stachelpaaren, von denen das letzte klein ist und unmittelbar am Ende steht; Tarsen unten mit 3 Stachelpaaren; Tarsen I und II und Metatarsen mit schwacher Scopula und starken Haarbüscheln vor den 2 stark gebogenen, mit wenigen, nach der Spitze länger werdenden Zähnchen versehenen Krallen.

Maasse : Cephalothorax 6,3, Hinterleib 9,5, ganzer Körper 15,5 Mm. lang; Cephalothorax 5, Hinterleib 5,4 Mm. breit.

Beinpaare.	Femur.	Patella.	Tibia.	Tarsus.	Metatarsus.	Total.
I.	6,5	2,6	7,5	5,4	2,2	26 Mm.
II.	6	2,6	5,5	5	2	25,5 —
III.	5	2	4	5	2	21 —
IV.	6,7	2	5,5	8	2,4	26,5 —

Taster 7 Mm. lang.

Ein ♀ von Thérésopolis oder São João del Ré.

Gatt. ISOCTENUS n. g.

Syn. **Ctenus** (?) Keyserling; *Verh. Zool. Bot. Ges. Wien*, XXVI, pp. 681, 682.

Capite aequa altitudine ac thorace; labio quadrato, dimidiam maxillarum longitudinem non aequante; pedibus quarti paris omnium longissimis; tibiis quattuor anterioribus infra aculeis bis quinis armatis; mamillis brevissimis, superioribus ac inferioribus aequa longitudine, his paullo crassioribus; pedum unguibus binis.

Ob Keyserling die Art, die ich unter vorstehendem Gattungsnamen zu beschreiben gedenke, in seine Gattung *Ctenus* gestellt und deren Charaktere modificirt haben würde, weiss ich nicht; dass der Gattungsname *Ctenus* nicht für Arten aufbewahrt bleiben darf, deren Unterlippe so lang als breit und deren viertes Beinpaar das längste ist, habe ich oben gezeigt. Bei *Ctenus* Keys. haben die Schienen unten 4 Paare von Stacheln und sind die oberen Spinnwarzen etwas länger als die unteren : Abweichungen, die mich nicht zur Aufstellung einer neuen Gattung veranlassen würden.

26. **I. FOLIIFERUS** n. sp.

Cephalothorax länglich, in den Seiten gerundet, nach vorn verschmälert; vom Hinterrande ziemlich steil aufsteigend, über den Rücken gerade, Stirn fast senkrecht abfallend. Mittelritze im hinteren Drittel, sehr deutlich; Kopf- und Seitenfurchen nicht sehr stark. Mit anliegenden Haaren und vorn mit abstehenden Borsten bekleidet, dunkelgrau, mit einer hellen gelben, den Rand nicht ganz erreichenden schmalen Binde jederseits und einer Mittelbinde, die sich von der Mittelritze an keilförmig zu den hinteren Seitenaugen verbreitert; die Umgebung der Augen, namentlich der hinteren, stärker verdunkelt; in der Kopffurche eine feine schwarze Linie.

Die Mittelaugen ein einem Rechteck sich näherndes Paralleltrapez bildend, dessen Höhe die grössere Seite noch etwas übertrifft; die Stirnaugen nicht ganz um ihren Durchmesser von einander und von dem Kopfrande entfernt; ihr Durchmesser etwas grösser wie der Halbmesser der Scheitel-

augen; die letzteren eben so weit von einander wie von den vorderen Seitenaugen entfernt, nemlich um ihren Halbmesser. Die vorderen Seitenaugen tiefer stehend als die Scheitelaugen, doch so, dass eine gemeinsame untere Tangente der letzteren sie eben noch schneiden würde, elliptisch, ihr grösserer Durchmesser noch etwas kleiner als der der Stirnaugen; die hinteren Seitenaugen fast so gross wie die Scheitelaugen und rund. Alle Augen in schwarzen Ringen, mit Ausnahme der vorderen Seitenaugen.

Mandibeln an der Basis hervorgewölbt, so lang wie Tarsus II, kräftig, vorn mit langen Borsten bekleidet; oberer Falzrand mit 3, unterer mit 5 Zähnchen.

Unterkiefer aus schmaler Basis erweitert mit gebogener Aussenseite; an der Spitze schräg abgestutzt; Unterlippe quadratisch, nicht halb so lang wie die Unterkiefer.

Sternum fast rund, hinten kurz zugespitzt, mit abstehenden Haaren bekleidet; Beine in dem Verhältniss 4, 1, 2, 3; Tibien der Vorderpaare unten mit 5 Stachelpaaren, von denen das letzte allerdings sehr klein ist.

Hinterleib walzenförmig, vorn etwas abgestutzt, hinten zugerundet. Spinnwarzen kurz, die unteren etwas dicker als die oberen.

Der Hinterleib ist mit anliegenden Haaren bekleidet, denen abstehende Borsten eingestreut sind; Rücken dunkelgrau, Bauch hell. Seiten hell und dunkel gemischt. Ueber die Mitte läuft ein helles Längsband bis zum After, dessen Seitenränder wieder ausgezackt sind; *vorn* springt die dunkele Farbe in schmalen Linien nach *vorn* ein, von der *Mitte an* mit *quer* gerichtetem Vorderrande.

Ein nicht ausgewachsenes Weibchen von Rio; eine Scopula ist an diesem jungen Exemplar nirgends entwickelt. Der Cephalothorax ist 5, Hinterleib 6 Mm. lang, beide 4 Mm. breit; Beinpaar I = 16,5, II = 14,2, III = 14, IV = 19,5 Mm. lang.

27. In dieser Familie gehört noch eine Spinne, von der nur der Cephalothorax in gänzlich abgeriebenem Zustande vorliegt, so dass eine Bestimmung oder Beschreibung nicht möglich ist. Nach der Gestalt der Unterlippe würde sie in die Gattung *Ctenus* Walck. gehören, doch ist Beinpaar IV beträchtlich

länger als I. Der Cephalothorax ist 10 Mm. lang, 7 breit; Kopf in gleicher Höhe wie Rücken. Die Mittelaugen bilden ein Quadrat, die vorderen von einander nicht um ihren Durchmesser, die hinteren grösseren um ihren Halbmesser von einander, die vorderen etwa um ihren Durchmesser vom Kopfrande entfernt, rund. Die vorderen Seitenaugen tiefer stehend als die Scheitelaugen, doch nur so viel, dass eine gemeinsame Tangente an den Unterrand der letzteren sie in ihrer oberen Hälfte schneiden würde; sie sind elliptisch; die hinteren Seitenaugen rund, von gleicher Grösse wie die Stirnaugen. Oberkiefer kräftig; der obere Klauenfalzrand mit 3, der untere mit 6 Zähnchen, von denen die 4 ersten gleich stark, die beiden letzten schwächer sind; die 5 ersten bilden eine gerade Linie, das letzte ist etwas einwärts gerückt. Unterkiefer aus schmaler Basis verbreitert, doppelt so lang als Unterlippe, diese vor der Basis eingeschnürt, dann gerundet erweitert mit abgeschnittenem Ende, hier schmäler als die Basis. Beine in dem Verhältniss IV = 34, I = 31, II = 28,5 III = 26,2 Mm.; die Schienen der beiden ersten unten mit 5 Stachelpaaren. Das Exemplar stammte von Chapeo d'Uvas.

Fam. LYCOSIDAE.

Gatt. DOLOMEDES (Latr.).

28. **D. ALBICOXA** n. sp.

Cephalothorax fast so breit als lang, in den Seiten regelmässig rund, vorn verschmälert, an der Stirn nicht halb so breit als die grösste Breite beträgt; vom Hinterrande ziemlich steil hoch ansteigend, über den Rücken gerade, vorn allmählich nach der Stirn herabgewölbt; Mittelritze deutlich, in der hinteren, fast eine Ebene darstellenden Abdachung beginnend; Kopf- und Seitenfurchen undeutlich. Farbe gelb; vorn mit längeren abstehenden dunkleren Haaren; über die Mitte läuft eine schmale, aus weissen Häärchen gebildete Linie die die Ränder der Mittelritze einfasst, vor den hinteren Augen unterbrochen ist, zwischen den Scheitelaugen aber wieder auftritt und bis zwischen die Stirnaugen zieht. Der Rand ist bis ziemlich hoch hin-

auf von einem breitem Saum eben solcher Häärchen eingefasst; vorn wird derselbe sowohl von oben wie von unten her schmäler, so dass vorwärts vom ersten Beinpaar der Rand wieder gelb ist. Die vordere Augenreihe ist durch das Tieferstehen der Seitenaugen stark gebogen (*deorsum curvata*), die Stirnaugen nicht ganz um ihren Durchmesser von einander und eben so weit von den etwas kleineren ovalen Seitenaugen entfernt. Die Scheitelaugen weiter von einander als die Stirnaugen, um etwas mehr als ihren Durchmesser der letzteren von denselben abstehend, die grössten von allen; die Entfernung ihrer Aussenränder aber doch nicht so gross als die Breite der vorderen Augenreihe. Die hinteren Seitenaugen um mehr von den Scheitelaugen, als diese von den Stirnaugen entfernt, unbedeutend kleiner als die Scheitelaugen; alle Augen schwarz umrandet.

Mandibeln lang und kräftig, mit abstehenden Haaren bekleidet; oberer und unterer Klauenfalzrand mit 3 fast gleich starken Zähnchen, das letzte des unteren etwas weiter entfernt.

Unterkiefer aus schmaler Basis erweitert, Innenrand gebogen, vorn zugerundet; Unterlippe quadratisch, etwas mehr als halb so lang als die Unterkiefer.

Sternum herzförmig, breiter als lang, vorn breit abgestutzt, hinten stumpf zugespitzt, flach gewölbt, dicht mit abstehenden Haaren bekleidet; Beine 4, 1 = 2, 3. Die Hüften der beiden Vorderpaare oben mit einem Fleckchen weisser Haare, alle stark bestachelt.

Hinterleib beträchtlich schmäler als der Cephalothorax, nach hinten zugespitzt, mit olivenbraunen Haaren und einzelnen abstehenden Borsten bekleidet, an den Seiten weiss gerandet, als Fortsetzung des Cephalothoraxrandes; über den Rücken läuft bis fast zum After ein hinten zugespitztes, aus gelbbraunen Haaren gebildetes und von einer feinen weissen Linie eingefasstes Längsband; die weisse Einfassung löst sich hinten z. Th. in Flecken auf.

Maasse: Cephalothorax 3,5, Hinterleib 3,7, ganzer Körper 6 Mm. lang; Cephalothorax 3, Hinterleib 2 Mm. breit. Beinpaar I = 12, II = 12,2, III = 10,3, IV = 12,4 Mm.

Vier junge Exemplare von São João del Ré oder Thérésopolis; ihr Geschlecht lässt sich noch nicht erkennen.

29. **D. MARGINELLUS** C. L. Koch; *Arachn.*, XIV, p. 120; Tab. CCCCLXXXVI, Fig. 1355.
— Keyserling; *Verh. Zool. Bot. Ges. Wien*, XXVI, p. 678.

Ein junges Exemplar von Rio ziehe ich zu dieser Art; die Maasse sind : Cephalothorax 5,5, Hinterleib 5,8, ganzer Körper 11,4 Mm. lang; Beinpaar I = 20, II = 21,5, III = 19, IV = 25 Mm.

30. Von der Gattung *Dolomedes* liegt noch ein junges Exemplar vor, das wahrscheinlich einer anderen Art angehört. Die vordere Augenreihe ist schwächer gebogen, die Augen weiter von einander (um mehr als Durchmesser), Cephalothorax verhältnissmässig schmäler, Hinterleib breiter und stumpfer endend (3, resp. 2,5 Mm. breit); die Farbe scheint, soweit aus dem abgeriebenen Exemplar ersehen werden kann, dieselbe gewesen zu sein.

GATT. TROCHOSA C. L. Koch.

31. **T. HELVIPES** Keyserling; *Verh. Zool. Bot. Ges. Wien*, XXVI, p. 659; Taf. VII, Fig. 35.

Von Rio liegen 4 ♀ vor, die mit Keyserling's Beschreibung und Abbildung vollkommen übereinstimmen, nur etwas kleiner (10 statt 12,5 Mm.) sind; Keyserling hatte die Art von Baltimore erhalten.

32. **T. HUMICOLA** n. sp. (Fig. 20.)

Cephalothorax länglich, nach vorn allmählich verschmälert, vom Hinterrande etwa unter einem Winkel von 60° bis zur Mittelritze ansteigend, über den Rücken flach, von den Augen der zweiten Reihe an nach der Stirn zu abgeschrägt. Die vordere Augenreihe durch das Tieferstehen der Mittelaugen leicht gebogen (*recurva*); die Stirnaugen vom Kopfrande um ihren Durchmesser und um etwas weniger von den Scheitelaugen entfernt, einander genähert und eben so nahe den fast um die Hälfte kleineren Seitenaugen. Die Scheitelaugen von den hinteren Seitenaugen um ihren Durchmesser und um etwas weniger von einander entfernt.

Die Farbe des Cephalothorax ist gelbroth, zwischen den Augen der dritten und zweiten Reihe und über den vorderen Seitenaugen dunkele, fast schwarze Flecke, der Seitenrand schmal weiss behaart. Drei helle Binden durchziehen den Cephalothorax der Länge nach; die mittlere setzt sich bis zwischen die Scheitelaugen fort; ausserdem zieht sich eine schmale helle Linie vom Innenrande der hinteren Seitenaugen bis etwa zur Mitte des Rückens; diese Linie ist leicht gebogen, mit der Concavität nach innen.

Die Mandibeln sind dunkel rothbraun, nur schwach gewölbt, vorn mit abstehenden Haaren bekleidet; hinten quer gefurcht; am oberen und unteren Klauenfalzrand stehen je 3 Zähnchen, die des unteren gleich gross, der mittlere des oberen kräftiger als die beiden anderen sehr kleinen. Klaue an der Basis dunkelbraun, in der Endhälfte heller, durchscheinend roth.

Unterkiefer nach vorn etwas bogig verbreitert, vorn schräg abgestutzt; Innenrand ebenfalls bogig; Unterlippe ungefähr so lang wie breit, halb so lang als die Unterkiefer, etwas dunkeler roth gefärbt als diese.

Sternum länglich herzförmig, wie die Beine und Taster beinfarben, nur Tarsen und Metatarsen etwas gebräunt; Beine in dem Verhältniss 4, 1, 2 = 3; an den Metatarsen eine nicht sehr dichte Scopula.

Hinterleib (Fig. 20) eiförmig, nach dem After etwas zugespitzt, staubgelb gefärbt, der Bauch etwas heller, mit ebensolchen Häärchen dicht anliegend bekleidet; zwischen den anliegenden Häärchen stehen, weniger dicht, längere und dunkelere; in den Seiten finden sich unregelmässig gestellte Fleckchen aus fast weissen Häärchen. Ueber die Mitte läuft ein sich vorn etwas verbreiterndes helles Längsband, das in seiner vorderen Hälfte einen dunkeleren Keilfleck enthält, der seinerseits wieder einen hellen Keilfleck umschliesst; in der hinteren Hälfte scheint ausserhalb des hellen Mittelbandes eine Reihe kleiner weissbehaarter Flecken gestanden zu haben; doch sind alle Exemplare so abgerieben, dass sich aus ihnen nichts mit Bestimmtheit hierüber entnehmen lässt.

Maasse: Cephalothorax 6, Hinterleib 7,2, ganzer Körper 13,2 Mm. lang; Cephalothorax 4,8, Hinterleib 5,2 Mm. breit.

Beinpaare.	Femur.	Patella.	Tibia.	Tarsus.	Metatarsus.	Total.
I.	4,1	2,1	5,4	5	2,5	17,2 Mm.
II.	4,1	2,1	5,5	2,8	2	16 —
III.	5,8	2	5	5,5	2	16 —
IV.	5	2	4	5,1	2,5	20,5 —

Von dieser Art liegen 4 Weibchen von Rio vor. Sie ist unzweifelhaft mit der vorhergehenden nahe verwandt, unterscheidet sich von derselben aber durch anders gestaltete Epigyne (Fig. 20*a*) und den Umstand, dass Beinpaar II und III gleich lang sind.

Gatt. TARENTULA Sundev. [1].

53. **T. POLIOSTOMA** C. L. Koch; *Arachn.*, XIV, p. 152; Tab. CCCCXCIV, Fig. 1379.
— Keyserling; *Verh. Z. B. Ges. Wien,* XXVI, p. 643; Taf. VII, Fig. 24.

Von dieser Art liegt ein Männchen von Buenos-Ayres vor. Dasselbe stimmt in allen Theilen mit den Beschreibungen Koch's und Keyserling's überein; namentlich ist die übereinstimmende Tasterbildung für die Identität entscheidend. Bei dem Keyserling'schen Exemplar war der Hinterleib defect, wesshalb weder die Totallänge, noch die Breite des Hinterleibes angegeben werden konnte; bei meinem Exemplar ist die Totallänge 18,5 Mm., die Länge des Hinterleibes 9, Breite 5,6 Mm.

In der Keyserling'schen Beschreibung auf Seite 644 heisst es : Patella und Tibia IV zusammen unbedeutend kürzer als der Metatarsus (d. h. Tarsus nach meiner Bezeichnung); auf der vorhergehenden Seite ist Patella zu 3,7, Tibia zu 7,3, Metatarsus zu 10 Mm. angegeben, was eine Länge von 11 Mm. gegen 10 des Metatarsus ergeben würde; so finde ich auch bei meinem Exemplar Patella + Tibia IV unbedeutend länger als Tarsus. Die Art scheint dem südlichen Theile Südamerica's eigenthümlich zu sein : Koch's Exemplare stammten von Montevideo, Keyserling's aus Uruguay ohne speciellere Angabe.

[1] Ich behalte diesen Namen bei, selbst wenn nach dem Vorschlage Karsch's der Name *Tarantula* für *Phrynus* einträte.

34. **T. NYCHTHEMERA** n. sp. (Fig. 21.)

Cephalothorax braun, Kopftheil dunkler, Mittelritze fast schwarz. Bekleidet ist der Cephalothorax mit hellgelben Haaren, die an manchen Stellen dichter stehen und länger sind und dadurch eine undeutliche Zeichnung hervorrufen : ein Mittelband, das sich vorn verbreitert und namentlich am Innenrand der beiden hinteren Augenpaare deutlich ist, hier aber 2 äusserst schmale dunkele Längslinien zwischen sich nimmt. Der Rand ist heller gelb und von demselben ziehen zahlreiche feine Linien zur Mittelritze. Der Stirnrand ist von orangerothen Haaren umsäumt und eine aus eben solchen gebildete Linie zieht sich zwischen der ersten und zweiten Augenreihe hin, während unter der ersten Augenreihe eine fast kahle, dunkelbraune Stelle ist.

Mandibeln dunkelbraunroth, mit abstehenden Borsten und vorn mit anliegenden, orangeroth gefärbten Fiederhäärchen bekleidet; Unterkiefer, Unterlippe, Sternum und Hüften dunkelbraun, schwarz behaart. Die Taster sind gelb behaart; das letzte Glied unten, und an der Spitze auch oben schwarz. Die Beine sind auf der Oberseite erdgelb; das Ende der Tibien, Tarsen und Metatarsen dunkeler; unten sind Hüften, Kniee, die grössere Endhälfte der Tibien, Tarsen und Metatarsen schwarz, an den beiden Vorderpaaren auch die Oberschenkel; die nicht verdunkelten Theile sind fast rein weiss, so dass die Beine auf der Unterseite schwarz und weiss geringelt erscheinen.

Der Hinterleib ist oben gelbbraun mit kleinen schwarzen Fleckchen, Bauch schwarz. Ueber den Rücken läuft in der vorderen Hälfte ein hell umsäumter, dunkeler Fleck von dreieckiger Gestalt, dem sich ein ähnlicher, kürzerer und nicht hell eingefasster anschliesst; auf letzteren folgt eine Reihe schmaler schwarzer Bogenstriche.

Die Gestalt des Cephalothorax ist die gewöhnliche; die vordere Augenreihe durch das Tieferstehen der Seitenaugen gebogen (*procurva*), ihre Augen gleichweit von einander (etwa um den Halbmesser der kleineren Seitenaugen) entfernt, vom Stirnrande weiter als von den Scheitelaugen, von ersterem um mehr als um den Durchmesser der Stirnaugen abstehend. Die Breite der zweiten Augenreihe etwas beträchtlicher als die der ersten; ihre Augen die grössten, nicht ganz um ihren Durchmesser von einander ent-

fernt; die hinteren Seitenaugen wenig kleiner, um mehr als den doppelten Durchmesser von einander entfernt.

Mandibeln kräftig, bogig hervorgewölbt, der untere Klauenfalzrand mit 3 gleich grossen kräftigen, der obere mit einem kleinen und einem grösseren Zähnchen dicht daneben, hinter welchem an der linken Mandibel wieder ein kleiner folgt.

Unterlippe aus schmaler Basis bogig erweitert, dann wieder verschmälert, vorn gerade abgestutzt, etwa halb so lang als die Unterkiefer.

Sternum eiförmig, die grösste Breite zwischen dem zweiten Beinpaar, vorn abgestutzt, hinten etwas zugespitzt.

Hinterleib von regelmässig elliptischem Umriss, in dem mir vorliegenden Exemplar nicht über den Cephalothorax gewölbt, sondern von demselben etwas abstehend; die oberen Spinnwarzen etwas dünner und länger als die unteren.

Bestachelung der Beine : I und II : Femur oben 1,1,1, hinten 1,1,1 (sehr klein), vorn 1,1 (dicht bei einander, nahe der Spitze); Patella 0; Tibia unten 2,2 (an der Basis und Spitze, beide schwach); Tarsen und Metatarsen 0.

III. Femur oben 1,1,1, vorn 1,1, hinten 1,1,1; Patella vorn 1, hinten 1; Tibia vorn, oben und hinten 1,1, unten 2,2,2.

IV. Femur oben 1,1,1, vorn 1,1, hinten 1 (an der Spitze); Patella und Tibia wie III. Tarsus III und IV vorn, unten und hinten mit Stacheln.

Metatarsen und Tarsen haben eine dichte Scopula, die sich bei den Vorderbeinen sogar auf die Schienen fortsetzt.

Maasse : Cephalothorax 11,6, Hinterleib 14, ganzer Körper 26,2 Mm. lang; Cephalothorax 8, Hinterleib 9 Mm. breit.

Beinpaare.	Femur.	Patella.	Tibia.	Tarsus.	Metatarsus.	Total.
I.	8	4,1	6,9	6	4	33,8 Mm.
II.	7,5	4,1	5,2	5,5	4	30 —
III.	6,5	3,8	5	5,8	3	28 —
IV.	8	4,2	6,9	9	4	36,8 —

Ein entwickeltes, wohlerhaltenes Weibchen von Thérésopolis oder São João del Ré.

35. **T. VOLXEMII** n. sp. (Fig. 22.)

Cephalothorax braun, dicht mit graubraunen Haaren bekleidet; über die Mitte zieht sich ein in der Gegend der Mittelritze sich erweiterndes Längsband, in den Seiten breite hellgraue Bänder, die aber nicht scharf begrenzt sind; die Farbe des Mittelbandes ist vorn etwas gelbroth gemischt und von den Seitenbändern ziehen mehrere feine Strahlenlinien nach dem Rücken.

Mandibeln dunkelrothbraun, vorn nicht sehr dicht gelbroth beschuppt, dazwischen mit einzelnen längeren Borsten. Sternum schwarz; die Taster, namentlich das Schienenglied derselben, dicht rothgelb behaart. Die Beine auf der Oberseite einfarbig grau; an den Schenkeln eine äusserst undeutliche Haarblösse; unten die Hüften, Verbindungshaut der Oberschenkel und Kniee und letztere, sowie die Spitze der Schienen dunkel; der übrige Theil hellgreis; an den beiden Vorderpaaren eine dichte, olivenfarbene, an den Hinterpaaren eine weniger dichte, mehr gelbgraue Scopula an Tarsus und Metatarsus.

Hinterleib über den Rücken staubbraun, in den Seiten heller; im ersten Drittel in der Mitte ein lang dreieckiger, mit der Spitze nach vorn gerichteter, seitlich hell eingefasster Fleck schwarz; an denselben schliesst sich ein hinten bogenartig erweiterter und ferner 3-4 schmale Bogenstreifen an; Bauch ganz schwarz.

Hinsichtlich der Gestalt ziemlich mit *nychthemera* übereinstimmend; die vordere Augenreihe schwächer gebogen, die Stirnaugen um weniger grösser als die Seitenaugen; Mandibeln vorn weniger hervorgewölbt, weniger dicht (nicht mit rothen, sondern) mit rothgelben Haaren bekleidet; sämmtliche Schenkel unterseits mit hellgreisen Haaren, die die rothbraune Grundfarbe durchscheinen lassen. Die Gestalt der Epigyne ist wesentlich verschieden : hier (Fig. 22) ist sie fast eben so breit als lang, bei *nychthemera* (Fig. 21) nicht halb so breit als lang.

Bestachelung der Beine. I. Femur oben 1,1,1, vorn 1,1, hinten 0; Patella 0, Tibia unten 2,2, hinten 1; Tarsus unten 2,2.

II. Femur und Patella wie I; Tibia unten 2,2,2, vorn 1,1; Tarsus unten 2,2,2 (Stacheln wie bei I fast ganz in der Scopula versteckt).

III. Femur oben 1,1,1, vorn 1,1, hinten 1,1,1, Patella vorn 1, hinten 1, Tibia vorn, oben und hinten 1,1, unten 2,2,2.

IV. Femur oben 1,1,1, vorn 1,1 (oder 1,1,1), hinten 1; Patella und Tibia wie 3.

Tarsus III und IV hat zahlreiche, nicht regelmässig gestellte Stacheln.

Maasse : Cephalothorax 11, Hinterleib 9, ganzer Körper 19 Mm. lang; Cephalothorax 8,3, Hinterleib (nach dem Eierlegen) 7 Mm. breit.

Beinpaare.	Femur.	Patella.	Tibia.	Tarsus.	Metatarsus.	TOTAL.
I.	8	4,2	6	6	5,8	32 Mm.
II.	7,5	4	5,8	5,8	4,8	29,5 —
III.	6	3,7	5	5,2	5,8	27,5 —
IV.	8,2	4	6,8	9	4	37 —

Ein Weibchen von derselben Localität wie *T. nychthemera.*

Ich war lange zweifelhaft, ob die Art nicht das ♀ zu *poliostoma* wäre; indessen ist die bei den ♂ letzterer Art sehr deutliche Haarblösse auf den Schenkeln hier nur an der Spitze in einer kaum bemerkbaren Andeutung vorhanden, während aus *T. nychthemera* hervorgeht, dass dies wenigstens nicht allgemein ein secundärer Geschlechtsunterschied ist. Die beiden zuletzt beschriebenen Arten scheinen mit *T. raptoria* und *granadensis* Keys. nahe verwandt zu sein, unterscheiden sich aber sofort durch die *gebogene* vordere Augenreihe und anders gestaltete Epigyne.

56. **T. PUGIL** n. sp. (Fig. 25.)

Cephalothorax vorn ziemlich stark verschmälert, eben halb so breit als in der Mitte, sonst von gewöhnlicher Gestalt. Die vordere Augenreihe ist durch das Tieferstehen der Seitenaugen schwach gebogen, von dem Stirnrande und von den Scheitelaugen um den Durchmesser der etwas grösseren Stirnaugen, diese von einander etwa um den Halbmesser der Seitenaugen entfernt. Die Scheitelaugen die grössten von allen, um ihren Durchmesser von einander und um etwas mehr von den hinteren Seitenaugen entfernt; letztere um mehr als den doppelten Durchmesser von einander abstehend.

Die Farbe des Cephalothorax ist braunroth, vorn und an den Seiten dun-

keler; vorn stehen lange Borsten; im übrigen Theile ist die Grundfarbe durch angedrückte Haare verdeckt. Dieselben sind an den Seiten olivenfarben, etwas in's Fuchsige spielend, am Seitenrand selbst und mitten über den Rücken greis; von der Mittelritze gehen (2 oder 3 — das Exemplar ist etwas abgerieben —) Seitenstrahlen zum Rande.

Mandibeln mässig kräftig, lang, senkrecht; braunroth, vorn mit abstehenden Borsten und kleineren angedrückten Häärchen von greiser oder orangegelber Farbe bekleidet; am oberen Klauenfalzrande 2, unten 3 Zähnchen.

Unterkiefer und Unterlippe zeigen keine Besonderheiten; das Sternum ist herzförmig, flach gewölbt, schwarz, ziemlich dicht mit schwarzen abstehenden Borsten und dazwischen mit angedrückten, weichen Häärchen bekleidet.

Das zweite Tasterglied ist gebogen, das dritte und vierte gerade, das vierte etwas länger als das dritte, das fünfte nicht ganz so lang als drittes und viertes zusammengenommen; an der Basis etwas erweitert, über den Rücken gewölbt; der Bulbus etwas über die Mitte des Schiffchens reichend, ziemlich compliciert (Fig. 23 *a* von aussen, *b* von unten). Schenkel und Kniee sind mit weissgrauen, die Schienen mit etwas in's Gelbliche spielenden Haaren bekleidet; das Endglied unten vor der Spitze ziemlich dicht und lang bärtig behaart.

Die Beine sind oberseits einfarbig röthlich, durch die dichte Bekleidung mit angedrückten Haaren grau; unterseits sind Hüften, Kniee und Enden der Schienen schwarz, an den Hinterpaaren die schwarze Farbe an der Spitze der Schienen weniger deutlich. Metatarsen und Tarsen mit Scopula; an den Hinterbeinen ist dieselbe schwächer.

Hinterleib (Fig. 23) oberseits aschgrau; über die Mitte, bis zur halben Länge reichend, läuft ein an den Seiten einmal winkelig erweiterter und am Ende bogenförmig begrenzter dunkler Fleck in einem hellen Felde; die vorspringenden Ecken in der Mitte und am Ende sind geschwärzt; auf denselben folgen 4-5 hinten weissgesäumte Bogenstriche; der zweite und dritte derselben erweitert sich an den Enden zu einem schwarzen Punkt. Bauch schwarz, die Seiten des Hinterleibes hellgrau.

Bestachelung : I. Femur oben 1,1,1, vorn 1; Tibia vorn 1, unten 2,2,2; Tarsus unten 2,2 (in der dichten Scopula schwer zu sehen); II. Femur,

Tarsus und Tibia unten wie I, Tibia vorn 1,1; III. Femur oben 1,1,1, vorn 1,1; Patella vorn 1, hinten 1, Tibia vorn, oben, hinten 1,1, unten 2,2,2; IV. wie III; Tarsus III und IV vorn und hinten 1,1,1, unten 2,2,2.

Maasse : Cephalothorax 7,8, Hinterleib 6,5, ganzer Körper 14,2 Mm. lang; Cephalothorax 6, Hinterleib 4 Mm. breit.

Beinpaare.	Femur.	Patella.	Tibia.	Tarsus.	Metatarsus.	Total.
I.	6,8	3	6	6,5	3	28,2 Mm.
II.	6	3	5	5	3	23,2 —
III.	5,7	3	4,2	5	3	23,2 —
IV.	7	3	6,4	7,8	4	30 —

Ein am Cephalothorax etwas abgeriebenes, sonst aber wohlerhaltenes ♂ von Thérésopolis oder São João del Ré.

Von Rio liegt ausserdem ein junges Männchen vor mir, das ich mit einigem Zweifel zu dieser Art ziehe. Die Behaarung des Hinterleibes stimmt, so weit sie nicht abgerieben ist, mit dem beschriebenen ausgebildeten ♂ überein; die dunkele Farbe an der Brust, der Unterseite der Beine und des Hinterleibes tritt weniger hervor; die Länge des Cephalothorax ist 7, des Hinterleibes 9, des ganzen Körpers 15 Mm.; Bestachelung der Beine und Augenstellung ist übereinstimmend.

37. **T. STERNALIS** n. sp. (Fig. 24.)

Cephalothorax braun, mit dicht anliegenden braunen Haaren bekleidet; über die Mitte läuft ein vorn sich verbreiterndes greises Band, dessen Haare zwischen den zwei letzten Augenreihen gelblich sind; Rand von einem schmalen Saum greiser Haare umgeben.

Mandibeln dunkelrothbraun, mit abstehenden langen und locker anliegenden kurzen Haaren bekleidet; Unterkiefer heller roth, am Innenrande blass; Unterlippe wie Oberkiefer.

Sternum dunkelbraunroth mit schmalem hellrothem Seitensaum; Beine hellroth, dunkel marmoriert, durch Bekleidung mit heller und dunkler grauen Haaren scheckig.

Hinterleib staubgrau, am Bauche heller; mitten über den Rücken läuft

ein helles, lang elliptisches Band, dunkler umsäumt; im Saum jederseits 3 schwarze Flecken, von denen die letzten (am Beginn des letzten Viertels liegend) die grössten sind. In dem hellen Mittelfelde liegt in der Mitte eine gelbbraune Zeichnung bestehend vorn aus einem lang gestreckten gleichschenkligen Dreieck, in dessen Schenkelmitte ein schwarzer, vorn in eine Spitze ausgezogener Fleck steht; hinten schliessen sich an das erwähnte Dreieck ebenso gefärbte Bogenstriche an. Bauch mit 2 hinter der Genitalspalte beginnenden, sich hinten näherenden dunkelen Längslinien und ausserhalb derselben mit 2 eben solchen an der Aussenecke der Stigmen beginnenden und bis zu den Spinnwarzen reichenden.

Die vordere Augenreihe durch das Tieferstehen der Seitenaugen schwach gebogen; [die Stirnaugen kaum weiter von einander als von den nur unbedeutend kleineren Seitenaugen entfernt] von dem ausgeschweiften Stirnrande um das Doppelte des Durchmessers der Stirnaugen und nicht ganz so weit von den Scheitelaugen entfernt; die Scheitelaugen die grössten, nicht ganz um ihren Durchmesser von einander und um mehr als ihren Durchmesser von den kleineren Seitenaugen entfernt.

Mandibeln schwach hervorgewölbt, ziemlich lang, am oberen Falzrand mit 2, am unteren mit 3 Zähnchen. Unterkiefer, Unterlippe und Sternum bieten keine besonderen Merkmale; der Hinterleib ist bei dem einzigen Exemplar (das jedenfalls schon Eier gelegt hat), schmäler als der Cephalothorax, die Epigyne (Fig. 24) breiter als lang, das Mittelstück derselben vorn verbreitert.

Maasse : Cephalothorax 7, Hinterleib 6, ganzer Körper 13 Mm. lang; Cephalothorax 5 (Hinterleib nach dem Eierlegen 4) Mm. breit.

Beinpaare.	Femur.	Patella.	Tibia.	Tarsus.	Metatarsus.	Total.
I.	5,4	2,8	4,2	4	5	21 Mm.
II.	5	2,8	5,8	4	5	20 —
III.	4	2,5	5,1	4	2,8	18,2 —
IV.	5,5	5	5	6	5,2	25 —

Ein Weibchen von Thérésopolis oder São João del Ré.

58. **T. PARDALINA** n. sp. (Fig. 25.)

Cephalothorax braun, über die Mitte läuft ein sich hinten verschmälernder hellgelber Streifen; Kopftheil verdunkelt; Mandibeln rothbraun, mit anliegenden hellgelben Haaren und abstehenden braunen Borsten bekleidet.

Unterkiefer hellbraun, Unterlippe etwas dunkler; Sternum gelbbraun mit einem dunkelen Längsstreif über die Mitte; Beine gelbbraun, heller und dunkeler grau scheckig behaart. Hinterleib oben staubgrau, unten heller gelbgrau mit 2 dunkelen Längslinien, die am Aussenwinkel der Stigmen beginnen und geschwungen nach den Spinnwarzen laufen, wo sie sich vereinigen; 2 undeutlichere Längsstreifen, innerhalb der ersteren, erreichen die Spinnwarzen nicht; die Gegend der Epigyne ist verdunkelt. Auf dem Rücken des Hinterleibes ist vorn ein trapezförmiger heller Fleck, der einen dunkelen umschliesst; in letzterem finden sich hinten, an den Aussenecken, 2 kleine schwarze Punkte; über den übrigen Theil des Rückens sind schwarze Flecke zerstreut, ohne jedoch eine Zeichnung hervorzubringen.

Die vordere Augenreihe ist durch das Tieferstehen der Seitenaugen schwach gebogen, die Augen gleich weit von einander, die Stirnaugen die grösseren, um ihren Durchmesser vom Stirnrande und um unbedeutend weniger von den Scheitelaugen entfernt; diese die grössten, nicht ganz um ihren Durchmesser von einander, um etwas mehr von den hinteren Seitenaugen entfernt; die letzte Augenreihe die breiteste; die Breite der Scheitelaugenreihe nur unbedeutend grösser als die der vorderen.

Die Mandibeln mässig kräftig, vorn schwach gewölbt, am oberen Klauenfalzrande 3 Zähnchen dicht bei einander, das mittlere stark, die übrigen winzig; am unteren 3 gleich starke Zähnchen, von denen das erste vom zweiten etwas weiter als dieses vom dritten entfernt ist.

Unterkiefer aus schmaler Basis verbreitert, vorn zugerundet, Innenrand stark geschwungen zur Aufnahme der Unterlippe; letztere halb so lang als die Unterkiefer, breiter als lang, vorn breit gerade abgeschnitten.

Maasse : Cephalothorax 5,2, Hinterleib 5, ganzer Körper 9,5 Mm. lang; Cephalothorax 4, Hinterleib 3,2 Mm. breit.

Beinpaare.	Femur.	Patella.	Tibia.	Tarsus.	Metatarsus.	Total.
I.	4	2,2	3	3	2,2	13,5 Mm.
II.	4	2,2	3	2,8	2	14,5 —
III.	3,5	2	3	2,8	2	14 —
IV.	4,8	2,4	4	»	»	» —

Ein Weibchen von Rio.

Diese Art vereinigt in sich die Gattungscharaktere von *Tarentula* und *Lycosa*, indem die Tarsen und Metatarsen der Beine bedeutend verschmächtigt sind, die Kopfbildung aber die von *Tarentula* ist.

Gatt. LYCOSA (Latr.).

39. **L. MOLITOR** n. sp. (Fig. 26.)

Die vordere Augenreihe durch das Tieferstehen der Seitenaugen schwach gebogen, die Augen gleich weit von einander, die Stirnaugen beträchtlich grösser als die Seitenaugen; die zweite Augenreihe breiter als die erste (indem die Augen derselben die grössten sind; die Seitenaugen der ersten Reihe stehen gerade unter dem Centrum der Scheitelaugen); Zwischenraum zwischen den Scheitel- und vorderen Seitenaugen nicht ganz der Durchmesser der letzteren; die hinteren Seitenaugen etwas weiter von einander als die Scheitelaugen, wenig kleiner als diese und nicht ganz um ihren Durchmesser von denselben entfernt.

Mandibeln mässig lang, vorn hervorgewölbt; der obere Klauenfalzrand mit 3, der untere mit 4 Zähnchen. Unterkiefer die Unterlippe bogig umfassend; vorn schief abgestutzt, etwa doppelt so lang als die Unterlippe; diese aus schmaler Basis etwas verbreitert, vorn abgestutzt, länger als breit; Sternum fast regelmässig elliptisch, hinten etwas zugespitzt.

Hinterleib vorn abgestutzt, sonst regelmässig eiförmig; Spinnwarzen mässig lang, die unteren etwas dicker und länger als die oberen.

Hautfarbe des Cephalothorax und seiner Theile rothgelb, Mandibeln braun; Cephalothorax, Mandibeln und Oberseite der Beine mit anliegenden, etwas gekräuselten weissen Häärchen bedeckt, an den Beinen und der Vor-

derseite der Mandibeln stehen dazwischen längere, braune Borsten; an der Seitenabdachung des Cephalothorax stehen die Häärchen etwas lockerer, wodurch 2 unregelmässig begrenzte dunkelere Seitenstreifen entstehen.

Hinterleib mit denselben weissen Häärchen bekleidet, dazwischen auf dem Rücken längere Borsten. Am Anfang des Rückens eine seitlich eingeschnittene, hinten zugespitzte braune, ungefähr in der Mitte endende Längszeichnung; davor und ausserhalb zwei dunkele Bogenstriche; hinten, etwas vor Beginn des letzten Viertels 2 kleine geschwungene Querstriche. Bauch etwas heller gefärbt; über der Genitalspalte verhornt, glatt und glänzend, etwas gebräunt; die unteren Spinnwarzen ebenfalls etwas gebräunt.

Beine an allen Gliedern (mit Ausnahme von Hüfte und Metatarsen) stark bestachelt; an den Metatarsen sowie an den Tarsen der beiden Vorderpaare eine nicht sehr dichte Scopula.

Schenkelglied der Taster schwach gebogen, so lang wie die beiden folgenden zusammengenommen, das Endglied etwas kürzer; ebenso gefärbt wie die Beine, das Endglied braun. Dieses von oben betrachtet in der Mitte erweitert, nach dem Ende hin zugespitzt; oben borstig, an den Rändern und unten in dem Endtheile zottig dicht behaart; an der Spitze selbst stehen zwischen den Haaren 4-5 braune Stacheln. Bulbus aus dem Schiffchen wenig hervorragend; in der unteren Hälfte hornig, im Endtheile häutig; in der Mitte der Länge ungefähr und der Aussenhälfte des Querdurchmessers erhebt sich der Vorderrand des verhornten Theiles in eine Leiste, deren innere Ecke zahnartig vorspringt; sonst sind keine Zähne etc. am Bulbus zu bemerken (Fig. 26 *a*; linker Taster schräg von innen und unten betrachtet).

Maasse : Cephalothorax 6,8, Hinterleib 6, ganzer Körper 13 Mm. lang; Cephalothorax 5,6, Hinterleib 4 Mm. breit.

Beinpaare.	Femur.	Patella.	Tibia.	Tarsus.	Metatarsus.	Total.
I.	5,5	3,1	6,4	6,4	4	28 Mm.
II.	6	3,1	5,6	6,4	4	27 —
III.	6	3	5	6	4	25 —
IV.	8	3,2	6,5	8,4	5	32,5 —

Ein Männchen, dem das rechte Vorderbein fehlt, das sonst aber vortrefflich erhalten ist, von Tijuca.

Fam. THERIDIADAE.

Gatt. THERIDIUM Walck.

40. **T. HAEMORRHOIDALE** n. sp.

Cephalothorax eiförmig, ziemlich regelmässig, aber schwach gewölbt, mit flachem Rücken und einem im hinteren Drittel befindlichen runden Eindruck. Beide Augenreihen *procurvae*, die Mittelaugen ein Rechteck bildend, dessen längste Seite mit der Körperachse zusammenfällt; Seitenaugen auf einer seitlich etwas vorragenden Erhöhung; Stirn unter den Augen etwas zurückweichend, und dann zu den Mandibeln wieder vorgestreckt. Diese schräg nach unten und vorn gerichtet; Basalglied schwach, etwas kürzer als die Entfernung der vorderen Augenreihe vom Stirnrande beträgt, Unterkiefer lang, fast bis zur Spitze des Basalgliedes der Mandibeln reichend, die beiderseitigen Innenränder parallel, die Aussenränder von der breiteren Basis an sich dem Innenrande nähernd, die Unterkiefer daher zugespitzt. Unterlippe kurz, fast halbkreisförmig; Sternum dreieckig; Beine in dem Verhältniss 1, 4, 2, 3.

Hinterleib kurz, sehr hoch (wie bei unserem *T. lunatum;* von der Brust bis zu den Spinnwarzen 3, vom Bauche bis zur höchsten Stelle des Rückens 5 Mm.); Epigyne als kleines, spitz dreieckiges Hornzäpfchen vorragend.

Die Farbe des Cephalothorax und aller seiner Theile schmutzig lehmgelb; die Augen stehen in schwarzen Ringen, die Stirnaugen sind ausserdem schwarz pigmentiert; hinter den Scheitelaugen 2 Wische und ein Seitenband dunkeler. Mandibeln beinfarben; Beine schwarz gesprenkelt; die schwarzen Flecken am Ende der Glieder, auf der Unterseite, fast einen Halbring bildend.

Die Farbe des Hinterleibes ist schmutzig blassgelb, mit rothbraunen Flecken, die sich hin und wieder zu grösseren vereinigen; über die Mitte verläuft, vom höchsten Punkte des Rückens beginnend, eine drei Mal durch Braun unterbrochene schmale, hellgelbe, fast weisse Längslinie bis zum

After. Ueber dem letzteren eine breite Querbinde, die an ihren Enden nach vorn umbiegt, ebenfalls weiss; vor Beginn der hellen Mittellinie, etwas ausserhalb derselben, zieht sich eine schmale, vorn braun begrenzte helle Linie seitlich herunter zum Bauche; die dreimaligen braunen Unterbrechungen der hellen Mittellinie verlängeren sich seitlich, die erste am stärksten. Der Bauch und die Seiten sind dunkel und blassgelb gemischt.

Körper 6, Beinpaar I = 15,5, II = 10,5, III = 8, IV = 12 Mm. lang.

Nach einem ♀ Exemplar von Rio, dessen Hinterleib verletzt ist; die Beschreibung daher vielleicht nicht ganz zutreffend.

Fam. PACHYGNATHIDAE.

Gattung TETRAGNATHA Latr.

41. **T. CLADOGNATHA** n. sp. (Fig. 27.)

Cephalothorax länglich, flach; Rückengrube ungefähr in der Mitte; Kopftheil durch von der Rückengrube ausgehende Furchen abgesetzt. Beide Augenreihen *recurvae,* die Stirnaugen näher beisammen als bei den vorderen Seitenaugen; die Augen der hinteren Reihe gleich weit von einander entfernt. Die Stirnaugen sind die grössten, die vorderen Seitenaugen die kleinsten, der Unterschied der Grösse übrigens nicht bedeutend.

Basalglied der Mandibeln von der Länge des Cephalothorax, dünn; das Ende etwas verdickt; von der Basis in regelmässigem Bogen auseinanderfahrend, an der Spitze ungefähr um ihre Länge von einander entfernt. Oben, am Ende, steht ein kleines Zähnchen; am oberen Klauenfalzrande zunächst ein grosser, gerader, nach innen gerichteter Zahn; dann folgt eine Lücke und von der Mitte an 7 in regelmässiger Linie angeordnete Zähnchen, die vom zweiten an regelmässig kleiner werden und deren letztes ungefähr da steht, wo die Unterkiefer enden (dahinter folgen noch 2-3 sehr kleine, die vorhin nicht mitgezählt sind); am unteren Klauenfalzrande steht vorn ein stumpfer, dahinter ein grösserer spitzer, schräg nach vorn gerichteter Zahn;

darauf folgt noch eine Reihe kleinerer Zähnchen, deren ich 15 zähle und die sich hinten allmählich verlieren; die (4) ersten stehen weit aus einander in einer etwas gekrümmten Linie; gegenüber dem zweiten des oberen Randes und von da abwärts stehen sie dichter beisammen und in einer geraden Linie. Die Klaue ist in der ersten Hälfte stark halbkreisförmig, im letzten Viertel derselben überdies auch nach unten gekrümmt und davor oben mit einem starken, am Ende unten mit einem kleineren Haken versehen; die Endhälfte ist fast gerade und allmählich zugespitzt.

Die Unterkiefer sind lang, nach aussen gebogen, am Ende gerundet abgestutzt, die Unterlippe um mehr als das Doppelte überragend, am Ende auch seitlich über die Mandibeln hervorragend; Sternum länglich herzförmig. Beine in dem Längenverhältniss 1, 4, 2, 3, ohne besondere Auszeichnung.

Hinterleib von der Mitte an verschmälert, im hinteren Theile querfaltig.

Cephalothorax mit seinen Theilen beingelb, Kopftheil hinten dunkler; Unterkiefer vorn an der Innenseite mit einem eiförmigen hellen Fleck, in dem ein dunkeles Pünktchen sichtbar ist; Unterlippe dunkeler, vorn hell gerandet; Klaue der Mandibeln dunkelbraun.

Hinterleib dunkel olivenfarben; in den Seiten verläuft eine vorn im Bogen sich vereinigende hellere, hinten schmäler und fast weisse, vorn breitere und weniger helle Linie; das von derselben umschlossene Feld ist heller als der übrige Theil des Hinterleibes, vorn mit einem dunkelen Mondfleck, an den sich hinten je ein kleinerer Längsstrich und dann eine Wellenlinie anschliesst, die zusammen eine Art laubblattähnlicher Zeichnung auf dem Rücken herstellen. Am Bauche laufen von den Stigmen 2 helle Längslinien aus, die hinten schmäler, aber deutlicher werden.

Maasse : Cephalothorax 4, Hinterleib 8; ganzer Körper (excl. Mandibeln) 11,5 Mm. lang; Cephalothorax und Hinterleib an der breitesten Stelle 2,5 Mm. breit. Beinpaar I = 45, II = 21, III = 10, IV = 29; Taster 5,5 Mm. lang.

Ein Weibchen von Rio.

FAM. EPEIRIDAE.

GATT. META C. L. Koch.

42. **M. FORMOSA** (Blackw.). (Fig. 28.)

Syn. **Tetragnatha formosa**; BLACKWALL, *Ann. a. Mag. Nat. Hist.* (3) XI, p. 42.

Obwohl ich nach der Beschreibung Blackwall's an der Identität der mir vorliegenden Art nicht zweifele, so will ich doch einige Punkte hervorheben, die Blackwall's Beschreibung ergänzen können.

Cephalothorax abgestutzt, umgekehrt herzförmig, flach, mit tiefer querer Rückengrube und starken, den Kopftheil abgrenzenden Furchen; dieser selbst ebenfalls wenig erhoben. Mittelaugen in einem Rechteck stehend, das länger als breit ist; die vorderen Seitenaugen sehr hoch hinaufgerückt, so dass eine gemeinschaftliche Tangente an den *oberen* Rand der Stirnaugen eben ihren *unteren* Rand berühren würde; die hinteren Seitenaugen die vorderen berührend, alle Augen nahezu von gleicher Grösse.

Mandibeln kräftig, vorn regelmässig hervorgewölbt, kurz, nicht divergirend; am oberen Klauenfalzrande 3, am unteren 4 Zähnchen. Unterkiefer lang rechteckig, vorn nach aussen etwas verbreitert und breit zugerundet; Unterlippe ebenfalls rechteckig, vorn abgerundet, um die Hälfte kürzer als die Unterkiefer.

Sternum herzförmig, gewölbt, vorn mit langen, abstehenden Haaren bekleidet; Beine in dem Verhältniss 1, 2, 4, 3 stehend; das erste doppelt so lang als das dritte.

Hinterleib kurz walzenförmig, vorn bedeutend über den Cephalothorax hervorgewölbt; Epigyne (Fig. 28*a*) eine lange rechteckige, etwas hervorragende Platte, die am unteren abgeschrägten Ende eine quer-elliptische Vertiefung mit longitudinalem Mittelbalken trägt.

Cephalothorax von eigenthümlich gelbgrau durchscheinender Farbe; von der tiefen Rückengrube strahlen feine dunkele Linien aus, von denen (bei

dem einen Exemplar) 2 parallel nach hinten laufende besonders deutlich sind; Augen in einem schwarzen Ringe; die Stirnaugen schwarz pigmentiert. Mandibeln an der Spitze geschwärzt, Kralle an der Basis ebenso, am Ende braunroth. Unterkiefer und Unterlippe dunkel.

Hinterleib oben und an den Seiten silberfarben, am Bauche schmutzig gelbgrün durchscheinend. Ueber die Mitte des Rückens zieht sich *ein*, an den Seiten je 3 Längsstreifen von derselben Farbe, wie der Bauch hat. Die Seitenstreifen sind vorn abgekürzt, resp. unterbrochen; der dem Mittelstreifen zunächst liegende setzt sich mit demselben durch 3-4 Aeste in Verbindung und geht hinten durch einen starken Ast in den mittleren der Seitenstreifen über; der äusserste derselben ist hinten mit einzelnen silbernen Flitterchen gemischt. Bauch mit einer halbkreisförmigen bis kreisförmigen Silberzeichnung. Beine schwach behaart; Schenkel mit Ausnahme des ersten Paares wenig, Schienen stärker bestachelt.

Maasse : Cephalothorax 3, Hinterleib 6, ganzer Körper 7,4 Mm. lang (des grösseren Exemplars, das kleinere ist nur 5,3 Mm. lang); Cephalothorax 2,5, Hinterleib 3 Mm. breit.

Beinpaar I = 18, II = 15,5, III = 9, IV = 13 Mm. lang.

Zwei Weibchen; das eine von Tijuca, das andere von Copa Cobana.

Die Art gehört, wie auch Blackwall angiebt, zu *Tetragnatha coadunata* Walckenaer's (*Aptères*, II, p. 219); in seinen *Spiders of Great Brit. a. Irel.* definiert Blackwall die Gattung *Tetragnatha* so, dass diese Art nicht dazu gehören würde, sondern zu *Epeira*, wohin er auch unsere *Meta segmentata* stellt. Die zusammenstossenden Seitenaugen machen es auch nach Thorell (*On Europ. Spid.*, p. 50) unmöglich, die Art zu *Tetragnatha* zu stellen. Wie ich früher wiederholt gezeigt habe, ist die Gattung *Tetragnatha* (wie *Pachygnatha*) durch den Mangel einer eigentlichen Epigyne ausgezeichnet; der Eingang zu den Samentaschen findet sich (wie bei den *Tetrasticta, Scytodes* u. a.) in einer äusserlich von der Mündung der Eileiter nicht zu unterscheidenden Querspalte; zudem hat unsere *T. extensa* neben den paarigen eine unpaare mediane Samentasche. Ich lege auf diese Verhältnisse, sowie auf die bei *Tetragnatha* auseinanderfahrenden Mandibeln für die

Unterscheidung der Gattungen (resp. Familien) mehr Gewicht, als auf die Augenstellung.

(Hentz beschrieb 1847 (im *Journal Bost. Soc. Nat. Hist.*, V, p. 477, Pl. XXXI, Fig. 19; vgl. *Occas. Pap. Bost. Soc. Nat. Hist.*, II, p. 118, Pl. XIII) eine *Epeira hortorum* (nicht *hastarum*), die vielleicht dieselbe Art ist. Nach den Maassen, die Emerton (*Occas. Pap.*, p. 118) angiebt, ist die nordamerikanische Art etwas kleiner und das dritte Beinpaar fast nur der dritte Theil von dem ersten. Hentz's kurze Beschreibung reicht zur Entscheidung der Frage nicht aus).

Gatt. NEPHILA (Leach).

45. **N. BRASILIENSIS** (Walck.). (Fig. 29.)

Syn. **Epeira brasiliensis**; Walckenaer, *Aptères*, II, p. 101.

Die etwas knappe Beschreibung Walckenaer's passt auf die mir vorliegenden Exemplare vollkommen; nur scheint Walckenaer kleinere Individuen vor sich gehabt zu haben.

Cephalothorax hinten in den Seiten gerundet, vorn verschmälert, Kopftheil sehr stark erhoben. Beide Augenreihen *recurvae*, die Mittelaugen näher bei einander als bei den Seitenaugen, ein Quadrat bildend, die Stirnaugen die grössten. Stirn unter den Augen zurückweichend.

Mandibeln kräftig, an der Basis wenig hervorgewölbt, dann ebenfalls zurückweichend; beide Klauenfalzränder mit 3 Zähnchen; oben ist der mittlere, unten der hintere der grösste; Klaue kurz, aber kräftig.

Unterkiefer und Unterlippe von der der Gattung eigenthümlichen Gestalt; Sternum dreieckig-herzförmig; Beine in dem Verhältniss 1, 2, 4, 3; Hinterleib eiförmig; die Epigyne (Fig. 29) hat die Gestalt einer queren Grube, die hinten von einer scharfen, schmalen Leiste umgeben ist.

Cephalothorax und Hinterleib mit weichen, greisen Haaren und starken, schwarzen Borsten sehr locker bekleidet; Schenkel der Beine mit wenigen, schwachen, langen Stacheln; die Endglieder stärker behaart.

Die Färbung dieser Art ist sehr variabel; vielleicht hängen indessen die Verschiedenheiten mit Altersunterschieden resp. dem Eierlegen zusammen. Folgendes scheint die charakteristische Färbung zu sein : Sternum glänzend gelb, seitlich mit sehr schmalem, dunkelem Saum; Beine an den Enden der Glieder dunkel geringelt; Bauch mit 4 hellgelben Flecken, zu denen noch 2 mehr auswärts gelegene mittlere hinzutreten; die vorderen sich nach aussen verschmälerend und in eine vorn über den Anfang des Rückens laufende, breitere Binde fortsetzend; das zweite (etwas nach aussen gelegene) Paar sich ebenfalls gewöhnlich in eine nach vorn und oben ziehende Linie verschmälernd; bei den meisten Exemplaren sind dahinter, und parallel mit ihr, 2 weitere Schräglinien, von denen sich die vordere selten mit dem Hinterrande des dritten Fleckenpaares in Verbindung setzt und die hintere zu den oberen Spinnwarzen hinzieht.

Bei den meisten Exemplaren ist die Grundfarbe des Cephalothorax dunkelbraun, fast schwarz, die Beine dunkelbraun, so dass die dunkelen Ringe nur undeutlich sind; Grundfarbe des Hinterleibes olivengrün. Bei anderen Exemplaren sind der Cephalothorax und die Beine gelb bis röthlich braun, die dunkelen Kniee und Ringe daher deutlich; Rücken des Hinterleibes gelb, dunkeler gesprengelt; Bauch dunkel mit den charakteristischen Flecken, auch die Seiten dunkeler, so dass sich die 3 hellen Schräglinien deutlich abheben; dieselben gehen gewöhnlich am Ende durch bogenförmige Verbindungslinien in einander über, und bilden so über den Rücken ein an den Seiten hell begrenztes, ausgezacktes Blatt.

Maasse : Cephalothorax 10, Hinterleib 14, ganzer Körper 20-21 Mm. lang; Cephalothorax 8,5, Hinterleib 12 Mm. breit; Beinpaar I = 36, II = 32, III = 20, IV = 31 Mm. lang.

Die Art scheint sehr verbreitet und häufig zu sein : es liegen Exemplare (nur ♀) von Tijuca (5), Botafago (7), Rio (5), Copa Cobana (1), Guandu (1) vor.

44. **N. CLAVIPES** (L.).

Syn. **Aranea clavipes**; LINNÉ, *Syst. nat.*, ed. XII, p. 1034, nº 27.
Epeira clavipes; HAHN, *Arachn.*, I, p. 118; Tab. XXXII, Fig. 89*a*, B, C.
Nephila clavipes; C. L. KOCH, *ibid.*, V, p. 51; Tab. CLII, Fig. 554 [1].
Epeira vespucea; WALCKENAER, *Aptères*, II, p. 98.

Die beiden letzten Citate beziehen sich (aber ohne ihre sämmtlichen Synonyme) ohne Zweifel auf diese Art, von der mir 3 Exemplare, 2 von Copa Cobana, 1 von Tijuca, vorliegen. Eines der ersteren ist noch nicht ganz ausgewachsen und sein Hinterleib ist etwas defect; die beiden anderen sind wohlerhaltene Weibchen. Bei dem ersteren sind die Haarbüschel an den Beinen noch nicht sehr deutlich; bei den ausgewachsenen Exemplaren hat der Cephalothorax an der Stelle, wo bei *N. Senegalensis, fasciculata* etc. die beiden Hörnchen stehen, kleine, aber immerhin bemerkbare Knötchen, die namentlich nach Hinwegnahme der Silberhaare sichtbar werden.

Dass diese Art (und nicht *A. fasciculata* De G.) den Linné'schen Namen erhalten muss, scheint mir unzweifelhaft, wenn auch die (von Gmelin besorgte) 13. Ausg. des *Syst. nat.* die Art mit einer *Lycoside* zusammenwarf, wie aus der Augenstellung hervorgeht und was zuerst Fabricius in seiner *Entom. system.*, III, 2, p. 420 veranlasst zu haben scheint; das Citat Linné's ist daher auch nur mit Ausschluss der späteren Ausgabe anzunehmen und das Fabricius' ganz zurückzuweisen, obwohl Hahn, Koch und Walckenaer es ohne Anstand aufnehmen. Walckenaer behauptet, die Linné'sche Art gehöre zu seinen *Tuberculatae*, wozu nach der Beschreibung Linné's nicht die geringste Veranlassung vorliegt. Allerdings lässt sich nach der kurzen Diagnose Linné's (*A. abdomine oblongo, tibiis excepto tertio pari clavatis villosis*) die Art nicht sicher erkennen; Linné citiert aber ausserdem

[1] Die Zahlen bei den Figuren auf Tafel CLII sind verwechselt, und dadurch wird sowohl Koch's Citat, p. 51 (Fig. 555), als auch die Figurenerklärung am Fusse der Tafel unrichtig; Figur 554 stellt *N. clavipes* Koch, 555 *N. fasciculata* dar; die Auseinandersetzungen Walckenaer's (a. a. O., p. 99) über diese Verwechselung sind ganz confus; eine *N. plumipes* kommt auf dieser Tafel überhaupt gar nicht vor.

Browne, *Hist. of Jamaica,* p. 419, Taf. XLIV, Fig. 4, wo in der etwas ausführlicheren Beschreibung und Abbildung Browne's ebenfalls kein Anhaltepunkt gegeben ist, dass die Art einen gehöckerten Cephalothorax habe. De Geer seinerseits beschrieb als *A. fasciculata* eine Art mit gehöckertem Cephalothorax (*Abh. z. Gesch. d. Ins.,* VII, p. 124, Tab. XXXIX, Fig. 1-4), freilich zugleich Linné und Browne citierend. Da er aber der Art einen anderen Namen giebt und sie zugleich deutlich beschreibt, so muss der De Geer'sche Name als der älteste [1] für die gehörnte Art adoptiert werden, und der Linné'sche Name, der zuerst von C. L. Koch mit vollem Bewusstsein des Unterschiedes auf eine ungehöckerte Art bezogen wurde, für diese beibehalten, und demnach *E. vespucea* Walck. zu den Synonymen gestellt werden.

GATT. EPEIRA (Walck.).

45. **E. BIPLAGIATA** n. sp. (Fig. 50.)

Cephalothorax länglich, vorn verschmälert, ziemlich hoch; Kopftheil durch tiefe Furchen deutlich abgesetzt. Mittelaugen fast ein Quadrat bildend, die hinteren kaum merklich näher beisammen als die vorderen; diese um ihren Durchmesser von einander entfernt; Seitenaugen von den Mittelaugen etwa um das $3\frac{1}{2}$-fache des Durchmessers entfernt, einander berührend.

Mandibeln an der Basis mässig hervorgewölbt, am Ende verschmälert; Klaue kurz und nicht sehr stark; Unterkiefer weit aus einander stehend, die Unterlippe kurz und breit, halb so lang als die Unterkiefer. Beine kurz und nicht sehr stark, locker mit feinen Haaren bekleidet, in dem Verhältniss 1, 2 = 4, 3.

[1] Allerdings ist Pallas' Name, *Aranea cornuta,* SPICILEG. ZOOL., IX, p. 44 (1772) älter, kann aber wegen *Araneus cornutus* Clerck [= *Epeira cornuta* (Clck.)] nicht bestehen. Pallas bemerkt bei seiner Art ausdrücklich die Hörner und spricht die Vermuthung aus, dass Browne dieselbe Art vor sich gehabt habe; doch könne er dies jetzt, wo er die Abbildung nicht vergleichen könne, nicht entscheiden.

Hinterleib eiförmig, hinten zugespitzt, Rücken sehr hoch gewölbt, mit kurzen Haaren bekleidet.

Die Grundfarbe des ganzen Körpers ist dunkel-olivengrün, am Hinterleibe etwas ins Bräunliche spielend; an den Seiten desselben verläuft je ein hellgelber bis weisser, manchmal röthlich angeflogener Längsstreif, der an der Aussenseite durch vom Bauch heraufziehende dunkele Schattenstriche bisweilen eingekerbt erscheint.

Maasse : Cephalothorax 3,1, Hinterleib 4,5, ganzer Körper 7 Mm. lang. Beinpaar I = 5, II = 4,5, III = 3, IV = 4,5 Mm.

Alle (26) Exemplare dieser kleinen Art stammen von São João del Ré oder Thérésopolis und sind unentwickelte Weibchen.

Die Art ist mit *E. sanguinalis* Hentz (*Journ. Bost. Soc. Nat. Hist.*, V, p. 476, Pl. XXXI und *Occas. Papers*, p. 116, Pl. XIII, Fig. 15) nahe verwandt und vielleicht identisch; aber bei keinem der mir vorliegenden Exemplare finden sich die *three central spots* weisser Farbe über den Rücken; die Augenstellung scheint (Pl. XVIII, Fig. 62) ganz dieselbe zu sein.

46. **E. CAERULEA** n. sp. (Fig. 51.)

Cephalothorax herzförmig, mässig erhoben; Rückengrube tief und quer; Kopffurche deutlich. Die Mittelaugen bilden ein Trapez, indem die Scheitelaugen näher beisammen stehen als die Stirnaugen; die vordere Augenreihe ist *procurva*, die hintere *recurva*.

Mandibeln kurz, aber kräftig; an der Basis regelmässig hervorgewölbt, der obere Klauenfalzrand mit 4 Zähnchen, von denen das erste und dritte grösser ist, der untere mit 3 gleich grossen. Unterkiefer und Unterlippe ohne Auszeichnung; Beine in dem Verhältniss 1, 2, 4, 3, behaart und bestachelt.

Hinterleib breit eiförmig, vorn stark über den Cephalothorax hervorragend, hinten zugespitzt; Epigyne hervorragend, Nagel S-förmig gebogen, quer geringelt (Fig. 31*a*).

Cephalothorax und Beine sind schmutzig gelb, ein breites Seitenband des Cephalothorax (den äussersten Saum freilassend), bisweilen auch die Mittellinie, Schenkel (und Ringe an den Schienen der beiden ersten Paare), Ende

der Schienen der beiden letzten Paare dunkeler. Hinterleib einfarbig grün, etwas ins Bläuliche spielend; bei einigen Exemplaren vorn querüber ein mondförmiger, gelber oder röthlicher Streif.

Maasse : Cephalothorax 5, Hinterleib 9, ganzer Körper 12,5 Mm. lang; Cephalothorax 4,5, Hinterleib 7,5 Mm. breit.

Beine : I = 16, II = 15, III = 10, IV = 13,6 Mm.

Vier Weibchen von Rio Grande, deren Hinterleib z. Th. durch zu schwachen Alkohol verdorben ist.

47. **E. GRAYI** Blackwall; *Ann. a. Mag. Nat. Hist.* (5) XI, p. 54.

Syn. (?) **E. Grayi**; KEYSERLING, *Verh. Z. B. Ges. Wien*, XV, p. 809; Taf. XVIII, Fig. 9-10.

Von dieser Art liegen 4 Exemplare vor, die vollständig mit Blackwall's Beschreibung übereinstimmen; 2 sind entwickelte Weibchen, 2 Männchen vor der letzten Häutung; sie fanden sich alle in dem Glase mit der Bezeichnung Thérésopolis oder São João del Ré.

Keyserling's Citat ist mir etwas zweifelhaft, da er auf dem Cephalothorax einen schwarzen Mittelstrich beschreibt, den weder Blackwall erwähnt, noch ich bei einem der 4 Exemplare sehe. Ferner sind die Stirnaugen *beträchtlich* (nicht, wie Keyserling sagt, *etwas*) kleiner als die Scheitelaugen; die Beine sind *deutlich* geringelt; den Hinterleib giebt Keyserling als fast drei Mal so lang als breit an; Blackwall beschreibt ihn als « oblong-oviforme »; bei einem wohlgenährten ♀ ist er nicht ganz doppelt so lang als breit (8,5 Mm. lang, 4,5 Mm. breit), bei einem zweiten sehr schmalem etwas über doppelt so lang (6,2 Mm. lang, 3 Mm. breit); der mittlere Höcker vorn am Hinterleib ragt nicht so stark vor, wie Keyserling angiebt; die Stacheln an den Beinen sind nicht nur an den Schenkeln, wo sich vorn 3-4 befinden, sondern auch an den übrigen Gliedern recht deutlich, u. s. f.

Blackwall erhielt seine Exemplare von Rio de Janeiro; Keyserling beschrieb die Art aus Neu-Granada und Uruguay.

48. **E. UNDULATA** n. sp. (Fig. 32.)

♀. Kopf vom Thorax deutlich abgesetzt und beträchtlich über denselben erhoben; mit langen greisen Haaren bekleidet. Die Mittelaugen bilden ein Rechteck, indem die Stirnaugen von den Scheitelaugen weiter entfernt sind als von einander; die Stirnaugen unbedeutend grösser als die Scheitelaugen. Mandibeln kurz, aber kräftig, an der Basis stark knieartig hervorgewölbt.

Unterlippe fast halbkreisförmig; Sternum lang herzförmig. Füsse in dem Verhältniss 1, 4, 2, 3.

Der Hinterleib ist länglich, an der breitesten Stelle unbedeutend breiter als der Cephalothorax, hinten zugespitzt, mehr als anderthalbmal so lang als breit, vorn mit 1, an den Seiten mit je 3 Beulen; über den Rücken flach, am Ende etwas aufwärts gerichtet; die Bauchseite kürzer als die Rückenseite.

Cephalothorax braunroth, Unterkiefer, Unterlippe und Sternum gelblich; die Beine gelblich durchscheinend, schwarz geringelt. Hinterleib oben gelblich weiss, zu beiden Seiten der Mitte eine undeutliche Reihe schwarzer Längswische, von denen wenigstens ein Paar zu beiden Seiten der (vorn befindlichen) Mittelbeule und ein zweites, dahinter und auswärts gelegenes Paar grösserer zwischen den vorderen Seitenbeulen übrig bleiben; Seitenbeulen und Hinterleibsspitze schwarz. Bauch ebenfalls schwarz; in der Mitte eine trapezförmige gelbe Linie, die sich nach hinten zu den schwarzen Spinnwarzen zieht.

Epigyne (Fig. 32*b*) breit herzförmig, Nagel kaum entwickelt; der vordere Theil verhornt; der hintere weichhäutig, von stark verhorntem Rande umgeben und der Länge nach von einer weniger verhornten Leiste durchzogen, die mit einer feinen Furche versehen ist.

Maasse : Länge des Cephalothorax 6, Abdomens 11; Breite des Cephalothorax 5,2, Abdomens 6,2; Beinpaar I = 21, II = 19, III = 13, IV = 20 Mm.

Bei dem kleineren ♂ sind die Mandibeln (Fig. 32*a* Kopf von vorn) weit schwächer, senkrecht abfallend und etwas nach aussen gekrümmt, an der

Basis mit einem Wulst; der Hinterleib lässt die Beulen fast ganz vermissen; die Rückengrube des Cephalothorax lang und der Kopf wenig über den Thorax erhoben, vorn zugespitzt, die Scheitelaugen stark hervorragend. Die Taster sind wie gewöhnlich kurz; das dritte Glied oben mit einem kleinen Knötchen, das eine aufgerichtete, gebogene schwarze Borste trägt; das vierte Glied aus schmaler Basis plötzlich nach aussen verbreitert, viel breiter als lang; Endglied so gedreht, dass das muschelförmige Schiffchen nach der Innenseite zu liegen kommt. Das letztere ist an seiner Basis nach aussen in den bei Epeiramännchen gewöhnlich vorkommenden Fortsatz verlängert, der an seinem Ende verdickt und oben eingedrückt ist, das vierte Glied seitlich nicht überragend. Die Uebertragungsorgane (Fig. 32*c*) lassen auf der Unterseite 5 grössere Hervorragungen erkennen, von denen 3 am Aussenrande und 2 an der Spitze liegen. Die beiden unteren der ersteren hängen mit einander zusammen und die hinterste liegt fast in der Mitte des Aussenrandes; beide sind fast gleich gross, länglich stumpf, die dritte ist dreieckig; von den beiden an der Spitze befindlichen ist die vorderste schräg vorwärts gerichtet, die dahinter liegende etwas hakenförmig gekrümmt; neben denselben bemerkt man bei geeigneter Stellung ein kleines Zähnchen; dasselbe wird sichtbar, wenn man die Unterseite des Tasters schräg von hinten so betrachtet, dass die beiden an der Spitze befindlichen Zähne sich decken.

Maasse : Länge des Cephalothorax 4,8, Abdomens 6; Breite des Cephalothorax 4,5, Abdomens 4,8; Beinpaar I = 19, II = 16, III = 12, IV = 16,5 Mm.

Es liegen von dieser, wie es scheint, nicht seltenen Art, 3 ♂ und 10 ♀ von Copa Cobana vor.

E. albostriata Keyserling (*Verh. Zool. Bot. Ges. Wien,* XV, p. 815, Taf. XIX, Fig. 27, 28) scheint eine nahe verwandte Art zu sein, die sich von *E. undulata* durch das Fehlen der Beulen am Hinterleibe und durch die Stellung der Mittelaugen im Quadrat unterscheidet, während bei *E. undulata* die beiden Augenreihen weiter von einander entfernt sind, als die einzelnen Augen derselben Reihe von einander.

49. **E. 12-TUBERCULATA** n. sp. (Fig. 33.)

Cephalothorax breit herzförmig, vorn gerade abgestutzt; Rückengrube im hinteren Drittel; Kopftheil erhöht, fast in Gestalt eines Fünfecks, von dessen Seiten 2 sich in der Rückengrube vereinigen, 2 andere parallel sind. Die Mittelaugen bilden ein Trapez, dessen Höhe die grösste Breite noch etwas übertrifft; die Stirnaugen grösser und weiter von einander entfernt als die Scheitelaugen; die Seitenaugen von den Mittelaugen $2\frac{1}{2}$-3 mal so weit als die beiden Stirnaugen von einander entfernt, einander genähert, doch nicht berührend; die vorderen schräg nach vorn und unten sehend und auf der concaven Unterseite eines wulstförmigen Höckers stehend; alle Augen in schwarzen Ringen.

Die Mandibeln sind mässig lang, kegelförmig, an der Basis nur wenig hervorgewölbt, an der Spitze etwas divergirend; oberer Klauenfalzrand mit 4, unterer mit 3 Zähnchen; Klaue kurz, aber kräftig. Die Unterkiefer sind abgerundet fünfeckig, so breit als lang; Unterlippe fast halbkreisförmig; Sternum stumpf herzförmig, mit zu der Basis des zweiten und dritten Beinpaares gehenden Leisten. Beine in dem Verhältniss 1, 2, 4, 3.

Der Hinterleib ist von dreieckig ovaler Gestalt, am Ende senkrecht zum After und zu den Spinnwarzen abfallend; in $\frac{2}{5}$ der Länge erheben sich an den Seiten 2 kräftige Schulterhöcker, dahinter am Seitenrande noch 4 andere, von denen der vordere, schräg unter und ausserhalb des Schulterhöckers liegende der kleinste ist; am Ende des Rückens liegen ebenfalls 2 Höcker hintereinander; alle diese Höcker enden in ein glattes, glänzendes Knötchen. Der Nagel der Epigyne (Fig. 33*c*) ist gerade lang gestreckt und quer geringelt, dem Bauche fest anliegend; an der Basis, an der Hinter- (d. h. dem Bauche zugewandten) Seite befinden sich 2 Wülste, welche ein vorn in eine Spitze ausgezogenes rundliches Körperchen zwischen sich nehmen (Fig. 33*d*).

Die Farbe des Cephalothorax und aller seiner Theile ist gelb, der Rand des Cephalothorax unter den Seitenaugen, Spitze des Basalgliedes der Mandibeln, Klaue, Vorderrand der Unterkiefer mehr oder weniger braunroth bis schwarz. Soweit der Cephalothorax hinten nicht von dem überragenden

Hinterleibe bedeckt ist, ist derselbe mit langen greisen, weichen Haaren bekleidet, die namentlich bei den Seitenaugen am längsten sind; das Sternum ist am Rande stärker behaart als in der Mitte, die fast nackt ist. Die Tarsen und Metatarsen der Beine sind etwas dunkeler und undeutlich geringelt; die Beine bestachelt und behaart, die Stacheln z. Th. einfarbig braun, z. Th. braun und weiss. Die Gelenkhaut zwischen Oberschenkel und Knie, namentlich an den vorderen Paaren, violettroth, die Behaarung meist blassgelb, an Tarsus und Metatarsus dunkel.

Die Farbe des Hinterleibes ist violettröthlich, mit kleinen, blassgelb durchscheinenden Flecken; im vorderen Theile, zwischen und vor den Schulterhöckern meist etwas dunkeler, in den Seiten, aber noch innerhalb der Seitenhöcker, eine Wellenlinie, wodurch auf dem Rücken eine laubblattähnliche Zeichnung entsteht. Bauch mit 2 gelblichen länglichen Flecken, die zwischen Stigmen und Spinnwarzen liegen.

Maasse: Cephalothorax 6, Hinterleib 8 Mm., ganzer Körper 12 Mm. lang.
Beine : I = 21, II = 19, III = 12,5, IV = 17 Mm.

Die Art scheint in Brasilien weit verbreitet zu sein; es liegen Exemplare von Tijuca (3), Rio (1), entre Cap Irmao et Cap Gavia (1), Copa Cobana (3) vor. Die Färbung variiert etwas; junge Exemplare sind dunkeler gefärbt und die Beine deutlicher geringelt. Bei einem ausgewachsenen ♀ zieht sich mitten über den Rücken eine helle schmale Linie, von den Schulterhöckern ziehen sich 2 breitere geschwungene convergirend nach vorn; bei diesem Exemplar ist auch in der hinteren Hälfte ein dunkeleres dreieckiges Feld sichtbar, dessen Spitze an dem vordersten Mittelhöcker, und dessen Basis zwischen den zweiten Seitenhöckern liegt. Bei einem jungen ♂ ist der Rücken grösstentheils hell, das vordere Dreieck und die Seiten nebst Bauch braunroth; bei einem sehr jungen Exemplar ist die laubblattähnliche Zeichnung des Rückens mit wellenförmigem Rande deutlicher, die seitlichen Höcker verhältnissmässig schwächer, die Mittelhöcker dafür grösser. Obwohl die meisten ♀ entwickelt sind, sind die 3 ♂ alle unentwickelt.

Diese Art gehört zur 6. Fam., 2. race Walckenaer's (*Triangulariae gibbosae, multigibbosae*), von der Walckenaer nur die eine Art, *E. mexicana,* aufführt, die hinten *einen* Höcker hat. Nahe verwandt sind *E. audax* Blackw.

(*Ann. a. Mag. Nat. Hist.* (3), XI, p. 29) von Rio, bei der 14 Höcker (hinten 3 in einer Linie) vorhanden sind, und *E. meridionalis* Keys. (a. a. O., p. 810, Taf. XIX, Fig. 19, 20) von Uruguay. Namentlich die letztere Art stimmt in Einzelheiten so sehr mit der mir vorliegenden überein, dass man versucht sein könnte, sie für identisch zu halten, wenn nicht Keyserling seiner Art (wie *E. audax*) auch vorn einen mittleren Höcker zuschriebe, der noch dazu der grösste sein soll, und an den Seiten (incl. den Schulterhöckern) nur 4 beschriebe. Sollte Keyserling die beiden kleinen, dicht bei den Schulterhöckern liegenden übersehen haben, so würde ich an der Identität nicht länger zweifeln, da bei einigen Exemplaren der Vorderrand in der Mitte etwas kegelförmig erhoben ist. *Diesem Höcker aber* (wenn man ihn so nennen will) *fehlt das bei den anderen 12 erwähnte glänzende Knötchen.*

GATT. ARGIOPE Sav. et Aud.

50. **A. ARGENTATA** (F.). (Fig. 34.)

Syn. **Aranea argentata**; FABRICIUS, *Entom. systemat.*, II, p. 414, n° 27.
Argyopes argentatus; C. L. KOCH, *Arachn.*, V, p. 38, Tab. CLIV, Fig. 360.
Epeira argentata; WALCKENAER, *Aptères*, II, p. 115.

Von Copa Cobana liegen 2 Weibchen dieser Art vor, von denen das eine entwickelt zu sein scheint. Das Ende des Hinterleibes ist übrigens bei diesen beiden Exemplaren nicht dunkel, wie Koch und Walckenaer angeben, sondern gelb gefärbt. Ferner sei noch bemerkt, dass das Hüftglied des ersten Beinpaares auf der Unterseite vor der Spitze einen von vorn nach hinten ziehenden scharfen Kiel hat, dessen weder Koch noch Walckenaer erwähnen. Figur 34 enthält die Abbildung der Epigyne.

Walckenaer zieht auch *Arg. fenestrinus* Koch (a. a. O., p. 39, Tab. CLV, Fig. 361) zu dieser Art; ob mit Recht, kann ich nicht sagen; ich würde in Koch's Beschreibung und Abbildung die mir vorliegende Art *nicht* erkennen

Ord. OPILIONES.

Aus dieser Ordnung sind mehrere Vertreter gesammelt worden, deren Identificirung besondere Schwierigkeiten machte, was z. Th. in der grossen Variabilität der meisten Arten liegen mag, die sich auf die Bewaffnung des Thorax, der Hinterleibsringe und Beine zu erstrecken scheint. C. L. Koch hat im zweiten Heft seiner *Uebersicht des Arachnidensystems* auf die Bewehrung des Augenhügels und Thorax, sowie auf die Gliederzahl der Beine mehrere neue Gattungen begründet, die aber von den wenigsten neueren Forschern anerkannt sind. Wie sehr das Bedauern Koch's, dass nur einzelne Exemplare der verschiedenen Arten in defectem Zustand nach Europa gebracht und die davon genommenen Charaktere zur Bildung der Gattungen somit nicht durch mehrfache Vergleichungen ihre Bestätigung erhalten konnten, gerechtfertigt ist, konnte ich an dem geringen Material, das mir zur Verfügung stand, ersehen : die Zahl der Fussglieder war nicht nur bei unzweifelhaft derselben Art angehörigen Exemplaren, sondern manchmal auch auf den beiden Seiten desselben Individuums verschieden; dass sich diese Verschiedenheit daher nicht zur Bildung von Gattungen benutzen lässt, liegt auf der Hand. Wie weit einzelne der Koch'schen Gattungen mit besserer Begründung beizubehalten sind, lässt sich nur an der Hand eines ausgedehnteren Materials entscheiden; ich habe meistens bei den von Koch (resp. Kollar) aufgestellten Arten auch den Gattungsnamen beibehalten. Vielleicht lässt sich die Beschaffenheit der Krallen an den Füssen zur Bildung von Gattungen in ausgedehnterem Maasse verwerthen.

Bei den meisten der gesammelten Arten sind (an den Hinterpaaren) nur 2 ungezähnte Krallen vorhanden, über denen aber noch ein aus verwachsenen Haaren gebildeter Haken steht, der die Afterkralle der Spinnen zu vertreten scheint und sich ähnlich auch bei den Scorpionen findet; einige Arten haben Zähne an den Krallen und bei 2 Arten werden die Krallen deutlich von einem gemeinsamen Stiel getragen, der bei einer unterhalb derselben eine Haftscheibe erkennen lässt. Alle Arten gehören zur Familie der *Gonyleptiden*.

Fam. GONYLEPTIDAE.

Gatt. GONYLEPTES Kirby.

1. **G. VATIUS** n. sp. (Fig. 55.)

Cephalothorax an der breitesten Stelle ungefähr doppelt so breit wie am Kopf- und Hinterrande; die Seitenränder vor der Verbreiterung parallel; Augenfeld [1] mit einer Erhöhung, die die Augen trägt und mit 2 spitz-kegelförmigen Höckerchen; alle Rückenfelder mit 2 der Mittellinie genäherten glänzenden Körnchen, zu denen auf dem Vorder-, Mittel- und Hinterfeld seitlich noch einige kleinere hinzutreten; das Hinterfeld mit länglichen Beulen besetzt, deren Längsachse nach hinten und etwas nach aussen gerichtet ist; an dem mir vorliegenden Exemplar lassen sich deren etwa 10 unterscheiden, von denen aber die äusseren in eine Reihe hinter einander liegender kleinerer aufgelöst sind; der Hinterrand ist mit einer Reihe gleich grosser Höckerchen bedeckt, und dasselbe ist mit den schmalen 3 ersten Hinterleibssegmenten der Fall. Der Seitenrand des Cephalothorax trägt eben solche Höckerchen, die nach hinten allmählich grösser werden; das letzte grösste liegt in dem Winkel zwischen Hinter- und Seitenrand. Der Stirnrand trägt 6 schräg nach oben und vorn gerichtete Höckerchen; 2 derselben stehen über der Einlenkung der Mandibeln und je 2, einander genähert, über der Einlenkung der Taster. Am Seitenrande des Cephalothorax befindet sich über dem Hüftglied des zweiten Beinpaares eine gebogene spaltförmige Einkerbung [2]. Die Hüften, Schenkel, Kniee und Schienen der Beine dicht mit Höckerchen und Körnchen besetzt; am Oberschenkel des dritten Paares, vor dem Knie, ein nach hinten und unten gerichteter Zapfen; Hüfte des letzten Paares in einem starken, aber kurzen, am Ende schwach eingekerbten

[1] Obwohl es wahrscheinlich ist, dass mit dem Thorax einige der ersten Hinterleibssegmente verschmolzen sind, ziehe ich doch eine neutrale Bezeichnung für die auf dem Rücken der Querfurchen hervorgebrachten Felder vor; die Worte : Augen-, Vorder-, Mittel- und Hinterfeld bedürfen keiner weiteren Erklärung.

[2] Ohne Zweifel die Mündung der von Krohn entdeckten Drüse; Krohn'sche Cephalothoraxdrüse Stecker's.

Zapfen verlängert; Schenkelring oben mit einem kräftigen kurzen, etwas nach vorn gekrümmten Zapfen; Oberschenkel einwärts gebogen, oben, nahe der Basis, ein kräftiger, an der Spitze eingekerbter Zapfen, an dessen Basis noch einige kleinere stehen; auf diese folgen nach einem Zwischenraum oben 3 schwächere Zapfen von abnehmender Grösse; unten steht eine Reihe von 6 allmählich grösser werdenden Zapfen; dann, nach einem grösseren Zwischenraum, der grösste von allen, ungefähr dem ersten der 3 letzten oberen gegenüber.

Am ersten Beinpaar sind 6 Metatarsusglieder vorhanden, das erste das längste, so lang wie $2+3$; zwischen 3 und 4 eine deutlichere Articulation. Am zweiten Beinpaar ist der Tarsus rechts ungegliedert und hat der Metatarsus 10 Glieder, das erste das längste, die folgenden kürzer werdend bis zum achten, das letzte so lang wie $8+9$; zwischen 7 und 8 eine deutlichere Articulation; links ist der Tarsus secundär in 2 Glieder getheilt und hat der Metatarsus $(8+3=)$ 11 Glieder. Das dritte Beinpaar hat $(4+3=)$ 7 Metatarsalglieder, das erste so lang wie die drei folgenden zusammengenommen; das vierte 8, eine ausgiebigere Articulation zwischen dem fünften und sechsten Gliede nur schwach angedeutet; die beiden letzen Fusspaare (Fig. 35*a*) haben 2 ungezähnte Hauptkrallen und eine darüber befindliche, unbewegliche Afterkralle.

Die Farbe des Körpers ist schmutzig gelb, etwas olivenfarben; Augenfeld, Oberschenkel, Kniee und Schienen des letzten Beinpaares schwärzlich; Mandibeln und Taster, sowie Schenkelringe der 3 ersten Beinpaare, alle Metatarsen und Tarsus des letzten Beinpaares blassgelb, Oberschenkel (gegen die Spitze hin), Kniee und Schienen der ersten Paare verdunkelt; Unterseite dunkel; die Hüften der 3 ersten Beinpaare am dunkelsten. Hinterrand der oberen Afterklappe schmal gelb gesäumt. Die meisten Höckerchen sind ebenfalls gelb, wodurch namentlich die Beine ein etwas scheckiges Ansehen bekommen.

Ein Exemplar von São João del Ré oder Thérésopolis, wahrscheinlich kurz nach einer Häutung und daher mit weicher Haut und vielleicht auch noch nicht ganz ausgefärbt.

Die Art ist mit *G. pectinatus* C. L. Koch (*Arachn.*, XII, p. 22, Tab. CCCCII, Fig. 971) sehr nahe verwandt und vielleicht identisch, was sich erst nach

Vergleichung eines reicheren Materials würde entscheiden lassen. Koch schreibt seiner Art eine doppelte Körnerreihe am Seitenrande des Cephalothorax zu und giebt die *mittleren* Körner als die grössten an; die 6 Dörnchen am Stirnrande, sowie den Zahn am Oberschenkel des dritten Beinpaares erwähnt Koch nicht; auch scheint die Bewaffnung des Oberschenkels des vierten Beinpaares eine etwas abweichende zu sein.

2. **G. ACANTHOPUS** (Quoy et Gaim.).

Syn. **Phalangium acanthopus**; QUOY et GAIM., *Voy. de l'Uranie,* Zool., p. 546, Pl. LXII, Fig. 213.

G. horridus; C. L. KOCH, *Arachniden,* VII, p. 29; Tab. CCXXII, Fig. 551 (nach BUTLER, *Ann. a. Mag. Nat. Hist.* (4) XI, p. 115).

Von Copa Cobana liegt ein Exemplar vor, das in allen Theilen mit der Beschreibung übereinstimmt, die Koch vom ♂ seines *G. horridus* giebt, der nach Butler nicht *G. horridus* Kby., sondern eben vorbenannte Art ist. Nur in dem Punkte weicht mein Exemplar von dem Koch'schen ab, dass auch die vorderen Beinpaare von derselben braunrothen Farbe wie der ganze übrige Körper sind. Ueber der Einlenkung des zweiten Beinpaares der bekannte Spalt. Die Länge der Beine (hier die Hüfte nicht mitgerechnet) ist : I = 19, II = 42, III = 30, IV = 41 Mm.; die Zahl der Tarsenglieder ist die, die Koch für die Gattung *Gonyleptes* in *seinem* Sinne angiebt : I hat 6, II 13, III 7, IV 8 Metatarsalglieder, II linkerseits nur 12.

Ein anderes Exemplar von Tijuca stimmt in allen wesentlichen Kennzeichen mit dem vorhergehenden überein, nur sind alle Höcker und Zähne schwächer, namentlich die an den Hinterhüften, wo der an der Innenseite befindliche kaum angedeutet ist; der grosse an der Oberseite der Hinterschenkel ist nach vorn gebogen und hat an der Basis ein kleines Knötchen; die Länge der Beine ist etwas geringer : I = 19, II = 37, III = 28, IV = 39 Mm.; die Zahl der Metatarsusglieder folgende : I beiderseits 6, II rechts 9, links 11, III jederseits 7, IV rechts 9, links 8. Diese Varietät, die mit der von Koch (Kollar) auf Seite 32 erwähnten übereinzustimmen scheint, mag als var. *imbecillus* bezeichnet werden.

3. **G. BICUSPIDATUS** C. L. Koch; *Arachn.*, VII, p. 59; Tab. CCXXIV, Fig. 556.

Bei Copa Cobana wurde eine Art gesammelt, die vollständig mit Koch's Beschreibung übereinstimmt, nur dass die Farbe des ganzen Körpers ein gleichmässiges Braunroth ist mit Ausnahme der gelben am Rande des Thorax und auf dem zweiten und dritten Hinterleibsringel stehenden Höckerchen resp. Dornen. Die Länge der Beine ist: I=19, II=37, III=27, IV=36 Mm.; die Gliederzahl die von Koch als normal bei der Gattung angesehene, aber das zweite beiderseits mit 12 Metatarsalgliedern.

4. **G. PICEUS** n. sp. (Fig. 56.)

Cephalothorax breit, beträchtlich breiter als lang und an der breitesten Stelle nahezu doppelt so breit als am Hinterrande; am Rande mit einer feinen Leiste; die Furchen zwischen den einzelnen Feldern sind nur schwach angedeutet. Augenhügel von elliptischem Umriss, in der Mitte mit einem kleinen, stumpfen Knötchen; davor, am Stirnrande, ein höheres Höckerchen. Hinter- und Seitenrand innerhalb der Leiste mit regelmässig in einer Reihe angeordneten glänzenden, halbkugeligen oder länglichen Körnchen, auf der Fläche des Cephalothorax eben solche, ohne Regel zerstreut; Vorderfeld schwach der Länge nach gerunzelt, namentlich seitlich vom Vorderrande aus. Taster und Beine kräftig, aber nicht sehr lang; die Zapfen an den Tasterendgliedern, in denen die Stacheln stehen, kräftig; auch das zweite Tasterglied (die Maxille als erstes gezählt) hat vor der Spitze an der Innenseite einen schwachen Stachel. Oberschenkel des dritten Beinpaares an der Spitze mit einem kleinen Zahn; Hüfte des letzten Beinpaares (beim ♂) sehr gross, an der Spitze in einen kräftigen, etwas gewundenen kegelförmigen Zapfen verlängert, an der Innenseite unten mit einem kurzen Dorn. Schenkelring unterseits flach gedrückt; aussen mit 2, oben und innen mit je 1 Höcker, von denen der obere schräg einwärts gerichtet und schlanker ist als der kräftigere innere. Schenkel stark gebogen, fast umgekehrt S-förmig (die Figur ist in diesem Punkte nicht ganz gerathen), an der Spitze oben

mit 2 Zähnen, von denen der letzte der stärkere ist, unten mit einem kräftigen Zahn, am Aussenrande mit 3 schwächeren und ungefähr in der Mitte oben mit einem starken nach vorn gebogenen Zahn; ausserdem kleinere Knötchen zwischen den Zähnen. Unterschenkel gegen die Spitze hin mit 4-5 allmählich stärker werdenden Zähnchen. Unterseite des Cephalothorax matt gekörnelt, die 3 ersten oberen Hinterleibsringe mit denselben glänzenden Körnchen wie der Cephalothorax.

Länge der Beine : I = 15, II = 30, III = 23, IV = 32 Mm. I mit 6, II 9 (10-11), III 7 (8), IV 9 (8) Metatarsalgliedern.

Die Farbe des ganzen Körpers ist heller oder dunkeler braun bis pechschwarz. Bei den meisten Exemplaren ist der Hinterleib vollständig in den Thorax eingezogen; nur bei zweien ragt er über den Hinterrand desselben hervor; der Hinterrand selbst ist concav (*recurve*) ausgeschnitten und der Rücken des Thorax (abgesehen von dem Augenfeld) fast flach, gegen den Seitenrand hin etwas vertieft.

Zwei Exemplare, die ich für ♀ halte, stimmen in den meisten Kennzeichen mit den übrigen überein; sie sind etwas kleiner, namentlich schmäler, der Hinterrand des Cephalothorax ist nicht concav, sondern leicht convex (*procurve*), der Rücken einfach querüber leicht gewölbt; Augenhügel stärker und das Knötchen auf seiner Spitze etwas kräftiger als der Stirnhöcker; die Hinterhüften ganz schwach, der obere Zapfen sehr kurz, eben die Basis des Schenkelringes überragend; die vordere und obere Seite der Hinterschenkel mit schwachen Dornen; unten und hinten mit je einer Reihe ziemlich kräftiger Dorne; die Unterschenkel sind fast mit kräftigeren Dornen als beim männlichen Geschlecht bewehrt. Von den Höckern auf den Hinterleibsringen ragen die beiden mittleren des dritten (bei eingezogenem Hinterleib) als kleine, stumpf kegelförmige Dörnchen nach hinten vor. Entsprechend dem ganzen Körper sind auch die Beine kürzer und schlanker : I = 13, II = 24, III = 19, IV = 25 Mm.

Von dieser Art, die gewissermassen die Krabbenspinnen unter den Opilionen vertritt, liegen 6 ♂ und 2 ♀ von Copa Cobana vor.

5. **G. HORRIDUS** Kirby.

Syn. **G. curvipes**; KOLLAR in Koch's *Arachn.*, VII, p. 56; Tab. CCXXIV, Fig. 555.

Ein von Tijuca stammendes Exemplar stimmt so sehr mit Kirby's und Kollar's Beschreibung überein, dass ich die geringen Abweichungen auf Rechnung individueller Verschiedenheit setze und mich auf Anführung der wichtigsten Momente beschränken werde. Das charakteristische Merkmal der Art scheint der hohe, spitze Augenhügel zu sein; derselbe gabelt sich in zwei [1] spitz kegelförmige Aeste, die in meinem Exemplar nicht ganz die Länge haben wie von der Gabelung abwärts zu den Augen. Die letzteren sind stark halbkugelig hervorgequollen, aber klein. Die hintere Hälfte des Augenhügels ist von der Fläche des Cephalothorax durch eine sehr deutliche Furche abgesetzt, die sich unter den Augen nach aussen wendet, hier aber viel weniger scharf ausgeprägt ist. Auf dem Hinterfelde sind 2 grosse, halbkugelige, glatte, glänzende Beulen. Auf der Unterseite ist der Hinterrand des Cephalothorax stark leistenförmig erhoben und mit einer Reihe von Höckern versehen; von denselben sind die äusseren die stärksten und stehen auf der Schärfe der Leiste, die mittleren sind kleiner und an den Vorderrand der Leiste hinabgerückt. Die Hinterhüften sind aussen und oben mit Höckerchen besetzt, von denen die oberen fast den Charakter von Zähnchen annehmen; aussen ragt der lange, gewundene Dorn hervor, an der Basis desselben findet sich das von Kollar erwähnte « Eckchen », von wo sich eine Leiste nach der Spitze zieht, die beim linken Dorn deutlicher als beim rechten ist und in einem Knötchen endet. Den Schenkeln des Hinterpaares fehlen bei meinem Exemplar die von Kollar erwähnten kammartigen Zähne fast vollständig und die 3 starken Zähne der Oberseite sind fast gerade; an den Schenkeln des zweiten und dritten Beinpaares findet sich hinten, dicht vor dem Kniegelenk, ein fast gerader, schräg nach aussen gerichteter Stachel; das Basalglied der Mandibeln trägt auf seiner Oberseite einige Höckerchen, in denen kurze

[1] In dem einzigen mir vorliegenden Exemplar ist der rechte an der Basis abgebrochen.

Haare stehen. Beinpaar I = 12, II = 24, III = 18, IV = 23 Mm.; I mit 6, II mit 11, III und IV mit je 7 Metatarsalgliedern; die beiden hinteren Fusspaare tragen 2 ungezähnte Hauptkrallen und eine schwache obere Afterkralle.

Gatt. CAELOPYGUS C. L. Koch.

6. **C. GRANULATUS** n. sp.

Diese Art stimmt in Körpergestalt und Zeichnung so genau mit *C. elegans* (Perty) (Koch, a. a. O., p. 87, Tab. CCXLI, Fig. 576) überein, dass ich lange Zeit geneigt war, sie für Perty's *Gonyleptes elegans* zu halten. Der einzige wesentliche Unterschied ist der, dass Koch den Thorax oberseits als glatt angiebt, während hier der ganze Thorax dicht gekörnelt ist; die Farbe ist olivengrün, Körnchen schwarz; das Basalglied der Mandibeln ist in seiner zweiten Hälfte oben stark knieförmig erhoben; die Scheerenhälfte im Grundtheile schwärzlich, die Scheeren an der Innenseite deutlich mit 4-5 Sägezähnen. Die Metatarsen des ersten Fusspaares haben 8 Glieder und *eine, ungezähnte* Kralle; die des vierten rechterseits 22, links 20 Glieder und 2 *doppelzähnige* Hauptkrallen und eine ungezähnte obere Afterkralle; die übrigen Beine fehlen.

Ein zweites Exemplar ist etwas weitschichtiger gekörnelt und unterscheidet sich von dem ersteren namentlich durch die Bewaffnung der Beine; ich halte dasselbe für das ♀ dieser Art. Die beiden Höckerchen auf dem Hinterfelde sind hier viel stärker, die Hinterhüften aber weit weniger aufgeblasen, kaum neben dem Seitenrand des Cephalothorax hervortretend. Der beim ♂ lange und korkzieherartig gewundene Dorn hier sehr kurz; der Zahn des Schenkelringes fehlt ganz, die Sägezähne am Oberschenkel sind nur ganz schwach angedeutet, die an der Unterseite von Knie und Unterschenkel fehlen ganz; die 3 ersten Beinpaare fehlen; das vierte Beinpaar ist kürzer (38 Mm. gegen 48), links 18, rechts 19 Metatarsalglieder; Krallen doppelreihig gezähnt.

2 Exemplare von Thérésopolis oder São João del Ré.

7. **C. MACRACANTHUS** (C. L. Koch). (Fig. 40.)

Syn. **C. macrocanthus** (Kollar); C. L. Koch, *Arachn.*, VII, p. 81; Tab. CCXXXIX, Fig. 574.

Von Thérésopolis oder São João del Ré liegt ein wohlerhaltener *Gonyleptide* vor mir, den ich unbedenklich zu der von Koch resp. Kollar beschriebenen Art ziehe, obwohl bei diesem Exemplar die Höckerchen auf dem Hinterthorax nicht, wie es in der Gattungsdiagnose heisst, « sehr klein », sondern mässig gross, kegelförmig sind. Am Grunde des dritten Tastergliedes vermisse ich das von Koch angegebene längliche Höckerchen mit einer Borste, dagegen stehen an der Spitze 2 solcher Borsten (diese Angaben beziehen sich auf den linken Taster; der rechte ist ausgerissen); die Farbe des Thorax ist *braunroth,* die schmale obere Randkante *dunkeler;* auf den beiden Afterklappen die gelben Flecke. — Die angegebenen Unterschiede scheinen mir zu unbedeutend zu sein, um danach eine Artverschiedenheit anzunehmen, zumal die Variabilität der einzelnen Arten und selbst die Grenzen des Geschlechtsdimorphismus noch durchaus unbekannt sind. Ich füge einige Angaben über die Längenverhältnisse der Beine u. s. w. bei.

Beinpaar I = 23, II = + 46 (der Metatarsus ist abgerissen), III = 32, IV = 45 Mm. Am Metatarsus des ersten Fusspaares finden sich 9, des dritten beiderseits 9 Glieder; das Endglied trägt 2 Hauptkrallen, von denen die vordere doppelt, die hintere einfach, aber länger gezähnt ist, und eine darüber stehende Afterkralle, die an ihrer convexen oberen Seite gegen die Spitze hin in einzelne Borsten aufgelöst ist; das vierte Beinpaar hat rechts 23, links 21 Metatarsalglieder, die Krallen wie bei III.

Ein Exemplar von Thérésopolis oder São João del Ré.

Koch begründete diese wie die meisten seiner Gonyleptidengattungen wesentlich auf die Bewaffnung des Augenhügels und Hinterthorax und die Zahl der Fussglieder; bei der Gattung *Caelopygus* sollen Augenhügel und Hinterthorax 2 sehr kleine Höckerchen, Fusspaar I 9, III 17, IV 22-24 Metatarsalglieder haben; beide Merkmale scheinen mir schlechte Gattungscharaktere abzugeben, die Gattung dagegen aufrecht zu halten und namentlich durch die Beschaffenheit ihrer Krallen zu definieren zu sein.

Gatt. ANCISTROTUS C. L. Koch.

8. **A. ACANTHOSCELIS** n. sp. (Fig. 37.)

Cephalothorax an der breitesten Stelle ganz unbedeutend breiter als lang, doppelt so breit als im vorderen Theile; am Kopfrande über den Mandibeln 2 starke schräg nach vorn gerichtete, zwischen der Einlenkung des Tasters und des ersten Beinpaares ein schwächeres Dörnchen; Aussenkante des Cephalothoraxrandes mit in eine Reihe gestellten Höckerchen besetzt, von denen die mittleren die grössten sind; Hinterrand ebenfalls mit einer Reihe von Körnchen. Augenhügel ziemlich stark, die Dörnchen auf demselben aber kurz und stumpf; die Furchen des Thorax deutlich, auf jedem der Felder ein Paar Höckerchen, von denen die hinter dem Augenhügel stehenden die kleinsten, die auf dem Hinterfelde die grössten (grösser als die Augendorne) sind; sonst sind nur kleine Dörnchen weitschichtig über den Cephalothorax zerstreut. Das erste Glied der Mandibeln aus schmaler, schräg nach unten gerichteter Basis oberseits stark kugelig verbreitert, sonst ohne Auszeichnung; die beiden Endglieder der Taster wie gewöhnlich verdickt, unterseits abgeflacht und auf den Rändern mit je 2 grösseren und einigen kleineren Zapfen versehen, die starke Stachelborsten tragen; Klaue dünn, aber fast so lang als das Endglied, schwach gebogen. Beine in dem Längenverhältniss IV = 30, II = 27, III = 20, I = 13 Mm.; die Hüften der 3 ersten oben mit einem kleinen Dorn, der bei dem dritten schräg nach vorn gerichtet ist und fast bis zur Mündung der Cephalothoraxdrüse reicht.

Hüften der Hinterbeine nur mässig aufgeblasen, wenig über den Rand des Cephalothorax hervorragend, an dem Ende oben mit einem schwachen, gebogenen, schräg nach hinten und aussen gerichteten Dorn bewehrt, der an der concaven Seite seiner Basis ein kleines Knötchen hat und den Schenkelring nicht überragt; unten mit einem nach hinten und innen gerichteten schwachen Dorn. Schenkelring mit einem sehr stumpfen, unten mit 2 kleinen spitzen Höckerchen; Schenkel innen an der Basis mit einem starken, geraden Dorn, dahinter 6 schwächere, von denen die 2 ersten sehr klein sind; der

übrige Theil der Schenkel ist fast nur mit kleinen Höckerchen besetzt; Schiene unten gegen die Spitze hin mit 4-5 Zähnchen, von denen das letzte am stärksten ist. Beinpaar I mit 7, II mit 14, III links mit 10, rechts 9, IV mit 11 Metatarsalgliedern; die beiden ersten wie gewöhnlich mit *einer* Kralle, die beiden letzten mit 2 ungezähnten Hauptkrallen und einer kurzen, oben in Haare aufgelösten Afterkralle. Hinterleib nur wenig über den Hinterrand des Cephalothorax hervorragend, die Segmente schmal, mit je 2-3 Körnchen; die obere Afterklappe halbkreisrund, die untere mondförmig.

Die Farbe des ganzen Leibes und der Hinterbeine braunroth; Vordertheil oben etwas verdunkelt; Mandibeln, Taster und die 3 vorderen Beinpaare blassgelb, fein schwarz marmoriert; an den Beinen überwiegt das schwarze Pigment so, dass dieselben fast dunkel olivenfarben erscheinen.

Ein ganz unversehrtes Exemplar von Pedra açu.

9. **A. URCEOLARIS** n. sp.

Sie ist vielleicht das ♂ von *A. squalidus*, mit dem sie in der Körpergestalt und Färbung übereinstimmt; die Höckerchen auf dem Augenhügel sind spitz; die auf dem Thorax dagegen nur schwach angedeutet. Die Beine sind weit kürzer als bei *A. squalidus* nach Koch's Beschreibung : I (= 10 Mm.) wenig mehr als doppelt so lang als der Körper, II (= 18 Mm.) nicht ganz doppelt, III (= 14 Mm.) nicht ganz anderthalbmal so lang als I, IV (= 32 Mm.) mehr als doppelt so lang als III. Die Hüften des vierten Paares sind ziemlich stark aufgeblasen, an der Spitze mit einem einfach nach unten gebogenen, den Schenkelring nicht überragenden Dorn; Schenkelring oben mit einem kurzen Zapfen; Schenkel gerade, dünn, namentlich an der Unterseite gekörnt; gegen die Spitze hin näheren sich die Körnchen mehr der Gestalt stumpfer Zähnchen. Die Zahl der Metatarsalglieder ist die von Koch als normal für *Ancistrotus* angegebene (6, 13, 7, 7); nur hat das zweite Paar links 14 statt 13. Krallen wie bei voriger Art.

2 Exemplare von Copa Cobana.

10. **A. SQUALIDUS** (Perty) [1].

Syn. **Goniosoma squalidum**; PERTY, *Delect. animal. artic.*, p. 202, nº 2 (nach Koch).
A. squalidus; C. L. KOCH, *Arachn.*, VII, p. 45; Tab. CCXXV, Fig. 558.

Ein Exemplar von Thérésopolis oder São João del Ré, dessen sämmtliche Beinpaare bis auf das letzte verstümmelt sind, finde ich in voller Uebereinstimmung mit Koch's Beschreibung, so dass ich nicht anstehe, dasselbe für diese Art zu erklären, obwohl Koch der Gattung *Ancistrotus* 7 Tarsenglieder am hinteren Fusspaar zuschreibt und das mir vorliegende Exemplar deren 10 hat. Hieraus eine Verschiedenheit der Art oder gar Gattung herzuleiten, geht desshalb nicht an, weil an Koch's Exemplar gerade die Hinterbeine fehlten und Koch daher nur wegen der übrigen Merkmale die Art in die Gattung *Ancistrotus* stellen konnte; ob diese Gattung gerechtfertigt ist, wäre allerdings eine andere Frage [2]. Ich vervollständige Koch's Darstellung durch die Beschreibung des vierten Beinpaares. Dasselbe ist 9 mal so lang als der Körper (46 Mm.), der Schenkelring kurz cylindrisch, die Schenkel lang, weit dünner; Knie so lang als Schenkelring, unregelmässig eiförmig aufgeblasen; Schiene wieder dünner, aber gegen das Ende etwas keulig verdickt; Tarsus dünn, fast doppelt so lang als die Schiene, so lang als Schenkelring, Oberschenkel und Knie zusammen, gegen das Ende hin undeutlich gegliedert; Metatarsus ebenfalls dünn, 10-gliederig; das erste Glied das längste, die folgenden Glieder allmählich kürzer werdend, das letzte wieder länger; Krallen ungezähnt, Afterkralle sehr kurz. Die Beine ohne besondere Auszeichnung, dunkel olivenfarbig; Metatarsen blassgelb.

Ein Exemplar von Thérésopolis oder São João del Ré.

[1] Simon (*Essai d'une classification nouvelle des Opiliones Mecostethi*, p. 55) führt die Art als species incerta unter *Goniosoma* Perty auf.

[2] Simon (a. a. O.) vertheilt die Koch'schen Arten dieser Gattung unter *Goniosoma* Pert. und *Mitobates* Sundev.

GATT. EUSARCUS Perty.

11. **E. OXYACANTHUS** Kollar in Koch's *Arachn.,* VII, p. 7, Tab. CCXVIII, Fig. 543, 544.

Von dieser Art wurde ein ♂ bei Copa Cobana erbeutet.

Der sehr genauen Beschreibung Kollar's füge ich hinzu, dass sich über der Hüfte des zweiten Beinpaares die rundliche Mündung der Krohn'schen Cephalothoraxdrüse befindet. Die beiden hinteren Beinpaare haben 2 ungezähnte Hauptkrallen und eine kleinere, an der Spitze in eine starke Borste verlängerte Afterkralle; das 1., 3. und 4. Beinpaar mit je 6, das 2. mit 9 Metatarsalgliedern, von denen die 3 letzten gegen das viertletzte eine vollkommenere Articulation zeigen; ausserdem ist vom Tarsus der beiden Hinterpaare ein kleines Glied durch einen schrägen Einschnitt unvollkommen abgetrennt. I = 11,5, II = 21, III = 15, IV = 20 Mm.

12. **E. ARMATUS** Perty.
— Koch; *Arachn.,* VII, p. 3; Tab. CCXVII, Fig. 542.

Ein wohlerhaltenes ♀ von Copa Cobana. Der Metatarsus des zweiten Beinpaares hat rechts nur 8 Glieder; sonst ist alles wie vorher; I = 9, II = 20, III = 12, IV = 15 Mm.

GATT. MISCHONYX (n. g. *Gonyleptidarum*).

Characteres generis : Cephalothorace elongato, medio modice rotundatim dilatato, postice minus quam antice angustato, aliquanto longiore quam latiore; oculorum eminentia mediocri, tuberculis 2 parvis; metatarsorum ped. post. articularis 3, art. *ultimo apice stylo forti instructo,* unguiculos binos simplices ferente. (Abdomine ultra cephalothoracem prominente.)

Von Copa Cobana liegt ein bemerkenswerthes Thier vor mir, das ich in keine der mir bekannten Gattungen unterbringen kann; ob von den Artmerkmalen das eine oder andere noch in die Gattungsdiagnose aufgenommen werden muss, bleibt weiteren Forschungen vorbehalten.

15. **M. SQUALIDUS** n. sp. (Fig. 58.)

Der allgemeine Körperumriss ist eiförmig, etwa anderthalbmal so lang als breit, vorn rund abgestutzt, dann schwach erweitert und wieder verschmälert, die Seitenränder eine kurze Strecke einander parallel und dann hinten unter einem spitzeren Winkel in den Hinter- als vorn in den Stirnrand übergehend. Körper der Quere nach ziemlich hoch und stark gewölbt, im vorderen Theile niedergedrückt. Stirnrand mit 3 Paaren kegelförmiger Dörnchen, einem über den Mandibeln und je einem über den Tastern und dem ersten Beinpaar. Augenhügel breit elliptisch, niederig, mit einem Höckerchen über jedem Auge. Auf dem Augenfeld hinter dem Augenhügel 2 ganz kleine Körnchen, eben solche, etwas weiter aus einander auf dem Vorder- und grössere auf dem Mittel- und Hinterfeld in der ersten Entfernung von einander; auf dem Hinterfeld ausserdem, weiter von einander, 2 weitere Körnchen; Hinterrand mit einer Reihe von Körnchen, von denen das mediane das grösste ist. An den Mandibeln ist das erste Glied wie gewöhnlich oben stark gewölbt; nur der unbewegliche Scheerenast hat an der Innenseite einige stumpfe Sägezähne. Taster schwach und nicht ganz so lang wie der Körper; die beiden Endglieder auf den Rändern der abgeflachten Unterseite mit 2 langen Borsten auf langen Zapfen jederseits. Die Beine ohne besondere Auszeichnug, die Hinterpaare kräftiger; Hüftglied des zweiten Paares oben mit einem kleinen Dörnchen, am Cephalothoraxrande darüber die Mündung der Krohn'schen Cephalothoraxdrüse. Die Hüften des Hinterpaares nur wenig über den Cephalothorax hervorragend, *ohne Dorn,* nur gekörnelt. Die beiden ersten Beinpaare haben 2 kurze, die beiden hinteren 3 kürzere Metatarsalglieder, von denen das erste das längste und das mittlere das kürzeste ist. Die ersteren enden mit einfacher Kralle, die beiden letzteren mit 2 ungezähnten, *auf gemeinschaftlichem Stiele eingelenkten Krallen;* eine Afterkralle war nicht zu entdecken. Das erste Rückensegment des Hinterleibes fast mit dem Thorax verschmolzen, überhaupt die Gelenkhäute zwischen den einzelnen Hinterleibssegmenten wenig schmiegsam. Die 3 ersten Segmente oben mit einer Reihe von Körnchen, von denen das mittelste als Dörnchen in die Höhe ragt.

Die Grundfarbe des Cephalothorax ist ein schmutziges lehmgelb, auf den Feldern des Cephalothorax, Hinterrändern der Hinterleibsringe und den Beinen meist durch olivenschwarz verdeckt.

Länge der Beine : I = 11, II = 19, III = 14, IV = 18,5 Mm.

Ein Exemplar von Copa Cobana.

Gatt. COLLONYCHIUM (n. g.)

Corporis structura et forma ut in genere praecedente; differt unguiculis disco agglutinante instructis.

Die Körpergestalt ist ganz die der vorhergehenden Gattung; Taster und Beine etwas länger; die Hinterbeine tragen an dem die beiden ungezähnten Krallen tragenden Stiele ausserdem eine Haftscheibe wie manche Milben, Chernetiden und die *Phalangodes armata* Tellk. aus der Mammouthhöhle in Kentucky unter den *Opiliones*. (Es wäre möglich, dass auch die vorhergehende Gattung diese Haftscheiben besitzt und dieselben an dem einzigen Exemplar verloren gegangen sind. An dem (ziemlich defecten) Individuum, auf welches ich diese Gattung gründe, war nur die Haftscheibe des letzten Beinpaares rechts erhalten; das Thier war der Häutung nahe und man konnte die neuen Krallen und Haftscheiben bereits durch die Haut im letzten Glied sehen. Sollte sich auch die vorhergehende Gattung als mit einer Haftscheibe versehen ausweisen, so würde ich vorschlagen, den Gattungsnamen *Collonychium* auf beide Gattungen auszudehnen.)

14. **C. BICUSPIDATUM** n. sp. (Fig. 59.)

Augenhügel und Hinterfeld zweihöckerig; die 3 ersten Hinterleibsringe mit 2 kleinen Höckerchen, von denen die des ersten am weitesten von einander entfernt sind (der Stirnrand ist so verletzt, dass sich darüber nichts sagen lässt). Taster schlank, länger als der Körper; die beiden ersten Beinpaare mit 2, die beiden letzten mit 3 Metatarsalgliedern (Fig. 39). Körper schmutzig gelb, Beine dunkel, fast schwarz, Ende der Hinterbeine hellgelb.

Im übrigen lässt der schlechte Erhaltungszustand keine genauere Beschreibung zu; Taster 7, Beinpaar I 11, II 25, III 17, IV 25 Mm. lang.

Ein Exemplar von Copa Cobana.

ORDNUNG ACARINA.

FAM. GAMASIDAE.

Auf dem Körper von *Homoeomma familiaris* sassen mehrere junge Exemplare einer Gamasusart, deren Alterszustand indessen noch keine Bestimmung oder Beschreibung gestattete.

FAM. IXODIDAE.

GATT. AMBLYOMMA C. L. Koch.

2. **A. ADSPERSUM** C. L. Koch; *Archiv f. Naturg.*, X, p. 226.
— — *Uebers. d. Arachnidensyst.*, IV, p. 71; Tab. XII, Fig. 43, 44.

Zwei Weibchen dieser Zecke wurden bei Barbacena von einer *Boa constrictor* abgelesen; Koch's Exemplar stammte aus Columbien von demselben Wohnthier.

3. **A. OBLONGOGUTTATUM** C. L. Koch; a. a. O., pp. 228 und 83; Tab. XV, Fig. 55.

Von dieser Art wurde ein ausgewachsenes vollgesogenes und ein junges Weibchen bei Chapeo d'Uvas auf *Coryphodon* (einer Natter) erbeutet; Koch erhielt ein einziges Exemplar aus « Brasilien, Surinam », ohne nähere Angabe des Fundortes und Wohnthieres.

4. **A. INFUMATUM** C. L. Koch; a. a. O., pp. 228 und 84; Tab. XV, Fig. 56.

Diese Art wurde in 12 Exemplaren (♂ und ♀) bei Chapeo d'Uvas von dem Körper von *Hydrochoerus capybara* gesammelt, wobei allerdings manche ihre Mundtheile verloren. Die ♂, die Koch unbekannt waren, sind daran

kenntlich, dass ihr « Kopfschild » von dem übrigen Rückenschild nicht abgesetzt ist; das Hüftglied des vierten Beinpaares hat einen nach hinten gerichteten, der Bauchfläche anliegenden, Stachel; die Beine sind stämmiger, namentlich die Endglieder stärker zusammengedrückt und gezähnt. Es scheinen mehrere Päärchen sich *in copula* befunden zu haben, da auch einigen Männchen die Mundtheile ausgerissen sind, während es längst (lange vor *Megnin*) bekannt ist, dass die Männchen auf ihrem Wohnthier kein Blut saugen, wohl aber bei der Begattung sich an das Weibchen mit ihrem Rüssel befestigen.

NACHTRAG.

Nachträglich erhielt ich noch 3 Exemplare echter Spinnen, die alle verschiedenen Gattungen angehören und bis dahin in der Sammlung noch nicht vertreten waren. Die eine Art bestätigt mich nur in der Ansicht, die ich oben (p. 55) über die Familie der *Ctenoïdae* geäussert habe.

(Zu Seite 40.)

TETRASTICTA.

GATT. AVICULARIA (Lam.).

8*a*. **A. VESTIARIA** (De G.).

Syn. **Aranea vestiaria**; DE GEER, *Abhandl. zur Gesch. der Insecten,* VII, p. 122; Tab. XXXVIII, Fig. 8.
Aranea avicularia; LINNÉ, *Syst. nat.*, edit. XII, p. 1034.
Mygale avicularia; C. L. KOCH, *Arachn.*, IX, p. 75; Tab. CCCXIII, Fig. 737.
Avicularia vestiaria; THORELL, *On Europ. Spid.*, p. 168.
— — AUSSERER, *Verh. Zool. Bot. Ges. Wien*, XXI, p. 202.

Ein ausgewachsenes Weibchen dieser Art wurde bei Chapeo d'Uvas erbeutet; die Samentaschen sind lang schlauchförmig, denen von *Diplura gymnognatha* ähnlich, aber natürlich viel grösser (Fig. 41).

(Zu Seite 54.)

TRISTICTA.

DRASSIDAE.

23*a*. **HYPSINOTUS SELYSII** n. sp.

Cephalothorax so lang als Patella + Tibia IV, schmal, vorn kaum halb so breit als lang, vom Hinterrande bis zur Mittelritze mässig ansteigend, von da bis zu den Scheitelaugen eben, zwischen den Scheitel- und Stirnaugen ein wenig herabgewölbt, von den Stirnaugen bis zum Kopfrande sogar etwas zurückweichend. Mittelritze kurz, aber deutlich; Seitenfurchen eben-

falls deutlich. Die Fläche des Cephalothorax ist glatt, zwischen und hinter den Augen aber stark gerunzelt. (Dieser Theil scheint etwas über die übrige Fläche hervorzuragen; doch ist bei dem einzigen mir vorliegenden Exemplar der Kopf etwas verdrückt.) Die vordere Augenreihe schwach gebogen (*deorsum curvata*); die Augen gleichweit von einander; die Stirnaugen die grössten von allen, um mehr als um ihren Durchmesser von einander und dem Kopfrande entfernt. Die hintere Augenreihe (von oben betrachtet) fast gerade, über die vordere gebogen; ihre Augen gleich gross und ungefähr so gross wie die vorderen Seitenaugen. Die Scheitelaugen von einander eben so weit wie die Stirnaugen abstehend; da sie aber kleiner als dieselben sind, so bilden die Mittelpunkte ein Paralleltrapez, das hinten schmäler ist als vorn; seine Höhe ist überdiess beträchtlicher als seine grösste Breite. Die Scheitelaugen von den hinteren Seitenaugen fast um mehr als ihren doppelten Durchmesser, die letzteren von den vorderen Seitenaugen um ihren Durchmesser entfernt. Die Partie der Stirn vor und zwischen den Stirnaugen stärker gewölbt; alle Augen auf stark hervorragenden Hügelchen, schwarz gesäumt; die Augen selbst mattgelb. Die vorderen Seitenaugen länglich; alle übrigen rund.

Mandibeln kräftig, dicker als die Vorderschenkel, nicht so lang als Tarsus I; von der Basis an stark hervorgewölbt, dann schräg nach unten und vorn vorgestreckt, innen an der Spitze divergirend; dunkelbraun, fast schwarz an der Vorderseite in der oberen Hälfte matt, in der unteren Hälfte glänzend und punktiert gerunzelt, fast wabenartig (aber nicht so deutlich, wie bei den anderen Arten). Unterer Falzrand mit 5 in gerader Linie stehenden, von vorn nach hinten allmählich grösser werdenden Zähnchen; oberer mit 3 Zähnchen, von denen die beiden äussersten sehr klein sind und der mittlere dem hintersten der unteren Reihe gegenüber steht. Kralle kräftig, aber nicht sehr lang; braunroth.

Unterkiefer mit stark gebogenem Innen- und Aussenrande, stark gewölbt, ohne Quereindruck, vorn gerade abgeschnitten, die Schnittlinie fast in die Längsachse des Körpers fallend. Unterlippe so lang wie breit, aussen gerundet, vorne abgestutzt, ebenfalls stark gewölbt, an der Basis eine eingeschnürte Stelle stark quergerunzelt, wie die Unterkiefer heller braunroth als die Mandibeln.

Sternum herzförmig, mässig gewölbt, glatt und glänzend, mit mässig vertieften Strahlenfurchen nach den Hüften der Beine; mit nach vorn gerichteten Borsten licht bekleidet.

Beine in dem Längenverhältniss IV, I, II, III; Schienen des ersten Paares mit 6, die des zweiten mit 5 Paar langer angedrückter Stacheln. Tarsen der beiden ersten und Metatarsen sämmtlicher Paare mit einer Scopula. 2 stark gebogene, aber kurze und wenigzähnige Krallen hinter starken Büscheln von Kolbenhaaren.

Hinterleib lang walzenförmig, nicht viel breiter als der Cephalothorax; hinter der schmalen medianen Tracheenspalte das von Menge sog. Hypopygium; die unteren und oberen Spinnwarzen gleich lang, aber die ersteren dicker.

Cephalothorax, Sternum und Beine gelbbraun; Kopftheil dunkeler; Mandibeln dunkelbraun. Hinterleib gelbgrau, in der hinteren Hälfte des Rückens schwärzlich; Bauch heller; vor der Athemspalte zieht sich vom After her ein schmaler schwarzer Ring auch über die Bauchfläche.

Das mir vorliegende Exemplar hat fast keine Haare am Cephalothorax, nur vorn einzelne Borsten; auch der Hinterleib ist fast ganz unbehaart (oder abgerieben?). Patellen ohne Stacheln.

Maasse : Cephalothorax 6, Hinterleib 9 Mm. lang; Cephalothorax 5, Hinterleib 5,8 Mm. breit. Beinpaar I=22, II=20,2, III=17,5, IV=22,2 Mm.

Ein junges Weibchen von Barbacena. Ich widme diese ausgezeichnete Art dem verdienten Entomologen und Theilnehmer der Expedition Herrn Walther de Selys Longchamps.

(Zu Seite 63.)

LYCOSIDAE.

Bei Barbacena wurde eine *Lycoside* erbeutet, die in ihrer Augenstellung (2, 4, 2) mit der Gattung *Ctenus* Walck. übereinstimmt, sich aber durch die längeren Hinterbeine davon unterscheidet. Dass sie zu den *Lycosiden* gehört, ist sowohl nach dem ganzen Habitus, sowie auch durch den Besitz einer Afterkralle neben stark gezähnten Hauptkrallen unzweifelhaft; sie gehört in die Nachbarschaft der Gattung *Dolomedes* und liefert auf's Neue den

Beweis, dass die Augenstellung für die Familiencharaktere fast gar keinen Werth hat (vgl. *Zora, Storena, Ctenus, Dinopis, Eresus* u. a.). Ich zweifele daher jetzt auch nicht mehr daran, dass die mit Afterkrallen versehenen *Cteniden* zu den *Lycosiden* gestellt werden müssen. Vorliegende Art gehört einer durch die Stellung und Grösse der Augen wohl charakterisierten neuen Gattung an.

ANCYLOMETES n. g. [1].

Oculi in series tres dispositi, vel potius duae series ordinariae adeo recurvae, ut laterales seriei prioris cum mediis posterioris unam eandemque lineam forment. Oculi seriei prioris modica magnitudine, posterioris oculis frontalibus duplo majores. Oculi frontales a margine frontali diametro sescuplo distantes; cetera ut in genere *Dolomede*.

Durch die verhältnissmässig kurzen, stämmigen Beine erinnert diese Gattung an *Dolomedes,* von der sie sich durch die Augenstellung unterscheidet. Der Cephalothorax ist vorn nicht sehr hoch, breit; die Stirnaugen sind etwa um das Anderthalbfache ihres Durchmessers vom Stirnrande entfernt, um das Anderthalbfache ihres Radius von einander. Die vorderen Seitenaugen sind so hoch hinaufgerückt, dass sie mit den Scheitelaugen eine nach hinten gebogene (*procurva*) Linie bilden. Die Augen der hinteren Reihe gleich gross und doppelt so gross wie die Stirnaugen, die Seitenaugen um mehr als ihren dreifachen Durchmesser von einander entfernt. — Von den durch die Augenstellung verwandten americanischen Gattungen (*Senoculus* Tacz., *Stenoctenus* Keys.) unterscheidet sie sich durch die beträchtliche Grösse der Augen der vorderen Reihe.

50*a*. **A. VULPES** n. sp.

Cephalothorax so lang als Patella + Tibia IV, von der gewöhnlichen Gestalt; beträchtlich länger als breit; vom Hinterrande bis zur Mittelritze unter einem Winkel von 45° ansteigend, von da bis zu den Augen fast gerade, nach den Scheitelaugen ein wenig herabgebogen, von diesen zum Stirnrande fast

[1] Ἀγκυλομήτης, verschlagen, listig; Beiname des Kronos; hier eine Anspielung auf die verwandte Gattung *Dolomedes.*

senkrecht abfallend. Kopf- und Seitenfurchen ziemlich deutlich. Beide Augenreihen durch das Tieferstehen der Mittelaugen stark gebogen (*recurvae*); die Scheitelaugen mit den Stirnaugen ein Paralleltrapez bildend, das höher als breit ist, dessen ungleiche Seiten aber nur wenig an Länge differiren. Die Stirnaugen um das Anderthalbfache ihres Radius von einander und etwas mehr von den Scheitelaugen, diese von einander fast um eben so viel als die Stirnaugen entfernt; die vorderen Seitenaugen von den vorderen Mittelaugen um mehr als von den hinteren entfernt, mit den letzteren eine mässig gebogene (*deorsum curvata*) Linie bildend, von denselben um ihren grösseren Durchmesser abstehend. Die hinteren Seitenaugen ungefähr so gross wie die vorderen, von denselben um das Anderthalbfache und von einander um das Dreifache ihres Durchmessers entfernt, mit den vorderen Seitenaugen auf einem gemeinsamen Hügel, an dessen Vorderrand die vorderen stehen. Verbindet man die Mittelpunkte der hinteren Seitenaugen unter einander und mit denen der Stirnaugen durch gerade Linien und verlängert dieselben bis zum Schneiden, so erhält man ein gleichseitiges Dreieck. Die vorderen Seitenaugen länglich und von hellgelber Farbe, alle übrigen rund und matt gelbgrün gefärbt.

Mandibeln kräftig, so dick wie die Vorderschenkel, vorn stark hervorgewölbt, an der Spitze etwas divergirend, mit langen Borsten zottig behaart; unterer Klauenfalzrand mit 4, oberer mit 2 Zähnchen, von denen das erste dem letzten des oberen gegenübersteht, das zweite noch weiter zurückgerückt und sehr klein ist. Klaue kurz, aber kräftig, *Innenrand nicht gekerbt.*

Maxillen aus schmaler Basis gerundet verbreitert, fast dreieckig, gewölbt; Unterlippe ebenfalls aus schmaler Basis verbreitert, vorn abgeschnitten, halb so lang als die Maxillen.

Sternum fast kreisförmig, mit Ausschnitten für die Hüften der Beine, mit anliegenden Haaren und abstehenden Borsten ziemlich dicht bekleidet.

Beine in dem Längenverhältnisse 4, 1, 2, 3, das zweite und dritte an Länge nur unbedeutend verschieden, kräftig, mit starken und stark gezähnten Hauptkrallen und einer ungezähnten Afterkralle. Die Tibien der beiden Vorderpaare mit 5, Tarsen mit 2 Paar kurzer, angedrückter Stacheln; Tarsen und Metatarsen mit einer Scopula, die an den Tarsen der Hinterpaare undeutlicher ist.

indistinct.

Hinterleib länglich, höher als breit; Spinnwarzen kurz, die oberen etwas länger, aber weit dünner als die unteren.

Der ganze Körper rothbraun, mit anliegenden Haaren und abstehenden Borsten rothgelb behaart; die äusserste Seitenkante des Cephalothorax und der Kopftheil zwischen den Augen braun; undeutliche dunkelere Strahlen laufen von der Mittelritze aus und ein undeutliches Seitenband, das aber den äussersten Rand nicht erreicht, ist heller. Kralle der Mandibeln und Stacheln der Beine dunkelbraun; Hinterleib oben und unten fast gleichgefärbt.

Maasse : Cephalothorax 9 Mm. lang, 7 breit; Hinterleib 9 Mm. lang, 6,2 hoch, 5,8 breit. Beinpaar I=28, II=25, III=24,5, IV=31 Mm. lang.

Ein unausgebildetes ♀ von Barbacena.

Ferner erhielt ich nach dem völligen Abschluss dieser Arbeit durch die Güte des Autors E. Simon's *Essai d'une classification nouvelle des Opiliones Mecostethi* (ANN. SOC. ENT. BELG., XXII) und *Arachnides de France,* t. VII. Die (hier allein interessierende) Familie der Gonyleptiden wird in die 4 Unterfamilien *Stygninae, Mitobatinae, Caelopyginae* und *Gonyleptinae* getheilt, von denen aber (in dem *Essai*) nur die beiden ersten bereits charakterisiert, die beiden letzteren aber einer Fortsetzung aufgespart sind. In unserer Sammlung sind die *Stygninae* gar nicht, die *Mitobatinae* durch die Gattungen *Ancistrotus, Collonychium* und *Mischonyx* vertreten. Erstere Gattung lässt Simon fallen und führt die meisten der Koch'schen Arten unter *Goniosoma* Perty auf; doch passt *A. acanthoscelis* schlecht auf die von Simon gegebene Diagnose : ...scutum subtriangulare;... femur pedum maxillarium intus spinosum; die Art scheint indessen *G. calcariferum* Sim. nahe zu stehen. Die Gattungen *Mischonyx* und *Collonychium* scheinen mit *Cranaus* Sim. viele Verwandtschaft zu haben; ob sie damit identisch sind, kann ich nicht entscheiden, da Simon der Beschaffenheit der Krallen keine Erwähnung thut. Durch den *Essai* etc. und die *Arachn. de France* sind manche der von mir gegen die bestehende Classification erhobenen Bedenken überholt worden; doch habe ich geglaubt, dieselben auch jetzt noch ausdrücken zu sollen, um dadurch der neuen Classification den Weg zu ebenen.

REGISTER.

(Die *cursiv* gedruckten Namen sind Synonyme.)



ERKLÄRUNG DER ABBILDUNGEN.

Figur 1. — *Isometrus americanus* (L.); $\frac{2}{1}$.

— 2. — *Cercophonius Glasioui* Bertkau; $\frac{2}{1}$.

— 3. — *Nemesia anomala* Bertkau; Samentaschen.

— 4. — — *fossor* Bertkau; Samentaschen.

— 5. — *Diplura gymnognatha* Bertkau; Samentaschen; *a* erstes Glied der oberen Spinnwarzen.

— 6. — *Thalerothele fasciata* Bertkau; von oben gesehen; $\frac{2}{1}$; *a* Augenstellung.

— 7. — *Cyrtauchenius maculatus* Bertkau; Samentaschen.

— 8. — *Crypsidromus fallax* Bertkau; *a* Augenhügel; *b* eines der Haare vom Hinterleibsrücken, in einer feinen, gewundenen, über die Haut hervorragenden Röhre steckend.

— 9. — *Trechona adspersa* Bertkau; Taster des ♂.

— 10. — *Lasiodora Benedenii* Bertkau; Samentachen; *a* Haar von dem Schenkel des vierten Beinpaares; *b* Basalstück eines der grösseren vom Hinterleibsrücken.

— 11. — *Homoeomma familiaris* Bertkau; Samentaschen; *a* Haar von dem Schenkel der Hinterbeine; *b* Basalstück eines der in den hervorragenden Röhren des Hinterleibes steckenden.

— 12. — *Anyphaena trivittata* Bertkau; Epigyne.

— 13. — *Chiracanthium subflavum* Blackw.; Epigyne.

— 14. — *Hypsinotus cruentus* Bertkau; $\frac{2}{1}$; *a* Taster von unten, stärker vergrössert; *e* Spitze des Eindringers.

— 15. — *Hypsinotus loricatus* Bertkau; Epigyne.

— 16. — — *inermis* Bertkau; Epigyne.

— 17. — — *plumipes* Bertkau; Epigyne.

— 18. — *Ctenus cyclothorax* Bertkau; Taster, *a* von unten, *b* von aussen.

— 19. — *Caloctenus variegatus* Bertkau; Epigyne.

— 20. — *Trochosa humicola* Bertkau; Hinterleib $\frac{2}{1}$; *a* Epigyne.

— 21. — *Tarentula nychthemera* Bertkau; Epigyne.

— 22. — — *Volxemii* Bertkau; Epigyne.

— 23. — — *pugil* Bertkau; Hinterleib $\frac{2}{1}$; *a* Taster von aussen, *b* von unten.

— 24. — — *sternalis* Bertkau; Epigyne.

— 25. — — *pardalina* Bertkau; Epigyne.

— 26. — *Lycosa molitor* Bertkau; $\frac{2}{1}$; *a* Taster des ♂.

— 27. — *Tetragnatha cladognatha* Bertkau; $\frac{2}{1}$; *a* Klaue der Mandibeln von vorn betrachtet.

Figur 28. — *Meta formosa* (Blackw.); $\frac{2}{1}$; *a* Epigyne stärker vergrössert.

— 29. — *Nephila brasiliensis* (Walck.); Epigyne.

— 30. — *Epeira biplagiata* Bertkau; von der Seite.

— 31. — — *caerulea* Bertkau; $\frac{2}{1}$; *a* Epigyne von der Seite und von unten.

— 32. — *Epeira undulata* Bertkau; $\frac{2}{1}$; *a* Kopf des ♂ von vorn; *b* Epigyne; *c* linker Taster des ♂ von unten.

— 33. — *Epeira 12-tuberculata* Bertkau; $\frac{2}{1}$; *a* Hinterleib einer Varietät; *b* Bauch; *c* Epigyne, *d* Basis derselben von unten (zurückgeschlagen), stärker vergrössert.

— 34. — *Argiope argentata* (F.); Epigyne.

— 35. — *Gonyleptes vatius* Bertkau; $\frac{2}{1}$; *a* Hinterfuss stärker vergrössert.

— 36. — *Gonyleptes piceus* Bertkau; $\frac{2}{1}$; *a* natürliche Grösse des Cephalothorax des ♂, *b* des ♀.

— 37. — *Ancistrotus acanthoscelis* Bertkau; $\frac{2}{1}$.

— 38. — *Mischonyx squalidus* Bertkau; $\frac{2}{1}$; *a* von der Seite; *b* Fussende von oben; *c* von der Seite.

— 39. — *Collonychium bicuspidatum* Bertkau; Fussende von der Seite.

— 40. — *Caelopygus macracanthus* (C. L. Koch); Fussende von der Seite.

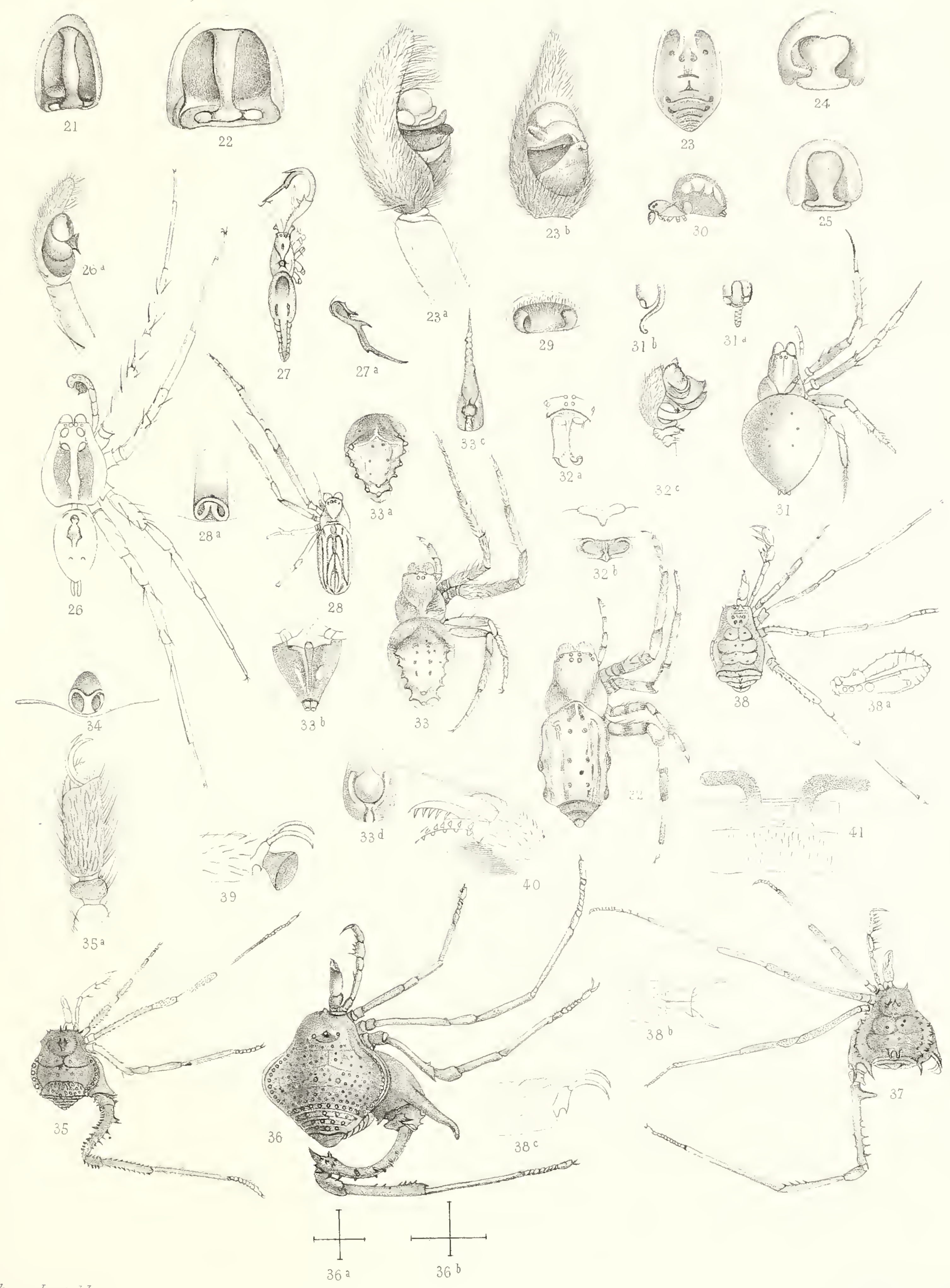
— 41. — Samentaschen von *Avicularia vestiaria* (De G.); schwach vergrössert.



Berthau. ad nat. del.

Lith. G. Severeyns, Brux.





Bertkau. ad nat del

Lith G. Severeyns, Bruxelles

DESCRIPTION

DES

ÉCHINIDES TERTIAIRES DE LA BELGIQUE,

PAR

M. G. COTTEAU.

(Mémoire présenté à la Classe des sciences dans la séance du 3 avril 1880.)

INTRODUCTION.

Le nombre des Échinides que renferme le terrain tertiaire de la Belgique est relativement peu considérable. Malgré les recherches minutieuses et multiples des géologues belges, et bien que nous ayons eu à notre disposition, grâce à l'obligeance de ceux qui les possèdent, la plus grande partie des matériaux recueillis, nous avons décrit et fait figurer seulement trente et une espèces dont plusieurs ne sont représentées que par des exemplaires uniques. Cette petite faune n'en est pas moins très-intéressante, soit qu'on l'examine au point de vue stratigraphique, soit qu'on la compare à la faune qui s'est développée dans d'autres pays aux époques correspondantes, soit qu'on étudie les espèces au point de vue purement zoologique.

Cette rareté des Échinides n'est pas du reste un fait exceptionnel et spécial au terrain tertiaire de la Belgique, nous la voyons se reproduire dans le bassin de Paris, en Angleterre, en Allemagne, et en général dans tous les terrains tertiaires du nord de l'Europe dont la faune est pauvre en Échinides, lorsqu'on la compare à celle du midi de la France, des régions méditerranéennes et du nord de l'Italie. Il est bon d'ajouter que la partie du terrain miocène, ordinairement la plus riche en oursins, fait défaut dans les terrains tertiaires du nord.

Les Échinides tertiaires de la Belgique ont été, avant nos études, l'objet de quelques travaux qu'il nous paraît utile de passer en revue :

Burtin, en 1734, dans son *Oryctographie de Bruxelles* [1], figure plusieurs espèces qu'il est facile de reconnaître malgré l'inexactitude des détails,

[1] Burtin, *Oryctographie de Bruxelles;* in-folio, 1734.

Echinolampas affinis, Goldf., *Spatangus pes equuli,* Le Hon, de petits Échinides qu'on ne peut rapporter qu'au *Scutellina rotunda,* et des fragments de radioles appartenant probablement à notre *Cidaris Belgica.* La localité de Saint-Gilles (Bruxelles), indiquée comme lieu de provenance de l'*Echinolampas,* ne peut laisser de doute sur son identité avec l'*Echinolampas affinis.*

En 1837, Galeotti publie son *Mémoire sur la constitution géognostique du Brabant* [1] et mentionne neuf espèces d'Échinides :

Cidarites granulosus, Goldfuss, de Saint-Gilles, qui n'est autre probablement que le *Cyphosoma tertiarium,* Le Hon;

Galerites Dekini, Galeotti, de Saint-Gilles, que nous ne pouvons rapporter à aucune des espèces que nous avons examinées. Galeotti, du reste, déclare que l'échantillon unique qu'il possédait s'est brisé pendant qu'il le décrivait; l'espèce n'a pas été rencontrée depuis;

Echinoneus propinquus, Galeotti, de Saint-Gilles et de Forest (*Echinocyamus propinquus,* Forbes);

Nucleolites patelloïdes, Galeotti, de Saint-Gilles et de Jette (*Lenita patellaris,* Agassiz);

Nucleolites rotundus, Galeotti, de Saint-Gilles (*Scutellina rotunda,* Forbes);

— approximatus, Galeotti, de Saint-Gilles;

Spatangus Omalii, Galeotti (*Maretia Grignonensis,* Cotteau);

Spatangus n. sp., grès de la chapelle Saint-Laurent (*Spatangus pes equuli,* Le Hon);

Clypeaster affinis, Goldfuss, de Vleurgat (*Echinolampas affinis*).

Lyell fait paraître, en 1852, dans le *Quarterly Journal,* une étude stratigraphique très-complète sur les terrains tertiaires de la Belgique et des Flandres françaises [2]. Forbes ajoute à ce travail une Note sur les Échino-

[1] Galeotti, *Mémoire sur la constitution géognostique de la province de Brabant;* Mém. cour. et des sav. étrang. de l'Acad. de Belgique, coll. in-4°, 1837.

[2] Lyell, *On the tertiary strata of Belgium and french Flanders;* from the Quarterly Journal of the geological Society of London, t. VIII, 1852.

dermes éocènes que Lyell avait recueillis [1]; il décrit et figure huit espèces d'Échinides :

- Echinolampas Galeottianus, Forbes, qui doit être réuni, comme nous le démontrons plus loin, à l'*Echinolampas affinis,* des Moulins;
- Echinolampas affinis, des Moulins;
- Echinolampas Dekini, Forbes (non Galeotti), qui n'est que le jeune âge de l'*Echinolampas affinis;*
- Nucleolites approximatus, Galeotti;
- Echinocyamus propinquus, Forbes;
- Scutellina rotunda, Forbes;
- Lenita patelloïdea, Forbes (*Lenita patellaris,* Agassiz);
- Spatangus Omalii, Galeotti (*Maretia Grignonensis,* Cotteau).

Quelques années plus tard, Le Hardy de Beaulieu et Toilliez publient une traduction française du Mémoire de Lyell, avec une copie très-exacte de toutes les figures d'Échinides données dans ce Mémoire [2].

Le *Synopsis des Échinides fossiles* de M. Desor, qui a paru en 1856-1858, énumère seulement sept espèces d'Échinides du terrain tertiaire de la Belgique [3] :

- Echinocyamus pyriformis, Agassiz, auquel M. Desor réunit à tort l'*Echinocyamus propinquus,* Forbes;
- Scutellina placentula, Mérian, qui, suivant lui, est identique au *Scutellina rotunda,* Forbes;
- Nucleolites approximatus, Galeotti;
- Echinolampas affinis, des Moulins;
- Echinolampas Galeottianus et Echinolampas Dekini, Forbes, que M. Desor ne maintient qu'avec doute dans la méthode, et qu'il est tenté de réunir, comme nous l'avons fait, à l'*Echinolampas affinis,* des Moulins;
- Hemispatangus Grignonensis, Desor (*Maretia Grignonensis,* Cotteau).

[1] Forbes, *Note on the eocene Echinodermata procured by sir Charles Lyell in Belgium and french Flanders;* from the Quarterly Journal, etc., etc., t. VIII, 1852.

[2] Le Hardy de Beaulieu et Toilliez, *Traduction française du Mémoire de Lyell sur les terrains tertiaires de la Belgique et de la Flandre française;* Annales des travaux publics de Belgique, t. XIX, 1856.

[3] Desor, *Synopsis des Échinides fossiles;* passim, 1856-1858.

En 1861, M. Nyst, dans une Note insérée au *Bulletin de la Société paléontologique de Belgique* [1], décrit deux espèces de Spatangues :

Spatangus pes equuli, Le Hon, du terrain éocène de Schaerbeek;

Spatangus Galeotti, de la chapelle Saint-Laurent, qui n'est qu'une variété plus élevée et plus conique du *Spatangus pes equuli.*

En 1862, MM. Nyst et Le Hon publient une Note comprenant la description de quelques espèces nouvelles du terrain tertiaire de la Belgique [2]. Nous y trouvons deux espèces nouvelles d'Échinides :

Cyphosoma tertiarium, Le Hon;

Scutellina Toilliezi, Le Hon. Cette dernière espèce nous a paru être la même que le *Scutellina lenticularis,* Agassiz, du bassin de Paris.

Dans le *Prodrome d'une description géologique de la Belgique,* qui a paru en 1868, M. Dewalque a donné la liste, communiquée par M. Nyst, des Échinides éocènes (systèmes laekenien et bruxellien) [3] :

Spatangus Omaliusi, Galeotti (*Maretia Grignonensis,* Cotteau);

— pes equuli, Le Hon;

Echinolampas Galeottianus, Forbes (*Echinolampas affinis,* des Moulins);

Nucleolites approximatus, Galeotti;

— Forbesi, Nyst et Le Hon;

Echinocyamus propinquus, Forbes;

Scutellina Burtini, Nyst et Le Hon;

[1] Nyst, *Note sur deux espèces encore peu connues et inédites de radiaires du genre* Spatangus, *provenant du terrain tertiaire (système bruxellien des environs de Bruxelles et de Louvain)*; Bull. de la Société paléontologique de Belgique, t. Ier, pp. 161-164, Anvers, 1858.

[2] Nyst et Le Hon, *Descriptions succinctes de quelques nouvelles espèces animales et végétales fossiles des terrains tertiaires éocènes des environs de Bruxelles;* 1862. (Ce petit Mémoire est devenu très-rare.)

[3] Dewalque, *Prodrome d'une description géologique de la Belgique;* 1858.

Scutellina rotunda, Forbes;
— Toilliezi, Nyst et Le Hon (*Scutellina nummularia,* Agassiz);
Lenita patelloïdea, Forbes (*Lenita patellaris,* Agassiz);
Hemiastes acuminatus, Goldfuss (*Schizastes acuminatus,* Agassiz);
Cyphosoma tertiarium, Le Hon;
Cidaris Gomondi, Nyst et Le Hon;
— Toilliezi, Nyst et Le Hon.

M. Nyst a donné également, dans le même ouvrage, la liste des espèces pliocènes (systèmes diestien et scaldisien) :

Echinus Lamarcki, Forbes (*Echinus Nysti,* Cotteau);
— sphaeroïdius, Nyst (*Psammechinus sphaeroïdeus,* Cotteau);
Spatangus Desmaresti, Goldfuss;
Echinocyamus pusillus, Muller (*Echinocyamus Forbesi,* Cotteau);
Temnechinus globosus, Forbes.

Malheureusement plusieurs de ces espèces sont purement nominales, et n'ont jamais été ni décrites, ni figurées. Malgré tout le désir que nous avions de retrouver les échantillons qui avaient servi à MM. Nyst et Le Hon à les établir, cela ne nous a pas été possible, et le *Nucleolites Forbesi,* le *Scutellina Burtini,* les *Cidaris Gomondi* et *Toilliezi,* le *Spatangus Desmaresti,* le *Temnechinus globosus* n'ont pu, à notre grand regret, trouver place dans notre travail.

En résumé, sur trente et une espèces décrites et figurées dans ce Mémoire, treize seulement étaient déjà connues : dix-huit par conséquent sont signalées pour la première fois.

Si nous avons pu arriver à ce résultat et augmenter dans une si large mesure le nombre des Échinides que renferme le terrain tertiaire de la Belgique, nous le devons au concours si bienveillant qui nous a été apporté de tous côtés par les géologues belges.

Nous remercions en première ligne l'éminent directeur du Musée d'histoire naturelle de Bruxelles, M. Dupont, qui a bien voulu nous confier les belles séries d'Échinides tertiaires que possède le Musée.

Nous remercions également MM. Dewalque, Nyst, Colbeau, Vincent, Cogels, Grégoire, Lefèvre, Rutot, Stevens, qui nous ont communiqué avec tant d'empressement leurs précieuses collections.

Nous sommes tout particulièrement reconnaissant envers M. Vanden Broeck qui, dès l'origine, s'est mis complétement à notre disposition, et n'a cessé, pendant plusieurs mois, de nous fournir tous les renseignements et tous les documents qui pouvaient nous être utiles.

Auxerre, mars 1880.

DESCRIPTION

DES

ÉCHINIDES TERTIAIRES DE LA BELGIQUE.

Ier GENRE. — CIDARIS, KLEIN, 1734.

Test circulaire, plus ou moins élevé, déprimé en dessus et en dessous. Zones porifères subonduleuses, formées de pores simples, arrondis, presque toujours séparés par un petit renflement granuliforme. Aires ambulacraires étroites, subflexueuses comme les zones porifères, garnies de deux ou de plusieurs rangées de granules. Tubercules interambulacraires largement développés, scrobiculés, perforés ou imperforés, à base lisse ou crénelée, formant deux rangées dans chacune des aires. Péristome subcirculaire, sans entailles. Appareil apical grand, subcirculaire, peu solide, rarement conservé dans les espèces fossiles. Radioles très-variables, allongés, cylindriques, souvent glandiformes, quelquefois comprimés et prismatiques, couverts de côtes, d'épines, de tubercules, de granules épars ou disposés en séries.

Le genre *Cidaris* est très-intéressant à suivre dans ses développements successifs. De tous les genres d'Échinides c'est celui qui a persisté le plus longtemps; il commence à se développer dans les couches pénéennes. Depuis cette époque, il a multiplié ses espèces dans tous les étages des terrains jurassique, crétacé et tertiaire, et aujourd'hui encore il compte des représentants dans la plupart de nos mers.

CIDARIS BELGICA, Cotteau, 1880.

(Pl. I, fig. 1-14.)

Radiole très-allongé, cylindrique, assez grêle, orné sur toute la tige de côtes longitudinales, comprimées, plus ou moins fortement épineuses, homogènes, régulièrement disposées et espacées. L'intervalle qui sépare les côtes paraît recouvert de stries fines et granuleuses et prend le plus souvent un aspect chagriné. A une assez grande distance de la collerette les côtes s'atténuent, disparaissent et laissent un espace assez étendu qui semble lisse et brillant, et est en réalité garni de stries longitudinales très-fines. Collerette courte, très-distinctement limitée, fortement striée. Anneau à peine saillant; facette articulaire étroite et non crénelée. L'extrémité de la tige est très-variable : tantôt elle est grêle, amincie, tantôt elle se comprime et s'élargit; souvent elle se termine par une étoile cupuliforme, lisse au milieu, munie sur les bords de fortes dentelures correspondant aux côtes épineuses. La disposition de ces côtes et des épines qui les recouvrent est également très-variable : sur quelques radioles les épines sont aiguës, acérées, très-saillantes; parfois elles s'atténuent et se réduisent à de petits granules très-allongés; les côtes alors s'espacent; l'intervalle qui les sépare est plus large, et la tige marquée de stries plus fines et moins granuleuses prend un aspect plus anguleux. Malgré ces différences plus tranchées en apparence qu'en réalité, nous n'avons pas hésité à réunir au même type tous ces radioles qu'on rencontre associés et qui se relient les uns aux autres par des passages insensibles.

M. Nyst a recueilli à Wommelghem, dans la couche à Échinodermes, des radioles dont la tige est en général plus épaisse et plus allongée, mais qui nous paraissent encore appartenir à la même espèce. Les caractères essentiels sont identiques, la structure du bouton, la forme de la collerette ne diffèrent pas, et il ne nous a pas paru possible de les distinguer.

M. Nyst et M. Cogels ont rencontré, dans les mêmes localités que les radioles que nous venons de décrire, des fragments de test de *Cidaris* que nous rapportons provisoirement au *Cidaris Belgica*. Les aires ambulacraires sont étroites, flexueuses, garnies de deux rangées de granules égaux, serrés,

visiblement mamelonnés, placés sur le bord des zones porifères; l'espace intermédiaire paraît étroit et occupé par de petits granules épars, auxquels se mêlent des verrues microscopiques qui se prolongent entre les granules des deux rangées principales. Les zones porifères sont formées de pores ovales, largement ouverts, rapprochés les uns des autres; chaque paire de pores est séparée par une cloison saillante. Tubercules interambulacraires de grosse taille, saillants, assez fortement mamelonnés, perforés, non crénelés, entourés d'un scrobicule déprimé, plus ou moins large. Les granules qui composent les cercles scrobiculaires sont espacés, bien distincts des autres, mamelonnés et éloignés des zones porifères par une bande de test très-apparente. Zone miliaire assez étendue, couverte de granules d'autant plus fins qu'ils se rapprochent du milieu de la zone.

Longueur d'un radiole, 50 millimètres; épaisseur, 2 à 3 millimètres.
Radiole de grande taille : longueur d'un fragment, 61 millimètres; épaisseur, 5 à 6 mill.

Rapports et différences. — Les petits radioles de cette espèce offrent quelque ressemblance avec les radioles du *Cidaris Peroni* du terrain miocène de Corse; ils s'en distinguent par leur tige souvent plus grêle et plus allongée et la présence assez fréquente d'une étoile cupuliforme au sommet, par leurs côtes plus fines, plus serrées, garnies d'épines plus aiguës et plus obliques. L'espace qui s'étend à l'extrémité des côtes épineuses, au-dessus de la collerette, est plus lisse, plus étendu, plus brillant dans l'espèce qui nous occupe, et la collerette est limitée par une ligne plus distincte; le bouton est moins gros, l'anneau moins saillant et la facette articulaire dépourvue de crénelures. Les exemplaires les plus développés offrent un peu la physionomie des radioles des *Dorocidaris papillata,* A. Agassiz (*Cidaris histrix,* Lam.); ils en diffèrent par leur taille moins allongée, leur tige couverte de granules moins serrés, moins homogènes et beaucoup plus finement épineux, par leur collerette un peu plus haute, par leur bouton moins développé, muni d'un anneau moins saillant et d'une facette articulaire plus étroite.

Localités. — Hérenthals porte de Borsbeek (Anvers), Berchem-lez-Anvers, Edeghem, Deurne (Brabant septentrional), Basele (Flandre orientale) (zone à

Pectunculus pilosus), Wommelghem (zone à Échinodermes). Assez commun. Sables diestiens. — Bolderberg. Rare. Système bolderien.

Musée de Bruxelles, collection Dewalque, Nyst, Cogels, Colbeau, ma collection.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 1, plaque interambulacraire du *Cidaris Belgica,* de la collection de M. Nyst; fig. 2, autre plaque, de la même collection; fig. 3, la même grossie; fig. 4, grand radiole de la collection de M. Nyst; fig. 5, autre radiole; fig. 6, fragment grossi; fig. 7, sommet de la tige, montrant la corolle; fig. 8, corolle grossie; fig. 9, autre radiole, de la collection de M. Dewalque; fig. 10, fragment grossi, montrant que ce radiole beaucoup plus grêle présente les mêmes caractères que les radioles 4 et 5; fig. 11, autre radiole aplati, de la collection de M. Nyst; fig. 12, corolle grossie; fig. 13, autre radiole, de la collection de M. Cogels; fig. 14, base de la tige, collerette et bouton grossis.

CIDARIS VINCENTI, Cotteau, 1880.

(Pl. I, fig. 15-17.)

Test inconnu.

Radiole allongé, un peu comprimé sur une de ses faces, arrondi ou subtriangulaire de l'autre, muni de trois ou quatre rangées d'épines saillantes, espacées, triangulaires. La face déprimée en est dépourvue et présente seulement quelques côtes granuleuses, inégales, atténuées, interrompues. Des côtes de même nature se montrent çà et là entre les épines, sur la face bombée du radiole. Toute la surface de la tige est en outre recouverte de stries longitudinales fines, délicates, visibles seulement à la loupe. Les épines ne sont pas toujours disposées en séries régulières; sur l'un de nos exemplaires elles sont à peu près éparses, mais toujours peu saillantes et espacées.

Les épines paraissent descendre jusqu'à la collerette qui est haute et finement striée. Le bouton est peu développé, l'anneau à peine saillant; la facette articulaire ne paraît pas crénelée.

Longueur d'un fragment de radiole, 18 millimètres; épaisseur, 2 millimètres.

Rapports et différences. — Cette espèce dont nous ne connaissons que quelques radioles, se rapproche du *Cidaris pseudo-serrata,* Cotteau, décrit et figuré dans nos *Échinides des Pyrénées,* et provenant également du terrain

tertiaire inférieur; elle s'en distingue par sa forme moins comprimée, par ses épines relativement plus saillantes et plus espacées, par sa face comprimée, marquée de stries longitudinales moins apparentes et beaucoup moins régulières, par son anneau moins saillant, par sa facette articulaire ne paraissant pas crénelée.

Localité. — Neer-Gede. Rare. Ypresien supérieur.
Collection Vincent.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 15, radiole du *Cidaris Vincenti;* fig. 16, le même grossi; fig. 17, autre radiole.

IIe Genre. — CYPHOSOMA, Agassiz, 1840.

Test de taille très-variable, subcirculaire, déprimé en dessus et en dessous. Zones porifères tantôt droites, tantôt subflexueuses, formées de pores simples, arrondis, souvent bigéminés aux approches du sommet, se multipliant près du péristome. Aires ambulacraires étroites à la face supérieure, s'élargissant vers l'ambitus, munies de deux rangées de tubercules principaux crénelés et imperforés. Tubercules interambulacraires de même structure, mais un peu plus gros que les tubercules ambulacraires. Granules intermédiaires plus ou moins abondants. Péristome assez grand, décagonal, médiocrement entaillé. Appareil apical peu solide, pentagonal et largement développé, à en juger par l'ouverture qu'il a laissée.

Radioles allongés, cylindriques, quelquefois aplatis, garnis de stries fines et longitudinales.

Le genre *Cyphosoma* commence à se montrer dans quelques couches moyennes ou supérieures du terrain jurassique (étage corallien et kimméridgien), mais il est très-rare encore à ce niveau. Plus répandu dans les couches crétacées, ce genre atteint son maximum de développement dans l'étage sénonien; il existe encore à l'époque tertiaire, mais il ne paraît pas franchir les limites de l'étage éocène.

CYPHOSOMA TERTIARIUM, Le Hon, 1862.

(Pl. I, fig. 18-22.)

Cyphosoma tertiarium, Le Hon in Nyst et Le Hon, *Descript. succincte de quelques espèces animales et végétales fossiles des terr. tert. éocènes des env. de Bruxelles,* p. 8, 1862.

— — Le Hon, *Terrain tert. de Bruxelles,* Bull. Soc. géol. de France, 2e série, t. XIX, p. 827, 1862.

— — Dewalque, *Prod. d'une descr. géol. de la Belgique,* p. 408, 1868.

— — G. Vincent, *Les faunes bruxell. et laekeniennes de Dieghem,* Mém. Soc. malacologique, t. VII, p. 11, 1872.

Espèce de taille moyenne, circulaire, déprimée en dessus et en dessous. Zones porifères étroites, flexueuses, légèrement enfoncées, composées de pores simples, très-petits, arrondis, rapprochés les uns des autres. Aires ambulacraires resserrées vers le sommet, s'élargissant au pourtour, un peu déprimées au milieu, garnies de deux rangées de tubercules imperforés, finement crénelés, saillants, fortement scrobiculés, assez gros vers l'ambitus, diminuant insensiblement de volume à la face supérieure, au nombre de dix à onze par série. Ces tubercules sont accompagnés de granules abondants, fins, inégaux, entourant les scrobicules, nombreux surtout à la face supérieure. Aires interambulacraires à peine un tiers plus larges que les aires ambulacraires, pourvues de deux rangées de tubercules principaux de même nature que ceux qui garnissent les ambulacres, un peu plus gros cependant vers l'ambitus, au nombre de onze à douze par série. Ces deux rangées s'écartent à la face supérieure et aboutissent, près du sommet, à l'angle des aires ambulacraires. Zone miliaire plus ou moins déprimée, large en dessus, étroite et sinueuse vers l'ambitus où elle est resserrée par les scrobicules. Granules abondants surtout à la face supérieure, assez fins, inégaux. Dans la région inférieure et sur le bord des zones porifères, quelques-uns de ces granules paraissent mamelonnés. Péristome médiocrement développé, subcirculaire, un peu déprimé, marqué d'entailles apparentes, muni à l'intérieur d'auricules saillantes et très-ouvertes.

Diamètre, 15 à 20 millimètres; épaisseur, 9 millimètres.

Rapports et différences. — Cette espèce ne saurait être confondue avec aucune de ses congénères éocènes. Voisine du *Cyph. atacicum*, elle s'en distingue par sa forme très-déprimée, par ses tubercules ambulacraires et interambulacraires relativement plus petits à la face supérieure et accompagnés de granules plus abondants. Ce même caractère empêche de confondre cette espèce avec le *Cyph. cribrum* dont les tubercules sont beaucoup plus développés près du sommet.

Localités. — Dieghem, Saint-Gilles, Laeken. Rare. Laekenien inférieur. Musée de Bruxelles (collection Le Hon), Stevens, Vincent, ma collection.

Explicatios des figures. — Pl. I, fig. 18, *Cyphosoma tertiarium*, de la collection de M. Stevens, vu de côté; fig. 19, face supérieure; fig. 20, face inférieure; fig. 21, fragment grossi d'un autre individu, du Musée de Bruxelles (collection Le Hon), vu sur la face supérieure; fig. 22, plaques ambulacraires et interambulacraires fortement grossies.

CYPHOSOMA VINCENTI, Cotteau, 1880.

(Pl. I, fig. 23-26.)

Test inconnn.

Radiole allongé, grêle, comprimé, garni, sur toute la tige, de petites côtes longitudinales très-délicates, régulières, homogènes, espacées, se prolongeant jusqu'à la collerette, absolument pareilles au sommet de la tige et à la base. La tige présente en outre de larges bandes brunes qui, bien que très-vagues, sont encore visibles sur quelques-uns des radioles. Collerette assez longue, très-finement striée, limitée par une ligne distincte, le plus souvent oblique. Bouton bien développé; anneau saillant, fortement crénelé; facette articulaire étroite, lisse, excavée, finement crénelée.

Longueur du radiole, 16 à 18 millimètres; épaisseur, $1\frac{1}{2}$ millimètres.

Rapports et différences. — Par l'ensemble de leurs caractères et notamment par la présence d'une collerette, ces radioles nous ont paru appartenir au genre *Cyphosoma*. Peut-être même devront-ils être réunis au *Cyph. tertiarium*, Le Hon, qu'on rencontre dans l'étage laekenien. Cependant, comme les deux espèces n'ont jamais été trouvées associées et que M. Vincent a

recueilli les radioles que nous venons de décrire dans une localité éloignée et toute différente, il ne nous a pas paru possible quant à présent d'admettre ce rapprochement. Les radioles du *Cyphosoma Vincenti* diffèrent de ceux que nous connaissons par leur forme plus grêle, leur collerette plus longue, leur tige souvent comprimée et ornée de bandes brunes.

Localités. — Oedelem, Bruges. Rare. Système laekenien.
Musée de Bruxelles (collection Vincent).

Explication des figures. — Pl. I, fig. 23, radiole du *Cyphosoma Vincenti;* fig. 24, fragment grossi; fig. 25, autre radiole; fig. 26, base de la tige; collerette et bouton grossis.

IIIe Genre. — ECHINUS (Linné), Desor, 1856.

Test de grande taille, subcirculaire, renflé, hémisphérique, quelquefois subconique. Zones porifères droites, assez larges, formées de pores disposés par triples paires plus ou moins obliques. Aires ambulacraires médiocrement développées, étroites à la face supérieure, s'élargissant vers l'ambitus, munies de plusieurs rangées de tubercules non crénelés et imperforés, les deux rangées externes plus apparentes que les autres. Tubercules interambulacraires de même structure et à peu près de même taille que les tubercules ambulacraires, les uns et les autres augmentant un peu de volume à la face inférieure. Granules intermédiaires plus ou moins abondants. Péristome à peu près circulaire, marqué d'entailles ordinairement peu profondes. Membrane buccale nue, garnie seulement de dix écussons pour les tubes buccaux. Appareil masticatoire muni de pyramides fortement excavées dans la partie supérieure, ayant leurs deux branches réunies par un arc au sommet. Radioles grêles, proportionnellement courts, striés longitudinalement, à facette articulaire lisse.

Le genre *Echinus,* parfaitement délimité par M. Desor, dans le *Synopsis des Échinides fossiles,* commence à se montrer dans les terrains tertiaires supérieurs, et est assez nombreux à l'époque actuelle, notamment dans les mers froides et tempérées de l'Europe.

ECHINUS NYSTI, Cotteau, 1880.

(Pl. I, fig. 27-29.)

Echinus Lamarcki (non Forbes), Nyst in Dewalque, *Prod. d'une descr. géol. de la Belgique*, p. 433, 1868.

— — Vanden Broeck, *Esquisse géol. et paléont. des dépôts pliocènes des env. d'Anvers*, p. 135, 1878.

Nous ne connaissons de cet *Echinus* que des fragments isolés, mais ils sont parfaitement suffisants pour caractériser l'espèce, et nous permettre d'en donner une description détaillée et presque complète.

Test de grande taille, circulaire, renflé en dessus, déprimé en dessous, pulviné sur les bords. Zones porifères étroites, à fleur de test, composées de pores arrondis, largement ouverts, rapprochés les uns des autres, séparés par un petit renflement granuliforme, disposés par triples paires très-obliques et qui se redressent à peine à la face supérieure. Aires ambulacraires assez larges, garnies de deux rangées principales de petits tubercules serrés, saillants, mamelonnés, subscrobiculés, placés près des zones porifères. Quatre autres rangées de tubercules plus petits, moins réguliers et plus inégaux remplissent l'espace intermédiaire. Ces rangées disparaissent successivement aux approches du sommet ou du péristome. De petits granules plus ou moins abondants et disposés le plus souvent en cercles entourent les tubercules principaux et secondaires. De très-petits tubercules visiblement mamelonnés et scrobiculés s'intercalent çà et là entre les triples rangées de pores, et se montrent surtout à la face inférieure. Les plaques ambulacraires sont étroites et sensiblement plus longues que larges; chacune d'elles supporte un tubercule principal et un, quelquefois deux tubercules secondaires, suivant la place qu'elle occupe sur le test. Aires interambulacraires garnies de deux rangées principales de tubercules identiques par leur structure aux tubercules ambulacraires, mais plus développés, plus espacés et par conséquent beaucoup moins nombreux. Tubercules secondaires plus petits, saillants, mamelonnés, subscrobiculés, formant des rangées multiples très-irrégulières, inégaux, et tendant à se confondre avec les granules très-abondants, de taille variable, quelquefois mamelonnés, qui occupent

l'espace intermédiaire, et se groupent en cercles autour des scrobicules. Les plaques interambulacraires sont larges, allongées, et leur hauteur est à peu près le double de celle des plaques ambulacraires. Au-dessous de l'ambitus et à la face inférieure, les tubercules ambulacraires et interambulacraires, principaux ou secondaires, sont plus serrés, plus nombreux et augmentent un peu de volume.

Hauteur, vers l'ambitus, d'une plaque ambulacraire, 3 millimètres; longueur, 6 millimètres. Hauteur d'une plaque interambulacraire, $5\frac{1}{2}$ millimètres; longueur, 12 millimètres.

Rapports et différences. — Cette espèce a été confondue dans l'origine avec l'*Echinus Lamarcki,* Forbes, du crag corallien de Sutton (Angleterre); elle nous a paru s'en éloigner, d'une manière positive, par ses tubercules ambulacraires plus petits, plus nombreux, plus serrés, et supportés par des plaques plus étroites et plus longues, par ses tubercules interambulacraires plus développés, plus espacés, par ses tubercules secondaires moins gros et moins serrés. L'espèce qui nous occupe offre, au premier aspect, quelque ressemblance avec l'*Echinus esculentus,* Linné, commun dans la Manche et la mer du Nord; mais cette dernière espèce sera toujours très-facilement reconnaissable à ses zones porifères plus larges, à ses pores rangés par paires trigéminées beaucoup plus horizontales, à son aspect plus granuleux, à ses tubercules secondaires plus nombreux, plus serrés, plus développés et disposés en séries longitudinales bien plus régulières. C'est avec grand plaisir que nous dédions cette espèce à M. Nyst qui nous a communiqué les échantillons ayant servi à notre description.

Localité. — Wommelghem. Très-rare. Sables diestiens (couche à Échinodermes).

Collection Nyst.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 27, fragment de l'*Echinus Nysti,* de la collection de M. Nyst; fig. 28, plaques ambulacraires et interambulacraires grossies; fig. 29, autre fragment dans le voisinage du péristome.

ECHINUS COLBEAUI, Cotteau, 1880.

(Pl. I, fig. 30.)

Nous ne pouvons donner de cette espèce, représentée seulement par un moule intérieur, qu'une description très-courte et nécessairement incomplète; il nous a paru cependant utile de la faire connaître, en raison de sa grande taille et de sa rareté.

Moule intérieur de forte dimension, élevé, subconique en dessus, plane et subpulviné en dessous. Aires ambulacraires étroites au sommet, larges vers l'ambitus. Plaques ambulacraires allongées, subflexueuses. Plaques interambulacraires également très-allongées et relativement peu élevées. Péristome assez grand, subdécagonal, s'ouvrant dans une dépression profonde de la face inférieure.

Hauteur, 55 millimètres au moins (l'échantillon est un peu comprimé, et il est difficile d'en déterminer exactement la hauteur); diamètre, 105 millimètres.

Rapports et différences. — Cette espèce que nous ne connaissons qu'à l'état de moule intérieur se distingue de ses congénères par sa grande taille, par sa face supérieure probablement subconique, par sa face inférieure pulvinée et arrondie sur les bords, par son péristome s'ouvrant dans une dépression bien marquée de la face inférieure.

Localité. — Hérenthals. Très-rare. Diestien.

Collection Colbeau.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 30, *Echinus Colbeaui,* moule intérieur vu sur la face inférieure.

IVe Genre. — PSAMMECHINUS, Agassiz, 1846.

Test de petite et moyenne taille, subcirculaire, plus ou moins renflé. Zones porifères droites, assez larges, composées de pores disposés par triples paires obliques; dans le jeune âge les pores affectent une disposition presque linéaire. Aires ambulacraires pourvues de deux rangées de

tubercules principaux lisses et non perforés, placés sur le bord des zones porifères et accompagnés de tubercules secondaires plus ou moins régulièrement disposés. Aires interambulacraires garnies de deux rangées de tubercules principaux, semblables à ceux des aires ambulacraires et accompagnés comme eux de tubercules secondaires, formant des séries multiples, mais d'inégale valeur. Plaques coronales étroites, allongées, plus ou moins granuleuses. Péristome subcirculaire, muni de faibles entailles; membrane buccale écailleuse. Appareil apical plus ou moins solide, subcirculaire, granuleux, en forme d'anneau. Radioles grêles, allongés, aciculés, couverts de stries fines et longitudinales.

M. A. Agassiz a réuni les *Psammechinus* aux *Echinus* [1]. Nous préférons, comme l'a fait M. de Loriol [2], conserver les deux genres. Les *Psammechinus,* tout en présentant avec les véritables *Echinus* plusieurs caractères communs et notamment la disposition trigéminée de leurs pores ambulacraires, s'en distingueront toujours facilement par leur taille plus petite, par leur test garni de tubercules plus abondants et par leur membrane buccale couverte d'écailles, au lieu d'être lisse.

Le genre *Psammechinus* commence à se montrer dans les couches inférieures du terrain néocomien; il offre de nombreux représentants à l'époque tertiaire et atteint son maximum de développement à l'époque actuelle.

PSAMMECHINUS SPHAEROIDEUS (Nyst), Cotteau, 1880.

(Pl. II, fig. 1-5.)

Echinus sphaeroidius, Nyst in Dewalque, *Prod. d'une descript. géol. de la Belgique,* p. 433, 1868.

— — Vanden Broeck, *Esquisse géol. et paléont. des dépôts pliocènes des environs d'Anvers,* p. 135, 1878.

Espèce de très-petite taille, circulaire, hémisphérique en dessus, arrondie sur les bords et presque plane en dessous. Zones porifères étroites, déprimées, presque droites, très-légèrement subondulées à la face inférieure,

[1] *Revision of the Echini,* t. I, p. 121.

[2] De Loriol, *Description des Échinides tertiaires de la Suisse,* p. 29.

formées de pores directement superposés, ne paraissant pas disposés par triples paires et ne se multipliant pas autour du péristome. Les pores sont séparés par des granules microscopiques qui présentent l'aspect de petites côtes saillantes. Aires ambulacraires munies de deux rangées de tubercules mamelonnés, à peine scrobiculés, placés sur le bord des zones porifères, au nombre de douze à treize par série. L'espace intermédiaire est garni par des granules abondants, serrés, inégaux, quelquefois mamelonnés, se prolongeant entre les tubercules principaux autour desquels ils tendent à se grouper en demi-cercles. Les granules sont accompagnés çà et là de petites verrues. Aires interambulacraires, pourvues de deux rangées de tubercules principaux de même nature que les tubercules ambulacraires, mais sensiblement plus développés, au nombre de onze à douze par série. Au milieu des tubercules principaux se montrent deux rangées de tubercules secondaires très-petits, inégaux, irrégulièrement disposés, apparents surtout à la face inférieure, disparaissant vers l'ambitus et se confondant avec les granules qui sont abondants, serrés, inégaux, identiques à ceux des aires ambulacraires et se groupent comme eux en cercles autour des tubercules principaux. Une ou deux séries longitudinales très-régulières de petits granules homogènes séparent les tubercules principaux des zones porifères. Péristome grand, circulaire, à fleur du test, marqué de faibles entailles. Appareil apical moins développé que le péristome, dentelé sur les bords, granuleux, composé de cinq plaques génitales subpentagonales, à peu près égales, étroites, perforées. La plaque madréporiforme n'est pas plus développée que les autres. Plaques ocellaires petites, subanguleuses, intercalées entre les plaques génitales. Au milieu s'ouvre le périprocte petit, circulaire, légèrement pentagonal.

Hauteur, 5 millimètres; diamètre, 7 millimètres.
Individu très-petit : hauteur, $2\frac{1}{2}$ millimètres; diamètre, $5\frac{1}{2}$ millimètres.

M. Nyst nous a communiqué un certain nombre d'exemplaires de cette jolie petite espèce. Le plus gros, celui qui nous a servi de type, a 5 millimètres de hauteur; le plus petit n'en a pas 2; tous présentent la même disposition et le même aspect dans leurs tubercules et leurs granules.

Rapports et différences. — Il se pourrait que cette espèce fût le jeune âge d'un *Psammechinus* qui n'a pas encore été rencontré à l'état adulte; nous en doutons cependant, car aucun fragment de *Psammechinus* de taille plus forte et pouvant appartenir à cette espèce ne nous a été communiqué, et les individus que nous avons étudiés, malgré leur petite taille, paraissent avoir acquis leur entier développement. Nous ne pensons pas, du reste, que les exemplaires de plus grande dimension, si on en découvre quelques-uns, présentent des caractères bien différents de ceux que nous avons indiqués. Cette espèce offre quelque ressemblance avec le *Psammechinus monilis;* elle s'en distingue très-facilement par sa forme moins globuleuse, par ses aires ambulacraires encore plus droites et ses tubercules principaux plus apparents.

Localité. — Wommelghem. Assez rare. Diestien (couche à Échinodermes). — Anvers. Très-rare. Scaldisien.

Collection Nyst, Colbeau.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 1, *Psammechinus sphaeroideus,* de la collection de M. Nyst, vu de côté; fig. 2, face supérieure; fig. 3, face inférieure; fig. 4, le même grossi; fig. 5, appareil apical grossi.

PSAMMECHINUS DEWALQUEI, Cotteau, 1880.

(Pl. II, fig. 6-9.)

Espèce de petite taille, circulaire, hémisphérique en dessus, arrondie sur les bords et presque plane en dessous. Zones porifères étroites, subonduleuses, formées de petits pores rapprochés les uns des autres et disposés par triples paires partout sensiblement obliques, se multipliant un peu près du péristome; chaque paire de pores est séparée par une petite cloison saillante, transverse, oblique. Aires ambulacraires garnies de deux rangées de tubercules serrés, mamelonnés, à peine scrobiculés, placés sur le bord des zones porifères, augmentant de volume vers l'ambitus, au nombre de treize à quatorze par série. L'espace intermédiaire est étroit et présente quelques granules inégaux, formant une ligne subsinueuse, irrégulière. De petites

verrues éparses, isolées, peu nombreuses, se montrent çà et là, à l'angle des tubercules. Aires interambulacraires pourvues de deux rangées de tubercules principaux de même nature et à peu près de même volume que ceux qui garnissent les aires ambulacraires, un peu plus gros cependant vers l'ambitus, et un peu plus espacés à la face supérieure, au nombre de onze à douze par série. Tubercules secondaires peu abondants, formant seulement sur le bord externe des aires interambulacraires, de chaque côté des tubercules principaux, une rangée inégale, irrégulière, disparaissant au-dessus de l'ambitus. A la face supérieure et dans la zone miliaire, les tubercules secondaires sont remplacés par des granules assez rares, bien développés et accompagnés çà et là de petites verrues isolées; vers l'ambitus, ces granules ont une tendance à se grouper obliquement et par trois. Péristome très-grand, circulaire, à fleur du test, marqué de faibles entailles relevées sur les bords. Dans l'intérieur du test se montrent quelques débris de la lanterne et des mâchoires; ils ne présentent aucun caractère particulier digne d'être signalé. Appareil apical médiocrement développé, dentelé sur les bords.

Hauteur, 7 millimètres; diamètre, 11 millimètres.

Rapports et différences. — Cette espèce nous a paru nouvelle. Au premier aspect sa physionomie la rapproche des individus jeunes du *Psammechinus miliaris,* si abondant sur les côtes de la Manche et de l'Océan; elle en diffère par ses zones porifères plus étroites, formées de pores disposés par paires moins obliques, par ses tubercules ambulacraires relativement plus gros, plus serrés, et augmentant plus visiblement de volume vers l'ambitus, par ses aires interambulacraires d'un aspect moins tuberculeux, par ses tubercules secondaires relégués sur les bords externes, et remplacés, dans la zone miliaire, par de simples granules, par son péristome plus ouvert.

Localité. — Anvers. Très-rare. Sables diestiens (crag rouge).
Collection Dewalque.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 6, *Psammechinus Dewalquei,* vu de côté; fig. 7, face supérieure; fig. 8, face inférieure; fig. 9, plaques ambulacraires et interambulacraires grossies.

PSAMMECHINUS COGELSI, Cotteau, 1880.

(Pl. II, fig. 10-13.)

Test inconnu.

Radiole grêle, allongé, cylindrique, quelquefois un peu aplati vers le sommet, garni, sur toute la tige, de stries longitudinales fines, homogènes, plus ou moins serrées. La collerette est nulle, et les stries, aussi bien accusées à la base qu'au sommet, aboutissent directement vers le bouton et le plus souvent entament profondément le bourrelet qui est saillant et très-apparent. Le surplus du bouton est lisse et médiocrement développé; facette articulaire concave, lisse.

Longueur d'un radiole, 15 millimètres; épaisseur, $1\frac{1}{2}$ millimètre.

Rapports et différences. — Cette espèce devra peut-être plus tard être réunie au *Psammechinus Dewalquei* que nous venons de décrire; cependant comme elle n'a jamais été jusqu'ici rencontrée adhérente au test, et qu'il existe, dans la même couche, d'autres espèces de *Psammechinus* ou d'*Echinus,* nous n'avons pas osé proposer ce rapprochement. Le *Psamm. Cogelsi* nous a paru s'éloigner de ses congénères par sa tige régulièrement cylindrique, augmentant à peine de volume vers la base, par ses stries très-nettes et entamant fortement le bourrelet saillant du bouton.

Localités. — Anvers, Berchem. Rare. Diestien.

Collection Colbeau, Dewalque, ma collection.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 10, radiole du *Psammechinus Cogelsi,* de la collection de M. Dewalque; fig. 11, le même grossi; fig. 12, base du radiole et bouton, de la collection de M. Colbeau; fig. 13, les mêmes grossis.

Ve Genre. — CARATOMUS, Agassiz, 1840.

Test de petite taille, subcirculaire, un peu allongé, plus ou moins subrostré en arrière. Aires ambulacraires subpétaloïdes. Zones porifères ouvertes, formées de pores non conjugués, apparents seulement à la face

supérieure et autour du péristome. Tubercules scrobiculés, épars, plus abondants à la face inférieure que vers l'ambitus ou aux approches du sommet. Péristome central, plus ou moins oblique, dépourvu de floscelle. Périprocte inframarginal, subtriangulaire. Appareil apical étroit, saillant, muni de quatre pores génitaux.

Jusqu'ici le genre *Caratomus* paraissait limité au terrain crétacé; l'espèce que nous décrivons plus loin est la seule rencontrée dans le terrain tertiaire. Ce n'est pas du reste sans beaucoup d'hésitation que nous la rapportons au genre *Caratomus;* elle en diffère par plusieurs caractères importants, et notamment la structure de ses aires ambulacraires. Chez tous les *Caratomus* les cinq ambulacres sont identiques, tandis que dans l'espèce qui nous occupe, l'aire ambulacraire impaire est tout à fait différente des autres et formée de pores plus petits, en partie atrophiés, et paraissant presque tous dans chaque zone réduits à une série de pores uniques. La disposition des aires ambulacraires paires antérieures n'est pas non plus la même que dans les *Caratomus;* les deux zones porifères ne se ressemblent point : la zone antérieure est sensiblement plus étroite que l'autre et composée de pores plus petits et moins apparents; il existe également des différences dans la forme du périprocte qui est transverse et non oblique.

Ces caractères seraient peut-être suffisants pour motiver l'établissement d'une coupe générique nouvelle, mais comme nous ne connaissons de cette espèce qu'un seul individu, nous avons préféré le réunir, quant à présent, au genre *Caratomus* dont il présente du reste toute la physionomie.

CARATOMUS LE HONI, Cotteau, 1880.

(Pl. II, fig. 14-20.)

Espèce de petite taille, subcirculaire, très-légèrement rostrée en arrière. Face supérieure renflée, globuleuse. Face inférieure bombée, pulvinée et arrondie sur les bords. Sommet presque central. Aire ambulacraire antérieure différente des autres; zones porifères formées de pores très-petits, en partie atrophiés, paraissant réduits dans chaque zone à une série de pores uniques. Aires ambulacraires paires subpétaloïdes, composées de pores

simples, arrondis, un peu inégaux, non conjugués par un sillon, très-rapprochés les uns des autres. Dans les aires ambulacraires antérieures, les zones porifères antérieures sont plus étroites que les autres, composées de pores plus petits et forment une rangée plus droite et moins arrondie. A quelque distance du sommet, les zones porifères se rapprochent; les pores s'amoindrissent, s'espacent et cessent d'être distincts; ils reparaissent à la face inférieure autour du péristome et tendent à se multiplier. Aires interambulacraires relativement assez larges et offrant une double série de protubérances tuberculiformes très-atténuées, au nombre de dix à onze par série et correspondant aux plaques interambulacraires. Tubercules petits, crénelés et perforés, scrobiculés, disséminés sur toute la surface du test, partout aussi abondants et de même taille, aussi bien à la face supérieure qu'à la face inférieure, presque toujours entourés d'un cercle de petits granules fins, délicats et homogènes. Les mêmes petits tubercules se retrouvent dans les aires ambulacraires, disséminés sans ordre, et souvent le scrobicule est entamé par les zones porifères. Péristome très-légèrement excentrique en avant, transverse, muni d'un bourrelet saillant, sans apparence de floscelle.

Périprocte marginal, placé un peu au-dessus du bord, subtriangulaire. Appareil apical étroit, saillant en forme de bouton; quatre plaques génitales perforées; au milieu se trouve une dépression qui n'a pas sa raison d'être, et qui sans doute est due à un accident de fossilisation.

Hauteur, $6\frac{1}{2}$ millimètres; diamètre antéro-postérieur, $9\frac{1}{2}$ millimètres; diamètre transversal, 8 millimètres.

Rapports et différences. — Cette espèce dont nous ne connaissons qu'un seul exemplaire se distingue très-nettement de tous ses congénères par sa forme globuleuse, un peu plus longue que large et légèrement subrostrée en arrière, par sa face inférieure bombée et pulvinée, par ses tubercules assez largement scrobiculés et entourés d'un cercle de fins granules, par les protubérances subnoduleuses et atténuées qui s'élèvent au milieu des plaques interambulacraires, par son péristome transverse et bordé d'un bourrelet saillant, et surtout par la structure toute particulière de l'aire ambulacraire impaire et de la zone antérieure des aires ambulacraires paires antérieures.

Nous sommes heureux de dédier cette espèce rare et curieuse à M. Le Hon qui l'a recueillie, et dont la collection fait aujourd'hui partie du Musée de Bruxelles.

Localité. — Saint-Gilles. Très-rare. Laekenien inférieur.
Musée de Bruxelles (collection Le Hon).

Explication des figures. — Pl. II, fig. 14, *Caratamus Le Honi,* vu de côté; fig. 15, face supérieure; fig. 16, face inférieure, fig. 17, face anale; fig. 18, portion de la face supérieure grossie; fig. 19, région péristomale grossie; fig. 20, tubercules grossis.

VIe Genre. — NUCLEOLITES, Lamarck, 1801.

Test de taille petite et moyenne, oblong, subcirculaire, le plus souvent tronqué en arrière. Aires ambulacraires subpétaloïdes. Zones porifères ouvertes, formées de pores simples, égaux entre eux, non conjugués par un sillon, apparents surtout à la face supérieure et autour du péristome. Tubercules scrobiculés, épars. Péristome tantôt oblique, tantôt pentagonal, toujours un peu excentrique en avant; floscelle peu apparent, presque nul. Périprocte s'ouvrant à la face supérieure, à l'origine d'un sillon qui remonte plus ou moins près de l'appareil apical.

Le genre *Nucleolites,* tel qu'il est aujourd'hui circonscrit, appartient au terrain crétacé et à l'époque tertiaire. M. A. Agassiz indique une espèce actuellement vivante, le *Nucl. epigonus,* Martins, des mers de Java.

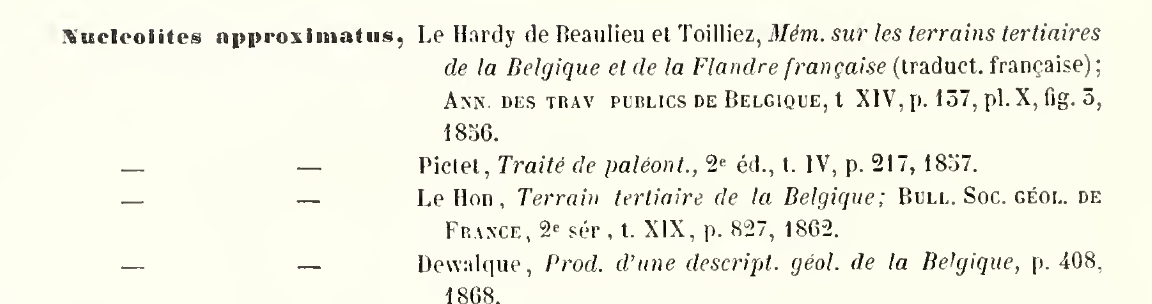
NUCLEOLITES APPROXIMATUS, Galeotti, 1837.

(Pl. III, fig. 4-8.)

Nucleolites approximatus, Galeotti, *Mém. sur la constitution geog. de la prov. de Brabant,* p. 190, pl. suppl., fig. 5; Mém. de l'Acad. de Bruxelles, t. XII, 1837.

— — Forbes in Lyell, *On the tertiary strata of Belgium and french Flanders;* Quarterly Journal of the geol. Soc. of London, t. VIII, p. 341, pl. XVIII, fig. 5, 1852.

— — Desor, *Synops. des Échin. foss.,* p. 261, 1856.



Nucleolites approximatus, Le Hardy de Beaulieu et Toilliez, *Mém. sur les terrains tertiaires de la Belgique et de la Flandre française* (traduct. française); Ann. des trav publics de Belgique, t XIV, p. 137, pl. X, fig. 3, 1856.

— — Pictet, *Traité de paléont.*, 2e éd., t. IV, p. 217, 1857.

— — Le Hon, *Terrain tertiaire de la Belgique;* Bull. Soc. géol. de France, 2e sér, t. XIX, p. 827, 1862.

— — Dewalque, *Prod. d'une descript. géol. de la Belgique*, p. 408, 1868.

Espèce de petite taille, oblongue, allongée, un peu plus étroite en avant qu'en arrière. Face supérieure élevée, déclive sur les côtés, arrondie dans la région antérieure, obliquement et fortement tronquée en arrière, ayant sa plus grande hauteur au dela de l'appareil apical, au sommet du sillon anal. Face inférieure renflée sur les bords, fortement concave au milieu. Sommet ambulacraire excentrique en avant. Aires ambulacraires subpétaloïdes, étroites, inégales, les postérieures plus longues que les autres et se contournant un peu sur les bords du sillon anal. Zones porifères ouvertes, formées de pores arrondis, presque égaux; les pores des rangées externes sont cependant un peu plus obliques et plus allongés que les autres, sans être unis par un sillon. A quelque distance du sommet, les pores s'espacent, deviennent très-petits et disparaissent au milieu des tubercules, pour se montrer de nouveau, plus serrés et plus nombreux, autour de la bouche. Tubercules petits, homogènes, visiblement scrobiculés, épars sur toute la surface du test. Péristome subpentagonal, transversalement allongé, un peu oblique, situé dans une dépression profonde du test, excentrique en avant. Périprocte ovale, placé au sommet d'un sillon étroit, profond, aigu à sa partie supérieure, s'évasant et s'atténuant en se rapprochant du bord postérieur. Le sillon anal s'ouvre à moitié environ de l'espace compris entre l'appareil apical et l'ambitus postérieur. Appareil apical étroit, granuleux, muni de quatre pores génitaux.

Hauteur, 6 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 11 millimètres; diamètre transversal, 10 millimètres.

Nous connaissons cette espèce à différents âges : les échantillons jeunes présentent bien les caractères du type et ne diffèrent des exemplaires

adultes que par leur sillon anal relativement un peu plus rapproché du sommet apical.

Rapports et différences. — Cette espèce, au premier aspect, offre, dans sa forme générale et dans l'ensemble de ses caractères, beaucoup de ressemblance avec certains exemplaires du *Nucleolites parallelus* de l'étage turonien; elle en diffère cependant, d'une manière positive, par sa face supérieure plus étroite en avant, plus déclive sur les côtés et ayant sa plus grande épaisseur au point correspondant au sommet du sillon anal, par ses zones porifères formées de pores légèrement inégaux, par sa face inférieure plus fortement déprimée et dépourvue de cette bande presque lisse qui, chez le *Nucleolites parallelus,* occupe, à la face inférieure, le milieu de l'aire interambulacraire postérieure, et par la forme transversalement allongée de son péristome.

Localité. — Saint-Gilles, près Bruxelles, Forest-Bruxelles. Très-rare. Laekenien inférieur.

Musée de Bruxelles (collection Le Hon et Vincent).

Explication des figures. — Pl. III, fig. 4, *Nucleolites approximatus,* du Musée de Bruxelles (collection Le Hon), vu de côté; fig. 5, face supérieure; fig. 6, face inférieure; fig. 7, appareil apical et aires ambulacraires grossis; fig. 8, péristome grossi.

VII[e] Genre. — ECHINOLAMPAS, Gray, 1835.

Test de grande et moyenne taille, subcirculaire ou oblong, plus ou moins renflé en dessus, quelquefois très-ovoïde, subdéprimé en dessous. Aires ambulacraires pétaloïdes, souvent costulées, ouvertes à leur extrémité, se rétrécissant et cessant d'être pétaloïdes à quelque distance du bord, inégales, les postérieures plus allongées que les autres. Zones porifères formées de pores conjugués par un sillon. Tubercules petits, abondants, perforés, non crénelés, enfoncés dans leurs scrobicules, à peu près égaux sur toute la surface du test. Péristome transversal ou pentagonal, un peu excentrique en avant,

pourvu d'un floscelle plus ou moins développé. Périprocte inframarginal, transversal ou subtriangulaire, s'ouvrant à fleur du test. Appareil apical compacte, composé de quatre plaques génitales perforées; le corps madrépiforme occupe le centre de l'appareil.

Le genre *Echinolampas* a commencé à se montrer dans le terrain crétacé supérieur. Il est très-abondant dans les divers étages du terrain tertiaire et compte quelques espèces vivantes dans les mers actuelles, mais toutes fort rares.

ECHINOLAMPAS AFFINIS (Goldfuss), Agassiz, 1836.

(Pl. II, fig. 21-28)

		Burtin, *Oryctographie de Bruxelles,* p. 97, pl. VI, fig. *o*, *p*, 1784.
Clypeaster	**affinis,**	Goldfuss, *Petref. mus. univers. reg. Boruss. rhen. Bonnensis,* t. Ier, p. 134, pl. XLII, 1826.
Echinolampas	**affinis,**	Agassiz, *Prod. d'une monog. des radiaires;* Mém. Soc. sc. nat. de Neuchatel, t. Ier, p. 187, 1836.
Clypeaster	**affinis,**	Galeotti, *Mémoire sur la constitut. géognostique de la prov. de Brabant,* p. 191, pl. IV, fig. 19, 1837.
Echinolampas	**affinis,**	Des Moulins, *Étude sur les Échin. fossiles,* p. 344, 1837.
—	—	Agassiz, *Prod. d'une monog. des radiaires;* Ann. des sc. nat., Zool., t. VII, p. 280, 1837.
—	**dilatatus,**	Agassiz, *Échinod. foss. de la Suisse,* t. Ier, p. 61, pl. XIIIbis, fig. 5 et 6, 1839.
—	—	Agassiz, *Catal. syst. Ectyp. foss. mus. neocom.,* p. 5, 1840.
—	—	Dujardin in Lamarck, *Animaux sans vertèbres,* 2e éd., t. III, p. 297, 1840.
? —	—	Sismonda, *Echin. foss. del Piemonti,* p. 35, 1840.
—	—	(pars), Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Échin.,* p. 107, 1847.
—	**Burdigalensis**	(pars), Bronn, *Index paleont.,* p. 445, 1848.
—	**dilatatus,**	Bronn, *idem,* 1848.
—	**affinis**	(pars), d'Orbigny, *Prod. de pal. strat.,* t. II, p. 399, 1850.
? —	—	Forbes in Lyell, *On tertiary strata of Belgium and french Flanders;* Proceed. of the Geol. Soc., t. VIII, p. 341, 1852.
—	**Galeottianus,**	Forbes in Lyell, *idem,* p. 340, pl. VIII, fig. 1*a*, *b*, *c*, 1852.
—	**Dekini**	(non Galeotti?), Forbes in Lyell, *idem,* p. 341, pl. VIII, fig. 2*a*, *b*, *c*, 1852.
—	**affinis,**	Le Hardy de Beaulieu et Toilliez, *Mém. sur les terrains tertiaires de la Belgique et de la Flandre française* (trad. du Mém. de Lyell); Annales des trav. publics de Belgique, t. XIV, p. 137, 1856.
—	**Galeottianus,**	Le Hardy de Beaulieu et Toilliez, *idem,* p. 136, pl. X, fig. 1*a*, *b*, *c*, 1856.
—	**Dekini,**	Le Hardy de Beaulieu et Toilliez, *idem,* p. 137, pl. X, fig. 2*a*, *b*, *c*, 1856.

	Echinolampas	**affinis**	(pars), Desor, *Synopsis des Échin. fossiles,* p. 301, 1857.
?	—	—	Pictet, *Traité de paléont.,* 2e éd., t. IV, p. 210, 1857.
	—	**Galeottianus,**	Pictet, *idem,* 1857.
	—	**Dekini,**	Pictet, *idem,* 1857.
	—	**Galeottianus,**	Le Hon, *Terrains tertiaires de la Belgique;* Bull. Soc. géol. de France, 2e sér., t. XIX, p. 827, 1864.
	—	**affinis**	(pars), Dujardin et Hupé, *Hist. nat des zoophytes Échinod.,* p. 584, 1862.
	—	**Galeottianus,**	Dujardin et Hupé, *idem,* p. 585, 1862.
	—	**Dekini,**	Dujardin et Hupé, *idem,* p. 585, 1862.
	—	**affinis**	(pars), Ooster, *Synopsis des Échin. des Alpes suisses,* p. 75, 1865.
	—	**Galeottianus,**	Dewalque, *Prod. d'une descript. géol. de la Belgique,* p. 408, 1868.
	—	**girundicus,**	Mathéron, *Note sur les dépôts tert. du Médoc;* Bull. Soc. géol. de France, 2e sér., t. XXIV, p. 200, 1868.
?	—	**affinis,**	Taramelli, *Echinidi del friuli atti del R. instituto veneto,* 3e sér., t. XIV, p. 2171, 1869.
	—	—	Des Moulins, *Spécification et noms leg. de six Échinolampes,* p. 14, 1870.
	—	—	Vincent, *Les faunes bruxellienne et laekenienne de Dieghem;* Mém. Soc. malacologique, t. VII, p. 11, 1872.
	—	—	Vincent et Th. Lefèvre, *Note sur la faune laekenienne de Laeken, Jette et Wemmel;* Mém. Soc. malacol., p. 75, 1872.
	—	—	De Loriol, *Descript. des Échin. tertiaires de la Suisse,* p. 65, pl. VII, fig. 6, 7 et 8, pl. VIII, fig. 1, 1876.

Espèce de taille assez forte, arrondie, un peu ovale, très-légèrement rostrée en arrière. Face supérieure plus ou moins renflée, uniformément convexe. Face inférieure pulvinée et arrondie sur les bords, subconcave au milieu. Sommet ambulacraire exentrique en avant. Aires ambulacraires pétaloïdes, longues, assez larges, se prolongeant presque jusqu'au bord, ouvertes et à peine rétrécies à leur extrémité. Zones porifères étroites, ordinairement déprimées, composées de pores inégaux, les internes arrondis et unis par un sillon oblique aux pores externes qui sont plus allongés. L'espace interporifère est près de trois fois plus large que chacune des zones porifères; il est tantôt plat, tantôt légèrement bombé. Les aires ambulacraires sont très-inégales, l'aire antérieure impaire plus courte que les autres, et presque droite. Les aires paires antérieures sont subflexueuses et un peu arrondies vers le sommet; les aires postérieures sont sensiblement plus longues que les autres. A quelque distance de l'ambitus, les zones porifères se rétrécissent; les pores cessent d'être pétaloïdes et se réduisent, comme chez tous les *Echinolampas,*

à de petits pores simples, rangés obliquement et à peine visibles au milieu des tubercules. A la face inférieure, les aires ambulacraires convergent directement autour du péristome, près duquel elles se creusent pour recevoir des pores plus apparents, plus serrés, plus nombreux. Tubercules petits, abondants, serrés, homogènes, fortement scrobiculés, un peu plus gros et un peu plus espacés autour du péristome, laissant presque lisse la zone qui occupe, à la face inférieure, le milieu de l'aire ambulacraire postérieure. Péristome excentrique en avant, subpentagonal, transversalement allongé, entouré d'un floscelle bien prononcé, s'ouvrant dans une dépression plus ou moins profonde de la face inférieure. Périprocte inframarginal, subtriangulaire, à fleur du test. Appareil apical subpentagonal, non anguleux; quatre pores génitaux; plaques ocellaires très-petites; plaque madréporiforme largement développée et se prolongeant au centre de l'appareil.

Cette espèce présente de nombreuses variations : les aires ambulacraires sont plus ou moins larges, plus ou moins costulées; la face supérieure, toujours uniformément bombée, est plus ou moins haute et renflée; la face inférieure arrondie et pulvinée sur les bords présente, dans la région buccale, une dépression plus ou moins accusée. Chez la plupart de nos exemplaires, l'ambitus est subcirculaire et le diamètre antéro-postérieure à peu près de même étendue que le diamètre transversal; quelquefois cependant, la forme générale est un peu ovale, et la région postérieure très-légèrement rostrée. Nous avons remarqué que les variations que nous venons d'indiquer se reproduisaient aux différents âges de l'espèce.

Hauteur, 18 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 50 millimètres; diamètre transversal, 48 millimètres.

Individu de très-grande taille : hauteur, 24 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 55 millimètres; diamètre transversal, 52 millimètres.

Individu jeune : hauteur $12\frac{1}{2}$ millimètres; diamètre antéro-postérieur, 27 millimètres; diamètre transversal, 25 millimètres.

Individu très-jeune : hauteur, 5 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 9 millimètres; diamètre transversal, $7\frac{1}{2}$ millimètres.

Rapports et différences. — Cette espèce, telle qu'elle est aujourd'hui circonscrite et en y réunissant les diverses variétés que nous avons indiquées plus haut, se distingue nettement de l'espèce parisienne, *Echinolampas*

Calvimontianus (*Chaumontianus*), avec laquelle elle a été longtemps confondue, par sa forme plus circulaire, moins ovale, moins sensiblement rostrée en arrière, par sa face supérieure plus régulièrement convexe, par son sommet ambulacraire moins excentrique en avant, par ses aires ambulacraires plus larges et moins costulées, par sa face inférieure moins déprimée. C'est à M. des Moulins que revient le mérite d'avoir reconnu les caractères qui distinguent les deux espèces, et de les avoir nettement séparées. Seulement M. des Moulins a donné à tort à l'*Echinolampas* du bassin de Paris le nom de *Matheroni* qui doit être remplacé par celui de *Calvimontianus*, sous lequel Klein a fait connaître l'espèce, en 1734 (*Scutum Chaumontianum*) [1]. La figure donnée par Klein est mauvaise et cependant parfaitement reconnaissable, en raison surtout du nom de localité assigné à l'espèce.

Le grand nombre d'échantillons d'*Echinolampas affinis* que nous avons eus sous les yeux et les variations qu'ils présentent, nous ont engagé à réunir à l'*Echinolampas affinis*, l'*Echinol. Galeottianus*, bien décrit et figuré par Forbes [2]. La physionomie générale des deux espèces est certainement la même : les caractères sur lesquels insiste M. Forbes, le bord comprimé et non renflé, la déclinaison en courbe douce de la région postérieure plus sensiblement rostrée et la position plus excentrique de la bouche se retrouvent chez d'autres exemplaires et se relient par des passages insensibles au type figuré par Goldfuss. Il en est de même, suivant nous, de l'*Echinolampas Dekini,* tel qu'il a été compris par Forbes. L'espèce désignée par Galeotti sous le nom de *Galerites Dekini* était peut-être différente [3], à en juger par les figures publiées par Galeotti, nécessairement faites de souvenir, puisque l'exemplaire unique ayant servi à établir l'espèce avait été par mégarde brisé en le décrivant. Mais le type dont Forbes a donné plus tard la description et les figures, sous le nom d'*Echinolampas Dekini,* description et figures reproduites plus tard par MM. Le Hardy de Beaulieu et Toilliez, malgré sa forme un peu plus renflée en arrière et son sommet apical peut-être un peu

[1] Klein, *Naturalis Dispos. Echinod.*, p. 29, pl. XVIII, fig. C, D, 1734.

[2] Forbes, *loc. cit.*, p. 340, pl. VIII, fig. 1*a*, *b*, *c*. — Le Hardy de Beaulieu, *loc. cit.*, p. 137, pl. X, fig. 1*a*, *b*, *c*.

[3] Galeotti, *loc. cit.*, p. 189, pl. suppl., fig. 10.

plus excentrique en avant, nous paraît appartenir au jeune âge de l'*Echinolampas affinis,* et représente une des nombreuses variétés que nous avons signalées plus haut.

Histoire. — Décrite et figurée d'une manière très-exacte, en 1826, par Goldfuss et citée comme se trouvant dans le Brabant, cette espèce a été depuis souvent mentionnée par les auteurs. En 1847, MM. Agassiz et Desor, dans le catalogue raisonné, réunissent à l'*Echinolampas affinis* une espèce toute différente du bassin parisien, et donnent lieu à une confusion que les auteurs ont maintenue pendant longtemps et que M. des Moulins a fait cesser seulement en 1870.

Nous sommes d'accord avec M. de Loriol pour rapporter à cette espèce assez fréquente en Suisse les *Echinolampas dilatatus,* Agassiz, et *girundicus,* Mathéron. Nous lui réunissons en outre les *Echinolampas Galeottianus* et *Dekini* qu'on rencontre dans les mêmes gisements.

Localités. — Saint-Gilles-lez-Bruxelles, Forest (Bruxelles), Laeken, Dieghem, avenue Louise (Bruxelles), Breghem, Lede (Alost). Assez commun. Laekenien.

Musée de Bruxelles (collection Le Hon et Vincent), collection Dewalque, Grégoire, Vincent, Colbeau, Stevens, ma collection.

Localités autres que la Belgique. — Cassel (Nord); Blaye (Gironde), France. — Stoeckweid près Waag, Blangy, Sauerbrunn, environ d'Yberg, Trittfluh (Schwytz); Weisen (Saint-Galles); Senti (Appenzel); Suisse. Éocène.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 21, *Echinolampas affinis,* individu de grande taille, de la collection de M. Grégoire, vu de côté; fig. 22, face supérieure; fig. 23, face inférieure; fig. 24, individu plus ovale, de ma collection, vu sur la face supérieure; fig. 25, individu jeune, du Musée de Bruxelles, vu sur la face supérieure; fig. 26, individu plus jeune encore, du Musée de Bruxelles (*Echinolampas Dekini*, Forbes, non Galeotti), vu sur la face supérieure; fig. 27, individu très-jeune, du Musée de Bruxelles, vu de côté; fig. 28, face inférieure.

ECHINOLAMPAS DUPONTI, Cotteau, 1880.

(Pl. III, fig. 1-3.)

Espèce de taille assez forte, oblongue, allongée, arrondie en avant, très-légèrement subrostrée en arrière. Face supérieure uniformément bombée. Face inférieure presque plane, excavée au milieu. Sommet ambulacraire excentrique en avant. Aires ambulacraires pétaloïdes, larges, ouvertes à leur extrémité, inégales, l'aire antérieure impaire plus courte que les autres et presque droite, les aires paires antérieures subflexueuses, arrondies, infléchies en avant, les aires paires posterieures sensiblement plus longues que les autres. Zones porifères étroites, à fleur du test, composées de pores inégaux, les internes arrondis et unis par un sillon oblique aux pores externes qui sont plus allongés; l'espace interporifère est près de trois fois plus large que chacune des zones porifères; il est surtout très-développé dans les aires postérieures. Les aires ambulacraires cessent d'être pétaloïdes à quelque distance du bord, et les pores ne sont plus visibles au milieu des tubercules; ils reparaissent et se dédoublent autour du péristome. Tubercules petits, serrés, abondants, homogènes, fortement scrobiculés. Péristome excentrique en avant, moins cependant que l'appareil apical, subpentagonal, transversalement allongé, s'ouvrant dans une dépression étroite et profonde de la face inférieure. Le périprocte n'est pas visible. Appareil apical étroit, subpentagonal, granuleux.

Hauteur, 20 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 54 millimètres; diamètre transversal, 41 millimètres.

Rapports et différences. — Cette espèce, qu'on rencontre associée à l'*Echinolampas affinis,* s'en distingue très-nettement par sa forme beaucoup plus allongée, par sa face supérieure plus uniformément renflée, par son sommet plus excentrique en avant, par ses aires ambulacraires paires antérieures plus arrondies, plus infléchies en avant, par son péristome s'ouvrant au fond d'une dépression plus étroite et plus profonde. Sa forme allongée le rapproche de certains exemplaires de l'*Echinolampas ellipsoïdalis,* de

Biarritz, il s'en éloigne par son aspect plus dilaté, par sa face supérieure moins renflée, moins gibbeuse en avant, par sa face inférieure plus plane, moins pulvinée, moins arrondie sur les bords, par ses aires ambulacraires plus larges et plus ouvertes à leur extrémité, par sa forme et par la largeur de ses aires ambulacraires. L'*Echinol. Duponti* se rapproche de l'*Echinol. politus*, des Moulins, mais cette dernière espèce est beaucoup plus développée, plus haute et plus renflée; ses aires ambulacraires sont encore plus larges et son sommet moins excentrique en avant.

Localité. — Forest (Bruxelles). Très-rare. Laekenien.
Musée de Bruxelles (collection Vincent).

Explication des figures. — Pl. III, fig. 1, *Echinolampas Duponti*, du Musée de Bruxelles (collection Vincent), vu de côté; fig. 2, face supérieure; fig. 3, face inférieure.

VIIIe Genre. — PYGORHYNCHUS, Agassiz, 1839.

Test de moyenne taille, oblong, plus ou moins renflé en dessus, déprimé en dessous. Aires ambulacraires pétaloïdes, plus ou moins ouvertes à leur extrémité, ordinairement longues et inégales, les postérieures plus allongées que les autres. Zones porifères formées de pores inégaux, disposés obliquement, conjugués par un sillon. Tubercules petits, serrés, homogènes, profondément scrobiculés, laissant à la face inférieure, au milieu de l'aire interambulacraire postérieure, une bande médiane d'apparence lisse, mais en réalité recouverte d'une très-fine granulation. Péristome un peu excentrique en avant, pentagonal, transversal, entouré d'un floscelle distinct, sans être très-apparent. Périprocte supramarginal, transversal, souvent recouvert par une légère saillie du test. Appareil apical compacte, muni de quatre pores génitaux et de cinq pores ocellaires.

Le genre *Pygorhynchus*, assez peu nombreux en espèces, est exclusivement propre aux terrains tertiaires.

PYGORHYNCHUS GREGOIREI, Cotteau, 1880.

(Pl. III, fig. 9-13.)

Espèce de taille moyenne, ovale, allongée, arrondie en avant, un peu plus dilatée et subtronquée en arrière. Face supérieure médiocrement renflée, uniformément bombée, très-légèrement carénée dans la région postérieure, ayant sa plus grande hauteur à peu près au point qui correspond au sommet apical. Face inférieure subconcave autour du péristome, arrondie et subpulvinée en avant, plus aplatie dans l'aire interambulacraire postérieure. Sommet ambulacraire un peu excentrique en avant. Aires ambulacraires subcostulées, lancéolées, effilées, ouvertes à leur extrémité, tout en se rétrécissant sensiblement, inégales, les postérieures un peu plus longues que les autres. Zones porifères étroites, beaucoup moins larges que la zone interporifère, composées de pores presque égaux, les externes cependant un peu plus allongés que les autres et unis par un sillon à peine apparent. A quelque distance de l'ambitus, les aires ambulacraires cessent d'être pétaloïdes, les pores deviennent très-petits et ne sont plus visibles; ils reparaissent dans les phyllodes qui entourent le péristome, mais ils sont petits, serrés et très-peu abondants. Tubercules nombreux, homogènes, de petite taille, fortement scrobiculés, un peu plus développés aux approches du péristome, recouvrant toute la surface du test, à l'exception de la bande, finement granuleuse qui occupe, à la face inférieure, le milieu de l'aire interambulacraire postérieure. Péristome pentagonal, transversal, s'ouvrant dans une dépression du test, entouré d'un floscelle apparent, très-excentrique en avant. Périprocte subtriangulaire, transverse, supramarginal, assez éloigné du bord, recouvert par une expansion du test. Appareil apical compacte, granuleux; quatre pores génitaux.

Hauteur, 15 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 33 millimètres; diamètre transversal, 30 millimètres.

Individu de taille plus petite : hauteur, 9 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 23 millimètres; diamètre transversal, 21 millimètres.

Rapports et différences. — Cette espèce ne saurait être confondue avec le *Pygorhynchus Grignonensis* qu'on rencontre dans le bassin parisien à peu

près au même niveau; elle en diffère par sa taille un peu moins forte, par sa face supérieure beaucoup moins renflée, un peu déclive sur les côtés, subcarénée dans la région postérieure, par son sommet ambulacraire plus excentrique en avant, par ses aires ambulacraires moins larges, plus costulées, plus effilées, moins ouvertes à leur extrémité, par son périprocte plus éloigné du bord postérieur.

Localités. — Saint Gilles-lez-Bruxelles, Dieghem. Rare. Laekenien.

Musée de Bruxelles, collection Le Hon et Grégoire, ma collection.

Localités autres que la Belgique. — Gisors (Eure); Parfondru, La Maison Rouge à Aubigny (Aisne), France. — (Calcaire grossier inférieur).

Explication des figures. — Pl. III, fig. 9, *Pygorhynchus Gregoirei,* de ma collection (don de M. Grégoire), vu de côté; fig. 10, face supérieure; fig. 11, face inférieure; fig. 12, aire ambulacraire antérieure et appareil apical grossis; fig. 13, autre individu de taille plus petite, du Musée de Bruxelles (collection Le Hon), vu sur la face supérieure.

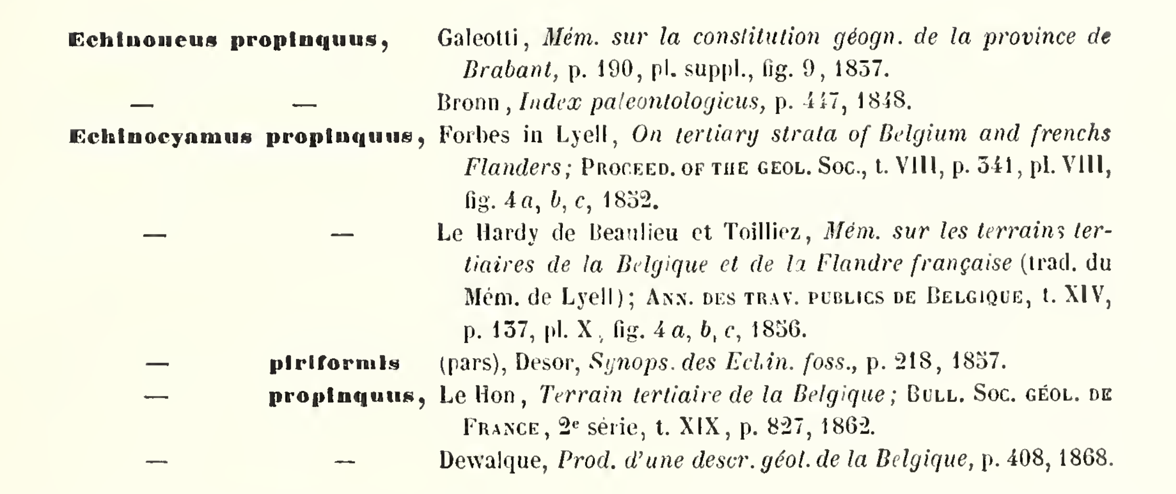
IXe Genre. — ECHINOCYAMUS, Van Phels, 1774.

Test de taille très-petite, épais, déprimé, oblong, plus ou moins rétréci en avant, non échancré. Sommet ambulacraire central ou presque central. Aires ambulacraires subpétaloïdes, toujours ouvertes à leur extrémité. Zones porifères formées de pores arrondis, peu nombreux, non conjugués par un sillon. Tubercules crénelés, perforés, petits, épars, fortement scrobiculés. Péristome central, muni de mâchoires relativement très-hautes, dépourvu de floscelle. Périprocte ovale, arrondi, placé à la face inférieure entre le péristome et le bord postérieur. Appareil apical compacte, composé de quatre plaques génitales perforées, d'une plaque postérieure imperforée et de cinq plaques ocellaires; la plaque madrépériforme ne paraît pas se prolonger au centre de l'appareil. L'intérieur du test présente dix cloisons qui correspondent aux aires interambulacraires.

Le genre *Echinocyamus* commence à se montrer dans les couches les plus supérieures du terrain crétacé; il atteint le maximum de son développement à l'époque tertiaire, et existe encore dans les mers actuelles.

ECHINOCYAMUS PROPINQUUS (Galeotti), Forbes, 1852.

(Pl. III, fig. 14-18.)



Echinoneus propinquus, Galeotti, *Mém. sur la constitution géogn. de la province de Brabant*, p. 190, pl. suppl., fig. 9, 1837.

— — Bronn, *Index paleontologicus*, p. 447, 1848.

Echinocyamus propinquus, Forbes in Lyell, *On tertiary strata of Belgium and frenchs Flanders*; Proceed. of the geol. Soc., t. VIII, p. 341, pl. VIII, fig. 4 *a*, *b*, *c*, 1852.

— — Le Hardy de Beaulieu et Toilliez, *Mém. sur les terrains tertiaires de la Belgique et de la Flandre française* (trad. du Mém. de Lyell); Ann. des trav. publics de Belgique, t. XIV, p. 137, pl. X, fig. 4 *a*, *b*, *c*, 1856.

— **piriformis** (pars), Desor, *Synops. des Echin. foss.*, p. 218, 1857.

— **propinquus**, Le Hon, *Terrain tertiaire de la Belgique*; Bull. Soc. géol. de France, 2e série, t. XIX, p. 827, 1862.

— — Dewalque, *Prod. d'une descr. géol. de la Belgique*, p. 408, 1868.

Espèce de petite taille, oblongue, un peu étroite et subacuminée en avant, arrondie en arrière. Face supérieure déprimée, renflée sur les bords. Face inférieure un peu creusée, surtout dans la partie médiane. Sommet central. Aires ambulacraires subpétaloïdes, largement ouvertes à leur extrémité, inégales, l'aire antérieure droite un peu plus longue que les autres. Zones porifères étroites, à fleur du test, formées de pores égaux, arrondis, non conjugués par un sillon; la zone porifère interne est droite, la zone externe un peu arrondie. A quelque distance de l'ambitus, les pores s'amoindrissent et cessent d'être visibles, même aux approches du péristome. Tubercules de petite taille, assez nombreux, scrobiculés, épars. Péristome arrondi, subpentagonal, central; les bords sont déprimés et couverts de petits tubercules. Périprocte arrondi, assez ouvert, situé à la face inférieure, un peu plus près du bord postérieur que du péristome. Appareil apical petit, compacte, saillant, granuleux; quatre pores génitaux; cinq plaques ocellaires.

Cette espèce présente quelques variations qu'il est utile de signaler : les aires ambulacraires, ordinairement à fleur du test, sont quelquefois légèrement costulées. La face antérieure, régulièrement arrondie dans certains exemplaires, est assez souvent subacuminée; la face inférieure est plus ou moins déprimée. Le périprocte, toujours un peu plus rapproché du bord

postérieur que du péristome, affecte une position constante chez les individus les plus jeunes comme chez ceux qui sont le plus développés.

Hauteur, 5 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 10 millimètres; diamètre transversal, 9 millimètres.

Rapports et différences. — C'est par erreur que M. Desor, dans le *Synopsis des Échinides fossiles,* réunit cette espèce à l'*Echinocyamus piriformis;* elle s'en distingue d'une manière positive par sa forme moins pentagonale, par ses aires ambulacraires à zones porifères externes ordinairement plus arrondies, par sa face inférieure plus déprimée, par son périprocte plus éloigné du péristome et par cela même plus rapproché du bord postérieur. L'*Echinocyamus propinquus* ne saurait non plus être confondu avec l'*Echinocyamus Forbesi,* du crag rouge d'Angleterre. Cette dernière espèce très-voisine de l'espèce vivante, *Echinocyamus pusillus,* sera toujours reconnaissable à sa forme acuminée en avant, plus épaisse, plus dilatée en arrière, à son périprocte encore plus rapproché du bord, à son étoile ambulacraire un peu plus excentrique en avant.

Localités. — Quartier Louise, à Bruxelles, Saint-Gilles, Dieghem, Forest. Assez commun. Laekenien inférieur.

Musée de Bruxelles (collection Le Hon et Vincent), collection Dewalque, Grégoire, Colbeau, ma collection.

Explication des figures. — Pl. III, fig. 14, *Echinocyamus propinquus,* du Musée de Bruxelles, vu de côté; fig. 15, face supérieure; fig. 16, face inférieure; fig. 17, face inférieure grossie; fig. 18, face supérieure grossie.

ECHINOCYAMUS GRACILIS, Cotteau, 1880.

(Pl. III, fig. 19-22.)

Espèce de très-petite taille, oblongue, un peu étroite en avant, arrondie et subdilatée en arrière. Face supérieure légèrement renflée en forme de toit, déclive sur les côtés. Face inférieure fortement déprimée autour du péristome et dans toute la zone médiane. Sommet ambulacraire un peu

excentrique en avant. Aires ambulacraires subpétaloïdes, à peu près égales, ouvertes à leur extrémité. Zones porifères étroites, à fleur du test, formées de pores égaux, arrondis, non conjugués par un sillon, disposés par paires obliques. Zone interporifère presque droite, très-peu développée. Tubercules de petite taille, serrés, épars, finement scrobiculés. Péristome arrondi, subcentral, légèrement rejeté en avant. Périprocte petit, subelliptique, situé à la face inférieure, beaucoup plus près du bord postérieur que du péristome. Appareil apical compacte, granuleux; quatre pores génitaux; cinq plaques ocellaires.

Hauteur, 2 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 4 millimètres; diamètre transversal, $5\frac{1}{2}$ millimètres.

Rapports et différences. — Nous ne connaissons de cette petite espèce qu'un seul exemplaire qu'il ne nous a pas été possible de rapporter à aucun de ses congénères. L'*Echinocyamus gracilis* ne saurait être considéré comme un individu jeune de l'*Echinocyamus propinquus* qu'on rencontre au même niveau; il s'en distingue par sa face supérieure plus élevée, par sa face inférieure plus déprimée, par son appareil apical plus excentrique en avant, par ses aires ambulacraires moins pétaloïdes, par son périprocte plus rapproché du bord antérieur. Sa petite taille lui donne quelque ressemblance avec les *Echinocyamus oviformis* et *Suffolciensis,* mais il s'en éloigne par sa face inférieure plus déprimée et son périprocte un peu plus éloigné du bord postérieur.

Localité. — Eggenhoeven (Louvain). Très-rare. Laekenien.
Musée de Bruxelles (collection Vincent).

Explication des figures. — Pl. III, fig. 19, *Echinocyamus gracilis* vu de côté; fig. 20, face supérieure; fig. 21, face inférieure; fig. 22, face supérieure grossie.

ECHINOCYAMUS FORBESI, Cotteau, 1880.

(Pl. III, fig. 23-28.)

Echinocyamus pusillus (non *Spatangus pusillus,* Mull.), Forbes, *Monog. of the Echinod. of the Brit. tertiaries,* p. 10, pl. I, fig. 8-15, 1852.
— — Forbes in Morris, *Catal. of Brit. foss.,* 2e éd., p. 78, 1854.
— — Desor, *Synops. des Échin. foss.,* p. 218, 1857.
— — Pictet, *Traité de paléont.,* 2e éd., t. IV, p. 219, 1857.
— — (pars), Dujardin et Hupé, *Hist. nat. des zooph. Échinod.,* p. 556, 1862.
— — Huxley and Etheridge, *Catal. of the coll. of foss. in the mus. of pract. geol.,* p. 371, 1865.
— — Nyst in Dewalque, *Prod. d'une descr. géol. de la Belg.,* p. 435, 1868.
— — Vanden Broeck, *Esquisse géol. et paléont. des dépôts pliocènes des environs d'Anvers,* p. 135, 1878.

Espèce de très-petite taille, oblongue, ovale, également arrondie en avant et en arrière, un peu anguleuse en avant. Face supérieure régulièrement bombée. Face inférieure presque plane, légèrement creusée au milieu. Sommet central. Aires ambulacraires subpétaloïdes, largement ouvertes à leur extrémité, presque égales, l'aire antérieure cependant un peu plus droite et un peu plus longue que les autres. Zones porifères étroites, à fleur du test, formées de pores petits, égaux, arrondis, non conjugués par un sillon, disposés par paires obliques, au nombre de six ou sept seulement par série. Chaque pore, dans les exemplaires bien conservés, paraît séparé par un petit renflement granuliforme. Zone interporifère étroite, granuleuse. A quelque distance de l'ouverture, les pores disparaissent au milieu des tubercules, et ne sont plus visibles même autour du péristome. Tubercules de petite taille, nombreux, serrés, finement scrobiculés. Péristome relativement assez développé, arrondi, subpentagonal, central. Périprocte beaucoup moins grand que le péristome, subelliptique dans le sens du diamètre transversal, assez variable dans sa position, mais toujours plus rapproché du bord postérieur que du péristome. Appareil apical petit, compacte, saillant, granuleux, quatre pores génitaux; cinq plaques ocellaires.

Cette espèce varie un peu dans sa forme, le plus souvent ovale, quelquefois presque ronde ou subanguleuse en avant. La face inférieure est plus ou moins déprimée.

Hauteur, 3 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 6½ mill.; diamètre transversal, 5½ mill.

Rapports et différences. — L'*Echinocyamus Forbesi* nous a paru identique à l'*Echinocyamus* qu'on rencontre abondamment dans le terrain pliocène d'Aldeston, en Angleterre, et que Forbes a décrit et figuré sous le nom *Echinoc. pusillus,* espèce vivante très-répandue dans la Manche, l'Océan atlantique et la Méditerranée. Seulement, c'est à tort, suivant nous, que le naturaliste anglais a identifié l'espèce fossile d'Aldeston à l'espèce vivante. Les deux types sont bien distincts, et comme le nom de *pusillus* a été donné, depuis longtemps, à l'*Echinocyamus* de nos côtes, nous avons désigné, sous le nom de *Forbesi,* l'espèce d'Aldeston et des sables d'Anvers; elle se distinguera toujours facilement de l'*Echinoc. pusillus* à sa taille plus petite, à sa forme plus ovale et moins anguleuse en avant, à son périprocte toujours plus rapproché du bord postérieur que du péristome, tandis que c'est le contraire qui a lieu dans l'*Echinoc. pusillus.* L'*Echinoc. Forbesi* offre quelques rapports avec l'*Echinoc. Suffolciensis,* Forbes, qui appartient au même niveau stratigraphique. Cette dernière espèce sera toujours reconnaissable à son bord moins renflé et à son périprocte bien plus rapproché du bord postérieur. Ce caractère empêchera également de confondre notre espèce avec l'*Echinoc. oviformis* dont le périprocte, plus rapproché encore du bord, est presque marginal, et qui se distingue en outre par sa taille extrêmement petite, par sa forme renflée, allongée et très-rétrécie en avant. L'*Echinoc. ovatus* est également une très-petite espèce qu'on rencontre dans le terrain tertiaire supérieur d'Astrupp, près d'Osnabruck et de Wilhelmshöhe près Cassel, et qu'on serait tenté, au premier abord, de réunir à l'espèce qui nous occupe; elle en diffère par sa forme plus ovoïde, plus convexe en dessus, plus plate en dessous et par son périprocte placé plus près du péristome que du bord postérieur.

Localités. — Wommelghem près d'Anvers, Borsbeek. Assez commune. Diestien (couches à Échinodermes). — Scaldisien.

Musée de Bruxelles, coll. Nyst, Dewalque, Colbeau, Cogels, ma collection.

Localité autre que la Belgique. — Aldeston (Suffolck), Angleterre. Pliocène.

Explication des figures. — Pl. III, fig. 23, *Echinocyamus Forbesi,* de la collection de M. Nyst, vu de côté; fig. 24, face supérieure; fig. 25, face inférieure; fig. 26, face supérieure grossie; fig. 27, face inférieure grossie; fig. 28, autre exemplaire de forme plus pentagonale.

Xe Genre. — LENITA, Desor, 1847.

Test de petite taille, allongé, très-déprimé surtout à la face inférieure. Aires ambulacraires subpétaloïdes, peu développées, ouvertes à leur extrémité. Zones porifères formées de pores arrondis, égaux, non conjugués par un sillon. Tubercules de la face supérieure fins, serrés, homogènes. La face inférieure présente au milieu une large zone lisse, flanquée de chaque côté de gros tubercules inégaux, serrés, épars, très-profondément scrobiculés. Péristome circulaire, central, dépourvu de floscelle. Périprocte petit, arrondi, supramarginal. Appareil apical peu développé; quatre pores génitaux; cinq plaques ocellaires.

Le genre *Lenita* est jusqu'ici spécial au terrain tertiaire inférieur.

LENITA PATELLARIS (Leske), Agassiz, 1847.

(Pl. IV, fig. 1-5.)

Echinus patellaris, Leske apud Klein, *Nat. Dispos. Echinod.*, p. 256, pl. XCIII, fig. 5-7, 1778.

Echinites patellaris, Gmelin apud Linné, *Systema naturae*, p. 3201, 1790.

— — Bruguière, *Encyclop. méth.*, atlas, pl. CXLIII, fig. 3-5, 1791.

Cassidulus complanatus, Lamarck, *Animaux sans vertèbres*, t. III, p. 35, 1816.

— **lenticulatus**, Defrance, *Dict. des sc. nat.*, t. VII, p. 227, n° 3, 1820.

— **complanatus**, Des Longchamps, *Hist. nat. des Zooph. ou animaux rayonnés*, t. II, p. 175, 1824.

— **lenticulatus**, Des Longchamps, *id.*, 1824.

Nucleolites patellaris, Goldfuss, *Petrif. mus. univers. regiae Boruss. Rhen. Bonnensis*, t. I, p. 139, pl. XLIII, fig. 5*a b, c*, 1826.

Cassidulus complanatus, Blainville, *Dict. des sc. nat.*, Zoophytes, t. LX, p. 192, 1830.

— **lenticulatus**, Blainville, *id.*, 1830.

— **patellaris**, Agassiz, *Prod. d'une monog. des radiaires;* Mém. de la Soc. d'hist. de Neuchatel, t. I, p. 186, 1836.

— **complanatus**, Agassiz, *id.*, 1836.

— **patellaris**, Des Moulins, *Études sur les Échinides*, p. 244, n° 1, 1837.

— **lenticulatus**, Des Moulins, *id.*, n° 2, 1837.

— **patellaris**, Agassiz, *Prod. d'une monog. des radiaires;* Annales des sc. nat., Zoologie, t. VII, p. 279, 1837.

— **complanatus**, Agassiz, *id.*, 1837.

Nucleolite patelloïde, Galeotti, *Mémoire sur la constitution géogn. de la province de Brabant*, p. 190, pl. suppl., fig. 2, 1837.

Cassidulus complanatus, Dujardin in Lamarck, *Animaux sans vertèbres*, 2e éd., t. III, p. 340, 1840.
— **lenticulatus**, Dujardin in Lamarck, *id.*, 1840.
Lenita patellaris, Agassiz, *Catal. rais. des Échin.*, p. 84, pl. XV, fig. 21, 1847.
Scutellina complanata, Agassiz, *id.*, p. 82, 1847.
Cassidulus complanatus, Graves, *Essai sur la topographie géogn. du département de l'Oise*, p. 687, 1847.
Cassidulina patellaris, Graves, *id.*, 1847.
Cassidulus lenticulatus, Bronn, *Index paleontol.*, p. 245, 1848.
— **patellaris**, Bronn, *id.*, 1848.
Lenita patellaris, Sorignet, *Oursins foss. de deux arrondiss. du département de l'Eure*, p. 38, 1850.
— —, D'Orbigny, *Prod. de Paléont strat.*, t. II, p. 399, 1850.
Scutellina complanata, D'Orbigny, *id.*, 1850.
Lenita patelloïdes, Forbes in Lyell, *On tertiary strata of Belgium and french Flanders;* Proceedings of the Géol. Soc., t. VIII, p. 344, pl. VIII, fig. 6*a*, *b*, *c*, 1852.
— —, Le Hardy de Beaulieu et Toilliez, *Mém. sur les terr. tertiaires de la Belgique et de la Flandre française* (trad. du Mém. de Lyell); Ann. des travaux publics de Belgique, t. XIV, p. 137, 1856.
— **patellaris**, Desor, *Synops. des Échin. foss.*, p. 225, pl. XXVII, fig. 20 et 21, 1857.
— —, Pictet, *Traité de paléont.*, 2e éd., t. IV, p. 219, 1857.
— **patelloïdes**, Le Hon, *Terrains tertiaires de la Belgique;* Bull. Soc. géol. de France, 2e sér., t. XIX, p. 827, 1862.
— **patellaris**, Dujardin et Hupé, *Hist. nat. des Zooph. Échinod.*, p. 558, 1862.
— **patelloïdea**, Dewalque, *Prodrome d'une description géologique de la Belgique*, p. 408, 1868.
Fibularia patellaris, Quenstedt, *Petrefaetenkunde Deutschlands, Echinodermen*, p. 519, pl. LXXXI, fig. 45-48, 1875.

Espèce de petite taille, allongée, très-déprimée, arrondie en avant, un peu dilatée en arrière. Face supérieure légèrement bombée, déclive sur les côtés, à bords minces et tranchants. Face inférieure très-plate, uniformément évidée, tendant quelquefois à se relever sur les côtés. Sommet ambulacraire central. Aires ambulacraires médiocrement développées, subpétaloïdes, ouvertes à leur extrémité. Zones porifères aussi larges que l'intervalle qui les sépare, formées de pores petits, arrondis, égaux, peu nombreux, non reliés par un sillon. A une assez grande distance de l'ambitus, les pores s'atténuent, deviennent très-petits, disparaissent au milieu des tubercules et ne sont visibles dans aucun de nos exemplaires, même autour du péristome. Tubercules de deux natures : les uns fins, serrés, homogènes, délicatement scrobiculés, occupent toute la face supérieure; les autres, beaucoup plus gros, inégaux, entourés d'un scrobicule très-profond se montrent de

chaque côté de la face inférieure, et sont séparés au milieu par une bande large, irrégulière, lisse en apparence, mais en réalité couverte de granules atténués, s'étendant du bord antérieur au bord postérieur. Péristome central, subpentagonal, arrondi, s'ouvrant à fleur du test. Périprocte petit, subcirculaire, placé à la face postérieure, à peu de distance du bord. Appareil apical central, étroit, compacte; quatre pores génitaux et cinq pores ocellaires.

Hauteur, 5 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 9 millimètres; diamètre transversal, $7\frac{1}{2}$ millimètres.

Rapports et différences. — Le *Lenita patellaris* présente un ensemble de caractères qui permettra toujours de le distinguer facilement. Dans l'origine, les exemplaires de Belgique que nous venons de décrire avaient été séparés du *Lenita patellaris* par Galeotti, sous le nom de *Nucleolites patelloïdes*. Plus tard Forbes, dans l'ouvrage de Lyell, avait conservé l'espèce de Galeotti, tout en la plaçant dans le genre *Lenita*. L'étude minutieuse que nous venons de faire des exemplaires de Belgique, en les comparant à ceux qu'on rencontre dans le bassin de Paris, nous a convaincu, conformément, du reste, à l'opinion déjà émise par M. Desor dans le *Synopsis des Échinides fossiles,* que le *Lenita patelloïdes* devait être réuni au *Lenita patellaris*. Il n'existe réellement entre les deux espèces aucune différence pouvant motiver leur séparation. Les exemplaires de Belgique sont peut-être un peu plus épais, un peu moins allongés, mais ce caractère, qui, d'ailleurs, n'est pas constant, suffirait à peine pour établir une variété. Quand à la position du périprocte sur laquelle insiste Galeotti, et qu'il considère comme plus rapprochée du bord postérieur dans les échantillons provenant de Belgique, il nous a paru qu'elle était absolument la même que dans les exemplaires du bassin parisien.

Localités. — Dieghem, Jette, Saint-Gilles. Laekenien inférieur.

Musée de Bruxelles (collection Le Hon), collection Colbeau, ma collection.

Localités autres que la Belgique. — Grignon, Meudon (Seine-et-Oise); Chaumont, Parnes, Cramoisy, Liancourt, Saint-Pierre, Marquemont, Vau-

dancourt, Gypseuil, Neuvillebosc, Saint-Félix, Thury-sous-Clermont, Amblaincourt, Trie-Château, Les Groux (Oise); Autevenne, Fontenay, Fours, Cahaigne, Civières, Écos, Cocherel (Eure). Calcaire grossier parisien.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 1, *Lenita patellaris,* du Musée de Bruxelles, vu de côté; fig. 2, face supérieure; fig. 3, face inférieure; fig. 4, face supérieure grossie; fig. 5, face inférieure grossie (les gros tubercules sont moins nombreux et plus fortement scrobiculés que dans la figure).

XIe Genre. — SCUTELLINA, Agassiz, 1841.

Test de petite et moyenne taille, très-déprimé, subcirculaire ou elliptique. Aires ambulacraires subpétaloïdes, ouvertes à leur extrémité. Zones porifères composées de pores petits, arrondis, égaux entre eux, non conjugués par un sillon. Aires interambulacraires très-étroites à la face inférieure. Tubercules petits, homogènes, épars, scrobiculés, couvrant toute la surface du test. Péristome circulaire, s'ouvrant à fleur du test, au milieu de la face inférieure, muni de mâchoires grêles, mais très-allongées. Périprocte petit, arrondi, marginal ou submarginal. Appareil apical peu développé; quatre pores génitaux et cinq pores ocellaires. L'intérieur du test est pourvu de cloisons rayonnantes qui ne s'élèvent pas jusqu'au plancher supérieur.

Toutes les espèces du genre *Scutellina* appartiennent aux couches inférieures du terrain tertiaire.

SCUTELLINA LENTICULARIS (Lamarck), Agassiz, 1841.

(Pl. IV, fig. 6-10.)

Scutella	**lenticularis,**	Lamarck, *Animaux sans vertèbres,* 1re éd., t. III, p. 10, 1816.
—	—	Des Longchamps, *Encyclop. méth., Zoophytes,* t. II, p. 677, 1824.
—	—	Defrance, *Scutella;* Dict. des sc. nat., t. XLVIII, p. 230, 1827.
—	**nummularia,**	Defrance, *id.,* p. 231, 1827.
—	**lenticularis,**	Blainville, *Zoophytes;* Dict. des sc. nat., t. LX, p. 202, 1830.
—	**nummularia,**	Blainville, *id.,* 1830.
—	—	Agassiz, *Prod. d'une monog. des radiaires;* Mém. de la Soc. des sc. nat. de Neuchatel, t. I, p. 188, 1836.
Echinarachnius	**lenticularis,**	Agassiz, *id.,* p. 187, 1836.

Scutella lenticularis,	Des Moulins, *Études sur les Échin.*, p. 234, 1837.
— **nummularia,**	Des Moulins, *id.*, p. 236, 1837.
Echinarachnius lenticularis,	Agassiz, *Prod. d'une monog. des radiaires;* Annales des sc. nat., t. VII, p. 281, 1837.
Scutella nummularia,	Agassiz, *id.*, 1837.
— **lenticularis,**	Dujardin in Lamarck, *Animaux sans vertèbres*, 2e éd., t. III, p. 282, no 9, 1840.
— **nummularia,**	Dujardin in Lamarck, *id.*, p. 287, no 20, 1840.
Echinarachnius nummularis,	Agassiz, *Catal. syst. Ectyp. Echinod. musei neocom.*, p. 6, 1840.
Scutellina nummularia,	Agassiz, *Monographie des Scutelles*, p. 99, pl. XXI, fig. 8-14, 1841.
— **lenticularis,**	Agassiz, *id.*, p. 101, pl. XXI, fig. 20-23, 1841.
— **nummularia,**	Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Échinides*, p. 81, 1847.
— **lenticularis,**	Graves, *Essai sur la topog. géognostique du département de l'Oise*, p. 687, 1847.
— **nummularia,**	Graves, *id.*, 1847.
— **lenticularis,**	Bronn, *Index paleont.*, p. 1127, 1848.
— **nummularia,**	Bronn, *id.*, 1848.
— —	Sorignet, *Oursins foss. de deux arrond. du département de l'Eure*, p. 36, 1850.
— —	D'Orbigny, *Prod. de Paléont. strat.*, t. II, p. 400, 1850.
— —	Desor, *Synops. des Échin. foss.*, p. 223, pl. XXVII, fig. 22-25, 1857.
— —	Pictet, *Traité de paléont.*, 2e éd., t. IV, p. 221, pl. XCV, fig. 2, 1857.
— —	Dujardin et Hupé, *Hist. nat. des Zooph. Echinod.*, p. 558, 1862.
?Scutellina Toilliezi,	Le Hon, *Descript. succincte de quelques espèces animales des terrains tertiaires éocènes des environs de Bruxelles*, p. 9, 1862.
? — —	Le Hon, *Terrains tertiaires de Bruxelles;* Bull. Soc. géol. de France, 2e sér., t. XIX, p. 827, 1862.
? — —	Nyst in Dewalque, *Prod. d'une descript. géol. de la Belgique*, p. 408, 1868.
Scutella lenticularis,	Quenstedt, *Petrefactenkunde Deutschlands, Echinodermen*, p. 519. pl. LXXXI, fig. 44, 1875.

Espèce de taille relativement assez grande, subcirculaire, un peu plus longue que large, arrondie en avant, un peu échancrée en arrière. Face supérieure déprimée, très-légèrement bombée, amincie sur les bords. Face inférieure presque plane, offrant la trace très-atténuée des sillons ambulacraires. Sommet ambulacraire central. Aires ambulacraires subpétaloïdes, médiocrement développées, ouvertes à leur extrémité, un peu arrondies cependant en forme de feuilles. Zones porifères étroites, beaucoup moins larges que l'intervalle qui les sépare, composées de pores peu nombreux,

égaux, non conjugués par un sillon. A peu près vers les deux tiers de l'espace situé entre le sommet et l'ambitus, les aires ambulacraires cessent d'être pétaloïdes; les pores s'atténuent, disparaissent au milieu des tubercules, et ne sont pas même visibles autour du péristome. Tubercules très-petits, fins, serrés, homogènes, scrobiculés, épars sur toute la surface du test. Péristome arrondi, s'ouvrant à fleur du test, au milieu de la face inférieure. Périprocte de petite taille, arrondi, tout à fait marginal, échancrant très-légèrement l'ambitus postérieur, placé de manière à n'être pas plus visible du dessus que du dessous. Appareil apical petit, granuleux, saillant en forme de bouton; quatre pores génitaux.

Hauteur, $5\frac{1}{2}$ millimètres; diamètre antéro-postérieur, 13 millimètres; diamètre transversal, $12\frac{1}{2}$ millimètres.

Rapports et différences. — L'échantillon que nous venons de décrire, bien qu'il ne soit pas régulièrement circulaire, et que le diamètre antéro-postérieur dépasse un peu le diamètre transversal, présente cependant parfaitement les caractères du *Scutellina lenticularis* (*Sc. nummularia*), si abondant sur certains points du bassin de Paris : c'est la même taille, la même position marginale du périprocte, le même aspect de l'étoile ambulacraire, et nous n'avons pas hésité à le réunir à cette espèce. Le *Scutellina lenticularis* se distinguera toujours de ses congénères à sa taille assez forte, à son ambitus circulaire, très-rarement subelliptique, à sa forme très-déprimée, à son périprocte marginal, aux sillons ambulacraires droits et en forme de rigole qui marquent la face inférieure. Depuis qu'il a été constaté et reconnu par tous les auteurs que le *Scutellina lenticularis* est identique au *Scutellina nummularia*, ce dernier nom, bien que généralement adopté, doit être abandonné et remplacé par celui plus ancien de *lenticularis*.

Localité. — Dieghem. Très-rare. Laekenien inférieur.

Musée de Bruxelles (collection Le Hon).

Localités autres que la Belgique. — Grignon, Houdan, Meudon (Seine-et-Oise); Chaumont, Parnes, Gypseuil, Neuvillebosc, Pontpoint, Le Vivray,

Mouchy-le-Châtel (Oise); Cocherel, Maulette-près-Dreux (Eure). Calcaire grossier.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 6, *Scutellina lenticularis*, du Musée de Bruxelles (collection Le Hon), vu sur la région anale; fig. 7, face supérieure; fig. 8, face inférieure; fig. 9, face supérieure grossie; fig. 10, face inférieure grossie.

SCUTELLINA ROTUNDA (Galeotti), Forbes, 1852.

(Pl. IV, fig. 11-23.)

Nucleolites rotundus,		Galeotti, *Mémoire sur la const. géogn. de la province de Brabant*, p. 190, pl. suppl., fig. 4, 1837.
Cassidulus placentula,		Mérian, in Mus. de Bâle, MSS.
Scutellina	—	Agassiz, *Monog. des Scutelles*, p. 102, pl. XXI, fig. 1-7, 1841.
—	—	Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Échin.*, p. 81, 1847.
—	—	Graves, *Essai sur la topogr. géognost. du département de l'Oise*, p. 687, 1847.
—	—	Bronn, *Index paleont.*, p. 1127, 1848.
—	—	Sorignet, *Oursins foss. de deux arrondissements du département de l'Eure*, p. 56, 1850.
—	—	D'Orbigny, *Prod. de paléont. strat.*, t. II, p. 400, 1850.
—	**rotunda**,	Forbes in Lyell, *On tertiary strata of Belgium and french Flanders;* Proc. of the Geol. Soc., t. VIII, p. 342, pl. VIII, fig. 5*a*, *b*, *c*, 1856.
—	—	Le Hardy de Beaulieu et Toilliez, *Mém. sur les terrains tertiaires de la Belgique et de la Flandre française* (traduit du Mém. de Lyell); Annales des travaux publics de Belgique, p. 158, pl. X, fig. 5*a*, *b*, *c*, 1856.
—	**placentula**,	Desor, *Synopsis des Échin. foss.*, p. 224, 1857.
—	—	Pictet, *Traité de paléont.*, 2e éd., t. IV, p. 221, 1857.
—	**rotunda**,	Le Hon, *Terrain tert. de Bruxelles;* Bull. Soc. géol. de France, 2e sér., t. XIX, p. 827, 1862.
—	—	Dujardin et Hupé, *Hist. nat des zooph. Échinod.*, p. 558, 1862.
—	—	Dewalque, *Prod. d'une descript. géol. de la Belgique*, p. 408, 1868.
Fibularia nummularia,		Quenstedt, *Petrefactenkunde Deutschlands, Echinodermen*, p. 518, pl. LXXXI, fig. 40-42, 1875.

Espèce de petite taille, subcirculaire, quelquefois un peu ovale et acuminée en avant. Face supérieure déprimée, relativement épaisse et renflée sur les bords. Face inférieure plate, très-légèrement concave au milieu. Sommet ambulacraire central. Aires ambulacraires médiocrement développées, subpétaloïdes, arrondies en forme de feuilles et cependant ouvertes à leur extrémité. Zones porifères plus larges que l'intervalle qui les sépare, composées

de pores petits, arrondis, peu nombreux, égaux, unis par un sillon oblique, atténué, visible seulement chez les exemplaires bien conservés. A une petite distance de l'ambitus qui est épais, les pores disparaissent au milieu des tubercules et ne sont pas même apparents à la face inférieure autour du péristome. Aires interambulacraires paraissant très-étroites, surtout à la face inférieure. Tubercules fins, serrés, abondants, homogènes, scrobiculés, répandus sur toute la surface du test. Péristome central, arrondi. Périprocte petit, subcirculaire, supramarginal, s'ouvrant sur le bord même, toujours visible en dessus, jamais en dessous. Appareil apical étroit, saillant, peu distinct; quatre pores génitaux. La face inférieure présente à l'intérieur dix cloisons saillantes se dirigeant en rayonnant de l'ambitus au péristome.

Cette espèce, très-répandue dans les couches inférieures du terrain tertiaire des environs de Bruxelles, s'y montre sous des aspects bien différents. Associés aux échantillons parfaitement caractérisés que nous venons de décrire, il s'en rencontre d'autres chez lesquels les ornements du test ne sont pas les mêmes : les uns ont les plaques ambulacraires et interambulacraires saillantes, granuleuses, nettement séparées par de petites incisions; les autres, au contraire, présentent, au milieu de ces mêmes plaques, des dépressions très-accusées, régulières, apparentes à la face inférieure comme à la face supérieure, se prolongeant du sommet au péristome et donnant au test un aspect tout particulier. Ces exemplaires, assez nombreux, n'en offrent pas moins tous les caractères essentiels de l'espèce, et se relient aux autres par des passages insensibles. Nous ne pouvons attribuer ces modifications du test qu'à une décortication produite, soit au moment du dépôt des sables qui renferment cette espèce, soit par suite de la fossilisation. Il est probable que l'espèce établie par MM. Nyst et Le Hon, sous le nom de *Scutellina Burtini*, s'applique à l'une des variétés que nous venons d'indiquer. Malheureusement cette espèce, purement nominale, a été seulement mentionnée dans le *Prodrome* de M. Dewalque, et il ne nous a pas été possible de retrouver les exemplaires qui avaient servi de type.

Hauteur, 2 millimètres; diamètre antéro-postérieur et diamètre transversal, 6 millimètres.

Rapports et différences. — Cette petite espèce se distingue nettement de

ses congénères par sa taille peu développée, par sa face supérieure déprimée et cependant épaisse sur les bords, par ses zones porifères plus étroites que l'intervalle qui les sépare, par son périprocte petit, supramarginal, visible seulement d'en haut, par sa forme générale le plus souvent subcirculaire. Le *Scutellina rotunda* nous paraît identique au *Scutellina placentula*, parfaitement décrit et figuré par Agassiz, en 1841, dans sa *Monographie des Scutelles*. C'est également l'avis de M. Desor qui, dans le *Synopsis*, réunit les deux espèces; seulement le *Scutellina rotunda* des sables de Bruxelles a été figuré, dès 1837, par Galeotti sous le nom de *Nucleolites rotundus*, et c'est ce dernier nom qui doit remplacer celui de *placentula*.

Localités. — Saint-Josse-ten-Noode. Rare. Ypresien supérieur. — Woluwe-Saint-Lambert, plaine des Manœuvres à Bruxelles, rond-point (Etterbeek). Assez commun. Bruxellien. — Dieghem, Saint-Gilles. Très-commun. Laekenien.

Musée de Bruxelles (collection Le Hon et Vincent), collection Dewalque, Colbeau, Vincent, Grégoire, ma collection.

Localités autres que la Belgique. — Chaumont (Oise); Vély, Écos, Hauterive (Eure). Calcaire grossier.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 11, *Scutellina rotunda*, du bruxellien d'Etterbeek, de la collection Vincent, vu de côté; fig. 12, face supérieure; fig. 13, autre exemplaire du laekenien de Saint-Gilles, du Musée de Bruxelles, vu de côté; fig. 14, face supérieure, fig. 15, face inférieure; fig. 16, face supérieure grossie; fig. 17, face inférieure grossie; fig. 18, variété du laekenien de Saint-Gilles, du Musée de Bruxelles; fig. 19, face supérieure; fig. 20, face supérieure grossie; fig. 21, face inférieure; fig. 22, face inférieure grossie; fig. 23, autre individu montrant les cloisons de l'intérieur.

XIIe Genre. — HOLASTER, Agassiz, 1836.

Test de taille variable, allongé, cordiforme, arrondi et dilaté en avant, subacuminé en arrière, plus ou moins renflé en dessus. Aire ambulacraire impaire située ordinairement dans un sillon, composée de pores simples et différents des autres. Aires ambulacraires paires apétaloïdes, à fleur du test.

Zones porifères le plus souvent inégales, les antérieures plus étroites que les autres, formées de pores allongés et inégaux; le pore externe, plus long que l'interne, est souvent placé de manière à former avec ce dernier un sinus semblable à un accent circonflexe. Tubercules inégaux, tantôt petits et serrés, tantôt plus gros et visiblement scrobiculés, toujours crénelés et perforés. Péristome très-excentrique en avant, transverse, subcirculaire. Périprocte ovale, situé à la face postérieure, au sommet d'un sillon ou aréa plus ou moins prononcé. Appareil apical allongé. Point de fascioles.

Le genre *Holaster* très-abondant, surtout à l'époque cénomanienne, était considéré jusqu'ici comme spécial à la formation crétacée. C'est la première fois que la présence de ce genre est signalée dans le terrain tertiaire. Déjà M. Manzoni, dans un travail publié récemment sur les Échinides des environs de Bologne, a indiqué l'existence, dans le terrain miocène, du genre *Hemipneustes* très-voisin des *Holaster* et regardé, avant ses recherches, comme propre au terrain crétacé supérieur.

HOLASTER DEWALQUEI, Cotteau, 1880.

(Pl. III, fig. 24.)

Espèce de grande taille, dilatée, arrondie et échancrée en avant, cordiforme, légèrement subacuminée en arrière. Face supérieure plus ou moins bombée, déclive sur les côtés, subgibbeuse, et ayant sa plus grande épaisseur en avant de l'appareil apical. Face inférieure presque plane. Sommet ambulacraire subcentral. Sillon antérieur large, profond, renflé sur les bords, commençant à quelque distance du sommet, anguleux vers l'ambitus, qu'il échancre très-fortement, et très-près du péristome. Aire ambulacraire impaire droite, logée dans le sillon antérieur. Aires ambulacraires paires antérieures très-étroites à leur partie supérieure, s'élargissant au fur et à mesure qu'elles se rapprochent de l'ambitus, écartées et légèrement recourbées. Aires ambulacraires postérieures plus courtes, moins écartées, également un peu recourbées. Les zones porifères que nous ne connaissons que par leur empreinte, paraissent à peu près d'égale largeur. Péristome transverse, semi-circulaire,

rapproché du bord antérieur. Périprocte peu distinct dans nos échantillons, s'ouvrant à la face postérieure.

Hauteur, 26 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 82 millimètres; diamètre transversal, 85 millimètres.

Rapports et différences. — Nous connaissons de cette intéressante espèce quatre exemplaires, malheureusement à l'état de moules intérieurs comprimés et un peu déformés, comme tous les Échinides qu'on rencontre dans les couches du *landenien;* il nous a paru possible cependant d'en préciser les caractères, et nous y tenions d'autant plus que cette espèce est la première du genre *Holaster* signalée dans les terrains tertiaires, et par cela même très-curieuse au point de vue paléontologique. L'*Holaster Dewalquei,* bien que le dernier venu dans la série, présente parfaitement tous les caractères du type. Il est remarquable par sa grande taille, par son aspect régulièrement cordiforme, par sa face supérieure renflée et subgibbeuse en avant de l'appareil apical, par son sillon antérieur anguleux, très-profond et dont les bords se rapprochent un peu vers l'ambitus, par son péristome très-excentrique en avant; il offre, dans sa forme générale, quelques rapports avec l'*Holaster bicarinatus* de l'étage cénomanien, mais il s'en distingue par sa forme un peu moins renflée, par son sillon antérieur plus anguleux vers l'ambitus, plus gibbeux sur les bords et commençant à quelque distance du sommet, par ses aires ambulacraires paires moins recourbées, par son appareil apical plus central. Notre espèce a également beaucoup de rapports avec l'*Hemipneustes italicus,* Manzoni, du terrain tertiaire de la colline de Bologne; il s'en rapproche par son aspect cordiforme, par sa grande taille, par son sillon antérieur large, profond et entamant fortement l'ambitus; il en diffère par son sommet bien moins excentrique en arrière par son sillon antérieur moins large et ses aires ambulacraires postérieures moins flexueuses.

Localités. — Lincent, Vansin (province de Liége). Rare. Landenien inférieur.

Collection Dewalque, Colbeau.

Explication des figures. — Pl. III, fig. 24, *Holaster Dewalquei,* vu sur la face supérieure.

XIIIe Genre. — BRISSOPSIS, Agassiz, 1847.

Test de taille moyenne, oblong, plus ou moins renflé, ordinairement un peu rétréci en avant et en arrière. Sommet central ou excentrique en avant. Sillon antérieur large, évidé. Aire ambulacraire antérieure droite, différente des autres, composée de pores très-petits, simples, disposés par paires écartées. Aires ambulacraires paires médiocrement excavées, à peu près égales, les antérieures écartées, les postérieures beaucoup plus rapprochées l'une de l'autre, formant ensemble, de chaque coté du sommet ambulacraire, deux arcs ou croissants plus ou moins prononcés qui se touchent par leur convexité. Les zones porifères antérieures sont en partie atrophiées et formées, près du sommet, de pores très-petits, simples, non conjugués. Tubercules fins et serrés au-dessus de l'ambitus et sur toute la face supérieure, plus gros et plus espacés à la face inférieure. Péristome excentrique en avant, transversal, labié. Périprocte ovale, ouvert au sommet de la face postérieure. Deux fascioles, l'un péripétale entourant les aires ambulacraires, l'autre sous-anal formant un anneau à la base de la face postérieure. Appareil apical très-petit, muni de quatre pores génitaux; le corps madréporiforme intercalé entre les pores génitaux postérieurs, se trouve rejeté en arrière.

Le genre *Brissopsis* commence à se montrer dans le terrain tertiaire inférieur, et atteint le maximum de son développement à l'époque miocène; il existe encore dans les mers actuelles.

BRISSOPSIS BRUXELLENSIS, Cotteau, 1880.

(Pl. IV, fig. 25-28.)

Espèce de taille moyenne, oblongue, échancrée et subcordiforme en avant, dilatée au milieu, légèrement rétrécie dans la région antérieure et dans la région postérieure. Face supérieure déprimée, malheureusement un peu déformée dans les exemplaires que nous avons sous les yeux, paraissant avoir sa plus grande hauteur en arrière. Face inférieure plate, un peu bombée dans la partie qui correspond à l'aire interambulacraire impaire. Sommet ambula-

craire subcentral. Sillon antérieur étroit, profond, caréné sur les bords, échancrant fortement l'ambitus, disparaissant à la face inférieure avant d'arriver au péristome. Aire ambulacraire droite, resserrée par le sillon antérieur; les pores ambulacraires ne sont pas distincts. Aires ambulacraires paires pétaloïdes, excavées, subflexueuses, inégales, les antérieures sensiblement plus longues que les postérieures et plus écartées; les unes et les autres s'arrondissent un peu de chaque côté du sommet en forme de croissant. Pores peu distincts; on reconnaît cependant que les zones porifères sont composées de pores oblongs, étroits, presque égaux, à peine ouvertes à leur extrémité et séparées par une zone interporifère presque nulle. Aux approches du sommet, les zones porifères antérieures paraissent atrophiées et réduites à de petits pores simples et espacés. A la face inférieure, les aires ambulacraires occupent de larges bandes lisses ou finement granuleuses qui aboutissent au péristome. Tubercules de petite taille, fins, serrés, homogènes à la face supérieure, si ce n'est cependant près du sommet et sur le bord du sillon ambulacraire antérieur, plus gros, plus égaux et plus régulièrement disposés dans la région intramarginale et dans l'aire interambulacraire impaire. Péristome semi-circulaire, labié, très-excentrique en avant. Périprocte arrondi, s'ouvrant au sommet de la face postérieure, paraissant un peu allongé dans le sens du diamètre antéro-postérieur. Appareil apical et fascioles non distincts.

Le test montre çà et là, adhérents encore aux tubercules, de petits radioles : ils sont très-allongés, très-grêles, subcylindriques, souvent recourbés, lisses en apparence, mais garnis de stries longitudinales fines et délicates. Le bouton est assez peu développé. Ces radioles ne diffèrent pas sensiblement de ceux attribués aux autres genres de Spatangidées.

Hauteur, 15 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 27 millimètres; diamètre transversal, 25 millimètres.

Rapports et différences. — Le genre *Brissopsis* n'existe pas dans le bassin parisien, et sa présence n'avait pas encore été signalée dans les terrains tertiaires du Nord. L'espèce nous a paru nouvelle : peut-être devrait-elle être réunie au *Bissopsis elegans?* cependant, quant à présent, il nous a

paru préférable de l'en séparer. Ainsi que nous l'avons fait observer dans la *Description de la faune tertiaire de la Corse* [1], le *Brissopsis elegans* est loin d'être délimité d'une manière positive : il est très-douteux que le *Brissopsis* du terrain nummulitique, décrit et figuré par d'Archiac, sous le nom de *Brissopsis elegans,* soit le même que celui qui a servi de type à l'espèce; de plus les moules en plâtre P. 81, V. 1 et T. 12 rapportés soit dans le *Catalogue raisonné* de 1847, soit dans le *Synopsis,* au *Brissopsis elegans* paraissent appartenir à deux espèces bien distinctes. Du reste, notre exemplaire de Belgique diffère certainement des échantillons qu'on rencontre à Biarritz, et qui ont été attribués au *Brissopsis elegans,* par sa forme moins renflée, plus dilatée au milieu, par son sillon antérieur plus resserré, par sa face inférieure plus plane et plus granuleuse. Sa forme déprimée lui donne quelque ressemblance avec le *Brissopsis Borsoni* [2], mais cette dernière espèce, d'après la figure donnée par M. Sismonda, se reconnaîtra toujours facilement à sa face supérieure beaucoup plus inégale, à sa face postérieure plus acuminée, à son sillon antérieur plus évasé, à ses aires ambulacraires beaucoup plus larges.

Localités. — Dieghem, Forest (Bruxelles). Très-rare.

Musée de Bruxelles (collection Le Hon et Vincent).

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 25, *Brissopsis Bruxellensis,* du Musée de Bruxelles (collection Le Hon), vu de côté; fig. 26, face supérieure; fig. 27, face inférieure; fig. 28, radioles fortement grossis.

Le Musée de Bruxelles (collection Vincent), possède un exemplaire de *Brissopsis* recueilli à Schaerbeek près Bruxelles, dans le bruxellien, qui nous paraît constituer une espèce particulière : son aspect cordiforme, dilaté en avant, subacuminé en arrière, ses aires ambulacraires profondément excavées, ses aires postérieures relativement très-courtes le distinguent nettement de tous les *Brissopsis* que nous connaissons. Malheureusement l'échantillon unique que nous avons sous les yeux est trop incomplet et trop mal conservé pour que nous puissions le décrire et le faire figurer.

[1] *Loc. cit.,* p. 307.

[2] *Synopsis des Échinides,* p. 379.

XIVe Genre. — HEMIASTER, Desor, 1847.

Test de petite et moyenne taille, dilaté en avant, subcordiforme, tronqué en arrière, plus ou moins renflé en dessus. Sillon antérieur peu profond, souvent plus étroit que les ambulacres, quelquefois nul. Aire ambulacraire antérieure différente des autres, formée de pores arrondis, petits, disposés par simples paires obliques très-écartées. Aires ambulacraires paires plus ou moins divergentes, pétaloïdes, toujours excavées, ordinairement inégales, les antérieures plus longues que les autres. Tubercules perforés et crénelés, non scrobiculés, petits, homogènes et serrés à la face supérieure, un peu plus développés à la face inférieure. Péristome excentrique en avant, transversal, labié, muni d'une lèvre saillante. Périprocte ovale, situé au sommet de la face postérieure. Appareil apical compacte, composé de quatre plaques génitales perforées et de cinq plaques ocellaires également perforées. Fasciole unique, péripétale, circonscrivant les aires ambulacraires.

Le genre *Hemiaster* commence à se montrer à l'époque crétacée et y atteint son maximum de développement; il est également assez abondant dans les terrains tertiaires; il existe encore à l'époque actuelle, mais n'est plus représenté que par quelques espèces.

HEMIASTER NUX, Desor, 1853.

(Pl. IV, fig. 29-31.)

Hemiaster	**nux,**	Desor, *Notice sur les Échin. du terrain numm. des Alpes;* Actes de la Soc. helv. des sc. nat., 38e session, p. 278, 1853.
—	—	Desor, *Synopsis des Échin. foss.,* p. 375, 1857.
—	—	Pictet, *Traité de paléont.,* 2e éd., t. IV, p. 197, 1857.
—	**Pellati,**	Cotteau, *Échin. foss. des Pyrénées,* p. 117, pl. VI, fig. 7-9, 1863.
—	**nux,**	Ooster, *Syn. des Échin. des Alpes suisses,* p. 107. pl. XXVI, fig. 2, 1865.
—	**corculum,**	Laube, *Echin. tert. Vicentin;* Sitzungsbericht Wiener Acad., t. LVI, 1re partie, p. 245, 1867.
—	—	Laube, *Echin. des Vicent. Tertiargeb.;* Mém. Wiener Acad., t. XXIX, p. 26, pl. VI, fig. 2, 1868.
—	**nux,**	De Loriol, *Descript. des Échin. tertiaires de la Suisse,* p. 92, pl. XVII, fig. 2-4, et pl. XVII, fig. 3, 1876.
—	—	Dames, *Die Echiniden des vicentinischen und veronischen Tertiar.,* p. 48, 1877.

Modèle en plâtre, V. 70.

Espèce de taille moyenne, subglobuleuse, arrondie et non échancrée en avant, tronquée obliquement et presque verticalement en arrière. Face supérieure haute et renflée, ayant sa plus grande épaisseur un peu en arrière de l'appareil apical. Face inférieure subconvexe. Sommet ambulacraire excentrique en arrière. Sillon antérieur apparent à la face supérieure, tout à fait nul vers l'ambitus, et très-atténué aux approches du péristome. Aire ambulacraire impaire droite, se rétrécissant à l'extrémité du sillon, formée de pores très-petits, disposés par paires écartées. Aires ambulacraires paires inégales, les antérieures allongées, subflexueuses, dirigées en avant et rapprochées du sillon antérieur, les postérieures très-courtes, larges, arrondies, à peine enfoncées. Aires interambulacraires très-étroites et même saillantes aux approches du sommet apical. Péristome labié, semi-circulaire, très-excentrique en avant, et cependant un peu plus éloigné du bord que dans quelques autres espèces. Périprocte subelliptique dans le sens du diamètre longitudinal, s'ouvrant au sommet de la face postérieure. Fasciole?... Nous avons sous les yeux un assez grand nombre d'échantillons de cette espèce de taille assez variable; ils offrent parfaitement les caractères essentiels du type, mais comme ils sont tous à l'état de moules intérieurs comprimés et déformés, il ne nous est pas possible d'en fixer les dimensions précises. Quelques caractères visibles seulement sur le test, nous ont nécessairement échappé, et pour compléter notre description, nous ne pouvons que renvoyer à celle très-détaillée donnée par M. de Loriol (*Oursins tertiaires de la Suisse,* pp. 93 et suiv.).

Rapports et différences. — L'*Hemiaster nux* se distingue nettement de ses congénères par sa forme renflée et subglobuleuse, par l'absence complète de sillon antérieur à l'ambitus, par ses aires ambulacraires paires antérieures peu écartées, et la petitesse de ses aires ambulacraires postérieures à peine excavées. Au premier abord, cette espèce ressemble un peu à certains exemplaires de grande taille de l'*Hemiaster nasutulus,* de l'étage sénonien inférieur; elle en diffère par sa forme plus renflée, plus globuleuse, moins allongée,

par son sommet moins excentrique en arrière, par son sillon antérieur plus large et moins étendu, par ses aires ambulacraires plus courtes et plus arrondies; la différence énorme de gisement s'oppose, du reste, à toute espèce de rapprochement entre ces deux espèces.

L'*Hemiaster nux* est voisin également de l'*Hemiaster foveatus*, Desor, mais cette dernière espèce a le sommet apical plus central et les aires ambulacraires moins inégales. C'est avec raison que M. de Loriol a réuni à l'*Hemiaster nux* l'*Hemiaster corculum* de M. Laube et notre *Hemiaster Pellati* qui ne diffèrent réellement par aucun caractère essentiel du type de l'espèce. V. 70. Notre *Hemiaster Pellati* a peut-être le sommet moins excentrique en arrière, les aires ambulacraires postérieures un peu plus déprimées, la face postérieure un peu plus rentrante, mais ces différences très-légères sont insuffisantes, nous le reconnaissons, pour maintenir notre espèce.

Localités. — Lincent, Wansin, Tournai. Assez abondant. Landenien inférieur.

Collection Dewalque, Colbeau.

Localités autres que la Belgique. — Biarritz (rocher du Goulet), couches à *Serpula spiraea;* falaise du phare Saint-Martin, couche à *Euspatangus ornatus* (France). — Sauerbrunn, Yberg (Schwytz), nummulitique proprement dit, parisien (Suisse). — Lonigo, Val Scaranto (avec *Ostrea Martinsi*), Saint-Giovanni Ilarione, Maregnano, Sainte-Florano, Cuzzano, Montecchio, Avesa, environs de Vérone, etc. Eocène.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 29, *Hemiaster nux,* de la collection de M. Dewalque, vu sur la face supérieure; fig. 30, *individu plus jeune,* de la même collection, vu sur la face supérieure; fig. 31, face inférieure.

HEMIASTER VINCENTI, Cotteau, 1880.

(Pl. V, fig. 1-2.)

Espèce de taille assez forte, aussi longue que large, arrondie et échancrée en avant, subtronquée en arrière. Face supérieure plus ou moins renflée, subcarénée dans la région postérieure, légèrement déclive sur les côtés.

Sommet ambulacraire subcentral, paraissant un peu rejeté en avant. Sillon antérieur large, profond, commençant a l'appareil apical, échancrant fortement l'ambitus, et se prolongeant, en s'atténuant, jusqu'au péristome. Aire ambulacraire antérieure droite, différente des autres, composée de pores petits et serrés près du sommet, s'espaçant au fur à mesure qu'ils se rapprochent de l'ambitus. Aires ambulacraires paires excavées, inégales, les antérieures à peine flexueuses, écartées, plus longues que les autres, les postérieures environ un tiers plus courtes, plus rapprochées, arrondies à leur partie supérieure. Aires interambulacraires resserrées et saillantes près du sommet, notamment les deux aires interambulacraires antérieures. Péristome très-excentrique en avant, rapproché du bord antérieur, semi-lunaire, labié. Périprocte ovale dans le sens du diamètre longitudinal, placé au sommet de la face postérieure. Appareil apical carré, compacte, muni de quatre pores génitaux. Fascioles?

Hauteur?... Diamètre antéro-postérieur et diamètre transversal, 40 millimètres.

Rapports et différences. — Cette espèce, comme la précédente, ne nous est connue que par des moules intérieurs comprimés, en mauvais état, et qui ne nous permettent pas d'en donner une description complète. Telle qu'elle est cependant, elle nous a paru suffisamment caractérisée et se distingue de ses congénères tertiaires par sa taille assez forte, dilatée, échancrée en avant, tronquée en arrière, par son sommet ambulacraire un peu excentrique en avant, par son sillon antérieur large et profond, par ses aires ambulacraires paires inégales, sans que cependant les postérieures soient aussi courtes que dans certaines espèces, par son périprocte rapproché du bord antérieur. Aucune trace de fasciole n'étant visible sur nos moules intérieures, ce n'est pas sans quelque doute que nous plaçons cette espèce parmi les *Hemiaster;* il se pourrait qu'elle appartînt au genre *Linthia* dont certaines espèces ne diffèrent des *Hemiaster* que par leur double fasciole.

Localités. — Lincent, Wansin. Assez rare. Landenien inférieur.
Collection Dewalque, Vincent.

Explication des figures. — Pl. V, fig. 1, *Hemiaster Vincenti*, vu sur la face supérieure; fig. 2, face inférieure.

HEMIASTER HOUZEAUI, Cotteau, 1880.

(Pl. V, fig. 3-5.)

Espèce de petite taille, anguleuse et fortement échancrée en avant, dilatée au milieu, subacuminée en arrière. Face supérieure plus ou moins renflée, paraissant avoir sa plus grande hauteur en arrière du sommet apical. Face inférieure presque plane, légèrement convexe dans l'aire interambulacraire impaire, épaisse et arrondie sur les bords. Sommet ambulacraire subcentral, un peu rejeté en avant; sillon antérieur très-large, évasé, profond, caréné sur les bords, entamant fortement l'ambitus et se prolongeant, en s'atténuant, jusqu'au péristome. Aire ambulacraire impaire différente des autres, droite, formée de pores simples serrés vers le sommet, s'espaçant au fur et à mesure qu'ils se rapprochent de l'ambitus. Aires ambulacraires paires très-inégales, les antérieures allongées, sensiblement flexueuses et recourbées, rapprochées du sillon antérieur, les postérieures beaucoup plus petites, arrondies, moins excavées. Aires interambulacraires étroites, saillantes, très-comprimées aux approches du sommet, notamment l'aire interambulacraire postérieure, et donnant ainsi à la face supérieure une physionomie toute particulière. Péristome étroit, labié, semi-lunaire, relativement un peu éloigné du bord. Périprocte? Fasciole?

Nous n'avons de cette espèce que quelques exemplaires incomplets et à l'état de moules intérieurs, mais ils présentent un ensemble de caractères qui ne permettent pas de les confondre avec aucun de leurs congénères; ils seront toujours facilement reconnaissables à leur aspect anguleux et très-fortement échancré en avant, à la profondeur et à la largeur de leur sillon antérieur, et surtout à la saillie très-prononcée que forment, à la face supérieure, leurs aires interambulacraires très-étroites et comprimées. Ils se rapprochent un peu de certains individus gibbeux et de petite taille du *Linthia subglobosa,* mais ils en diffèrent d'une manière positive par leur sillon antérieur plus large et plus profond, par leurs aires ambulacraires antérieures plus flexueuses, et leurs aires ambulacraires postérieures plus courtes, plus arrondies et moins excavées.

Localité. — Mont Panisel près Mons. Assez rare. Paniselien.
Ma collection.

Explication des figures. — Pl. V, fig. 3, *Hemiaster Houzeaui*, vu de côté; fig. 4, face supérieure; fig. 5, face inférieure.

XVe Genre. — SCHIZASTER, Agassiz, 1836.

Test de taille moyenne, oblong, subcordiforme, dilaté et subdéclive en avant, acuminé et ordinairement fortement renflé dans la région postérieure. Sommet apical excentrique en arrière. Sillon antérieur plus ou moin profond. Aire ambulacraire impaire différente des autres à zones porifères composées de pores nombreux, tantôt disposés par paires serrées sur une seule rangée, tantôt formant deux rangées irrégulières. Aires ambulacraires paires pétaloïdes, fortement excavées, fermées ou à peu près à leur extrémité, subflexueuses, peu écartées, inégales, les antérieures le plus souvent beaucoup plus longues que les autres. Zones porifères égales dans chaque aire ambulacraire, formées de pores oblongs unis par un sillon. Tubercules perforés, crénelés, petits et serrés à la face supérieure, plus développés au pourtour et à la face inférieure. Péristome très-excentrique en avant, transversal, muni d'une lèvre saillante. Périprocte ovale, placé au sommet de la face supérieure. Appareil apical compacte, pourvu de deux, trois ou quatre pores génitaux rapprochés les uns des autres; la plaque madréporiforme se prolonge en arrière. Fasciole péripétale et fasciole latéro-sous-anal.

Les *Schizaster* commencent à se montrer dans le terrain crétacé supérieur où ils sont très-rares; ils abondent dans les différents étages du terrain tertiaire et ne sont plus représentés à l'époque actuelle que par un petit nombre d'espèces vivant dans les mers froides et tempérées.

SCHIZASTER CORNETI, Cotteau, 1880.

(Pl. V, fig. 6 et 7.)

Espèce de taille moyenne, cordiforme, dilatée, arrondie et échancrée en avant, acuminée et subtronquée en arrière. Face supérieure renflée, ayant sa plus grande épaisser au delà du sommet apical, rapidement déclive dans la

région antérieure. Aire interambulacraire postérieure élevée, saillante, subcarénée. Face inférieure presque plane. Sommet ambulacraire très-excentrique en arrière. Sillon antérieur large, profond, entamant fortement l'ambitus, se prolongeant, en s'atténuant, jusqu'au péristome. Aire ambulacraire impaire longue, droite, bien différente des autres, paraissant formée de deux rangées de pores simples, très-petits et disposés par paires obliques. Aires ambulacraires paires profondément excavées, inégales, les antérieures légèrement recourbées au sommet, à peine flexueuses, écartées et divergentes, les postérieures beaucoup plus courtes, recourbées au sommet, moins écartées, les unes et les autres arrondies à leur extrémité. Aires interambulacraires étroites, resserrées près du sommet, paraissant moins saillantes qu'elles ne le sont ordinairement. Péristome semi-lunaire, labié, rapproché du bord antérieur. Périprocte ovale dans le sens du diamètre longitudinal, placé au sommet de la face postérieure.

Hauteur, 14 millimètres?... diamètre antéro-postérieur, 34 millimètres; diamètre transversal, 35 millimètres.

Rapports et différences. — Cette espèce que nous ne connaissons qu'à l'état de moule interne et dont il ne nous est pas possible de fixer tous les caractères, offre quelque ressemblance avec le *Schizaster rimosus* du terrain nummulitique de Biarritz; elle nous a paru cependant s'en distinguer par son sommet ambulacraire plus excentrique en arrière, par sa forme générale plus dilatée, par son sillon antérieur plus large et moins profond, par ses aires ambulacraires paires antérieures moins flexueuses, plus divergentes, par ses aires ambulacraires paires postérieures plus courtes. Ce dernier caractère distingue également notre espèce du *Schizaster Archiaci,* dont les aires ambulacraires paires antérieures sont plus flexueuses et moins écartées.

Localités. — Laissant, Wanzin. Assez rare. Landenien inférieur.
Collection Dewalque.

Explication des figures. — Pl. V, fig. 6, *Schizaster Corneti,* vu sur la face supérieure; fig. 7, autre exemplaire, vu sur la face supérieure.

SCHIZASTER ACUMINATUS (Goldfuss), Agassiz, 1840.

(Pl. V, fig. 8-17.)

Spatangus acuminatus,		Goldfuss, *Petref. mus. univers. reg. Boruss. rhen. Bonnensis,* t. Ier, p. 158, pl. XLIX, fig. 2*a*, *b*, *c*, 1826.
Micraster	—	Agassiz, *Prod. d'une monog. des radiaires;* Mém. Soc. sc. nat. de Neuchatel, t. Ier, p. 184, 1836.
Spatangus	—	Des Moulins, *Études sur les Échin.*, p. 390, 1837.
Micraster	—	Agassiz, *Prod. d'une monog. des radiaires;* Ann. des sc. nat., Zool., p. 237, 1837.
—	—	Dujardin in Lamarck, *Animaux sans vertèbres,* 2e éd., t. III, p. 337, 1840.
Hemiaster	—	Desor in Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Échin.*, p. 124, 1847.
Schizaster	—	Bronn, *Index paleont.*, p. 1120, 1848.
—	—	Giebel, *Deutschlands Petrefacten,* p. 326, 1852.
Hemiaster	—	Desor, *Synops. des Échin. foss.*, p. 374, 1857.
—	—	Pictet, *Traité de paléont.*, 2e éd., t. IV, p. 198, 1857.
—	—	Nyst in Dewalque, *Prod. d'une descript. géolog. de la Belgique,* p. 408, 1868.

Espèce de taille très-variable, cordiforme, un peu rétrécie et fortement échancrée en avant, élargie au milieu, subacuminée en arrière. Face supérieure haute, renflée, obliquement et rapidement déclive dans la région antérieure, ayant sa plus grande épaisseur au delà du sommet apical, dans l'aire interambulacraire postérieure qui est carénée, comprimée, saillante et prolongée en forme de rostre au-dessus du périprocte. Face inférieure presque plane, arrondie sur les bords, un peu déprimée en avant du péristome. Face postérieure tronquée, excavée, un peu rentrante. Sommet ambulacraire excentrique en arrière. Sillon antérieur étroit, profond, caréné sur les bords, échancrant fortement l'ambitus, se prolongeant, en s'atténuant, jusqu'au péristome. Aire ambulacraire impaire longue, droite, bien différente des autres, formée de pores simples, très-petits, disposés par paires obliques sur deux rangées distinctes. Aires ambulacraires paires profondément excavées, à peine granuleuses, presque lisses, très-inégales, les antérieures flexueuses, divergentes, arrondies à leur extrémité, les postérieures beaucoup plus courtes, mais écartées, également arrondies à leur extrémité. Zones porifères placées en partie sur les parois des aires ambulacraires, composées de pores allongés, unis par un sillon transverse. Dans les aires ambulacraires

antérieures, la zone interporifère est étroite et beaucoup moins large que la zone porifère; dans les aires ambulacraires postérieures, elle est plus étroite encore. Aires interambulacraires resserrées et saillantes autour de l'appareil apical. Tubercules très-fins à la face supérieure, augmentant de volume à la face inférieure, dans la région inframarginale et au milieu de l'aire interambulacraire impaire. Péristome excentrique en avant, étroit, semi-lunaire recouvert d'une lèvre saillante. Périprocte ovale, s'ouvrant au sommet de la face postérieure, sous le rostre formé par le prolongement de l'aire interambulacraire impaire. Appareil apical allongé; deux pores génitaux bien distincts. Fasciole péripétale et fasciole latéro-sous-anal parfaitement visibles dans quelques-uns de nos échantillons. Fasciole péripétale se prolongeant en en avant jusqu'à l'ambitus, contournant de très-près en arrière le bord des aires ambulacraires; fasciole latéro-sous-anal large, à peine anguleux descendant, sur la face postérieure, bien au-dessous du périprocte.

Un des exemplaires qui m'ont été communiqués a quelques-uns de ses tubercules garnis de radioles : ils sont grêles, fins, allongés, cylindriques; le bouton est saillant, relativement très-développé et finement crénelé.

Hauteur, 19 mill.; diamètre antéro-postérieur, 26 mill.; diamètre transversal, 25 mill.

Les échantillons de cette espèce sont ordinairement de petite taille. M. Grégoire, cependant, à Saint-Gilles, associés aux individus que nous venons de décrire, a recueilli des exemplaires dont les dimensions sont beaucoup plus considérables. La hauteur de l'un d'eux est de 28 millimètres, son diamètre antéro-postérieur de 45 millimètres, et son diamètre transversal de 41. Malgré une différence aussi énorme, cet exemplaire ne me paraît pas devoir être séparé du type : la forme générale est la même, le sillon antérieur étroit, profond, caréné sur les bords, offre le même aspect; les aires ambulacraires paires antérieures ont une disposition identique; seulement les aires paires postérieures sont relativement plus étroites et plus allongées, mais cette différence peut tenir au développement exceptionnel de cet exemplaire, et nous sommes d'autant plus porté à le croire, qu'il n'est point isolé et se relie aux petits échantillons par des individus de taille variable.

Rapports et différences. — Nous avons rapporté cette espèce au *Spatangus acuminatus* de Goldfuss, bien qu'elle en diffère un peu par sa face postérieure moins proéminente en arrière, par son sillon antérieur et ses aires ambulacraires moins larges, par son péristome un peu plus éloigné du bord antérieur. Les autres caractères sont tellement voisins qu'il nous a paru difficile d'en faire le type d'une espèce nouvelle. Le *Schiz. acuminatus* offre quelque ressemblance avec le *Schiz. rimosus* du terrain nummulitique de Biarritz. Ce dernier cependant s'en distingue par son sommet un peu moins excentrique en arrière, par son sillon antérieur plus large, plus comprimé sur les bords et se rétrécissant d'une manière plus sensible vers l'ambitus, et par ses aires ambulacraires postérieures plus étroites et moins courtes. Dans le *Synopsis des Échinides fossiles*, M. Desor place cette espèce dans le genre *Hemiaster* : l'existence parfaitement constatée d'un double fasciole péripétale et latéro-sous-anal, tout à fait en rapport, du reste, avec la forme de l'espèce et l'excentricité de l'appareil apical, ne peut laisser aucun doute sur la place générique que M. Agassiz lui avait assignée dès 1840.

Localités. — Saint-Josse-ten-Noode-lez-Bruxelles. Assez rare. Sables ypresiens supérieurs. — Dieghem, Forest (Bruxelles). Assez rare. Laekenien inférieur. — Wemmel, Forest. Rare. Wemmelien.

Musée de Bruxelles (collection Le Hon et Vincent), collection Grégoire, Vincent, ma collection.

Localité autre que la Belgique. — Cassel (Nord).

Explication des figures. — Pl. V, fig. 8, *Schizaster acuminatus,* de ma collection, vu de côté; fig. 9, autre exemplaire restauré, du système wemmelien, de la collection de M. Vincent, vu sur la face supérieure et montrant la disposition du fasciole; fig. 10, face inférieure; fig. 11, aires ambulacraires et sommet de la face supérieure grossis; fig. 12, autre individu de petite taille, du système wemmelien, de la collection de M. Vincent, vu sur la région anale et montrant la disposition du fasciole latéro-sous-anal; fig. 13, fasciole grossi; fig. 14, radioles grossis; fig. 15, exemplaire de grande taille, du système laekenien, de la collection de M. Grégoire, vu de côté; fig. 16, face supérieure; fig. 17, face inférieure.

SCHIZASTER VAN DEN BROECKI, Cotteau, 1880.

(Pl. VI, fig. 1 et 2.)

Espèce de petite taille, cordiforme, arrondie et échancrée en avant, subacuminée et tronquée en arrière; face supérieure paraissant médiocrement renflée, rapidement déclive dans la région antérieure, ayant sa plus grande hauteur au delà du sommet apical, dans l'aire interambulacraire postérieure qui est carénée et saillante. Face inférieure? Sommet ambulacraire très-excentrique en arrière. Sillon antérieur étroit, profond, caréné sur les bords, se rétrécissant un peu vers l'ambitus qu'il échancre profondément. Aire ambulacraire impaire longue, droite, bien différente des autres, paraissant formée de deux rangées de pores simples très-petits et disposés par paires obliques. Aires ambulacraires paires profondément excavées, très-inégales, les antérieures flexueuses, arrondies à leur extrémité, divergentes et cependant rapprochées du sillon antérieur, les postérieures extrêmement courtes, un peu moins écartées, également arrondies à leur extrémité. Aires interambulacraires étroites, resserrées et saillantes autour de l'appareil apical. Péristome assez rapproché du bord antérieur. Périprocte ovale dans le sens du diamètre longitudinal, placé au sommet de la face postérieure. Fascioles?

Épaisseur? Diamètre antéro-postérieur et diamètre transversal, 21 millimètres.

Rapports et différences. — Cette espèce offre, au premier abord, beaucoup de ressemblance avec les exemplaires de petite taille du *Schizaster acuminatus;* elle nous a paru s'en distinguer par son sommet ambulacraire beaucoup plus excentrique en arrière, par son sillon antérieur plus allongé, se rétrécissant vers l'ambitus d'une manière un peu plus sensible, par ses aires ambulacraires paires antérieures moins écartées, plus flexueuses et plus rapprochées du sillon, par ses aires ambulacraires postérieures encore plus courtes et plus arrondies.

Localité. — Mont Panisel. Très-rare. Paniselien inférieur.

Collection Vincent.

Explication des figures. — Pl. VI, fig. 1, *Schizaster Van den Broecki,* vu de côté; fig. 2, face supérieure.

SCHIZASTER SCILLAE (Leske), Agassiz, 1840.

(Pl. VI, fig. 3.)

		Scilla, *De corpor. marinis,* pl. VII, fig. 1, 1670.
		Klein, *Nat. Dispos. Echinodermatum,* p. 35, pl. XXVII, fig. A, 1734.
Spatangus	**lacunosus**	(pars), Leske, *Addit ad Kleinii disposit. Echinod.,* p. 227, pl. XXVII, fig. *a*, 1778.
—	**canaliferus**	(non Lam.), Grateloup, *Mém. de géol. zool. sur les Oursins foss*, p. 67, 1836.
—	**Scillae,**	Des Moulins, *Études sur les Échin.,* p. 392, n° 24, 1837.
Schizaster	**Eurynotus,**	Agassiz, *Catal. syst. Ectyp. foss. Echin. mus. neocom.,* p. 2, 1840.
Spatangus	**graecus,**	Agassiz, *idem,* 1840.
—	**canaliferus**	(pars), Lamarck, *Animaux sans vertèbres,* 2e éd., t. III, p. 327, 1840.
Schizaster	**Eurynotus,**	Sismonda, *Echin. foss. di contado di Nizza,* p. 31, pl. II, fig. 2-3, 1843.
—	—	Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Échin.,* p. 127, 1847.
—	**Scillae,**	Agassiz et Desor, *idem,* 1847.
—	**Eurynotus,**	Requien, *Catal. des coquilles de Corse,* p. 96, 1848.
—	—	Bronn, *Index paleontologicus,* p. 1120, 1848.
—	—	D'Orbigny, *Prod. de paléont. stratigr.,* t. III, p. 138, 26e ét., n° 2609, 1852.
—	—	Wright, *On foss. Echinod. from the island of Malta,* p. 48, 1855.
—	**Scillae,**	Leymerie et Cotteau, *Catal. des Échin. foss. des Pyrénées;* Bull. Soc. géol. de France, 2e série, t. XIII, p. 341, 1856.
—	**Eurynotus,**	Bronn, *Lethaea geognostica,* 2e éd., p. 345, pl. XXXVI, fig. 19, 1856.
—	—	De la Marmora, *Voyage en Sardaigne, descript. géol.,* vol. II, p. 613, 1857.
—	**Scillae,**	Desor, *Synopsis des Échin. foss.,* p. 340, 1858.
—	**Eurynotus,**	Pictet, *Traité de paléont.,* 2e éd, t. III, p. 199, 1858.
—	**Scillae,**	Pictet, *idem,* 1858.
—	—	Dujardin et Hupé, *Hist. nat. des zooph. Échinod.,* p. 603, 1862.
—	—	Cotteau, *Echin. foss. des Pyrénées* (Congrès sc. de Bordeaux), p. 134, 1862.
—	—	Wright, *On the foss. Echin. of Malta;* Quarterly Journal of the geol. Soc., t. XX, p. 484, 1864.
—	—	Fischer in Fischer, d'Archiac et de Verneuil, *Asie Mineure, Paléont.,* p. 310, 1866.
—	—	Laube, *Die Echinoiden der österr.-ungarischen oberr. Tertiarablagerungen,* p. 17, 1877.
—	**Eurynotus,**	Locard, *Faune du terrain tertiaire de la Corse;* Bull. Soc. géol. de France, 3e sér., t. 1er, p. 238, 1867.
—	—	Quenstedt, *Petrefactenkunde Deutschlands, Echinodermen,* p. 572, pl. LXXXIX, fig. 6, 1874.
—	**Scillae,**	Cotteau in Locard et Cotteau, *Descript. de la faune des terrains tert. moy. de la Corse,* p. 292, 1877.
—	—	Cotteau, *Obs. sur les foss. des terr. tert. moy. de la Corse et notamment les Échin.;* Bull. Soc. géol. de France, 3e sér., t. VI, p. 74, 1877.

Moules en plâtres : P. 86; P. 95.

Deux exemplaires seulement de cette espèce ont été recueillis dans les terrains tertiaires de la Belgique; ils sont à l'état de moules intérieurs, mal conservés et ne nous permettent qu'une description incomplète.

Espèce de forte taille, oblongue, cordiforme, dilatée, très-échancrée en avant, fortement acuminée en arrière. Face supérieure renflée, déclive dans la région antérieure. Sommet ambulacraire très-excentrique en arrière. Sillon antérieur large, profondément excavé, se rétrécissant un peu près de l'ambitus. Aire ambulacraire antérieure longue, large, droite, bien différente des autres. Aires ambulacraires paires étroites, fortement excavées, inégales, les antérieures flexueuses, rapprochées du sillon antérieur, beaucoup plus longues que les autres. Aires interambulacraires étroites, resserrées et saillantes près du sommet.

Les autres caractères ne sont pas visibles sur nos deux exemplaires et nous renvoyons à la description détaillée que nous avons donnée dans la *Description de la faune des terrains tertiaires moyens de la Corse,* p. 292.

Hauteur, 57 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 64 millimètres; diamètre transversal, 62 millimètres?

Rapports et différences. — Malgré le mauvais état de conservation de nos exemplaires, ils nous ont paru se rapporter d'une manière positive au *Schizaster Scillae;* ils diffèrent bien un peu du type par la largeur énorme de leur sillon antérieur, par leurs aires ambulacraires antérieures relativement plus longues et plus rapprochées du sillon, par leurs aires postérieures un peu moins courtes, mais ces différences sont en somme très-légères, et ne nous ont pas paru suffisantes pour motiver une séparation. Le *Schizaster Scillae* présente quelque ressemblance avec le *Schizaster canaliferus,* vivant actuellement dans la Méditerranée; il s'en distingue facilement par sa forme générale plus acuminée en arrière, par son sillon antérieur moins profondément excavé, par ses aires ambulacraires antérieures plus flexueuses, plus divergentes, plus arrondies à leur extrémité, par ses aires interambulacraires et notamment l'aire interambulacraire postérieure plus saillante.

Dans le midi de l'Europe où cette espèce est très-répandue, elle occupe deux horizons stratigraphiques distincts : non-seulement elle abonde dans

les couches miocènes, mais se développe également avec profusion dans certaines localités du terrain pliocène. Sa présence dans les sables scaldisiens d'Anvers démontre qu'à cette dernière époque, l'espèce qui nous occupe a eu une grande extension géographique, et vivait dans les mers du Nord en même temps que dans les régions méditerranéennes.

Localité. — Anvers. Très-rare. Sables scaldisiens.

Collection Cogels, Stevens.

Localités autres que la Belgique. — Bonifacio, Santa Manza (Corse); îles de Sardaigne, de Malte, etc. Terrain miocène. — Perpignan (Pyrénées orientales); Nice (Alpes maritimes); Palerme (Sicile); Asti, Bologne (Italie). Terrain pliocène.

Explication des figures. — Pl. VI, fig. 3, *Schizaster Scillae,* de la collection de M. Cogels, vu de la face supérieure.

Genre SPATANGUS, Klein, 1754.

Test de grande et moyenne taille, cordiforme, arrondi et plus ou moins échancré en avant, renflé en dessus, presque plane en dessous, tronqué et subacuminé en arrière. Sommet ambulacraire central ou excentrique en avant. Sillon antérieur plus ou moins profond. Aire ambulacraire impaire différente des autres, composée de pores très-petits, disposés par paires obliques et nombreuses. Aires ambulacraires paires très-pétaloïdes, superficielles, effilées à leur extrémité, à peu près égales. Zones porifères un peu déprimées; les pores sont le plus souvent atrophiés dans la zone porifère antérieure des aires ambulacraires paires. Tubercules inégaux, les uns petits, abondants, épars sur toute la surface supérieure, un peu plus développés à la face inférieure, les autres beaucoup plus gros, visiblement mamelonnés, crénelés, perforés et scrobiculés, plus rares et groupés surtout dans les aires interambulacraires. Péristome excentrique en avant, semi-lunaire, fortement labié. Périprocte ovale, ouvert au sommet de la face postérieure. Appareil apical très-peu étendu; quatre pores génitaux; plaque madréporiforme rejetée en arrière. Fasciole sous-anale. Point de fasciole péripétale.

Le genre *Spatangus* se rapproche du *Hemispatangus;* il en diffère par la présence de gros tubercules dans l'aire interambulacraire postérieure. Voisin également de certaines espèces de *Macropneustes,* il s'en distingue par ses aires ambulacraires paires plus pétaloïdes, plus effilées et par l'absence de fasciole péripétale. Les *Spatangus* sont propres au terrain tertiaire et à l'époque actuelle.

SPATANGUS PES EQUULI, Le Hon, 1861.

(Pl. VI, fig. 4-10.)

Pas de poulain, Burtin, *Oryctographie de Bruxelles,* p. 97, pl. VII, 1784.

Spatangus, n. sp. Galeotti, *Mémoire sur la const. géogn. de la province de Brabant,* p. 191, 1837.

— **pes equuli,** Le Hon in Nyst, *Note sur deux espèces encore peu connues et inédites de radiaires du genre Spatangus;* Bull. de la Soc. paléont. de Belgique, t. Ier, p. 164, 1861.

— **Galeotti?** Nyst, *id.,* 1861.

— **pes equuli,** Le Hon, *Terrains tertiaires de Bruxelles;* Bull. Soc. géolog. de France, 2e sér., t. XIX, p. 814 et 825, 1862.

— — Nyst in Dewalque, *Prod. d'une descr. géol. de la Belgique,* p. 408, 1868.

— — Vincent, *Note sur la faune bruxellienne des environs de Bruxelles;* Annales de la Soc. malacol., t. X, p. 31, 1875.

Test de taille moyenne, cordiforme, arrondi et échancré en avant, acuminé et subtronqué en arrière. Face supérieure haute, renflée, subhémisphérique, régulièrement bombée, ayant sa plus grande épaisseur au point qui correspond au sommet. Face inférieure tout à fait plane, tranchante et carénée sur les bords. Face postérieure très-courte, tronquée, anguleuse, occupée en grande partie par le périprocte. Sillon antérieur étroit, long, profondément excavé, entamant très-fortement l'ambitus et se prolongeant, en se creusant et en s'élargissant, jusque vers le péristome. Aire ambulacraire impaire droite, formée de pores simples et très-petits. Aires ambulacraires paires pétaloïdes, ouvertes à leurs extrémités, subflexueuses, à fleur du test, inégales, les antérieures plus longues et plus droites que les aires postérieures qui sont un peu plus larges et s'étalent en forme de feuilles. Zones porifères formées de pores allongés, unis par un sillon, beaucoup plus larges que la

zone interporifère qui forme au milieu une bande très-étroite. Dans les aires ambulacraires paires la zone porifère antérieure est un peu atrophiée près du sommet, mais seulement dans les aires ambulacraires antérieures. Petits tubercules fins, abondants, inégaux, plus ou moins serrés à la face supérieure, plus développés et plus espacés en dessous. Gros tubercules très-apparents, saillants, crénelés, perforés, largement scrobiculés, inégaux, se montrant surtout vers le milieu des aires interambulacraires, aussi bien dans l'aire interambulacraire postérieure que dans les autres. Péristome excentrique en avant, mais rejeté loin du bord par suite du prolongement du sillon antérieur, semi-circulaire, labié. Périprocte ovale, peu développé, situé très-près du bord inférieur. Appareil apical de forme carrée; quatre pores génitaux.

Cette espèce varie beaucoup dans sa forme générale qui est plus ou moins renflée. Certains exemplaires élevés et subconiques ont été désignés par M. Nyst sous le nom de *Spatangus Galeotti*. En comparant entre eux les échantillons mal conservés, mais assez nombreux que nous avons pu étudier, nous nous sommes assuré qu'ils appartenaient à une même espèce, et que cette différence de forme ne suffisait pas pour en faire deux types distincts.

Hauteur, 20 millimètres; diamètre antéro-postérieur, $30\frac{1}{2}$ millimètres; diamètre transversal, 27 millimètres.

Individu conique (type du *Spatangus Galeotti*) : hauteur, 30 millimètres; diamètre antéro-postérieur et diamètre transversal, 37 millimètres.

Rapports et différences. — Cette espèce ne saurait être confondue avec aucune autre. Elle se distingue nettement de ses congénères par sa forme élevée, hémisphérique, quelquefois subconique, par sa face inférieure plane et tranchante sur les bords, par son sillon antérieur très-profond, caréné, entamant l'ambitus et fortement excavé en dessous, par ses aires ambulacraires paires étroites et munies de zones porifères plus larges que l'intervalle qui les sépare, par ses petits tubercules inégaux et irrégulièrement répartis à la surface du test, et ses gros tubercules relégués le plus souvent sur le milieu des aires interambulacraires, par son péristome relativement éloigné du bord et son périprocte ovale et placé très-bas.

Localités. — Chapelle Saint-Laurent, Schaerbeek (Bruxelles); Gottechain (Louvain). Assez rare. Bruxellien et laekenien.

Musée de Bruxelles (collection Le Hon et Vincent).

Explication des figures. — Pl. VI, fig. 4, *Spatangus pes equuli,* du Musée de Bruxelles (collection Le Hon), vu de côté; fig. 5, face supérieure; fig. 6, face inférieure; fig. 7, variété conique (*Spatangus Galeotti,* Nyst), du Musée de Bruxelles, vu de côté; fig. 8, face inférieure; fig. 9, aire ambulacraire grossie, les plaques ambulacraires sont décortiquées par le frottement et la fossilisation; fig. 10, plaque interambulacraire grossie.

Genre MARETIA, Gray, 1855.

Test de taille moyenne, cordiforme, dilaté et plus ou moins échancré en avant, subacuminé et tronqué en arrière, ordinairement plane en dessous. Sommet apical excentrique en avant. Aire antérieure différente des autres, formée de pores petits, simples, espacés. Aires ambulacraires paires pétaloïdes, étalées, allongées, à fleur du test, subacuminées à leur extrémité. Tubercules de deux sortes, les uns très-petits, serrés, épars, augmentant sensiblement de volume à la face inférieure, les autres beaucoup plus gros, fortement scrobiculés, peu abondants, espacés, limités à la partie antérieure, ne se montrant jamais sur l'aire interambulacraire postérieure. Plastron très-large et lisse à la face inférieure. Péristome excentrique en avant, labié, semi-circulaire. Périprocte arrondi, un peu ovale, s'ouvrant au sommet de la face postérieure. Appareil apical petit, compacte; quatre pores génitaux. Point de fasciole péripétale; fasciole sous-anale souvent incomplète.

Ainsi que l'a reconnu M. A. Agassiz, le genre *Hemispatangus* doit être réuni au genre *Maretia* plus ancien de quelques années et dont il ne diffère par aucun caractère important. Le genre *Maretia* peu nombreux en espèce commence à se montrer dans le terrain tertiaire et existe encore à l'époque actuelle.

MARETIA GRIGNONENSIS (Desmarets), Cotteau, 1880.

(Pl. VI, fig. 11-18.)

Spatangus Grignonensis,	Desmarets in Des Moulins, *Tableaux synonymiques*, p. 390, 1836.
— **Omalii,**	Galeotti, *Mém. sur la constitution géogn. de la province de Brabant*, p. 191, pl. suppl., fig. 1, 1837.
— **Grignonensis**	(non Des Moulins), Agassiz, *Cat. syst. Ectyp. foss. Echinod. musei neocom.*, p. 2, 1840.
— —	Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Échin.*, p. 114, 1847.
— —	Graves, *Essai sur la topographie géogn. du département de l'Oise*, p. 686, 1847.
— —	(pars), Bronn, *Index paleontol.*, p. 1159, 1848.
— **Omalii,**	Bronn, *id.*, p. 1160, 1848.
— **Grignonensis,**	Sorignet, *Oursins foss. de deux arrondiss. du département de l'Eure*, p. 47, 1850.
— —	D'Orbigny, *Prod. de Paléont. strat.*, t. II, p. 398, 1850.
— **Omalii,**	Forbes in Lyell, *On tertiary strata of Belgium and french Flanders;* Proceed. of the Geol. Society, t. VIII, p. 342, pl. VIII, fig. 7 *a*, *b*, 1852.
— —	Forbes, *Monog. of the Echinod. of the British tertiaries*, p. 28, pl. III, fig. 9, 1852.
— —	Le Hardy de Beaulieu et Toilliez, *Mémoires sur les terrains tertiaires de la Belgique et de la Flandre française* (traduction du Mém. de Lyell); Ann. des travaux publics de Belgique, p. 138, pl. X, fig. 7 *a*, *b*, 1856.
Hemispatangus Grignonensis,	Desor, *Synops. des Échin. foss.*, p. 416, 1857.
Spatangus Omalii,	Pictet, *Traité de Paléont.*, 2e éd., t. IV, p. 200, 1857.
Hemispatangus Grignonensis,	Pictet, *id.*, 1857.
Spatangus Omalii,	Le Hon, *Terrains tertiaires de Bruxelles;* Bull. Soc. géol. de France, 2e sér., t. XIX, pp. 814 et 827, 1862.
Hemispatangus Grignonensis,	Dujardin et Hupé, *Hist. nat. des Zooph. Échinod.*, p. 601, 1862.
Spatangus Omaliusi,	Dewalque, *Prod. d'une Description géolog. de la Belgique*, p. 408, 1868.
— —	Vincent, *Les faunes bruxelliennes et laekeniennes de Dieghem;* Mém. Soc. malac. de Belgique, t. VII, p. 11, 1872.
— —	Vincent et Th. Lefèvre, *Note sur la faune laekenienne de Laeken, de Jette et de Wemmel;* id., pp. 73 et 75, 1872.
— —	Vincent, *Préliminaires d'une notice sur les foss. de l'assise sup. du syst. ypresien;* Bull. Soc. malacol., p. lxxxvi, 1872.
— —	Vincent, *Note sur la faune bruxellienne des environs de Bruxelles;* Mém. de la Soc. malacol. de Belgique, t. X, p. 31, 1875.

Espèce de petite taille, cordiforme, échancrée en avant, subacuminée en arrière. Face supérieure plus ou moins renflée, subgibbeuse en avant, légè-

rement carénée dans la région postérieure, déclive sur les côtés, tronquée verticalement en arrière. Face inférieure tout à fait plane, carénée sur les bords. Sommet ambulacraire très-excentrique en avant. Sillon antérieur presque nul vers le sommet, s'élargissant à l'ambitus qu'il échancre d'une manière très-sensible, cessant à quelque distance du péristome. Aire ambulacraire impaire formée de pores simples, très-petits, disposés par paires obliques et espacées. Aires ambulacraires paires pétaloïdes, légèrement subflexueuses, à peines ouvertes à leur extrémité. Zones porifères subdéprimées, un peu moins larges que la zone interporifère, composées de pores inégaux, les externes un peu plus allongés que les autres, unis par un sillon, et séparés par une bande de test oblique et granuleuse. Les pores de la zone porifère antérieure des aires ambulacraires paires antérieures sont en partie atrophiés aux approches du sommet, et deviennent à peine visibles. Petits tubercules abondants, serrés, homogènes, disposés en séries horizontales, se montrant à la face supérieure, augmentant un peu de volume sur les bords du sillon antérieur. De gros tubercules visiblement crénelés et perforés, entourés de scrobicules larges et très-profonds, existent à la face supérieure, dans les deux aires interambulacraires antérieures et dans la première moitié des deux aires paires postérieures; ils existent également, mais plus serrés, plus saillants et un peu moins gros, à la face inférieure, de chaque côté d'un large plastron presque lisse ou finement granuleux, qui correspond en partie à l'aire interambulacraire impaire, et occupe plus de la moitié de la face inférieure. Péristome très-excentrique en avant, semi-lunaire, labié, s'ouvrant à fleur du test. Périprocte assez grand, irrégulièrement arrondi, placé au sommet de la face postérieure. Appareil apical étroit, granuleux, muni de quatre pores génitaux très-ouverts et de cinq petites plaques ocellaires; la plaque madréporiforme se prolonge en arrière des pores génitaux. Fasciole sous-anale flexueuse et couverte de très-fins granules.

Un exemplaire recueilli à Wemmel et donné au Musée de Bruxelles par M. Boels présente adhérents au test une grande quantité de petits radioles : ils sont grêles, cylindriques, très-allongés, recourbés, lisses en apparence et varient dans leur longueur, suivant la grosseur des tubercules sur lesquels ils sont placés; la tête est marquée par un leger renflement, ils diffèrent peu

par la structure et leur aspect des radioles du *Maretia planulata,* espèce vivant actuellement dans les mers de l'Inde.

Hauteur, 13 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 31 millimètres; diamètre transversal, 30 millimètres.

Individu jeune : hauteur, 8 millimètres; diamètre antéro-postérieur, 20 millimètres; diamètre transversal, 18 millimètres.

Rapports et différences. — Cette espèce se rapproche un peu de l'*Hemispatangus Hoffmanni* du terrain pliocène de Bunde; elle s'en distingue cependant très-nettement par sa taille moins forte, par sa face supérieure moins renflée, moins saillante en forme de toit, par ses aires ambulacraires moins larges et sensiblement plus allongées. Ce sont deux types parfaitement distincts et qui du reste appartiennent à deux horizons stratigraphiques différents. Des Moulins, d'après les indications fournies par Desmarets, a mentionné pour la première fois cette espèce, en 1836, dans ses *Tableaux synonymiques.* Ce n'est qu'en 1837 que Galeotti a décrit et figuré le *Spatangus Omalii,* identique par tous ses caractères à l'espèce de Grignon; le nom de *Grignonensis,* plus ancien d'une année, doit donc être préféré.

Localités. — Saint-Josse-ten-Noode (province de Brabant). Rare. Ypresien supérieur. — Groenendael, Schaerbeek, Etterbeek, Rouge cloître. Assez rare. Bruxellien. — Saint-Gilles, Dieghem, avenue Louise, Lede (Alost). Rare. Laekenien. — Wemmel. Wemmelien (laekenien supérieur).

Musée de Bruxelles (collection Le Hon et Vincent), collection Dewalque, Colbeau, Vincent, Grégoire, ma collection.

Localités autres que la Belgique. — Grignon (Seine-et-Oise); Parnes, Chaumont, Gypseuil, Henonville, etc. (Oise); Fours, Fontenay, Civières (Eure); Chenet (Aisne).

Explication des figures. — Pl. VI, fig. 11, *Maretia Grignonensis,* du Musée de Bruxelles, vu de côté; fig. 12, face supérieure; fig. 13, face inférieure; fig. 14, radiole grossi; fig. 15, individu jeune, de ma collection, vu sur la région anale; fig. 16, face supérieure; fig. 17, face inférieure; fig. 18, appareil apical et face supérieure grossis.

CONSIDÉRATIONS STRATIGRAPHIQUES.

Les terrains tertiaires de la Belgique, largement et puissamment développés sur certains points du territoire, formés de couches très-variées et appartenant à des âges bien distincts, ont donné lieu à des travaux nombreux et importants, et sont aujourd'hui parfaitement connus, sinon dans tous leurs détails, du moins dans leurs caractères généraux. Afin de bien fixer la répartition de nos espèces d'Échinides dans les différentes couches, il nous a paru utile d'avoir sous les yeux un tableau qui les résume et les présente dans leur ensemble. M. Van den Broeck et M. Rutot nous ont fourni le tableau qui sert de base à nos considérations stratigraphiques et qu'avec leur autorisation nous avons joint à notre Mémoire (voir *Annexe*). Il nous montre d'un coup d'œil les grandes périodes, les subdivisions ou systèmes qui, dans l'état actuel de la science, et d'après les observations des géologues les plus compétents, partagent les terrains tertiaires de la Belgique, le nom des différents dépôts, leur nature, et en regard, comme point de comparaison, la classification de Dumont et les terrains correspondants dans d'autres régions de l'Europe. Nos trente et une espèces sont ainsi distribuées dans les divers systèmes [1] :

Le système heersien ne nous a offert aucune espèce d'Échinides.

Quatre espèces ont été rencontrées dans le système landenien et n'en franchissent pas les limites :

Holaster Dewalquei, Cotteau;
Hemiaster nux, Desor;
— Vincenti, Cotteau;
Schizaster Corneti, Cotteau.

[1] Nous n'avons pas à nous occuper du système le plus inférieur, le système montien, qui a fait l'objet d'un Mémoire précédent : Cotteau, *Description des Échinides du calcaire grossier de Mons;* Mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, t. XLII, 1868.

Le système ypresien nous a offert quatre espèces :

Cidaris Vincenti, Cotteau;
Scutellina rotunda, Forbes;
Schizaster acuminatus, Agassiz;
Maretia Grignonensis, Cotteau.

Le *Cidaris Vincenti,* représenté par quelques radioles, est seul spécial au système : les trois autres espèces se retrouvent dans les systèmes bruxellien ou laekenien.

Le système paniselien renferme deux espèces :

Hemiaster Houzeaui, Cotteau;
Schizaster Van den Broecki, Cotteau.

Ces deux espèces sont nouvelles et propres au système.

Quatre espèces appartiennent au système bruxellien :

Scutellina lenticularis, Agassiz;
— rotunda, Forbes;
Maretia Grignonensis, Cotteau;
Spatangus pes equuli, Le Hon.

Aucune de ces espèces n'est propre au système : deux d'entre elles, *Scutellina rotunda* et *Maretia Grignonensis,* s'étaient déjà montrées dans le système ypresien; les quatre espèces remontent dans le système laekenien.

Seize espèces se développent dans le système laekenien qui est sans contredit le plus riche en Échinides :

Cyphosoma tertiarium, Le Hon;
— Vincenti, Cotteau;
Caratomus Le Honi, Cotteau;
Nucleolites approximatus, Galeotti;
Echinolampas affinis, des Moulins;
— Duponti, Cotteau;
Pygorhynchus Gregoirei, Cotteau;
Echinocyamus propinquus, Forbes;

Echinocyamus gracilis, Cotteau;
Lenita patellaris, Agassiz;
Scutellina lenticularis, Agassiz;
— rotunda, Forbes;
Brissopsis Bruxellensis, Cotteau;
Schizaster acuminatus, Agassiz;
Maretia Grignonensis, Cotteau;
Spatangus pes equuli, Le Hon.

Sur ces seize espèces, cinq s'étaient déjà montrées dans les systèmes précédents : *Scutellina lenticularis, Scutellina rotunda, Schizaster acuminatus, Maretia Grignonensis, Spatangus pes equuli,* parmi lesquelles deux persistent jusque dans l'étage wemmelien, *Schizaster acuminatus* et *Maretia Grignonensis :* restent onze espèces propres au système laekenien.

Le système wemmelien ne renferme que deux espèces qui déjà avaient fait leur apparition dans les systèmes inférieurs :

Schizaster acuminatus, Agassiz;
Maretia Grignonensis, Cotteau.

Le système wemmelien termine la série des dépôts éocènes. Si nous considérons ces divers systèmes dans leur ensemble, nous voyons qu'en dehors du calcaire de Mons dont nous n'avons point à nous occuper, le terrain éocène de Belgique renferme vingt-trois espèces qui peuvent être considérées comme caractéristiques de cette grande période, car aucune ne s'était montrée dans la formation crétacée ou dans le système montien, et aucune ne dépasse les limites du système wemmelien. Sur ces vingt-trois espèces, dix-sept sont jusqu'ici propres à la Belgique, sept se retrouvent dans les terrains tertiaires éocènes d'autres pays :

Hemiaster nux, Desor, recueilli en France, à Biarritz, dans la couche à *Serpula spirulaea* et dans la couche à *Euspatangus ornatus,* en Suisse, dans le terrain nummulitique proprement dit, et en Italie, dans le terrain éocène de Vicence et de Vérone. Le système landenien dans lequel se trouve en Belgique l'*Hemiaster nux* est inférieur à ces divers dépôts;

Echinolampas affinis, des Moulins, qu'on retrouve en France à Cassel

(Nord) et à Blaye (Gironde), dans l'éocène, et en Suisse, dans le terrain nummulitique d'Yberg;

Pygorhynchus Gregoirei, Cotteau, recueilli en France dans le calcaire grossier de Gisors (Eure) et d'Aubigny (Aisne);

Lenita patellaris, Agassiz, *Scutellina lenticularis,* Agassiz, et *Scutellina rotunda,* Forbes, abondamment répandus dans le calcaire grossier du bassin de Paris;

Maretia Grignonensis, Cotteau, caractéristique du calcaire grossier du bassin de Paris et du London clay d'Angleterre.

Les systèmes tongrien et rupelien ne nous ont offert aucune espèce d'Échinides; seulement à la partie supérieure du système rupelien, dans les couches bolderiennes, se rencontrent quelques radioles du *Cidaris Belgica.*

Le pliocène est plus riche : les sables inférieurs d'Anvers ou diestiens renferment sept espèces :

Cidaris Belgica, Cotteau;
Echinus Nysti, Cotteau;
— Colbeaui, Cotteau;
Psammechinus sphaeroïdeus, Cotteau;
— Dewalquei, Cotteau;
— Cogelsi, Colbeau;
Echinocyamus Forbesi, Cotteau.

Le *Cidaris Belgica* s'était déjà montré dans le système bolderien; deux espèces se retrouvent dans les sables supérieurs, *Psammechinus sphaeroïdeus* et *Echinocyamus Forbesi.* Restent quatre espèces caractéristiques : *Echinus Nysti* et *Colbeaui, Psammechinus Dewalquei* et *Cogelsi.*

Trois espèces seulement se rencontrent dans les sables supérieurs ou scaldisiens, deux des sables inférieurs, et une troisième qui lui est propre :

Psammechinus sphaeroïdeus, Cotteau;
Echinocyamus Forbesi, Cotteau;
Schizaster Scillae, des Moulins.

Sur les neuf espèces recueillies dans le terrain pliocène de la Belgique, une seule, représentée par quelques radioles isolés, avait commencée à se montrer à la fin du système rupelien; aucune ne persiste au delà du terrain pliocène. Sur les huit espèces pliocènes, six sont propres à la Belgique, deux seulement ont existé dans d'autres régions: *Echynocyamus Forbesi,* commun dans le crag rouge du comté de Suffolck et *Schizaster Scillae* qui caractérise, dans le midi de l'Europe, les marnes pliocènes de Perpignan, de Nice et d'Asti.

ANNEXE.

TABLEAU GÉNÉRAL DES TERRAINS TERTIAIRES DE LA BELGIQUE.

PÉRIODES.		NOMS DES SYSTÈMES.	NOMS DES DÉPOTS TERTIAIRES.	NATURE des dépôts.	CLASSIFICATION de Dumont par comparaison.	CORRESPONDANTS en France.
PLIOCÈNE	*Supérieur*	SABLES SUPÉRIEURS D'ANVERS	Sables à *Trophon antiquum* (Calloo, Austruweel, Bassins).	Littoral et côtier	Scaldisien	Sables des Landes (dune). (Sables jaunes du Midi) : *astien.*
	Moyen	SABLES MOYENS D'ANVERS	Sables à *Isocardia cor* (Zwyndrecht, Deurne, Bassins).	Profondeur moyenne.		Pliocène du Cotentin Crag de Normandie.
			Sables à Bryozoaires (fort de Wommelghem)	Assez profond		Marnes bleues du Midi : *plaisancien.*
	Inférieur	SABLES INFÉRIEURS D'ANVERS.	Sables graveleux (Enceinte, etc.)	Littoral, émergence.	Diestien.	
			Sables à *Pectunculus pilosus* (Anvers)	Côtier.		
			Sables à *Panopaea Menardi* (Edeghem, le Kiel, Burght).	Plus profond		
MIOCÈNE		(Lacune)	(Lacune).			Faluns, Bordeaux, Touraine, etc.
OLIGOCÈNE	*Supérieur*	(Lacune)	(Lacune).			
	Moyen	SYSTÈME RUPELIEN	Sables bolderiens ou Sables du Rupel	Plage sous-marine et dune.	Bolderien	Sables de Fontainebleau.
			Argile à *Nucula Lyelliana*	Côtier.	Rupelien.	
			Argile de Boom	Assez profond.		
			Sables fluvio-marins du Limbourg : 1° dépots saumâtres de Vieux-Jonc, Kerniel. et 2° dépôts plus marins à Pétoncles de Bergh, etc.	Estuaire		
			Argile de Henis	Lagune ou polder.		
	Inférieur	SYSTÈME TONGRIEN	Sables de Neerrepen	Plage sous-marine et dune.	Tongrien.	
			Sables à *Ostrea ventilabrum* (de Vliermael, Grimmertingen, etc.).	Marin.		Partie supérieure du Gypse.

ÉOCÈNE . .	*Supérieur* .	Système wemmelien		Sables chamois	Peu profond . .	Rupelien (pars) .	Sables moyens.
				Argile glauconifère	Assez profond . .	Tongrien (pars) .	
				Sables fossilifères à *Numm. Wemmelensis* (de Wemmel, Laeken, etc.).		Laekenien supér. .	
				Gravier à *Numm. variolaria minor* . . .	Littoral		
	Moyen . .	Système laekenien		Couche à *Ditrupa* et à *Orbitol. complanata*	Côtier.	Laekenien infér. .	Calcaire grossier moyen.
				Gravier à *Numm. laevigata* remaniées . .	Littoral		
		Système bruxellien		Sables et grès calcareux	Marin, moyenne profondeur.	Bruxellien . . .	
				Sables et grès quartzeux			
	Inférieur .	Système paniselien .	*Supérieur* .	Couches à *Cardita planicosta* (d'Aeltre, de Gand, Blankenberghe, etc.).	Marin.	Bruxellien . . .	Sables de Cuise.
			Inférieur .	Sable blanc des Flandres.	Littoral et dune .	Bruxellien . . .	
				Psammites, argiles et sables glauconifères (du mont Panisel).	Marin.	Paniselien . . .	
		Système ypresien . .	*Supérieur* .	Étage sableux, fossilifère à *Numm. planulata*	Côtier.	Ypresien supér. .	
				Argilite de Morlanwelz.	Peu profond . .		
			Inférieur .	Étage argileux, non fossilifère	Profond (mer intérieure?).	Ypresien infér. .	(En Angleterre : London clay).
		Système landenien .	*Supérieur* .	Sables et lignites de Landen.	Littoral et estuaire	Landenien . . .	Sables de Bracheux.
			Inférieur .	Tufeau à *Pholadomya Konincki* (tufeau de Lincent).	Marin.		
		Système heersien		Marne blanche à végétaux (de Gelinden, etc.)	Littoral (désagrégation de falaises crétacées, à l'époque tertiaire).	Heersien.	
				Sables glauconifères à Cyprines (d'Orp-le-Grand, Maret, etc.).	Marin.		
		Système montien		Calcaire de Mons	Estuaire et dépôt marin.	Maestrichtien (pars).	Calcaire pisolithique et marnes strontianifères

TABLE ALPHABÉTIQUE ET SYNONYMIQUE

DES GENRES ET DES ESPÈCES.

E.

F.

H.

L.

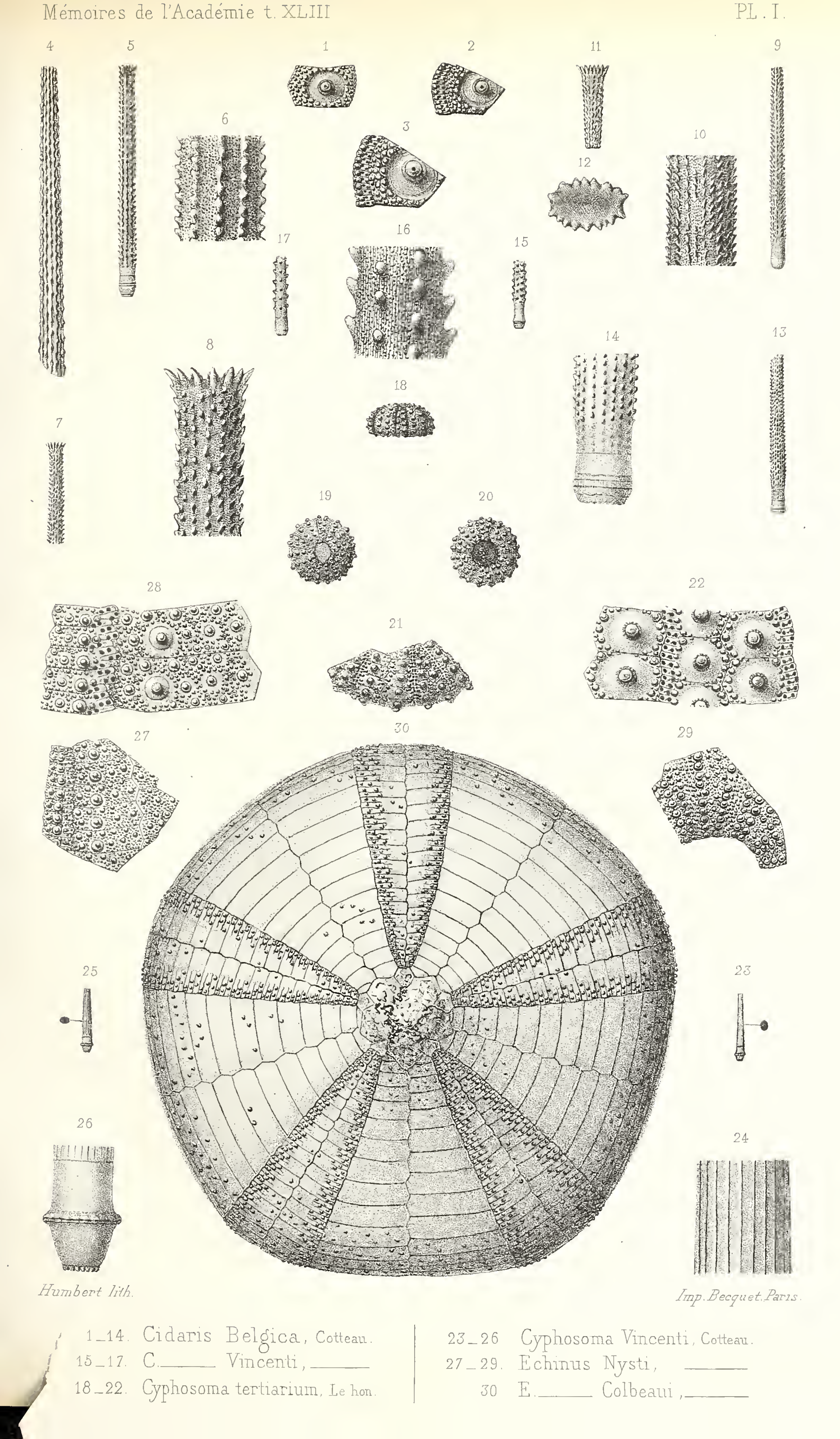
M.

N.

P.

S.

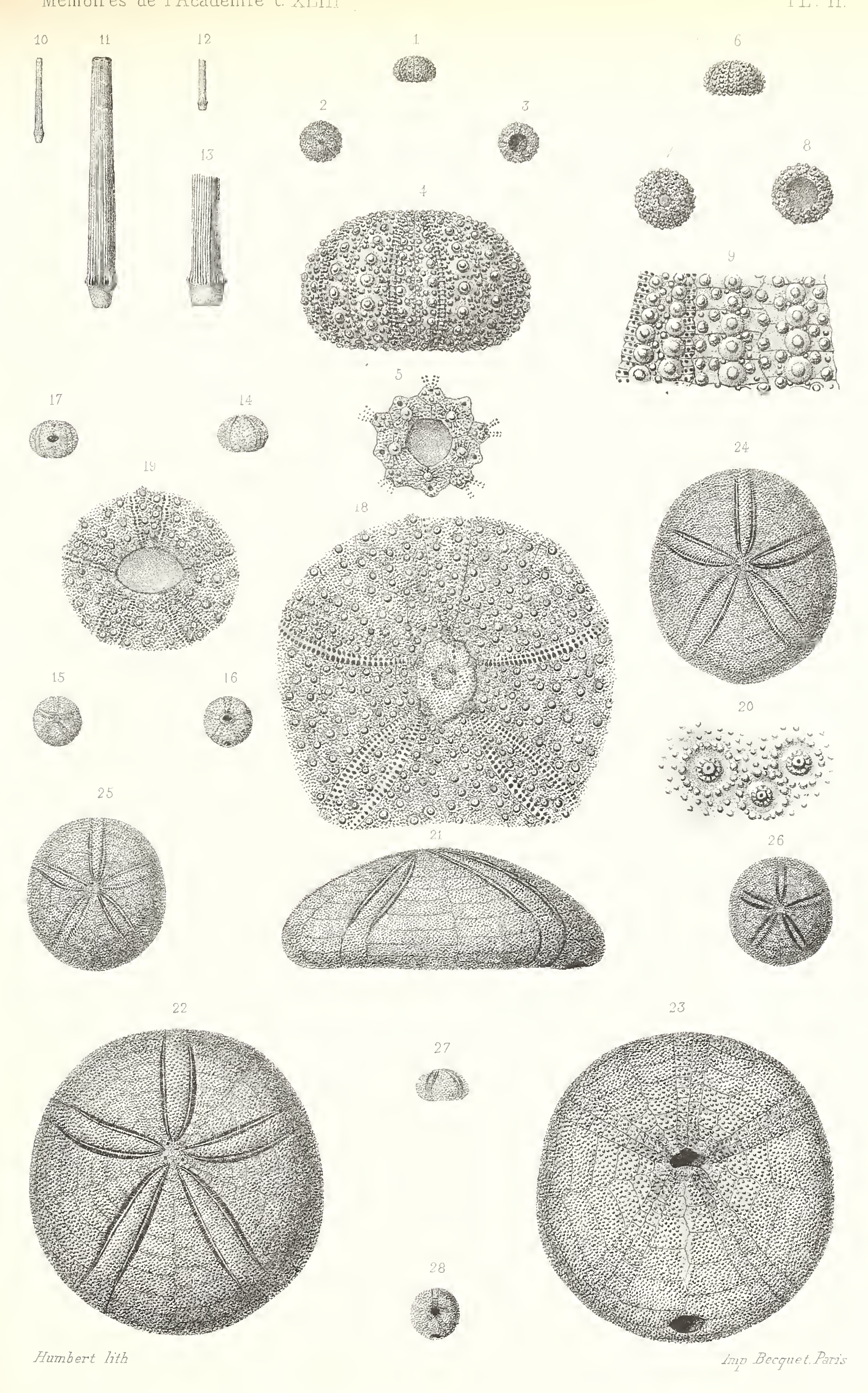
TABLE DES MATIÈRES.



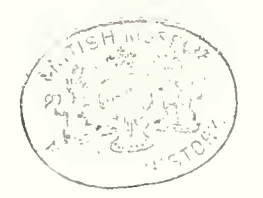
Humbert lith. Imp. Becquet. Paris.

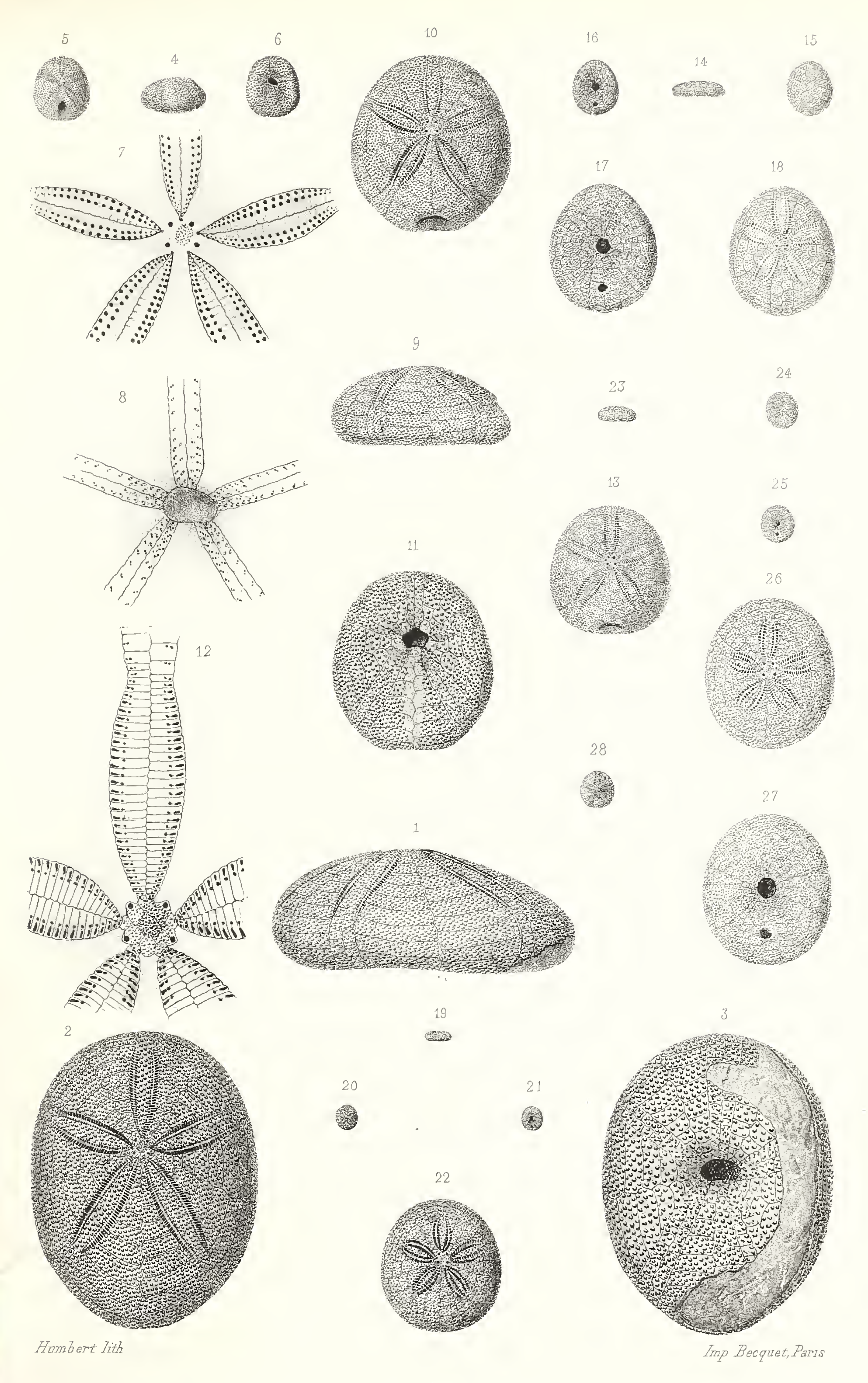
1_14. Cidaris Belgica, Cotteau.
15_17. C._____ Vincenti, _____
18_22. Cyphosoma tertiarium, Le hon.
23_26. Cyphosoma Vincenti, Cotteau.
27_29. Echinus Nysti, _____
30. E._____ Colbeaui, _____


NATURAL HISTORY



1–5. Psammechinus sphœroideus, Cotteau. | 10–13. Psammechinus Cogelsi, Cotteau.
6–9. P.————— Dewalquei, ——— | 14–20. Caratomus Lehoni, Cotteau.
21–28. Echinolampas affinis, Des Moulins.



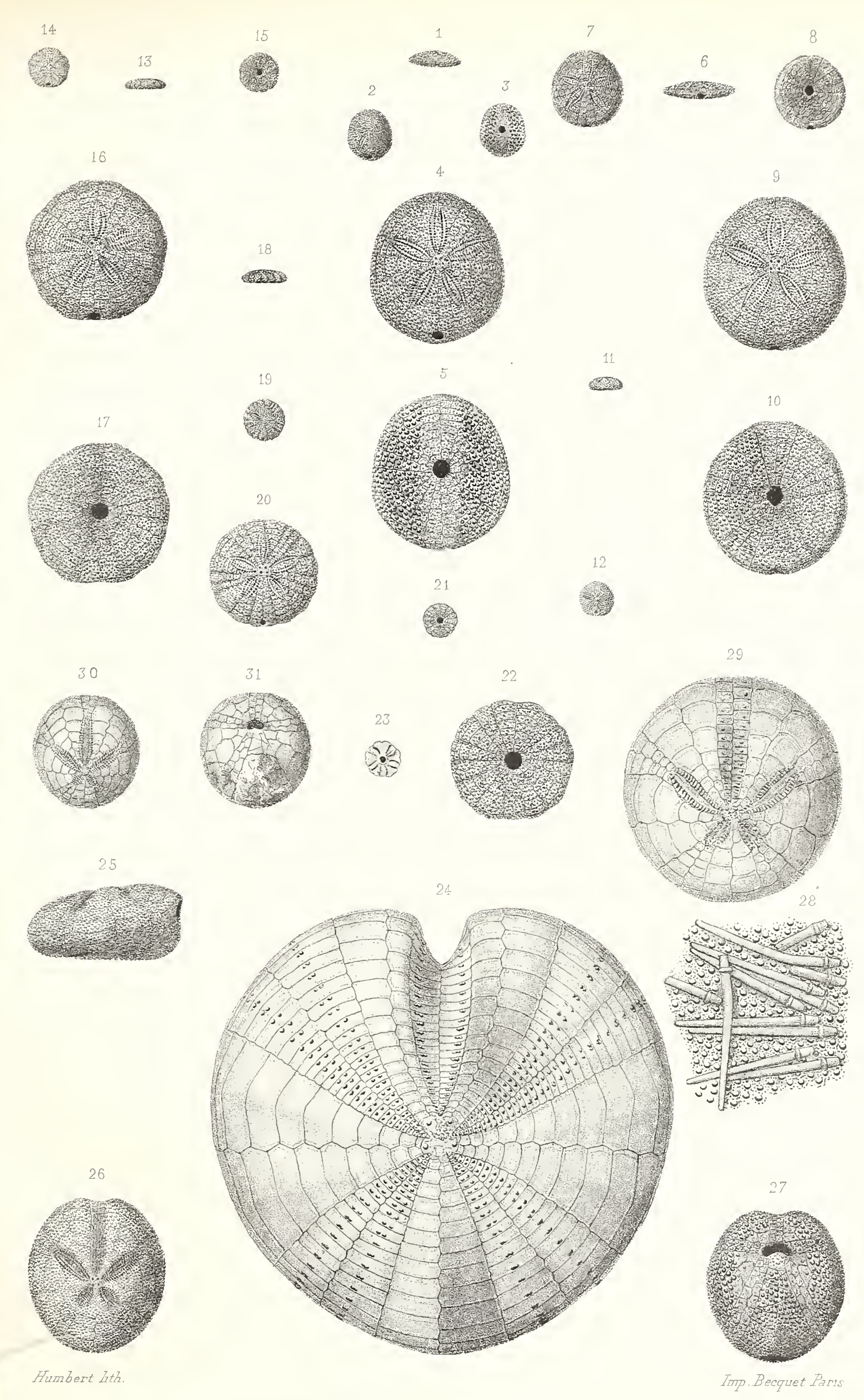


Humbert lith

Imp. Becquet, Paris

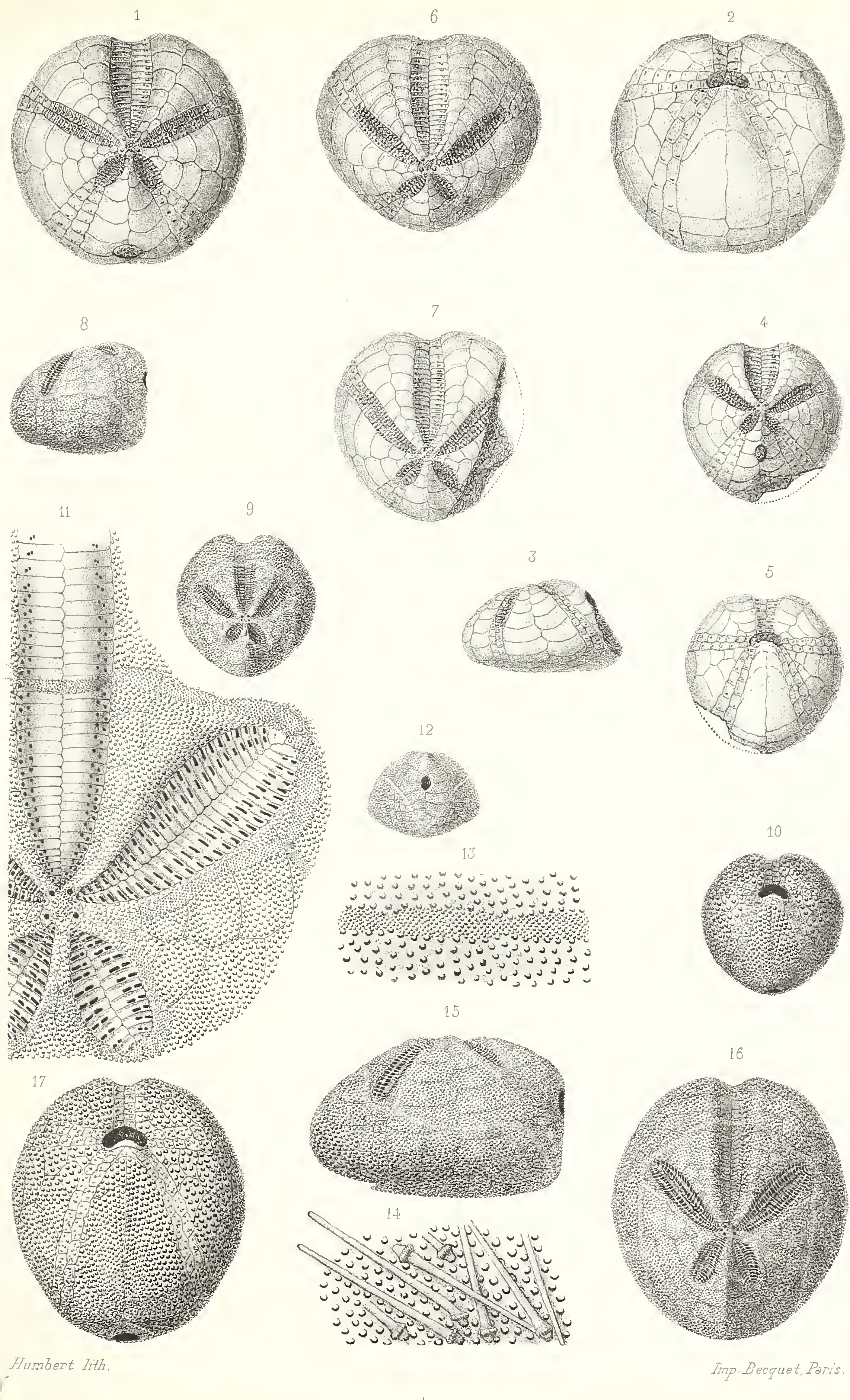
1_3. Echinolampas Duponti, Cotteau.
4_8. Nucleolites approximatus, Galeotti.
9_13. Pygorhynchus Gregoirei, Cotteau.
14_18. Echinocyamus propinquus, Forbes.
19_22. E. ——— gracilis, Cotteau.
23_28. E. ——— Forbesi, ———


BRITISH



1_5. Lenita patellaris, Agassiz.
6_10. Scutellina lenticularis, Agassiz.
11_23. S[illegible] rotunda, Forbes.
24. Holaster Dewalquei, Cotteau.
25_28. Brissopsis Bruxellensis, ——
29_31. Hemiaster nux, D[illegible]

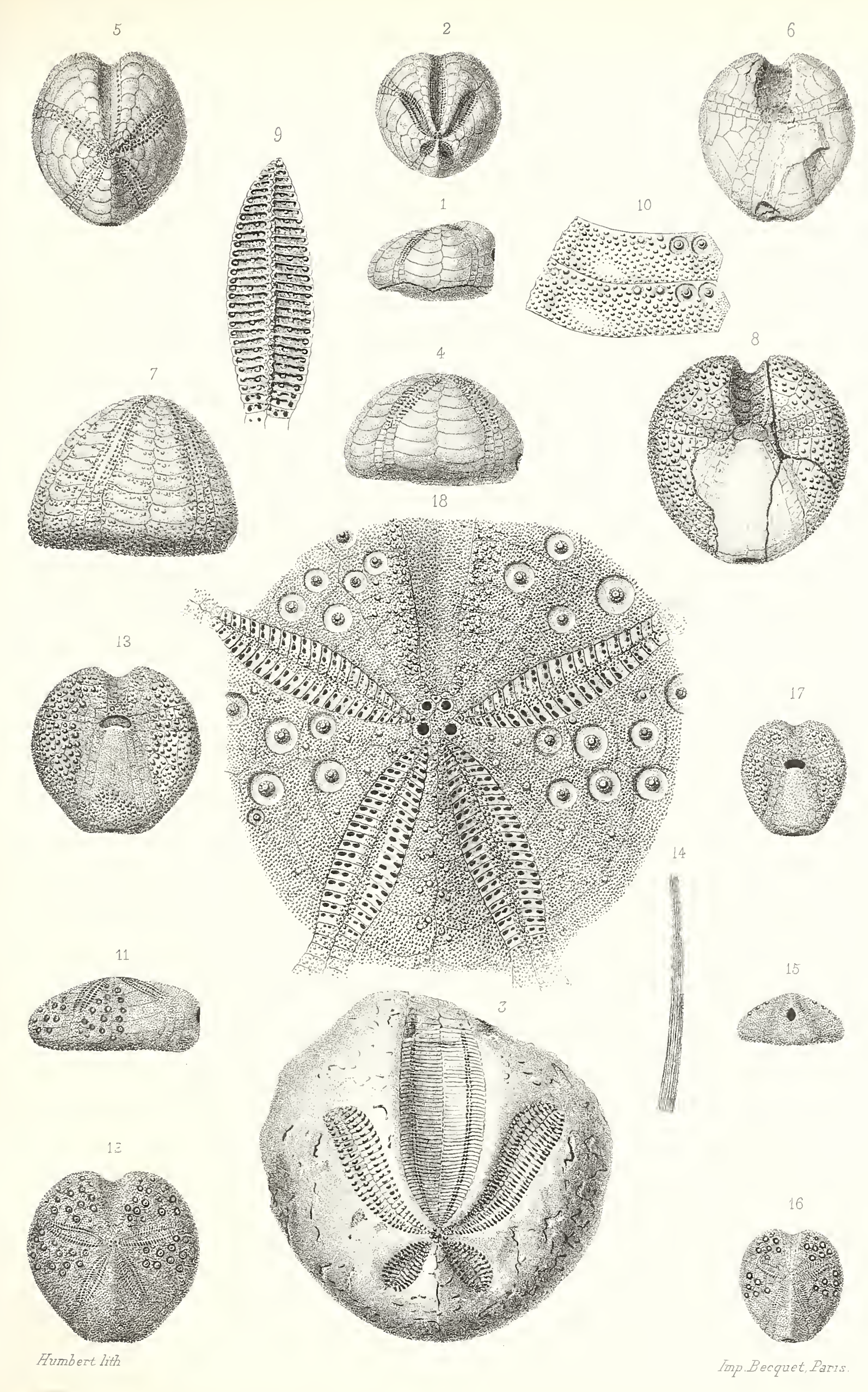

NATURAL HISTORY



Humbert lith. *Imp. Becquet, Paris.*

1_2. Hemiaster Vincenti, Cotteau.
3_5. H. ——— Houzeaui, ———

6_7. Schizaster Corneti, Cotteau.
8_17. S. ——— acuminatus, Agassiz.



1 _ 2. Schizaster Vanden Brœcki, Cotteau.
3. S. ——— Scillæ, Agassis.

4 _ 10. Spatangus pes equuli, Le hon.
11 _ 18. Maretia Grignonensis Cotteau


NATURAL HISTORY

ESSAI

SUR

LA VIE ET LE RÈGNE DE SEPTIME SÉVÈRE,

PAR

ADOLPHE DE CEULENEER,

SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE A L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

Laboremus

(Sp. Sev. 23.)

(Mémoire couronné par la Classe des lettres dans la séance du 4 mai 1874.)

INTRODUCTION

Nous possédons les écrits de plusieurs historiens qui ont traité de la vie et du règne de l'empereur Septime Sévère. Comme, depuis quelques années, on a longuement étudié et discuté la valeur des sources auxquelles ces historiens ont puisé, nous croyons utile d'en dire quelques mots dans cette introduction, afin de motiver l'autorité que nous attribuerons à chacune de ces sources dans le courant de cet ouvrage.

Les principaux historiens qui ont traité de cette époque, sont Ammien Marcellin et Dion Cassius [1]; malheureusement la partie de leur histoire qui s'occupait du règne de Septime Sévère ne nous est pas parvenue. La perte des livres de Dion Cassius est d'autant plus regrettable que celui-ci y avait consigné l'histoire des faits dont il avait été lui-même le témoin. Il nous reste cependant assez de fragments de son ouvrage pour être à même de déterminer la valeur des faits qu'il rapporte. Des livres LXI-LXXVII qui sont perdus nous possédons un abrégé datant du XI[e] siècle, fait avec assez d'exactitude, par Jean Xiphilin de Trébizonde, neveu du patriarche de Constantinople du même nom, ainsi que quelques fragments de Dion lui-même recueillis par le savant cardinal Angelo Maï.

Des jugements bien disparates ont été émis sur la portée des écrits de Dion. En rappelant brièvement les principaux faits de sa vie, et en indiquant la place qu'il occupait dans la société, nous pourrons juger son œuvre en meilleure connaissance de cause. Il naquit en 155 à Nicée en Bithynie, de Cassius Apronianus, sénateur et gouverneur de la Cilicie [2]. Après s'être

[1] [Pour nous conformer à l'usage consacré, nous continuerons à dire Dion Cassius, quoique le nom exact soit Cassius Dio Cocceianus.]

[2] Dio LXXV, 15; LXIX, 17; LXXII, 7; Reimari, *De uita et scriptis Dionis commentarius* (Bibl. Photii Cod. LXXI). A moins d'indication contraire, nous suivons, pour les auteurs grecs et latins, le texte de l'édition des classiques de Teubner. Pour les notes *ad Dionem,* l'édition de Reimar et celle de Gros.

adonné à l'étude des lettres, il se rendit à Rome où il fut reçu dans le Sénat en 180 à l'âge de vingt-cinq ans [1]. Questeur et édile sous Commode, il fut désigné préteur par Pertinax en 193, et entra en charge en 194 [2].

Après sa préture, il resta quelque temps sans obtenir de nouveaux honneurs. Ceci ne s'explique qu'en admettant que Sévère, qui au commencement de son règne semblait si bien disposé à l'égard de Dion [3], l'aura disgracié du jour où il divinisa Commode, prince que l'historien n'avait nullement épargné dans ses écrits. Pendant cette disgrâce il fréquenta régulièrement les séances du Sénat, assista aux principaux faits du règne de Sévère et s'occupa, dans sa retraite de Capoue, de rassembler les matériaux pour son grand ouvrage [4].

Après la mort de Septime Sévère et de son fils Caracalla, notre historien fut rendu à la vie publique. En 218, Macrin le nomma *curator* de Smyrne et de Pergame [5]. Sous Alexandre Sévère, il fut nommé consul, puis proconsul d'Afrique. En 226 il gouverna la Dalmatie, dignité que son père avait également occupée, en 227 la Pannonie supérieure [6] et en 229 nous le voyons gérer le consulat pour la seconde fois avec Alexandre Sévère [7].

Un homme mêlé à tous les grands événements politiques de son époque et qui connut même la politique secrète de l'empire, comme semblerait le prouver ce qu'il nous apprend de la conspiration de Caracalla contre Plautien [8], était bien placé pour écrire l'histoire de son temps. [Ayant rempli lui-même de nombreuses et importantes fonctions, il était très-versé dans tout ce qui regardait l'administration de l'empire; et bien souvent les renseignements qu'il nous a transmis sont pleinement confirmés par les monuments épigraphiques.]

[1] Dio LXXII, 4. | [2] Dio LXXIII, 12. | [3] Dio LXXII, 23. | [4] Dio LXXVI, 2.

[5] Dio LXXIX, 7. *Ad ordinandum statum liberarum ciuitatum,* dit Spanheim, *ap.* Reimar, p. 1356, n° 32 : cette assertion est inexacte, car ces deux villes n'étaient pas autonomes. Cf. Kuhn, *Städt. und bürg. Verfassung des röm. Reichs.* Leipzig, 1864, II, 29.

[6] Dio XLIX, 36; LXXX, 1.

[7] Dio LXXVI, 16; LXXX, 5; Borghesi, *OEuvres,* III, 501; Orelli 1177, 5602; C. I. L., III_2, 5587.

[8] Dio LXXVI, 11. Cf. Her. III, 11; Roulez, *Bull. de l'Acad. royale de Belgique,* t. XXX, 1870, p. 140.

Il écrivit d'abord un ouvrage sur les signes qui avaient prédit l'avénement de Sévère. Ce livre ayant été favorablement accueilli par l'empereur, Dion publia une histoire des guerres qui suivirent la mort de Commode jusqu'au commencement de la guerre d'Albin. Le succès de cet ouvrage l'engagea à écrire une histoire romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'à l'année de son second consulat (229) [1]. Son exposition est claire, son récit animé; et, s'il lui arrive parfois de puiser aux sources avec trop de légèreté, de manifester trop hautement ses sympathies ou ses rancunes [2], s'il ne peut se glorifier d'avoir été constamment fidèle au *sine ira et studio,* il serait injuste cependant de l'accuser d'avoir tronqué les faits pour satisfaire ses goûts personnels, et l'on peut affirmer sans crainte que l'exactitude et la véracité, surtout pour les faits dont il a été lui-même témoin, sont les qualités qui le caractérisent [3].

Quelquefois, il est vrai, le récit de Dion est déclamatoire et puéril. Il ajoute foi à tous les présages, croit au moindre pronostic; mais le goût déclamatoire régnait dans la société d'alors, et l'astrologie, que les Romains ont toujours condamnée et toujours pratiquée, ne pouvait manquer de dominer les esprits sous l'empire des idées orientales.

A côté de ces défauts, inhérents à son époque, Dion possède de grandes qualités d'historien et, s'il n'a pas la valeur de Tacite, il est cependant bien supérieur à Hérodien.

Celui-ci occupa aussi certaines charges, mais moins importantes et moins connues [4]. Sievers suppose qu'il a été procurateur impérial, mais que probablement il n'a jamais géré de magistrature [5]. On croit qu'il fut sénateur.

[1] Dio LXXII, 23; LXXIV, 3. Cf. Hoefner, *Untersuch. zur Gesch. des Kaisers* L. *Septimius Severus und seiner Dynastie.* Giessen, B. I, 1872-1875, S. 14 et 20-25; *Rh. Mus.,* 1872, S. 156.

[2] Grasshof, *De fontibus et auctoritate Dionis Cassii.* Bonnae, 1867, p. 43.

[3] Il nous avertit quand il lui a été impossible de constater les faits. Dio LXXX, 1 et 2; Sievers, *Ueber das Geschichtswerk des Herodians* (Philologus, §§ 1-30 dans le 26e volume; §§ 31-60 dans le 31e), § 15. De nombreux passages de son histoire prouvent qu'il n'a négligé aucun moyen pour connaître la vérité. Ainsi *Frg.,* I, 2; XLIX, 36; LIII, 19; LXVIII, 27; LXIX, 1; LXXII, 4, 7, 18, 23; LXXIII, 3; LXXV, 7, 13; LXXX, 1. Cf. Gros, I, 333 et 334.

[4] Ἐν βασιλικαῖς ἢ δημοσίαις ὑπηρεσίαις γενόμενος, dit-il lui-même, I, 1.

[5] Il y a un Tit. Claud. Herodianus *leg. prou. Siciliae* (Orelli 3760; Henzen 5604), auquel se rapporte probablement un rescrit de Septime Sévère de 204 (L. 1. C. v, 66 et *Vat. frgm.* 247

Le lieu de sa naissance nous est inconnu; on suppose qu'il naquit à Alexandrie vers l'an 170. Il vint à Rome, ou du moins en Italie, vers 204 [1].

Il prétend ne parler que de ce qu'il a vu ou dit lui-même et se glorifie de son amour pour la vérité [2], ce qui n'empêche que, comme autorité historique, il est de loin inférieur à Dion son contemporain, quoiqu'il semble qu'il ait pu consulter l'histoire de ce dernier, écrite avant la sienne.

La simple lecture de son ouvrage prouve qu'il n'avait pas les connaissances requises pour écrire même l'histoire de son temps. Ce serait en vain qu'on chercherait chez lui la moindre exactitude chronologique, quelque esprit de critique ou des connaissances géographiques solides. Chez Hérodien, on ne trouve ni gravité, ni réflexions profondes. A l'exemple de Thucydide il mêle à son récit bon nombre de harangues qui sont toujours inférieures au modèle et souvent superflues. Et puis, il faut bien le dire, Hérodien est incomplet; il omet maintes fois de mentionner des faits de la plus haute importante [3]. On a soutenu qu'Hérodien était plus impartial que Dion [4]. Il est facile et aisé d'être impartial en faisant de l'histoire purement descriptive; et, si l'on ne peut taxer Hérodien de partialité, ce n'est pas une raison pour adresser à Dion un reproche qu'il ne mérite pas.

Il est curieux de remarquer que, malgré cette infériorité, Hérodien a été plus populaire que Dion. Les historiens de l'histoire auguste le citent à loisir [5],

ap. HUSCHKE, *Jurispr. anteiust. quae supersunt*). Il fut probablement *praetor tutelaris* avant d'être *leg. prou. Sicil.* (*Frgm. uat.* 191, 208; ZUMPT, *Comment. epigr.*, II, p. 57); et un AULUS HERODIANUS, auquel Gordien adressa un rescrit en 240 (C. IX, 41. Cf. SIEVERS, § 1; BORGHESI, *OEuvres,* III, 120); mais aucun des deux ne peut s'identifier avec l'historien.

[1] SIEVERS, § 1; VOLCKMANN, *De Herodiani uita scriptis fideque.* Regimonti, 1859, p. 5-12.

[2] HER. I, 1 et 2. Μετὰ πάσης ἀληθοῦς ἀκριβείας.

[3] Volckmann (p. 15) veut l'excuser en disant qu'écrivant pour ses contemporains il pouvait omettre de mentionner certains faits. Ce système est inadmissible. Négliger certains détails, soit, mais passer sous silence des faits assez importants pour que leur omission rende l'ouvrage inexact et incomplet, cela ne peut s'excuser.

[4] VOLCKMANN, p. 16.

[5] Capitolin le loue : *Alb.* 12; Tzetzes, *Chil.* VI, 55, ne le loue pas, comme semble l'insinuer Volckmann (page 4). Du reste, Tzetzes le confond avec le grammairien. Capitolin suit davantage Hérodien que Dion, Spartien et Lampride suivent davantage Dion. Spartien suit cependant quelquefois Hérodien. Ainsi : *Did. Jul.* 4 et HER. II, 7, 3; 5 et HER. II, 11, 9; *Seu.* 6 et HER. II, 12 et 14; 7 et HER. II, 1 et 14.

Zosime le suit [1] et Zonare quitte Dion du moment qu'il peut prendre Hérodien pour guide. Ammien Marcellin, malgré son grand mérite d'historien, puise aussi à la même source, quoiqu'il ne la cite jamais [2]. Peut-être est-ce la beauté de son style fleuri, correct et élégant, bien supérieur à celui de Dion, qui a entraîné ces auteurs. L'histoire d'Hérodien est en effet d'une lecture agréable; l'auteur a le talent de combiner les faits de manière à les présenter aux lecteurs en de véritables tableaux.

Il serait superflu de parler des autres écrivains grecs tels que Zosime, Zonare et de l'indigeste compilateur Suidas; ces auteurs ont puisé le fond de leurs histoires dans Dion, et plus souvent dans Hérodien.

Que dire maintenant des historiens de l'histoire auguste? Les nombreuses critiques qu'on en a fait en Allemagne [3] nous permettent de les apprécier à leur juste valeur. Parmi ces compilateurs, car c'est le seul nom qu'ils méritent, Capitolin et Spartien sont les seuls qui doivent nous occuper. Nous n'avons pas à discuter la question de savoir à quel auteur appartient telle ou telle biographie. Suivant la leçon de Peter, admise par la plupart des philologues, les vies de Julien, de Sévère, de Niger, de Géta et de Caracalla sont écrites par Spartien, et Capitolin est l'auteur de celles de Pertinax et d'Albin.

Ces biographies portent le cachet d'une simple compilation et prouvent le peu de talent et d'originalité de leurs auteurs. Le manque d'ordre, de méthode et de critique historique; des contradictions flagrantes et des répétitions nombreuses [4] les caractérisent pour la plupart; quelquefois même ils sont d'une grande partialité, comme on le constate, par exemple, dans la vie de Didius Julianus où Spartien se montre très-partial en faveur de ce prince [5]. Leur style dénote une décadence complète. Ils emploient quantité

[1] Sievers, § 2.

[2] Amm. Marc. XXIX, 1, 17; XXXI, 10, 18 et Her. I, 15. Il ne mentionne qu'une fois un Hérodien, et ce n'est pas l'historien. (Amm. Marc. XXII, 16, 16.)

[3] Peter, *Historia critica scriptor. hist. aug.* Lipsiae, 1860; Richter, *Ueber die Scriptores VI Histor. aug.* (Rhein. Mus., VII, S. 27 sqq.); Dirksen, *Die Scriptores histor. aug.* Leipzig, 1842; C. Czwalnia, *De epistularum actorumque quae a scriptorib. hist. aug. proferuntur fide atque auctoritate.* Bonnae, 1870.

[4] Lampride recommence la vie de Commode au chapitre 21.

[5] Sievers, § 17.

de fréquentatifs et d'inchoatifs inconnus jusqu'alors, beaucoup de mots grecs, des formes et des composés inusités. On remarque dans leurs écrits un oubli complet de la syntaxe et de la grammaire [1].

Le véritable esprit de l'histoire leur fait défaut. Le danger continuel, qui sous le règne tyrannique de la plupart des empereurs pesait sur tous les citoyens, enlevait aux historiens tout amour de la vérité et les mettait dans l'impossibilité de relater les faits tels qu'ils s'étaient passés. L'histoire se réduisit alors à des biographies ou à des mémoires; et les écrits des auteurs de l'histoire auguste ressemblent bien plus à des révélations de la vie privée des princes, à des recueils d'anecdotes à la manière de Suétone, qu'à un récit des actes politiques des empereurs.

Ces historiens ne peuvent avoir de valeur que pour autant qu'ils nous indiquent les sources auxquelles ils ont puisé, et dont bien souvent ils se servent fort mal. Il leur arrive quelquefois de transcrire des textes émanés des chancelleries impériales [2]; et leurs principales sources sont Ælius Maurus, qui écrivit une histoire de Sévère [3], Ælius Junius Cordus [4] et Marius Maximus. Leurs ouvrages sont perdus ainsi que les mémoires que Sévère composa lui-même, et pour la rédaction desquels il fut probablement aidé par son secrétaire pour les lettres grecques Antipater d'Hiérapolis [5]. La perte de ces mémoires écrits après la mort d'Albin ne semble pas bien regrettable, car, d'après ce que nous apprennent les anciens [6], ils ressemblaient bien plus à une apologie qu'à une histoire de son règne.

Aurelius Victor, qui n'a que des éloges pour Sévère, est seul à louer, sans

[1] C. Paucker, *De latinitate S. H. A. meletemata ad apparatum uocabulorum spectantia.* Dorpati, 1870.

[2] Egger, *Recherches historiques sur les fonctions de secrétaire du prince chez les anciens* (Mém. d'hist. anc., p. 251 sqq.).

[3] Sp. *Seu.* 20.

[4] Ainsi Cap. *Alb.* 5, 7, 11; *Macr.* 1; *Max.* 12, 27; *Gord.* 4, 11, 16.

[5] Philostr. *Vit Soph.* II, 24; Hoefner, 13. On ne sait si les mémoires de Sévère furent écrits en grec ou en latin.

[6] Dio LXXV, 7; LXXVI, 16; Her. II, 7 et 9; Sp. *Seu.* 2, 11, 18. On en trouve des fragments dans Sp. *Nig.* 4, 5; Cap. *Alb.* 5, 7, 10, 11. Muller les a recueillis dans *Fragmenta histor. graec.* (éd. Didot), III, pp. 657, 658.

restriction aucune, la sincérité du récit de l'empereur [1], alors qu'en réalité Sévère semble n'avoir écrit ses mémoires que pour accuser ses anciens rivaux des crimes les plus atroces et pour se disculper lui-même de ses propres cruautés. Au rapport d'Hérodien il y aurait relaté aussi les divers présages ainsi que les songes qui lui avaient prédit sa grandeur future [2]. Il en fit même peindre des représentations dont il fit don à la ville de Rome.

On est d'accord à reconnaître en Maurus et Cordus des historiens de peu de valeur; mais il n'en est pas de même pour Marius Maximus au sujet duquel les avis sont partagés. Marius Maximus, qu'on ne peut identifier avec le général de Sévère du même nom [3], était pour un siècle de décadence littéraire un écrivain de mérite qui fut beaucoup lu [4]. Il est à remarquer que, si l'historien était le même personnage que le général de Sévère, on s'expliquerait difficilement comment Spartien, qui le prend pour guide, ne parle pas du tout du siége de Byzance.

La vie de Marius Maximus nous est peu connue. Nous savons seulement qu'il fut préfet de la ville sous le règne de Macrin [5]. Il écrivit la vie de Trajan, d'Hadrien et de ses successeurs jusqu'à Héliogabale en suivant le système historique de Suétone dont il ne fit que continuer l'histoire. Les historiens de l'histoire auguste le citent à plusieurs reprises [6], y renvoient même le lecteur pour les faits qu'ils ne racontent pas [7] et vont quelquefois jusqu'à le copier. Pour autant que nous pouvons en juger, et malgré son amour pour la prolixité [8], ce en quoi il ne suivait pas son modèle Suétone,

[1] Aur. Vict. *Caes.* 20. | [2] Herod. II, 33, 34.

[3] Spon, *Recherches sur les antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, éd. L. Renier et Montfalcon. Lyon, 1858, p. 258; J. Mueller, *Der Geschichtschreiber Marius Maximus* (bei Buedinger, *Unters. zur röm. Kaisergesch.* Leipzig, 1870, B. III), S. 20; Borghesi, III, 495; IV, 162; V, 455; Henzen, 5502.

[4] Amm. Marc. XXVIII, 4, 14 et t. III, p. 245.

[5] Dio LXXII, 2; LXXVIII, 14, 36; Sievers, *Studien zur Geschichte der röm. Kaisern.* Berlin, 1870, S. 178, 181.

[6] Sp. *Hadr.* 2, 12, 20, 25; *Hel. Verus.* 3, 5; *Seu.* 15; *Geta* 2; Cap. *Marc. Anton.* 1, 25; *Pertin.* 2, 15; *Alb.* 3, 9, 12; Vulc. Gall. *Auid. Cass.* 6, 9; Lamp. *Comm.* 13, 15, 18; *Alex. Seu.* 5, 21, 30, 48, 65.

[7] Vulc. Gall. *Auid. Cass.* 9.

[8] Vop. *Firm.* 1 (cf. Amm. Marc. XXVIII, 4, 14) dit de lui : *homo omnium uerbosissimus.*

l'histoire de Marius Maximus était une source assez précieuse, et l'on ne peut que regretter la perte de ses écrits.

Les écrivains de l'histoire auguste ont pris Marius Maximus pour guide pour les principaux empereurs, pour les autres Cordus; quelquefois ils les suivent tous les deux, et alors ils accordent la préférence à Marius Maximus. On ne doit pas croire cependant que ce soient là les seules sources auxquelles ces compilateurs aient eu recours. Maintes fois, en écrivant leurs biographies, ils ont eu devant les yeux Hérodien et surtout Dion Cassius.

Nous possédons en outre pour l'histoire de cette époque les écrits d'Eutrope, des deux Victor, d'Orose et de Sextus Rufus. Eutrope a puisé à de bonnes sources, mais il omet tout ce qui est défavorable à Rome. Il est remarquable par l'exactitude chronologique, la clarté et la précision [1]. Les deux Victor sont de peu d'importance. Celui qui a écrit les *Caesares* a plus de mérites que l'auteur de l'*Epitome;* encore l'impartialité n'est pas une de ses plus brillantes qualités [2]. Tous deux puisèrent plus aux auteurs de l'histoire auguste qu'à Marius Maximus, quoi qu'en dise J. Müller [3].

Orose, chrétien espagnol du Ve siècle et disciple de saint Augustin, mérite assez de confiance. Pour l'histoire de Sévère il suit surtout Eutrope. Son style se ressent du séjour qu'il fit en Afrique [4].

Nous devrons aussi de temps à autre recourir aux Pères de l'Église; nous avons cependant à nous en servir trop rarement pour qu'il soit opportun de discuter ici la valeur relative de chacun d'eux.

Ce court aperçu prouve que nous n'avons comme sources premières que Dion Cassius, Hérodien et Marius Maximus. Tous les autres écrivains ont en effet puisé à une de ces trois sources. Sur la valeur d'Hérodien, il n'y a pas à se tromper. Il ne peut faire autorité que pour autant qu'il ne se trouve pas en contradiction avec Dion ou avec Marius Maximus. Si tous les phi-

[1] Pirogoff, *De Eutropii breuiarii ab U. C. indole ac fontibus.* Berolini, 1873, c. 1; Foerster, *De Rufi Breuiario eiusque codicibus.* Vindobonae, 1872.

[2] *Rhein. Mus.,* 1874, S. 285.

[3] Mueller, S. 170. Cf. Hoefner, S. 14.

[4] Alzog, *Grundriss der Patrologie.* Freiburg i. B., 1869, S. 74; Beck, *De Orosii fontibus et auctoritate.* Marburg, 1852; Th. de Moerner, *De Orosii uita eiusque historiarum libris VII aduersus paganos.* Berolini, 1844, p. 166, 174 sqq.; H. Sauvage, *De Orosio.* Parisiis, 1875.

lologues sont d'accord pour attribuer une si mince importance à Hérodien, la même entente n'existe pas au sujet des deux autres historiens.

On a voulu placer Marius Maximus au-dessus de Dion, ou le faire considérer au moins comme un historien d'égale valeur [1] : thèse qui me paraît inadmissible. Quelle que puisse être sa véracité, il n'a jamais été qu'un pâle imitateur de Suétone, c'est-à-dire un biographe s'occupant plus de la vie privée des princes que de leur activité politique. Tout autant voudrait dire que, pour l'histoire du Ier siècle de l'empire, on doit placer Suétone sur la même ligne que Tacite. Quelles que soient les qualités de Marius Maximus, il est plus partial que Dion : dans sa vie de Julien, il donna un libre cours à ses rancunes et à ses antipathies. Très-bien informé pour tout ce qui a rapport à la vie privée des princes et pour les faits qui se sont passés à Rome, il ne l'est plus du moment qu'il est forcé de parler du reste de l'empire; et ses connaissances géographiques sont des plus faibles [2].

Il faut rendre à Dion la place qui lui revient. Nous ne voulons cependant pas exagérer sa valeur au point de jeter le doute, — comme l'a fait récemment un historien de Sévère, M. Höfner, — sur tous les faits rapportés par Hérodien ou par les écrivains de l'histoire auguste qui ne se trouvent pas dans Dion. Dion n'aurait certes pas négligé de mentionner un fait de quelque importance, si celui-ci s'était réellement produit; mais c'est sortir des bornes que doit s'imposer une sage critique que de douter de certains détails du moment qu'ils ne sont pas rapportés par celui-ci.

Nous croyons plus sage de dire que Dion doit être considéré comme la source la plus importante que nous possédions. Les faits et les détails qui nous sont transmis par les autres historiens doivent être contrôlés avec le texte de Dion, et ne peuvent être admis que du moment qu'ils ne contredisent pas formellement ce texte.

Si nous ne possédions que les ouvrages des écrivains dont nous venons de parler, nous aurions bien du mal à retracer d'une manière quelque peu

[1] Mueller, S. 144, 146, 150.

[2] Sievers, § 17; Hoefner, S. 6, 9, 15. C'est à tort qu'on a prétendu (*Hist. Zeitschr.* de von Sybel, 1877, S. 472) qu'Hérodien était bien au courant de la géographie de l'Asie.

complète l'histoire de l'empereur Sévère. Heureusement que la numismatique et l'épigraphie nous viennent en aide.

Pour la numismatique, les bons guides ne sont pas loin à chercher : nous avons Eckhel et Cohen.

L'épigraphie surtout nous sera d'une grande utilité. Pour aucun règne, cette science n'est aussi féconde en monuments. Elle nous en présente depuis l'Afrique jusqu'aux confins du Danube, depuis l'Asie jusqu'aux extrémités de la Grande-Bretagne. Bien des fois, elle nous fait connaître des faits que les auteurs contemporains ne nous rapportent pas, ou ne nous apprennent qu'inexactement. Nous n'osons nous flatter d'avoir lu toutes les inscriptions qui se rattachent au règne de Sévère; nous n'avons cependant pas craint de faire les recherches les plus minutieuses, et nous avons consulté les principaux ouvrages des grands maîtres de la science épigraphique. Qu'il nous suffise de citer les travaux de Mommsen, Boeckh, Borghesi, Letronne, Renier, Waddington, Orelli, Henzen et de bien d'autres dont nous aurons maintes fois à mentionner les écrits.

Notre sujet ne se prêtait guère à l'ordre chronologique. Aussi avons-nous préféré diviser notre mémoire en deux parties. Dans la première, qu'on pourrait appeler l'histoire externe du règne de Sévère, nous nous occupons de sa vie publique et des différentes guerres qu'il géra. Dans la seconde, — histoire interne, — nous étudions sa politique et les changements qu'il introduisit tant dans le droit que dans l'administration. On comprendra que cette dernière étude surtout est loin d'être complète. C'est un simple essai que nous avons voulu faire en cette matière. Chaque jour on découvre des inscriptions qui éclaircissent des points douteux de l'administration impériale; et puis, pourquoi ne pas l'avouer, nous n'osons nous flatter de n'avoir rien laissé échapper dans une question aussi complexe que difficile.

ESSAI

SUR

LA VIE ET LE RÈGNE DE SEPTIME SÉVÈRE.

I

CHAPITRE PREMIER.

SÉVÈRE AVANT SON AVÉNEMENT A L'EMPIRE.

Toutes les nations asservies à Rome vinrent tour à tour siéger sur le trône impérial avant l'établissement momentané des barbares dans la ville éternelle. Ceux-ci marquèrent la transition entre la Rome capitale du monde antique et la Rome centre de l'univers chrétien.

Dès les premiers temps de l'empire, on put prévoir que Rome ne se suffirait plus longtemps à elle-même, et que bientôt elle ne trouverait plus dans son sein des hommes capables de la gouverner. Depuis le jour où M. Hortensius Hortulus, fils du grand et opulent orateur, se présenta au Sénat, entouré de ses enfants, pour implorer l'assistance de Tibère et le supplier de secourir son indigence [1], les grandes familles romaines tombèrent de plus en plus du faîte de leur grandeur; et leur misère devint telle que, sous le

[1] Tac. *Ann.* II, 38.

règne même de Tibère, on dut rendre un sénatus-consulte pour empêcher les matrones d'origine équestre de se faire inscrire officiellement sur le rôle des prostituées [1].

Le despotisme des mauvais empereurs, qui, par méfiance, ne pouvaient supporter à Rome la présence de familles influentes ne fit qu'augmenter le mal. Parmi les sénateurs on apercevait déjà plus de provinciaux que de Romains; et bientôt les provinces ne se contentèrent plus d'envoyer leurs indigènes siéger au Sénat. L'Espagne, arrivée à son apogée, gouverna l'empire durant de bien longues années. Au commencement du IIIe siècle, elle dut céder la place à l'Afrique.

L'Afrique s'était relevée de ses désastres. La Carthage de César avait grandi et méritait de nouveau le titre de reine du littoral africain [2]. Elle ne tenait plus uniquement sa puissance de la force matérielle, mais aussi de la culture intellectuelle de ses habitants. Les lettres florissaient à Madaure, à Hadrumète (Soussa), à Cirtha, à Leptis. Plusieurs de ces villes avaient déjà envoyé à Rome des hommes dont la célébrité est arrivée jusqu'à nous. Salvius Julianus, le célèbre rédacteur de l'*Édit perpétuel*, vit le jour à Hadrumète et le grand orateur Corn. Fronto naquit à Cirtha.

La colonie romaine Leptis Magna, l'actuelle Lébida, la capitale de cette partie de l'Afrique qui sous Dioclétien devint la province Tripolitaine [3], fut la patrie du stoïcien Annæus Cornutus, le maître et l'ami de Perse et de Lucain. Sous Domitien, elle donna le jour à Septimius Severus, soldat, poète et surtout orateur [4], un des ancêtres du prince dont nous allons essayer d'écrire l'histoire [5].

[1] Tac. *Ann.* II, 85. | [2] Apul. *Flor.* c. 2.

[3] L'ancienne Neapolis. Plin. *H. N.* V, 4, 19; Sall. *Iug.* 19, 77-79; Isidorus, *Orig.* XV, c. 1; Vivien de Saint-Martin, *Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité gr. et rom.* Paris, 1863, p. 51; Ritter, *Die Erdkunde*, I, Afrika. Berlin, 1822, S. 925, 926; Forbiger, *Handb. der alt. Geogr.* Leipzig, 1842-1847, II, 837; *Geogr. Mittheil.* v. Petermann, 1862, S. 11-13.

[4] Stat. *Silu.* IV, 5; Teuffel dit que c'est le grand-père de Sévère (nº 308, 9), ce qui est contredit par Sp. *Seu.* 1. Peut-être est-ce le *Seuerus* qui fut consul en 155, car en déc. 155 : *Seuerus et L. Iulius Seuerus Coss.* A. Kluegmann, *Die neuen Arvalmonumente* (Philol., 1869, B. XXVIII), S. 489.

[5] Sur la famille de Sévère. Herod. éd. Irmisch, t. III, p. 214.

Ce fut elle aussi qui vit naître l'empereur Lucius Septimius Severus [1], le 11 avril de l'an 146 [2], sous le consulat d'Erucius Clarus II et de Severus. Il était le fils aîné [3] de Marcus [4] Septimius Geta et de Fulvia Pia. Sa famille était d'origine équestre [5] et appartenait à la tribu Quirina. Il avait pour oncles paternels les consulaires Septimius Macer, Septimius Severus et P. Septimius Aper qui fut *consul suffectus* avec M. Sedatius Severianus [6]. Son aïeul paternel portait le nom de Septimius Macer et son aïeul maternel celui de Fulvius Pius [7].

S'il faut en croire Spartien [8], son caractère ambitieux et son désir immodéré du pouvoir se manifestèrent déjà dans ses jeux d'enfance. Il ne jouait qu'aux juges, se faisait précéder de faisceaux et de haches et, entouré de ses camarades, il rendait des jugements. Mais bientôt les jours de jeu furent passés et le temps vint où le jeune Sévère dut s'appliquer à l'étude des lettres grecques et latines. Il fréquenta d'abord les écoles d'Afrique, probablement celles de Carthage ou de Madaure, très-célèbres à cette époque et supérieures même à celles de Rome. Il s'appliqua avec zèle à ces études si ardues pour une jeune intelligence; et quoique ayant pour les lettres plus d'amour que d'habileté [9], il fit de rapides progrès, surtout dans les lettres puniques et grecques. Il prit goût à ces études, et ce désir inné de s'instruire resta aussi vif chez l'empereur qu'il avait été ardent chez le jeune écolier. Étudiant littérature, médecine, philosophie, il s'appliqua spécialement à l'éloquence. L'Africain avait une prédilection marquée pour l'art oratoire, et le poète d'Aquinum disait déjà de son temps : *nutricula causidicorum Africa* [10].

[1] Eutr. VIII, 10; Cassiod. *Chron.* p. 640 (éd. Th. Mommsen); Oros. VII, 17 (éd. Havercamp).

[2] Orelli 1104, 2456; Dio LXXVI, 17; Sp. *Seu.* 1 dit 8 avril, mais se contredit c. 22; Lenain, t. III, note 4 (*Hist. des empereurs.* Bruxelles, 1732); Tristan, II, 53 (*Comm. histor. concernant l'hist. generale des emp.* Paris, 1644, t. II); Irmisch, dans l'éd. d'Her., II, pp. 145 et 482; Schulte, *De imp. L. S. Seuero,* pars I. Monasterii, 1867, p. 9.

[3] Son frère *Publius* était le puiné. Spon, *Rech.*, p. 280.

[4] Et non *Lucius.* Spon, *Rech.*, 275, 282; Orelli 912.

[5] Sp. *Seu.* 1; Dirksen, *Die S. H. A.*, S. 119.

[6] Huebner, *Sitzungsber. Akad. von Berlin,* 1860, S. 610.

[7] Renier dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1866, p. 419 et Dio LXXIII, 17.

[8] Sp. *Seu.* 1; Becq. de Fouquières, *Les jeux des anciens.* Paris, 1873, pp. 67 et 68. Cf. *Phil. Anz.*, I, 1869, S. 219.

[9] Dio LXXVI, 16. | [10] Iuv. VII, 148.

De même qu'Hadrien conserva toute sa vie dans sa prononciation quelque trace de l'accent espagnol, ce qui lui valut les moqueries des puristes de Rome, de même Sévère ne parvint jamais à prendre l'accent romain et il lui resta toujours des traces de son origine punique [1]. A dix-huit ans il fit ses premières armes [2]; et bientôt il quitta le littoral africain, pour se rendre à Rome où il arriva entre les années 164 et 170 [3].

Sa vie à Rome paraît avoir été assez licencieuse. Jeune et fougueux qu'il était, il se lança de tout cœur dans ce monde d'hétaïres qu'on appelait la société romaine. Au dire de Spartien [4], — c'est le seul historien qui rapporte le fait, — il ne se contenta pas d'être libertin, il fut même criminel. On porta contre lui une accusation d'adultère, et ce ne fut que grâce au proconsul D. Julianus, son futur ennemi, qu'il dut d'être acquitté.

Qu'il ait été adultère, c'est possible : c'était l'habitude dans cette Rome où l'adultère n'était plus un crime, mais une mode; mais, ce qui n'est pas, c'est que Sévère ait été acquitté par le proconsul D. Julianus. Lorsque celui-ci était proconsul d'Afrique, Sévère se trouvait en Pannonie. Du reste Spartien dit que l'accusation eut lieu à Rome, où le proconsul n'eut jamais aucun pouvoir. Les paroles de Spartien prouvent une fois de plus l'ignorance de notre auteur des institutions romaines; et tout ce que nous pouvons induire de sa notice c'est que Sévère fut acquitté de l'accusation d'adultère portée contre lui. Les plaisirs ne lui firent cependant pas abandonner ses études sérieuses : ceci le rapproche de beaucoup d'hommes de l'antiquité qui, au milieu des plaisirs les plus effrénés, savaient encore s'adonner aux plus graves occupations. Il s'appliqua surtout à l'étude du droit. Q. Cervidius Scævola, membre du conseil impérial de Marc-Aurèle, fut son maître [5], et

[1] Sp. *Seu.* 19; Aur. Vict. *Caes.* 20; *Epit.* 20. | [2] Sp. *Seu.* 1.

[3] Hoefner, S. 50, 51 dit entre 163 et 172 : il dut y arriver avant 172, vu qu'il fut nommé questeur en 172, après avoir étudié le droit et avoir été avocat du fisc et tribun militaire.

[4] Sp. *Seu.* 2. Cf. Tristan, II, p. 20 et note 21; Lenain, III, note 1 sur Sévère; Hoefner, S. 49-51, tient ce fait pour une invention haineuse.

[5] On a de lui trois cent sept fragments. Il écrivit beaucoup en grec et l'on croit que plusieurs de ses écrits datent du règne de Sévère. Huschke, *Jurispr. anteiust.*, p. 542; Rivier, *Introd. hist. au droit romain.* Bruxelles, 1872, p. 287; Fitting, *Ueber das Alter der Schriften der röm. Juristen.* Basel, 1860, S. 25-27; *Hermes,* 1872, S. 142.

Papinien son condisciple [1]. A deux, ils étudiaient cette science qui dut être si utile à l'un, si glorieuse pour l'autre; mais ils ne songeaient pas encore aux grandeurs que leur réservait l'avenir.

Bientôt Sévère sut attirer l'attention de Marc-Aurèle qui le nomma avocat du fisc [2], charge instituée par Hadrien [3]. Et, comme si dès le commencement les destinées de Papinien devaient être unies à celles de Sévère, ce fut Papinien qui lui succéda plus tard dans cette charge. Cette fonction n'était pas sans importance. L'avocat du fisc était chargé de toutes les poursuites nécessaires pour mettre le fisc en possession des biens qui devaient lui être adjugés ou pour contraindre les débiteurs infidèles ou retardataires. Il avait à représenter et à défendre les intérêts du fisc dans les procès où celui-ci était engagé. Cette charge fut souvent le premier pas vers la carrière des honneurs [4], et ce fut le cas pour Sévère.

[1] Sp. *Car.* 8.

[2] Eutr. VIII, 10; Aur. Vict. *Caes.* 20; Sp. *Geta* 2; *Carac.* 8. Cf. Herrlich, *De aerario et fisco Romanorum quaestiones.* Berolini, 1872, p. 25 sqq. [Hoefner, S. 57 n'admet pas que Sévère ait été avocat du fisc : il regarde la notice de Spartien comme fausse. Spartien parlant du nom d'Antonin, donné par Sévère à son fils Geta, dit : « *dicunt aliqui, non in Marci honorem tantum Antonini nomini delatum cum id Marcus adoptiuum habuerit, sed in eius qui Pius cognominatus est, Hadriani scilicet successoris, et quidem ob hoc quod Seuerum ille ad fisci aduocationem delegerat ex formularia forensi.* » Höfner rejette cette notice, non pas tant à cause de l'erreur chronologique — qui est évidente, — mais surtout parce que cette notice n'est puisée ni aux Mémoires de Sévère ni à l'histoire de Marius Maximus. Nous ferons remarquer que c'est dépasser les bornes d'une sage critique que de rejeter toutes les indications des historiens de l'histoire auguste qui n'auraient pas pour origine une de ces deux sources. On ne peut les regarder comme fausses que du moment qu'elles contredisent une de ces deux autorités. De plus rien ne nous prouve que Marius Maximus n'ait pas parlé de cette charge. En effet, dans le texte de Spartien cette indication est très-accessoire. Spartien donne la raison d'être du nom d'Antonin accordé à Geta. Marius Maximus donne une raison; quelques auteurs, que Spartien ne nomme pas, en donnent une autre. Cela ne nous prouve nullement que Marius Maximus n'a pas parlé, dans quelque autre endroit de son histoire, de la charge occupée par Sévère; et il se peut fort bien que, lorsque Spart. *Car.* 8 dit que Papinien succéda à Sévère en qualité d'avocat du fisc, il ait puisé cette indication dans Marius Maximus. Ainsi, même en suivant la règle de critique de M. Höfner, — que nous tenons pour exagérée et exclusive, — on n'a aucune raison pour rejeter la notice de Spartien.]

[3] Sp. *Hadr.* 20.

[4] Walter, § 740, 787; Naudet, I, 75; Orelli 3352, 4124; L. 2, C. II, T. 8; Hirschfeld, *Untersuchungen,* 49 sqq.

Par l'intermédiaire de son oncle Septimius Severus, déjà deux fois consul [1], il obtint le droit de porter le laticlave, insigne de la dignité sénatoriale [2]. En dehors de l'honneur qui en résultait, ce privilége procurait l'avantage d'être d'ordinaire connu de l'empereur [3] et de faciliter l'accès aux magistratures.

Du moment que Sévère eut acquis l'estime de Marc-Aurèle, il parvint facilement aux charges les plus élevées. Aussi montra-t-il toute sa vie un grand respect pour la mémoire de cet empereur qu'il regardait avec raison comme l'auteur de sa fortune.

[Il est difficile de fixer avec certitude le commencement du *cursus honorum* de Sévère. On admettait d'ordinaire jusqu'à maintenant que d'avocat du fisc Sévère était devenu *tribunus laticlauius* [4]; et qu'après son tribunat militaire, Marc-Aurèle l'avait nommé questeur de la Bétique [5]. Malheureusement le texte de Spartien est excessivement obscur et embrouillé. M. Hirschfeld a corrigé ce texte d'une manière assez heureuse; mais l'explication n'en reste pas moins difficile [6]. D'après la correction de M. Hirschfeld, Marc-Aurèle aurait accordé la questure à Sévère en l'exemptant du tribunat militaire, comme il le fit probablement aussi pour Didius Julianus [7]. Cette exemption ne présente aucune difficulté; mais la partie délicate de la question réside dans l'impossibilité de rattacher le *post quaesturam sorte Baeticam accepit* au *quaesturam diligenter egit*. On ne peut supposer, comme le fait M. Rubel [8], que Spartien entend par cette première phrase que Sévère reçut le gouverne-

[1] Pas *cos. II* en 171 comme l'a prétendu M. Höfner, car en 171 : T. STATILIO SEVERO *et* L. ALFIDIO HERENNIANO COS. C. I. L., VI, 1978.

[2] Sp. *Seu.* 1; Auguste accordait déjà ce privilége aux fils de sénateur et de chevalier. Suet. *Aug.* 38.

[3] Pas toujours cependant; ainsi Sévère ne connaissait pas même tous les sénateurs. L'histoire du faux sénateur Numérianus est là pour le prouver. Dio LXXV, 5.

[4] Eutr. VIII, 10 : *mox militaris tribunus*. Zumpt, *Comm. ep.* II, p. 19.

[5] Sp. *Seu.* 2; Doellen, *De quaestor. romanis*. Berolini, 1847, p. 15, 53; Schulte, p. 10.

[6] Le Cod. Bamb. (IX, 1) que j'ai collationné moi-même pour ce texte, porte : *questuram diligenter egit. omnis sortibus natu militari post questuram sorte Baeticam accepit*... Jordan, dans son édition, ponctue comme suit : *quaesturam diligenter egit* † omnis *sortibus natu militari. post quaesturam sorte Baeticam accepit*. Hirschfeld (*Hermes*, III, 230) corrige heureusement : *quaesturam diligenter egit omisso tribunatu militari, post quaesturam*...

[7] Roulez, *Les légats propréteurs et les procurateurs des provinces de Belgique et de la Germanie inférieure*, p. 40 (Mém. de l'Acad. roy de Belg., t. XLI, 1875).

[8] Ruebel, *De fontibus IV priorum historiae augustae scriptorum*. Bonnae, 1872, p. 54.

ment de la Bétique. L'ensemble du texte de Spartien s'oppose à cette interprétation; et quelque grande que soit l'inexactitude de notre compilateur, on ne peut le croire capable d'ignorer les anciennes institutions de Rome au point de croire qu'un citoyen put devenir d'emblée proconsul d'une province [1]. M. Höfner ne commente pas ce texte, alors qu'il s'étend bien des fois si bénévolément sur des textes de moindre importance; il se contente, — sans parler du tribunat militaire, — de dire que Sévère devint questeur militaire de la Bétique [2]. Ce titre est inexact, le seul titre officiel du questeur de la Bétique en 172 est *quaestor pro praetore.*

D'après la correction de M. Hirschfeld, on devrait admettre que Sévère a été d'abord questeur à Rome, puis en Bétique; seulement la gestion de cette double questure est peu probable [3]. Aussi le passage ne me paraît compréhensible qu'en supposant le *post quaesturam* intercalé par un copiste [4].

Reste la difficulté de savoir si réellement Sévère a été exempté du tribunat militaire. Spartien se trouve ici en opposition avec Eutrope; et, comme Spartien semble ne pas avoir puisé les notices du second chapitre à l'histoire de Marius Maximius [5], il me paraît plus rationnel de suivre le texte d'Eutrope et d'admettre que Sévère fut tribun militaire avant de devenir, en 172, questeur de la Bétique.]

A peine arrivé en Bétique, Sévère dut regagner sa patrie pour rendre les derniers devoirs à son père qui venait de mourir et mettre en ordre les affaires de sa famille. Pendant son absence les Maures ravagèrent l'Espagne et y exercèrent les plus grands dégâts [6]. La Bétique devint de ce moment province impériale; seulement ce ne fut pas Gaius Vallius Maxumianus qui fut chargé de combattre l'ennemi avec la *leg. VII gem.*, comme on l'a soutenu [7].

[1] La Bétique était alors province sénatoriale et était, conséquemment, gouvernée par un propréteur ayant le titre de proconsul. MARQUARDT, *Röm. Staatsverwaltung,* I, 105.

[2] HOEFNER, S. 52. Serait-ce le *militari post quaesturam* qui l'aurait induit en erreur?

[3] ZUMPT, *Studia romana.* Berolini, 1859, p. 143, 149. Les doubles questures indiquées par HENZEN, 6048 et C. I. L., III, 551, ne constituent que de très-rares exceptions.

[4] On a alors une phrase assez simple : *quaesturam diligenter egit omisso tribunatu militari; sorte Baeticam accepit.* Ce second membre de phrase complète le premier.

[5] RUEBEL, p. 54. | [6] CAP. *Marc. Ant.* 21.

[7] HUEBNER, *Reiseberichte aus Spanien* (MONATSBER. DER AKAD. DER WISS., Berlin, 1860), S. 614;

Sévère, à son retour d'Afrique, fut envoyé, comme questeur, en Sardaigne [1]. Il remplit cette fonction avec activité; et Marc-Aurèle, pour le récompenser de sa bonne gestion, le nomma, l'année après sa questure, légat du proconsul d'Afrique [2]. Il serait impossible de dire lequel des cinq diocèses de la province d'Afrique il a administré; dans tous les cas pas celui de Numidie, car ce diocèse était toujours confié à un ancien préteur. Cette charge pouvait lui donner par délégation un certain pouvoir militaire; et dans ce cas, il avait le droit de se faire précéder de *fasces,* dont le nombre ne pouvait dépasser cinq [3].

Tandis qu'il exerçait cette fonction, un de ses compatriotes, simple plébéien, l'ayant rencontré, précédé des *fasces,* courut l'embrasser comme un ancien camarade. Sévère en fut tout furieux; il le fit frapper de verges et donna ordre au *praeco* de crier : *legatum P. R. homo plebeius temere amplecti noli* [4]. Certains auteurs, Crevier entre autres [5], ont blâmé cette rigueur exagérée et ont cru y toucher du doigt l'orgueil de Sévère; mais ils auraient dû se souvenir des honneurs qu'on devait aux magistrats dans l'exercice de leurs fonctions, alors surtout qu'ils étaient précédés de licteurs portant les *fasces.*

Après avoir été lieutenant du proconsul d'Afrique, Sévère devint tribun du peuple [6]. Il entra en charge le 10 décembre de l'an 175 [7]. Dès le IIe siècle,

C. I. L., II, 1120, 2015; ZUMPT, *Stud. rom.,* p. 146. Cf. KLEIN, *Die Verwaltungsbeamten der Provinzen,* I, 115.

[1] La Sardaigne, rendue au prince sous Vespasien, fut, malgré cela, gouvernée par des procurateurs. TAC. *Hist.* II, 11. Par suite de cette guerre, Marc-Aurèle échangea la Sardaigne contre la Bétique. MARQUARDT, III, 179; ZUMPT, *Comm. ep.* II, 268; *Studia rom.,* p. 145; HIRSCHFELD, *Philol.,* B. XXIX, S. 57.

[2] DIO LIII, 14. Cf. MARQUARDT, III, 281; *Rev. archéol.,* 1873, t. XXVI, p. 71 et sqq.

[3] SP. *Seu.* 2; MARQUARDT, III, 284, note 54; 298, note 56; MOMMSEN, *Röm. Staatsr.,* I, S. 308.

[4] SP. *Seu.* 2; MOMMSEN, *De apparitor. magistr. roman.* (RH. MUS., 1848, VI), S. 19.

[5] CREVIER, IX, p. 69 (*Hist. des empereurs romains.* Paris, 1775).

[6] SP. *Seu.* 3. L'hypothèse de GOELL, *Das Volkstribunat in der Kaiserzeit* (RHEIN. MUS., XIII), S. 114, qui suppose que Sévère, comme Hadrien (SP. *Hadr.* 3), aurait été, entre sa questure et son tribunat, chargé de veiller à la rédaction des actes du Sénat (*ab actis senatus*) me paraît insoutenable, d'abord parce qu'il ne fut pas questeur à Rome, et ensuite parce que, après sa questure en Sardaigne, il fut directement nommé lieutenant du proconsul d'Afrique.

[7] CLASON, S. 19-22 (CASSIUS DIO LII, 20. *Zur Frage über die leges annales der röm. Kaiserzeit.* Breslau, 1870).

on ne gérait plus que l'édilité ou le tribunat du peuple [1], et l'on ne rencontre presque plus de magistrats ayant occupé les deux charges [2]. La juridiction des édiles, ainsi que la *cura ludorum,* avait passé aux préteurs. Tibère leur enleva la garde des lois somptuaires [3]; et depuis ce jour les édiles ne furent plus que de simples employés de police.

Le tribunat du peuple était tout aussi peu important. Du jour où la puissance tribunitienne passa à l'empereur [4], le tribunat ne fut plus qu'un vain nom sans aucune portée politique et se réduisit à de simples fonctions administratives [5]. Ces magistratures avaient tellement perdu en importance qu'on pouvait être tribun ou édile à vingt-cinq ans [6]; et que, sous le règne de Sévère, on devenait quelquefois préteur directement après la gestion de la questure [7]. Sévère ne géra donc que le tribunat du peuple. C'est pendant qu'il occupait cette magistrature qu'il convient de placer son premier mariage. Il s'unit à une femme du nom de Marcia dont il ne parle pas dans les Mémoires de sa vie, mais à laquelle il éleva des statues du moment qu'il parvint à l'empire [8].

En 178 [9], alors qu'il n'avait que trente-deux ans, Marc-Aurèle le désigna préteur; et Sévère fut nommé, comme le rapporte Spartien [10] : « *non in candida sed in competitorum grege.* » [L'expression employée par Spartien

[1] Clason, S. 22; Zumpt, *Comm. ep.* II, 27; Hofmann, *De aedilitate romanor.* Berolini, 1842, p. 20; Schubert, *De romanor. aedilit.* lib. IV. Regimontii, 1828, p. 209, 274. On négligeait déjà quelquefois l'édilité sous César. Dio XLIX, 66.

[2] Dio LII, 20. | [3] Tac. *Ann.* III, 52, 55.

[4] En 23 av. J.-C. Dio LI, 19; LIII, 32; Zumpt, *Stud. rom.* 248-266; *Abhandl. der philolog. Versammlung.* Wien, 1859, S. 102.

[5] Eckhel, VIII, 395. *Sur l'état du tribunat sous l'empire :* Tac. *Ann.* VI, 47; XIII, 28; XVI, 26; Dio LV, 8; LVI, 47; LX, 28; LXVII, 15; LXXVIII, 37; Plin. *Epist.* I, 23; L. 2, § 34, D. I, 2; Cod. Theod. XII, 1, 75, § 3.

[6] Goell, S. 114; Wex, *Ueber die leges annales der Römer* (Rhein. Mus., III), S. 276 sqq.

[7] Clason, S. 39; Zumpt, *Comm. ep.* II, 28. De même sous Alexandre Sévère. Mommsen, I. R. N. 97.

[8] Sp. *Seu.* 3.

[9] Zumpt, *Comm. ep.* II, 264; *Stud. rom.*, p. 143; Borghesi, III, 191; Clinton, p. 32 (*Fasti romani,* vol. II, append.).

[10] Sp. *Seu.* 3; Stobbe, *Die candidati Caesaris* (Phil., B. XXVIII), S. 653, 689; Dirksen, *Die S. H. A.,* S. 53, note 17; Mommsen, *Röm. Staatsr.,* II, S. 869.

n'est pas exacte pour la fin du IIe siècle. Il aurait dû dire « *non candidatus principis sed* [1]. » Spartien veut uniquement faire observer que Sévère ne fut pas désigné parmi les candidats proposés par l'empereur et que le Sénat devait nommer, mais bien parmi le grand nombre des vulgaires compétiteurs non proposés par l'empereur. Plus tard l'empereur n'eut plus ce droit. Lorsque l'Italie fut devenue province romaine et que conséquemment Rome fut considérée comme municipe, il n'était que logique de lui accorder le droit de nommer elle-même ses magistrats. Il y avait une exception pour les magistrats chargés des jeux publics. Les compétiteurs de ces dernières fonctions étaient nommés *in candida* à cause de la *toga candida* qu'ils portaient, — faible souvenir des anciens usages de la Rome républicaine; — et Spartien, écrivant d'après les usages de son temps, aura employé le mot *in candida* au lieu de celui de *candidatus*.]

Sévère dut donner les jeux de préteur étant absent de Rome [2], car il fut forcé de la quitter pour prendre un commandement dans la province tarraconaise en Espagne [3].

[Au sujet de ce commandement, dans l'absence complète de renseignements précis [4], on ne peut que rechercher quelle est l'hypothèse la plus probable. Il ne fut pas légat propréteur de la province, car, dans ce cas, le commandement de la *leg. IV Scyth.* qu'il reçut dans la suite, eût été une véritable disgrâce, que rien ne nous autorise à supposer, comme le remarque fort bien M. Höfner. Sévère a donc dû être un des trois lieutenants du légat qui se partageaient le commandement des trois districts de la province, car il ne peut être question ici du département des îles gouvernées par un *praefectus pro legato insularum*. Ces charges étaient assez importantes : deux de ces lieutenants avaient, par délégation, sous leurs ordres, l'un deux légions, l'autre une seule. Il nous est malheureusement impossible de dire quel district échut à Sévère. Ce qui nous confirme dans notre opinion, c'est qu'une

[1] Joh. Lydus, *De magistratibus*. L. I, c. 28.

[2] Sp. *Seu.* 3; Labatut, *Hist. de la prét.*, p. 155.

[3] Schulte, p. 11; Zumpt, *Stud. rom.*, p. 148; *Rev. archéol.*, t. VIII, p. 62 (1re sér.), Roulez, *ibid.*, p. 705. Cf. Marquardt, I, 102.

[4] Sp. *Seu.* 3 dit : *ad Hispaniam missus... ad templum Tarraconense.*

inscription de l'an 104 [1] nous apprend que Q. Glitius Atilius Agricola a eu un *cursus honorum* analogue à celui que nous supposons pour Sévère. Celui-ci, après sa préture, fut nommé *leg. Hisp. citer.;* puis *leg. leg. VI ferrat.;* et ce ne fut qu'après ce commandement qu'il obtint le gouvernement de la province belgique. Évidemment ici, comme pour Sévère, il s'agit d'un lieutenant du légat propréteur et non du légat lui-même.]

Au commencement du règne de Commode, en 179, Sévère reçut le commandement de la *leg. IV Scyth.*, cantonnée en Syrie, probablement à Orima [2].

Il ne resta pas longtemps en Syrie et se rendit bientôt à Athènes pour s'y reposer des fatigues occasionnées par ces emplois successifs et se livrer avec une nouvelle ardeur aux goûts studieux de sa première jeunesse. Il profita de son séjour à Athènes pour se perfectionner dans la science des lettres, se faire initier aux mystères et visiter les monuments et les curiosités de cette antique cité. L'école d'Athènes était célèbre à cette époque. Elle venait de perdre le grand Tib. Claudius Atticus Herodes [3]. Sévère entendit probablement Chrestus, un des meilleurs disciples d'Atticus Herodes [4], ainsi que Peregrinus le Cynique. Pendant ce séjour, les Athéniens durent lui porter quelque offense dont il se vengea dans la suite en leur enlevant certains priviléges [5], sans songer que ce n'était pas à l'empereur de venger les querelles du particulier.

Crevier a cru entrevoir, avec raison sans doute, une disgrâce dans le séjour

[1] Henzen, 5449. Cf. 5542.

[2] Dio LIII, 23; Sp. *Seu.* 3 la dit cantonnée à Marseille, mais c'est une erreur. Les Cod. diffèrent. Peter, I, p. 127 donne les variantes *Massiliam, Assiliam, Maesiam, Syriam, Marsyam, Emesam;* Zumpt (*Comm. ep.* II, p. 18) propose *Orima;* et von Hefner, *Röm. Inschrift. mit Bemerk.* (Abhandl. der phil. Classe der K. bayer. Akad. der Wissensch., München, 1849, B. V, 2. A., S. 144) *Oresa.* Cf. B. d. I., 1861, p. 122; Boecking, *Notit. dignitat. imp.* Bonnae, 2[e] éd., I, 88, 389, 537; Waddington, I. S., n° 2407.

[3] Mort en 176. Philost. *Soph.* II, 10 (éd. Kayser), p. 288; Keil, *Sylloge inscription. baeticar.* Lipsiae, 1847, p. 127, n° XXXII; Bentler, p. 73-75 (*De athenarum fastib. politicis et litterariis sub Romanis.* Gottingae, 1829); Fuelles, *De Tiberii Claudii Attici Herodis uita.* Bonnae, 1864, p. 26.

[4] Il enseignait déjà en 176. Philost. *Soph.* II, 11.

[5] Sp. *Seu.* 3; C. I. G. 2154.

de Sévère à Athènes [1]. Peut-être avait-il encouru la haine de Commode ou plutôt celle de Perennis, son favori. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que, après que Commode eut dû livrer Perennis aux exigences des quinze cents légionnaires venus de Bretagne (185) [2], nous voyons Sévère rendu aux honneurs sous le gouvernement de Cléandre, le successeur de Perennis.

Il reparaît, en effet, en 186 comme *leg. aug. pr. pr.* de la Gaule lyonnaise [3]. Dans cette fonction, le futur empereur se fit remarquer par sa sévérité, sa probité et son désintéressement [4], qualités devenues rares à cette époque. Aussi, lors de son consulat, lui éleva-t-on à Lyon un monument en reconnaissance de sa bonne gestion [5], ce qui n'empêcha pas les Lyonnais de défendre plus tard ardemment la cause de son compétiteur Albin.

Cette fonction de gouverneur de la Lyonnaise était des plus importantes : elle occupait dans la hiérarchie des fonctions publiques le degré immédiatement inférieur au consulat. Ce fut pendant qu'il gouvernait la Lyonnaise qu'éclata dans cette contrée la guerre des déserteurs [6].

Maternus, simple soldat, s'étant mis à la tête d'une troupe de brigands et de déserteurs, acquit bientôt une telle importance que de chef de voleurs il devint un ennemi sérieux pour l'empire. Il ouvrait les prisons et s'attachait

[1] Crevier, IX, p. 69.

[2] Dio LXXII, 9; Her. I, 9, 1-24 et p. 1210, note 57; Lamp. *Comm.* 6.

[3] Dio LXXIV, 5; Sp. *Seu.* 5. Il était encore gouverneur en 188. Sievers, § 8; De Boissieu, *Les antiquités de Lyon reproduites d'après les monuments ou recueillies dans les auteurs.* Lyon, 1846-1854, p. 162, se trompe en disant que Sévère pourrait bien être le légat qui persécuta les chrétiens à Lyon sous Marc-Aurèle. Cf. Schulte, p. 11, n° 7.

[4] Sp. *Seu.* 4.

[5] Spon, *Rech.*, p. 273. Cf. *L'Institut,* 1858, p. 82. Renier dans Spon, p. 282, restitue comme suit l'inscription :

L · Septimio · l · f · QVIRIN
Seuero · leg · AVG · PR · PR
*prouinc · lug*VD · COS
tres · prouinc · GALLIAE

Seulement il faut *M. f.* et non *L. f.* Orelli 912. *Acad. des Inscript., Comptes rendus,* 1858, p. 37. Klein, I, 117, prétend que cette inscription ne se rapporte pas à Sévère.

[6] Her. I, 10; Lenain, t. II, *Commode,* art. 7, note 4; Am. Thierry, *Hist. de la Gaule sous la domination romaine,* Paris, 1871, t. Ier, p. 11 dit en 186.

les ouvriers par de grandes promesses. Il ravagea l'Espagne et la Gaule et y commit tant de désastres que Commode, voyant que ce parti, malgré la bassesse de son origine, pourrait devenir un fléau pour l'empire, envoya P. Niger pour l'exterminer. Maternus passa bientôt en Italie, et ayant comploté contre la vie de Commode, il fut trahi par ses propres partisans. Dans cette circonstance, Sévère se lia d'une étroite amitié avec celui qui dut devenir son compétiteur et son ennemi. Dans son rapport à l'empereur sur la conduite tenue par Niger dans cette campagne, il daigna écrire que Niger était un homme nécessaire à la République [1]. Mais l'intérêt personnel dut briser bientôt une amitié aussi forte que sincère.

Ce fut probablement vers cette époque que Sévère convola en secondes noces. Nous ne pouvons fixer avec certitude la date de ce mariage, mais comme nous savons que le fils aîné de Sévère, Bassianus [2], naquit à Lyon le 4 avril 188, nous devons admettre que ce mariage eut lieu au moins en 187 [3], à moins de supposer qu'il se remaria pendant son séjour en Syrie, hypothèse qui nous semble assez probable.

Au sujet de ce mariage, on rapporte une anecdote qui nous prouve la superstition de Sévère : comme tous les Africains, il connaissait l'astrologie [4]. Pendant son veuvage, alors qu'il commandait la *leg. IV Scyth.*, il s'informa avec soin de l'horoscope des filles à marier. L'oracle d'Apamée lui apprit qu'il vivait en Syrie une jeune fille qui, d'après son horoscope, était destinée à épouser un roi [5]. Il la demanda en mariage et l'obtint, par

[1] Sp. *Nig.* 5.

[2] Il tenait ce nom de ses parents maternels. Hoefner, S. 42-44; plus tard il fut nommé Caracalla du nom d'un vêtement gaulois (Sp. *Seu.* 4; Aur. Vict. *Caes.* 21; *Ep.* 21), nom d'origine celtique. Cf. Zeuss, *Grammatica celtica*, II, 728.

[3] Dio LXXVIII, 6; Sp. *Seu.* 3 (186); Irmisch, ap. Her. II, p. 285 (189); Lenain, t. III, note 6 sur Sévère (avant 175); Champagny, *Les Césars du IIIe siècle.* Paris, 1870, I, 107 (avant 175); Cohen, III, 331, en 173. (*Descript. hist. des monnaies frappées sous l'empire romain.* Paris, 1859-1868.)

[4] Sp. *Seu.* 3; *Geta* 2.

[5] Sp. *Geta* 3. Cf. Dio LXXVIII, 8, 30; *Philolog.*, B. XXXI, 1872, S. 562; Renier, *Mém. de la Soc. des antiq. de France,* t. XXII, pp. 1-16; *Rev. archéol.*, 1869, p. 222; Renier, *Mélanges*, p. 129 sqq. Il y avait un culte spécial de Bel à Apamée. Renan, *Mission de Phénicie.* Paris, 1865, p. 104.

l'entremise de ses amis. C'était la belle Julia Domna [1], née à Emèse, sur les bords de l'Oronte, d'un prêtre de Baal ou Bel, nommé Julius Bassianus [2]. Peu d'impératrices romaines acquirent une plus grande célébrité. Femme d'une grande beauté et d'une âme ardente et voluptueuse, elle joignait à l'esprit le plus vif, de l'imagination et une profonde connaissance de la politique. Elle cultiva les lettres, la philosophie, la géométrie et s'occupa aussi d'astrologie. Comme à Poppée, « il ne lui manqua rien, si ce n'est la vertu [3]. »

Pendant longtemps un texte de Dion, ayant rapport à ce mariage, a induit maint historien en erreur. Dion semblait dire que Faustine, épouse de Marc-Aurèle, avait assisté à leur union [4]. Or, comme Faustine était morte en 175 [5], on ne savait comment mettre cette donnée en rapport avec la chronologie de l'histoire de Sévère. Quelques-uns supposèrent qu'au lieu de se rapporter à Julie, ce fait avait trait à Marcia, la première épouse de notre empereur. En effet, en plaçant ce mariage en 174, ou même en 175, on échappait à toute contradiction. Mais en lisant attentivement le texte de Dion, on se persuade que l'historien parle d'un songe qu'aurait eu Sévère, et non d'un fait qui se serait réellement produit [6].

De légat de la Gaule lyonnaise, Sévère devint, en 189, proconsul de Sicile [7]. Pendant ce proconsulat, on l'accusa d'avoir consulté, dans des vues ambitieuses, des devins et des magiciens. Peut-être avait-on soupçonné chez lui des tendances orgueilleuses par le mécontentement dont il fit preuve lorsque Niger lui fut préféré pour le consulat [8]. Mais le préfet du prétoire

[1] Elle ne prend le nom de *Domna* que sur les inscriptions et les médailles. Ne serait-ce pas comme abréviation de *domina?* On trouve aussi *domnus* pour *dominus* sur quelques inscriptions.

[2] Emèse renfermait un temple fameux où l'on adorait le soleil sous l'emblème d'une pierre noire. Her. V, 3.

[3] « *Huic mulieri cuncta alia fuere praeter honestum animum.* » Tac. *Ann.* XIII, 45.

[4] Dio LXXIV, 3; Lenain. t. III, p. 241.

[5] Dio LXXI, 29; Cap. *Marc. Ant.* 26; Eckhel, VII, 76.

[6] Hoefner, S. 91 et la remarque à la fin du volume. Cf. Renier, *Mélanges d'épigraphie,* p. 138.

[7] Sp. *Sev.* 4; Zumpt, *Comm. ep.* II, p. 264.

[8] Sp. *Nig.* 4. Cf. Schulte, p. 12.

Cléandre rejeta l'accusation et fit crucifier le calomniateur [1]. On peut croire que ce délateur l'accusa dans le but de se faire bien voir de la cour et de refaire une fortune détruite par le crime, basant ses espérances sur le grand poids du nom de Sévère et sur la défiance qu'un si grand personnage devait nécessairement inspirer à Commode.

En 189, Commode, voulant rendre au consulat, par le nombre, ce qu'il avait perdu en majesté et en influence [2], désigna vingt-cinq consuls [3]. Sévère fut du nombre, et, préféré à beaucoup d'autres, il entra en charge, comme *consul suffectus,* le 1er avril 190 avec Apuleius Rufinus [4] ou Vitellius [5].

Après une année d'inactivité, Commode donna à Sévère, en 191, grâce au préfet du prétoire Laetus, le gouvernement de la Pannonie supérieure [6]. Par là il avait le commandement des légions qui gardaient les rives du Danube contre les barbares et dont le quartier général était à Carnuntum, capitale de la Pannonie.

Avant de se rendre en Pannonie, il acheta des jardins spacieux, tandis qu'auparavant il ne possédait que quelques maisons de peu d'importance à

[1] « *Iam Commodo in odio ueniente.* » Sp. *Seu.* 4.

[2] Dio XLIII, 46. Depuis Trajan il y avait douze consuls bimestriels. Les premiers étaient *ordinarii,* les autres *suffecti.* Brambach, *De consulatus romani militia inde a Caesaris temporibus.* Bonnae, 1864, p. 17 sqq.

[3] Lamp. *Comm.* 6; Dio LXXII, 12. Parmi ces vingt-cinq consuls ne pouvaient se trouver, comme on l'a dit, Pertinax ni Julianus. Ces deux furent consuls sous Marc-Aurèle en 175. Borghesi, III, 66, 115; Orelli, 4359.

[4] Sp. *Seu.* 4, il se contredit avec ce qu'il rapporte au chapitre 2.

[5] Sp. *Geta* 3.

[6] Le texte de Dion est formel (LXXIII, 14). Comme il n'avait que trois légions sous ses ordres, il ne pouvait se trouver en même temps à la tête de la Pannonie inférieure où restait la *leg. II adi.* Cf. Lenain, note 5 sur Sévère, t. III. — Aur. Vict. *Caes.* 19 dit qu'il commandait la Syrie lorsqu'il fut proclamé empereur. Il confond avec le commandement de la *leg. IV scyth.* qu'il avait eu autrefois. Aur. Vict. *Ep.* 19 dit : la Pannonie, et le fait proclamer empereur à *Sabaria* (Steinamanger) au lieu de *Carnuntum.* Sp. *Seu.* 4 et 5 dit : Germanie; alors comment peut-il être élu à Carnuntum? Hér. II, 2, 9 dit Rhin et Danube; et II, 9, 2 : toutes les Pannonies. Renier, *Mélanges,* p. 165 et *Mém. de la Soc. des antiq. de France,* t. XXII, pp. 25 et sqq. pense qu'il gouverna en même temps la Germanie et la Pannonie. Mais il n'y a pas à hésiter. Le texte de Dion est suffisamment clair et ne demande pas d'explication. Cf. Borghesi, B. d. I., 1856, p. 88; *J. Ver. Alt. Rh.,* B. XXIX, S. 17. La Pannonie fut divisée en supérieure et inférieure entre

Rome et un fonds de terre en province, probablement en Afrique [1]. Dans sa nouvelle fonction, Sévère sut maintenir la réputation qu'il s'était déjà acquise. Le gouvernement qu'il possédait était un des principaux de l'empire. Les légats du Rhin, du Danube et de la Syrie possédaient l'autorité de souverains indépendants, ce dont ils se servirent maintes fois contre les empereurs. En Pannonie Sévère se trouvait à la tête de trois légions. Il avait sous ses ordres la *leg. I adi*, la *leg. X gem.* et la *leg. XIIII gem.*, qui comptaient parmi les meilleures troupes de l'empire [2].

103 et 108. Henzen, A. d. I., 1862, p. 153-156; Borghesi, III, p. 76, note; Poinsignon, *Essai sur le nombre et l'organisation des prov. rom. créées depuis Aug. jusqu'à Dioclet.* Paris, 1848, p. 107; Schulte, p. 16; Sievers, § 19.

[1] Sp. *Seu.* 4. Peter admet la leçon *et unum fundum in uicinia*. Kellerbauer a heureusement corrigé cette leçon en remplaçant *uicinia* par *prouincia*. *Jahrb.* v. Fleckheisen, B. CXV, S. 627.

[2] Dio LXXIII, 14; Borghesi, IV, p. 265.

CHAPITRE II.

SÉVÈRE PROCLAMÉ EMPEREUR PAR LES LÉGIONS DE LA PANNONIE. — SA LUTTE CONTRE DIDIUS JULIANUS.

Pendant le règne des Antonins Rome put respirer; mais quelque grands qu'aient été les efforts de ces princes pour relever l'empire, ils ne purent que ralentir sa chute.

La constitution romaine ne convenait qu'à un État formé d'une seule cité. Du moment que Rome devint le monde, il fut impossible de donner à Rome une constitution pouvant s'adapter à l'empire de l'univers, et il ne fut pas moins impossible de façonner le monde antique sur l'ancienne loi romaine.

La première cause de la décadence de Rome se trouvait dans la constitution de Rome même et dans son état économique. Le césarisme, seul capable depuis César de gouverner Rome, renfermait en lui-même un germe de décadence qui devait amener fatalement la ruine de la puissance romaine. Dans la Rome-cité ce fut le peuple qui gouverna en maître souverain, parce que le peuple était la force et la force armée. Le soldat régna toujours dans Rome. Il fut d'abord peuple, devint ensuite César, pour finir par être prétorien; et ces cohortes prétoriennes acquirent une telle puissance que l'empereur devint leur créature, le sénat leur instrument et le peuple leur jouet.

Les Antonins tâchèrent d'aller à l'encontre d'une soldatesque dont la puissance croissait de jour en jour et d'asseoir leur trône sur une base plus solide; mais Commode sut si bien détruire l'œuvre de ses prédécesseurs, qu'à sa mort le pouvoir était partagé entre des courtisanes, des affranchis valets de cour et une soldatesque corrompue.

Ce fut la veille des calendes de janvier de l'an 193 que Commode reçut le

châtiment de ses crimes et de ses infamies. Sa concubine Marcia fut la cause de sa chute inopinée [1]. Ceux qui s'étaient montrés les plus assidus auprès du prince, et auxquels il avait prodigué ses faveurs, lui firent expier les ignominies dont ils avaient été eux-mêmes les complices. Marcia, le préfet du prétoire Q. Æmilius Laetus et l'égyptien Eclectus, le *cubicularius* de Commode, trament un complot contre sa vie; et son athlète Narcisse l'étrangle [2] dans cette maison vectilienne [3], témoin de tant de turpitudes et qu'il avait préférée à la demeure du Palatin pour être plus rapproché de l'amphithéâtre, le lieu de ses exploits.

Les coupables annoncèrent au peuple que l'empereur était mort d'apoplexie. Jamais prince ne fut plus détesté; et l'on eut une haine si forte pour sa mémoire qu'on le déclara l'ennemi de l'humanité. Le Sénat ordonna de renverser ses statues; et, pour que sa mémoire ne passât point à la postérité, il décréta, comme jadis pour Domitien [4], qu'on martèlerait son nom sur toutes les inscriptions. Ce décret fut généralement observé [5]. On en trouve même des traces jusqu'en Arménie et en Géorgie [6]. Rien cependant ne nous autorise à admettre, avec M. Passy, que la fureur populaire alla jusqu'à détruire et à mutiler des statues d'Hercule par haine du prince qui avait pris le nom de ce dieu; et que l'Hercule Mastaï est une de ces statues mutilées [7].

[1] Aur. Vict. *Ep.* 17; Lamp. *Comm.* 17; Her. I, 16, 9. Les détails donnés par Hérodien sont évidemment empruntés au récit de la mort de Domitien par Dio LXVII, 15 et par Suet. *Domit.* 17.

[2] Dio LXXII, 19, 22; Her. I, 16 et 17; Lamp. *Comm.* 16, 17; Zos. I, 17; Eutrop. VIII, 7; Aur. Vict. *Caes.* 17; *Ep.* 17. Je ne vois aucune raison pour admettre, avec Schulte (p. 16) que Sévère aurait été pour quelque chose dans la mort de Commode; ni pour en soupçonner Pertinax comme le fait Capitolin *Pert.* 4. Cf. Julian. *Caesares,* § 10 (éd. Talbot, Paris, 1863, p. 270).

[3] *Epit. Syr.*, p. 216; Eus. *Chron.*, 174; Hier. 175 (dans Eusebii, *Chronicorum libri*, II, éd. Schoene. Berlin, 1866); Cap. *Pert.* 5; Cassiod. *Chron.*, p. 640; Orosius VII, 15.

[4] Suet. *Dom.* 23.

[5] Dio LXXII, 15; *Institut*, 1858, p. 5; B. d. I., 1870, p. 61; *J. Ver. Alt. Rh.*, XLI, 126; C. I. L., III, 453, 1172, 3202, 3347, 3968, 4789, 5178; C. I. G., 4554; *Abhandl. der K. Akad. Berlin*, 1863 (Weitzstein), n° 164; il y eut cependant des exceptions, ainsi en Italie : C. I. L., V, 4867; Maffei, *Mus. Veron.*, 272, n° 10; en Arabie : Waddington, I. S., 2213; en Asie : C. I. L., III, 549; et dans d'autres endroits. C. I. L., III, 455, 1092, 1174, 3202; *Journ. des Savants*, 1847, p. 728.

[6] *Journal asiatique*, 1869, XIII, pp. 100 et 103.

[7] Passy, *Recherches sur une statue colossale d'Hercule, dite Hercule Mastaï* (Mém. Soc. des Antiq. de France, XXXI).

De même qu'à la mort de Néron, l'empire était si épuisé, si affaibli qu'il fallut les terreurs d'une longue guerre civile, les règnes passagers de Galba, d'Othon et de Vitellius, qui ne firent que goûter de l'empire [1], avant que Rome pût supporter le pouvoir d'un Vespasien; ainsi à la chute de Commode, la surexcitation était si forte que la guerre civile seule put faire sentir la nécessité d'un maître sévère et rigoureux. Seulement, à la mort de Néron ce sont les différents partis militaires qui se font la guerre bien plus que les divers aspirants à l'empire; tandis que, après le meurtre de Commode et l'assassinat de Pertinax, nous assistons à une lutte à mort de prétendant à prétendant.

Dès que le crime fut perpétré, Laetus, Marcia et Eclectus, afin de jouir de l'impunité de leur crime, décidèrent de nommer un successeur à Commode. A l'exemple des assassins de Domitien, ils s'efforcèrent d'échapper à la tyrannie et de faire croire au peuple que le salut de Rome avait été le seul mobile de leur conduite. Dans ce but, ils jetèrent les yeux sur un vieillard vénérable qui, d'une basse origine comme Vespasien, s'attacherait, comme lui, à faire le bonheur du peuple; et cet homme fut Publius Helvius Pertinax [2].

Soldat de fortune, tour à tour grammairien, légionnaire, sénateur, Pertinax était un homme plein d'énergie, de valeur et d'activité. Il naquit du *libertinus* Helvius Successus, marchand de bois à Vada Sabatia (Vado près de Savone), le 1er août de l'an 126 dans une localité dite Villa Martis [3], près d'Alba Pompeia en Ligurie [4].

Grâce au consulaire Lucius Lollianus Avitus [5], le patron de son père, il obtint la place de préfet de cohorte en Syrie. Il s'y distingua dans la guerre contre les Parthes et reçut successivement le commandement d'un corps de cavalerie en Mésie, l'intendance des vivres sur la voie émilienne, le com-

[1] Tac. *Ann.* VI, 20.

[2] Pertinax est un surnom. Marchant, *Notices sur Rome, les noms romains et les dignités mentionnées dans les légendes des monnaies impériales.* Paris, 1869, p. 108.

[3] Orelli, 1104. | [4] Dio LXXIII, 5; Cap. *Pert.* 1, 9, 13.

[5] Cap. *Pert.* 1; Aur. Vict. *Ep.* 18 dit *Lollius Gentianus,* c'est évidemment une confusion. Il y a *L. Hedius Rufus Lollianus Avitus,* consul en 144, patron du père de Pertinax; et son fils *Q. Hedius Rufus Lollianus Gentianus,* patron de l'empereur lui-même. Cf. Waddington, *Fastes des prov. asiat.,* p. 250.

mandement de la flotte germanique [1] et finit par être *procurator ducenarius* [2] en Dacie.

Après une courte disgrâce, il obtint, par l'entremise de son ami Claudius Pompeianus, le commandement des cohortes des vétérans. Marc-Aurèle lui donna ensuite les insignes sénatoriaux; et, quoique n'ayant jamais géré ni la questure ni l'édilité, il le mit au rang des *praetorii*. Son affection pour Pertinax était si grande qu'il regretta plus tard de l'avoir admis dans l'ordre sénatorial, parce que par là il lui était impossible d'en faire son préfet du prétoire [3].

En 172, l'empereur lui donna le commandement de la *leg. I adi.* et l'envoya avec Claudius Pompeianus guerroyer contre les barbares qui avaient attaqué la Rhétie et la Norique [4]. Il s'acquitta si bien de sa mission qu'en 175 Marc-Aurèle le nomma consul avec Did. Julianus pour collègue [5]. Il eut à peine le temps d'achever la gestion de cette magistrature, car l'empereur l'envoya la même année résister à Avidius Cassius, légat de Syrie [6]. Il gouverna ensuite les deux Mésies, la Dacie, et vers 180 la Syrie. Rappelé à Rome en 181, n'étant pas dans les bonnes grâces de Pérennis, il fut relégué en Ligurie. Commode l'envoya, après la mort de son favori (185), en Bretagne [7] où il étouffa en 186 la révolte des légions qui gardaient les frontières [8].

[1] Ferraro, *L'ordinamento delle armate romane.* Roma, 1878, p. 52. Cf. Hirschfeld, 240, 77.

[2] Zumpt, *Comm. ep.*, II, 19; Hase, *Journ. des Savants,* 1837, p. 853.

[3] Cap. *Pert.* 2. Cf. Lamp. *Alex. Seu.* 21.

[4] Dio LXXI, 22; LXXXI, 3; Cap. *Pert.* 2; Her. II, 1, 9; 9-12. On peut croire qu'il eut le gouvernement de la Rhétie et Pompeianus celui de la Norique. Zumpt, *Stud. rom.*, p. 110.

[5] Dio LXXI, 3; LXXII, 22 (p. 1188, note 75); Sp. *Jul.* 2; *Frgm. uat.* 203; Borghesi, III, 111-116; Orelli, 4359; *J. Ver. Alt. Rh.*, 1843, XII, 13. Les collègues de Julien furent :

Did. Juliano et L. Calpurnio Pisone coss.,
Did. Juliano et P. H. Pertinace coss.,
L. Roscio Æliano et P. H. Pertinace coss.

[6] Dio LXXI, 22; Cap. *Pert.* 3; Kuhn, I, 197; *L'Institut,* 1866, p. 92; Waddington, I. S., 2212 et 2331.

[7] Dio LXXII, 9; Cap. *Pert.* 3; Zumpt, *Comm. ep.*, II, 6; Peter, *Exercit. critic. in* s. h. a. Posen, 1863, p. 17; Sievers, § 5, 11.

[8] *Leg. II aug.; VI uictr.; XX ualer.* Huebner, *Die röm. Leg. in Britannien* (Rh. Museum, XX), S. 62.

En 187 il fut *curator alimentorum* [1], en 188 proconsul d'Afrique, et au printemps de 189 il succéda à Fuscianus en qualité de préfet de la ville, charge dont l'importance croissait de jour en jour [2]. Tout en occupant cette place, il géra le consulat pour la seconde fois avec Commode en 192 [3]. Laetus, convaincu que Pertinax est l'homme nécessaire pour le moment, le conduit hors de la porte nomentane près de laquelle se trouvait le camp prétorien [4], et le présente aux troupes. Les prétoriens, connaissant la sévérité de Pertinax, ne l'acclament empereur que parce qu'ils s'y voient forcés : aussi son règne fut-il de courte durée. Le Sénat [5] dont Pertinax se nomme de nouveau le *princeps,* le peuple et toutes les provinces sont heureux de le voir à la tête de l'empire [6]. Sévère lui-même n'hésite pas un instant à le reconnaître. Tout le monde se plaît à le voir réprimer les nombreux abus introduits sous son prédécesseur, dans le gouvernement et surtout dans l'armée [7]. Mais les hommes de cour, qu'il avait eu le tort de conserver au palais, et les

[1] Henzen, A. d. I., 1844, p. 49

[2] De Rossi, B. A. C., 1866, p. 6; Corsini, *Series praef. urbis;* Franke, *De praefectura urbis,* cap. II. Berolini, 1850, p. 50 et 51.

[3] Cap. *Pert.* 4; Borghesi, III, 112; Orelli, 894, 2705; C. I. L., III, 5178. En janvier 193 il fut admis dans le *coll. fratr. arual. Die neuen Arvalmonumente* von A. Kluegmann (Philol., 1869, XXVIII), S. 472.

[4] Tac. *Hist.* I, 84; II, 93; *Ann.* IV, 5.

[5] Dio LXXIII, 1, 3, 5; Henzen, 5490, 7419; L. Renier, I. A., 1825; B. d. I., 1857, p. 93; Mommsen, *Röm. Staatsr.,* I, 320. Le premier de tous les empereurs, il reçut le titre de *proconsul* en même temps que les autres titres impériaux. Cap. *Pert.* 5; Marchant, p. 498.

[6] Plusieurs villes frappèrent des médailles en son honneur. Ainsi, Damascus et Gaza. De Saulcy, *Num. de la terre sainte.* Paris, 1874, pp. 39 et 227.

[7] Dio LXXIII, 5-8; Her. II, 4, 10-17; Cap. *Pert.* 6-8; *Laetitia temporum.* Cohen, III, 200 et 201; Schulz, *Hist. rom. éclaircie par les médailles.* Paris, 1783, p. 481. Il ne voulut pas qu'on accordât à sa femme *Flauia Titiana* le titre d'*Augusta,* parce qu'elle avait des relations avec un joueur de flûte, quoiqu'il eût lui-même pour concubine *Cornificia.* Il ne voulut pas non plus qu'on donnât à son fils le titre de *Caesar* avant qu'il l'eût mérité. Nous trouvons cependant des médailles et même une inscription où ces titres leur sont donnés. Seulement, comme ces pièces sont d'Alexandrie et de la Gaule, on peut supposer que les ordres de Pertinax n'y étaient pas parvenus au moment où l'on frappa ces monnaies et où l'on grava cette inscription. Cf. Schoepflin, *Als. illustr.,* I, 586; Orelli, 895; A. v. Sallet, *Zeitschr. f. Numismatik,* I, 314-316. Dans l'inscription d'*Oceanus* le nom de Pertinax a été martelé par Albin et rétabli par Sévère. Cf. Renier, *Mél. d'ép.,* 171-181; A. Robert, *Épigraphie gallo-romaine de la Moselle.* Paris, 1873, p. 61.

prétoriens font les mécontents. Malgré les quelques libéralités qu'il fit aux soldats [1], ceux-ci craignaient sa parcimonie et sa sévérité.

Laetus, voyant s'évanouir ses projets ambitieux, stimule le mécontentement des prétoriens, qui, en plein jour, au nombre de deux cents, montent au Palatin chercher, dans le palatium, leur innocente victime [2]. Ils le rencontrent dans le *peristylium* du palais des Flaviens à cette partie connue sous le nom de *Sicilia*. Au premier moment la vue de ce vieillard intègre leur ôte le courage de leur crime; mais bientôt leur nature corrompue reprend le dessus et le Tongrois Tausius [3] donne le premier coup de mort à Pertinax, qui succombe victime de son dévouement à l'empire, après quatre-vingt-sept jours de règne [4]. Eclectus eut seul le courage de mourir à côté de son maître [5]. Ceci se passait le 5 des calendes d'avril de l'an 193.

La nouvelle de la mort de Pertinax répand un deuil général sur tout l'empire. Le Sénat et le peuple de Rome, qui l'aimaient comme un père et se flattaient de retrouver en lui un second Marc-Aurèle, sont dans la consternation la plus profonde. Leur courage est abattu sous le poids de la douleur.

[1] Eckhel, VII, 141; Cohen, III, 201, 204. Il promit aux prétoriens 12,000 HS. (= arg. fr. 2,226-47, or 2,775-37). Cap. au ch. 15 dit qu'il n'en donna que 6,000. Herod. n'en parle pas. Sievers, § 15, et 100 deniers (arg. fr. 87-69, or 108-76) au peuple. Il trouva dans l'*aerarium* 1,000,000 HS. (*decies*), et avec le produit de la vente des objets de Commode, il eut encore de la peine à payer. Dio LXXIII, 5, 5; Cap. *Pert.* 4, 5, 8, 15. Cf. Her. II, 4. Pour les évaluations en monnaie moderne nous suivons les données de Marquardt, *Röm. Staatsverw.*, II, 70.

[2] Dio LXXIII, 8-10 (200); Cap. *Pert.* 11 (300); d'après Her. II, 5, 5 on dirait que tous y sont allés; Cass. *Chron.*, p. 640; *Epit. Syr.*, p. 216; Hier. *Ap.*; Eus. *Chr.*, p. 175.

[3] Cap. *Pert.* 11; Gibbon, éd. Guizot, I, 215. Ce soldat appartenait probablement à la compagnie des gardes bataves qu'on levait pour la plupart dans le duché de Gueldre et dans les environs. Cf. Tac. *Hist.* IV, 12; Dio LV, p. 797; Justi Lipsi, *De magnitud. romana*, I, c. 4 (op. ed. Antuerpiae, 1637, III).

[4] Il vécut soixante-sept ans, quatre mois, trois jours. Dio LXXIII, 10 dit quatre-vingt-sept jours de règne; Cap. *Pert.* 15; Eutr. VIII, 8; Aur. Vict. *Ep.* 18 quatre-vingt-cinq jours; Aur. Vict. *Caes.* 18 quatre-vingts jours; Cassiod. *Chron.*, p. 640 et Orose VII, 16, six mois, ainsi que Eus. *Chron.*, p. 174 et Hieron., p. 175. Cf. Sievers, § 15. Clinton, p. 12 : deux mois, vingt-huit jours; Abulfaradsch dit six mois (*Des Gregor. Abulfaradsch kurze Geschichte der Dynastien*, éd. Bauer. Leipzig, 1783, I, S. 115).

[5] Dio LXXIII, 10; Cap. *Pert.* 10. De même qu'on accusa Pertinax de complicité dans la mort de Commode; Cap. *Pert.* 4; de même maintenant on accusa Julien : Aur. Vict. *Caes.* 18; *Ep.* 18; Sp. *Jul.* 5; Oros. VII, 16; Hieron. *Ap.*; Eus. *Chron.*, p. 175; et Albin, Cap. *Alb.* 1; Lenain, III, p. 252, note 2; Schulte, p. 24; mais cette accusation n'est pas fondée.

Les prétoriens ont conscience de la grandeur de leur crime; ils se retirent dans leur camp et s'y préparent à la défense pour le cas où le peuple essayerait de venger son prince. Ils n'osent sortir de leur caserne; mais, voulant cependant profiter de la consternation générale, ils mettent l'empire à l'encan [1].

L'empire trouve deux acheteurs : Flavius Sulpicianus, préfet de la ville et beau-père de Pertinax [2] et M. Did. Severus Julianus [3]; ce dernier, poussé tant par son ambition [4] que par les exhortations de sa femme et de sa fille [5].

[1] Her. II, 6, 7-12 (cf. Amm. Marc. XXVI, 6, 14); d'après lui il se passa deux jours entre la mort de Pertinax et la vente. Il est plus rationnel d'admettre avec Dion (LXXIII, 11, 12 et 13) et Spartien (*Jul.* 2, 3) que cela se fit le même jour. Sievers, § 17. D'après Dion, Sulpicianus, envoyé par Pertinax, se trouve dans l'intérieur du camp et Julien à l'extérieur; Hérodien semble dire le contraire. Cf. Hoefner, S. 9-12; Müller paraît ne pas admettre cette vente, parce que M. Maximus n'en dit mot. S. 150.

[2] Père de Flavia Titiana, femme de Pertinax. Dio LXXIII, 7, 11; Her. II, 6, 12; Cap. *Pert.* 10, 13. Il avait succédé à Pertinax comme préfet de la ville.

[3] Arrière-petit-fils du grand jurisconsulte *Salvius Julianus*. Eutr. VIII, 9 et Aur. Vict. *Caes.* 19 et 20 le confondent avec celui-ci; né à Milan le 29 janvier 133. Dio LXXIII, 11, 17; Sp. (*Jul.* 9) dit 137. Cf. Lenain, III, p. 510; de *Petronius Did. Severus* (Aur. Vict. *Ep.* 18, Borghesi, III, 26) et de *Clara Æmilia*. Ses frères se nommaient *Did. Proculus* et *Nummius Albinus* (Irmisch, *Ap.* Her. III, p. 212).

Son *cursus honorum* donne lieu à mainte discussion. Nous nous contenterons de reproduire une inscription qui le relate en grande partie, ne pouvant entrer ici dans de plus amples détails. B. d. I., 1869, p. 133 :

m · didio ··· *seuERO* · IVLIANO
cos · *procos* · AFRICAE · LEG · AVG
pr · *pr* · *prou* · *po*NTI · ET · BITHYNIAE
item · *german* · *inf* · DALMATIAE · BELGICA*e*
leg · *leg* · *xxii* · *pr* · *ite*M · AFRICAE · ET · AC*h*AIAE · PRAETOR*i*
aedili · *quaest*ORI · CONSVLVM · TRIBVNO · LEG
··· *xuiro* · *stl* · *iud*ICANDIS · SODALI · ANTONI*ni*ANO
··· PRAESIDI · PATRONO
colonia · *aug* · BISICA · LVCANA · EX · AFRICA

[4] Lenain, III, Sév. art. 3; nous ne comprenons pas comment Sp. *Jul.* 9 ose dire que Julien était un homme humble et modeste.

[5] Sa femme, *Manlia Scantilla*, descendait probablement des *Manlii* et sa fille *Didia Clara* était mariée à *Cornelius Repentinus* qui remplaça *Sulpicianus* comme préfet de la ville (Sp. *Jul.* 3). Toutes deux *augg.* Cohen, III, 210 et 211; Zos. (éd. Heynius), I, 7; Her. II, 6, 10. M. Visconti prétend qu'elles n'encouragèrent pas du tout Julien à acheter l'empire. Cf. *Bull. della comm. munic. di Roma*, 1874, p. 131.

Julien l'emporte. On lui échange l'empire à raison de 25,000 HS. par prétorien [1]; et il entre dans leur camp avec le surnom de Commode [2].

Le Sénat, faible et indigne comme toujours, reconnaît le marché; mais le peuple de Rome ne le ratifie pas [3]. Il gémit, supplie les dieux et les hommes de venir à son secours. Tout espoir n'est pas éteint dans son cœur. Il sait qu'il y a encore dans l'empire des hommes assez romains pour venger cet outrage fait par une soldatesque corrompue aux sentiments les plus sacrés de son cœur. Rassemblé dans le cirque, il appelle à grands cris Pescennius Niger à son secours [4]. Mais celui-ci, malgré les qualités militaires qui le distinguent, ne renversera pas Julien. Il sera proclamé empereur par les légions de Syrie; mais au lieu de marcher sur Rome, — car Rome reste toujours le centre de l'empire, — il préférera s'amuser à Antioche, avec une imprévoyance incompréhensible de la part d'un grand capitaine. S'il n'avait pas été inactif, il aurait pu être à Rome presque aussi vite que Sévère. C'est en Pannonie qu'il faut chercher celui qui s'emparera du pouvoir; c'est l'Africain Sévère qui, par son étonnante activité et son génie militaire, deviendra le chef de l'empire et saura surmonter tous les obstacles qui s'opposeront à la réalisation de ses projets ambitieux.

Sévère, à la nouvelle de la mort de Pertinax, sentit que le moment était venu de mettre à exécution un projet qu'il ruminait depuis longtemps dans son esprit et que ses vues ambitieuses n'avaient pu qu'attiser. Il rassemble ses officiers supérieurs et leur parle en termes émouvants de l'indignation de la plèbe romaine contre les prétoriens qui ont porté un coup fatal à la dignité de l'empire. Il les exhorte à s'unir à lui pour venger d'un commun accord la mort du grand Pertinax. Pertinax était le héros de ces contrées; il les avait gouvernées et s'y était fait aimer tant des provinciaux que des soldats par sa sagesse et son courage; les prétoriens, par contre, sont les

[1] Sp. *Jul.* 3; arg. 5481-56, or 6797-50.

[2] Dio LXXIII, 12; Her. II, 6, 7; Champagny, *Les Césars du IIIe siècle*, I, p. 83 admet avec Hérodien qu'il y fut hissé par une échelle. Pour plaire aux prétoriens, il nomme, dans le camp même, *praef. praet. Flavius Genialis* et *Tullius Crispinus*. Sp. *Jul.* 3.

[3] Le peuple furieux lui jeta des pierres. Dio LXXIII, 17; Sp. *Nig.* 3; *Jul.* 4, Her. II, 6, 20.

[4] Dio LXXIII, 13, 15; Her. II, 7; Sp. *Jul.* 4. Champagny, I, 88 suppose que le cirque a été assiégé par les prétoriens. Dion ne dit rien de pareil.

ennemis jurés des légionnaires. Sévère, connaissant les dispositions de ses troupes, sut toucher, sans qu'elles s'en aperçussent, les sentiments de leurs âmes. Sans le titre de vengeur de Pertinax [1] jamais il n'aurait été proclamé empereur. Sévère le savait; et cette connaissance est un trait caractéristique du génie qui constate avec précision quels sont les moyens à employer pour parvenir au but que l'on se propose d'atteindre.

Les légionnaires eurent bientôt connaissance de ce qui venait de se passer. Tous d'un commun accord de s'écrier qu'ils sont prêts à se mettre en marche afin de venger Pertinax; et, pour venir à bout de leur glorieuse entreprise, ils offrent à leur chef la dignité impériale.

Ceci se passait le 13 avril de l'an 193 [2], à Carnuntum, ville située dans une plaine sur la rive droite du Danube, et qui fut détruite par Attila. La situation précise de ce camp, qui depuis le IIe siècle fut si important pour la défense de l'empire contre les tribus barbares qui voulaient passer sur la rive droite du Danube, a été reconnue dans ces derniers temps dans le Burgfeld situé entre Petronell et Deutsch-Altenburg, presque à égale distance de Vienne que de Presbourg. Le plan du camp correspond à celui que nous trouvons décrit dans Hygin [3].

Reconnu par les légions, Sévère ne perdit pas de temps comme son compétiteur Niger. Sa perspicacité lui a fait voir quelle conduite il a à tenir. Et pour un homme comme Sévère, agir c'est déjà triompher. Il sait qu'il lui faut l'amour de ses soldats, l'amitié des gouverneurs voisins; il sait qu'il lui faut surtout être à Rome, et il y sera.

Les gouverneurs et les légions du Rhin et du Danube le reconnaissent [4].

[1] Her. II, 10 dit qu'il prit le titre de Pertinax en province; Sp. *Seu.* 7 et Cap. *Pert.* disent à Rome.

[2] Il donna 1,000 HS. (fr. 193-75) par tête. Cohen, III, 251. Sp. *Seu.* 5 dit 13 août. Je crois qu'il faut 13 avril. Pertinax ayant été tué le 28 mars, il est vraisemblable qu'au bout de quinze jours cette nouvelle fut connue en Pannonie.

[3] Hyg. *De munitionibus castrorum.* Cf. *Hermes*, XI, 179. Le gouvernement autrichien y fait exécuter actuellement des fouilles sous la direction du professeur Hauser. Cf. Hirchfeld, *Archäologische-epigraphische Mittheilungen*, I, 130, et v. Sacken, *Ueber die röm. Stadt Carnuntum* (Sitzungsber. der k. k. Acad. Wien, IX).

[4] Sp. *Seu.* 5; Her. II, 9, 17-18. Toute l'Europe est pour lui, Byzance exceptée. Dio LXXIII, 15.

Par suite de cette reconnaissance, le nouvel empereur dispose de la moitié des forces de l'empire, seize légions ayant déclaré soutenir sa cause [1].

Nous avons d'abord à nommer les trois légions de la Pannonie supérieure :

leg.	*I adi.*,	cantonnée à	Brigetio [2];
leg.	*X gem.*,	—	Vindobona;
leg.	*XIIII gem.*,	—	Carnuntum [3].

Les treize autres légions étaient réparties dans les provinces suivantes :

En Germanie supérieure :	*leg.*	*VIII aug.*,	cantonnée à	Argentoratum [4];
	leg.	*XXII primig.*,	—	Moguntiacum [5].
En Germanie inférieure :	*leg.*	*I minerv.*,	—	Bonn [6];
	leg.	*XXX ulp. victr.*,	—	Vetera [7].
En Pannonie inférieure :	*leg.*	*II adi.*,	—	Aquincum (Alt-Ofen) [8].

[1] Sur ces légions : Dio LII, 22 et 23; Borghesi, IV, p. 265; Pfitzner, *De legionib. quae inde ab Augusto ad Hadrianum princip. in Illyrico tetenderint.* Berolini, 1846, p. 17; Dierauer, *Beiträge zu einer krit. Gesch. Trajans.* Leipzig, 1865 (bei Buedinger, I. Cf. *Philologus*, 1873), S. 74; v. Hefner, *Das röm. Bayern.* München, 4. Aufl., 1852, p. 4; G. Roman, *De l'organisation militaire de l'empire romain et des médailles légionnaires* (Ann. de la Soc. fr. de numismatique et d'archéologie, 2e année, 1867), p. 89. Cf. Jehan de Malmy, *Rev. des quest. historiques*, 1868, p. 661; Pauly, art. *legio*.

[2] A Arrabona on a trouvé un temple érigé en 207 à la victoire de Sévère et de la *leg. I adi.* C. I. L., III, 4364; Borghesi, III, 417.

[3] C. I. L., III_1, p. 482 et n° 4452; Aschbach, *Beiträge zur Gesch. der röm. leg. X gem.* Wien, 1861; *J. Ver. Alt. Rh.*, XXXVI, 129; L u. LI, 188.

[4] Renier, *Rev. arch.*, 1865, XII, 415; Brambach, *Baden unter röm. Herrschaft.* Freiburg i B., 1664, S. 17; Brambach, I. Rh., 1675, 1688.

[5] Arminius Wiener, *Leg. XXII primig.* Darmstadt, 1839; Lehne, *Gesammte Schriften*, I, n° 124. On en trouve aussi des traces dans le duché de Bade. Brambach, *Baden*, S. 17; Brambach, I. Rh., 1675, 1697, 1711, 1731, 1736, 1788, 2067b; Becker, *Zur Urgesch. des Rhein- und Mainlandes* (Archiv f. Frankfurts Gesch. u. Kunst, Frankfurt a. M., 1860, I), S. 31. Le légat à cette époque fut peut-être *Q. Hedius Rufus Lollianus Gustianus* qui accompagna Sévère dans ses trois expéditions successives. Son *cursus* nous dit qu'il fut *leg. leg. XXII primig.* et qu'il fut *comes Severi et Antonini Augg. ter.* C. I. L., II, 4121. Cf. Mommsen, *Die Comites Aug.* (Hermes, IV), S. 125; Waddington, *Fastes des prov. asiat.*, p. 250.

[6] *J. Ver. Alt. Rh.*, L u. LI, S. 188.

[7] Elle se trouvait encore là en 201. *J. Ver. Alt. Rh.*, XXXV, 61-64.

[8] Encore en 197. C. I. L., III, p. 416 et n° 3508.

En Rhétie :	*leg. III ital.*,	cantonnée à	Augusta Vindelicorum [1].
En Norique :	*leg. II ital.*,	—	probablement à Celeia (Celli)[2].
En Mésie supérieure :	*leg. IIII flau.*,	—	Singidunum [3];
	leg. VII claud.,	—	Viminacium (Kostolatz) [4].
En Mésie inférieure :	*leg. XI claud.*,	—	peut-être à Durostorum [5];
	leg. I ital.,	—	Troesmis (Iglitza);
	leg. V maced.,	—	Troesmis, car celle-ci ne fut envoyée en Dacie à Sarmizegetusa [6] que pendant le règne de Sévère [7].
En Dacie :	*leg. XIII gem.*,	cantonnée à	Sarmizegetusa (Varhely-Gredistje) [8].

Les cohortes auxiliaires postées dans ces provinces, et dont le nombre de soldats n'était pas loin d'égaler celui des légions [9], ne purent que suivre l'exemple des légionnaires.

Parmi les cohortes auxiliaires, occupant alors ces contrées, nous pouvons citer avec assez de certitude :

En Dacie : *coh. II flauia Bessorum* [10];
coh. I alpinorum equitata [11];
coh. II alpinorum [12];

[1] Orelli, 2185; C. I. L., III_2, p. 707; Brambach, *Baden*, S. 20.

[2] On ne la trouve pas sur les médailles de Sévère pas plus que la *X gem.* Borghesi, IV, 265; C. I. L., III_2, p. 588; 5178, 5185, 5187, 5189.

[3] Zurcher, *Commodus. Ein Beitrag zur Kritik des Hist. Herod.* (bei Buedinger, I), S. 75.

[4] Renier, *Rev. arch.*, 1873, p. 158 dit à Scupi (Uscap).

[5] Orelli, 3506, 3521.

[6] C. I. L., III_1, p. 228.

[7] Mommsen, B. d. I., 1864, p. 262; Renier dans la *Rev. arch.*, 1865; E. Desjardins, *Voy. arch. et géogr. dans la région du Bas-Danube* (Rev. arch., 1868, XVII), p. 257; C. I. G., 6168; C. I. L., III, p. 161 et 998.

[8] Sievert, *Inscript. monum. rom. in Dacia medit.*, n° 27. Cf. Renier, *Rev. arch.*, 1865, XII, p. 415.

[9] Roman, p. 67. Il se trompe quand il dit que les cohortes auxiliaires n'étaient pas des troupes permanentes. Cf. Hassencamp, *De cohortib. rom. auxiliariis.* Gottingae, 1867.

[10] C. I. G., 3491, 3484.

[11] Ackner, *Röm. Inschr. in Dacien*, n° 790.

[12] J. Arneth, *XII. röm. Militärdipl.* Wien, 1843, X. Cf. L. 1, C. II, 51, rescrit de 197.

En Dacie : *coh. II flauia commagenorum* [1];
coh. I cyrenaica;
coh. I uindelicorum [2];
coh. V gallaecorum lucensium [3];
ala I hispanorum campagun [4];
ala I bosporanorum [5];
ala I tungrorum frontiniana (à Islofa) [6];

En Rhétie : *coh. III brittonum* uel *brittanorum* (à Abusina) [7].

En 107, du temps de Trajan, y étaient cantonnées :

ala I hispanorum auriana;
ala I aug. thracum (se trouve sous Sévère en Norique);
ala I singularium c. r. p. f.;
ala II flauia p. f.;
coh. I breucorum;
coh. I et *II rhaetorum;*
coh. III bracar. augustanorum;
coh. III thracum c. r.;
coh. III brittanorum;
coh. III batauorum;
coh. IIII gallorum;
coh. V bracarum augustanorum;
coh. VII lusitanorum [8];

mais il serait difficile de dire avec exactitude lesquels de ces corps auxiliaires se trouvaient encore en Rhétie en l'an 193.

[1] Ackner, 215, 219, 249, 250, 253; C. I. L., III_1, p. 220; n° 1343, 1355, 1371-1374, 1379 (à Veczel).

[2] C. I. L., III, 1343, 6858 a.

[3] Arneth, X, ou peut-être en Pannonie inférieure. Cf. C. I. L., III, p. 460 et n° 3364, et Henzen, 5407, 5439.

[4] C. I. L., III, 1342, 1377, 1378, 1380.

[5] C. I. L., III, 1344.

[6] Roulez, *Du contingent fourni par les peuples de la Belg. aux armées de l'emp. rom.* (Mém. de l'Acad. roy. de Belg., XXVII), p. 14; B. d. I., 1848, p. 187.

[7] Von Hefner, *Das röm. Bayern*, S. 5, 47 u. n° 121, S. 45; C. I. L., III, 5935.

[8] W. Christ, *Das röm. Militärdiplom von Weissenburg*. München, 1868. Cf. *Philol. Anzeig.*, 1869, I, 180.

Parmi les troupes auxiliaires des autres provinces nous pouvons citer :

En Pannonie supérieure :	*coh. II aug. brittonum* [1];
	coh. I lusitanorum aug.;
	coh. III lusitanorum [2];
	coh. II asturum et gallaecorum [3];
	coh. VII breucorum [4].
En Pannonie inférieure :	*ala I thracum ueteranorum* [5];
En Mésie :	une *ala asturum* [6];
En Norique :	*ala I aug. thracum* (à Trigisamum) [7].
En Germanie :	*coh. VII rhaetorum* (à Vindonissa) [8];
	coh. I sequanorum et rauracorum [9];
	coh. III [10] et *IIII* [11] *aquitanorum;*
	coh. I et *III treuir* [12];
	coh. II cyrenaica [13];
	coh. III et *IIII uindelicorum* [14];
	ala brittonum triputiensium [15].

Il serait impossible de dire quelles troupes Sévère laissa en province. Il est certain qu'une grande partie l'accompagna. Nous pouvons conjecturer qu'il laissa surtout la garde des frontières aux cohortes auxiliaires : certaines

[1] Henzen, 6857a. Il y avait sous Sévère une *coh. II brittonum* en Bavière à Eissingen. Von Hefner, *Das röm. Bayern*, S. 47.

[2] Cardinali, *Diplomi imperiali di privilegi accordati daï militari,* XXIII.

[3] Arneth, XI.

[4] Henzen, 6920; Ackner, 169; Arneth, IV.

[5] C. I. L., III, 3388, 3394.

[6] C. I. L., III, p. 179.

[7] C. I. L., III, p. 684; n° 5654.

[8] *J. Ver. Alt. Rh.,* XXXII, S. 58.

[9] *Ibid.,* LII, S. 86; Brambach, *Baden*, S. 17; à Mittelberg en 191. Brambach, I. Rh., 1740, 1744.

[10] Brambach, I. Rh., 1728, 2065.

[11] Steiner, C. I. R. *Danubii et Rheni*. Selingenstadt, 1851-1862, n° 1677, 3852.

[12] Au commencement du IIIe siècle la *coh. III treuir.* à Altenburg près de Labach (duché de Nassau). Roulez, p. 15.

[13] Brambach, I. Rh., 1708.

[14] *J. Ver. Alt. Rh.,* XX, S. 76; *Archiv für Frankfurts Gesch. u. Kunst,* 1843, H. 4, S. 92.

[15] Brambach, I, Rh., 1732.

légions y restèrent cependant aussi. Comme nous le verrons bientôt, Sévère en rappela quelques-unes au commencement de sa guerre contre Niger.

Le nouvel empereur exhorte les légions; et, leur inspirant le courage que donne une noble et juste cause, il part à la tête d'une armée puissante, entouré d'un corps d'élite de six cents hommes, — sorte d'*equites singulares augusti,* — qui ne le quitte jamais [1].

En vrai capitaine, il donne l'exemple dans toutes les circonstances difficiles; brave la faim et la fatigue et ne s'arrête qu'autant que les nécessités de la vie l'exigent. La route qu'il suivit fut la même que celle prise cent vingt ans auparavant par Antonius Primus, à la tête des mêmes légions, pour assurer le triomphe de Vespasien sur Vitellius. Il traversa la Pannonie en suivant la route qui, par Gerulata (Karlsburg), Arrabona (Jaurinum) et Savaria (Stein am Angar), entre en Norique par Poetovio (Pettau). Passant ensuite par Celeia (Celli) et Æmona (Laibach), il prit à Nauportus (Ober-Laibach) la route qui conduisait à Aquilée par les Alpes Juliennes [2].

Sa marche est si rapide qu'il se trouve en Italie avant que la renommée ait pu répandre le bruit de son élection à l'empire [3]. En Italie on ne lui oppose aucune résistance. Sa course y ressemble bien plus à une marche triomphale qu'à une conquête. Ravennes lui ouvre ses portes et le met en possession de la flotte qu'on entretient dans son port [4]. Il en est déjà maître avant l'arrivée du préfet du prétoire Tullius Crispinus que Julien a envoyé pour attaquer Sévère avec la flotte de Ravennes, et qui dut reprendre honteusement le chemin de la capitale.

Entre-temps Didius Julianus offre le plus triste spectacle. Il est peureux et peureux comme un enfant. Le peuple ayant montré ses sympathies pour Niger, Julien n'avait compté que sur ce seul adversaire et il avait même envoyé en Asie un primipilaire dans des vues criminelles.

Malgré le peu de chances de succès, il veut cependant essayer tous les

[1] Dio LXXIII, 15; Her. II, 10, 11.

[2] Dommerich, *Die Nachrichten Strabo's über die zum jetzigen deutschen Bunde gehörenden Länder*. Marburg, 1848, S. 69; C. I. L., III, p. 698.

[3] Her. II, 11, 5; 12.

[4] Sp. *Jul.* 6.

moyens qui sont en son pouvoir pour lutter contre un ennemi aussi redoutable que Sévère. Le Sénat lui sert de principal appui. C'est lui qui déclare Sévère ennemi public [1]. Si ses soldats ne l'abandonnent, dans un temps donné, ils seront regardés comme ennemis et traités comme tels; et pour engager les légionnaires à obéir à ce sénatus-consulte, le Sénat leur envoie une députation solennelle, toute composée de personnages consulaires. Parmi ceux-ci on ne craignit pas d'envoyer Vespronius Candidus, homme si détesté des légionnaires qu'il s'en fallut de peu qu'on ne le tuât [2].

Sévère fut un moment alarmé; mais en homme rusé et adroit, il sut si bien se faire venir de ces grands personnages qu'ils furent les premiers pour exhorter les soldats à rester fidèles à leur chef.

Julien n'est cependant pas à bout d'expédients. Sévère est déclaré déchu de son commandement, et c'est Valerius Catulinus qui doit le remplacer. Il n'hésite pas même à tenter la voie du crime et veut faire assassiner Sévère par le centurion Aquileius [3] qui avait déjà fait ses preuves par l'assassinat de plusieurs sénateurs [4]. Par malheur pour Julien, aucun de ces expédients ne put réussir. Mais s'il était homme de cœur, pourrait-il du moins sortir de Rome et présenter la bataille à l'ennemi [5]? Toute force lui manque. Les prétoriens, supposant même qu'ils soient attachés à Julien, ne peuvent présenter aucune résistance : ce ne sont pas des soldats, ce ne sont plus même des hommes. Tout travail leur est inconnu, et lorsqu'il s'agira de fortifier Rome, ils se feront remplacer par des gens soldés. Mais ils ne lui sont nullement fidèles : Julien n'a pu leur donner tout l'argent qu'il leur avait

[1] Dio LXXIII, 16; Sp. *Seu.* 5; *Jul.* 5, 6.

[2] Commande en Dacie entre 183 et 185. Dio LXXIII, 17; Sp. *Jul.* 5. Cf. Ackner, *Die römischen Inschriften in Dacien*, n° 555.

[3] C'est à tort à mon avis que Mommsen veut identifier celui-ci avec *M. Aquilius M. F. Felix* qui était en 193 *procurator operum publicorum* et qui fut sous Sévère *praef. cl. Rau.* Mommsen dans *Zeitschr. für Rechtswissenschaft*, XV, S. 355; Willmans, 2840.

[4] Sp. *Jul.* 5; *Seu.* 5; d'après Dio LXXIII, 16 il lui envoya plusieurs sicaires.

[5] Her. II, 11, 17 dit qu'il n'osa sortir de Rome; Eutr. VIII, 9; Aur. Vict. *Caes.* 19; Oros. VII, 16; Hieron. (Eus. *Chron.*) 175 admettent qu'il se livra une bataille près du *pons Miluius* (*le ponte molle*). Cette assertion ne peut être admise en présence du silence de Dion. Lilie est un des rares écrivains qui l'admettent encore. Lilie, *Gesch. des Septimius Severus und seiner Zeit.* Magdeburg, 1868, p. 10.

promis [1]; et pour en distribuer autant que possible, il deviendra sacrilége : il détruira les temples et les dépouillera des richesses qu'ils renferment. Pour contenter les prétoriens, il leur sacrifie Laetus et Marcia [2], les principaux auteurs du meurtre de Commode.

N'ayant pas d'appui assez solide dans les prétoriens, Julien fait armer, pour la guerre, les éléphants amenés à Rome pour les jeux du cirque, et veut se faire, des cinq cents soldats de la flotte de Misène, une dernière ressource [3]. Il fortifie Rome, voire même son palais : convaincu que Pertinax n'a été tué que faute de verrous, il prétend se faire du palais impérial une citadelle inexpugnable en cas de défaite. « Pendant quelques jours, Rome fut un camp; ses places publiques servirent d'écurie, de bivouac, de champ de manœuvres aux hommes, aux chevaux, aux éléphants [4]. »

Dans son désespoir, Julien eut même recours à la magie. [Comme le fit plus tard Héliogabale [5], il immola quantité d'enfants pour consulter leurs entrailles dans l'espoir de pouvoir détourner les menaces de l'avenir s'il parvenait à le connaître [6]. Au dire de Spartien [7], il eut encore recours à d'autres expériences magiques sur des enfants : pour ces sortes de divinations, on employait d'ordinaire des enfants qui, dans une extase ou un sommeil artificiel, étaient supposés avoir le don de prophétie et entrevoir l'avenir [8].] Un fait rapporté par Spartien, mais qui paraît très-contestable, rendrait notre empereur même ridicule au plus haut point, s'il était avéré. Julien aurait défendu ses droits à l'empire contre Sévère en s'appuyant sur le droit commun et en invoquant la priorité de la possession [9].

[1] Sp. *Jul.* 3 dit qu'au lieu de 25,000 il en donna 30,000; mais Herod. dit qu'il ne put payer les 25,000 (II, 7, 8, §§ 2 et 9), de même que Suidas (éd. Bernhardy), I_2, 1012.

[2] Dio LXXIII, 16; Sp. *Jul.* 6 dit qu'il fit tuer Laetus dans la crainte qu'il ne favorisât en secret le parti de Sévère.

[3] Dio LXXIII, 16; Her. II, 11, 18; Sp. *Jul.* 5.

[4] Champagny, I, p. 98.

[5] Lamp. *Ant. Heliog.* 8.

[6] Dio LXXIII, 16.

[7] Sp. *Jul.* 7.

[8] Cf. Apul. *Apol.*, p. 226; Tert. *Apol.* 23. Cette superstition continua à exister pendant les premiers siècles du christianisme. S. Cypr. *Ep.* IX.

[9] Sp. *Nig.* 2.

Les expédients qu'il sut trouver sont des plus curieux. Il proposa au Sénat à l'exemple de Vitellius d'envoyer les Vestales et les prêtres de Rome au-devant de Sévère pour implorer sa pitié. Mais l'augure Plautius Quintillus [1] osa lui répondre : « Celui qui ne peut résister par les armes à son concurrent ne doit pas être empereur. »

Dans un premier mouvement de colère Julien veut faire massacrer le Sénat tout entier; mais, revenant bientôt à des sentiments plus humains, il lui propose d'associer Sévère à l'empire [2]. Le Sénat se rappelant que tous deux se nommaient Sévère [3], car le Sénat était aussi superstitieux que tout simple Romain, approuva la proposition, et le même Tullius Crispinus, qui avait si peu réussi dans sa première mission, fut chargé d'annoncer cette heureuse nouvelle à Sévère [4]. Celui-ci, connaissant les dispositions de ses troupes, consulta son armée qui rejeta unanimement une proposition aussi ridicule; et, soupçonnant Crispinus d'intentions hostiles, il le fit tuer, d'après le conseil de Julius Laetus.

Julien faisait cependant son possible pour plaire à Sévère. Il reconnut, comme préfet du prétoire, Veturius Macrinus que Sévère venait de nommer; et accorda de grands honneurs à Fulvius Pius, le grand-père maternel de Sévère, qui avait été condamné jadis par Pertinax, alors proconsul d'Afrique, à cause de sa méchanceté, de son avarice insatiable et de ses désordres [5].

Mais pendant que Julien jouait cette indigne comédie à Rome, le parti de

[1] Alias : *Faustus, Phaustius*. Ce *Plautius* est probablement le consul de 151 et 171. Sp. *Jul.* 6; Peter, *Exercitat. critic.*, p. 14; Hoefner, S. 98.

[2] Sp. *Jul.* 6; *Seu.* 5. D'après Hérodien cette séance eut lieu après la défection des prétoriens (II, 12, 5-6), mais Dion dit le contraire (LXXIII, 17). Elle eut lieu vers le 29 mai. Lenain, III, p. 9; Nauck, *Zur Kaisergesch. des Herodians* (Bull. de l'Acad. de Saint-Pétersbourg, 1860, p. 146).

[3] Sp. *Jul.* 7; Eckhel, VII, 149. Julien porte le nom de Sévère que son aïeul et son bisaïeul avaient porté. Marchant, p. 122.

[4] Sp. *Jul.* 3, 7. L'autre préfet du prétoire était *Flavius Genialis*. Spartien ne confond pas ce dernier avec *Flavius Juvenalis,* comme on l'a prétendu. (Sp. *Seu.* 6; Schulte, p. 27; Lenain, *Sév.*, note 9.) Il y a deux préfets : *Genialis* et *Crispinus*. Julien reconnaît *Macrinus,* le préfet de Sévère. *Crispinus* est tué par Sévère; *Genialis* meurt avec son maître. Il ne reste alors que *Macrinus*. Sévère en nomme un second qui est *Flav. Juvenalis*. Cf. Sp. *Seu.* 6; *Get.* 2.

[5] Dio LXXIII, 17. Cf. Hoefner, S. 96.

Sévère gagnait de jour en jour plus d'adhérents. Les soldats de l'Ombrie, chargés de garder le passage des Apennins, étaient passés dans ses rangs [1]. En s'approchant de Rome, Sévère songea à s'attacher les prétoriens pour ôter tout secours à son compétiteur. Les moyens qu'il employa furent des plus perfides. Quelques-uns de ses meilleurs soldats entrent dans Rome par diverses portes, cachant leurs armes sous leurs habits, se mêlent aux prétoriens et leur disent, de la part de Sévère, que s'ils lui livrent les assassins de Pertinax — ainsi Sévère cachait son jeu à ses propres soldats, — il fera bonne composition à tout le corps. Les prétoriens, toujours lâches et égoïstes, se fient à la parole de Sévère, — ils apprirent bientôt quelle confiance ils pouvaient avoir en elle, — constituent prisonniers les assassins de Pertinax et en donnent avis au consul M. Silius Messalla [2].

Julien, se voyant abandonné des prétoriens, convoque une dernière fois le Sénat pour consulter l'assemblée sur les mesures à prendre; mais il n'en reçut aucune réponse. C'est alors qu'il donna ordre à Lollianus Titianus d'armer les gladiateurs de Capoue, — c'est là qu'ils avaient depuis longtemps leur quartier général, — et qu'il invita Claudius Pompeianus [3], —

[1] Sp. *Jul.* 8.

[2] Les auteurs diffèrent sur les circonstances qui entourent cette défection. Nous suivons Dio LXXIII, 17. Cf. Sp. *Seu.* 5; *Jul.* 8; Her. II, 12. Ce M. Silius Messalla, consul en 193 (C. I. L., VI, 308) fut mis à mort, en même temps que Pomponius Bassus, pour avoir désapprouvé la conduite d'Héliogabale. Dio LXXIX, 5.

[3] *Tib. Claudius Pompeianus* (Borghesi, III, 124; V, 212, 436; Renier, *Rev. arch.*, 1865, XII, p. 407; Dio, p. 1205, note 21; Zumpt, *Comm. ep.*, II, 57) d'Antioche, fils d'un chevalier romain (Lamp. *Comm.* 7), en 167 *leg. aug. pr. pr. Pannon. infer.;* en 169 marié à Lucille (mariée à Lucius Verus en 165, veuve en 169; Her., I, 8; Cap. *Marc. Aur.* 9, 20; Sievers, § 5, tuée par Commode, Dio LXXII, 4, p. 1206, not. 25-28, après qu'il en eut abusé, Lamp. *Comm.* 5), fille aînée de Marc-Aurèle (Her. I, 8, 6; I, 13, 2; I, 6, 11; Zonar. XII, 4). En 172, envoyé avec Pertinax contre les Cattes (Dio LXXI, 3; *Institut*, 1866, p. 90), en 173 *cos. II* avec Marc-Aurèle; Mommsen, B. d. I., 1864, p. 261. Il eut deux fils, *Cl. Pompeianus Quintianus* (Her. I, 8, 12; Dio LXXII, 2; Borghesi, III, 124, 125, 127; IV, 513; V, 445), *cos. suff.* en 176, tué par Commode 183 (Lamp. *Comm.* 4; Dio LXXII, 4), et *Tib. Claud. Pompeianus praet. tutel.* (*frgm. uat.* 232; Borghesi, III, 124; V, 252, 431), *cos.* en 209 *kal. iann.* avec *Avitus* (Orelli, 583; Borghesi, III, 125) et tué par Caracalla en 212 à cause de son amitié pour Géta (Spart. *Car.* 3). Celui-ci eut un fils qui fut sous Sévère *trib. laticlau. leg. I mineru.* (Spon, *Miscellanea erud. antiq.* Lugduni, 1685, p. 106; *J Ver. Alt. Rh.*, XXIII, 78), et *cos.* en 231 (Borghesi, III, 126; V, 444).

demeurant à cette époque à Terracine [1], — à partager avec lui le fardeau de l'empire. Ce Pompeianus était homme d'État et homme de guerre. Il était grave, dévoué au bien public et à la mémoire de son beau-père Marc-Aurèle. Ayant déjà décliné de pareilles propositions, faites par Marc-Aurèle et par Pertinax, il refusa, prétextant son grand âge et la faiblesse de sa vue [2]. Tout est donc perdu pour Julien. Les prétoriens, le Sénat, tous ses amis et adulateurs l'ont abandonné. La mort seule l'attend pour jeter un voile sur sa vie criminelle. Ayant conscience du danger, il s'enferme dans son palais avec son gendre Repentinus et son préfet du prétoire Genialis, laissant à ses ennemis le soin de décider de son sort.

Pendant ce temps le consul Silius Messalla reprend ses anciens droits, comme si l'empire était réellement vacant, et convoque le Sénat dans l'Athenaeum d'Hadrien. Le Sénat déclare déchu de la dignité impériale, celui qu'il n'y a que deux mois à peine il a eu la lâcheté de reconnaître, et le condamne à mort.

Un simple soldat tue Julien au milieu des gémissements et des plaintes les plus amères; il expire en s'écriant : « καὶ τί δεινὸν ἐποίησα; τίνα ἀπέκτεινα [3]; » ceci arriva le 1er juin de l'an 193 [4].

« Ainsi finit ce triste drame du règne de Julianus, un des plus humiliants pour la nature humaine et dans lequel on peut dire que, depuis le commencement jusqu'à la fin, l'empereur, ses prétoriens et son Sénat, luttèrent entre eux de lâcheté [5]. »

[M. Duruy dit fort bien de Julien [6] : « Il acheta l'empire à la criée et le garda neuf semaines, sans avoir régné un jour. Julien, cependant, trouva le temps de faire frapper par la Monnaie impériale des médailles qui le représentaient la tête couronnée de lauriers, avec ces mots en exergue : *Rector*

[1] Il faut *Tarracinensi*, leçon admise par Peter. Cf. *J. Ver. Alt. Rh.*, XII, 18; XLVIII, 15.

[2] Sp. *Jul.* 8; Cap. *Pert.* 2, 4.

[3] Dio LXXIII, 17; Her. II, 12; Sp. *Nig.* 2 dit que Sévère et le Sénat ordonnèrent de le tuer.

[4] Agé de soixante ans, quatre mois, quatre jours; Dio LXXIII, 17, quoique Hérodien le fasse passer pour un vieillard (Her. II, 12, 6). Règne de deux mois, cinq jours (soixante-six jours) Sp. *Jul.* 9; Dio LXXIII, 17; Clinton, p. 9; Orose dit sept mois de règne (VII, 16).

[5] Champagny, I, 103.

[6] Duruy, *Septime Sévère,* dans la Revue historique, VII, p. 241.

orbis; sur d'autres il fit graver la légende : *Concordia militaris;* mais du monde il ne possédait que l'espace occupé par le palais où il venait d'entrer et la concorde militaire n'existait que contre lui. »]

Le Sénat, qui se faisait l'adulateur du plus fort, ratifia l'élection des légions de Pannonie, décerna les honneurs divins à Pertinax ; et Sévère fut reconnu empereur à Rome sans avoir dû tirer l'épée.

CHAPITRE III.

SÉVÈRE A ROME.

Rome savait qu'elle allait recevoir un maître exigeant et rigoureux. Rome craignait, mais n'osait manifester ses craintes. La ville présentait un aspect des plus étranges : on eût dit une cité au sein de l'allégresse la plus sincère; la joie était peinte sur tous les visages; mais tout cet extérieur n'était que simulé et présentait la vérité sous un faux aspect. On resta pendant quelques jours dans une anxiété semblable à celle où l'on se trouva lorsque, après les guerres civiles d'Othon et de Vitellius, le vainqueur fit son entrée dans Rome, suivi de ses bandes germaines et bataves.

Chacun avait à se faire des reproches amers et à redouter la vengeance cruelle d'un vainqueur irrité. Le Sénat avait reconnu Julien et déclaré Sévère ennemi public; il avait soutenu son compétiteur aussi longtemps qu'il y avait eu pour lui quelque espoir. Le peuple s'était montré peu favorable à Julien; mais ce n'était pas sur Sévère qu'il avait basé ses espérances : c'est grâce à ses prières que Niger s'est fait proclamer empereur à Antioche; c'est presque par sa faute que Sévère a un compétiteur, et un compétiteur sérieux. Les prétoriens, tout en étant les plus coupables, craignaient le moins la vengeance de leur nouveau maître : ses promesses les rassuraient. La conduite de Sévère contribuait à entretenir dans les cœurs la crainte d'une vengeance rigoureuse. Tout en étant reconnu par le Sénat, et malgré la mort de Julien, il s'entoure d'aussi grandes précautions que s'il se trouvait en pays ennemi : il marche sur Rome accompagné de toutes ses troupes.

Après qu'un sénatus-consulte eut ratifié l'élection des troupes de Pannonie, le Sénat envoya à Sévère une députation solennelle de cent de ses membres,

chargée de lui annoncer officiellement la décision de l'assemblée. Les sénateurs rencontrèrent le nouveau prince à Interamna, la patrie de Tacite [1]. La réception que Sévère fit aux sénateurs fut mêlée de défiance et de bonté. Il les fit fouiller avant de les admettre en sa présence et ne les reçut qu'armé et entouré de ses gardes. Par contre, il distribua à chacun d'eux quatre-vingt-dix pièces d'or et permit à ceux qui le désiraient de rester auprès de sa personne [2].

[M. Höfner [3] n'admet pas que Sévère ait fait cette libéralité aux sénateurs, parce que les nouveaux princes n'avaient pas l'habitude de le faire, que Sévère eut déjà de la peine à contenter ses troupes et qu'il ne donna jamais de l'argent inutilement. Il est aisé de rejeter des textes, mais je n'en trouve aucune raison ici. Ce n'était pas l'usage : mais si l'on donnait bien aux sénateurs des vivres pour les emporter chez eux après les repas impériaux, il n'y a rien d'étrange qu'on leur donne aussi de l'argent. De plus nous ne connaissons pas suffisamment l'état des esprits d'alors pour dire que ces dons étaient inutiles et au demeurant Sévère ne se privait pas d'une somme si énorme. C'était toute autre chose d'accorder un *donativum* à plusieurs légions que de donner quelques pièces d'or à cent sénateurs [4].]

C'est pendant qu'il s'arrêta à Interamna qu'il nomma, en qualité de second préfet du prétoire, Flavius Juvenalis, et envoya L. Flavius Plautianus s'emparer à Rome des enfants de Niger et de ceux de ses adhérents [5].

C'était devenu la coutume du despotisme romain de garder dans la capitale, comme gages de fidélité, la femme et les enfants des gouverneurs de province.

[1] Sp. *Seu.* 6. Aujourd'hui Terni, dans l'Ombrie, au sud de Spolète, entre les deux bras du Nar. Nous pouvons supposer que Sévère se rendit d'Aquileia à Patavium et de là à Ravennes. De Ravennes il aura probablement suivi la côte jusqu'à Fanum-Fortunae, d'où par la *uia flaminia* on arrivait directement à Interamna. On peut admettre avec Gibbon (chap. 5) que Sévère fit environ six lieues et demie par étape.

[2] Sp. *Seu.* 6. Il y ajoute que les césariens étaient venus à sa rencontre.

[3] Hoefner, S. 107.

[4] En comptant le *nummus aureus* de cette époque à raison de fr. 22-50 (Mommsen, *Gesch. des röm. Münzwesens*, S. 900, cote l'*aureus* sous Marc-Aurèle à th. 6-10-7 et sous Caracalla à 5-21-6. Nous prenons donc ici le chiffre rond de 6 th.), chaque sénateur aura reçu 2,025 fr.; donc cette largesse aura coûté à Sévère 202,500 fr.

[5] Sp. *Seu.* 6; *Nig.* 5; Huebner, *Die röm. Leg. von Britan.* (Rh. Mus., XII), S. 65.

Sévère agit d'une façon analogue pour que cette sorte de detention fût une menace toujours présente à l'esprit de Niger. [Cette coutume ne fut pas constamment suivie. Nous avons vu en effet que Julia Domna suivit Sévère à Lyon. Fut-elle retenue à Rome lors du gouvernement de Sévère en Pannonie? Nous l'ignorons; et nous ne savons pas sur quel texte s'appuie M. Duruy pour avancer que peu après l'élection de Sévère de secrets émissaires firent sortir ses enfants de Rome avant que la nouvelle de son élévation à l'empire y parvînt [1].]

Avant de faire son entrée dans la capitale, Sévère voulut prouver à ses légionnaires que c'était réellement comme vengeur de Pertinax qu'il avait pris les armes. Il commença par faire tuer tous ceux qui avaient trempé leurs mains dans le sang de Pertinax; et, feignant d'agréer les services des prétoriens, il leur intima l'ordre de venir lui prêter serment en habits de fête [2]. Il avait envoyé des lettres secrètes aux tribuns et aux centurions qui, à force de promesses, engagèrent les prétoriens à obéir aux ordres du prince. Ceux-ci se laissèrent persuader, ne se souciant guère de la défense qui leur était faite de porter des armes.

Ils quittent donc leur camp et se présentent devant Sévère; mais du moment qu'ils se trouvent réunis devant son tribunal, les légions de Pannonie les entourent et les mettent ainsi dans l'impossibilité de fuir. Une panique extrême s'empare de leurs âmes. Ils cherchent des armes pour se défendre et voient, pour leur malheur, qu'ils n'ont pour toute défense que de petits glaives de parade (ξιφίδια). Un seul signe de Sévère peut les faire massacrer; mais l'empereur n'inaugurera pas son règne par un tel carnage; il a même défendu aux légionnaires de blesser les prétoriens. Du haut de son tribunal, il les regarde avec un profond mépris, leur reproche leurs crimes et leurs infamies; et leur défend, sous peine de mort, de s'approcher de Rome à une distance de moins de cent milles. Il dit, et les légionnaires de fondre sur eux, de leur enlever et poignard et ceinturon et tunique. Un seul d'entre eux a le courage de se tuer, les autres s'enfuient à demi nus non vers leurs

[1] Duruy, p. 242.

[2] Dio LXXIV, 1; Her. II, 13; Spartien se contredit. *Sev.* 6 et 7.

camps, — les soldats de Sévère l'occupent déjà, — mais loin de leur séjour de délices.

Si l'on a lieu de se réjouir du châtiment de leurs crimes, on doit cependant blâmer les moyens employés par Sévère. Cette conduite est indigne et de lui et de son armée. Qu'il casse les prétoriens, qu'il leur enlève leurs armes; mais que du moins il ne s'en empare pas par la ruse. Après avoir cassé les prétoriens, Sévère pouvait en toute sécurité se diriger vers Rome.

Son entrée fut magnifique, — Dion dit n'avoir jamais rien vu de si beau, — mais sombre et lugubre. Elle ressemblait à celle d'un vainqueur entrant dans une forteresse qui vient de capituler bien plus qu'à celle d'un prince faisant son entrée dans la capitale. Arrivé à la porta flaminia (porta del popolo) où les sénateurs l'attendent, Sévère, à l'exemple de Trajan et de Vitellius [1], descend de cheval [2], prend la *toga praetexta* [3]; et entre à pied, mais en maître, dans la capitale du monde. Outre les *fasces* ornées de couronnes, de lauriers et de flambeaux [4], on portait devant lui les enseignes renversées des prétoriens. Les sénateurs, et parmi eux Dion, revêtus des ornements sénatoriaux, l'entourent; les soldats en très-bel ordre le suivent [5]. C'est ainsi qu'il parcourt la *uia lata* (Corso), traverse le forum de Trajan et monte au Capitole par le *cliuus Capitolinus*. Toutes les rues de Rome étaient parées de fleurs et de branches de laurier, ornées de tapis, et éclairées d'une infinité de flambeaux et de lumières, comme pour rendre un hommage d'adoration à la personne impériale. Quelques chrétiens seuls s'étaient abstenus d'illuminer leurs demeures [6]. La foule était grande dans les rues. Les citoyens, en habits blancs [7], — leur habit de fête, — faisaient retentir les airs de vœux pour la conservation du nouvel empereur. Tous les yeux étaient fixés sur lui; on se le montrait réciproquement. On regardait si la fortune n'avait

[1] Tac. *Hist.* II, 89.

[2] Dio LXXIV, 1. Ne serait-ce pas un souvenir des anciennes lois républicaines qui ne permettaient pas à un dictateur de monter à cheval à Rome? T. L. XXIII, 14.

[3] Mommsen, *Röm. Staatsr.*, I, 358. Il est plus probable qu'il prit la *praetexta* que la *candida*.

[4] Mommsen, *Röm. Staatsr.*, I, 346. | [5] Dio LXXIV, 1; Her. II, 14; Sp. *Seu.* 7.

[6] Tert. *Apol* 35. Tous les chrétiens ne le firent pas cependant, et Tertullien s'en plaint. Tert. *De idol.* 15; *Ad Uxorem*, II, 6. Cf. Rossi, B. A. C., 1867, p. 11.

[7] Dio LXIII, 4; LXXIV, 1; Reimar, p. 1242; Her. VIII, 7, 4; Martial, XIV, 137.

rien changé dans ses procédés ni dans son maintien. On louait son activité et son génie militaire, on admirait sa grande fortune et l'insigne protection que les dieux lui avaient accordée lui ayant permis de faire de si grandes choses sans tirer l'épée.

Au Capitole il fit un sacrifice pour remercier les dieux des faveurs qu'il avait obtenues, visita ensuite quelques temples, et se rendit enfin dans ce même palais impérial où Julien venait de mourir si ignominieusement et où Pertinax avait été assassiné avec tant de lâcheté.

Les légionnaires se logèrent dans les temples, sous les portiques, mais surtout aux environs du palais. L'entrée de Sévère fut quelque chose d'odieux, car les soldats prenaient sans payer tout ce qui leur convenait et menaçaient de mettre la ville au pillage.

Mais Sévère ne se fie pas à la joie exprimée par le peuple, il est convaincu qu'elle n'est qu'officielle; et n'importe où il se rende, il est entouré d'une forte garde. Les soldats qui constituaient sa principale force, lui prouvèrent plus d'une fois qu'ils avaient conscience de leur puissance. Lors de son entrée dans Rome, ils prétendirent que l'empereur leur devait à chacun 10,000 HS., basant leurs prétentions sur ce qu'Octavien en pareille circonstance avait fait une semblable largesse aux soldats. Il était, en effet, d'usage, depuis César, d'accorder 10,000 HS. aux légions qui entraient armées dans Rome. Sévère parvint à les contenter avec 1,000 HS. [1].

Le lendemain l'empereur fit son entrée au Sénat accompagné d'une bonne escorte de légionnaires. Il rendit d'abord compte aux sénateurs des motifs qui l'avaient forcé d'acquiescer aux désirs de ses troupes : il devait venger Pertinax et se mettre lui-même en garde contre les sicaires de Julien [2]. Il leur

[1] Her. II, 14, 10; Sp. *Seu.* 5 et 7. Cf. Dio XLVI, 46. D'après Sp. *Seu* 5 Sévère aurait aussi donné 1,000 HS. à chaque légionnaire, après sa proclamation en Pannonie. Peut-être ce chiffre est-il inexact; mais il paraît cependant assez plausible que Sévère accorda une largesse quelconque à ses légions après sa nomination à l'empire.

[2] Hoefner, S. iv, dit : « Bezeichnend ist, dass Severus nach dem Tode des Julianus den Senat » nicht, wie das früher Sitte war, um seine Bestätigung nachsuchte, sondern einfach mittheilte, » dass er den Purpur angenommen habe. » Cette remarque n'est pas exacte. Sévère ne devait pas demander la ratification du Sénat, celui-ci lui ayant déjà officiellement fait connaître que le Sénat avait ratifié l'élection des troupes de Pannonie. Cf. Dio LXXIII, 17.

parla ensuite des principes qui lui serviraient de ligne de conduite dans le gouvernement. Imitant les promesses de Nerva et de Trajan, — qui, eux, gardèrent parole, — il ne fera rien sans le Sénat, ramènera tout à la forme aristocratique. Marc-Aurèle, l'auteur de sa fortune, sera son modèle; il portera non-seulement le nom, mais imitera aussi la conduite du sage Pertinax. Dans l'administration de la justice [1], il s'opposera à toute condamnation arbitraire et tyrannique; les délateurs seront punis. Il respectera la vie des sénateurs; et pour sanctionner sa promesse, il fait rendre, sur la réquisition de Julius Solon, un sénatus-consulte qui défend à l'empereur de mettre un sénateur à mort sans le consentement du Sénat, sous peine d'être considéré, lui, ses complices et ses enfants comme ennemis de la R. P. [2]. Heureux le peuple romain si ce discours eût pu répondre à la réalité; mais ces promesses étaient trop belles pour qu'on osât y croire.

Il ne lui suffisait pas de se faire bien voir du Sénat, il fallait avant tout satisfaire son armée. Dans ce but il fait exécuter le sénatus-consulte accordant à Pertinax les honneurs divins. Il lui éleva un temple, et lui nomma un flamine : son fils, le consulaire P. Helvius Pertinax, tué dans la suite par Caracalla, fut le premier [3]. Le collége des prêtres Marciens, voué au culte de Marc-Aurèle, fut consacré à celui de Pertinax et reçut le nom d'Helvien [4]. Ainsi il rattachait Pertinax à la famille des Antonins; et il s'y rattachait lui-même en se nommant Pertinax et en se considérant comme son fils [5]. Il n'est

[1] Commode avait tout négligé. Pertinax (Cap. *Pert.* 6, 7) fit quelques améliorations. Il abrogea sans restrictions et avec serment la loi de lèse-majesté, réhabilita la mémoire de ceux qui avaient été mis à mort par Commode (Cap. *Pert.* 6; Orelli, 890), ordonna un remaniement du cens, fit emprisonner et punir rigoureusement les délateurs.

[2] Dio LXXIV, 2; Her. II, 14, 6, 9; Sp. *Seu.* 7. Malgré ce décret, nul empereur ne fit mourir plus de sénateurs, et Julius Solon fut du nombre.

[3] Sp. *Car.* 5; *Geta* 6.

[4] Dio LXXIV, 1, 4; Cap. *Pert.* 15; Sp. *Seu.* 7; Orelli, 2379; Eckhel, VII, 144.

[5] Cohen, III, p. 200, n°s 3-5. L'inscription suivante est la seule où Sévère soit nominalement dit fils de Pertinax. Renier, *Mélanges,* p. 17 sqq. Orelli-Henzen, 7419 a :

DIVO · PERTINACI
AVG · PATRI
L · SCANTIVS · L · FIL · QVIR
. . . .

pas vrai, comme le dit Spartien [1], que sur les observations de ses amis, Sévère renonça plus tard au titre de Pertinax, car nous voyons qu'il le porta jusqu'à la fin de son règne [2].

Il institua de plus, en son honneur, des jeux du cirque, — qu'il fut le premier à supprimer, — pour l'anniversaire de la naissance de Pertinax et de son avénement à l'empire, et ordonna que son nom fût récité parmi ceux des princes dont on jurait annuellement d'observer les actes. Il voulut que dans le cirque sa statue fût menée sur un char, traîné par des éléphants; et que dans les trois autres théâtres [3] l'on plaçât, comme jadis pour Marcellus [4] Germanicus [5] et Drusus [6] une chaise curule d'or en son honneur.

Enfin pour déifier véritablement Pertinax, il célébra son apothéose, cérémonie d'origine égyptienne qui des Pharaons et des Ptolémées passa à César et que celui-ci transmit à ses successeurs en même temps que son nom [7].

Dion assista à cette cérémonie et nous la décrit à peu près en ces termes [8] :

Sur le forum, en face des rostres, on construisit un édifice de bois à trois étages, soutenus par des colonnes. C'est là qu'on déposa la statue de cire de Pertinax, en costume de triomphateur, sur un lit couvert d'une housse de pourpre et d'or. Un jeune esclave d'une belle figure l'entourait pour en chasser les mouches avec un éventail de plumes de paon, comme si Pertinax était plongé dans un profond sommeil. Sévère, les sénateurs suivis de leurs épouses, tous en habits de deuil, se rendirent au forum. Quand ils furent assis, on vit d'abord passer les *imagines* des plus illustres familles romaines; des chœurs d'enfants et d'adultes, chantant des hymnes lugubres sur la mort de Pertinax,

[1] Sp. *Seu* 7.

[2] Henzen, 7419. Il prend même le *nomen gentilitium* de Pertinax, quoique rarement. Orelli, 915; Zumpt, *Comm. epigr.*, I, 429.

[3] Theatrum Pompeii, Cornelii Balbi et Marcelli. Dio LXXIV, 4 et note p. 1244.

[4] Dio LIII, 16.

[5] Tac. *Ann.* II, 83.

[6] C. I. L., VI, 912.

[7] Suet. *Caes.* 84; Forbiger, *Hellas und Rom.* Leipzig, 1872, II, S. 55 sqq.

[8] Dio LXXIV, 4. Cf. Suet. *Claud.* 71; Tac. *Ann.* V, 2; XV, 21; Dio LX, 5; Seneca, *De morte Claudii,* 1; Her. IV, 2; Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités*, p. 323.

les suivaient. Puis parurent toutes les nations, sujettes de l'empire romain, représentées par des statues de bronze; des citoyens de toute condition, des scribes, des licteurs, des hérauts et d'autres employés subalternes. Ensuite venaient les bustes d'hommes qui s'étaient distingués par leurs actions, leurs inventions ou leurs professions [1]. On vit encore le défilé des fantassins, des cavaliers, des serviteurs portant les offrandes envoyées par l'empereur, les sénateurs et leurs épouses, les chevaliers, les peuples et les corporations de Rome. Enfin on apporta un autel d'or, orné d'ivoire et incrusté de pierreries trouvées aux Indes.

Après que ce cortége eut défilé en bel ordre, Sévère monta à la tribune aux harangues et y fit l'éloge funèbre de Pertinax au milieu des pleurs et des gémissements de la foule. La douleur publique ne connut plus de bornes au moment où les pontifes et les magistrats levèrent le lit funèbre pour le remettre aux chevaliers. Quelques sénateurs les précédaient, et parmi eux Dion. Les uns avaient le cœur opprimé par la douleur, d'autres mêlaient leur voix au son des flûtes et chantaient des hymnes funèbres. L'empereur marchait le dernier. C'est ainsi qu'on arriva au Champ de Mars, où était préparé un bûcher en forme de tour triangulaire, ornée d'ivoire, d'or et de statues sur lequel on déposa le lit funèbre avec l'effigie de l'empereur défunt. Sévère, ainsi que les parents de Pertinax, baisa son image et monta ensuite sur son trône. Les sénateurs se placèrent sur une estrade qu'on leur avait préparée; les magistrats et les chevaliers se rangèrent chacun selon son rang. Les fantassins et les cavaliers coururent autour du bûcher, — une *decursio* dans le genre de celle représentée sur les bas-reliefs du piédestal de la colonne Antonine, — et y jetèrent les récompenses militaires qu'ils avaient obtenues. Les consuls y mirent enfin le feu. Au même moment un aigle captif sur le bûcher s'envola dans les airs porter dans les cieux l'âme du pieux Pertinax [2];

[1] Οἷς τι ἔργον, ἢ καὶ ἐξεύρημα, ἢ καὶ ἐπιτήδευμα λαμπρὸν ἐπέπρακτο. M. Duruy (p. 249) me paraît mal interpréter ce passage en prenant ces ἄνδρες pour des gens des petits métiers.

[2] Médaille portant : DIV · PERTIN · P · PAT avec un aigle; sur une autre on voit un bûcher. COHEN, III, 200. On éleva même des statues au divin Pertinax. Ainsi dans la province d'Afrique à Constantine. CREUILLY, *Inscriptions de Constantine* (dans l'ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOL. DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE, 1853), n° XXXII.

et Rome eut un dieu de plus : malheureux peuple qui se créait si facilement des dieux!

Dès que Sévère eut rendu les honneurs divins à Pertinax et contenté ainsi l'armée, le sénat et le peuple, il songea sérieusement à la guerre qu'il allait avoir à soutenir contre son compétiteur P. Niger.

Il ne resta que trente jours à Rome; mais pendant ce court laps de temps il travailla à fortifier son parti. Il fit proscrire ou tuer tous les partisans de Julien, — ils étaient peu nombreux, — et voulut même, dit-on, en haine de celui-ci, mais en vain, abroger le célèbre édit perpétuel, rédigé par un des ancêtres de Julien. Ce dernier fait, n'étant rapporté que par Aurélius Victor, nous ne croyons pas devoir l'admettre, d'autant plus qu'il est de toute invraisemblance [1].

Sévère se concilia le peuple en approvisionnant Rome qui, par suite de la mauvaise administration des derniers temps, était à la veille d'une terrible famine, et en distribuant un *congiarium* [2]. Comme consuls, il nomma deux hommes directement intéressés à sa cause [3] : Ætius et Probus qu'il venait de marier aux deux filles issues de son mariage avec Marcia. Les préfets du prétoire étaient aussi deux hommes de son parti; et comme préfet de la ville il nomma, en remplacement de Bassus, Domitius Dexter.

D'un autre côté il s'attacha les provinces par la bienveillance avec laquelle il écouta les plaintes des sujets vexés par leurs gouverneurs et par de rigoureuses punitions infligées aux coupables. Il rendit aussi plusieurs jugements faits pour satisfaire le peuple et prétendit ne juger que conformément aux lois [4].

Restaient les légionnaires pour lesquels il fit le plus, même en dépit du peuple. Alors qu'auparavant les prétoriens étaient choisis parmi les hommes de l'Italie, de l'Espagne, de la Macédoine et de la Norique, il y admit les légionnaires de toutes les provinces. Grâce à cette mesure, les nouveaux

[1] Aur. Vict. *Caes.* 20. Il est curieux cependant de remarquer que Victor qui, sans cela, ne sait assez louer Sévère, le blâme très-fortement à l'occasion d'un fait qu'il est seul à rapporter.

[2] Her. II, 14, 10; Eckhel, VII, 169.

[3] *Coss. suff.* en juillet 193.

[4] Sp. *Seu.* 8; Cap. *Pert.* 6, 7.

prétoriens ne songeraient nullement à venger leurs frères exilés; seulement, par cette innovation, il introduisit à Rome un élément barbare qui ne plaisait guère à la plèbe romaine. Ces prétoriens de Pannonie n'étaient pas suffisamment efféminés pour pouvoir lui être agréables. S'il ne les aimait pas, du moins il les craignait et Sévère voulait montrer au peuple que du haut du Viminal et du Quirinal de fortes troupes le dominaient et étaient prêtes à fondre sur lui au premier signe d'émeute. Par ces diverses mesures Rome ne pouvait plus lui donner la moindre inquiétude; mais, avant de partir pour l'Orient, Sévère devait se demander si dans les provinces d'Europe ne se trouvait aucun gouverneur assez puissant pour profiter de son absence et s'emparer du pouvoir. Un seul pouvait lui inspirer des craintes : c'était Decimus Clodius Ceionius Septimius Albinus, *leg. aug. pr. pr.* de Bretagne, qui s'y trouvait à la tête de la *leg. II aug.*, cantonnée à Isca (Caerlon); de la *leg. VI u.*, à Eboracum, et à la *leg. XX ualeria* établie à Deva (Chester).

Il était né le 25 novembre [1] à Hadrumetum (Soussa), sous le proconsulat d'Ælius Bassianus, de Ceionius Postumius et d'Aurelia Messalina. Sa famille était d'origine noble [2]; et par suite de cette origine, ainsi que de ses vues aristocratiques, les sympathies du Sénat lui étaient naturellement acquises. Dès sa plus tendre enfance son goût pour la carrière des armes se manifesta plus d'une fois; il se plaisait à répéter ces vers du cygne de Mantoue [3] :

« *Arma amens capio, nec sat rationis in armis* »

et répétait souvent *arma amens capio*. Aussi se lança-t-il bientôt dans cette carrière de prédilection. Commandant de deux cohortes de cavalerie, sous Marc-Aurèle [4], il devint tribun d'une *ala dalmatarum* [5]. Nommé édile sans avoir géré la questure, il n'occupa cette charge que dix jours, Marc-Aurèle

[1] L'année est inconnue. Il est du reste impossible, avec le peu de données que nous transmet Capitolin, de composer un *cursus* complet et exact d'Albin.

[2] Ils descendaient des *Postumii* et des *Albini Ceionii;* mais leur fortune était très-restreinte. Irmisch, III, p. 125.

[3] Verg. *Aen.* II, 314.

[4] Cap. *Alb.* 10.

[5] Cap. *Alb.* 5, 6; *J. Ver. Alt. Rh.*, XX, S. 78.

l'ayant nommé *leg. leg. IV flau.* ou *scyth.* dans laquelle il fut alors le prédécesseur de Sévère. Il commanda aussi une *leg. I* [1]. En 175, lors de la révolte d'Avidius Cassius, il parvint à maintenir dans le devoir les troupes de Bithynie, dont il était devenu *leg. pr. pr.* après la gestion de sa préture. Sous Commode, après son consulat, il guerroya en Dacie avec Niger [2]; devint *leg. pr. pr.* de la Germanie inférieure et y mit en fuite des peuplades révoltées d'Outre-Rhin [3]. Enfin Commode l'envoya en Bretagne comme *leg. aug. pr. pr.* pour remplacer Ulpius Marcellus [4]. Disgracié et remplacé par Junius Severus, il fut réintégré dans ses fonctions par Pertinax [5].

Sévère, craignant qu'Albin ne profitât du pouvoir qu'il possédait pour se soustraire à son autorité et lui susciter des embarras pendant sa guerre en Orient, tâcha de mettre Albin dans ses intérêts sans que lui-même perdit la moindre prérogative.

Sa conduite en cette circonstance fut rusée et déloyale. Il ne voulut pas s'associer Albin [6], mais satisfaire momentanément son ambition. Albin ne comprit la portée des vues de Sévère que trop tard ; et ce fut pour son malheur. Malgré l'obscurité qui règne sur cette question, nous pouvons cependant affirmer que ce fut Sévère qui le nomma César [7] et qui fit ratifier cette nomi-

[1] *J. Ver. Alt. Rh.*, XXV, S. 67. ROULEZ, *Les légats propréteurs et les procurateurs de Belgique et de la Germ. infér.* (MÉM. DE L'ACAD. ROYALE DE BELGIQUE, t. XLI, p. 45).

[2] DIO LXXII, 8; LAMP. *Comm.* 13.

[3] CAP. *Alb.* 1, 6; LENAIN, III, p. 4.

[4] J.-C. BRUCE, *The roman Wall.* Third edition. London, 1867, p. 25. Cf. DIO LXXII, 8; LAMP. *Comm.* 6, 8, 13; C. I. L., VII, 503, 504.

[5] CAP. *Alb.* 13, 14; CAMDEN, p. 54; SCHULZ, p. 484 dit que son fils s'appelait Pescennius Priscus et sa femme Pescennia Plautiana.

[6] CAP. *Alb.* 3; SP. *Seu.* 6 affirment que Sévère avait voulu sérieusement s'associer Albin ou Niger pour être sûr d'avoir un successeur. Peut-être est-ce un bruit qu'il fit courir pour se rendre le Sénat favorable. Cf. AM. THIERRY, *La Gaule sous la dom. rom.*, I, p. 36; J. MUELLER, *Der Geschicht. L. Marius,* S. 117. L'abbé DARRAS (*Hist. de l'Église,* VII, p. 462) dit à ce sujet : « C'était un acte politique, inspiré par l'habile Julia Domna qui craignait Albinus... comme un » concurrent possible pour son époux. » Je ne trouve nulle part la trace de l'influence de Julia Domna en cette circonstance.

[7] ECKHEL, VII, 162. Capitolin et Spartien parlent d'une lettre que Commode aurait écrite à Albin et dans laquelle il lui permettait de prendre le titre de César. Albin aurait refusé. CAP. *Alb.* 2, 3, 6; SP. *Seu.* 6; LENAIN, III, 187, note V sur Commode. CREVIER, IX, 96 suppose

nation par le Sénat. Afin de ne laisser planer aucun soupçon sur la droiture de ses intentions, il désigna Albin pour gérer avec lui le consulat en 194 [1]. Il alla même jusqu'à flatter le nouveau César en représentant sur des monnaies frappées à Rome la principale divinité de la patrie d'Albin, l'Æon de Moschus, divinité phénicienne [2].

qu'Albin a composé lui-même cette lettre lors de sa guerre contre Sévère pour justifier davantage ses prétentions. Peter, *Exercit. crit.*, p. 4. Cette lettre doit être regardée comme apocryphe, car Commode n'aurait jamais fait une proposition pareille.

[1] Henzen, 6052; C. I. L., VI, 724.

[2] Lenormant, *Rev. de numismatique française*, 1842, VII, p. 90; Ludw. Mueller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, II, p. 52; Tristan, II, 47 cite une médaille sur laquelle Sévère donne la main à Albin. La légende porte ΣΙΔΗΤΩΝ : elle fut probablement frappée par les habitants de Sides en Pamphilie lors de la guerre de Sévère contre Niger.

NOTE SUR LA NOMINATION D'ALBIN.

On peut poser la question comme suit : Albin fut-il proclamé *Caesar* par ses troupes avant la demande de Sévère? Sévère fit-il cette proposition avant ou après son départ de Pannonie?

I

Capitolin [1] dit que Julien fut proclamé empereur en même temps que Sévère et Niger, ce qui ne l'empêche pas d'affirmer qu'il accepta le titre de *Caesar* à la demande de Sévère [2]. Dion ne parle pas du fait avancé par Capitolin. Spartien de son côté avance qu'il fut proclamé dans les Gaules avant que Niger fût élu en Syrie [3]. D'après Hérodien, on dirait qu'il n'a pas été proclamé empereur par ses troupes avant la demande de Sévère [4]. En présence de la contradiction de Capitolin et de la supposition impossible de Spartien, car Albin ne se trouvait pas en Gaule, nous croyons qu'il faut s'en tenir à la conclusion qui ressort du texte d'Hérodien. De plus, en dehors de la valeur des différents textes, si Albin était déjà proclamé *Caesar* par ses troupes, il n'y avait aucune raison pour Sévère de lui proposer d'accepter un titre qu'il avait déjà. Et même si, tout en étant proclamé par les légions, il n'avait pas encore pris le titre de *Caesar,* ce qui est on ne peut moins probable, il y aurait eu de la part de Sévère lâcheté de transiger de la sorte avec un compétiteur; Sévère n'aurait même pu contenter Albin avec le simple titre de *Caesar*, il aurait dû y ajouter celui d'*Augustus*. Or Albin ne prend le titre d'*Augustus* qu'en 196 [5]. Ce fut même un des principaux prétextes de guerre.

[1] Cap. *Alb.* 1. Il dit que cela se fit en Gaule, ce qui est impossible vu qu'Albin se trouvait en Bretagne lorsque Sévère fut proclamé en Pannonie.

[2] Cap. *Alb.* 2.

[3] Sp. *Nig.* 2. Spartien parle probablement ainsi, parce que, de son temps, la Bretagne et les Germanies étaient comprises dans la préfecture des Gaules. Cf. Roulez, *Mém. de l'Acad. roy. de Belgique,* XLI, p. 44.

[4] Her. II, 15, 1-10; Hoefner, S. 77.

[5] Eckhel, VII, p. 163; Cohen, III, p. 222.

II

Dion assure que la proposition fut faite avant le départ de Pannonie [1]. Hérodien dit le contraire et semble même indiquer qu'elle ne se fit qu'après l'entrée de Sévère à Rome [2]. Pendant que Sévère était en Pannonie, il ne savait pas que Niger était son rival [3]. A ce moment cette proposition n'aurait donc eu aucune raison d'être. Il n'a pour ennemi que Julien; ce n'est donc pas à lui à prévenir Albin et à prendre un associé à l'empire. Un homme comme Sévère veut être seul maître. Mais lorsque à Interamna, on lui annonce la proclamation de Niger, alors il doit réfléchir aux noms des généraux d'Occident qui pourraient entraver ses projets et imiter l'exemple de Niger. Albin se présente naturellement à son esprit; et voulant le prévenir par la ruse, il lui envoie Heraclitus pour lui offrir le titre de *Caesar* [4].

Nous croyons que cette proposition se fit avant son entrée à Rome; et nous tenons pour certain qu'elle ne se fit qu'après son départ de Pannonie.

[1] Dio LXXIII, 15; Lenain, III, p. 3; note VIII, p. 243; Irmisch, *ap.* Her. II, p. 483-486; Schulte, p. 25.

[2] Her. II, 15.

[3] Sp. *Seu.* 6; Her. II, 16, 13-16 dit le contraire; seulement la nouvelle de la nomination de Niger ne pouvait être parvenue de Syrie en Pannonie le 13 avril 193.

[4] *Heraclitus* et non *Heraclus; Britanniam* et non *Bithyniam.* Sp. *Seu.* 6; *Nig.* 5. Huebner (*Rhein. Mus.*, XII, S. 65; XIV, S. 56) se trompe probablement en supposant que cet *Heraclitus* fut envoyé en Bretagne avec le titre de *procurator.* Albin aurait trop facilement découvert le jeu de Sévère. Cf. Hoefner, S. 83.

CHAPITRE IV.

GUERRE DE SÉVÈRE CONTRE PESCENNIUS NIGER.

La guerre entre Sévère et Niger présente des caractères biens différents de la lutte de Sévère contre Julien. Nous ne rencontrerons ni les faiblesses, ni les lâchetés de Julien, ni ses crimes pour échapper aux mains de son compétiteur; et si nous n'avons pas devant les yeux un grand capitaine qui par ses qualités militaires lutte d'égal à égal avec Sévère, du moins pourrons-nous présenter un homme, un Romain, ne se distinguant, comme le dit Dion [1], ni par ses talents, mais non plus par ses vices, auquel on ne peut adresser de grandes louanges, mais qu'il serait injuste de flétrir et de dénigrer.

Caïus Pescennius Niger Justus [2] fut, au dire de Spartien [3], un bon soldat, un excellent tribun, un grand général, un lieutenant très-sévère, un homme aussi remarquable pendant la paix que durant la guerre; mais comme empereur, il lui manqua d'être heureux. Nul mieux que lui ne maintint la discipline dans son armée; et Sévère, comme naguère Marc-Aurèle et Commode, aimait à le citer comme un exemple à suivre par ceux auxquels il confiait le commandement d'une armée [4]. Jamais un de ses soldats n'exigea quoi que ce

[1] Dio LXXIV, 6.

[2] Eckhel, VII, 153; Borghesi, III, 489. On ne peut rien préciser sur sa famille ni sur la date de sa naissance. Il était fils d'*Annius Fuscus* et de *Lampridia;* son aïeul avait été curateur d'Aquinum; Sp. *Nig.* 1; Irmisch, *ap.* Her. III, 213; sa femme se nommait *Fuluia Plautiana.* On lui donna le surnom de Iustus. Cohen, III, 212, 213. Il y a un P. Pesc. Niger *frat. arv;* mais ce n'est pas celui-ci qui se nomme Caïus. Orelli, I, p. 390.

[3] Sp. *Nig.* 6.

[4] Sp. *Nig.* 3, 4. Sévère disait : « *Sed scias idque de Nigro, militem timere non posse, nisi integri fuerint tribuni et duces militum.* »

fût d'un sujet de l'empire; et, rigoureux à l'égard des tribuns militaires comme envers les légionnaires, il défendit aux officiers de recevoir la *stellatura* des simples soldats qui, par un usage sans nom, étaient devenus tributaires de ceux qui devaient les commander [1]. Il n'était pas uniquement bon soldat : il avait aussi des vues politiques profondes qu'il communiqua à Marc-Aurèle et à Commode et qui lui font le plus grand honneur.

Il resta longtemps dans les degrés inférieurs de l'armée. Étant devenu tribun, Marc-Aurèle lui confia le commandement de trois cents Arméniens, de cent Sarmates et de mille légionnaires [2]. Il commanda probablement la *leg. II traiana,* cantonnée en Thébaïde [3], et peut-être exerça-t-il un commandement en Palestine [4], mais on ne saurait rien préciser à cet égard. Sous Commode, il combattit avec Albin en Dacie [5]; et en 186, l'empereur l'envoya en Gaule exterminer le parti de Maternus, mission dont il s'acquitta avec honneur.

Commode, lui donnant la préférence sur Sévère, le nomma consul en 189 [6]; et en 191 il obtint, par l'intermédiaire de l'athlète Narcisse, le gouvernement de la Syrie, province des plus importantes vu que ses frontières touchaient au royaume des Parthes, ennemis séculaires des Romains : aussi était-elle toujours gouvernée par des consulaires [7].

Son pouvoir commençait en Phénicie pour ne finir qu'à l'Euphrate. Il comprenait la Commagène et comme gouverneur de la Syrie il possédait aussi une certaine autorité en Mésopotamie. Quelques auteurs ont voulu

[1] Sp. *Nig.* 3. Cf. Sp. *Hadr.* 9; Lamp. *Seu. Alex.* 14, 51; L. 12. C. XII, 38.

[2] Sp. *Nig.* 4, 6, 7, 10-12.

[3] Sp. *Nig.* 7. On ne pourrait conclure du texte de Spartien qu'il commanda près du Nil, vu que, d'après Ampère (*Voyage en Égypte,* p. 302; cf. Sepp, *Jésus-Christ, Étude sur sa vie et sa doctrine,* I, 454) l'eau du Nil se conservait, comme du vin, dans des amphores; mais le texte de Sp. *Nig.* 12 prouve qu'il commanda en Thébaïde. Bormann, *De Syriae prou. rom. partibus.* Berolini, 1865, p. 20.

[4] Sp. *Nig.* 7.

[5] Dio LXXII, 8; Lamp. *Comm.* 13.

[6] Sp. *Nig.* 14. Il y a, sous Commode, à la mort de Perennis, un Niger, *praef. praet.* pendant six heures; ce n'est évidemment pas celui-ci. Lamp. *Comm.* 6.

[7] Sp. *Nig.* 1; Her. II, 7, 6; Aur. Vict. *Caes.* 2 dit qu'il fut envoyé en Afrique, mais rien ne corrobore cette assertion. Cap. *Pert.* 2; Tac. *Agr.* 40; cf. Kuhn, II, 174-176.

donner à Niger, en même temps que la légation en Syrie, le gouvernement de la Palestine, qui, quoi que on en ait dit, était, à l'époque de cette guerre, une province distincte de la Syrie [1]. Il est vrai que sous l'empire les provinces étaient si divisées que, pour favoriser spécialement un ami, le prince réunissait quelquefois plusieurs provinces sous un même commandement. Ce cas se présentait plus rarement cependant qu'on ne le croit d'ordinaire : le prince était généralement trop méfiant pour accorder de grands pouvoirs à un capitaine distingué. Quoi qu'il en soit, Niger ne pouvait commander que la Syrie, car Dion nous dit que, de même que Sévère, il avait trois légions sous ses ordres [2], la *leg. IIII scyth.*, cantonnée à Orima [3]; la *leg. XVI flau.*, à Samosate, métropole de la Commagène et la *leg. III gall.*, à Phaena (Misnie), en Thraconitide [4]. Si son autorité s'était étendue jusqu'en Palestine, il aurait commandé en outre les *leg. X fretens.* [5] et *leg. VI ferrat.* [6]. Que lors de son élection à l'empire, ces légions embrassèrent sa cause, cela est certain; nous pouvons même supposer que les autres légions qui se trouvaient en Asie agirent de même, telles que : la *leg. XII fulm.* et la *leg. XV apoll.* [7], stationnées à Cappadoce; la *leg. III cyren.*, cantonnée à Bostra (Bosra, l'ancienne Astaroth) en Arabie [8]; peut-être pourrait-on y ajouter la *leg. II traian.*, car l'Égypte s'était déclarée pour lui et il avait été lui-même à la tête de cette légion. Pour la *leg. III cyr.* nous en avons une quasi-certitude, vu qu'elle se prononça plus tard pour Albin [9].

Commode ne lui confia un commandement aussi important que parce qu'il supposait qu'un homme comme Niger ne saurait abuser d'un pouvoir

[1] Borghesi, *Sopra un' iscrizione del console L. Burbuleio* (OEuvres, IV), p. 159 sqq.; Kuhn, II, 182, 187, 188; Marquardt, *Nachträge zur Lehre von den röm. Provinzen*. Danzig, 1854, S. 25; Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, I, S. 261.

[2] Dio LV, 23, 24; LXXIII, 14.

[3] Zumpt, *Comm. epigr.* Il fait l'histoire de cette légion.

[4] C. I. G. 4548; Waddington, I. S. 2528

[5] Von Hefner, *Röm. Inschrift.*, 244.

[6] Borghesi, IV, 265.

[7] B. d. I., 1870, p. 11; à *Valarsapa* dans l'*Armenia minor*. C. I. L., III, 782, 6052; p. 974.

[8] C. I. G. 4554, 4651; Waddington, I. S. 2271; *Rev. numismat. fr.*, 1865, X, 56.

[9] Sp. *Seu.* 12.

aussi étendu [1]. En Syrie Niger parvint à s'attacher les populations par une administration sage et intègre. Le peuple de Rome le savait, et convaincu que Niger travaillerait à faire son bonheur, il l'appela à son secours.

Dès qu'il eut connaissance du désir manifesté par la plèbe romaine, Niger sonda les dispositions des officiers et de quelques soldats; et, fort de l'amour des provinciaux dont il avait toujours sauvegardé les intérêts, il convoqua ses troupes près d'Antioche. Là il leur parle de l'état déplorable de l'empire, des cris du peuple romain qui l'appelle à son secours, et demande quelle est la conduite à suivre dans de telles circonstances [2].

A peine a-t-il fini de parler que peuple et soldats le proclament d'un commun accord et comme spontanément empereur et auguste, le revêtent de la pourpre et des autres insignes de la dignité impériale, le conduisent en triomphe aux temples d'Antioche, la Rome de l'Orient; et pour la seconde fois un empereur est proclamé en Syrie. On rêvait peut-être pour lui en Asie cet empire d'Orient qu'on avait déjà rêvé pour Titus contre Vespasien, pour Verus contre Marc-Aurèle, et tout récemment encore pour Avidius Cassius.

Le bruit de sa nomination s'étant répandu, toutes les provinces de l'Asie Mineure le reconnaissent; les princes et les satrapes d'au delà du Tigre le félicitent et se disent prêts à le secourir; mais il refuse leur offre croyant qu'il lui serait facile de devenir le maître absolu de l'empire, ayant pour soutien de sa cause l'amour du peuple de Rome, comme si ce peuple était libre et possédait encore quelque pouvoir. Ce qui peut expliquer ce refus, c'est que très-probablement Niger n'avait pas encore appris l'élection de Sévère et pensait n'avoir que Julien pour compétiteur.

Plein de confiance, il se plaît à s'amuser à Antioche et à en contenter le peuple frivole en lui donnant des fêtes et des jeux, au lieu de marcher directement sur Rome avec les forces dont il dispose. Cette coupable inaction et cette confiance inconsidérée furent la cause de sa perte. Il ne reconnut sa

[1] Dio LXXIV, 6.

[2] Her. II, 7, 9-2; 8, 1-11. D'après Sp. *Nig.* 2, il ne fut proclamé qu'après la mort de Julien, ce qui est impossible.

faute que trop tard; mais il eut le courage de mettre tout en œuvre pour la réparer.

Dès qu'on lui annonça le succès que Sévère venait de remporter, il se mit à l'œuvre avec autant d'énergie que d'activité. Il réunit toutes les légions de l'Asie et de l'Égypte et appela sous les armes une grande partie de la jeunesse d'Antioche, plus zélée pour sa cause qu'habituée au métier de la guerre [1]. Son principal officier supérieur était le proconsul d'Asie, Asellius Æmilianus [2], homme d'un grand talent militaire et qui avait été son prédécesseur dans le gouvernement de la Syrie.

Voyant sa détresse, il envoya demander à l'étranger un secours que peu auparavant il avait si dédaigneusement refusé. Malheureusement pour Niger, les dispositions des princes étaient bien changées. L'Arménien prétend rester neutre, le Parthe n'a pas de troupes réglées sous les armes, mais il ordonnera à ses satrapes de faire des levées, chacun dans son département respectif; seul, le roi d'Hatra, Barsémius, lui envoie une petite troupe d'archers [3].

Sévère, de son côté, tâche de se créer de grandes ressources d'attaque. Toute la jeunesse d'Italie est appelée sous les armes. Les légions de Mésie reçoivent l'ordre de quitter la province et de se rendre en Grèce. Elles prennent la route qui par le mont Hemus se rend directement de Viminacium à Périnthe et traversent sans résistance une grande partie de la Thrace [4]. Ces légions étaient commandées par L. Marius Maximus, un des meilleurs généraux de Sévère [5]. Au commencement de la guerre, il se trouvait à la tête de la *leg. I ital.,* mais il reçut bientôt pour faire le siége de Byzance le commandement de toutes les troupes de Mésie, au nombre de cinq légions :

[1] Her. III, 1, 7.

[2] Dio LXXIV, 6; Her. III, 2, 1; Waddington, I. S. 2213; C. I. G. 5211; Waddington, *Fastes des prov. asiat.,* p. 245.

[3] Her. III, 1, 4-7; Nauck, *op. cit.,* p. 147.

[4] Her. II, 14, 2; cf. Sievers, § 20; Sp. *Seu.* 8. Il serait difficile de dire si toutes les légions de Mésie se dirigèrent vers la Thrace; ou bien si, divisant leurs forces, une partie se dirigea vers la Macédoine.

[5] Dio LXXVIII, 14; Orelli, 950; Henzen, 5502; Roulez, *Les légats propréteurs et procurateurs des provinces de Belg. et de la Germ. inf.* (Mém. de l'Acad. roy. de Belg., 1875, t. XLI);

la *leg. I ital.*, la *leg. XI claud.*, la *leg. IIII flau.*, la *leg. VII claud.*, et la *leg. V maced.* Il dirigea si bien le siége de Byzance que Sévère le nomma consul en 197 [1], lui donna ensuite le commandement de la Germanie inférieure et de la Belgique et le nomma enfin *leg. aug. pr. pr.* de la nouvelle province de Coelé-Syrie.

Il est probable qu'au commencement de cette guerre plusieurs villes de la Grèce se déclarèrent pour Sévère pour ne pas avoir à souffrir des déprédations et des rapines de ses troupes. Ainsi nous pouvons citer en Macédoine la *col. Jul. Aug. Cassandrensis* (Cassandria), *Stobi* et la *col. Jul. Aug. Diensis* (Dium) qui célébra même, à son intention, des sacrifices en l'honneur de Minerve. Corinthe agit de même, après la victoire de Sévère en Bithynie et frappa une médaille à l'occasion de la prise de Byzance [2]. Cleones, en Argolide, frappa aussi une monnaie en son honneur [3].

Kellermann, *Vigil. roman. latercula duo Coelimontana.* Roma, 1835, p. 72, n° 285; *Rev. arch.*, 1873, VIII, p. 171; Borghesi, V, *Intorno all' iscrizione ardeatina di Mario Massino*, p. 455-481. Nous reproduisons l'inscription qui relate son *cursus honorum* d'après Borghesi, p. 457.

L · MARIO · L · F · QVIR
MAXIMO · PERPETVO
AVRELIANO · COS
SACERDOTI · FECIALI · LEG · AVGG · PR · PR
PROVINC · SYRIAE · COELE · LEG · AVGG · PR · PR
PROVINC · GERMANIAE · INFERIORIS · ITEM
PROVINC · BELGICAE · DVCI · EXERCITI · MYSIA (*sic*)
CI · APVT · BYZANTIVM · ET · APVT · LVGVDVNVM (*sic*)
LEG · LEG · I · ITALIC · CVR · VIAE · LATINAE
ITEM · REIP · FAVENTINORVM · ALLECTO · IN
TER · PRAETORIOS · TRIB · PLEB · CANDIDATO
QAESTORI · VRBANO · TRIB · LATICL · LEG
XXII · PRIMIG · ITEM · III · ITALICAE
IIII · VIARVM · CVRANDARVM (*sic*)
M · IVLIVS · ARTEMIDORVS >
LEG · III · CYRENAICAE

Son père s'appelait probablement *L. Marius Perpetuus.* Cf. *Rev. épigraphique du midi de la France,* 1878, p. 63. Cf. C. I. L., VI, 1450, 1451, 1452, 1453.

[1] Il fut *cos. II* avec *L. Roscius Ælianus* en 223. Lersch, *Centralmuseum rheinländischer Inschriften.* Bonn, 1839-1842, II, 14 et 18.

[2] Vaillant, *Col. num.*, II, p. 7, 8-11, 19.

[3] Froehner, *Ann. de la Soc. de Numismatique,* III, p. 35.

Mais Sévère ne se contente pas de rassembler des troupes nombreuses; en vrai capitaine, il ne se met en campagne qu'après s'être prémuni contre n'importe quelle éventualité qui pourrait se présenter; il prévoit tout et prend ses mesures pour n'avoir rien à craindre, pendant son séjour en Orient, ni de Rome, ni de l'Italie, ni d'aucune province occidentale de l'empire. C'est dans ce but qu'il envoie des troupes en Afrique pour empêcher Niger de s'emparer de cette province en entrant par l'Égypte et la Lybie [1] et d'affamer Rome comme l'avait jadis tenté Vespasien [2], car si Rome souffrait la moindre famine, Sévère était indubitablement perdu. Il comprenait tellement la nécessité d'être bien vu à Rome que pour ne choquer ni les sénateurs ni le peuple, il ne fit de Niger aucune mention au sénat et traita avec ménagements la femme et les enfants de son compétiteur. Les provinces de l'Occident ne pouvaient lui causer aucun embarras s'étant assuré la fidélité d'Albin, et il put quitter Rome sans crainte au commencement d'août après avoir séjourné seulement pendant trente jours dans la Ville éternelle [3].

Une guerre sérieuse commence. Pour Sévère comme pour Niger, il s'agit du pouvoir absolu ou de la mort et de l'ignominie. Des deux côtés, les troupes sont nombreuses; mais Sévère a une armée qui lui est propre, des soldats qui connaissent et sa valeur et ses exploits; celle de Niger n'est ni uniforme ni aguerrie : ses troupes se composent en bonne partie d'alliés et d'amis accourus à la hâte, nullement exercés au métier des armes, et pour ce qui est des légions, celles d'Illyrie sont de loin supérieures aux légions asiatiques.

Niger fait fermer les ports qu'il a sous sa puissance, ainsi que le passage du mont Taurus qui sépare la Cappadoce de la Cilicie. Il se fait précéder d'une troupe qui entre à Byzance, dont il compte faire sa place d'armes et où il

[1] Sp. *Seu.* 8; *Nig.* 5. Sévère devait avoir bien peu de confiance dans la *leg. III aug.* cantonnée à Lambèze, la seule légion chargée de garder l'Afrique (*Arch. des miss. scientif.*, I, 1850, p. 615; II, 1851, p. 175). Il est vrai de dire que Commode, par suite des grandes propriétés que possédait sa famille dans cette province, y était très-populaire et que jusqu'ici Sévère avait tout fait pour le faire haïr.

[2] Tac. *Hist.* III, 48.

[3] Her. III, 2, 8; Sp. *Seu.* 8; *Nig.* 5. A l'occasion de ce départ on frappa des monnaies ayant pour légende : DIS AVSPICIBVS. Cf. Tristan, II, 62.

arrive bientôt lui-même [1]. [S'il ne rencontra aucune résistance à son entrée à Byzance, ce fut probablement grâce à la connivence du gouverneur de la Thrace, Claudius Attalus que Dion nous dit avoir été chassé du sénat par Sévère au temps de sa guerre contre Niger [2].]

Niger ne s'empara pas, comme le dit Spartien [3], de la Thrace, de la Macédoine, voire même de toute la Grèce, mais il tenta de s'en emparer. Dans ce but, il se dirigea sur Périnthe (Héraclée), afin d'avoir en son pouvoir toute la Propontide jusqu'à l'Hellespont, de rendre la descente de Sévère en Asie quasi-impossible et de porter la guerre en Europe.

Sévère, au contraire, voulait guerroyer en Asie et il y parvint. Pendant que Niger marchait sur Périnthe, Sévère avait quitté Rome; mais arrivé au neuvième mille de la *uia flaminia,* aux *saxa rubra* (grotta rossa), où jadis Antonius Primus avait campé en venant au secours du Capitole assiégé par Vitellius [4] et où plus tard Maxence lutta contre Constantin, son armée se mutina au sujet de l'endroit où l'on camperait. Nous ignorons comment Sévère parvint à apaiser ses légionnaires : il savait cependant condescendre au désir de ses troupes chaque fois que les circonstances l'y forçaient [5].

Après le retard occasionné par cette émeute militaire, Sévère marcha avec une grande célérité. Asellius Æmilianus le prévint cependant et fut devant Périnthe avant que Sévère eût pu atteindre la Thrace. Par bonheur quelques troupes sévériennes purent lui résister.

[Si Sévère prit le chemin de terre avec le gros de son armée, il semble que les flottes prétoriennes de Ravennes et de Misène, qui se trouvaient probablement sous les ordres de Cn. Martius Rustius Rufinus [6], servirent aussi à

[1] Dio LXXIV, 6; Her. II, 1, 2; III, 1.

[2] Dio LXXIX, 3. Cf. Borghesi, III, 279.

[3] Sp. *Nig.* 5; *Seu.* 8; Sievers, § 20; Herzberg, *Die Geschichte Griechenlands unter der Herrschaft der Römer.* Halle, 1868, II, 414.

[4] Tac. *Hist.* III, 9, 76.

[5] Cf. un médaillon cité par Froehner (*Les médaillons de l'empire romain,* p. 154), sur lequel Sévère est représenté haranguant ses troupes et portant IMP. III *et* FIDEI MILIT. se rapporte peut-être à cette révolte militaire.

[6] Félix Robiou, *Le recrutement de l'état-major et des équipages dans les flottes romaines au temps de l'empire* (Revue arch., 1872, IX), p. 146; Garrucci, *Dissertazioni archeologiche di*

transporter une partie de ses troupes de Brindisi à Dyrrhachium (Durazzo) qui de là purent directement se diriger sur Périnthe et Byzance par la *uia Egnatia*. C'était une des plus belles routes de l'empire. De Dyrrhachium elle se dirigeait vers Topiris, puis vers Claudiana, d'où elle atteignait Périnthe par le chemin de Candavie pour gagner enfin Byzance [1].] Aussi L. Marius Maximus ne se trouva-t-il pas seul avec ses troupes de Mésie à Périnthe. L. Fabius Cilo, ancien consul et ancien gouverneur de la Galatie [2], à la tête de quelques *uexillationes*, assista aussi au combat qui s'y livra; Æmilien resta cependant maître du terrain [3]; et, comme on tua quelques personnages de distinction, Sévère profita de cette circonstance pour déclarer Niger et Æmilien ennemis publics.

vario argumento. Roma, 1864, p. 182. Cf. Mommsen, I. R. N. 1884; Ferraro, *L'ordinamento delle armate romane*, p. 32. Cf. 74 et 75. En 205 il fut *praef. uigil.*

[1] Desdevises-du-Dezert, *Géographie ancienne de la Macédoine*. Paris, 1862, p. 209.

[2] G. Perrot, *De Galatia provincia romana*. Lutet. Parisior., 1867, p. 117; Schulte, p. 51-53; Herzog, *Gall. Narbonensis prou. rom. historia*. Lipsiae, 1864, *append. epigr.*, n° 654; Orelli, 3561; Steiner, 3562; C. I. G. 5896. Les deux inscriptions suivantes nous donnent son *cursus honorum*.

C. I. L., VI, 1408 :

L · FARIO · M · F · GAL · CILONI · SEPTI
MINO · CATINIO · ACILIANO · LE
PIDO · FULCINIANO · COS
COMITI · IMP · L · SEPTIMI · SEVERI · PII
PERTINACIS · AVG · ARAB · ADIAB · P · P
SODAL · HADRIANAL · CVR · MIN · LEG
AVG · PR·PR · PROVINC · PANN · ET · MOE
SIAE · SVP · BITHYN · ET · PONTI · DVCI · VE
XILL · PER · ITALIAM · EXERCITVS · IMP
SEVERI · PII · PERTINACIS · AVG · ET · M
AVRELI · ANTONINI · AVG · PRAEPO
SITO · VEXILLATION · PERINTHI · PER
GENTIB · LEG · AVG · PR · PR · PROVIN · GA
LAT · PRAEF · AER · MILITAR · PRO · COS · PROV
NARBON · LEG · AVG · LEG · XVI · F · F · PR · VRB
LEG · PR · PR · PROV · NARB · TRIB · PL · QUAEST
PROV · CRET · CYR · TRIB · MIL · LEG · XI · CL
X · VIR · STLIT · IVDIC · CVR · R · P · NICO
MEDENSIVM · INTER · AMNA
TIVM · NARTIVM · ITEM · GRAVI
SCANORVM
TI · CL · AMBRELIANVS · > · LEG · V
MACEDONICAE · OB · MERITA

C. I. L., VI, 1409 :

L · FABIO · M · F · GAL · CILONI
SEPTIMINO · COS · PRAEF · VRB
LEG · AVGG · PRO
PR · PANNON
SVPER · DUCI · VEXILL · LEG · PRO
PR · PROVINCIAR · MOESIAE · SVPER
PONTI · ET · BITHYNIAE
COMITI · AUGG · LEG · AVG · PRO
PR · PROV · GALATIAE · PRAEF
AER · MILITARIS · PRO
COS · ITEMQVE · LEG · PROV · NARBONENS
LEG · LEG · XVI · FL · F · SAMOSATE
SODALI · HADRIANAL
PR · VRB · TRIB · PLEB · Q · PROV
CRETAE · TRIB · LEG · XI · CL · XVIR
STLITIBVS · IVDICANDIS
MEDIOLANENSES
PATRONO

Une autre inscription reproduisant le *cursus* du même général est rapportée par Marini, *Iscrizioni antiche delle villi e de' palazzi Albani*. Roma, 1785, n° XL; et par Wilmanns, *Exempla inscript. lat.*, n° 1202.

[3] Cohen, III, 215 VICTORIA AVG. NIG. Hérodien ne parle pas de Périnthe. III, 2, 1.

Niger avait donc commencé les hostilités, augure défavorable pour un peuple superstitieux; et comme de mauvais présages avaient forcé Niger de se replier sur Byzance, Æmilien ne poursuivit pas sa route et rejoignit son maître [1]. Spartien nous apprend [2] que Niger, fort de son succès, proposa à Sévère de partager avec lui le fardeau de l'empire, mais celui-ci ne voulut lui accorder que l'exil sans pardon pour Æmilien.

Arrivé en Thrace, au lieu de se diriger sur Byzance avec toute son armée, Sévère se résolut à passer en Asie dont il voulait faire le centre de ses opérations militaires. Il fit assiéger Byzance par les troupes de Marius Maximus [3]. La meilleure partie de son armée passa la Propontide et aborda heureusement à la côte de Mysie, en face de Cyzique. Là elles se trouvent en présence d'une armée considérable commandée par Æmilien. La bataille s'engage, Æmilien est défait, s'enfuit à Cyzique, passe de là dans d'autres villes et est enfin tué par les soldats de Sévère qui ne pouvaient lui faire quartier, vu qu'il avait été déclaré ennemi public [4]. [Cette bataille n'a pu se livrer que sur la côte de Mysie. Les généraux de Sévère devaient tâcher de s'emparer de Cyzique, ville d'une importance stratégique capitale que le grand Mithridate, qui en fit le siége en 74, regardait déjà comme la porte de l'Asie [5]. Il semble donc naturel de supposer que les troupes sévériennes abordèrent à cette partie de la côte de Mysie qui se trouve en face de la presqu'île Artace sur laquelle était bâtie la ville de Cyzique. Æmilien, en apprenant que les troupes de Sévère sont déjà arrivées en Mysie ou sont près d'aborder, sort de la ville, passe avec ses troupes l'isthme qui relie la presqu'île Artace

[1] Dio LXXIV, 6; Sp. *Nig.* 5; *Seu.* 8.

[2] Sp. *Seu.* 8; *Nig.* 5. Dans un passage il dit que cette proposition fut faite après la victoire de Périnthe, tandis que dans l'autre, il semble insinuer qu'elle ne se fit qu'après la défaite de Cyzique. Dans son chap. 7 *Nig.* il nous dit que Niger ne persista dans ses prétentions que sur les instances d'*Æmilianus* qui avait fiancé ses filles aux fils de Niger. C'est *Æmiliani* et non *Aureliani* qu'il faut lire dans Sp. *Nig.* 7. Cf. I. Golisch, *Zu den H. S. A.* in Jahrb. f. class. Philol. von *Fleckeisen*, 1871, S. 647.

[3] Ce siége commença en 193. Lenain, III, p. 13 et note XIV.

[4] Dio LXXIV, 6; Arist. *Oratio ad Cyzic.*, p. 387 (éd. Didot); Her. III, 2, 2-3. Pour la situation de Cyzique cf. Texier, *Description de l'Asie Mineure.* Paris, 1839, II, 167-169; Marquardt, *Cyzicus und sein Gebiet.* Berlin, 1836, K. I u. S. 87; Perrot, *Explor. arch. de la Galatie*, p. 69.

[5] Cic. *Pro Mur.* 33.

à la Mysie et présente la bataille aux sévériens sur cette plaine de la côte de Mysie qui se trouve entre l'isthme et le *lacus Miletopolis*. Dans sa défaite, il est nécessairement refoulé en même temps qu'une partie de son armée vers la ville. Cyzique, loin de résister à Sévère, frappa même des médailles en son honneur à l'occasion de cette victoire et le fit encore plus tard lors de son triomphe à Nicée [1].]

Faut-il attribuer ce succès des armes de Sévère au courage et à la vaillance de ses soldats ou bien à une lâche trahison? On ne saurait le dire. Au rapport d'Hérodien [2], Æmilien aurait trahi Niger, soit sur les instances des lettres de ses enfants au pouvoir de Sévère à Rome, soit par orgueil ne voulant recevoir des ordres de celui qui avait été son égal, voire même son inférieur. Dion nous dit [3], en effet, qu'il était enflé d'orgueil et fier de son pouvoir; et de plus parent d'Albin qui semblait à cette époque être en bonne intelligence avec Sévère. Mais Hérodien rapporte le fait d'une manière dubitative (φασι) et si la trahison avait existé, on ne comprendrait pas comment les soldats de Sévère n'auraient pas épargné Æmilien et comment Sévère lui-même ne voulait lui accorder son pardon [4]. Quoi qu'il en soit, Niger est vaincu et ne pourra se relever de sa défaite. Les soldats de Niger fuient vers la Galatie [5] et la Phrygie ou courent s'enfermer dans Nicée de Bithynie.

Cette victoire eut un grand retentissement et Niger défait est forcé de quitter Byzance et de se mettre lui-même à la tête de ses troupes. Il doit plus : il doit ranimer le courage de ses partisans aux yeux desquels cette défaite semble décisive. Aussi Sévère écrivit au sénat une lettre qui semblait insinuer que la guerre était déjà terminée et prit pour la troisième fois le titre d'*imperator* [6].

[1] Cavedoni dans le B. d. I., 1845, p. 95. Cf. Mionnet, *Suppl.*, V, n°s 354, 365, 368.

[2] Her. III, 2, 5-10; Gros, X, 175. | [3] Dio LXXIV, 6.

[4] Irmisch, *ap.* Her. III, 507; Sp. *Seu.* 5; *Nig.* 8. Il y a un *L. Fulu. Æmilianus,* curateur et patron de Lyon sous Sévère. Ce n'est évidemment pas celui-ci qui s'appelle *Asellius. Rev. arch.,* 1re série, XI, p. 693; Mommsen, I. R. N. 3694. Ce *Fulvius* fut consul en 206 avec *Mummius Albinus.* C. I. L., VI, 863; cf. 1422.

[5] Her. III, 2, 6 dit vers l'Arménie, ce qui est peu probable. Cf. Dio LXXIV, 6; Sievers, § 20 et 26; Volckmann, p. 19.

[6] Lenain, III, pp. 12, 13. Il prit ce titre onze fois. Eckhel, VII, 193 et ses *obseruata generalia,* c. 5, p. 343 sqq.; C. I. G., I, 716, n° 1561.

En Orient, le parti de Sévère se fortifia considérablement à la suite de cette victoire. A la nouvelle de la bataille de Cyzique, plusieurs villes frappèrent des monnaies en son honneur, parmi lesquelles nous citerons Sides de Pamphilie [1] et Héliopolis de Phénicie [2].

D'un autre côté, bon nombre de cités asiatiques, restées neutres jusqu'alors, s'acharnèrent pour l'un ou pour l'autre parti, moins par haine ou par sympathie pour l'un des belligérants qu'afin de se faire réciproquement une guerre fratricide et assouvir leurs jalousies et leurs haines séculaires [3]. Une rivalité haineuse, cause première de la ruine des deux plus grandes cités de la Grèce, existait entre mainte ville de l'Asie Mineure. On pourrait peut-être rechercher l'origine de ces rivalités dans les nombreux gouvernements qui divisaient ces contrées sous les Séleucides. Nicée (Isnik) et Nicomédie (Ismidt) se disputaient depuis longtemps le titre de métropole de la Bithynie [4]. Ce fut en vain que Dion Chrysostôme employa toutes les ressources de son éloquence pour les réconcilier [5]. Nicomédie, le tombeau du grand Hannibal, une des plus belles cités de l'Asie Mineure, prend le parti de Sévère [6], et Nicée, que ne dédaigna pas de chanter l'immortel Catulle [7], en haine de sa rivale, se range du côté de Niger et reçoit avec empressement dans ses murs les fuyards nigériens de Cyzique.

Bientôt deux nombreuses armées sortent des deux villes rivales. [La description de la route de Nicomédie à Nicée, donnée par G. Perrot [8], est intéressante pour l'intelligence des positions prises par les deux armées. De Nicomédie, qui encore aujourd'hui est une tête de route pour toute l'Asie, deux routes conduisent à Nicée. L'une directe marche au sud presque sans

[1] Tristan, II, 47. | [2] Vaillant, *Numism. munic.*, II, 12.

[3] Her. III, 2, 13-17; sur ces divisions : Texier, *Description*, I, p. xii; Herzberg, II, 415; Dio Chrys. (éd. Reiske), *Orat.* 38, vol. II, p. 41, 144, 146; Kuhn, II, 161.

[4] Schoenemann, *De Bithynia et Ponto prouincia romana.* Gottingae, 1855, 76-81; Herzberg, II, 416, cf. Letronne, *J. des Savants,* 1827, pp. 18 et 19.

[5] Dio Chrys. *Orat.* XXXVII.

[6] Her. III, 2, 17, 18; Texier, I, 17, 26. On y institua plus tard des prix en l'honneur de Sévère, Σεουήρεια ou σεουήρια μεγάλα. Schoenemann, p. 78.

[7] Cat. *Carm.* XLVI, 5 : *Campi*
Nicaeaeque ager uber aestuosus.

[8] G. Perrot, *Explor. arch. de la Galatie.* Paris, 1862, p. 9.

détours, en franchissant une chaîne de montagnes boisées qui forment sur la rive gauche du Sangarius le prolongement de l'Olympe de Bithynie et courent presque sans rien perdre de leur hauteur jusqu'au cap Posideion où se termine l'Arganthonius; l'autre, plus longue de sept à huit heures de marche, contourne le golfe, en suit la rive méridionale jusqu'à Karamoussal; et de là faisant un coude très-marqué vers le sud-est, se dirige vers Nicée en passant par un large col le point le moins élevé de toute cette chaîne. La première route est la voie antique et c'est celle-là que les sévériens durent prendre pour se rendre à Nicée.] Niger est accouru, il a juré de venger la défaite d'Æmilien. Une bataille des plus vives se livre aux détroits de Nicée et de Céos [1]. Candide commande les troupes de Sévère; comme général, il n'est pas inférieur à Marius Maximus et a déjà fait ses preuves dans mainte campagne [2]. Il a pris place sur les hauteurs formées par les dernières collines du mont Arganthonius.

[1] Dio LXXIV, 6.

[2] Orelli, 798; Henzen, p. 78; Spon, *Rech.*, 511. Ce n'est pas le *Vespronius Candidus* qui, sous Julien, devait engager les légions de Pannonie à quitter Sévère. Il y a un troisième *Vespronius Candidus* dont parle Tert. (*ad Scap.* IV) qui fut favorable aux chrétiens pendant son proconsulat d'Afrique et qui était déjà consulaire en 193 (Lenain de Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclésiast.* Bruxelles, 1732, III, p. 55). C. I. L., II, 4114; B. d. I., 1848, p. 841. Je copie en entier l'inscription publiée par Hübner, à cause de l'importance qu'elle a pour la suite de cette histoire.

TIB · CL · CANDIDO · COS
XV · VIR · S · F · LEG · AVGG
PR · PR · PROVINC · H · C
ET · INEA · DVCI · TERRA · MARIQVE
ADVERSVS · REBELLES · H · H · P · R
ITEM · ASIAE · ITEM · NORICAE
DVCI · EXERCITVS · ILLYRICI
EXPEDITIONE · ASIANA · ITEM · PARTHICA
ITEM · GALLICA · LOGISTAE · CIVITATIS
SPLENDIDISSIMAE · NICOMEDENSIVM (*sic*)
ITEM · EPHESIORVM · LEG · PR · PR · PROVINC
ASIAE · CVR · CIVITATIS · TEANENSIVM
ALLECTO · INTER · PRAETORIOS · ITEM
TRIBVNICIOS · PROC · $\overline{XX}$ · HERED · PER
GALLIAS · LVGDVNENSEM · ET · BEL
GICAM · ET · VTRAMQ · GERMANIAM
PRAEPOSITO · COPIARVM · EXPEDITI
ONIS · GERMANICAE · SECVNDAE
TRIB · MIL · LEG · $\overline{II}$ · AVG · PRAEFECTO
(*sic*) COHRTIS · SECVNDAE · CIVIVM
ROMANORVM
SILIVS · HOSPES · HASTATVS · LEG · $\overline{X}$
GEMINAE · STRATOR · EIVS
OPTIMO · PRAESIDI

Niger s'est établi dans la plaine et bientôt une partie de ses troupes monte sur des vaisseaux amarrés le long du lac Ascanius. Des deux côtés, on combat avec courage et énergie; Candide a d'abord l'avantage : la position favorable qu'il a su prendre lui donne une grande supériorité sur l'ennemi, mais bientôt Niger prend le dessus et déjà son armée entonne l'hymne de la victoire lorsque Candide, voyant ses soldats en fuite, les rallie, leur reproche leur lâcheté : tout honteux de leur conduite, ils fondent sur l'ennemi en désordre et lui font essuyer une si rude défaite que Niger ne parvint à se sauver qu'à la faveur des ténèbres de la nuit. Il s'enfuit jusqu'au delà du Taurus et gagne Antioche, cette ville la première cause de ses malheurs [1].

Le bruit de sa défaite devance sa course en Syrie, où, comme en Bithynie, une haine implacable divisait les cités. Laodicée, le meilleur port de la Syrie, prend le parti de Sévère en haine d'Antioche; Tyr (Sour) [2], cette fille de Sidon, pour parler avec les Saintes-Écritures, s'abaisse jusqu'à ces tristes rivalités qui causeront plus facilement sa ruine que ne le purent faire les attaques du grand Alexandre : en haine de la savante Beryte (Beyrouth) qui veut tenir pour Niger, elle embrasse chaudement la cause de Sévère. Niger, pour punir de leur arrogance les villes qui prétendent défendre la cause de son rival, alors même que la fortune ne lui est pas propice, envoie contre Laodicée et Tyr des Maures armés de dards et de flèches qui mettent impitoyablement les deux cités à feu et à sang [3]. Pendant que Niger exerçait ces vengeances, les troupes de Sévère s'approchaient de plus en plus de cette joyeuse Antioche, le dernier refuge de la puissance nigérienne.

Les sévériens traversèrent la Galatie et prirent la route qui, par Pessinus

Lersch (*J. Ver. Alt. Rh.*, 1848, XII, S. 1 sqq.) se trompe en soutenant que *Candidus* ne fut pas un général de Sévère et en le faisant gérer toutes ces guerres (*exped. Asiana*, etc.) sous Marc-Aurèle. Il se trompe tout autant en essayant de prouver que ce *Candidus* n'est autre que *Tib. Claud. Pompeianus* dont nous avons parlé page 44.

[1] Dio LXXIV, 4, 6; Her. III, 2, 19-21; Sievers, § 26.

[2] Auparavant, en 193, elle frappa, comme Tarse, des médailles en l'honneur de Niger. De Boze, *Essai sur les médailles de P. Niger et sur quelques singularités de sa vie* (Acad. des inscript. anc. coll., 1756, XXIV, p. 109).

[3] Her. III, 3, 3 et 6.

et Tyane [1], menait directement aux portes ciliciennes. Une partie d'entre eux auraient-ils pris la route plus longue par Ancyre et Tavie? nous l'ignorons. Les médailles de Tavie, frappées en l'honneur des victoires de Sévère, témoignent de sa sympathie pour l'empereur, mais ne prouvent pas nécessairement que ses troupes aient passé par là. Les généraux de Sévère avaient tout intérêt à s'approcher d'Antioche le plus vite possible. On ne pourrait donc s'expliquer qu'une partie des troupes sévériennes ait pris un chemin moins direct qu'en admettant qu'il s'agissait de poursuivre en même temps des nigériens qui auraient pris la route d'Ancyre et de Tavie [2].

Je ne sais si les portes ciliciennes arrêtèrent longtemps leur marche : c'était le passage le plus direct qui menait de Cappadoce en Cilicie. Qu'elles ne passèrent ce défilé qu'après avoir dû résister assez longtemps contre la garde qu'y avait postée Niger, cela est probable; mais ce qui ne peut être admis aussi facilement, ce sont les faits rapportés par Hérodien dans la description qu'il nous donne de cette traversée [3].

Le chemin était étroit, dit-il, bordé par un rocher qui élève majestueusement sa cime dans les airs et rejette les eaux dans le précipice qui se trouve à ses pieds. Tout soldat qui tente ce passage tombe sous une grêle de pierres et de traits lancés par les gardes qui se trouvaient au haut du rocher. Tous les efforts sont vains et déjà le désespoir s'empare des soldats de Sévère, lorsque au milieu de la nuit un orage s'abat sur le Taurus. Une pluie abondante rencontre un obstacle infranchissable dans les retranchements construits par Niger. Les eaux s'y accumulent, un violent torrent y rugit avec force, emporte toute la défense et ouvre un libre passage aux troupes sévériennes. Les gardes de Niger, persuadés que les dieux veulent leur perte, s'enfuient et courent annoncer le désastre à leur maître. Hérodien, dans cette jolie description, confond vraisemblablement cet orage avec la tempête qui fut si fatale aux armes de Niger le jour de la bataille d'Issus.

[1] Peut-être est-ce alors qu'eut lieu à Tyane le fait rapporté par Dio LXXV, 15; LXXVI, 4.

[2] G. Perrot, *De Galatia prov. rom.*, p. 55. Cf. Cavedoni, B. d. I., 1845, p. 94. La médaille de Tavie est de 195 ET CIH, 218e année de l'ère de Galatie qui commence en 729 A. V. Her. III, 5, 1 et Sievers, § 20. Ces médailles semblent donner raison au texte d'Hérodien.

[3] Her. III, 3, 1 et 2; 10-13. Cf. Sievers, § 20.

[Si le récit d'Hérodien est inexact, celui de Dion est aussi des plus embrouillés [1]. D'après Dion, la bataille se serait livrée aux environs d'Issus près des portes ciliciennes qu'il place non loin de la mer. C'est là une erreur. Les portes ciliciennes (Güllek Boghas) sont situées bien loin d'Issus, vu qu'elles conduisent à Adana et à Tarse et qu'elles n'appartiennent pas au mont Amanus, mais bien à cette partie du Bulghar Dagh connue sous le nom de Hadschin [2]. En présence de ces deux textes, également erronés, on ne peut qu'émettre l'hypothèse qui semble la plus probable. Les troupes de Sévère ont dû passer le Bulghar Dagh pour arriver en Cilicie. Niger, de son côté, ne peut pas avoir agi avec assez de légèreté pour laisser les passages de cette montagne entièrement libres. Nous devons donc supposer, sans nous soucier des détails fournis par Hérodien, que les troupes de Sévère ont dû être sujettes à plusieurs attaques, assez légères cependant, vu qu'elles parvinrent rapidement en Cilicie et que Dion n'en dit rien. Ont-elles réellement passé par le défilé des portes ciliciennes long de plus de deux lieues, très-étroit et encaissé dans des rochers de 1500 pieds de haut et dont quelques-uns ont une hauteur abrupte de 300 pieds; ou bien ont-elles suivi ce chemin de détour plus facile mais plus long dont parle Kotschy, lequel, menant à Tarse, lui semble plus propre au passage d'une armée? Il serait difficile de le dire. Le passage d'Hérodien qui, quoique erroné dans certains détails, ne peut cependant être rejeté en entier, nous permet de supposer que les troupes sévériennes sont réellement parvenues à passer le défilé de Güllek Baghas. C'était du reste un heureux présage pour les généraux de Sévère que de mener leurs troupes par le chemin qui avait conduit Alexandre à la victoire [3].]

[1] Dio LXXIV, 7 : *Μετὰ δὲ ταῦτα ἐν Ἰσσῷ πρὸς ταῖς καλουμέναις πύλαις μεγίστη γίνεται μάχη, ... ἡ δὲ ἐσβολὴ αὕτη, αἱ Κιλίκειοι πύλαι, διὰ τὴν στενότητα οὕτω προσαγορεύονται· ἔνθεν μὲν γὰρ ὄρη ἀπότομα ἀνατείνει, ἔνθεν δὲ κρημνοὶ βαθεῖς ἐς τὴν θάλασσαν καθήκουσιν.*

[2] Th. Kotschy, *Reise in den cilicischen Taurus.* Gotha, 1858, S. 115-119; Texier, I, p. ix; Mannert, *As. Min.*, II, 93; Forbiger, II, 48; Langlois, *Voy. dans la Cilicie et dans les montagnes du Taurus.* Paris, 1861, p. 5. Les détails que nous donnent les anciens sur ce défilé ne sont nullement précis. Strab. XIV; Diod. Sic. XIV, 20; Cic. *ad Attic.* V, 20; *Famil.* II, 20; Plin. h. n. XXXVII, 5, 27; Solin. c. 39.

[3] Arrian II, c. 4; Q. Curt. III, 4.

A la nouvelle du passage des troupes de Sévère, Niger accourt avec tout ce qu'Antioche possédait encore de jeunesse. Celle-ci est toute âme et tout zèle pour Niger, mais sans discipline ni expérience. Le pied du col Amanus et le golfe d'Issicus n'ont plus retenti du bruit des armes depuis cinq siècles [1]. L'Occident va triompher une seconde fois de l'Orient. Alexandrie (Syrie) était encore debout sur les bords de la mer comme un trophée des victoires d'Alexandre, et la statue colossale du conquérant macédonien va être témoin de nouveaux combats [2].

L'Espagnol Anullinus [3] et Valerianus [4] commandent les troupes de Sévère [5], l'un les cavaliers, l'autre les fantassins. La veille au soir, des deux côtés, on assied le camp. Niger se place sur une haute colline. Pendant toute la nuit on fut dans la crainte et l'inquiétude, convaincu que la journée qui allait paraître déciderait qui, de Niger ou de Sévère, serait le maître du monde.

Au lever du soleil, les deux armées sont en présence. Niger a placé sur l'avant-garde ses hommes pesamment armés; les soldats armés de javelots, les frondeurs, les archers viennent ensuite. Les premiers ont à soutenir le choc des ennemis d'un pied ferme, tandis que les autres doivent leur faire mordre la poussière en les foudroyant sous une pluie de traits, en les perçant de javelots et de flèches, ou les étendre à terre d'un coup de fronde habilement lancé. Les bagages sont à l'arrière de l'armée pour retenir les

[1] Pompon Mela, I, 13; Cic. *Famil.* II, 10; Arr. II, 7; Curt. Ruf. III, 24; Tac. *Ann.* XII, 13.

[2] Champagny, I, 120.

[3] Huebner, C. I. L., II, 2073. Cf. *Monatsberichte der K. Akad. der Wiss.* Berlin, 1861, S. 20. Hübner publie l'inscription qui donne une partie de son *cursus honorum* :

P · CORNEL · P · F · GAL · ANVLLINO
LIBER · PRAEF · VR*b* · COS · PRO · COS
PROV · AFRICAE · P*rae*T · TRIB
PLE*b* · Q · LEG · PROV · NAR
BONENS · PRO · COS · *prov*
*bae*TIC · *l*EG · *le*G · VII · GEM
leg · AVG · PR · PROV
SYR*iae* · AIVIIII S
. . . .

Il était d'Iliberis en Bétique. Cf. Allmer et de Terrebasse, *Inscriptions antiques de Vienne*, I, p. 297.

[4] Cap. *Pert.* 12; Henzen, 7166. *L. Septimius Valerianus.*

[5] Dio LXXIV, 7, 8; Her. III, 4, 1-13. Cf. Nauck, p. 147; Sievers, § 20; Lenain, III, p. 3; Crevier, IX, p. 107.

fuyards et forcer le soldat à remporter la victoire ou à trouver sur le champ de bataille une mort glorieuse.

Anullinus, remarquant cette disposition, arrange son armée d'après le même ordre de bataille. Bientôt l'action s'engage. Anullinus résiste, faillit, résiste encore. L'ennemi prend l'avantage; mais soudain Valerianus sort avec toute sa cavalerie des forêts qui couvrent l'Anticragos [1], tombe sur les derrières de l'ennemi qui, pour comble de malheur, est frappé en face par une pluie battante. Niger est perdu : son armée est entourée de toutes parts, beaucoup des siens sont poussés dans le golfe d'Issicus [2]; le plus grand nombre reste couché sur le champ de bataille et Niger parvient à grand'-peine à gagner Antioche. Il trouve sa ville chérie livrée au désespoir. Chacun a perdu un père ou un fils, un amant ou un frère; dans toute la ville on n'entend que pleurs et gémissements; et Niger, sans sûreté dans sa ville de délices, car il voit du haut des remparts le sévérien qui s'approche, fuit, tend vers l'Euphrate pour chercher un refuge chez le Parthe barbare; mais il est poursuivi : avant d'atteindre le fleuve il tombe sous les coups des sévériens et meurt sans avoir pu se mesurer avec son ennemi [3]. Ceci arriva vers la fin de l'an 194.

On apporta à Sévère la tête de son rival. L'empereur ordonna de la hisser sur une pique pour la montrer aux Byzantins afin de les engager à se désister de leur résistance opiniâtre, et voulut qu'on l'envoyât à Rome comme un gage et un trophée de sa victoire [4]. A l'occasion de ce triomphe, il prit le titre d'*imperator* pour la quatrième fois [5].

Les avis ont été bien partagés sur Niger [6]. Sévère, dans ses Mémoires, le

[1] Texier, I, p. viii. Cf. Dio LXXIV, 7.

[2] Golfe de Scanderum, d'Ajazzo ou d'Ajas. Ritter, *Erdkunde*, Klein-Asien, II, S. 465.

[3] Eckhel, VII, 152. D'après Herod. III, 4, 14 et Amm. Marc. XXVI, 8, 15 Niger fut tué dans un faubourg d'Antioche. D'après Dio LXXIV, 8 il paraîtrait qu'il s'enfuit plus loin. Sievers, § 20; Mueller, S. 85, 88.

[4] Dio LXXIV, 8; Sp. *Seu.* 9; *Nig.* 6.

[5] Lenain, III, p. 14; Schulz, p. 481. Médaille de Sévère frappée à Tarse en Cilicie probablement à l'occasion de cette victoire. Ceux de Tarse célèbrent même des jeux à cette occasion. Cf. O. Mueller, *Kunstarchäologische Werke*. Berlin, 1873, V, S. 97.

[6] Sp. *Nig.* 5 le loue beaucoup et le préfère à Sévère. Aur. Vic. *Ep.* 20 l'appelle : *hominem*

traite d'ambitieux, — épithète qu'il aurait pu se donner à lui-même, — d'homme déréglé dans ses mœurs et n'ayant que peu de bonnes qualités.

S'il n'avait pas les qualités qui distinguent les grands capitaines, au moins possédait-il, pour autant que nous pouvons en juger par ses actes, celles qui font les bons princes. Il s'attachait à ses sujets et savait s'en faire aimer; il respectait et chérissait la mémoire des grands princes, et tenait à les imiter; enfin, il dédaignait la flatterie. Ces sentiments sont des plus beaux; ils ne laissent rien à désirer, sinon d'avoir été mis à l'épreuve. Sa conduite en province laissait cependant entrevoir ce qu'il aurait été à Rome; et peut-être n'aurait-on pas tort de dire que, pour le bonheur du peuple romain, il eût été préférable de le voir remporter la victoire.

La vengeance de Sévère fut terrible et cruelle. On put croire que les temps des proscriptions de Sulla et de Marius étaient revenus. Sa cruauté fut-elle dictée par vengeance et par férocité ou bien par calcul politique? Par l'un et par l'autre. Toute sa carrière est là pour témoigner de son caractère cruel, alors même qu'il n'avait pas de Plautien pour conseiller [1].

Maintenant il veut réduire au silence les nombreux partisans de Niger, faire cesser la résistance opiniâtre de Byzance et intimider cette plèbe romaine qui aimait Pescennius comme un père et un sauveur. Le bruit du triomphe de Sévère ne se répandit pas sans celui de la vengeance qu'il exerça et des cruautés qu'il ne craignit pas de perpétrer. Les ménagements envers la famille de Niger ont cessé : sa femme et ses enfants doivent prendre la route de l'exil. Des sénateurs, partisans de Niger, aucun n'est mis à

omnium turpitudinum. On ne peut cependant porter aucun jugement sur ses mœurs. Spartien se contredit. Sp. *Nig.* 1 et 6; Champagny, I, 92 dit : « Il avait la chasteté d'un chrétien. Dans la » Gaule, une sorte de sacerdoce druidique qui supposait une pureté parfaite, lui fut décerné » comme au plus chaste. » L'auteur interprète un peu trop librement le texte de Spartien. Sp. *Nig.* 6 dit : *Rei veneriae nisi ad creandos liberos prorsus ignarus. denique etiam sacra quaedam in Gallia, † qua se castissimis decernunt, consensu publico celebranda suscepit.* Ce texte est heureusement corrigé par R. Unger, *Neue Jahrb. v. Fleckheisen,* CXIX, S. 496 comme suit : *Gallia, qua serta castissimis decernunt concensu publico, celebranda suscepit.* Niger se contente donc de faire, au nom de l'État, ce qui auparavant l'était par l'intermédiaire du peuple, sans que cet acte ait le moindre rapport avec la pureté de ses mœurs privées.

[1] Julian. *Caes.* 10 et 11 lui reproche surtout sa cruauté.

mort [1]; mais leurs biens sont confisqués et eux-mêmes envoyés en exil. [Parmi les victimes nous pouvons citer ce Claudius Attalus, ancien gouverneur de la Thrace, qui fut chassé du sénat. Dans la suite il fut rétabli dans sa dignité par Tarautas, mis par le sort à la tête de la province de Cypre et finalement tué par Héliogabale pour avoir offensé le mime Comazon [2].]

Un sénateur ose s'opposer à ces cruelles vengeances; c'est le vénérable Cassius Clemens qui nous rappelle, par ses invectives, l'énergique discours de Cremutius Cordus reproduit par Tacite [3]. Il attaqua si violemment la conduite de Sévère que celui-ci n'osa lui confisquer que la moitié de ses biens [4]. La cupidité ne fut que trop souvent le mobile de ces vengeances. L'empereur exige que les particuliers lui rendent au quadruple ce que de gré ou de force ils ont donné à Niger [5], mesure qui prêtait à beaucoup d'injustices. Il savait fort bien, ajoute Dion, que tous réprouvaient ces vexations, mais il faisait peu de cas du langage des hommes quand il voulait se créer des ressources.

A la nouvelle de ces rigueurs, les restes des troupes de Niger se hâtèrent de chercher un refuge chez les Parthes auxquels elles apprirent à manier les armes romaines, progrès qu'Hérodien regarde comme une des principales causes des victoires que ces peuples remportèrent dans la suite. L'empereur ne sentit que trop le vide laissé dans l'armée par l'absence des soldats de Niger; mais ce fut en vain que pour y remédier il proclama une amnistie : les anciens nigériens ne revinrent pas [6]. Restaient, comme objets de sa vengeance, les villes et les peuples qui avaient pris en main la défense de son rival. Antioche fut prise et ravagée une des premières. Il fut d'autant plus furieux contre cette ville que du temps de son séjour en Syrie, ses habitants, d'un caractère léger et frivole, avaient plaisanté à son sujet [7]. Elle fut

[1] Dio LXXIV, 8; Spartien se contredit, comme de coutume. Sp. *Seu.* 9; *Nig.* 6. Cf. Peter, *Exercit. critic.*, p. 11.

[2] Dio LXXIX, 3. | [3] Tac. *Ann.* IV, 34.

[4] Dio LXXIV, 9. *uatic. fragm.*, éd. Angelo Maï, p. 110. Cf. Hug, *Observat. crit. in Dionem.* Bonnae, 1855, p. 17.

[5] Dio LXXIV, 8.

[6] Her. III, 4, 17-20.

[7] Sp. *Seu.* 9.

soumise à l'autorité de Laodicée [1]. Beryte et Nicée eurent probablement un sort semblable.

Il éprouva bien rudement aussi Neapolis (Naplouse), la Sichem des Saintes-Écritures, en la privant du droit de cité. Nous ne savons trop quelle fut la raison de cette vengeance. Niger était l'ennemi des Juifs. C'est d'eux probablement qu'il faut entendre ce passage de Spartien : il répondit aux habitants de la Palestine qui demandaient une diminution d'impôts : vous voulez que je dégrève vos terres; je voudrais imposer l'air même que vous respirez [2].

Abulfaragus nous apprend que la première année du règne de Sévère, il y eut une guerre entre les Samaritains et les Juifs; qu'une bataille fut livrée et qu'on tua beaucoup d'hommes des deux côtés [3]. Rien ne nous empêche de supposer que les Samaritains et les Juifs, imitant l'exemple des cités de la Syrie et de l'Asie Mineure, saisirent l'occasion de la guerre entre Sévère et Niger pour assouvir leur haine mutuelle; que les Juifs tinrent pour Sévère et que les Samaritains, — et Neapolis était une ville samaritaine, — prirent le parti de Niger [4].

[On a soutenu que ce furent les Juifs qui prirent fait et cause pour Niger; mais alors comment expliquer la punition de Neapolis? Non, ce furent les Samaritains que Niger, du reste, avait protégés alors qu'ils avaient été vexés par Commode sur diverses restrictions portées à la liberté de leur culte. Parmi les villes de la Palestine qui frappèrent des médailles en l'honneur de Niger, nous pouvons citer la *Col. Æl. Cap. Comm.* et peut-être Caesarea (Kaïsarieh) [5]. Peu après, ces deux villes frappèrent aussi des monnaies en

[1] Her. III, 6, 20; Lenain, III, art. 16; Crevier, IX, p. 116. Nous voyons cependant que Tyr, Antioche et Laodicée portent toutes trois le titre de métropole. Kuhn, II, 192; Eckhel, III, 302; C. I. G. 4472; Vaillant, *Numism. municip.*, II, 16.

[2] Sp. *Nig.* 7.

[3] Abulfaragus dans la traduction de Bauer, I, S. 115. Cf. Eus. *Chron.*, p. 177; Graetz, *Gesch. der Juden.* Leipzig, 1866, IV, S. 225; Talmud, *Hierosol. Abodah. Sarah.*, f. 40, col. 1 cité par Jost, II, S. 80. Cf. S. 230.

[4] Champagny, I, 124. Cf. Selig Cassel, *Juden-Geschichte.* Dans Ersch et Grueber, *Allgemeine Encyclop.*, II. Sect., XXVI. Th., S. 3, 16.

[5] De Saulcy, *Num. de la Terre-Sainte*, pp. 95 et 127. La monnaie de Cesarée me paraît suspecte.

l'honneur de Sévère. Nous savons que l'entente qui existait depuis un certain temps entre Samaritains et Juifs avait été rompue au commencement du règne de Sévère à l'occasion d'une défense de l'usage du vin faite par le Rabbin Meir et d'une accusation portée contre les Samaritains et d'après laquelle ils auraient adoré des idoles, cachées sur la montagne Gérèsis par Jacob [1].] Il serait cependant peu raisonnable de songer à une guerre générale entre Samaritains et Juifs. Nous croyons que tout se réduisit à de petites luttes partielles. Ainsi Sévère établit plus tard une colonie à Sebaste (Samaria), la capitale des Samaritains : ce qui laisse bien à supposer que cette ville du moins n'avait pas embrassé la cause de Niger. Du reste l'histoire des Juifs depuis la prise de Jérusalem est excessivement obscure et ce n'est certes pas le Talmud qui vient l'éclaircir.

Mais si Sévère se vengea des villes ennemies, il sut aussi reconnaître les efforts faits par certaines cités pour le succès de sa cause; et pendant qu'il châtiait Antioche, il accordait le *ius italicum* à Laodicée [2] et à Tyr [3] qui aimait à s'appeler *Colonia Septimia Tyr Metropolis.* Il assigna même des fonds à certaines villes pour les rétablir dans leur ancienne splendeur [4], se glorifiant, comme Sulla, de savoir mieux que personne se venger de ses ennemis et récompenser ses amis [5].

Byzance seule résistait encore. Marius Maximus l'assiégeait toujours, et depuis la mort de Niger les travaux du siége furent poussés avec plus d'activité. De nouvelles troupes vinrent renforcer celles de Marius Maximus. On peut ranger probablement, parmi ces dernières, les *uexillationes* d'Italie, sous les ordres de L. Fabius Cilo [6].

[1] Jost, *Gesch. der Israeliten.* Berlin, 1824, II, S. 80; IV, S. 79; Graetz, IV, S. 225; Appel, *Quaestiones de rebus Samaritanarum sub imperio romanorum peractis.* Vratislaviae, 1874, p. 62, 64.

[2] Eckhel, III, 519.

[3] Eckhel, III, 587 (en 201); Kuhn, II, 192.

[4] Her. III, 6, 20.

[5] Aur. Vict. *Ep.* 20. Ainsi il donna un beau palais à Cilo, à Anullinus, à Lateranus et à Bassus. Cet *Ap. Claud. Lateranus* fut consul en 197 au sortir de son gouvernement de Syrie. *Rev. arch.,* 1875, VIII, p. 178.

[6] Perrot, *De Galatia prov. rom ,* p. 117.

Mais d'un autre côté les Byzantins avaient aussi été renforcés. Les chefs du parti de Niger s'y étaient réfugiés [1] et n'y faisaient qu'exciter davantage les habitants à la défense d'une cause sans espoir.

Nous ignorons la raison de l'opiniâtreté des Byzantins qui prétendaient défendre une cause alors que le chef pour lequel ils combattaient avait succombé. L'histoire nous fournit bien peu d'exemples d'un fait pareil. Peut-être comptaient-ils sur Albin, et basaient-ils la raison de leur résistance sur l'espoir que celui-ci, déclarant la guerre à Sévère, forcerait le vainqueur de Niger à lever le siége; peut-être aussi y en avait-il parmi les généraux de Niger qui prétendaient à la succession de celui-ci. Nous ignorons les noms de ceux qui dirigèrent la défense de la place. Tertullien est seul à nous donner une légère indication à ce sujet. Il rapporte que, pendant le siége, Caecilius Capella persécuta les chrétiens demeurant à Byzance [2]. Nous devons donc regarder celui-ci comme un des chefs de la ville.

Nulle ville en Europe ne présentait une situation plus favorable à la défense. Bâtie sur une colline, à l'endroit où les eaux du Bosphore se jettent dans la Propontide, la force du courant y est telle que tous les navires sont forcés de passer sous les murs. D'autres peuvent être attirés dans la *Corne d'or* qui coule au nord de la ville, dont la partie occidentale est défendue par d'assez hautes collines. Du côté méridional seul l'antique cité s'ouvre sur des plaines d'une assez grande étendue. Et si à cette situation naturelle, unique dans le monde, on ajoute ce mur de pierres milésiennes qui entoure la ville, et qui est d'une construction si solide qu'on le croirait fait d'une seule pierre, et ces tours nombreuses, — probablement au nombre de vingt-sept [3], — qui se protégent mutuellement, on saura quels efforts il fallait mettre en œuvre pour s'emparer de la place. De plus, le port était gardé par une flotte de cinq cents navires. Les Byzantins s'étaient munis d'immenses machines, construites pour la plupart par l'ingénieur Priscus de Nicée, auquel Sévère

[1] Her. III, 6, 18; Suidas, II, 1, p. 699. Malgré l'opiniâtreté des Byzantins, Sévère sut cependant quelquefois leur rendre justice. A preuve le fait rapporté par Philostrate, *Vit. Soph.*, II, 27.

[2] Tert. *Ad Scap.* III.

[3] Gros, *Ad Dion.* LXXIV, 12.

n'accorda plus tard la vie sauve que dans l'espoir qu'il serait à même de lui rendre bien des services dans la suite : ce qui arriva en effet. Ces machines lançaient de grosses pierres de loin et de près sur quiconque osait s'aventurer près des murs.

La famine seule pouvait donc forcer cette ville à se rendre et ce fut vers cette fin que tendirent les efforts de Marius Maximus.

Mais que faisait Sévère pendant ce temps, et de plus, que fit-il durant toute la guerre? Il serait difficile de le dire. On peut croire que pendant la campagne il avait établi son quartier-général dans l'une ou l'autre ville d'Asie, d'où il dirigeait toutes les opérations. Spartien est le seul qui le mette en présence de Niger à Cyzique; ce qui est contraire à tout ce que nous savons sur cette campagne [1]. Après la victoire et pendant le siége de Byzance, il fit la guerre [2] aux Arabes Scénites [3], aux Adiabènes et aux Osrhoènes.

[Dion [4] nous semble émettre une appréciation erronée en disant que la passion de la gloire fut le seul mobile de cette guerre. Sévère nous paraît avoir poursuivi un but plus élevé et vraiment politique. Tout autant que les guerres de Marc-Aurèle, les expéditions de Sévère en Orient sont moins des guerres de conquête que des guerres défensives. De tout temps les empereurs eurent les yeux fixés sur l'Orient, le Danube et le Rhin précisément parce qu'ils comprenaient que c'était bien de ce côté que se trouvaient les vrais ennemis de la puissance romaine, et que pour prévenir toute perte de territoire ils devaient y rendre le nom romain redoutable et respecté. Le moindre signe de faiblesse de leur part créait de nouveaux dangers. Le Parthe surtout était l'ennemi-né de Rome. Depuis le jour où Antoine triompha le premier des Parthes (28 novembre 38), Rome avait célébré

[1] Sp. *Nig.* 5. Encore ce passage est-il bien obscur.

[2] Her. III, 5, 1 et 2 dit qu'il remit à plus tard la guerre contre les Parthes et le roi d'Hatra : ce qui est vrai; mais il oublie de parler des guerres qu'il fit en 195 contre les Adiabènes, les Osrhoènes et les Arabes Scénites et qui nous sont attestées par Dio LXXV, 1 et par les médailles. Cf. Volckmann; Her., p. 18; Sievers, § 22; Orelli 798.

[3] Zos. I, 8 dit les Arabes Scénites; Dion LXXV, 1 dit simplement les Arabes; mais il faut entendre par là Arabes Scénites, car Sévère ne guerroya pas en Arabie.

[4] Dio LXXV, 1. Cf. Schneiderwirth, *Die Parther oder das neupersische Reich unter den Arsaciden*. Heiligenstadt, 1874, S. 161.

maint triomphe parthique, mais jamais elle n'était parvenue à dompter complétement cet immense empire. Sévère avait à punir le Grand-Roi ainsi que Barsemius [1], roi d'Hatra, de la sympathie qu'ils avaient montrée à l'égard de son compétiteur; et il devait faire rentrer dans le devoir les peuples de l'Osrhoène et de l'Adiabène qui avaient profité de la guerre civile pour rejeter le joug romain, attaquer et prendre plusieurs villes et assiéger Nisibe (Nasîbin). Les Arabes Scénites étaient probablement coupables d'avoir soutenu les Osrhoènes et les Adiabènes.

Sévère ne pouvait, dans les circonstances actuelles, attaquer les Parthes, car une telle guerre était toujours longue et souvent dangereuse; mais il était nécessaire, pour le moment, de lutter contre les peuplades les plus faciles à dompter pour que la révolte ne prît des proportions plus alarmantes. Rien n'empêchait du reste Sévère de guerroyer quelque peu en Orient pendant qu'une partie de ses troupes assiégeait Byzance. Déjà avant la mort de Niger, Sévère avait envoyé des troupes au secours de Nisibe, assiégée par les Osrhoènes et les Adiabènes qui furent forcés de se retirer [2].

A la mort de Niger, ceux-ci envoient une ambassade à Sévère, moins dans le but de faire des propositions de paix que pour rendre compte de leur conduite. « Ils lui envoient une ambassade, dit Dion, non pour demander grâce de leurs offenses, mais pour réclamer ses faveurs, sous prétexte qu'ils avaient agi dans ses intérêts; ils avaient, en effet, mis à mort les soldats partisans de Niger. Ils envoyèrent aussi des présents à Sévère et promirent de rendre les captifs et ce qui restait des dépouilles. Néanmoins, ils ne voulaient ni abandonner les places qu'ils avaient prises, ni recevoir des garnisons; loin de là, ils exigeaient la retraite de tous les soldats laissés dans leur pays. » Sévère devait naturellement, après une conduite aussi hautaine, leur déclarer la guerre.

Les Arabes Scénites, de leur côté, ne pouvant obtenir aucun soutien des

[1] Barsuma ou Barsemius : *Beth Same,* Maison du Soleil. Cf. SCHNEIDERWIRTH, S. 166. Cette ville dépendait des Parthes mais avait, comme beaucoup de peuplades, son roi indigène. Celui-ci restait cependant vassal du Grand-Roi et ne pouvait secourir d'autres peuples qu'avec l'assentiment de la Cour de Ctésiphon. Cf. RAWLINSON, p. 335.

[2] C'est ce qui semble ressortir du texte de DION LXXV, 1 : καὶ ἡττηθέντες ὑπὸ Σεουήρου.

peuples limitrophes, envoient à Sévère une ambassade [1] avec des propositions plus acceptables. Ils n'obtinrent cependant pas ce qu'ils désiraient, parce que, d'après Dion, ils ne vinrent pas eux-mêmes. [On a émis diverses hypothèses au sujet de cette guerre que Sévère fit aux Arabes. Elle perd beaucoup de son importance si l'on se rend bien compte de l'état actuel des populations de la Mésopotamie. Aujourd'hui encore cette immense province est parcourue par un très-grand nombre de tribus arabes dont la plupart mènent une vie si errante qu'elles séjournent rarement plus d'un mois dans un même endroit. Quelques-unes sont assez considérables, telles que celle de Chammar qui séjourne principalement dans les environs de Bagdad, et celle de Taï qui parcourt la région de Nisibe; mais la plupart sont très-petites. Ces tribus se font une guerre continuelle et se livrent presque toutes au brigandage. De tout temps elles ont parcouru ces contrées; et je n'hésite pas à admettre que ce fut contre quelques tribus normades pareilles que Sévère eut à guerroyer. Cette lutte ne présentait naturellement pas de difficultés sérieuses [2].]

Sévère passe donc l'Euphrate avec ses troupes, traverse l'Osrhoène et arrive enfin à Nisibe. Dans sa marche à travers les plaines arides de la Mésopotamie, son armée souffrit cruellement du manque d'eau et de la chaleur du climat. Le peu d'eau qu'on trouva fut si détestable que l'empereur dut donner l'exemple à ses soldats et en boire le premier pour engager ses troupes à se désaltérer quelque peu.

Il établit à Nisibe son quartier général, et comprit bien vite de quelle utilité lui serait cette ville pour ses guerres futures dans ces contrées. Située en pleine Mésopotamie, entre l'Euphrate et le Tigre, à peu de distance des pays ennemis, elle était comme un centre d'où l'on pouvait diriger les opérations avec une grande facilité. Sévère en fit une colonie [3] et lui donna un chevalier romain pour gouverneur.

[1] Dion LXXV, 1 dit : *αὖθις ἐπρεσβεύσαντο*. Il semblerait, d'après ce texte, qu'ils firent partie de la première ambassade, et que, par après, se voyant sans alliés, ils font demander la paix.

[2] *Notice sur les tribus arabes de la Mésopotamie*, dans le Journ. asiat., 7e sér., t. XI, 1879.

[3] *Colonia Septimia*. Eckhel, VII, 517; Mionnet, V, 625-628; *Supp.* VIII, 415, nº 75. Elle obtint aussi le titre de *metropolis*.

C'est de Nisibe que Laetus, Tib. Claudius Candidus et Tit. Sextius Lateranus [1] sont envoyés contre les Arabes Scénites et les Osrhoènes. Ils remportent plusieurs avantages et s'emparent de bon nombre de villes. Les Osrhoènes ont surtout à souffrir de leurs ravages. Divisant ensuite ses troupes en trois corps d'armée, Sévère ordonne à Laetus, à Anullinus et à son gendre Probus d'envahir le territoire des Adiabènes [2] en trois endroits différents. Ces généraux rencontrèrent une telle résistance que ce ne fut qu'à grand'peine qu'ils parvinrent à remporter quelques avantages. Il s'en fallut de peu que Sévère ne se vît forcé d'entreprendre la guerre contre d'autres peuplades. Au rapport de Dion les Scythes, probablement comme alliés des peuplades révoltées, eurent l'intention d'attaquer les troupes romaines, mais ils en furent détournés par des tonnerres et des éclairs mêlés de pluies, et par des foudres qui tombèrent pendant leur délibération et tuèrent trois des principaux d'entre eux.

Fiers des légers triomphes de ses généraux, car les succès obtenus avaient été peu éclatants, l'empereur prit les titres d'*Arabicus* et d'*Adiabenicus* [3].

Dion ne sait assez blâmer Sévère d'avoir entrepris cette campagne. « Il se

[1] ORELLI 2325.

[2] DIO LXXV, 2 dit : ἐπὶ τὴν Ἀρχὴν, c'est Ἀδιαβηνὴν qu'il faut lire. Cf. *Rev. de l'Instruct. publ.*, 1876, p. 173.

[3] SP. *Seu.* 9 dit que Sévère ne prit pas le titre de *Parthicus* pour ne pas irriter les Parthes. Nous trouvons cependant ce titre mentionné dans des inscriptions de 195. RENIER, I. A. 3191. Nous trouvons même ce titre mentionné tout seul dans l'inscription suivante, datant de 195, rapportée par MOMMSEN, I. R. N. 4923 :

IMP · CAES · L · SEPTIMI(*O*)
SEVERO · PERTINACI
AVG · PARTHICO · PONT
MAX · TRIB · POT · III
IMP · V · COS · II · P · P
D · D

De 196 on a les inscriptions : C. I. G. 2878, 5366; C. I. L., III, 154. Cf. ECKHEL, VII, 172; COHEN, III, 260, 285. Comme nous trouvons quelquefois aussi : *Parth. Arib. Parth. Adiab.* (ORELLI 912; RENIER, I. A. 3191), que c'est même ainsi que ce titre est mentionné sur l'arc de triomphe de Rome, j'incline à admettre avec M. Höfner, p. 180, que le nom de Parthicus ne désigne pas ici les Parthes dans le sens restreint du mot, mais dans un sens plus général comme attaché au nom des Arabes et des Adiabènes.

vanta, dit-il, d'avoir ajouté un vaste territoire à l'empire, et d'avoir fait de Nisibe le boulevard de la Syrie. Mais les événements ont suffisamment montré que cette acquisition a été pour nous la cause de guerres continuelles, ainsi que de frais nombreux, car elle rapporte peu, et exige de grandes dépenses; et nous, étant aux prises avec les Mèdes et les Parthes, nos voisins, nous combattons à chaque instant, pour ainsi dire, pour la défense de ce territoire. » Ce jugement semble assez partial. Sévère n'a en réalité ajouté aucun nouveau territoire à l'empire, ni soumis aucun nouveau peuple. Il n'a fait que fortifier la position que Trajan avait conquise dans ces contrées, et qui avait été fortement affaiblie pendant le règne indolent de Commode. Sans cette campagne, le Parthe eût pu à loisir attaquer la Syrie. C'est probablement en vue de prévenir cette attaque que Sévère fit plus tard de la Mésopotamie une nouvelle province romaine, y établit des troupes et fit des colonies non-seulement de Nisibe, mais aussi de Rhesaena et de Zaytha [1].]

Pendant que Sévère gérait ces guerres en Orient, Byzance montrait toujours le même courage et continuait à présenter une vive résistance. Les nécessités du siége inspirèrent aux Byzantins toutes sortes de ruses pour se procurer des vivres et tout ce qui était nécessaire à la continuation de la défense. Des *urinatores* [2] descendent dans la mer, coupent le câble des ancres des navires qui s'approchent de trop près des murs; dans leur quille ils fichent un clou auquel ils attachent une corde et parviennent ainsi à les attirer dans le port. De cette façon, ils firent entrer des navires marchands chargés de vivres et dont ils avaient corrompu les chefs à force d'argent [3].

Et, alors même qu'il ne leur reste plus de ressources, ils ne se rendent pas encore. Comme jadis au siége de Carthage ils abattent leurs maisons, dont le bois sert à entretenir la flotte; les statues sont mises en pièces pour servir de projectiles. Les femmes, imitant l'exemple donné dans d'autres siéges

[1] Eckhel, III, 158; Mionnet, V, 630, n°s 190, 191; *Supp.* VIII, 418, n° 82.

[2] Plongeurs habitués à nager sous les eaux et dont on faisait un grand usage dans l'antiquité. Cf. Q. Curt. IV, 3, 10.

[3] Dio LXXIV, 12, 13. Cf. De Boze, p. 113.

célèbres [1], coupent leurs cheveux, ce dernier ornement de leur beauté, et en font des cordages. La faim force les défenseurs à se nourrir de peaux d'animaux bouillies et macérées, mais bientôt cette dernière ressource leur fait défaut. A la faveur d'une tempête, les plus courageux s'élancent sur des nacelles, abordent à la côte d'Asie, ravagent tout ce qui leur tombe sous la main et déjà ils s'approchent du port ayant leurs navires remplis de munitions, lorsque l'ennemi les aperçoit, les attaque avec sa flotte qui stationnait dans la Propontide, — les vents leur étant contraires, ils ne peuvent fuir d'aucun côté, — détruit leurs barques et les engloutit tous dans les eaux du détroit. Le lendemain, la tempête est apaisée, le soleil darde ses rayons sur une onde azurée, et les Byzantins, du haut de leurs remparts, voient l'affreux spectacle que présente la surface des eaux, couverte de débris de navires, de munitions, couverte, hélas! des cadavres de leurs pères et époux, de leurs frères et amants; couverte de tout ce qu'ils ont de plus cher sur la terre. Eux, qui n'avaient pas reculé à manger de la chair humaine, ne peuvent résister à ce spectacle de mort; ils comprennent que leur ville ne sera bientôt qu'une vaste nécropole; et l'âme remplie de cette idée navrante, ils se livrent à la discrétion du vainqueur [2].

L'ennemi y exerça de terribles ravages. Magistrats, commandants, soldats, tout fut massacré. La ville fut saccagée, mise à feu et à sang; et Dion nous dit qu'en la voyant on l'aurait crue conquise non par des Romains, mais par des Barbares.

Sévère était en Mésopotamie, probablement à Nisibe, lorsqu'on vint lui annoncer la prise de Byzance. Plein de joie, il cria à ses soldats : enfin nous avons pris Byzance; εἵλομεν δὲ καὶ το Βυζάντιον. [Il paraît même qu'à l'occasion de cette victoire, il prit le titre de *Ponticus*. Ce titre s'explique difficilement : il se peut qu'il lui fût donné lors de la reddition de Byzance; on ne le trouve cependant mentionné que très-rarement sur les inscriptions [3].] Les ordres de Sévère furent des plus cruels. Les biens des habitants sont con-

[1] Florus II, 15, 20; Caes. B. G. III, 9; Lactant, *De falsa relig.*, I, 20, 27.

[2] Dio LXXIV, 12-14; Suidas II, 1, 699; probablement au printemps de 196; le siége dura trois ans. Lenain, III, p. 16 et note XIII, p. 244; Sievers, 263; Herzberg, II, 417.

[3] C. I. L., VI, 225; Kellermann, *Vig.* 106; Eckhel, VII, 193; Herzberg, II, 418.

fisqués [1], la ville est privée des droits de ville libre [2] et devient tributaire de Périnthe. Dans sa vengeance aveugle, il ordonne de démanteler la forteresse, oubliant qu'il ôtait ainsi à l'empire une de ses plus fortes garanties, un de ses plus puissants remparts contre le Pont et l'Asie; et le temps n'était pas éloigné où Rome verrait qu'elle avait elle-même ouvert la porte aux Barbares. Son triomphe que n'eût-il été plus grand si, loin d'assouvir sa vengeance, il s'était plu à montrer aux Byzantins une clémence égale à celle de César? Ne pouvait-il augurer de la résistance même que cette population avait présentée ce que lui vaudrait l'attachement d'une ville qui avait fait preuve d'autant de courage que d'opiniâtreté?

[1] [M. Duruy (p. 255) met en doute la vérité de ce fait avancé par Dion; il prétend qu'il est impossible qu'on ait confisqué les biens des Byzantins vu que Byzance continua à exister et que Sévère n'y envoya cependant pas de colonie. Ce raisonnement me paraît inexact. Le prince pouvait adjuger les biens confisqués au fisc ou les distribuer à ses amis, les faire administrer comme il l'entendait sans que pour cela il fût nécessaire d'établir une colonie.]

[2] Les Byzantins avaient obtenu de se gouverner d'après leurs propres lois, en récompense des services rendus à Rome dans la guerre de Mithridate. Cf. Herzberg, II, 418; Kuhn, II, 56.

CHAPITRE V.

GUERRE DE SÉVÈRE CONTRE CLODIUS ALBINUS.

Niger étant mort, Albin seul était encore capable de porter ombrage à Sévère. Ce César que Sévère lui-même avait nommé et auquel il avait donné tant de témoignages d'amitié, devenait, par suite de la position même qu'il occupait, un ennemi dont il fallait se défaire au plus tôt.

Si l'on ne peut approuver la politique de Sévère, du moins faut-il lui rendre cette justice que, faisant usage des talents dont la Providence l'avait doué, il choisit les seuls moyens qui pouvaient le conduire au pouvoir absolu et sut, par une ingénieuse politique, faire en sorte qu'il n'eût jamais qu'un seul compétiteur à combattre.

Il lui fallait maintenant un prétexte pour déclarer la guerre à Albin. S'il faut en croire Capitolin et Hérodien [1], Sévère, à l'exemple de Didius Julianus, tenta d'abord la voie du crime. Des soldats déterminés auraient été porteurs de lettres adressées à Albin, pleines de témoignages d'amitié, et lui auraient demandé une audience secrète, afin d'accomplir plus facilement

[1] Cap. *Alb.* 7, 8; Her. III, 5, 8-13. Hérodien ajoute qu'il leur donna du poison pour le cas où ils pourraient empoisonner Albin. Cf. Ampère, *L'empire à Rome,* II, 269; de Champagny, I, 130. Amédée Thierry dit à ce sujet (*Hist. de la Gaule sous la dom. rom.,* I, 41) : « Étaient-» ils réellement coupables? Sévère en avait-il fait les instruments d'une trahison infâme, ou » bien cette accusation et le meurtre d'hommes innocents ne furent-ils, de la part d'Albinus, » qu'une manœuvre non moins infâme pour noircir son collègue et colorer sa propre trahison? » On ne le sut jamais; et chacun des deux princes peut adresser à l'autre l'imputation d'un » crime odieux. » Capitolin et Hérodien puisent, du reste, cette anecdote à une source très-suspecte, Ælius Cordus. Cf. Duendliker, *Die drei letzten Bücher Herodians* (Buedinger, *Untersuchungen,* III, S. 306 fgg.) et Hoefner, S. 186 fgg.

leur crime. Mais Albin, ayant conçu des soupçons, les mit à la torture, leur fit faire des aveux et les envoya au supplice en jurant de se venger. En présence du silence de Dion, qui rapporte une raison de guerre bien plus en rapport avec le caractère et la dignité de Sévère [1], nous ne croyons pas pouvoir admettre une accusation aussi grave sur la faible autorité d'Hérodien et de Capitolin. Il paraît que Sévère ne voulait plus accorder à Albin les prérogatives attachées au titre de *Caesar*, alors que celui-ci prétendait déjà prendre le titre d'*Augustus* et la *trib. pot.* Il arrive, il est vrai, surtout dans les premiers temps de son amitié avec Sévère, qu'on donne à Albin les titres d'*Augustus* et de *Dominus noster;* mais ces cas ne se présentent que rarement et sont toujours le fait d'employés subalternes qui n'en agissent ainsi que dans le but d'être agréables à Sévère. Le seul exemple qui nous soit connu date des mois d'août et de septembre de l'an 193, donc de peu de semaines après la reconnaissance d'Albin comme *Caesar*. Ælius Achilles et Claudius Perpetuus Flavianus Eutychus, dans une inscription ayant rapport à la requête adressée à Sévère par son affranchi L. Septimius Adrastus, *procurator columnae diui Marci,* à l'effet d'être autorisé à se construire une maisonnette à côté de la colonne impériale, se disent *rationales dominorum $\overline{nn}$.* et qualifient Adrastus de *augg. $\overline{nn}$. lib.* Par contre, dans d'autres inscriptions, relatives à la même affaire, on ne fait aucune allusion à Albin [2]. Ces faits ne dépassent point les limites des flatteries que des inférieurs peuvent se permettre et n'ont par conséquent aucune portée politique.

Pendant tout son séjour en Orient, Sévère ne se soucia guère d'associer Albin à aucun acte de sa politique. Il agit constamment, et cela dans les plus petites choses, comme s'il était seul à gouverner l'empire; et c'est en son nom seul qu'il envoie des ordres au Sénat [3]. On comprend aisément qu'Albin se soit lassé de porter plus longtemps un simple titre honorifique et qu'il ait fini par exiger le titre d'*Augustus* dans le but d'être associé effectivement à l'empire. Albin dut se rendre finalement compte du but que l'empereur

[1] Dio LXXV, 4; cf. Her. II, 15; Sievers, § 23.

[2] Fea, *Fasti,* p. lxxvii; Mommsen, *Römische Urkunden,* S. 333-339 (Zeitschrift f. geschichtliche Rechtswissenschaft, B. XV, 1850).

[3] Ainsi L. 1, § 2, D. XXVII, 9 du 13 juin 195.

avait voulu atteindre en lui octroyant le titre de *Caesar;* et, pour son malheur, il ne vit que trop tard qu'il n'avait été que l'instrument de Sévère.

Il tâcha aussitôt de fortifier son parti. Le Sénat le préférait à Sévère à cause de la noblesse de son origine, de sa douceur, qui contrastait singulièrement avec la cruauté de caractère de son rival, et surtout à cause de ses vues républicaines. Cet attachement était si prononcé que plusieurs sénateurs, en dépit des victoires remportées par Sévère en Asie, engagèrent Albin à venir à Rome à la faveur de l'absence de son compétiteur [1].

Il convient de remarquer que Sévère resta maître absolu de l'empire en ne s'appuyant que sur une force, mais une force souveraine : l'armée; tandis que Niger eut pour soutien de sa cause le peuple de Rome et tout l'Orient, et Albin le Sénat. C'est à son armée que Sévère fut redevable de l'empire; tant il est vrai que l'armée était devenue la seule force du monde romain devant laquelle peuple et Sénat devaient reconnaître leur infériorité.

Mais ce ne fut pas uniquement sur le Sénat qu'Albin basa ses espérances. Dans les Gaules, où les populations étaient restées indifférentes aux guerres d'Asie, et où, en 194, les trois provinces des Gaules avaient célébré un taurobolium en l'honneur de Sévère et d'Albin [2], celui-ci força, pour ainsi dire, les populations à défendre sa cause, se trouvant dans leur pays avant l'arrivée de son compétiteur.

En Espagne, il put avoir des alliés plus sincères. Le légat de l'Espagne citérieure, — il l'était en 193 et rien ne nous empêche d'admettre qu'il occupait encore cette charge en 197, — L. Novius Rufus [3] embrassa avec ardeur la cause d'Albin, et sut si bien entraîner les populations espagnoles qu'il emmena à Albin un grand renfort de troupes [4]; Albin se trouvait ainsi à la

[1] HER. III, 5, 4; CAP. *Alb.* 13. | [2] HENZEN, 6032; BOISSIEU, *Inscript. de Lyon,* 33.

[3] Il fut tué plus tard par Sévère. SP. *Seu.* 13; BORGHESI, B. d. I., 1855, p. 135; HENZEN, 7419A, pp. 504, 505; C. I. L., II, 4125; ce n'est pas celui dont parle Mommsen dans sa lettre à Renier, et qui est un *T. Flavius Novius Rufus. Rev. arch.,* 1866, XIII, pp. 186-189.

[4] Il serait difficile de dire si la *leg. VII gem.,* cantonnée à Léon (C. I. L., II, 2660; *Ephem. epig.,* I, n° 145) suivit *L. Novius Rufus.* Nous ne sommes pas non plus autorisé à admettre, comme on l'a fait (*J. Ver. Alt. Rh.,* XXV, 67), que la *leg. IIII flau.* qu'Albin avait jadis commandée, se déclara pour lui, d'autant plus que nous la trouvons sur les médailles de Sévère (cf. *supra,* p. 37) et que, faisant partie des troupes de Mésie, elle dut suivre *L. Marius Maximus.*

tête de forces assez considérables. Aux secours que lui donnaient l'Espagne et les Gaules, il faut ajouter les trois légions qu'il avait sous ses ordres [1] :

leg. II aug.,	cantonnée à	Caerlon [2],
leg. VI uictr.,	—	York [3],
leg. XX ual. uictr.,	—	Deva [4],

ainsi que les cohortes auxiliaires établies en Bretagne, et dont quelques-unes probablement n'hésitèrent pas à le suivre.

Parmi les troupes auxiliaires qui se trouvaient en Bretagne à cette époque, nous pouvons citer :

coh. I baetas.;
coh. I sumicor. [5];
coh. III neru., cantonnée à Whitley Castle;
coh. IV neru., — Bracchium (Bwigh) [6];
coh. I thracum [7];
coh. I tungr. [8];
coh. I uangionum, cantonnée à Habitancum (Risingham?) [9];
coh. IV gallor. equitata, — Vindolana (Old Winchester) [10];
ala I asturum [11];
ala augusta, cantonnée à Olenacum (Old Carlisle) [12].

[1] Borghesi, IV, 265; Dio LXXIII, 14; Sievers, § 26. Albin crut que Sévère ne l'aurait attaqué que l'hiver suivant.

[2] Huebner, *Die röm. Leg. in Brit.*, 4-13; C. I. L., VII, p. 4.

[3] Huebner, 13; Bruce, *The Wallet-Book of the roman Wall.* London, 1863, p. 6; Smith (Ch. Roach), *Collectanea antiqua, etchings and notices of anciens remains.* London, 1848-1868, I, 141; Camden, 572.

[4] Huebner, 19; Bruce, p. 5; Smith, I, 135; Horsley, *Brit. romana,* p. 201; *J. Ver. Alt. Rh.*, XVIII, 238, 242.

[5] Smith, II, p. iv; *Rh. Mus.*, XIII, 259; *J. Ver. Alt. Rh.*, XXVI, 118.

[6] Camden, 572, 647; Roulez, *Du contingent fourni par les peuples de la Belgique aux armées romaines* (Mém. de l'Acad. roy. de Belg., XXVII), pp. 8, 19.

[7] Gruter, LXXIII, 5; Camden, 595.

[8] Roulez, p. 16. | [9] *Lapidar. septentr.*, 626; Henzen, 6701.

[10] *Lapidar. septentr.*, 627. | [11] *Lapidar. septentr.*, 27.

[12] *Lapidar. septentr.*, 823, 825. Parmi les troupes auxiliaires de la Bretagne nous connaissons encore la *coh. II ling.*, cantonnée à Olicana (Wherf) et les *coh. I* et *II menap.* (Camden, 568; Roulez, pp. 8, 16); seulement nous ignorons si elles se trouvaient en Bretagne à la fin du IIe siècle.

Ces trois dernières firent faire plus tard des inscriptions en l'honneur de Sévère. Il nous est impossible de dire lesquels de ces corps auxiliaires embrassèrent la cause albinienne.

Tout cela ne suffisait pas encore à Albin et il s'efforça d'exciter d'autres provinces contre son adversaire, afin de forcer celui-ci à diviser ses forces. C'est dans ce but qu'il porta même les yeux sur l'Orient où il tâcha de s'attacher par des largesses certaines villes, telles que Smyrne, Sides en Paphlagonie et Hippo-Libera [1]. On a même supposé qu'Albin essaya de constituer en Gaule une espèce de Sénat, composé en grande partie de Gaulois et d'Espagnols; mais rien ne nous autorise à admettre cette conjecture.

Dès qu'il se crut en force de résister à Sévère, il prétexta les injustices de ce dernier à son égard et se fit proclamer *Augustus*. On ne sait trop si cette proclamation se fit avant ou après son départ de Bretagne; il semble plus naturel d'admettre qu'il prît ce titre avant de quitter sa province. Par une singularité remarquable, sur les médailles où il prend le titre d'*Augustus* il se nomme encore Septimius, se déclarant ainsi en même temps le fils et l'ennemi de Sévère. A cause de l'invraisemblance du fait, on a prétendu, et avec raison, que le nom de Septimius était un nom de famille et non un signe d'adoption par Sévère [2].

Albin quitta bientôt la Bretagne, débarqua à Boulogne et envoya dire aux diverses populations de la Gaule d'apporter de l'argent et des vivres [3].

Sévère était en marche vers Rome quand la défection d'Albin lui fut annoncée [4]. De Byzance, il prit la route qui conduit vers le mont Haemus par Hadrianopolis (Edirne), Philippopolis et Serdica. Après avoir traversé la Thrace, il entra en Mésie supérieure, passa par Remesina, Naissus (Nisch), Horreum Margi, et s'arrêta quelque temps à Viminacium (Kostolatz). Là il rassembla son armée, lui parla de l'ingratitude d'Albin à son égard, et les

[1] Eckhel, VII, p. 155; Cohen, III, 251. Cf. Cap. *Alb.* 11.

[2] Eckhel, VII, 162, 165; Crevier, IX, p. 150; Cohen, III, 228; Duruy, page 257, prétend, à tort, qu'il fut vraiment adopté par Sévère.

[3] Her. III, 7. Ceux qui obtempérèrent à cet ordre en furent punis dans la suite par le vainqueur.

[4] Hérodien (III, 6, 3-17) dit que Sévère quitta l'Asie avant la fin du siége de Byzance et après le meurtre de ces sicaires. Dio LXXV, 1 et Sp. *Sev.* 9, 10 parlent autrement.

légionnaires aussitôt de proclamer Albin ennemi public [1]. A cette même occasion, tant peut-être pour ôter à son frère Géta tout espoir d'arriver à l'empire que pour priver Albin de tout droit, il fit proclamer son fils aîné Bassianus, alors âgé de huit ans, *Caesar* et *imperator destinatus* [2]. Il lui donna aussi, comme plus tard à son fils Géta, les noms de Marcus Aurelius Antoninus, tant par respect pour Marc-Aurèle que pour faire aimer son fils de la plèbe romaine qui ne prononçait le nom d'Antonin qu'avec respect et amour [3], et surtout pour assurer à Caracalla la succession à l'empire en le faisant considérer comme un membre adoptif de la famille des Antonins. Dans cette circonstance, il donna un *donativum* à ses légionnaires, voulant par ses largesses les stimuler à endurer avec patience les rigueurs d'une nouvelle guerre. Ceci se passait avant le 30 juin de l'an 196 [4], car nous avons de cette date un rescrit commun aux deux princes [5].

Prévoyant que son rival ferait tous ses efforts pour passer en Italie, Sévère envoya un détachement de troupes occuper les gorges des Alpes [6]. Lui-même ne perd pas son temps. Comme lors de son départ de Pannonie, il ne regarde ni aux difficultés, ni aux fatigues; rien ne l'arrête. La Pannonie et le Noricum, il les traverse à la tête d'une partie de ses troupes, leur prêche d'exemple et ne s'épargne pas plus que le moindre légionnaire.

Le Sénat, croyant probablement que Sévère n'allait pas se rendre à Rome, lui envoya une députation chargée de le féliciter de ses victoires et de la nomination de son fils. On a cru que cette députation ne lui fut envoyée qu'après la bataille de Lyon. Il est vrai que Sévère resta quelque temps en Gaule après la mort d'Albin et ne retourna pas directement à Rome, comme

[1] Sp. *Seu.* 10 dit qu'on proclama aussi ennemis publics tous ceux qui avaient écrit ou répondu avec trop de ménagements à Albin. Ceci est peu probable. Cap. *Alb.* 10; Her. III, 5 et 7; cf. Nauck, p. 148.

[2] Eckhel, VII, 199, 200; Orelli, 459, 925; 2525; Henzen, 6085; Marchant, p. 181. Ceci se passa à *Viminacium* en Mésie et non à *Vimy* près de Lyon. Spon, *Rech.*, p. 15.

[3] Sp. *Seu.* 10 dit qu'il lui donna ce nom parce qu'il avait vu en songe qu'il aurait un Antonin pour successeur.

[4] Déjà dès 194 et 195 il tâcha de faire paraître ses fils. Cohen, III, 291; Schulte, p. 76.

[5] L. 4, C. XIX, 1. Il faut probablement dater le rescrit L. 9, C. XLI, 1 non du 1er janvier 196, mais du mois de décembre de la même année. Cf. Clinton, *Fasti romani*, I, 198.

[6] Her. III, 6, 25. Cf. de Champagny, I, 155.

le dit Hérodien [1]; mais il est certain que le Sénat lui envoya cette députation avant son retour à Rome de son expédition d'Asie. P. Porcius Optatus en fit partie [2]. Il n'y eut pas deux députations différentes envoyées par le Sénat, l'une à Sévère, l'autre à son fils; seulement la députation du Sénat rencontra Sévère probablement sur les confins du Noricum et de la Germanie, tandis qu'elle ne put se présenter devant Antonin qu'en Pannonie [3], où celui-ci resta quelque temps, accompagné d'une petite troupe et probablement aussi de son gouverneur L. Fabius Cilo qui, dans la suite, n'échappa que difficilement à la fureur des soldats instigés par Caracalla lui-même [4].

Sévère avait envoyé le gros de son armée directement en Gaule. Elle passa par la Rhétie, et je croirais bien qu'elle prit ensuite la route qui conduit le plus directement en Gaule par Vindonissa. Je suppose qu'à Vindonissa une partie de l'armée se dirigea par la route qui, suivant la plupart du temps le cours au Doubs, passe par Mesontio et se dirige sur Cabillonum. De là elle descendit vers Tinurtium [5] en suivant le cours de la Saône. L'autre partie, commandée probablement par Lupus [6], marcha plus directement sur Lyon, soit par le pays des Nantuates, soit par celui des Urbigeni et arriva ainsi à Meximieux et à Montluel. De cette façon l'armée de Sévère était maîtresse du grand delta, formé par la Saône, le Rhône et le Doubs; et les deux armées ne furent pas trop éloignées pour que leur jonction ne fût des plus faciles. Cette jonction se fit le jour de la grande bataille, et alors l'armée de Sévère

[1] Her. III, 8, 4.

[2] Henzen, 5494; Renier, *Mélanges,* p. 165 sqq. et B. d. I., 1858, p. 88 sqq. C'est à tort que Höfner (p. 191) suppose qu'après le départ de son père pour Rome, Bassianus se trouvait à la tête des troupes, vu qu'en 196 celui-ci n'avait encore que huit ans.

[3] L'inscription Henzen, 5494 est formelle à cet égard :

P · PORCIO · OPTATO
FLAMMAE
AD · EVNDEM · DOMINUM
imp · IN · GERMANIAM · ET
ad · ANTONINVM · CAES
imp · DESTINATVM · IN · PANNONI
am · MISSI ···

Cf. Renier, I. A., 1826; B. d. I., 1855, p. 88. C'est à tort que Sievers, § 27, induit de cette inscription que Sévère se serait rendu en Germanie après la défaite d'Albin.

[4] Dio LXXVII, 4 : τροφεύς καὶ εὐεργετής. Cf. Wilmanns, *Exempla inscript.*, I, p. 598.

[5] Sp. *Seu.* 11. | [6] Dio LXXV, 6.

occupait la ligne marquée entre la Saône et le Rhône par Rochetaillée, Sathonay et Neyron.

De son côté Sévère, pour s'assurer du Sénat et du peuple, se rendit à Rome où il arriva en décembre 196 [1]. Il n'y resta que quelques jours pendant lesquels il fit déclarer Albin ennemi public par un sénatus-consulte [2]. En quittant Rome, il emmena avec lui une partie des cohortes prétoriennes composées de ses meilleurs soldats [3], et marcha sur Lyon en prenant probablement la route du Pays des Salassi. D'Eporedia (Ivrea), il arriva en Gaule par le Simplon sur lequel il avait fait construire une route en 196 [4]; et déjà dès les premiers jours de février il se trouva aux environs de Lyon. Dans cette circonstance, bien plus encore que dans ses campagnes antérieures, il y a lieu de s'étonner de la rapidité vraiment remarquable avec laquelle il parcourut de si grandes distances au cœur même de l'hiver. C'est en plein hiver qu'a lieu toute cette campagne. C'est entre les mois d'octobre et de décembre que le gros de son armée arrive en Gaule après avoir traversé la Rhétie; et c'est en janvier que Sévère passe les Alpes. On connaît la rigueur du climat de ces contrées. Les pluies de la fin de l'automne, et les neiges de l'hiver ne sont guère propres à stimuler le courage d'une armée alors surtout qu'elle est composée en partie de soldats originaires d'un pays méridional, habitués à une température plus douce; et l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de la discipline et de la constance des troupes ou de l'autorité et de l'ascendant du prince qui a su les attacher à sa personne au point de leur faire supporter sans murmures les souffrances les plus grandes et les plus dures privations.

Dans l'entre-temps, Rome était en proie aux plus vives alarmes. On commençait à se lasser de ces guerres continuelles et à désirer la tranquillité et la paix. On prévoyait que cette lutte allait être décisive; ce qui inspirait une forte crainte à la plupart. Rome aurait-elle un nouveau maître? Serait-elle

[1] D'après Hérodien (III, 6, 1) Sévère serait allé directement en Gaule; c'est une erreur. Sievers, § 24; Eckhel, VII, 175; Occo. 270.

[2] Cap. *Alb.* 9.

[3] C'est ce qu'on peut conclure d'une inscription qui date probablement de cette époque. C. I. L., III, 4037. Le *praef. praet. C. F. Plautianus* prit part à cette guerre, comme du reste à toutes les autres expéditions de Sévère. Cf. Orelli, 934.

[4] *J. Ver. Alt. Rh.,* XXXII, 124.

plus heureuse après la guerre? N'aurait-elle pas à souffrir les cruelles vengeances du vainqueur? Tous étaient à ce sujet dans la perplexité la plus navrante. Au Sénat, les uns, et Dion était du nombre, attendaient tranquillement l'issue de la guerre. D'autres, moins craintifs, défendaient la cause de Sévère ou d'Albin et suivaient avec intérêt les mouvements des deux rivaux. Le peuple pleurait sur ses malheurs, suppliait les dieux de mettre fin à ses maux et de lui rendre la paix et le bonheur. On le vit au cirque le 16 décembre 196, la veille des Saturnales [1], ne prendre aucun intérêt à la première course, quoiqu'elle fût de six chars [2], et avant de laisser continuer les jeux, se lever et implorer les dieux : « Jusques à quand, s'écria-t-il, aurons-nous à souffrir ces mêmes maux? Jusques à quand serons-nous vexés par la guerre? » Les mauvais présages que Dion rapporte scrupuleusement ne pouvaient qu'aggraver une si douloureuse position.

Mais en Gaule on ne se souciait guère des craintes et des angoisses de la plèbe romaine. Les deux rivaux n'attendaient qu'un moment propice pour s'attaquer et en venir aux mains avec vigueur et ténacité.

Un fait des plus curieux se présenta en Gaule; mais malgré tout l'intérêt qu'il présente, nous n'en connaissons pas tous les détails. Un grammairien de Rome, du nom de Numeriamus, s'avisa de s'immiscer dans les opérations de la guerre, mû on ne sait par quel mobile. Ayant pris le titre de sénateur, il fit en Gaule des levées de troupes, au nom de Sévère, sans que celui-ci en eût la moindre connaissance. Il rassembla ainsi une petite armée, s'illustra par plusieurs exploits éclatants et mit en pièces un corps de cavalerie d'Albin. Sévère ayant appris cette bonne nouvelle, et le croyant sénateur, lui écrivit de continuer ses levées de troupes. L'intérêt personnel ne fut point le mobile de sa conduite, car, ayant pris à l'ennemi 70,000,000 HS. [3], il les envoya à Sévère. Ce qui est plus étonnant, c'est qu'après la guerre, il ne demanda aucune récompense, ne voulut même pas devenir sénateur et passa le reste de ses jours dans une paisible maison de campagne, vivant de la modique pension que Sévère lui avait accordée.

[1] Dio LXXV, 4. Comme les Saturnales se célébraient du 17 au 21 décembre, nous avons la date du 16 décembre.

[2] Gros, X, p. 237. Il n'y avait d'ordinaire que quatre chars luttant à la fois.

[3] Dio LXXV, 5 : 12,390,000 francs.

La guerre ne fut pas de longue durée. On livra d'abord quelques escarmouches, prélude de tout combat sérieux, et dans lesquelles les soldats d'Albin eurent plus d'une fois l'avantage. Lupus, général de Sévère, qu'il ne faut pas confondre avec Virius Lupus *leg. aug. pr. pr. Brit.* [1], essuya même, dans un de ces engagements, probablement à Montluel, une éclatante défaite et perdit beaucoup de monde [2]. [Cette défaite eut lieu au commencement de la guerre : elle s'explique d'autant mieux qu'à cette époque Albin devait déjà avoir sous les armes un corps d'armée très-considérable, tandis que toutes les troupes de Sévère n'avaient pas encore eu le temps de passer en Gaule. Les Albiniens auront voulu arrêter la marche du corps d'armée, commandé par Lupus qui devait se diriger directement sur Lyon. Sévère se trouvait encore en Pannonie lorsqu'il apprit cet échec. Troublé par cet insuccès, il voulut se rassurer en consultant les augures de Pannonie. Ceux-ci lui prédirent la victoire et lui apprirent en même temps que son adversaire, tout en ne tombant pas entre ses mains, ne pourrait cependant s'échapper et périrait près d'un fleuve [3]. Cette prédiction occasionna un tort immense au parti d'Albin,

[1] Ce *Virius Lupus* dut acheter la paix des Méates à prix d'argent. Dio LXXV, 5 et p. 1260; Gros, X, 240. Il était en Bretagne depuis 197 (Orelli, 919) ou depuis 196 (Huebner, *op. cit.*, S. 67).

[2] Cap. *Alb.* 9; Sp. *Seu.* 10. C'est à l'occasion de cette victoire qu'on fit frapper une médaille en l'honneur d'Albin, portant au revers : GEN. LVGD. Cohen, III, 224. C'est aussi à un de ces succès que doit se rapporter l'*aureus* suivant : IMP · CAES · D · CLOD · SEPT · ALBIN · AVG. Revers : IOVI VICTORI COS II. Cf. Kolb, dans la *Num. Zeitschr.* Wien, 1877, S. 323. Spon, 13, 15; Mongez, *Ac. des inscript. Mém.*, I, p. 212; Orelli, 900; Comarmont, *Musée lapidaire de Lyon.* Lyon, 1846-1854, 445, n° 83; Artaud, *Notice des inscript. antiq. du Musée de Lyon.* Lyon, 1816, p. 41 sqq. Toutes les inscriptions qu'on a rapportées au sujet de la guerre d'Albin semblent apocryphes, excepté l'inscription bilingue de Vaison qui nous apprend que *Sextus Varius Marcellus,* qui assista probablement à la bataille, mari de *Julia Soaemias,* nièce de *Julia Domna* (Dio LXXVIII, 30) élève un autel à Belus en souvenir de l'oracle rendu à Apamée. Renier, *Mél. épigr.*, p. 139; cf. *supra,* p. 23.

[3] [Sp. *Seu.* 10; Cap. *Alb.* 9. L'inscription de Tib. Claudius Pompeianus, tribun laticlave de la *leg. I mineru.,* et qui assista certainement à la grande bataille, se rapporte-t-elle à cette prédiction? Il serait difficile de le dire. M. Renier admet qu'elle se rapporte à un oracle émis au sujet de Niger et qu'elle est antérieure à l'année 196, parce qu'en 196 Caracalla fut proclamé *Caesar* et que l'inscription, au lieu de désigner nominativement le fils aîné de Sévère, se contente de la vague dénomination *totiusque domus eius.* Je ne sais si cette raison est suffisante, alors surtout que M. Renier suppose un oracle dont les auteurs anciens ne nous parlent pas;

car elle fit passer un grand nombre de ses amis dans le camp de son compétiteur. Dans la suite on livra encore quelques escarmouches dans lesquelles les succès varièrent très-probablement. Quelques généraux d'Albin furent cependant faits prisonniers, et Sévère ne manqua pas de sévir contre eux.]

Le 19 février 197 [1] se livra une bataille décisive dans les plaines situées au nord de Lyon, entre la Saône et le Rhône [2]. De nombre presque égal, — Dion parle de cent cinquante mille de chaque côté [3], — les armées sont loin de se valoir pour le mérite militaire. Albin, homme d'un caractère noble et d'un esprit élevé, n'égale Sévère ni comme homme de guerre, ni comme expérience militaire [4]. Des deux côtés il y a de la valeur et du courage, de

tandis que, en plaçant la date de l'inscription après 196, elle se rapporte à un fait qui nous est rapporté par Spartien. Cf. Spon, *Rech.*, p. 17; Renier, *Mélanges d'épigr.*, p. 147 sqq. et *Mém. de la Soc. des Antiq. de France,* XX, p. 18; de Boissieu, *Inscript. de Lyon,* p. 59.]

[1] Sp. *Seu.* 11; Lenain, III, pp. 244, 245; Sievers, 266; Uhlborn, *Fundamenta chronologiae tertullianae.* Gottingae, 1852, p. 20; cf. Orelli, 2525 et Hoefner, S. 216.

[2] Peu de batailles de l'antiquité ont donné lieu à une discussion aussi vive pour déterminer l'endroit où elle se livra. Dion (LXXV, 7) nous apprend que le sang coula dans les deux fleuves. Il est donc impossible de placer la bataille à Trévoux qui est à 6 lieues du Rhône. Il faut prendre des distances moins éloignées, et je crois ne pas être loin de la vérité en disant que les parties extrêmes de l'aile droite de Sévère se trouvaient aux environs de Rochetaillée près de la Saône, et celles de l'aile gauche à Neyron près du Rhône (plateau des Dombes). C'est entre Fontaynes et Rochetaillée que l'aile droite de Sévère refoula l'ennemi et c'est entre Neyron et Miribel que Sévère faillit perdre la bataille. Entre Rochetaillée et Neyron il y a une distance d'une bonne lieue. Voici les opinions diverses émises à ce sujet : Spon, *Rech.*, 15-16 et Jean de Saint-Aubin, *Hist. de Lyon :* TOURNUS, à 20 lieues de Lyon. On a été induit en erreur par le *Tinurtium* — et non *Trinurtium* — de Sp. *Seu.* 11; F. Chiffet, *Hist. de la ville et de l'abbaye roy. de Tournus :* TRÉVOUX; Paradin, *Mém. de l'Hist. de Lyon.* Lyon, 1575, p. 46 : SAINT-JUST; Claude de Rubis, *Hist. de Lyon,* p. 108 : plaine de SANGFOND; Montfalcon, *Hist. de la ville de Lyon.* Lyon, 1851, I, p. 114 admet trois combats, entre autres un à TOURNUS et un près de LYON; Ménestrier, *Hist. civile ou consulaire de la ville de Lyon.* Lyon, 1696, p. 155 : TRÉVOUX; Creijon, *Hist. de Lyon.* Lyon, 1829, I, p. 360 : TRÉVOUX; Pic, *Dissert. sur l'emplacement où fut livrée la bataille entre Sévère et Albin.* Lyon, Rossury, 1855 (*Athenaeum littéraire*) : plaine de ROYE; Abbé Jolibois (*Rev. du Lyonnais,* 1846) : SAINT-JUST; Ozanam, *Notice sur le champ de bataille où Sévère et Albin se disputèrent l'empire romain* (Arch. hist. et statist. du département du Rhône, Lyon, 1826) : plaine de GORNEVANT; Monnier, *Bataille de Sévère contre Albin* (Les Congrès scientifiques de France, session de Lyon, 1842, II, 545) : TOURNUS; J. Bordes de Parfondry, *Rech. sur l'emplacement où se livra la bataille entre Sévère et Albin* (Rev. du Lyonnais, 1858, p. 431-471) : TRÉVOUX.

[3] Dio LXXV, 6.

[4] C'est pour la première fois que nous voyons Sévère assister à une bataille. Dio LXXV, 6.

l'attachement aux chefs : aussi l'action sera-t-elle vive et animée. Déjà les ennemis s'entre-choquent, un carnage fratricide commence et l'air retentit du cliquetis des armes maniées avec une fougue indicible. La victoire est longtemps indécise. L'aile gauche d'Albin, composée de renforts reçus des peuples alliés, est refoulée, poursuivie jusque dans son camp par les troupes de Mésie, sous les ordres de Marius Maximus. Mais, du côté opposé, Candide et les Illyriens [1] tombent dans le piége tendu par les légions de Bretagne : des fossés avaient été creusés au milieu de la plaine et recouverts d'un peu de terre pour rendre le piége invisible à l'ennemi. La timidité simulée des Bretons y attire les soldats de Sévère. Ils fondent sur l'ennemi avec un élan plein de fougue et d'ardeur ; déjà ils vont atteindre les Albiniens, lorsque soudain la terre se dérobe sous leurs pieds; ils tombent, entassés les uns sur les autres, par la rapidité de la course, dans l'abîme caché et entraînent dans leur chute ceux qui les suivent. Les Albiniens sont là, s'attaquent à ceux qui sont encore debout et en font un terrible carnage.

Sévère le voit : il accourt avec ses prétoriens à sa droite, les *equites singulares* à sa gauche [2]; il veut secourir les siens; mais lui-même est attaqué; son cheval se dérobe sous lui [3] et déjà l'ennemi, se croyant victorieux, proclame la mort de Sévère. Les sévériens sont en fuite; mais Sévère reparaît. Furieux de sa défaite, il déchire son *paludamentum,* saisit une épée et, comme un enragé, s'élance vers les fuyards. Ses yeux étincellent de feu, et jetant sur ses soldats ce regard qu'ont seuls connus ceux qui suivirent les destinées des grands capitaines, il leur reproche leur lâcheté, s'en rallie le plus grand nombre; et, au moment où l'ennemi en désordre fait retentir les airs de ses cris de victoire, il s'élance sur les Albiniens, comme un lion rugissant furieux de voir sa proie s'échapper de ses ongles redoutables.

Le combat se rétablit; mais que peut une armée victorieuse en désordre

Hérodien est le seul à dire qu'Albin resta à Lyon. Ceci est peu probable alors surtout qu'Albin prévoyait que l'action serait décisive. Her. III, 8, 5.

[1] Huebner, C. I. L., II, 4114; cf. Bordes, *notice citée*, p. 452 sqq.; Am. Thierry, I, 49.

[2] Henzen, *Sugli equiti singolari degli imperatori romani;* A. d. I., 1850, XXII; *J. Ver. Alt. Rh.,* XVIII, 201.

[3] Sévère y courut un si grand danger, qu'au dire de Spartien, il s'agissait déjà de nommer un nouvel empereur, car on le croyait mort. Sp. *Seu.* 11.

contre un vaincu qui a juré de vaincre ou de mourir? Bientôt la victoire penche du côté de Sévère; et Laetus [1], qui, dans un but criminel, s'était abstenu jusqu'alors de prendre part au combat, considérant les suites fâcheuses de son indigne conduite, accourt avec sa cavalerie et achève une victoire que Sévère devait en grande partie à son propre courage [2]. La bataille fut si sanglante que le sang coula dans les deux fleuves [3] et le nombre des morts et des blessés fut si grand que Dion n'hésite pas à dire que cette guerre diminua de beaucoup les forces romaines.

Les légions d'Albin se soumirent au vainqueur; la *coh. urb. XIII,* cantonnée à Lyon, semble seule lui avoir résisté [4]; et les légions sévériennes, en témoignage de leur fidélité, frappèrent une médaille portant pour légende : *fides. exercitus. gall. lug.* [5].

L'oracle des Delphes s'était accompli [6]; Sévère restait seul le maître absolu de l'empire. Une victoire si multiple est presque unique dans l'histoire des peuples. Il n'est rien, dit Hérodien [7], de comparable aux combats et aux victoires de Sévère, soit que l'on envisage le grand nombre de soldats ou les dispositions des peuples, soit qu'on veuille les comparer aux exploits d'autres grands capitaines en considérant la fréquence des combats ou la célérité avec

[1] Dio LXXV, 6; Her. III, 7, 3-11. Il voulait laisser aux deux partis les moyens de s'entre-tuer pour devenir lui-même empereur. On ne sait lequel des deux est *Julius Laetus,* de celui-ci ou de celui que Sévère fit tuer plus tard à Hatra et qui n'est certes pas celui qui combattit à Lyon. Sievers, § 26.

[2] Dio LXXV, 6; Her. III, 7, 6-3; Serpette de Mérincourt, *Hist. de la Gaule.* Paris, 1822, II, 316; Ménestrier, *Hist. civ. ou cons. de Lyon,* p. 132.

[3] Dio LXXV, 7 dit clairement dans les deux fleuves. Bordes de Parfondry, *not. cit.,* p. 456 lui fait dire : « *Tanta fuit effusi sanguinis copia ut in fluuio influeret.* » Le texte grec porte : « Καὶ τὸ αἷμα πολὺ ἐῤῥύη, ὥστε καὶ ἐς τοὺς ποταμοὺς (et non τὸν ποταμὸν) ἐσπεσεῖν. » Tertullien, *Ad Nat.* I, 17, fait allusion à cette guerre sanglante en disant : « *Adhuc Galliae Rhodano suo non lauant.* »

[4] Renier, *Rev. arch.,* 1864, p. 214; Boissieu, p. 583; cf. Gichhorst, *De coh. urb. imp. romani.* Danzig, 1863, p. 5.

[5] *Rev. franç. de numismatique,* I, p. 137.

[6] Cet oracle, vrai ou faux, est rapporté par Sp. *Nig.* 8 en ces termes : « *Funditur sanguis Albi Nigrique animantis, imperium mundi Poena reget urbe profectus.* Les S. H. A. pullulent de ces oracles qui, pour la plupart, furent probablement composés après coup. Cf. Herzberg, II, 414.

[7] Her. III, 7, 17-20; Sievers, § 21.

laquelle on a parcouru les plus grandes distances. Elles sont grandes les victoires de Sulla sur Marius, de César sur Pompée, d'Octave sur Antoine, mais il serait difficile de trouver un homme qui a triomphé de trois princes alors qu'ils s'étaient déjà emparés du pouvoir, puissants par l'armée, le peuple ou le Sénat.

Cette louange est outrée. Sévère, sans être César, fut un grand capitaine, supérieur à ses rivaux, et sut se servir avec plus d'adresse des moyens qui étaient à la disposition de tous les trois. Il dut beaucoup à lui-même, à ses talents et à ses expédients; mais beaucoup aussi aux généraux distingués qui défendirent sa cause. Malheureusement ses victoires furent souillées par des cruautés inouïes, et jamais vainqueur n'abusa davantage des droits de la guerre.

Lyon est pillée et saccagée, au point que de ce jour date sa décadence; et Albin, qui s'était réfugié dans une chaumière au bord du Rhône, enfonce un poignard dans sa poitrine [1], espérant se dérober ainsi à la vengeance de son cruel vainqueur. Mais on se saisit de lui, alors qu'il respire à peine, et on le porte devant Sévère qui se plaît à considérer ce moribond vaincu, et ordonne de lui trancher la tête [2]. Cette scène est représentée d'une manière très-vivante sur une belle pierre gravée, reproduite par Montfaucon [3], sur laquelle on voit un légionnaire, entouré d'un grand nombre de soldats, apportant sur ses épaules le corps inanimé d'Albin devant Sévère qui, d'un geste impérieux, semble ordonner de lui trancher la tête. On y remarque aussi un soldat tenant une pierre sur laquelle se lisent les lettres S. T. | G. M., que Montfaucon interprète par les mots : *Seuere, tenes competitorem mortuum.* L'empereur envoya cette tête à Rome comme gage de sa victoire et la fit fixer au haut d'un poteau [4], dans l'endroit le plus fréquenté de la ville,

[1] Sp. *Seu.* 11; Dio LXXV, 7; Albin se tua lui-même. Sievers, 265; Her. III, 7, 16 et Dio 1261, n° 17. D'après Sp. *Seu.* 11 Sévère aurait marché à cheval sur le cadavre (Ampère, *Emp. à Rome*, II, 269). Si Sévère était cruel, il n'était ni inhumain, ni barbare. Aussi ne peut-on admettre ce fait rapporté par Spartien.

[2] Sp. *Seu* 11; Dio LXXV, 7. On ne lui apporta pas la tête, comme le dit Hérodien (III, 7, 16); mais il la fit trancher. Dio, p. 1261, n° 57.

[3] De Montfaucon, *L'antiquité expliquée,* suppl. IV, p. 41 et pl. 19.

[4] Dio LXXV, 7. Il ordonna de jeter le corps dans le Rhône. Il est peu probable qu'il y fit

comme preuve de son ressentiment contre ceux qui l'avaient offensé [1].

Les anciens ont jugé différemment Albin. Sévère est aussi injuste à son égard qu'à l'égard de Niger [2]. D'après lui et d'après Cordus, cité par Capitolin, Albin fut mauvais mari, passionné pour les femmes, misanthrope, gourmand si jamais il en fut, rigide jusqu'à la cruauté dans le maintien de la discipline militaire, condamnant comme des esclaves ses soldats, voire même ses centurions, au supplice des verges et de la croix; et pour comble d'infamie, il souilla ses mains du sang de Pertinax. Sans rechercher quelle fut sa vie privée, — sous ce rapport bien peu de païens eurent à se reprocher quelque chose l'un à l'autre, — nous croyons davantage à la sincérité de la parole de Marc-Aurèle qui l'appelait un homme d'expérience, d'une vie austère et d'un caractère grave. Ce fut un brave guerrier, habile à se concilier les esprits; mais il lui manqua l'adresse et la défiance nécessaires en présence d'un rival aussi rusé que Sévère. Sa figure ne manque pas d'intelligence, mais nous fait cependant l'effet d'un homme assez efféminé [3].

Maître de l'empire, Sévère jette le masque et devient lui-même. La femme et les enfants d'Albin payent de la vie la défaite de leur époux et de leur père, et entraînent dans leur malheur la perte de la famille de Niger [4]. Les prisonniers remarquables par leurs exploits ou leur naissance sont mis à mort; et les sénateurs albiniens morts sur le champ de bataille ne peuvent même recevoir de sépulture [5]. Ces cruautés poussèrent beaucoup de partisans d'Albin à ne pas se rendre, préférant mourir plutôt que de subir le joug d'un si cruel vainqueur. Sévère en triompha facilement. Et pendant que dans les grandes villes de province, telle que Carthage [6] et d'autres, on célébrait par des fêtes

jeter sa femme et ses enfants qui, d'après toute apparence, étaient à Rome. Ce qui est certain, c'est qu'il les fit tuer. Sp. *Seu.* 10.

[1] Her. III, 8, 1-4. Il fit marteler son nom sur les inscriptions. Henzen, 5845, 6032; C. I. L., VI, 724.

[2] Cap. *Alb.* 10, 11, 14; cf. Her. III, 5, 3-17. Capitolin dit : « *Mulierarius inter primos amatores, auersae Veneris semper ignarus et talium persecutor.* »

[3] Ainsi le buste du Capitole (n° 49) et celui du Museo Pio-Clementino (n° 248).

[4] Spartien se contredit *Nig.* 6; *Seu.* 10; Cap. *Alb.* 9. Tous les parents d'Albinus ne subirent cependant pas le même sort, car cette famille ne fut pas complétement éteinte. Nous trouvons en effet un Ceionius Albinus, préfet de Rome sous Valérien.

[5] Sp. *Seu.* 11 dit que leurs cadavres furent mis en pièces et dispersés. | [6] Tert. *Ap.* 35.

les victoires de Sévère, on ne cessait de poursuivre, — et cela pendant bien longtemps, — dans toutes les parties de l'empire, tous ceux qui avaient fait preuve de sympathie pour Niger ou pour Albin. « Les complices et amis secrets de ces factions scélérates, dit Tertullien dans son Apologétique, sont encore maintenant dénoncés chaque jour. Après la moisson coupée des chefs parricides, on glane encore les restes [1]. »

En Espagne Candidus [2] fut chargé de combattre avec les troupes d'Illyrie les restes des Albiniens groupés autour de L. Novius Rufus; et il semble que Marius Maximus détruisît avec les légions de Mésie les derniers restes du parti d'Albin en Gaule et en Germanie [3]. Sévère lui-même resta quelque temps dans ces contrées, afin de s'assurer de leur fidélité. Pendant ce séjour, il fit mettre à mort beaucoup de citoyens des villes de la Gaule et de l'Espagne et confisqua leurs biens au profit du trésor public [4], car la cupidité fut probablement pour beaucoup dans ces vengeances [5]. Les femmes mêmes, malgré la faiblesse de leur sexe, ne purent trouver grâce devant l'empereur; et l'on en vit plusieurs partager le triste sort de leurs époux et de leurs proches. Rien ne put fléchir le vainqueur. Un accusé veut se servir du moyen qui avait si bien réussi à Cassius Clemens; mais à l'interpellation : Qu'aurais-tu fait te trouvant à ma place? J'aurais souffert ce que tu vas souffrir, répliqua Sévère [6].

[1] Tert. *Ap.* 35 : « *Sed et qui nunc scelestarum partium socii aut plausores quotidie reuelantur, post uindemiam parricidarum racematio superstes.* »

[2] Orelli, 728; C. I. L., II, 4114.

[3] Borghesi, V, 457. La *factio gallicana* dont parle une inscription qui se trouve à Gratz, C. I. L., III, 4037, et qui fut combattue, entre autres, par un tribun de la *coh. X praet.*, n'a aucun rapport avec les résistances des albiniens, comme le suppose, dubitativement, il est vrai, M. Duruy, page 265. Il serait difficile de dire si le titre de Γερμανικός, donné à Sévère dans une inscription de Magnésie de Lydie, a rapport à cette lutte partielle de Marius Maximus en Germanie. C. I. G. 3407.

[4] Sp. *Seu.* 12. Narbonne fut épargnée parce qu'elle était restée fidèle à Sévère. Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France.* Paris, 1807-1811, IV, p. 372. En 197 on y éleva une statue à Julia Domna; aussi Sévère embellit-il la ville dans la suite. Herzog, *appendix,* n° 6; Orelli, 2325; de Boissieu, p. 365.

[5] Her. III, 8, 13; Dio LXXVI, 11 dit cependant qu'il ne fit jamais périr personne pour s'emparer de ses biens.

[6] Sp. *Seu.* 11, 17; Aur. Vict. *Caes.* 20.

Vers la même époque on apprit que la légion d'Arabie, la *leg. III cyren.*, s'était déclarée pour Albin [1]. Comme Sévère était resté seul maître de l'empire, cette nouvelle ne put plus l'inquiéter; on peut cependant en induire avec Lenain [2] que, si cette guerre avait duré longtemps, l'issue n'en eût peut-être pas été favorable à Sévère. D'un autre côté, nous voyons des troupes, qui avaient probablement embrassé le parti d'Albin, s'empresser depuis sa chute de mettre tout en œuvre pour gagner les bonnes grâces du vainqueur. C'est ce qu'on peut induire d'une inscription de Bretagne antérieure à l'élévation de Caracalla à la dignité d'*Augustus* [3]. Mais ces vengeances, qui le firent surnommer par les uns Sulla le punique, par d'autres Marius [4], n'étaient que le prélude de celles que Sévère allait exercer dans la suite.

Le Sénat devait être la principale victime. Il avait témoigné maintes fois de ses sympathies pour Albin; et peu de temps avant la bataille de Lyon il avait été assez imprudent pour louer, dans un décret, sur la proposition de Statilius Corfulenus, un parent d'Albin, Clodius Celsinus d'Hadrumète, conduite qui irrita le prince au plus haut point [5]. Dans la lettre par laquelle Sévère notifie sa victoire au Sénat, il accuse celui-ci de la plus noire ingratitude. « J'ai terminé plusieurs guerres, écrit-il, à l'avantage de la République. J'ai rempli Rome d'abondantes provisions. Par ma victoire sur Niger, je vous ai délivré de la tyrannie. Et comment m'avez-vous témoigné votre reconnaissance pour tant de bienfaits? En me préférant un fourbe, un homme dans la bouche duquel ne s'est jamais trouvé que le mensonge et dont tout le

[1] Sp. *Seu.* 12 dit clairement que ce fut après la bataille de Lyon.

[2] Lenain, III, p. 20.

[3] A Old Carlisle (*Olenacum*). *I. o. m. pro salute imperatoris L. Sept. Seueri augusti nostri equites alae augustae curante Egnatio Verecundo praefecto posuerunt.* Lapidarium septentrionale, Newcastle, 1875, n° 825.

[4] Sp. *Nig.* 6.

[5] Sp. *Seu.* 11; Cap. *Alb.* 12; cf. Am. Thierry, I, 46. Le Sénat avait même frappé des médailles en son honneur, probablement après ses premiers succès. Eckhel, VII, 164; Cohen, III, 227, n° 46. Seulement une partie du Sénat restant neutre, comme le rapporte Dion (LXXV, 4), il faut ou bien admettre que les partisans d'Albin y étaient en majorité : ce qui semble assez plausible; ou bien croire à la création d'un sénat en Gaule, comme le proposent Eckhel (VII, 164) et Schulte (p. 79). Seulement cette dernière hypothèse ne se base que sur l'interprétation de quelques médailles et l'on ne voit pas trop pourquoi Albin aurait créé un sénat en Gaule, alors que tant de sénateurs de Rome lui étaient favorables.

mérite fut de s'attribuer, par de chimériques prétentions, une fausse noblesse [1]. Et comme pour jeter la consternation au milieu des sénateurs, il ordonna de mettre au rang des dieux Commode [2], ce monstre dont il n'avait jamais parlé auparavant qu'avec dédain et aversion, et prit lui-même le titre de frère de Commode, en même temps que celui de fils de Marc-Aurèle [3]. Il est à remarquer que dans cette circonstance Sévère s'est mis au-dessus des lois existantes; cette procédure est loin d'être légale, car à Rome comme partout ailleurs, la régularité d'une adoption ne se comprenait guère sans le consentement du père adoptant. Le Sénat fut terrifié, — tout le monde avait Commode en horreur; — ce qui n'empêcha pas qu'on admît partout cette apothéose; et qu'on eût, comme pour les meilleurs princes, un *flamen Commodianus* [4].

Le Sénat romain éleva au nouveau dieu une statue équestre en plein forum; les *coh. uig.* en élevèrent une à Commode et à Sévère au forum de Trajan [5]. Les *coh. II* et *VII uig.* lui en élevèrent probablement chacune une dans les thermes d'Antonin [6]. Comme toujours, les provinces tâchèrent de gagner les sympathies du prince en se montrant empressées pour rendre des hommages à ce Commode que Sévére glorifiait maintenant et dont naguère il n'avait su assez blâmer l'infâme conduite. Les habitants d'Ambryssos en Phocide, en élevant une statue à Commode, poussent la flatterie jusqu'à ne pas lui donner le nom de *diuus,* comme si Sévère lui avait rendu la vie [7].

[1] Cap. *Alb.* 12; cf. Egger, *Mém. d'hist. anc.*, p. 252.

[2] Sp. *Seu.* 11; Lamp. *Comm.* 17; Aur. Vict. *Caes.* 20. Ce dernier semble louer Sévère d'avoir divinisé Commode.

[3] Dio LXXV, 7. Plus tard il se dit aussi fils de L. Verus. Orelli, 196, 904. Il s'était cependant déjà dit fils de Marc-Aurèle dès 195 (Renier, I. A., 4056; C. I. G. 2878) et frère de Commode dès 196 (Mommsen, I. R. N. 2492, 3594; B. d. I., 1865, p. 60). Voici la généalogie qu'il s'attribue d'ordinaire (C. I. L., III, p. 890) : *Imp · Caes · diui · M · Antonini · pii · germ · sarm fil · diui · Commodi · frater · diui · Antonini · pii · nep · diui · Hadriani · pronep · diui · Traiani parthici · abnepos · diui · Neruae · adnepos.*

[4] C. I. L., VI, 1577; cf. 1565. Cette dernière inscription parle d'un *C. Caerellius Pollitianus* qui fut *proc. prou. Macedoniae* (1566, 1567) et qui est dit : *sodalis marcianus, aurelianus, commodianus, heluianus, seuerianus.*

[5] Kellermann, *Coh. uig.*, pp. 37, 42.

[6] Spon, *Misc. antiq.*, 269; Kellermann, p. 4 et *app.*, I. Une autre statue lui fut encore élevée à Rome par un particulier. C. I. L., VI, 1025.

[7] C. I. G. 1756; Herzberg, II, 425; peut-être était-ce une statue relevée.

Les provinces qui se montrèrent les plus dévouées au nouveau dieu furent l'Espagne, la Syrie et l'Afrique. Comme on l'a remarqué, pour les cités asiatiques c'était le meilleur moyen, pour celles surtout qui avaient été compromises dans la guerre de Niger, de faire preuve de leur attachement à Sévère [1]. La sympathie des Africains pour la mémoire de Commode s'explique d'un autre côté par les grandes propriétés que ce prince y possédait, surtout dans la Maurétanie Césarienne et la Numidie [2]. Parmi les villes qui élevèrent des statues au divin Commode, nous pouvons citer en Espagne les *R. P. Gaditanorum* (Cadix) [3]; en Asie, la ville d'Edebessus (Ghiourastan) [4] et celle d'Arados (Arvad i Ruad) [5]. Mais c'est en Afrique que les monuments élevés en son honneur sont les plus nombreux. A Diana, le II VIR. QUINQ. *M. Julius Rufus Montanianus* lui élève une statue [6], de même que le II VIR. QUINQ. *Lucius Mucius Mucianus* [7]. A Cirta, où L. Scantius Julianus venait d'élever une statue au divin Pertinax [8], *Marcius Verus* avait promis, pendant son édilité, d'en faire de même pour le dieu Commode; mais la mort l'ayant surpris, ce furent ses héritiers, *L. Julius Martialis* et *M. Lempronius Rusticinus* qui accomplirent sa promesse [9]. A Tubuna (Tobna) le II VIR. *Q. Calpurnius* élève aussi une statue au nouveau dieu [10]. Les habitants de Verecunda lui dédient, au forum, une inscription qui, par sa simplicité même, devait en imposer à la population [11]. Cette sympathie des populations africaines pour le divin Commode persista pendant tout le règne de Sévère. Ainsi, dix-huit ans après sa mort, en l'an 210, les Nattabutes, qui habitaient la vallée sise au pied de l'Aurès, lui élevèrent un monument à Oum-Gueriguech, chez les Gaudouras [12].

[1] RENAN, *Mission de Phénicie*, p. 849. | [2] RENIER, *L'Institut*, 1865, p. 28.

[3] C. I. L., II, 1725. | [4] C. I. G., 4315 *s*.

[5] C. I. G. 4536 *i*. M. RENAN, *Miss. de Phénicie*, p. 30, a prouvé que cette inscription doit être lue : ΘΕΟΝ ‖ ΚΟΜΜΟΔΟΝ ‖ Η ΠΟΛΙC. Cf. FROEHNER, *Les inscriptions gr. du Musée du Louvre*. Paris, 1865, n° 78.

[6] RENIER, I. A. 1729. | [7] RENIER, I. A. 1730.

[8] RENIER, I. A. 1825. | [9] RENIER, I. A. 1830.

[10] A. HÉRON DE VILLEFOSSE, *Rapport sur une mission archéologique en Algérie* (ARCH. DES MISS., 3ᵉ série, t. II), n° 81, p. 432.

[11] DIVO COMMO ‖ DO AVG ‖ D · D · P · P. RENIER, I. A. 1424.

[12] RENIER, *Rev. arch.*, 1866, XIII, p. 100; *L'Institut*, 1866, p. 97.

Dans les autres provinces ces faits se présentèrent bien plus rarement. Nous pouvons cependant citer la *R. P. Iasorum* (Daruvar en Pannonie supérieure) qui lui dédièrent des thermes [1]. Corrélativement en Europe, Sévère n'est que rarement dit *frater diui Commodi* [2], tandis que, en Asie, cette dénomination est habituelle [3] et qu'en Afrique, on peut dire qu'elle est générale [4].

Mais quel fut le mobile qui pût pousser Sévère à tenir une conduite aussi étrange? Ce n'était pas, comme jadis Othon, qui releva les monuments de Néron pour plaire à la foule [5], puisque tout le monde haïssait profondément Commode. Nous ne connaissons pas toutes les raisons qui purent engager Sévère à poser un acte aussi révoltant; mais nous croyons qu'entre autres causes, sa cupidité y fut pour une large part. Il veut relever le nom de Commode pour pouvoir le considérer comme son frère. En se disant le frère de Commode, il se rattache à la famille de Marc-Aurèle [6], s'en fait adopter, et, par une fiction juridique, semble en être un des membres. Par le fait même il a droit non-seulement à l'héritage des grands biens de Commode, mais même à la succession des propriétés des autres personnes de la famille antonine dont il se dit le parent. Ainsi à Calama (Guelma) on élève un monument à Vibia Aurelia Sabina, sœur de Commode [7], sur l'inscription duquel elle est nommée *Soror diui Seueri* [8].

[1] C. I. L., III, 4000.

[2] Les exemples que nous pouvons citer en Europe sont : à Rome, C. I. G. 5790; à Mantoue, C. I. L., V, 4055; en Espagne, C. I. L., II, 1254. D'Eleusis on a une inscription dans laquelle on parle du ΘΕΟΣ ΚΟΜΜΟΔΟΣ. C. I. G. 599; cf. B. d. I., 1845, p. 60; Ackner, *Röm. Inschriften in Dacien*. Wien, 1865, n° 598.

[3] En Phrygie, C. I. G 3837, 3956 *b*; à Laodicée, C. I. L., III, 211; à Cypre, *ibid.*, 218; de même en Égypte, *ibid.*, 14.

[4] Renier, I. A. 56, 1498, 1829, 2322, 2374, 2376, 2455, 3274, 3277, 3557, 4036, 4403; von Hefner, *Röm. Inschriften*, S. 205, 214, 216.

[5] Tac. *Hist.* I, 78.

[6] Cap. *Macr.* 3; Selig Cassel, *Juden-Geschichte*, S. 18; R. Jager dans les *Jahresber. der Pfälz. Gesellsch.*, Speier, 1847.

[7] Sievers, § 3. En 193, trois filles de Marc-Aurèle sont encore en vie : *Fadilla* (C. I. G. 2969 *a*, 2970 *a*, 3942), mariée à *Antistius Burrus;* Cap. *Pert.* 3; *Cornificia*, mariée à *Petronius Mamertinus;* Henzen, 5474; et tuée par Caracalla; Dio LXXVII, 16; Her. IV, 6; et *Vibia Aurelia Sabina*. Cf. Borghesi, III, 237 sqq.

[8] Renier, I. A., 2718, 2719; Henzen, 5473; Renier, *Mél. épigr.*, p. 154; B. d. I., 1856, p. 22.

Lorsque Sévère eut rendu son nom redoutable dans les Gaules, il partit pour Rome où il arriva, avec toute son armée, le 2 juin 197 [1]. On tâcha, à force d'honneurs, de calmer sa colère. Le peuple vint à sa rencontre, couronné de branches de lauriers; les rues étaient illuminées; le Sénat le reçut avec les dehors du plus profond respect. Sévère, au milieu des applaudissements et des cris de joie de la foule, monta au Capitole offrir un sacrifice à Jupiter; et, de retour dans son palais, il se montra satisfait du peuple auquel il donna un *congiarium,* réservant toute sa colère pour le Sénat.

Peu de jours après son retour à Rome, il convoqua le Sénat et y prononça un violent discours qui ne contrasta que trop avec la doucereuse éloquence de sa première harangue officielle. Il fit l'éloge des rigueurs de Sulla et de Marius et blâma la clémence de Pompée et de César : c'était la rigueur qui avait fait leur fortune, tandis que la clémence avait causé la perte de Pompée et surtout celle de César. Ayant fait ensuite aux sénateurs les plus amers reproches, il finit par justifier Commode en disant qu'il y avait des sénateurs qui se déshonoraient par leur conduite bien plus que ne l'avait fait ce prince [2].

Un tel discours faisait prévoir la conduite que Sévère allait tenir. Ayant saisi les papiers d'Albin [3], il y trouva sa correspondance; et, se fondant sur ces pièces, ainsi que sur les délations d'un certain Julianus, — il avait eu recours à celui-ci après avoir échoué auprès du consulaire Erucius Clarus Vibianus [4] qui préféra la mort au métier de délateur [5], — il mit en accusation soixante-quatre sénateurs : trente-cinq furent absous et, parmi les vingt-neuf envoyés au supplice, nous trouvons le beau-père de Pertinax, Sulpicianus, qui ne méritait que trop cette condamnation. Spartien nous cite jusqu'à quarante et une personnes de distinction, parmi lesquelles six Pescennii, qui furent mises à mort [6].

[1] Her. III, 8, 4-8; Lenain, III, p. 244, note 16; Sievers, § 27.

[2] Dio XXV, 8; Sp. *Seu.* 12; Her. III, 8, 11-13.

[3] Cap. *Alb.* 12. | [4] Consul en 193. Cf. Borghesi, III, p. 250.

[5] Dio *uatic. fragm.*, p. 125; Sp. *Seu.* 13; Schulte, *Philol.*, XXX, S. 397; Dio LXXIV, 9; mais ce passage doit se trouver au L. LXXV, 8. Sur ces cruautés : Suidas, II, 1, 701; Sp. *Nig.* 6.

[6] Sp. *Seu.* 13. « *Occidit autem sine causae dictione hos nobiles : Mummium Secundinum, Asellium Claudianum* (peut-être un parent d'Asellius Æmilianus), *Claudium Rufum, Vitalium Victorem, Papium Faustum, Ælium Celsum, Iulium Rufum, Lollium Professum, Auruncu-*

Il est de Géta, fils puîné de Sévère, une parole qui dut percer le cœur de cet homme endurci [1]. « Ce sont des ennemis dont je vous délivre, » lui aurait dit Sévère; et, lui ayant appris le nombre des victimes : « Ont-ils des parents » ou des proches », reprit Géta? A la réponse qu'ils en avaient beaucoup : « Il y aura donc, répliqua l'enfant, plus de gens affligés que joyeux de notre » victoire. » Cette parole frappa Sévère qui peut-être n'aurait pas continué à sévir, si ce n'avaient été les instances du préfet Plautien qui comptait s'enrichir par les proscriptions.

Au milieu de ce massacre, un supplice équitable, — encore se fit-il dans le but de déplaire au Sénat, — fut celui de l'athlète Narcisse, le meurtrier de Commode. Il fut exposé aux lions, tandis que le *praeco* criait : « Οὗτός ἐστιν ὁ Κόμμοδον ἀποπνίξας [2]. »

Telles furent les principales cruautés dont Sévère souilla son triomphe. Maintenant qu'il n'a plus à craindre que son armée, tous les ménagements dont il a usé jusqu'ici doivent cesser. Maître absolu de l'empire, il donnera un libre cours à ses passions cupides et sanguinaires. L'homme aux feintes habiles a passé, Sévère seul reste.

leium Cornelianum, Antoninum Balbum, Postumium Seuerum, Sergium Lustralem, Fabium Paulinum, Nonium Gracchum, Masticium Fabianum, Casperium Agrippinum, Ceionium Albinum, Claudium Sulpicianum, Memmium Rufinum, Casperium Æmilianum, Cocceium Verum, Erucium Clarum, L. Stilonem, Clodium Rufinum, Egnatuleium Honoratum, Petronium Iuniorem, Pescennios Festum et *Veratianum* et *Aurelianum* et *Materianum* et *Iulianum* et *Albinum, Cerellios Macrinum* et *Faustinianum* et *Iulianum, Herennium Nepotem, Sulpium Canum, Valerium Catullinum, Nonium Rufum, Claudium Arabianum, Marcum Asellionem.* Il est probable que plusieurs de ceux-ci furent exécutés dans d'autres circonstances, vu que Dion ne parle que de vingt-neuf sénateurs.

[1] Sp. *Geta,* 4; Lenain, III, p. 24. Si ces paroles sont vraies, il est peu probable qu'elles aient été dites lors des cruautés de 197 : Géta n'avait alors que huit ans. Son frère aîné Bassianus aurait dit qu'il fallait même tuer les enfants. « Mais toi, lui répliqua Géta, qui ne fais grâce à personne, tu pourrais bien aussi tuer ton frère; » prédiction qui ne se vérifia que trop. Je crois qu'il faut attacher peu d'importance à toutes ces paroles que nous rapportent les S. H. A. Plusieurs n'ont probablement été inventées que pour expliquer ou rendre plus évidents des faits qui s'étaient passés.

[2] Dio LXXIII, 16; Sp. *Seu.* 14.

CHAPITRE VI.

GUERRE DE SÉVÈRE EN ORIENT.

[A peine Sévère eut-il triomphé de ses trois rivaux qu'il fut forcé de recommencer la guerre en Orient. Les Parthes avaient de nouveau envahi la Mésopotamie et assiégé Nisibe qui aurait été infailliblement prise sans la résistance de Laetus que Sévère laissa dans cette ville lors de son départ pour la Gaule.

Il serait difficile de dire avec quelles légions cette guerre fut entreprise. Parmi les troupes qui y prirent part nous pouvons citer les légions de Syrie, une partie des cohortes prétoriennes [1], la *leg. III aug.* [2], moins une *uexillatio* de cette légion qui resta en Afrique [3], la *coh. I britannica ciuium romanorum,* cantonnée en Dacie et la *uexillatio Dacorum,* dite à cette occasion *parthica,* et ayant toutes les deux pour tribun C. Julius Corinthianus [4]. Sévère laissa en Europe, outre une partie des cohortes prétoriennes à la garde de Rome, les légions des frontières, et il semble même qu'il ait laissé Candidus avec ses légions d'Illyrie en Espagne pour y maintenir la paix et y détruire les derniers restes du parti d'Albin [5]. Parmi les généraux, qui firent cette campagne, nous pouvons citer Laetus, gouverneur de Nisibe,

[1] Dio LXXV, 10.

[2] Renier, I. A. 1182.

[3] Renier, I. A. 1611.

[4] C. I. L., III, p. 165 et nº 1193.

[5] L'*expeditio parthica* dont parle l'inscription C. I. L., II, 4114, me semble indiquer la première guerre en Orient, alors surtout que *item gallica* suit directement. Höfner soutient le contraire, page 250.

C. Fulvius Plautianus [1], Statilius Barbarus [2], Lollianus Gentianus [3] et L. Fabius Cilo [4]. Sévère ne resta qu'un ou deux mois à Rome et quitta la capitale avant l'automne de 197 [5]. Il s'embarqua à Brindes avec son épouse et

[1] Orelli, 934. Cf. 5498, 6752.

[2] Orelli, 5501; C. I. L., VI, 1522; Borghesi, III, 263 et sqq. :

d · M
··· *statilio* ··· *f* ··· BARBARO · COS
··· *leg* · AVGG · GERM · SVPER
··· *leg* · AVGG · PROV · THRAC
donato · *donis* · *mil* · *bello* · PARTH · MESOP
praet ··· *q* · PROV · AFRIC · TR · LATIC
leg ··· *x* · *uir* · *stlit* · IVDIC · SEVIR · EQ · ROM
coniugi · *bene* · MERENTI
··· ARCIANA · C · F
F

Il y a un *Q. Gabinius Barbarus* qui fut *proc. prou. Siciliae* et entre les, années 209 et 211, *proc. auggg. praef. prou. Sardiniae.* Il n'a naturellement aucun rapport avec le premier. B. d. I., 1873, p. 92; Klein, *Die Verwaltungsbeamten der Provinzen*, S. 187, 272.

[3] *Q. Hedius Rufus Lollianus Gentianus... comes Seueri et Antonini Augg. ter...* C. I. L., II, 4121; cf. 4122; C. I. G. 5180; Marini, p. 166. On ne doit pas le confondre avec *L. Egnatius Victor Lollianus,* consul avant 207, *corrector Achaïae* et *leg. pr. pr. Pannoniae* en 207; C. I. G. 1624; Gruter. CIII, 6; ni avec *L. Egnatius Lollianus, praef. urb.* en 254; C. I. L., VI, 1405.

[4] C. I. L., VI, 1408. Cf. Wilmanns, *Exempla Inscript.*, I, p. 396-398 : il prend le titre de *dux uexill. per Italiam exercitus imp. Seueri... aug. et imp. Aureli Antonini aug.* Comme Caracalla ne reçut le titre d'*Augustus* qu'après la prise de Ctésiphon, il me semble qu'il s'agit bien ici de l'armée qui fit la guerre d'Orient.

[5] On a prétendu en 198; mais l'inscription de Renier, I. A. 1727 ne peut s'expliquer qu'en admettant 197. Cf. Eckhel, VII, 176; Her. III, 9, 1; Sievers, § 27; Nauck, 148; Uhlborn, *Fundamenta chronol. tertullianae.* Gottingae, 1852, p. 22, 25, 28, 29. Il place les titres d'*imperator* comme suit :

197 *imp.* IX (triomphe sur Albin), *trib. pot.* V;
197 *imp.* X, premier triomphe en Orient (Nisibe);
198 *imp.* XI (Orelli 905), *trib. pot.* VI (Orelli 926);
199 — *trib. pot.* VII;
200 — *trib. pot.* VIII (Orelli 210);
201 — *trib. pot.* IX;
202 — *trib. pot.* X;
203 — *trib. pot.* XI (Orelli 912);
204 — *trib. pot.* XII (Orelli 913);
205 — *trib. pot.* XIII (Orelli 937).

ses enfants [1]. Les populations formèrent des souhaits pour le succès de son entreprise et des vœux pour son heureux retour [2]. Il aborda en Syrie et se rendit par Edesse (Urfa) d'Antioche à Nisibe où il arriva en automne 197 [3]. A la nouvelle de son arrivée, les Parthes s'empressèrent de regagner leur pays avec leur roi Vologèse IV [4], qui, en 191, avait succédé à son frère Vologèse III (Arsace XXIX)].

Lorsque Sévère passa par l'Osrhoène, le roi Abgarus, fils de Maanou [5], qui prit par après le nom de Septimius en signe de l'amitié qui l'unissait à l'empereur [6], vint à la rencontre du prince, lui donna ses deux fils en otage, comme gages de sa fidélité, et lui fournit un certain nombre d'archers [7]. Il est probable que, pendant l'absence de Sévère, Abgarus s'était allié aux Parthes pour attaquer Nisibe; et, qu'à l'arrivée de l'empereur, il ne donna tant de preuves de fidélité que pour éviter la guerre et n'être pas puni de sa rébellion [8]. Ce roi rendit tant de services pendant cette guerre, que, plus tard, probablement en l'an 202, il vint à Rome sur l'invitation de Sévère. L'empereur lui fit une réception aussi belle que celle faite naguère par Néron à Téridate, roi d'Arménie [9]; et afin d'humilier le Parthe, il lui donna le titre de Grand-Roi, nom que le roi des Parthes portait depuis longtemps.

On sait qu'Odaenatho, époux de Zénobie, roi des Arabes de Palmyre (Tadmor), prit aussi, de même que sa famille, le nom de Septimius : ce fut

[1] Sp. *Seu.* 15; Vaillant, *Num. col. et munic.*, II, 7, 55.

[2] Ainsi à Bénevent. Garrucci, *Dissert. arch.* Roma, 1864; Orelli, 907; Mommsen, I. R. N., 1410, 4040.

[3] Dio LXXV, 9. Probablement avec Julie et Caracalla. Vaillant, *Num. col. et munic.*, II, 7. D'après Vaillant il passa par Carrhae : c'est difficile à admettre.

[4] Dio LXXV, 9; Volckmann, p. 18; Prokesch-Osten, *Les monnaies des rois parthes.* Paris, 1875, p. 75 (Extr. des Mém. de la Soc. française de numismatique et d'archéologie).

[5] Texier, *Édesse et ses monuments*, p. 25 (Extr. de la Rev. orientale et américaine; Paris, 1859, n° 8).

[6] De Boze, *Mém. cité,* p. 115; Tristan, II, 80.

[7] Her. III, 9, 4; note p. 643; Aur. Vict. *Caes.* 20; Orelli 912.

[8] G. Rawlinson, *The sixth great oriental monarchy; or the geography, history and antiquities of Parthia.* London, 1873, p. 339.

[9] Dio LXXIX, 16. Rome supporta les frais du voyage de Téridate qui montèrent, paraît-il, à la somme fabuleuse de 39 millions de francs. Caracalla jeta Abgarus dans les fers et s'empara de l'Osrhoène. Dio LXXVII, 2. Cf. Bayer, *Historia Osrhoena,* p. 164 et 173.

probablement parce que Sévère avait accordé à cette famille le droit de cité en récompense de services rendus pendant la guerre de Niger [1]. Du reste l'empereur donna à la ville de Palmyre le *ius coloniae* et le *ius italicum*. Sévère, dit fort bien Dumont à ce sujet [2], fit une alliance avec une famille puissante qui commandait aux tribus arabes de la Palmyrène, lui accorda des subsides et des priviléges, sous la condition de défendre la Syrie contre les incursions des autres Arabes et des Parthes. »

L'expédition contre les Parthes fut entreprise dès l'automne [3] de l'année 197.

De Nisibe Sévère pouvait arriver facilement à l'Euphrate en descendant le fleuve Mygdonius (Djachjacha Tschai) lequel, après avoir pris le nom d'Araxès (Chabur Tschai) se jette dans l'Euphrate entre Chabura et Circesium (Abu-Seraï) [4]. Ce fut cependant sur l'Euphrate, et non à Nisibe, que Sévère fit construire sa flotte pour laquelle les forêts qui bordent les rives du fleuve et les régions voisines lui fournissaient du bois en abondance [5]. Une partie de l'armée descendit le fleuve sur des barques tandis que l'autre, suivant en grande partie la route prise jadis par Trajan, longea les deux rives de l'Euphrate [6]. Il fallut cependant quitter de temps à autre la rive et chercher des défilés là où des rochers à pic, comme près de Doer et d'El-Meschte, entre El-Baus (Balessi de la Bible) et Anah, et plus loin entre Zibda et Hit, rendent la route impraticable.

Les marécages durent causer moins d'embarras à l'armée, vu qu'à cette époque de l'année les eaux du fleuve se retirent considérablement.

Un certain Antiochus, originaire de Cilicie, et faisant semblant de pro-

[1] Alias *Ossal, Hairan*. Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes*. Paris, 1847, II, 193; Duruy, p. 274; C. I. L., VI, 1516; von Sallet, *Die Fürsten von Palmyra*. Berlin, 1866.

[2] Dumont, *Précis de l'histoire des empereurs romains*. Paris, 1847, p. 45.

[3] Sp. *Sev.* 16.

[4] Nous empruntons les détails topographiques de ces contrées au R. P. Léonce Alichan, *Topographie de la grande Arménie*, traduit de l'arménien par Éd. Dulaurier (*Journal asiatique*, 6e série, t. XIII, 1869); et surtout à l'excellent ouvrage de Černik, *Technische Studien. Expedition durch die Gebiete des Euphrat und Tigris* (Mittheil. von Petermann, Ergänzungsh. XLIV u. XLV, Gotha, 1875).

[5] Dio LXXV, 9.

[6] Dio LXVIII, 28.

fesser la philosophie cynique [1] ainsi qu'un parent de Vologèse IV [2], Téridate accompagnèrent les troupes et leur furent d'un grand secours pour la connaissance de ces contrées. Le premier fit même plus : il fortifia les soldats contre le désespoir causé par la rigueur du froid, en se jetant dans la neige et en s'y roulant; ce qui lui valut des présents et des honneurs de la part de Sévère et d'Antonin. On peut admettre que ce fut après un mois de marche que Sévère, ayant passé le *murus medicus* (Rud Nimrud), arriva à Babylone qu'il trouva abandonnée. Remontant ensuite le fleuve, il se dirigea vers Séleucie, faisant passer sa flotte par le *regium flumen* [3] canal qui réunissait l'Euphrate au Tigre, et sur les bords duquel Séleucie avait été bâtie par Séleucus Nicator, à la distance d'une lieue du Tigre [4]. Séleucie se présenta au conquérant déserte comme Babylone. Depuis quelle avait été prise par Trajan, elle n'était plus qu'une grande ruine. De Séleucie à Ctésiphon (Takte Kesra) résidence d'hiver du Grand-Roi, il n'y avait que trois milles.

[1] Dio LXXVII, 19.

[2] Si l'on traduit le « ἀδελφὸς » de Dio LXXV, 9 par frère et non par parent, alors on doit admettre que c'était Vologèse V et non Vologèse IV qui régnait en 197 : ce qui est contraire aux données de la numismatique parthique. Il est aussi difficile de dire exactement les noms de tous les personnages mêlés à cette guerre que de préciser les faits. En comparant les divers textes de Dion (LXXV, 9; LXXVII, 12, 19; LXXVIII, 1; cf. les notes de Reimar) avec les données de la numismatique (Prokesch-Osten, p. 74 et sqq.; Tychsen, *De numis. uet. Persarum comment. IV,* in Comm. Soc. reg. scient., Gottingae, 1816, III, 45; de Longperrier, *Examen des médailles d'Artaban IV* (Rev. fr. de numism., 1841, pp. 245-255); Schneiderwirth, S. 164-166; G. Rawlinson, p. 353 et sqq.), on arrive à admettre comme le plus probable que Vologèse IV règne jusqu'en 208. D'un autre côté en Arménie il y a Sanatruce, parent du Grand-Roi. Celui-ci a cinq fils : Arsace qui lui succéda comme roi d'Arménie; Téridate qui succéda à Arsace (Dio LXXVII, 19, 21; LXXVIII, 27); Vologèse V, roi des Parthes, qui régna jusqu'en 227 et obtint, après la guerre avec son frère, Ctésiphon, la Susiane et tout le sud de la monarchie, tandis que son frère Artaban V († 226) obtient la Médie, l'Adiabène et le Nord. Il est à supposer que Téridate suivit Sévère dans l'espoir d'obtenir de l'empereur la succession de Vologèse IV.

[3] Il y avait plusieurs de ces canaux : le principal est le *regium flumen,* Naar Malcha, Nahr al Malk, Nahal Malcha ou Nehrul Melek, construit par les anciens rois d'Assyrie (Herodot. I, 193). Séleucus Nicator, en fondant Séleucie, en changea le cours pour le faire passer par cette ville. Ce fut celui-ci que déblayèrent Trajan, Sévère et, plus tard, Julien. Cf. Amm. Marc. XXIII, 6, 25; XXIV, 2, 9; 6, 1 et 2, et note III, p. 78; Zos. III, 24; Strabo XVI, 10; Pl. H. N. VI, 26.

[4] Trajan prit la même route; mais Dion dit (LXVIII, 28) qu'il fit transporter ses navires par terre, le canal n'étant pas navigable.

Sévère ravagea les environs si fertiles de Ctésiphon et de Bagdad et commença le siége de la capitale [1] qui ne tarda pas à se rendre dès les premiers jours de l'an 198 [2]. Le Grand-Roi réussit à s'enfuir avec quelques cavaliers, et cette fuite fut représentée plus tard sur les bas-reliefs de l'arc de triomphe de Sévère.

Pour récompenser ses troupes, l'empereur leur permit de piller la ville : le massacre fut terrible et on constitua environ cent mille prisonniers [3]. La capitale ne se releva de ses ruines que bien plus tard sous le Sassanide Sapor II. Fier de ce triomphe, Sévère prit le titre de *Parthicus maximus* [4] et adressa au Sénat une lettre dans laquelle il décrivit, en termes magnifiques, ses exploits qu'il fit représenter sur des tables de bronze afin de les exposer au public.

[L'empereur ne poursuivit pas Vologèse dans sa fuite, nous dit Dion, et ne conserva pas Ctésiphon; mais, comme si son expédition n'avait eu d'autre but que le pillage de cette ville, il s'en alla tant parce qu'il ne connaissait pas le pays, — ce qui prouve que Téridate l'avait abandonné, probablement parce que Sévère n'avait pas voulu lui accorder la succession de Vologèse IV, — que parce qu'il manquait du nécessaire. Il revint par un

[1] Hérodien prétend que les Parthes ne s'attendaient pas à cette attaque, ce qui est de toute invraisemblance. Cf. G. Rawlinson, p. 340.

[2] Cette date nous est indiquée par l'inscription suivante, publiée par Renier, I. A. 1727 :

*u*ICTORIAE · PARTHIC
*i*MPP · CAESARVM
l · SEPTIMI · SEVERI · PII
*p*ERTINACIS · AUG · ARA
*bi*CI · ADIABEN · PARTH
MAX · ET · M · AVRELI
ANTONINI · AVGVSTOR
. . . .
T · AVRELIVS · FORTIS · AE*d*
. . . .
DEDIC · IDIB · MAIS
SATVRNINO · ET · GALLO
COS

C'est à tort, me semble-t-il, que M. Duruy, page 267, attribue cette inscription à une victoire remportée par les généraux de Sévère avant la prise de Ctésiphon.

[3] Dio LXXV, 9; Her. III, 9, 13-22.

[4] Sp. *Seu.* 16; Sievers, 266, Cohen, VII, 214. *Arabic. Adiab. Parth. max.* dès 198. C. I. L., III, 205, 208.

autre chemin que celui qu'il avait pris pour arriver, attendu qu'il avait consommé les vivres et les pâturages qu'il avait rencontrés sur le premier [1].

Les troupes sévériennes remontèrent donc le Tigre en partie par terre, en partie à l'aide de bateaux. Le climat de ces contrées était plus favorable et plus doux que celui de l'Euphrate.

Ici se présente la question de savoir si Sévère a réellement voulu envahir l'Arménie. En remontant le Tigre voulait-il se diriger directement sur Hatra (El Hadr) ou bien vers l'Arménie : on ne saurait trop le dire. Les passages de Dion et d'Hérodien sont assez obscurs, et ce dernier surtout est pour toute cette guerre d'Orient d'une inexactitude des plus déplorables; sa narration est marquée au coin d'une ignorance complète de la topographie des lieux. Faisant abstraction de ces détails, et n'ayant égard qu'aux faits qu'il raconte et qu'on n'est pas en droit de supposer inventés, nous croyons qu'en les comparant avec la notice fournie par Dion, on peut se représenter toute cette expédition de la manière suivante. Du moment que le roi d'Arménie apprit que le Grand-Roi était attaqué, il se disposa à venir à son secours. Nous savons en effet que l'histoire de l'Arménie est intimement liée à celle de l'empire des Parthes. Tantôt les Arméniens sont en guerre avec eux, tantôt ils sont leurs alliés. Il semble que du moment qu'ils ne sont pas sous le coup d'une invasion étrangère, ils ne songent qu'à se faire mutuellement la guerre; mais aussitôt que l'étranger a l'intention de passer la frontière, ils oublient leurs luttes intestines et se retrouvent unis pour lutter d'un commun accord contre l'ennemi-né de tout l'extrême Orient, le Romain. C'est en courant au secours du Parthe et lorsque Vologèse, fils de Sanatruce [2] se trouve déjà

[1] Dio LXXV, 9. On a prétendu qu'il ne poursuivit pas Vologèse IV, à cause d'une dyssenterie qui s'était déclarée dans son armée. Cf. Rawlinson, p. 541. Ce qui n'aurait eu rien d'extraordinaire. Le climat de Ctésiphon et celui de Bagdad qui n'est qu'à 4 lieues de la première ville, est sec et chaud. Černik (p. 36) a constaté qu'en janvier le thermomètre y variait de 13° à 21°.

[2] Dio LXXV, 9. Nous savons que Sanatruce régnait alors en Arménie. Comme il est peu probable que Dion se soit trompé de nom, nous devons admettre ou bien que Vologèse avait momentanément détrôné son père Sanatruce, qui fut rétabli dans la suite, mais rien ne prouve la vérité de cette hypothèse; ou bien, ce qui est plus probable, que Sanatruce avait envoyé contre l'ennemi son fils Vologèse. On dit qu'Arsace succéda à Sanatruce; mais, comme le nom

presque en présence de l'ennemi [1] qu'il apprend la défaite de Vologèse IV. En prince sage, prévoyant qu'il n'était pas de force à lutter seul contre l'armée romaine, il entame avec Sévère des négociations qui n'aboutirent probablement si bien que parce que Sévère ne se souciait guère d'entreprendre une guerre sérieuse contre l'Arménien. Vologèse dut donner une certaine somme d'argent ainsi que des otages et reçut en retour une partie de l'Arménie possédée par les Romains [2]. Il entrait en effet dans la politique impériale de se faire toujours un allié de l'Arménien contre le Parthe ou du Parthe contre l'Arménien.

Il était impossible à Sévère de faire une guerre en Orient sans s'assurer de l'Arménie. M. Duruy dit fort bien au sujet de ce royaume [3] : « L'Arménie est dans l'Asie occidentale ce que la Suisse est en Europe, une forteresse naturelle, une position dominante où se trouvent les clefs des provinces voisines; de là l'importance stratégique de l'Arménie dans les guerres des Romains et des Parthes. Que les premiers soient maîtres de ce haut plateau et les Parthes seront découverts et menacés sur leurs flancs; que ceux-ci y dominent et ils pourront inonder les provinces romaines de leur innombrable cavalerie. »

On ne peut, comme le fait M. Höfner [4], rejeter complétement cette expédition d'Arménie et admettre que le Vologèse dont parle Dion Cassius n'est autre que le roi des Parthes Vologèse IV lui-même qui, après s'être enfui de

d'Arsace est un nom générique, rien n'empêche d'admettre avec Letronne (*Recueil des inscriptions gr. et lat. de l'Égypte*. Paris, 1842, II, p. 511) que son nom véritable est celui de Khosrow I (Chosroès le Grand) et que ce fut bien lui qui fit un voyage en Égypte avant de monter sur le trône d'Arménie.

[1] Dio LXXV, 9 : ἀντιπαραταξαμένῳ.

[2] Dio LXXV, 9; Her. III, 9, 2; Rawlinson, p. 559, et Schneiderwirth, S. 164, admettent que cette soumission se fit au commencement de la guerre d'Orient. Je trouve plus rationnel de la placer après la prise de Ctésiphon. Il ne peut être question ici que de l'*Armenia maior,* et Sévère aura rendu l'une ou l'autre petite partie de l'Arménie conquise par Trajan ou plutôt par Marc-Aurèle qui s'empara de l'Arménie sans la réduire en province. Cf. Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung,* I, S. 211 et sqq.

[3] Duruy, *Hist. des Romains,* III, p. 102.

[4] Hoefner, S. 226. Parce que Hérodien a commis certaines erreurs, ce n'est pas une raison pour rejeter tout son récit.

Ctésiphon, veut recommencer la guerre et obtient non-seulement son pardon, mais même un accroissement de territoire. Ceci serait contraire non-seulement aux textes anciens, mais aussi à toute la politique impériale, et l'on ne comprendrait aucunement la raison d'être d'une conduite aussi peu digne et aussi impolitique de la part de Sévère.

Le roi d'Arménie avait du reste bien des raisons pour ne pas entreprendre une guerre sérieuse contre les Romains. Si la notice de S. Martin dans ses Mémoires sur l'Arménie [1] est exacte, les Khazars auraient envahi en 198 le territoire arménien, traversé les gorges de Derbend dans le Caucase, franchi le Kour et battu l'armée arménienne. On comprend dès lors que le roi devait encore faire garder sérieusement les frontières septentrionales de son royaume et ne pouvait éparpiller ses forces.

On peut donc supposer que Sévère n'avait pas l'intention de faire la guerre en Arménie et qu'il ne s'y serait décidé que dans le cas où Sanatruce eût montré des intentions hostiles. Grâce à la conduite pleine de soumission de ce dernier, Sévère put exécuter librement ses projets et se rendre directement à Hatra. Les inscriptions viennent confirmer ici notre manière de voir, et ne font aucune mention de l'Arménie. Aussi, alors que la guerre de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus était connue sous le nom de *bellum parthicum armeniacum*, celle de Sévère était dite *bellum parthicum mesopotamiacum* [2].

Arrivé à Calah, l'empereur quitte les rives du Tigre, entre en Mésopotamie et se dirige directement sur Hatra [3]. Celle-ci était une ville forte de Mésopotamie [4], sise entre l'Euphrate et le Tigre dans le désert de Sendjâr. Elle était habitée par une population mêlée d'Assyriens et d'Arabes [5]. La ville était entourée d'un double rempart, dont celui de l'intérieur était garni de

[1] I, p. 301. Cf. Duruy, p. 270, note 5.

[2] Borghesi, III, 266; Henzen, 5501; Guérin, *Voy. dans la Reg. de Tunis*, II, p. 256.

[3] C'est la marche la plus probable. Rien ne prouve que Sévère ait remonté le Tigre jusqu'à Ninive (Koyondjik). Le cabinet des médailles de Paris possède une médaille de Ninive du règne de Sévère qui mérite d'être signalée. Elle porte : COL ‖ NINIC ‖ A CLAV ‖ ΔIOPO ‖ P (?) F (?). *Colonia niniva caesarea augusta claudiopolis pia felix* d'après M. de Saulcy, *Les monnaies de Ninive* dans Ann. de la Soc. de numismatique, t. IV, p. 214.

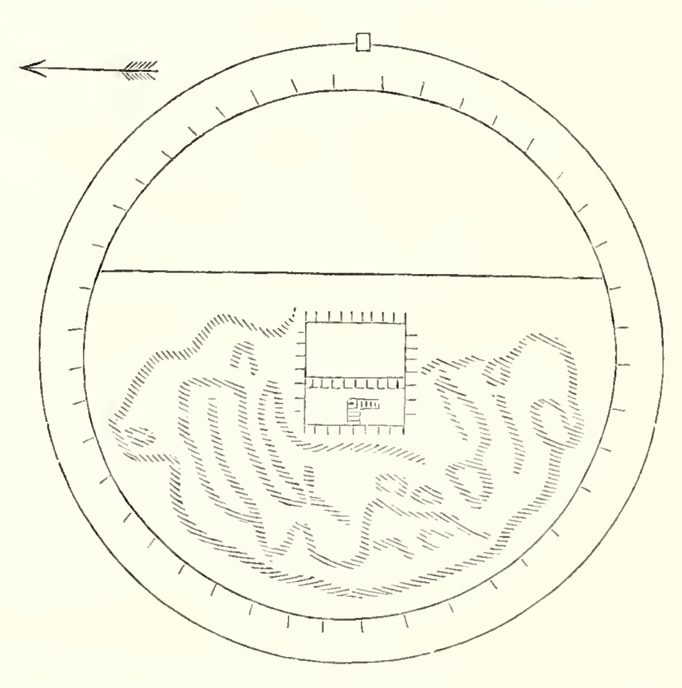
[4] Au S.-O. de Mosoul. On peut placer ce premier siége vers la fin de 198 ou au commencement de 199. Dindorff, éd. de Dion, admet 200; Irmisch 199 et Lenain, III, pp. 24 et 247 avant la fin de 201.

[5] Caussin de Perceval, II, 11, 28, 40, 41; Zumpt, *ad* C. I. G. 5366.

bastions, et renfermait une forte garnison d'archers. Ce qui en rendait le siége surtout difficile, c'ést qu'il n'y avait ni eau, ni vivres dans les environs. Ammien Marcellin nous a laissé une description navrante de la stérilité de cette plaine [1]. L'aridité du sol et les ardeurs brûlantes du soleil auxquelles les soldats de Sévère n'étaient guère habitués, devaient bientôt amener dans l'armée des maladies et toutes les misères qui en sont la conséquence. La ville elle-même était divisée en deux parties par un petit cours d'eau. L'une, la plus petite, était une plaine et servait de nécropole. L'autre était légèrement accidentée par des collines et des roches calcaires. Elle renfermait le grand palais de Barsemius, qui ne constituait, comme à Korsabad, qu'un bâtiment avec le temple du Soleil, et avait 800 pieds de long sur 700 de large. Les ruines en sont encore debout; elles comptent parmi les plus belles de cette époque, et témoignent de la prospérité de cette ville, dont la plus grande splendeur date du temps de Trajan à celui de Sévère [2].

[1] « *Prope Hatram uenimus, uetus oppidum in media solitndine positum... per porrectam planitiem ad usque lapidem septuagesimum in regionibus aridis nec aquam inueniri posse praeter salsam et faetidam, nec ad uictum aliquod nisi abrotonum et absinthium et dracuntium, aliaque herbarum genera tristissima.* » Amm. Marc. XXV, 8, 5-7.

[2] Voici le plan de cette ville d'après G. Rawlinson, page 374; cf. *Jonrnal of the royal geo-*



graphical Society, IX, p. 467-470; XI, p. 13 et sqq.; Ainsworth, *Researches in Mesopotamia*. London, 1840, p. 165 et sqq.; Fergusson, *History of Architecture*, II, p. 423-425.

Hatra, se souvenant de l'échec qu'avait subi sous ses murs l'empereur Trajan, présenta une si vigoureuse résistance que Sévère se vit bientôt forcé de lever le siége, après avoir perdu beaucoup d'hommes et avoir vu ses machines incendiées [1]. Ce fut probablement pendant ce siége qu'il fit tuer Crispus et Laetus.

Julius Crispus, tribun des cohortes prétoriennes, fut accusé par Valerius, qui lui succéda, d'avoir récité ces vers de Virgile, qui semblaient être une excitation à la révolte [2] :

Scilicet, ut Turno contingat regia coniux
Nos, animae uiles, inhumata infletaque turba,
Sternamur campis!

Sévère parvint à faire tuer Laetus, probablement celui qui défendit Nisibe contre les Parthes [3], dans une révolte militaire, ne voyant qu'avec aigreur et défiance l'attachement que les soldats lui portaient [4].

Après avoir fait de nouveaux préparatifs, l'empereur quitte Nisibe en l'an 200 [5], et revient sous les murs d'Hatra, plus décidé que jamais à s'emparer de cette ville opiniâtre, quelque grandes que puissent être les difficultés à surmonter; mais cette seconde entreprise ne fut pas couronnée de plus de succès que la première.

Les vivres qu'on amenait aux assiégeants étaient souvent interceptés par une cavalerie arabe qui parcourait les environs d'Hatra et tuait beaucoup de monde à l'ennemi. Sévère perdit aussi beaucoup d'hommes par les traits lancés par les assiégés du haut d'immenses machines. Il eut même plusieurs des siens tués à ses côtés. Et pour comble de malheur, les assiégés parvinrent à brûler de nouveau ses machines de guerre, à l'exception de celles construites par l'ingénieux Priscus qui rendit d'immenses services à Sévère pendant ce siége.

[1] Dio LXXV, 10. En 199 dit Uhlborn, p. 32.

[2] Verg. *Aen.* XI, 371-373.

[3] Lenain, III, p. 24; Sievers, § 26. C'est à tort que M. Duruy, page 268, identifie ce Laetus avec le général du même nom qui assista à la bataille de Lyon.

[4] Dio LXXV, 10; Zonar. XII, 9. | [5] Eckhel, VII, 178; Uhlborn, p. 30.

Lorsque Sévère fut parvenu à gagner du terrain et à s'approcher davantage des murs de la forteresse, les assiégés imaginèrent un nouveau moyen de défense. Ils versaient sur les assaillants des flots de naphte asphaltique [1] brûlant les machines et faisant expirer les soldats dans des douleurs atroces. Hérodien rapporte qu'ils leur jetaient aussi des vases de terre, remplis d'insectes ailés et venimeux qui, s'attachant à leurs yeux et aux parties découvertes de leur corps, les blessaient de piqûres mortelles [2]. Mais tous ces expédients ne purent arrêter Sévère. A force de persévérance, une brèche est pratiquée dans le mur de la ville; un pan de mur miné dans ses fondements s'écroule; la ville était prise si la cupidité de l'empereur ne l'avait sauvée. Sévère savait qu'Hatra renfermait d'immenses richesses; les trésors du temple du Soleil étaient célèbres; et, craignant que ses soldats ne s'en emparent si la ville est prise d'assaut, il fait sonner la fatale retraite, au grand mécontentement de ses troupes, au moment où celles-ci allaient s'emparer de la forteresse.

Sévère espérait que la famine forcerait bientôt les assiégés à se rendre à la discrétion du vainqueur, mais il fut frustré dans son attente. La reddition se faisant attendre, il ordonne une seconde fois l'assaut de la place : les soldats européens refusent d'obéir à son ordre; et il doit envoyer à l'assaut les Syriens qui essuient une éclatante défaite. L'un de ses principaux officiers ne lui demande qu'une seule cohorte d'Européens pour s'emparer de la place : *Καὶ πόθεν τοσούτους στρατιώτας ἕχω;* est-il forcé de lui répondre. C'est ainsi, dit Dion, que le Dieu qui délivra la ville, fit rappeler par Sévère les soldats au moment où ils pouvaient y entrer et l'arrêta par ses soldats lorsqu'il voulut s'en emparer.

A la honte de l'empereur il fallut de nouveau lever le siége après vingt jours d'inutiles efforts [3].

D'après Hérodien il se consola de cet éclatant échec par des succès qu'il

[1] Νάφθα. Dio LXXV, 11. On trouve beaucoup de sources de naphte le long du Tigre, surtout aux environs de Kerkuk (sources dites Baba-Guryar), à Kifri, à Tuz Churmatli; et sur les rives de l'Euphrate on en trouve beaucoup aux environs de Hit. Cf. Černik, *op. cit.*, passim.

[2] Her. III, 9, 9-13. Cf. Galenus, *De theriaca*, II, éd. Kuhn, XIV, p. 301.

[3] Dio LXXV, 12, 13; Uhlborn, p. 12; Lenain, III, pp. 24 et 247.

remporta sur les Arabes, et pénétra même jusque dans l'Arabie heureuse qu'il dévasta et dont il réduisit une partie en province romaine [1]. Ce récit d'Hérodien est erroné. Si Sévère guerroya contre des Arabes, ce ne fut que contre les Arabes scénites, habitants nomades de la Mésopotamie [2], qui faisaient de continuelles incursions sur le territoire romain. Il ne s'agit ici que de plusieurs escarmouches contre quelques tribus nomades tout comme cela avait eu lieu lors de la première guerre de Sévère en Orient. Nous avons vu précédemment qu'il fit même une alliance avec le roi de Palmyre pour que celui-ci s'opposât à une incursion des Arabes [3]; dans la suite, il tâcha de fortifier davantage les points faibles de la Syrie, surtout de la Damascène, pour empêcher le retour de ces attaques devenues si fréquentes [4].

Si l'on considère les résultats de cette expédition orientale, on peut dire que celle-ci fortifia la domination romaine en Orient, et à ce point de vue elle entoure Sévère d'une gloire qui eut été bien plus belle si une grande faute ne l'avait ternie.

[Le prestige du Parthe était sérieusement affaibli : la résistance avait été faible, pour ne pas dire davantage; l'Adiabène redevenait tributaire de Rome et la Mésopotamie allait être réduite en province romaine. Aussi le temps n'était pas éloigné où la Perse ayant à sa tête Artaxerxès, fils de Babek et fondateur des Sassanides, allait détruire cette puissance parthique qui pendant plus de trois siècles avait si glorieusement lutté contre l'empire romain.]

Sévère sentait enfin le besoin du repos : il y avait dix ans qu'il régnait, et il n'avait pas encore déposé les armes. Après un court séjour à Nisibe il retourna à Antioche [5]. En 201 l'empereur quitta la Syrie pour faire en Égypte un voyage, resté célèbre, et dont la curiosité semble avoir été le seul motif. Julia Domna et Caracalla l'accompagnèrent [6].

[1] Her. III, 9, 5. Sextus Rufus dit qu'il réduisit toute l'Arabie. Il n'en est rien. Kuhn, II, 169.

[2] Zos. I, 8; Cassiod. *Chron.*, p. 650; Sievers, § 29. | [3] Cf. p. 85.

[4] A Khan-Kosseir, en Syrie, on a trouvé l'inscription suivante : *imp. Caes. L. Sept. Seuer... Liuius Calphurnius prouinc. Coelosuriae p. hoc praesidium construxit in securitatem publicam et Scaenitarum Arabum terrorem.* C. I. L., III, 128.

[5] En 201. Uhlborn, p. 52; Orelli 279.

[6] Osann., p. 429. Il dut partir pour l'Égypte dès 201, vu que le 18 mars 202 il se trouve déjà à Sirmium. Je ne puis admettre avec Höfner (p. 247) que ce départ eut lieu dès 199.

Passant d'abord par la Palestine, il put se rendre compte par lui-même des dispositions peu sympathiques des habitants de cette province [1]. Les Juifs, remuants comme toujours, se soulevèrent plusieurs fois sous le règne de Sévère. Malheureusement il est très-difficile, sinon impossible, de dire quelle fut l'importance de ces révoltes et dans quelles circonstances elles se firent. Dion Cassius nous rapporte [2] que, pendant que Sévère se trouvait à Nisibe en 196, un brigand du nom de Claudius, qui dévastait la Judée et la Syrie, et que pour cette raison on recherchait activement, vint un jour trouver Sévère, à la tête d'une troupe de cavaliers, comme s'il eût été tribun militaire, salua l'empereur et l'embrassa sans avoir été reconnu ni arrêté depuis. On ne connaît ni l'origine ni la religion de ce Claudius. Rien n'empêche d'admettre, avec Graetz [3], que ce Claudius, Juif ou non, se trouvait à la tête d'une troupe qui voulait par tous les moyens possibles reconquérir l'indépendance de la Judée et que le *triumphus iudaicus,* que le Sénat décerna à Sévère [4], fut accordé à l'occasion de certains succès remportés sur ces cohortes qui devaient ressembler davantage à des bandes de brigands qu'à un vrai corps d'armée. S'il y avait eu un soulèvement général des Juifs, les auteurs anciens, surtout Dion, n'auraient pas manqué de le mentionner. De plus, les Juifs auront manifesté quelquefois leur mécontentement d'une manière tumultueuse; et çà et là se seront produites quelques émeutes que les troupes romaines n'auront guère eu du mal à étouffer. Les Juifs étaient du reste tenus en respect par la *leg. X fret.* cantonnée probablement dans la *col. Ælia Capitolina* (Jérusalem); et les quelques soulèvements qui ont eu lieu sous Sévère ont probablement été directement réprimés par des *uexillationes* de cette légion [5].

[1] Nous pouvons citer la ville d'Abila comme ayant frappé des médailles en son honneur à cette époque. Une de ces médailles porte la date de 201. De Saulcy, *Num. de la Terre-Sainte,* p. 311.

[2] Dio LXXV, 2. | [3] Graetz, IV, 220.

[4] De Champagny (I, 178) admet que ce fut Caracalla qui remporta des succès sur les Juifs. Mais Caracalla n'avait alors que douze ans. Du reste le texte de Sp. *Seu.* 16 est fautif : « *Filio sane concessit, ut triumpharet; cui senatus Iudaicum triumphum decreuerat idcirco quod et in Syria res bene gestae fuerant a Seuero.* » Si c'est Sévère qui a fait tout cela, pourquoi accorder alors le triomphe à Caracalla?

[5] Cf. Clermont-Ganneau dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1879, pp. 158-170.

Ces bandes de brigands continuèrent du reste à exister après la mort de Sévère; et nous voyons que les juifs prirent toujours fait et cause pour elles contre les Romains, comme le prouvent les luttes entre Eleazar et Ismaël [1].

On peut supposer aussi que les juifs avaient manifesté d'une façon assez bruyante leurs sympathies pour les Parthes à cause du grand nombre des coréligionnaires qui étaient établis dans ces contrées, surtout à Babylone. Leur nombre était si grand que sous Marc-Aurèle les juifs avaient établis des écoles à Nisibe et à Nahardea. Le chef de tous ces juifs babyloniens semble avoir été à cette époque le premier Resch Glutha, le rabbin Hona [2]. Quant à l'interprétation exhaltée faite par les juifs de cette parole du prophète Daniel [3] « lorsqu'ils tomberont ils seront relevés par l'aide d'un enfant » il semble qu'ils appliquaient ce texte non à Sévère ni à Caracalla, mais bien à Alexandre Sévère qui leur fut en effet favorable.]

De la Palestine, Sévère se dirigea vers l'Égypte; et, arrivé au Mont Cæsius, situé à peu de distance de Péluse, il rendit les honneurs funèbres au grand Pompée, qui y avait son tombeau, et qui n'avait malheureusement pas été favorisé par la Fortune comme le fut notre empereur [4]. Sévère s'arrêta ensuite à Alexandrie. A son entrée, il lut sur les portes de la ville : « *Domini Nigri hæc urbs*. Τοῦ Κυρίου Νίγρου ἡ πόλις. » Comme il ne manqua pas d'exprimer sa vive indignation à ce sujet, le peuple tâcha de le calmer en changeant spirituellement l'inscription par les termes : « Nous avons écrit sur notre porte que cette ville appartenait au maître de Niger. Οἴδαμεν, εἰρήκαμεν τοῦ Κυρίου Νίγρου ἡ πόλις · σὺ γὰρ εἶ ὁ Κύριος τοῦ Νίγρου [5]. »

L'empereur remonta ensuite le Nil; et il aurait bien poursuivi son voyage jusqu'en Éthiopie, s'il n'avait été arrêté par l'existence d'une maladie conta-

[1] Baba Mezia, 85 *b*; Jerus Maasserot, III, p. 50, cité par Graetz, IV, 227.

[2] Jost, II, S. 58, 59, 250. Actuellement encore il y a bon nombre de juifs dans cette partie de l'Asie. A Bagdad, il y en a 20,000.

[3] Dan. XI, 34. Cf. Hieron. *in Dan.*, l. c.; Baronius, *Ann. Eccl.*, éd. Theiner, II, pp. 457-460; Graetz, IV, S. 486.

[4] Luc. *Phars.* VIII, 858; Sp. *Seu.* 17; Dio LXXV, 13 et p. 1266, note 68; LXXVIII, 30; LXXIX, 1.

[5] Suidas, II, 2, 700. De Boze (*Mém. cité*, p. 118) dit que Sévère laissa subsister une inscription écrite sur le piédestal d'une statue en basalte élevée en Égypte à Niger.

gieuse qui était sans doute un dernier reste de l'épidémie de la petite vérole qui avait été introduite en Europe par les légions revenant de la guerre d'Orient et sévit par tout l'empire depuis l'an 166 jusque sous le règne de Commode [1].

Sévère visita les Pyramides, le Sphinx dont on avait récemment restauré le temple sous la préfecture de M. Antonius Sabinus [2] et l'antique Memphis où il fit élever un temple à Bacchus [3], un de ses dieux favoris. Nous ignorons s'il se passa à Memphis quelque fait extraordinaire, mais nous savons qu'en souvenir du voyage de Sévère en Égypte on donna le nom de Memphis à un endroit de Rome et qu'on y éleva un *sacrarium* pour les victoires remportées en Orient [4].

Il visita probablement le temple de Chouphis à Esneh, où se lit encore son cartouche dans l'intérieur du pronaos [5]. A Thèbes, le monument qui attira le plus sa curiosité fut le colosse de Memnon, nommé ainsi par les Grecs du nom du quartier de Thèbes dans lequel il se trouvait [6]. Ce colosse de 60 pieds de haut, de 18 de large et dont les doigts n'avaient rien moins que 3 pieds, ne représentait pas, comme on l'a dit, le héros grec, fils fabuleux de l'Aurore qui saluait sa mère de sa voix miraculeuse au lever du soleil [7]; mais bien le Pharaon Aménouphis III (Amen-ʿhotep) de la dix-huitième dynastie qui vivait vers l'an 1680 av. J.-C., et dont on peut voir une belle statue en bazalte au British Museum. Les deux colosses faisaient partie de la décoration du magnifique édifice qu'Aménouphis fit élever à

[1] Des inscriptions nous rappellent le nom de certaines victimes. Ainsi dans le Noricum une inscription de 182. C. I. L., III, 5567; Cap. *Ver.* 8; *Marc. Ant.* 13, 17; Amm. Marc. XXIII, 6, 24; Oros. VII, 15; Dio LXXII, 14. Cette épidémie n'était pas ce que nous appelons la peste, mais bien la petite vérole. Cf. Hirsch, *Handb. der geographischen Pathologie,* I, 193; Hecker, *De peste antoniniana;* Friedlaender, *Sittengesch.,* I, S. 33-35.

[2] Entre 199 et 200. Letronne, *Inscript. gr. de l'Égypte,* II, 463; C. I. G. 4701*b*.

[3] Orelli 2360.

[4] C. I. L., VI, 461 : *locus appellatur Memphi;* Marini, *Frat. Arv.,* p. 628.

[5] Champollion le Jeune, *Lettres d'Égypte.* Paris, 1838, p. 108.

[6] Champollion-Figeac, *L'Égypte anc.* Paris, 1860, pp. 70 et sqq.

[7] Ampère, *Voyage,* p. 197. « La statue était un symbole flottant entre le jour et la nuit », a dit Letronne, *La statue vocale de Memnon étudiée dans ses rapports avec l'Égypte et la Grèce* (Mém. de l'Acad. des Inscript., 1833, IX), p. 251.

Thèbes; et représentaient, selon l'usage antique, le Pharaon lui-même. Il ne fut pas brisé par Cambyse lors de son expédition en Égypte; mais bien par un tremblement de terre survenu en l'an 27 av. J.-C. [1]; et c'était surtout depuis le règne de Néron qu'il avait acquis une grande renommée. Tout le monde voulait venir admirer ce colosse qui faisait entendre des sons au lever de l'aurore et qui étaient surtout distincts pendant les mois de février et de mars.

Les anciens y voyaient un fait surnaturel, alors que ce n'était qu'un simple phénomène physique, causé par la chaleur des rayons du soleil. Ceux-ci frappant le colosse séchaient l'humidité dont la rosée de la nuit avait couvert la surface et dissipaient ensuite celle dont cette même surface dépolie s'était imprégnée. Par suite de la continuité de cette action, il se faisait que des grains ou des plaques de la partie brisée éclataient tout à coup; et cette rupture subite causait dans la pierre rigide et quelque peu élastique un ébranlement, une vibration rapide qui produisait un son. Ce phénomène curieux a été observé en maint endroit : dans les carrières de granit de Syènes, dans les palais de Karnak et dans les temples de Philae. De même aux environs de la Maladetta dans les Pyrénées et jusque sur les bords de l'Orénoque, on a remarqué que les roches granitiques font quelquefois entendre un craquement sonore au lever du soleil quand la différence de la température de jour et de nuit a été considérable [2].

Ce fut sous Sévère que l'on entendit le colosse pour la dernière fois parce que ce fut alors qu'on le restaura [3]. Ampère dit fort bien à ce sujet [4] : « Dans

[1] Letronne, *Mém.*, p. 271; Brugsch, *Hist. de l'Égypte*. Leipzig, 1861, p. 117; Sharpe, *Gesch. Aegyptens*. Leipzig, 1857, I, 62; II, 160. Comme en égyptien *Memna* signifie construction de luxe, on peut mettre ce mot en rapport avec celui employé plus tard par les Grecs.

[2] Strab. XVII, 1; Paus. I, 42, 2; Letronne, *Mém.*, p. 252; Creuzer, trad. Guigniaut, II, 385, 484, 490, 495; *Rev. des Deux-Mondes*, 1874 et *Quarterly Review*, april 1875.

[3] *M. Ulpius Primianus*, préfet de l'Égypte, l'entendit encore le 24 février 194. Nous possédons aussi de ce *Primianus* l'inscription du Nilomètre d'Éléphantine. Cf. Letronne, *Rech. pour servir à l'hist. de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains*. Paris, 1823, pp. 265 et sqq.

[4] Ampère, *Voyage*, p. 398. Letronne, *Mém.*, p. 282, dit qu'il fut restauré au moyen d'assises de blocs, façonnés ensuite par le marteau et le ciseau, à l'imitation du colosse voisin, ou de la partie qui gisait encore à terre au temps de Pausanias. Sévère restaura le cou et la tête.

son zèle dévot pour le paganisme et probablement dans le désir de faire pièce au christianisme, Sévère restaura le colosse mutilé. Il s'attendait qu'après cette restauration le dieu ne se bornerait plus à exhaler un son fugitif, mais rendrait de véritables oracles, comme on imaginait qu'il en avait autrefois rendu; mais la vibration sonore ne se reproduisit plus après que le colosse eut été réparé. »

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler ici que ce fut sous le règne de Sévère, sous la préfecture de Subatianus Aquila (205/9), qu'on découvrit de nouvelles carrières à Syènes (Assouan), plus près de Philae que de Syènes. Ce fut probablement la *ala I Mauror.* qui y travailla sous la direction du décurion Aurelius Heraclides. C'étaient des carrières de granit rose (syénite), caractérisé par l'absence de mica remplacé par l'amphibole [1].

Sévère rechercha avec avidité tout ce que la religion du pays contenait de plus secret et de plus mystérieux. Il s'intéressa surtout au culte de Sérapis; et toute sa vie il garda le meilleur souvenir de ce voyage qui lui avait tant appris et pendant lequel il avait pu admirer tant de choses intéressantes et curieuses. Comme jadis Hadrien, ce fut en érudit que Sévère parcourut l'Égypte; et, plus heureux que César et Antoine, les charmes d'une autre Cléopâtre ne vinrent pas l'arracher à ses préoccupations scientifiques. A Philae, l'île sainte d'Osiris, il dut se rappeler ce que coûta à César et à Rome ce séjour d'Égypte en voyant à Hermonthis le temple construit en souvenir de l'heureuse délivrance de Cléopâtre de son fils Ptolémée-Césarion. Les prêtres ne durent pas négliger de lui en expliquer les bas-reliefs qui représentent la naissance du dieu Harphré, fils de Mandou et de Ritho [2].

Il est probable que la célèbre question des sources du Nil, qui préoccupa les anciens autant que les modernes, n'échappa pas non plus à son attention. Dion, à l'occasion de ce voyage, en parle assez longuement, et il ne semble pas inutile de faire remarquer que pour lui la source de ce fleuve mystérieux se trouve à l'extrémité de l'Atlas maurétanien. Il fait sortir le Nil des grands marécages produits par les eaux qui découlent d'une haute montagne couverte de neiges [3].

[1] C. I. L., III, 75; C. I. G. 4861; Letronne, *Recherches,* pp. 359 et 489.
[2] Champollion, *Lettres,* p. 105. | [3] Dio LXXV, 13.

Parmi les actes posés par Sévère pendant son séjour en Égypte, il y en eut un qui dut déplaire singulièrement au peuple. Il ferma le tombeau d'Alexandre qui se trouvait dans le faubourg d'Alexandrie nommé Néapolis, afin d'être le dernier à le voir, et y renferma les livres religieux des Égyptiens — probablement les quarante-deux principaux livres de Toth, — pour qu'ils ne troublassent plus ce peuple léger et frivole comme les livres sibyllains préoccupaient les esprits des diverses contrées de l'empire [1].

Après avoir examiné tout ce que l'Égypte renfermait d'intéressant, Sévère se rendit à Rome où il arriva encore en automne de l'an 202 [2]. On n'est pas d'accord sur le point de savoir comment l'empereur revint en Italie. De la comparaison de divers textes et de l'examen de certaines médailles, il me paraît que ce retour dut s'effectuer de la manière suivante : D'Égypte, Sévère retourna en Syrie où le 1er janvier de l'an 202 il prit à Antioche le consulat pour la troisième fois en même temps que son fils Caracalla [3]. De la Syrie, il se rendit par mer en Thrace, visita les camps de la Mésie et de la Pannonie [4], où il se trouvait encore au mois de mars, vu qu'un rescrit adressé à AA. Honoratus est daté de Sirmium du XV kal. apr. de l'an 202 [5]; et rentra enfin à Rome en traversant probablement l'Adriatique [6].

Le Sénat voulut décerner le triomphe à Sévère et à son fils; mais l'empereur ne put l'accepter n'étant pas en état de supporter les fatigues d'un triomphe, car il souffrait déjà alors de la podagre [7]. Le Sénat voulut au moins

[1] Dio LXXV, 13; Sp. *Seu.* 16, 17; Clem. Alex. *Strom.* V, p. 633. Cf. Lepsius, *Chronologie der Aegyptier*, I, 45-50.

[2] Eckhel, VII, 180; Cohen, III, 232, 233, 235; Occo 275; Uhlborn, pp. 31, 32; Lenain, III, 27 et 247 dit 203.

[3] Sp. *Seu.* 17. Le *post hoc Alexandriam petit* ne peut contredire cette donnée, vu que nous savons que le voyage d'Égypte eut lieu en 201 et que Sévère ne géra son troisième consulat qu'en 202. Wilmanns, *Ex. Inscr.*, 2758 et *indices*, p. 548. C'est une nouvelle preuve de l'inexactitude de Spartien.

[4] Her. III, 10, 1. | [5] L. 1. C. II, 32.

[6] Sievers, § 30; B. d. I., 1868, p. 234. On n'a aucune raison pour supposer que Julie et Caracalla retournèrent seuls à Rome en traversant la Méditerranée. La trirème qui se trouve sur une monnaie de Caracalla (Eckhel, VII, 202; Cohen, III, 362) peut fort bien se rapporter à la traversée de Syrie en Thrace ou à celle de l'Adriatique. Clinton, *Fasti rom.*, I, 209; Hoefner, S. 248.

[7] Il est peu probable qu'il ait permis à Caracalla de triompher seul. Sp. *Seu.* 16, 21; Her. III,

témoigner à l'empereur toute la part qu'il prenait à ses nombreux succès, en érigeant en 203, à lui et à ses fils, un arc de triomphe qu'on peut encore admirer aujourd'hui et dont les bas-reliefs rappellent toutes les victoires remportées par Sévère en Orient.

Cet arc de marbre pentélique, décoré de huit colonnes cannelées d'ordre corinthien, et de bas-reliefs d'une sculpture très-médiocre, est situé près de la Maison Mamertine, au nord-est du forum romain. Les voûtes des trois arcades, — la *uia sacra* passe sous l'arcade du milieu, — sont ornées de caissons et de rosaces diverses les unes des autres. Du côté occidental de l'arc un escalier de marbre conduit à la plate-forme où se voyait jadis Septime Sévère et ses deux fils, placés sur un quadrige, entourés de deux fantassins et de douze cavaliers, figurant l'escorte du triomphateur. Ce qui frappe surtout l'œil de l'observateur, c'est la grande inscription, en lettres relevées en bronze, qui décore la frise des deux côtés. Elle proclame, dans ce style pompeux, propre à l'épigraphie de cette époque, mais qui ne manque pas cependant d'une certaine grandeur, tous les titres de Sévère; mais en même temps, par le nom de Géta qui y est martelé, elle nous dévoile la haine fraternelle qui divisait les enfants de l'empereur [1] :

IMP · CAES · LVCIO · SEPTIMIO · M · FIL · SEVERO · PIO · PERTINACI · AVG · PATRI · PATRIAE · PARTHICO · ARABICO · ET
PARTHICO · ADIABENICO · PONTIFIC · MAXIMO · TRIBVNIC · POTEST · $\overline{\text{XI}}$ · IMP · $\overline{\text{XI}}$ · COS · $\overline{\text{III}}$ · PROCOS · ET
IMP · CAES · M · AVRELIO · L · FIL · ANTONINO · AVG · PIO · FELICI · TRIBVNIC · POTEST · $\overline{\text{VI}}$ · COS · PROCOS · P · P
OPTIMIS · FORTISSIMISQVE · PRINCIPIBVS
OB · REM · PVBLICAM · RESTITVTAM · IMPERIVMQVE · POPVLI · ROMANI · PROPAGATVM
INSIGNIBVS · VIRTVTIBVS · EORVM · DOMI · FORISQVE · S · P · Q · R

10, 1. — SPON, *Miscell. antiq.*, p. 177, reproduit une inscription d'après SUARESIUS (*Arcus L. S. Seueri anaglypta explicatio*. Romae, 1676), sur laquelle un *L. Coelius Rufus* s'intitule *curator triumphi L. Sept. Seueri*. Je ne crois pas que l'on puisse en inférer, contrairement à ce que rapportent les historiens, que Sévère ait triomphé. Il se pourrait bien qu'il ne s'agît ici que d'un homme chargé soit de la construction, soit de l'entretien de l'arc de triomphe, bien plus que de celui chargé des préparatifs du triomphe. Cette inscription commence ainsi :

L · COELIO · L · F · QUIR · RVFO · V · C · FLAVIALI · SACERDOTI
SPLENDIDISSIMO · PONTIFICI · MINORI · COOPTATO · IN · COLL
OMNIVM · FABR · CENTONARIOR · ET · DENDROFOR · CVRATORI · TRIOMFI
IMP · CAES · L · SEPTIMII ···

[1] C. I. L., VI, 1033. Au lieu de *p. p. optimis fortissimisque principibus*, il y avait auparavant : « *Et* || *P. Septimio Getae Nobilissimo Caesari* »

CHAPITRE VII.

GUERRE DE SÉVÈRE EN BRETAGNE.

Après des guerres aussi nombreuses, Sévère commençait à comprendre les douceurs de la paix : il était arrivé à cet âge de la vie où l'homme cherche la tranquillité et le repos. Aussi resta-t-il six ans à Rome sans entreprendre aucune campagne, donnant tout son temps à la justice et à l'administration de l'empire [1], et cherchant en vain dans la vie de famille un bonheur qu'il n'y trouva jamais. Il resta peu à Rome et séjourna d'ordinaire dans ses maisons de campagne situées aux environs de Rome et sur les côtes de la Campanie [2]. Les auteurs anciens ne nous disent pas que depuis la fin de la guerre d'Orient jusqu'à l'expédition de Bretagne, il ait quitté l'Italie, mais la présence à Lambèse en 203 d'une *familia rationis castrensis* [3] nous permet de supposer qu'en cette année Sévère se rendit en Afrique. Nous savons en effet que le prince ne quittait jamais Rome sans être accompagné d'un certain nombre d'employés de sa maison civile et militaire. Durant son séjour à Rome, il ne perdit rien de la vie rude et sobre du soldat. Sa vie fut toujours également active, régulière et simple [4]. Il y avait de l'Africain dans ses traits. [Ce n'est pas une figure vaine et hautaine comme celle de Verus, mais elle n'a pas non plus la majesté de la physionomie de Marc-Aurèle.

[1] Dio LXXVI, 7; Zon. XII, 10; Sp. *Seu.* 8.

[2] Her. III, 15, 2.

[3] Renier, I. A. 69; Daremberg, *Dict. antiq.*, p. 960.

[4] Dio LXXVI, 10, 17; Sp. *Seu.* 19; Mueller, S. 82; Eutrope lui reproche son avarice (VIII, 10). Julius Aterianus le met sur le même rang que Pertinax et parle de sa *censura totius uitae.* Trib. Poll. *Trig. tyr.* 5.

Chez Sévère on ne remarque rien de ce vain mépris, de ce mauvais caractère que nous révèlent les bustes efféminés de Commode qui avec ses yeux gros et son front petit nous fait l'effet d'un assez joli garçon aussi corrompu qu'inhumain. Son expression n'a rien non plus de cette cruauté méchante que nous dévoile ce beau buste de Caracalla du Musée de Naples. Son visage est rond, son front large et ridé, ses yeux grands et ouverts, sa chevelure est bouclée et sa barbe bien fournie. C'est une tête intelligente et éveillée, décidée et énergique. Son expression, peu sympathique du reste, est moins celle d'un homme bien cruel que d'un prince soucieux et préoccupé. Il y a dans ses traits quelque chose de caché, de peu ouvert. Ce qui caractérise Sévère c'est la dureté. Je ne sais, mais c'est une figure qui vous arrête et que cependant on n'aime pas [1].] Sévère était malheureusement presque le seul à la cour impériale, chez lequel on retrouvait les qualités du vrai Romain.

Son épouse, la belle Julie, se conduisait en véritable Messaline [2]. On a dit d'elle avec raison : Julie partage son temps entre le plaisir et les affaires; s'occupe des gens d'esprit dans son cabinet, des hommes les plus aimables de Rome dans son palais et des grands intérêts de l'empire sur le trône. Seulement comme elle n'eut pas le premier mérite de son sexe et que sa philosophie ne lui donna pas de mœurs, elle fut plus vantée que respectée et son souvenir a laissé plus d'éclat que de vénération. Comme sa sœur Julia Maesa, elle se laissa mourir d'inanition. Mais quelque grands qu'aient été ses vices, nous ne croyons pas, avec Spartien et Victor, qu'elle ait conspiré contre son époux, et encore moins qu'elle se soit prostituée à son fils Caracalla pour lequel elle ne ressentit jamais que de la haine, comme nous l'apprend Dion [3]. Sa conduite déréglée lui attira une réponse piquante de la part d'une femme du chef calédonien Argentocoxe qu'elle raillait sur la pro-

[1] Ses bustes sont très-nombreux. Le Musée du Capitole en possède deux fort beaux. La plus belle statue que je connaisse de lui, mais qui est fortement idéalisée, se trouve dans le Musée du prince Torlonia à Rome (n° 134 du catalogue).

[2] Médailles portant « *Concordia* ». Cohen, VII, 226; Sp. *Seu.* 18; Aur. Vict. *Caes.* 20; malgré ses mœurs déréglées, on a des médailles portant : « *Pudicitia* ». Cohen, III, 341.

[3] Dio LXXVIII, 23 et 24. — Cet inceste est affirmé par Sp. *Seu.* 20; Aur. Vict. *Caes.* 20; Eutr. VIII, 10; Oros. VII, 18.

miscuité qui régnait en Bretagne. « Nous satisfaisons, lui répliqua la Calédonienne, aux nécessités de la nature d'une manière plus honnête que vous, car tandis que vous recherchez les endroits les plus retirés pour vous prostituer aux derniers des hommes, nous paraissons en présence de tout le monde dans la compagnie des plus vaillants qui soient sous le soleil [1]. » C'est à tort, à notre avis, que M. Duruy cherche à nous représenter Julie comme une femme irréprochable et nous ne savons pas non plus sur quel texte il s'appuie pour lui attribuer quatre enfants : elle n'en eut que deux [2].

Les deux fils que Julie avait donné à Sévère, malgré les efforts que fit l'empereur pour les élever dignement, — il avait remis leur éducation entre les mains de son secrétaire Antipater d'Hierapolis [3], — ne lui causaient que du chagrin. Ils se portaient l'un à l'autre une haine mortelle qui ne fit que croître avec l'âge [4]. Plautien put les retenir quelque temps dans le devoir; mais à sa mort, leur haine, attisée par d'indignes flatteurs, ne connut plus de bornes. On semblait croire que la concorde régnait entre les deux frères [5], on célébrait des Philadelphia en leur honneur à Athènes [6], à Périnthe [7] et dans d'autres villes. Mais tout cela ne présentait rien de réel, et la haine des deux princes devint si forte que, pour n'être pas obligés de se voir, ils divisèrent en deux leur demeure du Palatin. Sévère eut beau leur prêcher la bonne entente, ils l'écoutaient à peine; mais aussi n'étaient-ils pas ses égaux, ne portaient-ils pas les mêmes titres que lui, et ne peut-on pas dire que ce fut quelque peu la faute à Sévère s'il était sans influence sur ses fils, lui qui avait tout fait pour les élever à des honneurs trop précoces, qui avait

[1] Dio LXXVI, 16.

[2] Duruy, p. 294.

[3] Consul, gouverneur de Bithynie, mais il perdit cette charge à cause de sa cruauté. Lenain, III, 51, 55, 45. Cf. Phil. *Vit. Soph.*, II, 24.

[4] Dio LXXVI, 7; Her. III, 10, 57, 16; probablement que les deux princes avaient l'un et l'autre des reproches à se faire, et non pas Caracalla seul, comme semble le dire Dion. Cf. Sievers, *Phil.*, XXXI, S. 633.

[5] *Concord. augg.* Occo. 278; Cohen, III, 239, 415.

[6] C. I. G. 245, 246, 283, 285 et 286.

[7] Tristan, II, 103, 285; Herzberg, II, 424; probablement à l'occasion de l'inauguration du temple de la Concorde, construit en leur honneur et en celui de Sévère. Buonarroti, *Osservazioni istorichi sopra alcune medaglioni antichi.* Roma, 1698, p. 149.

créé Caracalla Cæsar à huit ans, Augustus à dix; Géta Cæsar à neuf et qui allait bientôt le nommer Augustus? Ce fut par politique, je le veux bien; mais les conséquences de sa conduite ne furent pas moins désastreuses, et qui sait si cette double succession ne fut pas la cause de leur haine mortelle.

Et maintenant, parvenu à la fin de la vie, épuisé par les fatigues et les infirmités, la guerre paraît être à Sévère le seul remède à ces maux de famille. Ce n'est pas le désir de la gloire qui l'engage à porter la guerre en Bretagne; c'est le père de famille qui cherche par tous les moyens à ramener ses fils à des sentiments plus naturels et à les réconcilier. Le grand homme est au désespoir à la pensée que ses fils vont, après sa mort, détruire l'œuvre de toute sa vie; et, malgré les faiblesses qu'il a eues à leur égard, malgré une fausse politique qui les a fait combler d'honneurs trop précoces, on ne peut qu'admirer le vieillard infirme qui, par amour pour ses enfants, rassemble le peu des forces qui lui restent pour porter la guerre dans une contrée lointaine. Si pendant son règne il a souvent été cruel, sa digne fin a racheté bien des fautes et sa mort fut plus noble que sa vie. Par cette guerre il voulut ranimer aussi l'esprit militaire très-affaibli chez les soldats; et cet affaiblissement lui est aussi imputable. Il va guerroyer chez les Méates et les Calédoniens, derniers habitants de la Bretagne barbare, demeurant au delà des murs d'Hadrien et d'Antonin. Les Méates [1], quoique l'on n'en parle pas dans les guerres d'Agricola demeuraient en deçà du pays occupé par les Calédoniens qui habitaient le nord de l'Écosse actuelle. Rien de plus farouche que les mœurs de ces peuples qui ne répondaient que trop à la rigueur de leur climat.

Leur pays se composait de montagnes et de lacs, de hauteurs stériles et de plaines inondées. N'ayant ni châteaux, ni villes, ils ne connaissaient pas même l'agriculture. Des tentes leur servaient de demeure; et des bestiaux, les produits de la chasse et quelques fruits de la terre subvenaient seuls à leur existence. Ils s'abstenaient, dit-on, par superstition, du poisson qu'ils possédaient en abondance. Malgré le climat rigoureux, pour ne pas cacher

[1] Dio LXII, 6; LXVI, 16; LXXVI, 13; note 1, p. 1007; Her. III, 14, 12-16; sur les Calédoniens Tac. *Agric.* 10, 11, 25, 31; Jordan. *de rebus geticis*.

les nombreux animaux dont ils se tatouaient, ils couraient presque nus. Un collier et une ceinture de fer autour des reins étaient les principaux ornements de leur costume barbare. Le fer était pour eux une parure comme l'or pour les nations civilisées. La nature de leur pays les forçait d'être bons nageurs; ce qui ne peut cependant nous faire ajouter foi aux choses incroyables que nous rapporte Dion avec sa gravité ordinaire. Ils se battaient avec courage et agilité; et ayant des mœurs rigides et sévères, ils supportaient facilement toutes les souffrances d'une longue campagne. A la guerre, ils montaient des chevaux petits et légers, et ne se servaient ni de cuirasses ni de casques : ces défenses leur paraissaient plutôt un embarras qu'un secours. Un bouclier étroit, une épée et une lance surmontée d'une pomme de fer dont ils frappaient leur bouclier en marchant au combat, telles étaient leurs seules armes. La communauté de femmes servait de base à leur organisation domestique et la liberté démocratique à leur gouvernement [1].

Sévère avait un prétexte de guerre. Les Barbares avaient profité de l'éloignement des légions romaines, lors de la guerre d'Albin, pour forcer le gouverneur de Bretagne, Virius Lupus [2], d'acheter la paix à prix d'argent. Plus tard ils firent de nouvelles incursions, et en 205 ils furent repoussés avec perte par le *leg. aug. pr. pr.* L. Alfenius Senecio [3]. Sévère voulut saisir

[1] Dio LXII, 6, note 32, p. 1007; cf. Caes. B. G., V, 14.

[2] Dio LXXV, 5 et note 24, p. 1260; *leg. britt.* après Albin en 197.

[3] Her. III, 14, 1-3 dit même que le gouverneur dut demander du secours. Je ne sais si cela se rapporte à la guerre de 205. Cf. Nauck, p. 147. Sous Sévère, en Bretagne supérieure, la *leg. II aug.*, la *leg. XX ual. uictr.*, en Bretagne inférieure, la *leg. VI uictr.* Cf. Camden, p. 111, 458, 489, 563; Smith, *Coll. antiq.*, I, 131, 134; *Rev. archéol.*, VI, p. 524; C. I. L., VII, p. 4. Dion semble parler de la victoire de 205 (LXXVI, 10). C'est probablement à cette victoire que se rapporte l'inscription suivante, trouvée à Doncaster (Danum). C. I. L., VII, 200; cf. 513; elle date de 205 :

D · VICT · BRIG ET · NVM · AAGG T · AVR · AVRELIAN VS · DD · PRO · SE ET · SVIS · S · MAC · S	ANTONINO II · ET · GETA COS

A Condercum on en a trouvé une autre, se rapportant à cette victoire : *Victoriae augg. Alfenius Senecio uir clarissimus consularis Felix praefectus ala prima Asturum posuerunt. Lapid.*

l'occasion de ces nombreuses incursions pour porter la guerre chez les Calédoniens.

L'empereur quitta Rome en 208 [1] accompagné de sa femme et de ses enfants; et les vœux du peuple, pour son heureux retour, l'accompagnèrent [2]. Parmi les hommes de guerre qui firent partie de son état-major pour l'expédition de Bretagne nous pouvons citer C. Julius Pacatianus. Il est digne de remarque que celui-ci n'était que chevalier tandis qu'auparavant les princes n'élevaient jamais à la dignité de *comes principis* que des membres de l'ordre sénatorial [3]. La tradition rapporte qu'en passant par les Gaules [4], l'empereur ordonna à Lyon un grand massacre de chrétiens; seulement il est impos-

septentr., 27. Senecio fut *leg. aug. pr. pr.* de 205 à 208. Cf. 626. C'est à tort que Höfner, S. 319, admet l'inscription suivante comme ayant rapport à des succès obtenus en Bretagne en 207. C. I. L., III, 4364; cf. 6058 et Borghesi, III, 417.

VICTORIAE
AVGG · NN
ET · LEG · I
ADI · P · F
ANTONINIANAE
P · MARCIVS
P · FILIVS
SEXTIANVS
EPHESO
P · P · D · D

DEDICANTE
EGNATIO
VICTORE
LEG · AVGG
PR · PR
ET · CL
PISONE
LEGATO · LEG
V · IDVS
IVNIAS
APRO · ET
MAXIMO
COS

Ce L. Egnatius Victor Lollianus était à cette époque *leg. aug. pr. pr.* de la Pannonie supérieure où se trouvait alors aussi la *leg. I adi.* Cette inscription doit se rapporter à un succès quelconque obtenu par les Romains sur les bords du Danube.

1 Eckhel, VII, 187 (207); Fiedler, 386; Lenain, III, 32 (208); Irmisch, II, 795 (209); note dans Dion, page 1200 (208). Bruce, *The rom. Wall,* p. 25 et Horsley, *Britannia rom.,* p. 56 disent 208.

2 Orelli, 177; Steiner, 618; *Ann. de la Soc. arch. de Constantine,* 1853, n° XLIII.

3 Allmer, *Inscript. de Vienne,* n° 1963.

4 « *Aduentu gall.* » Cohen, III, 289 (207?); Her. III, 14, 6 dit qu'il passa l'Océan. Cela est impossible et probablement qu'Hérodien confond avec le Pas-de-Calais. Le nom du gouverneur de la Lyonnaise à cette époque nous est inconnu. Mais nous savons qu'entre 209 et 211 c'était *T. Flavius Secundus Philippianus,* car il s'intitule *leg. augg. prou. lugd. Rev. épigr. du midi de la France,* 1878, p. 5. Il consacra un autel à *Jupiter depulsor.* Cf. Mongez, *Acad. d. Inscriptions,* 1815, I, p. 241; Spon, p. 284.

sible de dire jusqu'à quel point celle-ci est fondée. De Lyon il se rendit à Gessoriacum, où stationnait la flotte de Bretagne [1], en prenant la grand'route qui part de Lyon et passe par Cabillonum et Durocortorum.

Sévère arriva dans l'île en 208, mais ne commença la campagne que l'année suivante. Il employa l'hiver de 208 à faire ses préparatifs de guerre, à ramasser des troupes, de l'argent, des provisions de toute espèce, et surtout à faire construire des ponts [2] dont il prévoyait avoir grand besoin dans une contrée aussi marécageuse que le nord de la Bretagne.

Il rejeta les propositions de paix que lui firent les ennemis effrayés [3]; et, pour séparer ses fils, il laissa à Géta, qu'il venait de créer Augustus et qu'il entoura de bons conseillers, le commandement de la province romaine, et pénétra avec Caracalla dans le pays ennemi. Il était si infirme qu'il ne pouvait supporter la fatigue du cheval et devait se faire porter en litière. La marche fut des plus pénibles. On avait à gravir de hautes montagnes, à traverser des forêts vierges et de fangeux marécages. Sévère pénétra bien avant dans le pays sans avoir rencontré la moindre résistance; et pendant toute la guerre on ne livra aucune grande bataille.

Les ennemis avaient une tactique habile que la nature du pays ne faisait que favoriser. Ils se divisaient en petits pelotons, attaquaient les soldats arriérés, leur tendaient des piéges en envoyant au-devant d'eux des bestiaux aisés à prendre et les attaquaient ensuite. Ils firent perdre par ces embûches tant de monde aux Romains que Dion nous rapporte que cinquante mille soldats moururent dans cette expédition. Dans ce nombre il faut compter ceux qui succombèrent aux nombreuses maladies occasionnées par les mauvaises eaux de la contrée [4].

[1] Roman, *op. cit.*, p. 88; cf. Smith, *Coll. antiq.*, I, p. 10.

[2] Her. III, 14, 9-11; Cohen, III, 442; Schulz, *op. cit.*, p. 491; des médailles sur lesquelles sont représentés des ponts dès 208. Cf. Birago's *Numismata*, cité par Bruce, page 25.

[3] Her. III, 14, 8-10; Dion n'en parle pas.

[4] Dio LXXVI, 12, 13; Her. III, 14, 17-20. Mannert, dans Boecking, *Not. Dig.*, 951, prétend qu'une flotte longeait les côtes pour fournir des vivres à Sévère. Je ne sais jusqu'où cela est vrai. Ce qui me semble encore moins fondé, c'est l'hypothèse qui veut qu'Ossian ait chanté ces guerres, que Fingall commandait les Calédoniens et qu'il remporta une victoire sur Caracalla. Cf. Gibbon, II, p. 9 sqq.

Sévère, après avoir parcouru le pays en tous sens, conclut avec les Barbares un traité par lequel ceux-ci renonçaient à une partie de leur territoire; et craignant de nouvelles incursions, il répara et consolida une grande partie du mur d'Hadrien, de Tunnocelum à Segidunum; mais ne construisit pas un nouveau *uallum*, comme on l'a souvent prétendu [1]. Des inscriptions nous prouvent que, même avant l'arrivée de Sévère en Bretagne, on ne s'était pas contenté d'entretenir le *uallum* d'Hadrien, mais que, même en deçà de cette ligne de fortifications, on construisit des remparts afin d'être à même de résister aux Calédoniens du moment qu'ils seraient parvenus à franchir le mur d'Hadrien. C'est ainsi que nous voyons, sous le gouvernement de L. Alfenius Senecio (205/8), la *coh. VI neru.* construire un *uallum* avec des ouvrages en moellon près de Bainbridge (Virosidum?) [2].

A l'occasion du succès qu'il venait de remporter sur les Barbares, Sévère prit le titre de *Britannicus Maximus* [3], et ses fils celui de *Britannicus* [4]. Il retourna à son quartier d'hiver d'York en automne de l'an 210 [5].

L'empereur avait espéré que la guerre aurait ramené ses fils à de meilleurs

[1] Bruce, pp. 22, 374-385; Smith, *Coll. antiq.*, II, 171; cf. A. Cumbrian, *Mural controversy*. London, 1857; Th. Gill, *Vallis eboracensis*. London, 1852. On a longtemps admis que Sévère construisit un mur. Dion n'en parle pas (LXXII, 8; LXXVI, 12, 13). Parmi ceux qui admettent cette construction nous pouvons citer Sp. *Seu.* 22; Aur. Vict. *Caes.* 20; *Ep.* 20; Beda, I, 67; Dio note 64, p. 1282; Gibbon, I, 8; Royou, III, 358; Eckhel, VIII, 166; Lenain, III, 248; Mannert, *Brit.*, 67-77; 119-127; Pauly, I, 1172; VIII, 35; Camden, 50, 51; cf. Boecking, *Not. Dign.*, 868 sqq.; 940-957; Forbiger, III, 276. — En 81 Agricola commença un *uallum* (de the Friths of Clyde — of Forth), Antonin le pieux le rebâtit en 140. Cap. *Ant.* p. 5. Hadrien en construisit un second mais plus au sud (Friths of Solway — embouchure de la Tyne) et c'est celui-là que Sévère fortifia. On suppose que la partie du *uallum* (N.) qui est en pierre et est munie de quatre-vingt-un châteaux est de Sévère en grande partie, tandis que le *uallum* en terre (au sud) est d'Hadrien. Cf. Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, I, 152 et 153; Huebner, *Monatsber. der Akad. der Wissensch. von Berlin*, 1866, 789 sqq.

[2] C. I. L., VII, 269. La discussion au sujet du *uallum* est résumée par Hübner, C. I. L., VII, p. 99 sqq. et p. 191 sqq. Les dissidences provinciales ne sont pas toujours restées étrangères à ce débat.

[3] Cohen, III, 318; VII, 230; Renier, I. A., 3273; des félicitations à l'occasion de cette victoire, Steiner, 3247; C. I. L., III, 3300.

[4] Eckhel, VII, 188; nous voyons cependant Caracalla prendre le titre de *Brit. max.* sur certaines inscriptions. Ainsi C. I. L., III, 5324 *i*; C. I. L., VII, 222, 226, 396.

[5] Il se trouvait encore à York le 5 mai 210 : L. I. C. III, 32.

sentiments; malheureusement il n'en fut rien. Ayant dû abandonner le commandement à Caracalla, par suite de ses infirmités qui croissaient de jour en jour [1], celui-ci, au lieu de s'occuper de ses devoirs de généralissime, ne tâchait que de se faire bien venir du soldat, pour être reconnu seul empereur au préjudice de son frère Géta. Il excita même les soldats contre son père malade, et les légionnaires murmuraient de ce qu'un vieillard infirme retardait la victoire [2]. Sévère, ayant eu connaissance des noires menées de son fils, fit preuve d'une grande énergie. S'étant fait porter sur son tribunal, au milieu de l'armée, il fit comparaître devant lui Caracalla et tous les soldats coupables qu'il condamna à mort. A force de prières, il les grâcia en leur disant : « Sentez-vous maintenant que c'est la tête qui commande et non les pieds [3]? »

Mais tout cela loin de corriger son fils ne le rendit que plus furieux. Il trame un nouveau complot et veut exciter l'armée à la révolte. Il sort de sa tente et crie qu'il est insulté par Castor, le plus fidèle des affranchis de Sévère. Déjà les soldats prévenus s'attroupent autour du jeune prince, lorsque Sévère paraît et ordonne la mort des plus mutins [4]. C'est alors que ce fils indigne, ce prince aussi vilain d'âme que de corps [5], conçut le projet du plus noir des crimes. Son père rétabli quelque peu chevauchait à la tête de son

[1] Her. III, 15, 1-15. Caracalla, dit-on, demanda aux médecins d'empoisonner son père.

[2] Les troupes en général étaient favorables à Caracalla. Cf. Kellermann, *Vig. rom.*, p. 4 et *append.*, 3 et 4.

[3] Aur. Vict. *Caes.* 20 et Sp. *Seu.* 18 disent que les troupes le nommèrent *Augustus*, alors qu'il l'était déjà; ceci a conduit en erreur M. de Champagny (I, 165) qui croit que cette révolte s'est produite en 198 lors de la prise de Ctésiphon. Cela n'est pas, vu que d'un côté Sévère récompensa ses troupes lors de la prise de Ctésiphon; qu'en plus Spartien se contredit *Seu.* 16 et 18 et que, de l'ensemble de ces textes et de celui d'Aurélius Victor, il ressort clairement que la révolte eut lieu en Bretagne; d'un autre côté, il est impossible de supposer qu'un enfant de neuf ans puisse susciter une émeute militaire. Dion parle d'une révolte (LXXVI, 14) qui, peut-être, est la même que celle dont parle Spartien, sinon il y a trois révoltes.

[4] Dio LXXVI, 14; cf. LXXVII, 1.

[5] Il était vilain et petit : Herod. IV, 12, 14. Au Musée d'Avignon se trouve une petite statuette de bronze, représentant un bonhomme marchand de gâteaux, petit, ayant les jambes courtes, trapues et difformes qui n'est autre chose qu'une caricature de Caracalla. Cf. Ch. Lenormant dans les *Nouv. mém. Instit. arch.*, II, 1838 et M. I., pl. 25; Champfleury, *Hist. de la caricature ancienne*. Paris, 1867, ch. XII. On le surnomma aussi *Tarautas*, du nom d'un gladiateur.

armée; Caracalla le suit et tire son épée. Un parricide va s'accomplir, lorsque l'armée, saisie de frayeur, jette un cri d'alarme. Sévère se retourne et voit son fils prêt à le tuer. Avec un sangfroid incroyable, il continue sa marche; et, arrivé au *praetorium,* il mande Antonin, le préfet du prétoire et Castor, et fait à son fils les plus amers reproches. « Si vous voulez me tuer, lui dit-il, prenez cette épée, — il en avait mise une à côté du lit sur lequel il était couché, — exécutez ici votre dessein. Vous êtes jeune et vigoureux; je suis un vieillard infirme, étendu sur un lit de douleur. La chose vous est aisée; si la honte retient votre main, ordonnez à Papinien de vous défaire de moi; il vous obéira puisque vous êtes son empereur. » Ce discours ne parvint cependant pas à toucher cette âme endurcie.

Bientôt, on annonce la nouvelle de la révolte des Bretons qui ne pouvaient se tenir tranquilles. Sévère s'irrite, jure de se venger et, se servant des paroles d'Agamemnon, il engage les soldats à n'épargner personne : « Qu'aucun n'évite la mort, qu'aucun n'échappe à votre épée, pas même l'enfant caché dans le sein de sa mère [1]. » Mais il ne lui fut pas donné d'accomplir ces noirs desseins. Le terme de sa vie était arrivé. La podagre, dont il souffrait depuis longtemps [2], s'aggrava dans des proportions alarmantes, surtout par suite du chagrin que lui causait Caracalla.

A ses derniers moments, il excita ses fils à la concorde [3] et leur lut ce magnifique discours de Micipsa mourant, qu'il appliqua à lui-même [4]. « J'ai trouvé, leur dit-il, la République dans le désordre et le trouble, je la quitte tranquille au dedans et au dehors. Je laisse à mes fils un empire puissant et durable, s'ils sont gens de bien; faible et caduc, s'ils préfèrent être vicieux [5]. Vivez en bonne entente, enrichissez le soldat, et n'ayez aucun égard au reste. » S'élevant ensuite à des idées plus nobles : « J'ai été tout, dit-il, et il ne m'a servi de rien [6]. » Parole digne d'un esprit aussi distingué que le sien. Dans le même ordre d'idées, il dit au moment qu'on lui apporta l'urne qui devait contenir ses cendres : « Tu renfermeras celui que n'a pu contenir l'univers. » Ses derniers moments résument toute sa vie et nous le montrent

[1] Dio LXXVI, 15; cf. Hom. *Il.* VI, 57.

[2] Suivant d'autres, il avait une arthrite. Gros, X, note *ad Dionem,* LXXVI, 15.

[3] Sp. *Seu.* 21. | [4] Sall. B. I., X. | [5] Sp. *Seu.* 23.

[6] Sp. *Seu.* 18; Aur. Vict. *Caes.* 20; cf. Sp. *Seu.* 22; *Hermes,* III, 230.

plein d'activité. « Qu'avons-nous à faire, » dit-il à ceux qui l'entourent, et son dernier mot d'ordre fut : *Laboremus* [1].

Voulant montrer que ses deux fils devaient réellement lui succéder, il ordonna de doubler la statue de la *Fortuna* qui se trouvait d'ordinaire dans la chambre impériale; et, comme cette seconde statue ne pouvait être achevée à temps, il voulut qu'on transportât alternativement la sienne [2].

Enfin, le mal s'aggravant toujours, il désira mourir. Il voulut d'abord s'empoisonner, mais préféra, dit-on, succomber à une indigestion [3]. Il mourut à York le 4 février 211, à l'âge de soixante-cinq ans [4], après en avoir régné dix-sept [5].

Ses fils célébrèrent ses funérailles à York [6]; et, ayant conclu la paix avec les Barbares [7], ils portèrent ses cendres dans une urne de porphyre [8] à Rome [9], où ils lui rendirent les honneurs divins [10]. Parmi les premiers flamines attachés à son culte nous pouvons citer L. Licinius Herodes [11] et

[1] Sp. *Seu.* 23; Dio LXXVI, 15, 16.

[2] Sp. *Seu.* 28; cf. Sievers, § 32. | [3] Aur. Vict. *Epit.* 20.

[4] Sp. *Seu.* 22 et *Nig.* 5; Peter, *Exercit.*, p. 13; Irmisch, III, 485 dit quatre-vingt-neuf ans; Dio LXXV, 15, 17 : soixante-cinq ans, neuf mois, vingt-cinq jours.

[5] Dio : dix-sept ans, huit mois, trois jours (LXXV, 17); Eutrop. : dix-sept ans, trois mois (VIII, 10); Abulpharag (éd. Bauer, I, p. 115, 175) : dix-huit ans; Clinton, p. 2 : dix-sept ans, huit mois, quatre jours.

[6] Sp. *Seu.* 19, 24; Dio LXXVI, 17; Her. III, 15.

[7] Dio LXXVII, 1; Her. III, 15, 12; Camden, p. 49.

[8] De porphyre dit Dio LXXVI, 15; d'albâtre dit Her. III, 15, 16; d'or dit Sp. *Seu.* 19, 24.

[9] Vœux pour le retour des deux fils. Steiner, 618, 1455, 1457; Morcelli, *Oper. epigr.* Patavi, 1819, I, p. 46.

[10] Eckhel, VII, 190; C. I. L., III, 1452; B. d. I., 1840, p. 161-164; *Ann. de la Soc. de Constantine,* 1853, p. 88, et 1860-1861, p. 190.

[11] Marini, *Iscr. Alb.*, n° XLIV; Orelli, 2204; Wilmanns, *Exempla inscript. lat.,* 1721 :

L · LICINIO · L · FIL · PAL
HERODI
EQVIT · ROM · DECVRIALI
DECVRIAE · VIATORIAE
EQVESTRIS · COS · DECVRIONI
QVINQVENNALI · DVVMVIRO
SACERDOTI · GENI · COL · FLAM
ROM · ET · AVG · CVRAT · OPER · PVBL
QVAESTORI · AER · AEDILI · FLAM
DIVI · SEVERI · SODALI · ARVLENSI
PRAET · PRIM · SAC · VOLK · FACIV
ORDO · AVGVSTAL
OPTIMO · CIVI · OB · MERITA

Q. Vibius Egnatius Sulpicius Priscus [1]. L'urne funéraire fut probablement déposée dans le mausolée d'Hadrien [2].

Le Sénat décréta qu'en signe de deuil le cours de la justice serait suspendu, qu'un éloge funèbre serait prononcé; et ajouta qu'un homme aussi juste n'aurait jamais dû ou naître ou mourir [3].

[1] C. I. L., V, 7783. Il est dit : *Consularis pontifex et flamen diui Seueri.*

[2] Dio LXXVI, 15; Her. IV, 1 et 2; Lenain, III, 249.

[3] Aur. Vict. *Caes.* 22.

II

CHAPITRE PREMIER.

POLITIQUE DE SÉVÈRE.

La politique de Sévère a eu deux phases bien distinctes : la première embrasse l'époque de ses guerres contre ses compétiteurs; la seconde nous présente la vraie politique de son règne.

Aussi longtemps qu'il ne fut pas maître absolu de l'empire, Sévère ménagea tous les pouvoirs, les faibles comme les forts. Nous avons rappelé son discours d'avénement au Sénat et ses largesses à cette plèbe romaine qui aimait sincèrement Niger. On sait qu'il ne négligea rien non plus pour contenter ses légionnaires. Son mérite réside dans la conviction qu'il a eue que, par cette politique de ménagements seule, il pouvait éviter toute révolte intestine et parvenir à n'avoir jamais qu'un seul rival à combattre. Mais du moment qu'aucun adversaire ne lui porte plus ombrage, sa politique entre dans une phase nouvelle. Il veut consolider son pouvoir, le rendre le plus absolu possible, faire disparaître jusqu'au dernier souvenir des institutions républicaines et transmettre ce pouvoir, ainsi consolidé, à ses deux enfants. L'armée sera le principal appui de ce despotisme, qui, comme tout pouvoir basé sur la force, s'écroulera du jour qu'il n'y aura plus un bras de fer pour retenir dans de justes bornes la puissance de la soldatesque.

Sévère poursuivit ce but d'une manière uniforme; et l'on ne rencontre pas chez lui de ces tergiversations qui ne sont le propre que des esprits faibles.

Nous ne pouvons, avec nos idées modernes, approuver cette tendance à

l'absolutisme : elle est contraire à nos mœurs et à nos institutions. Mais, pour être à même de juger impartialement cette politique, il faut faire taire nos aspirations actuelles, et examiner scrupuleusement la situation politique, sociale et morale, dans laquelle se trouvait l'empire romain au IIIe siècle de notre ère. Qui oserait nier que, pour une société prête à se dissoudre et corrompue jusque dans ses bases, un pouvoir tyrannique seul ne soit capable de ralentir une décadence devenue inévitable? Alors qu'il y a des nations qui ne sont pas mûres pour la liberté, il en est d'autres qui ne sont plus assez jeunes pour en supporter le fardeau. Un pouvoir absolu seul peut alors, non les guérir, — les nations pas plus que les individus ne renaissent à une seconde jeunesse, — mais les soutenir dans leur décrépitude; et, quels que soient les droits à la liberté que la nature a accordés à l'homme, il est préférable de voir le despotisme sur le trône que l'anarchie dans les masses.

Si Septime Sévère a un mérite, c'est celui d'avoir compris les nécessités de la Rome du IIIe siècle. Plus que tout autre empereur, il a ralenti l'inévitable ruine du peuple romain; malheureusement, par certaines tendances de sa politique, il était à prévoir que, du moment qu'un homme énergique ne gouvernerait plus l'empire, la décadence n'en serait que plus rapide. Un pouvoir fort entre les mains d'un prince incapable d'en supporter le poids et dominé par une soldatesque corrompue, n'est qu'une autre forme de l'anarchie. Aussi, à la mort de Sévère, voyons-nous commencer cette longue agonie de deux siècles qui dut amener la destruction de la puissance romaine. La faute politique de Sévère n'est pas d'avoir consolidé le despotisme; — il était nécessaire à Rome, — mais d'avoir affaibli, par le relâchement de la discipline militaire et des mœurs guerrières, la force armée, le seul soutien possible d'un pouvoir absolu. Sévère s'occupa trop du présent sans se demander si ses successeurs seraient à même de continuer son œuvre.

Pour parvenir à son but, l'empereur tâcha de contenter le peuple et de s'attacher les provinces. Il anéantit l'autorité du Sénat et basa l'existence de sa dynastie sur le règne de l'armée.

Le peuple n'eut qu'à se louer de Sévère. Sous bien peu d'empereurs, il mena une vie plus heureuse, si tant est qu'on peut appeler heureuse la vie d'un peuple indolent, paresseux, efféminé, adonné à tous les vices et ne

demandant que du pain et des jeux. Ce vœu de la plèbe romaine fut surabondamment exaucé par Sévère. Rome fut toujours bien approvisionnée et jamais, comme sous Commode, il n'y eut la moindre disette de blé [1]. Sous son règne nous rencontrons pour la première fois un *subpræfectus annonæ urbis* [2]; seulement nous ne savons pas si cette fonction n'avait pas été créée avant le principat de Sévère.

A sa mort, les greniers de Rome renfermaient de quoi nourrir, pendant sept ans, les cent quatre-vingt-dix mille nécessiteux de la ville, les dix mille prétoriens et une grande partie du reste de la population à raison de soixante-quinze mille boisseaux par jour [3]; et il restait de l'huile, pour en distribuer

[1] Dio LXXII, 13.

[2] Henzen 6920, 6940. Cf. Marquardt, *Staatsverw.*, II, 128; Hirschfeld dans le *Philologus* XXIX, 51 et *Untersuchungen*, S. 158. Un *subpræfectus* de cette époque fut *Q. Cosconius Fronto* qui fut nommé directement après cette fonction procurateur de la Sardaigne. Klein, I, 272.

[3] Il n'entre pas dans notre sujet de discuter ici le nombre des nécessiteux de cette époque. Je dirai cependant qu'un texte de Dion (LXXVI, 1) a passé trop inaperçu. Dion nous dit que Sévère donna, lors des *decennalia*, 10 pièces d'or à chaque prétorien et à chaque citoyen nourri aux frais de l'État, et que cela lui coûta 200,000,0000 HS. Si donc chacun reçut 1,000 HS. (l'*aureus* = 100 HS.), il y en eut 200,000 qui en furent favorisés. Défalquez 10,000 prétoriens et il restera 190,000 nécessiteux. Si 75,000 boisseaux par jour; 27,375,000 par an, pour 7 ans il y aura 191,625,000 de boisseaux. Si l'on admet que le *modius* valait 4 HS., Sévère laissa du blé pour une valeur de 766,500,000 HS. Plusieurs savants ont admis avec Dureau de la Malle (*Économie polit. des Romains*. Paris, 1840, I, 406) qu'il y avait vers cette époque 506,250 nécessiteux. On voit que ce chiffre ne concorde pas avec les données de Dion qui dit (LXXVI, 1) : « Ὁ δὲ Σεουῆρος ἐπὶ τῆς δεκετηρίδος τῆς ἀρχῆς αὐτοῦ ἐδωρήσατο τῷ τε ὁμίλῳ παντὶ τῷ σιτοδοτουμένῳ καὶ τοῖς στρατιώταις τοῖς δορυφόροις ἰσαρίθμους τοῖς τῆς ἡγεμονίας ἔτεσι χρυσοῦς... ἐς γὰρ τὴν δωρεὰν ταύτην πεντακισχίλιαι μυριάδες δραχμῶν (50,000,000 dr. = 200,000,000 HS.) ἀναλώθησαν. » D'un autre côté, comme 75,000 boisseaux suffisent à nourrir journellement non 200,000, mais 450,000 personnes, il faut bien admettre que Spartien (*Seu.* 23) n'a pas seulement en vue ceux qui étaient nourris aux frais de l'État, mais aussi un grand nombre du reste des citoyens, si même pas la population tout entière. Sur cette question cf. *Acad. des inscript. et belles-lettres*, XII, p. 282 (*Mémoire* de Dureau de la Malle); Zumpt, *Ueber den Stand der Bevölkerung und die Volksvermehrung im Alterthum* (Abh. Ak. Berlin, 1840), S. 50 u. 62; Kuhn, *Ueber die Korneinfuhr in Rom im Alterthum* (Zeitschr. f. d. Alterthumswissenschaft, III, 1845, n°s 125-126, 135-136); Preller, *Abhandlungen über Rom und den Tiber* (Bericht. über die Verhandl. der k. Saechs. Gesellsch. der Wiss. zu Leipzig, 1849, 28-30); von Hoeck, *Röm. Gesch. vom Verfall der Republik bis zur Vollendung der Mon. unter Constantin*, I, 2. Abth., 1843, S. 390; de Champagny, *Les Césars*, III, appendice I; Mommsen, *Die röm. Tribus*, S. 182; Otto Hirschfeld, *Die Getreideverwaltung in der röm. Kaiserzeit* (Philologus, XXIX, 1870, S. 4, 13, 25, 68).

pendant cinq ans, non-seulement à Rome, mais à toute l'Italie [1]. L'huile étant fournie en abondance par la province tripolitaine, Sévère fut à même d'en distribuer régulièrement au peuple de Rome, alors que sous ses prédécesseurs, les distributions d'huile n'avaient eu lieu que de temps à autre [2].

L'intérêt que portait Sévère aux misères du peuple fut poussé si loin qu'il ordonna à Galien de préparer un dépôt de cette panacée connue sous le nom de thériaque et d'autres remèdes afin de pouvoir les distribuer aux nécessiteux [3]. Antipater et Arria furent même guéris à l'aide de cette thériaque [4]. C'est à tort que M. Duruy [5] a confondu cette provision de médicaments utiles avec cette grande quantité de poisons que Caracalla se procura plus tard dans la Haute-Asie pour la somme de 7,550,000 drachmes, dans l'intention de faire périr en secret et de manières diverses un aussi grand nombre de personnes qu'il le voudrait. Ces poisons furent brûlés dans la suite par les ordres de Macrin [6].

Cette prévoyance de Sévère mérite les plus grands éloges, et c'est à juste titre qu'il se déclare : « *Munificentissimus prouidentissimusque princeps* [7]. » Malgré toutes ces largesses et malgré les sommes énormes que Sévère consacra à la construction de nouveaux monuments et à l'entretien d'anciens édifices, il sut si bien gérer les finances publiques qu'au rapport de Dion, il laissa à sa mort non quelques mille drachmes faciles à compter, mais bien des millions de drachmes [8].

Il ne négligea pas non plus les fondations alimentaires, instituées par Trajan [9], interrompues sous Commode [10] et que Pertinax n'eut pas les moyens

[1] Sp. *Seu.* 23.

[2] Sp. *Seu.* 18, 23; Cap. *Alb.* 13. Héliogabale réduisit ces distributions, mais Alexandre Sévère les rétablit. Lamp. *Alex. Seu.* 22; cf. Hirschfeld, *op. cit.*, S. 13. Déjà sous Marc-Aurèle nous trouvons un *procurator ad oleum*. Orelli 1880.

[3] Galeni, *de antidotis,* I, 3. | [4] Galeni, *de theriaca,* I, 2.

[5] Duruy, p. 293, note 2.

[6] Dio LXXVIII, 6.

[7] Eckhel, VII, 189; Orelli 141.

[8] Dio LXXVI, 16.

[9] Desjardins, *de tabulis alimentariis.* Parisiis, 1854; Wolf, *Ueber eine milde Stiftung Trajan's.* Berlin, 1808; Champagny, *Antonins,* I, 245; III, append.

[10] Lamp. *Comm.* 16.

de payer [1]. Du règne de Sévère nous connaissons en effet un *præfectus alimentorum Mæcius Probus* [2]. D'un autre côté, des particuliers en province adoptaient, pour venir au secours des enfants pauvres, non pas le mode de prêts hypothécaires institués dans ce but par Trajan, mais faisaient des fondations. Deux inscriptions de *Sicca Veneria* (Kef) nous parlent ainsi d'une fondation faite par P. Licinius Papirianus, procurateur de Marc-Aurèle [3]. Dans un rescrit, Sévère déclara que les fonds destinés à subvenir aux frais de ces fondations alimentaires sont soumis aux prescriptions de la *lex Falcidia* et que le placement de ces fonds serait surveillé par le gouverneur de la province [4].

A cette bienfaisante prévoyance du prince se joignait une munificence qui dépasse toute imagination. Le peuple de Rome était l'enfant gâté de Sévère. Il était habitué aux libéralités des empereurs qu'il aimait d'autant plus que ceux-ci lui donnaient plus de congiaires et de spectacles. César, lors de son triomphe, avait inauguré ce système qui devint si funeste dans la suite. A cette occasion vingt-deux mille tables furent dressées dans Rome, chacune de trois lits, et cent quatre-vingt-dix-huit mille convives, peuple et soldats purent y prendre place. Sévère surpassa tous ses prédécesseurs en munificence. Un chronographe de l'an 354 nous apprend que ses largesses faites au peuple s'élevèrent à la somme de 220,000,000 de deniers. Depuis César jusqu'à la mort de Sévère, les congiaires distribués au peuple se montèrent à pas moins de 1,486,250,000 deniers [5]. Si l'on considère qu'il fallait en outre nourrir aux frais de l'État environ deux cent mille indigents, on n'exagérera pas en disant que ce qu'on pourrait appeler le budget de l'assistance publique s'élevait annuellement à environ 20 millions de francs.

Avant d'entreprendre la lutte contre Niger, Sévère donna un *congiarium*

[1] Cap. *Pert.* 9; Henzen, *de tab. aliment. baebianorum* (A. d. I., 1844), pp. 48-62. On interprète souvent mal le texte de Capitolin (*Pert.* 9). Pertinax ne supprima pas les fondations; seulement il trouva un arriéré de neuf ans qu'il ne put payer.

[2] Orelli 1267.

[3] Guerin, *Voy. dans la Rég. de Tunis*, II, p. 59.

[4] L. 89, D. XXXV, 2.

[5] Marquardt, *Staatsverw.*, II, 134; Mommsen, *Ueber den Chronographen vom Jahre 354* (Abh. d. Saechs. Gesell. Leipzig, 1850, I, 645).

au peuple, afin qu'il se tînt bien tranquille durant son absence. Après la guerre d'Albin, il le récompensa du bon esprit qui l'animait à son égard, et avant de partir pour l'Orient il lui donna des jeux [1].

Mais ce ne fut là que le prélude de ce qu'il dut faire dans la suite. C'est à son retour de l'Égypte que l'empereur fit preuve d'une munificence toute orientale. Il célébra, avant le 13 septembre de l'an 202 [2], ses victoires sur les peuples d'Orient, son retour à Rome, l'anniversaire décennal de son avénement à l'empire en même temps que le mariage de son fils Caracalla avec Plautilla, la fille de Plautien [3]. Il distribua à chaque citoyen, nourri aux frais de l'État, et à chaque prétorien autant de pièces d'or qu'il avait régné d'années; et, il put se vanter d'avoir surpassé ses prédécesseurs en munificence et en prodigalité [4].

Les jeux qu'il donna en cette circonstance furent des plus magnifiques. On pratiqua au milieu de l'arène de l'amphithéâtre un grand et vaste bassin, dans lequel on plaça un navire de guerre, contenant quatre cents animaux féroces [5]. Le navire s'ouvrit tout à coup et l'on en vit sortir ours, lions, panthères, autruches, onagres et bisons. On y ajouta trois cents animaux domestiques; et, pour le plaisir de la foule, on tua cent de ces animaux pendant sept jours. Dion mentionne au nombre des animaux curieux, un éléphant et un monstre dit *corocotas* qu'on avait déjà vu sous le règne d'Antonin le Pieux [6]. On le croyait né de l'accouplement d'un loup et d'une chienne, ou

[1] Eckhel, VII, 169, 175, 184, 186, 187; Cohen, VII, 222, 253, 254. Uhlborn (p. 37) cite les largesses suivantes :

193	pour son avénement	*lib.* I;
197	après la mort d'Albin	*lib.* II;
202	à son retour d'Orient.	*lib.* III;
203	sans qu'on en connaisse le motif. .	*lib.* IV;
204		*lib.* V;
205		*lib.* VI.

De plus en 196 et en 201 *lib. aug.* Encore cette liste n'est-elle pas bien complète.

[2] Henzen 5508.

[3] Dio LIV, 18; LVII, 24; LVIII, 24; Renier, I. A. 3825; Uhlborn, p. 31; Eichstad, *de uotis X, XX et XXX imperatorum romanorum*. Ienae, 1825, p. 5, 8, 9.

[4] Dio LXXVI, 1; Her. III, 8, 15-20; 10, 1-8; Sp. *Seu.* 14.

[5] Eckhel, VII, 187; le navire se voit sur une médaille. Occo 275; Vaillant, II, 250.

[6] Cap. *Ant. P.*

d'un tigre et d'une lionne et originaire de l'Éthiopie ou de l'Inde. En réalité c'était une hyène grise tachetée de noir et connue au Cap sous le nom de loup-tigre [1].

De même que, jadis à Pompéï, le peuple s'amusait à Rome au moment où, au milieu des tremblements de terre, le Vésuve lançait le feu destructeur sur les contrées d'alentour [2].

Ces fêtes nombreuses amenèrent cependant bien des abus. C'est ainsi qu'en 201 on avait vu des femmes rejeter tout sentiment de pudeur, combattre en plein amphithéâtre, comme des gladiateurs, et insulter les matrones romaines qui assistaient aux jeux. Le sentiment public se révolta contre cette innovation, car, quoiqu'elle se fût déjà produite sous Auguste, Néron, Titus et Domitien, elle ne parvint jamais à entrer dans les mœurs romaines. L'autorité intervint et défendit aux femmes de paraître dorénavant dans l'arène [3].

Les fêtes décennales, malgré leur splendeur, furent cependant éclipsées par les fêtes séculaires [4] de l'an 204 [5]. Les dernières avaient eu lieu sous le règne de Domitien en l'an 88; et Sévère célébrait les huitièmes. Elles furent belles et magnifiques; malheureusement le génie poétique de Rome était éteint et il ne se trouva pas d'Horace pour les chanter. Un *praeco*

[1] Cuvier, *Règne animal,* 2e éd., I, 160; c'est le *canus crocota* de Linné. Dio LXXVI, 1 et note p. 1272; Eus. *Chron.*, p. 177; Gros, X, 279. Suivant Hesychius, c'est un quadrupède originaire d'Éthiopie; suivant Strabon (XVI), d'après Artémidore, c'était un métis du bœuf et du chien; suivant Pline, H. N., VIII, 30, c'était un animal féroce ayant à peu près la grandeur de l'âne, les jambes du cerf, le cou, la queue et la position du lion, la tête du blaireau, la gueule fendue jusqu'aux oreilles et des dents sans fin. Cf. Mongez, *Mém. sur les animaux promenés ou tués dans les cirques* (Acad. Inscr., nouv. coll., X, p. 435).

[2] Dio LXXVI, 2.

[3] De Champagny se trompe en disant que Sévère inventa ces combats féminins (I, 278). Le fait s'était présenté sous Domitien : sous ce prince des jeunes filles prirent part aux courses du cirque. Suet. *Dom.* 4; cf. Stat. *Silu.* I, 6, 53 sqq. Sous Auguste les femmes dansèrent déjà sur le théâtre et l'autorité dut intervenir. Lors des fêtes d'inauguration du Colisée sous Titus il y eut aussi des femmes qui luttèrent contre des bêtes fauves. Dio LVII, 8; Tac. *Ann.* XV, 32; Martial, I, 6.

[4] Her. III, 8, 17-20; Irmisch, II, p. 635; Censorinus, *de die natali,* 17.

[5] Eckhel, VII, 185; Cohen, III, 296; c'est 204 et non 203, car Zos. II, 4 dit que cela se fit sous le consulat de *L. Fabius Cilo II* et *L. Flavius Libo,* qui furent consuls en 204. Cf. von Hefner, *Die röm. Denkmäler Oberbayerns* (Oberbayer. Archiv f. vateraend. Gesch., München, 1845, VI, 205).

annonça par toute l'Italie qu'on devait venir voir ce qu'on n'avait jamais vu et ce qu'on ne verrait jamais; et le Sénat ordonna aux provinciaux de donner gratuitement l'hospitalité à ceux qui se rendraient à Rome pour assister aux fêtes [1].

[Sévère ne négligea aucune occasion pour plaire au peuple; et, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, il tâcha de montrer à la plèbe romaine le plus de curiosités possible. C'est ainsi que Dion nous raconte [2] qu'une baleine d'une grandeur prodigieuse était venue échouer dans le port d'Ostie. Sévère fit faire une figure qui la représentait et la fit amener dans l'amphithéâtre remplie de cinquante ours.]

En amusant la plèbe romaine, Sévère ne lui donnait pas le temps de s'occuper de la politique de l'empire; il n'avait par conséquent rien à craindre de ce côté. Ce n'était, hélas! plus le peuple qui régnait, mais bien le prétorien et le légionnaire. Le prince le comprit, et ne voulant pas enlever à l'armée la puissance qu'elle possédait, il tâcha de la contenter.

Les nouveaux prétoriens étaient d'anciens légionnaires durcis au métier des armes : ils savaient leur force et la faiblesse de l'empire; mais ils connaissaient aussi Sévère et sa puissance. Sévère n'était pas une faible et débile créature de l'armée, comme l'avaient été Galba, Othon, Vitellius et Julien; c'était un guerrier qui avait de l'autorité sur ses troupes; et il aurait dû user de cette influence pour réformer la discipline militaire trop relâchée depuis longtemps. Par malheur, il n'en fit rien. Par ses guerres nombreuses, il fit sortir, il est vrai, le soldat de l'indolence dans laquelle l'avait jeté le règne de Commode, mais sa faiblesse à son égard l'y fit bientôt retomber. Il a beau augmenter le nombre de ses légions; cela n'augmentera pas la force de l'empire; conseiller à Ragonius Celsus, gouverneur des Gaules, de maintenir l'ordre et la discipline [3]; il n'emploie pas les moyens qui seuls peuvent donner une discipline véritable sans laquelle il est impossible de dompter

[1] Herzberg, II, 425; Eckhel, VI, 383.

[2] Dio LXXV, 16; cf. Friedlaender, I, 57 et sqq. Avant son départ pour la Bretagne, l'empereur donna encore des jeux dans lesquels on tua dix tigres. Dio LXXVI, 7.

[3] Sp. *Nig.* 3. On ne sait s'il gouvernait l'Aquitaine, la Belgique ou la Gaule Lyonnaise. Cf. Spon, *Rech.*, p. 286.

la licence de la soldatesque. Il sait que l'empire n'a plus d'autre soutien que l'épée du soldat, il veut faire de ses troupes les défenseurs de la dynastie, les gardiens de l'hérédité impériale; et cette force il l'affaiblit! Grave inconséquence de sa politique : en basant toutes ses espérances sur le pouvoir militaire, il devait, — et il le pouvait, — rendre ce pouvoir aussi fort que possible; tandis que maintenant il apprend au soldat à aimer les richesses et à mener une vie déréglée. Il corrompt l'armée en lui prodiguant des largesses comme jamais prince ne le fit [1], il la corrompt en se montrant trop faible à son égard et en lui accordant trop de priviléges. La corruption, l'insolence et la lâcheté du soldat furent parmi les principales causes de la chute de la puissance romaine. Tout le secret de la politique de Sévère se retrouve dans les paroles qu'il adressa à ses enfants à son lit de mort : « Enrichissez le soldat, et n'ayez aucun égard au reste. » Aussi les monuments que lui élevèrent des soldats, les inscriptions qu'ils firent graver en son honneur sont bien plus nombreux que pour aucun autre prince. Je ne citerai que cette célèbre inscription du Musée du Capitole de l'an 203 par laquelle seize soldats de la *coh. IV Vig.*, établie sur l'Aventin, lui témoignent leur reconnaissance, à lui et à ses fils, pour leur avoir accordé, aux uns après quatre, aux autres après trois ans de service, le *ius Quiritium* et conséquemment la participation au *frumentum publicum* [2].

On a voulu excuser Sévère d'avoir fait tant de largesses aux soldats en disant que tout était bien cher à cette époque [3], mais il n'y a pas de proportion entre la cherté des vivres et les immenses largesses qu'il leur fit. Tout récemment encore M. Duruy [4] a voulu réhabiliter Sévère en prétendant que, loin de favoriser le relâchement de la discipline militaire, il prit les mesures les plus sages pour la fortifier. Nous admettons volontiers que Sévère se soucia de son armée et de la discipline militaire, que dans certains cas il prit

[1] Sp. *Sev.* 12, 16; de Champagny, I, 149; Renier, I. A. 65; *Arch. des miss. scientif.*, II, 215.

[2] Kellermann, *Vig.* p. 29; E. Desjardins, *Note sur les inscriptions du corps de garde de la septième cohorte des Vigiles* (Mém. Acad. des Inscript., XXVIII, p. 279); Mommsen, B. d. I., 1845, p. 195; de Rossi, B. d. I., 1858, p. 286 sqq.; C. I. L., VI, 220. Cf. Ulp. *Frg.* 3, § 5.

[3] Michelet, *Hist. de France.* Paris, 1835, I, 97.

[4] Duruy, p. 305.

des décisions assez rigoureuses, ainsi celle par laquelle il condamnait à la déportation le déserteur qui se présentait même après cinq ans d'absence [1], qu'il ne laissa pas, en d'autres termes, faire à ses soldats tout ce qu'ils voulaient, comme cela s'était vu sous les gouvernements de ses prédécesseurs; et que dans ce sens il réorganisa l'armée. C'est même de cette réorganisation que semble parler Dion [2] en mentionnant les règlements de Sévère, et c'est peut-être à l'occasion de ces réformes qu'*Arrius Menander* écrivit ses quatre livres *de re militari* [3]. Seulement s'il prit des mesures pour réorganiser l'armée, il accorda en même temps aux soldats tant de faveurs que, loin de fortifier la discipline militaire, il ne put que préparer son relâchement; et comme ses successeurs le suivirent dans cette voie funeste et recherchèrent de plus en plus l'affection de la soldatesque par l'octroi de nouvelles faveurs, on comprend qu'au bout de peu d'années, les règlements de Sévère parurent déjà trop rigoureux aux soldats pour qu'ils consentissent à y revenir, comme cela arriva sous Macrin. Cette insubordination prouve qu'au bout de peu de temps, l'anarchie la plus complète régnait dans l'armée, mais ne nous autorise nullement à admettre que les règlements de Sévère étaient bien faits pour rétablir la discipline. Ses errements furent peut-être moins grands que ceux de ses successeurs, mais c'est lui qui leur indiqua la mauvaise voie qu'ils avaient à suivre et c'est là ce qu'on doit lui reprocher.

Mais si Sévère favorisa le peuple et corrompit le soldat, sa conduite à l'égard du Sénat fut toute autre. Sa vénération pour le Sénat, avant d'être maître absolu de l'empire, n'avait été que feinte et hypocrite. Ses rivaux ayant disparu, c'est au Sénat qu'il s'attaque avec le plus de ténacité, voulant éteindre le léger souffle de vie qui animait encore l'antique assemblée et faire disparaître à jamais ce dernier fantôme des institutions républicaines. Il veut rendre le Sénat le moins romain possible; aussi y fait-il entrer grand nombre d'Orientaux qui viennent étaler à Rome le luxe de leur pays.

L'empereur ne se rend plus au Sénat que pour en recevoir les hommages.

[1] L. 13, § 6. D. XLIX, 16. C'est dans le même ordre d'idées que l'on doit interpréter les paroles de *Julius Aterianus* qui vante sa *seueritas militaris* Treb. Poll. *Trig. tyr.* 5.

[2] Dio LXXVII, 28.

[3] D. XLIX, 16.

Le seul droit que possède encore cette assemblée, jadis si puissante, est d'applaudir aux discours du prince que souvent celui-ci, d'après une coutume déjà ancienne, ne se donne pas la peine de prononcer lui-même, mais fait lire par un des questeurs [1]. Cette *oratio in senatu habita* avait force de loi avant comme après le sénatus-consulte porté par le Sénat, dont la confirmation n'était plus qu'une simple formalité [2]. M. Duruy [3], dans sa récente et belle étude sur le règne de Sévère, prétend qu'en règle générale ce prince conserva certaines formes de politesse dans ses relations avec le Sénat, et que presque toujours ses discours sont empreints d'une grande civilité à son égard. Il nous suffira de faire remarquer à ce sujet que si dans le célèbre discours sur la *facultas potioris nominandi* nous remarquons des mots pleins de condescendance, tels que : *cui rei obuiam ibitur, P. C., si censueritis* [4], nous trouvons dans un autre discours des phrases très-impératives comme : *Praeterea, P. C., interdicam* [5].

Dès son avénement, il tâcha d'enlever au Sénat toute autorité et toute initiative. Il exige que l'on demande son avis et qu'on attende sa décision sur les affaires administratives les moins importantes. Des bords de l'Euphrate, il date des lois sur l'aliénation des biens du pupille [6]; et, sous les murs d'Antioche ou de Laodicée, il s'occupe de quelque monument, de quelque route à construire aux portes de Rome [7].

Un fait général qui apparaît de plus en plus évident par suite des progrès des études épigraphiques, nous dévoile toute la politique de Sévère et nous prouve que l'intention bien arrêtée du prince était d'enlever toute importance au Sénat. Nous voyons en effet que plusieurs fonctions réservées jusqu'alors à des membres de l'ordre sénatorial, sont attribuées à de simples chevaliers, que les vraies fonctions impériales gagnent en importance, qu'on tend à les rehausser, tandis que celles qu'on laisse encore au Sénat devien-

[1] Tac. *Ann.* XVI, 27; Paul. *Sent.* II, 30; L. 1. D. XXVI, 9; L. 32. D. XXIV, 1.

[2] Rivier, *Introd. hist. au droit romain.* Bruxelles, 1872, p. 258.

[3] Duruy, p. 248.

[4] *Vat. frgm.*, 158.

[5] L. 1. D. XXVII, 9.

[6] L. 1. D. XXVII, 9.

[7] Spon, *Rech.*, 270; Tillemont, III, 41; cf. Am. Thierry, I, 59.

nent de plus en plus secondaires. Le prince veut ainsi abaisser l'ordre sénatorial et relever l'ordre équestre.

Ceux qui favorisèrent le plus cette politique Césarienne furent les jurisconsultes de cette époque qui, imbus des idées du despotisme oriental, justifiaient, au nom du droit, le pouvoir absolu du prince. Ils enseignaient que le Sénat n'avait pas délégué, mais cédé ses droits au prince, qui pouvait, d'après eux, disposer de la république comme de son propre patrimoine [1]. Sévère sentit de quelle utilité pouvaient lui être ces hommes de lois : aussi s'entoura-t-il des plus célèbres; et son conseil en fut presque exclusivement composé. Ce *concilium principis*, créé par Auguste, réorganisé par Hadrien, acquit surtout de l'importance sous son règne [2]. L'organisation, la compétence et le recrutement de ce conseil ne nous sont qu'incomplétement connus. C'était à vrai dire un conseil judiciaire qui assistait l'empereur dans tout ce qui ressortait du pouvoir judiciaire du prince; et en ce sens on trouve déjà des traces de conseils analogues pour les magistrats de la République. Ce n'était qu'indirectement que ce conseil pouvait étendre son influence sur la politique générale, vu que les vraies questions politiques n'étaient pas de son ressort. On ne peut le confondre avec le conseil politique du prince existant à l'époque d'Auguste et de Tibère et dont nous retrouvons encore quelques traces sous le règne d'Alexandre Sévère [3], véritable conseil d'État qui semble n'avoir été en réalité qu'une section du Sénat assistant le prince dans toutes les questions politiques. Du temps de Sévère, nous ne trouvons aucune trace de l'existence d'un tel conseil; et sa politique défiante à l'égard du Sénat peut nous autoriser à admettre qu'il a entièrement négligé cette institution, si même elle ne l'était déjà pas sous ses prédécesseurs. Il semble

[1] Plusieurs textes des jurisconsultes sont frappants à cet égard. Gaius, I, 5; Ulp. L. 1, § 1. D. 1, 4. Cf. Gibbon, 1, 264.

[2] Dio LII, 28; LIII, 21; LV, 27, LVI, 28; LVII, 60; Suet. *Oct.* 55; *Tib.* 55; Plin. *Epist.* IV, 22; VI, 22. Sur ce conseil (*consilium, auditorium*) : Geib, *Gesch. des röm. Criminalprocesses.* Leipzig, 1849, 425 sqq.; Rivier, 225; Haubold, *de consistorio principum romanorum* (Opusc., II), Leipzig, 1825; Mommsen, *Ueber die Comites Augusti* (Hermes, IV, S. 126). Les membres de ce conseil avaient probablement 60,000 HS. par an. Mommsen, *Röm. Staatsrecht,* I, S. 247; II, S. 525-529.

[3] Her. VI, 1; cf. Mommsen, *Röm. Staatsr*., II, 844.

que pour sa politique, Sévère n'a pas tant été soumis au conseil judiciaire qu'à certaines influences personnelles d'hommes tels que Papinien et Ulpien.

Sous leur influence l'empereur put mettre plus d'unité, plus d'équité et plus d'intelligence que d'autres princes dans ses mesures législatives; et l'on peut dire que Papinien prit une grande part à tout le bien que Sévère fit à l'empire. Le fait même de s'être entouré d'hommes aussi honorables que Papinien, Ulpien, Paul et beaucoup d'autres, mérite qu'on adresse les plus grands éloges à Sévère; et si d'un côté on peut dire que son gouvernement se résume dans le règne de l'armée, à un autre point de vue, ce fut celui des Jurisconsultes, et ce ne fut pas le plus mauvais. Cette influence bienfaisante des Jurisconsultes ne put se manifester cependant d'une manière efficace qu'après la mort de Plautien.

Elle fut bien plus forte que celle que l'on attribue d'ordinaire à Julia Domma : cette influence n'a jamais pu s'exercer sur le terrain politique et se résume dans l'importance que prirent alors les idées religieuses de la Syrie. Ce n'est pas pendant le règne de Plautien que Julie aurait pu avoir son mot à dire dans les affaires de l'État : elle était l'ennemie de Plautien qui était tout-puissant sur l'esprit de Sévère. A sa mort son rôle n'a pu être changé, car des hommes comme Papinien n'auraient, pas plus que Plautien, permis l'intervention de Julie dans les affaires publiques. Du reste cette opinion, si généralement répandue de nos jours, ne se trouve justifiée par aucune donnée certaine. Dion n'en dit pas le moindre mot. Le seul témoignage que peuvent apporter les historiens à l'appui de cette opinion est un passage de Capitolin qui nous dit que ce fut sur les instances de Julie que Sévère fit la guerre à Niger et à Albin [1]. C'est là un de ces textes comme on en rencontre plusieurs dans Capitolin et Spartien et qui ne sont pas bien concluants. Les instances de Julie étaient superflues tant pour l'une que pour l'autre guerre : toutes les deux étaient la conséquence nécessaire de l'avénement de Sévère au pouvoir, à moins de lui supposer l'idée d'une division de l'empire : ce qui nous paraît impossible.

Sévère, pour augmenter l'ascendant de sa dynastie, permit à Julie de

[1] Cap. *Alb.* 5 : « *Illos utrosque bello oppressisse, maxime precibus uxoris adductum.* »

prendre les titres honorifiques les plus pompeux. Elle prit le titre d'*Augusta* [1] qui, selon un sénatus-consulte datant de Tibère, lui donnait le droit de siéger au théâtre parmi les Vestales [2]; celui de *mater patriæ,* titre que Livie, fille d'Auguste, avait porté la première; de *mater Deum* [3], et de *mater Castrorum,* accordé pour la première fois à Faustine [4]; et la première de toutes les impératrices, elle est dite *mater Senatus* [5]. Héliogabale éleva cette seconde Messaline au rang de déesse [6], et, Cantria Longina, femme de Pomponius Bassulus, poëte qui se suicida [7], paya d'un prix très-convenable l'honneur d'être sa prêtresse [8]. En Grèce on l'adora comme nouvelle Déméter : sous ce titre elle eut un temple à Aphrodisias en Carie [9]; et une inscription de Lampsaque lui donna de son vivant le nom de Ἑστία et de νέα Δήμητηρ [10] de même qu'une de Lacina celui de νέα Ἥρα Ῥωμαία [11]. Il semble même que, pendant quelque temps, la ville de Plotinopolis en Thrace prît, en son honneur, le nom de Domnopolis [12].

[1] Sabatier, *Méd. rom. inédit.* (Ann. de la Soc. fr. de numismat. et d'archéol., 1866), p. 77; Orelli 923, 924; Cohen, III, 338; Eckhel, VII, 179.

[2] Tac. *Ann.* IV, 16.

[3] Cohen, III, 339.

[4] Dio LXXI, 10; Cap. *Ant.* 26; Tournal, *Catalogue du Musée de Narbonne.* Narbonne, 1874, n° 176 (dès 197). On a soutenu que Julie le porte la première, mais Faustine l'avait eu avant elle. Cf. Vaillant, *Num. col. et mun.*, II, pp. 18, 20; Letronne, *J. des Savants,* 1827, p. 18; Marchant, *op. cit.,* p. 246; B. Vermiglioli, *Lezioni di archeologia,* Milano, 1824, I, 208, dit *mater palum* (?) *et castrorum.*

[5] Orelli 913.

[6] Hase, *J. des Savants,* 1854, p. 68.

[7] Mommsen, I. R. N. 1137. | [8] Mommsen, I. R. N. 1090; cf. 1091.

CANTRIAE
P · FIL
LONGINAE
SACE*r*D · FLAM
diuae · IVLIAE · PIAE
magnae · MATR · DEVM
*sacer*D · ET · ISIDIS · REGIN
haec · OB · HONOREM
SACERD · HS · L̄ · N · R · P · D
P · D · D

[9] C. I. G. 2815 : Θεα Ἰουλία νέα Δήμητηρ. | [10] C. I. G. 3642.

[11] C. I. G. 3956 *b*. | [12] Eckhel, II, 46.

Mais Sévère tenait surtout à perpétuer sa dynastie, et à cette fin il mit tout en œuvre pour faire aimer ses deux fils de l'armée autant que du peuple. Il les associa de son vivant à l'empire, pour qu'à sa mort aucune guerre civile ne vînt désoler le monde romain.

Dès leur plus bas âge, il les éleva aux plus grands honneurs. Bassianus, surnommé Caracalla et aussi Tarautas, fils de Julie [1] et non son beau-fils comme on l'a prétendu [2], naquit, comme Claude, à Lyon, le 4 avril 188 [3]. Il fut nommé *Cæsar* et *M. Aurelius Antoninus* à *Viminacium* (Kostolatz) en 196 [4]. Il est difficile d'établir d'une manière certaine qu'il reçut en même temps le titre d'*imperator destinatus,* dénomination qui se rapproche assez de ce que nous appelons aujourd'hui héritier présomptif de la couronne. Aucun monument épigraphique daté ne lui donne ce titre avant 197. Si cependant on admet, comme je crois qu'il faut le faire, que l'ambassade du Sénat, dont fit partie P. Porcius Flamma, fut envoyée à Sévère et à son fils avant la bataille de Lyon, on est forcé de reconnaître que ce titre lui fut accordé en 196 en même temps que celui de *Cæsar* [5]. Rien n'empêche d'admettre avec Sievers [6], qu'entre le 4 mai et le 9 juin de l'an 197 le Sénat lui accorda les ornements impériaux, *insignia imperatoris* [7], sans pour cela le

[1] Orelli 1276, 1951; Cohen, III, 338; Mommsen, I. R. N. 2479; Renier, I. A. 67, 1427, 1466, 1851; C. I. L., VII, 222, 226, 965, 1002; Spon, *Misc. antiq.*, 270; B. d. I., 1853, 117.

[2] Sp. *Seu.* 2; Aur. Vict. *Caes.* 21; Oros. VII, 18; Eutr. VIII, 11.

[3] Tristan, II, 148, dit le 27; Eckhel, VII, 199; Orelli 1104: VI XL (?) MAI; Dio LXXIV, 3; LXXVIII, 6; Sp. *Seu.* 3, 4; Schulte (p. 14) dit 185 ou 186; mais le texte de Dion est formel.

[4] Parmi les monuments qu'on lui éleva alors qu'il n'était encore que *Caesar,* nous citerons celui de Palerme :

M · AVRELIO
ANTONINO · CAES
IMP · L · SEPTIMI · SE
VERI · PII · ARABICI · ADI
ABENICI · AVG · FILIO
RESP · PANHOR · D · D

Desc. Mus: Palerm., n° 73; cf. Mommsen, I. R. N. 4223. Une inscription analogue provient de Pouzzoles et une autre d'Ostie. B. d. I., 1845, p. 61; Mommsen, I. R. N. 2493.

[5] Cf. *supra*, p. 97. Dans cette inscription Caracalla est dit : *Caes. imp. destinatus.* Henzen 5494.

[6] Sievers, § 28; Orelli-Henzen 2325, 6058; et 5413; cf. 452, 923; C. I. L., III, 243, 4101; Renier, I. A. 1829; B. d. I., 1862, p. 138; Borghesi, I, 331; III, 268, 438.

[7] Sp. *Seu.* 14; Her. III, 8, 1 se trompe. Uhlborn, p. 32. La ville de Carrhae frappa une

nommer *Augustus,* titre qu'il n'obtint que plus tard. C'était un moyen pour le Sénat de chercher à gagner les sympathies du vainqueur d'Albin. De cette manière on s'expliquerait comment les années de la puissance tribunicienne de Caracalla diffèrent si souvent, d'après qu'on commençait à les compter de 197, de 198 ou de 199, époque de laquelle date réellement sa participation au pouvoir [1]. On peut dire qu'en droit dès 196 il fut *Cæsar* et *Imperator destinatus* et dès 198 *Augustus;* mais qu'en fait ce dernier titre lui fut quelquefois donné avant, soit à cause des ornements impériaux reçus du Sénat, soit par flatterie, de même que nous avons vu qu'on avait donné à Albin le titre d'*Augustus* dès l'an 193 alors que ce *Cæsar* ne le possédait aucunement. Quant au titre de *Cæsar destinatus* que nous rencontrons sur une inscription de Bretagne, la lecture m'en paraît fautive et je crois qu'il faut lire : *Cæs. Imp. destinatus* [2]. C'est dans le même sens qu'il faut interpréter le *Cæs. destinatus* d'une inscription romaine [3], car celle-ci est datée de l'an 197, alors que Caracalla possédait déjà le titre de *Cæsar* depuis un an.

Les indications du Code sont aussi des plus incorrectes. Non-seulement un rescrit du 30 juin de l'an 196 porte : *Impp. Seuerus et Antoninus* [4], mais même un du 26 septembre 194 [5]. M. Plew [6] a soutenu récemment que le titre d'*imperator destinatus* n'a pu lui être accordé qu'en 197. Je ne puis discuter ici plus longuement cette question ; je me contenterai de faire remarquer que l'ambassade du Sénat avait fort bien sa raison d'être en 196 et plus même qu'en 197 : elle m'apparaît comme un acte de bonne politique de la part du Sénat. Une partie de l'assemblée est favorable à Albin; mais cela n'empêche que tous les sénateurs ont intérêt à ne pas froisser Sévère, à lui montrer même une certaine sympathie, le résultat de la guerre étant incer-

médaille pour féliciter Sévère de la nomination de Caracalla comme *Augustus.* Vaillant, *Num. col. et munic.*, II, 30.

[1] Eckhel, VII, p. 425.

[2] C. I. L., VII, 210; Huebner, *Rh. Mus.,* XII, 57.

[3] C. I. L., VI, 1984; cf. 2009.

[4] L. 1. C. IV, 19.

[5] L. 1. C. II, 24; cf. Hoefner, 260.

[6] Plew, *Marius Maximus als direkte und indirekte Quelle der Scriptores historiae augustae.* Strassburg, 1878, S. 30-32.

tain. M. Plew dit encore que si le titre avait été accordé dès 196 toutes les inscriptions de cette année devraient le mentionner, vu qu'il est plus important que celui de *Cæsar*. D'abord nous ne savons pas si parmi les inscriptions non datées et portant : *Imp. destinatus,* aucune n'appartient à l'année 196; et de plus bien des inscriptions impériales ne mentionnent pas tous les titres : les unes sont plus complètes que les autres.

Avant le 15 du mois d'octobre de l'an 198 Caracalla fut proclamé *Augustus* à Ctésiphon, et ce fut probablement en 199 qu'il reçut la *trib. prot.,* après avoir été reconnu *Augustus* par le Sénat [1]. En 197 il avait été admis dans le collége des pontifes [2]; en 201 il reçut la *toga uirilis* à Antioche et fut *cos. designatus* [3]. Il géra son premier consulat avec son père en 202 [4], fut *cos. II design.* en 204, et *cos. II* avec Géta en 205 [5]. En 208 il géra le consulat pour la troisième fois [6].

Le second fils de Sévère, L. [7] Septimius Géta, naquit probablement à Rome [8] le 26 mai 189, pendant que Sévère était proconsul de la Sicile [9]. Il fut créé *Cæsar* en même temps que Caracalla *Augustus,* à Ctésiphon en 198 [10], entra dans le collége des pontifes en 201 [11] et reçut la *toga uirilis* le 25 mai de l'an 203 [12]. Il obtint en même temps le titre de *princeps iuuentutis* qui donnait droit à la présidence des jeux; et que, contre l'usage,

[1] Eckhel, VIII, 425; Sievers, § 28; Uhlborn, 25; Stobbe, *Die Tribunenjahre der röm. Kais.* (Philologus, 1873, XXXII, S. 17 u. 49); de la Bastie, *Mém. Acad. inscript.,* XII.

[2] Cohen, III, 405; Hoeener, S. 260; cf. Walter, I, 272. Il ne fut *pont. max.* qu'à la mort de son père.

[3] Mommsen, I. R. N. 2670.

[4] Mommsen, I. R. N. 1421.

[5] Mommsen, I. R. N. 1451.

[6] Occo. 289; Steiner, 819.

[7] Il est nommé tantôt *Lucius* et tantôt *Publius.* On trouve plus souvent cependant *Lucius.* B. d. I., 1840; 222; 1865, p. 10; Steiner, 215, 976; A. d. I., 1839, 286; 1840, 217.

[8] Sp. *Seu.* 4 (Rome); *Geta,* 3 (Milan); cf. Schulte, p. 15. Il semble plus naturel d'admettre qu'il naquit à Rome, vu que Commode avait l'habitude de retenir à Rome les épouses des magistrats des provinces.

[9] Eckhel, VII, 227; Tristan dit 190 (II, 257); cf. Sp. *Geta,* 3; Dio LXXVII, 2; Zonar. XII, 12.

[10] Eckhel, VII, 176, 227; Sp. *Seu.* 16; *Geta,* 5.

[11] Occo. 300.

[12] Lenain, III, p. 32.

Caracalla porta tout en étant *Augustus* [1]. Il fut consul avec son frère en 205 [2] et en 208 [3]. Il obtint le titre d'*Augustus* [4] ainsi que la puissance tribunicienne en 209; et pendant quelque temps on eut le règne des *Auggg.* [5]. Géta reçut aussi le nom d'Antonin [6]. C'est à tort qu'on a dit que les deux enfants de Sévère furent les premiers des fils d'empereur auxquels on donna le titre de *nobilissimi principes* [7]. La fin de Géta est connue : Caracalla le tua dans les bras de sa mère le 21 février de l'an 212 [8] et fit marteler son nom sur les inscriptions [9].

Pour assurer davantage la possession de l'empire à ses deux fils, Sévère ne favorisa les membres de sa famille que pour autant qu'ils ne pourraient nuire à l'avenir de ses enfants. Son frère Publ. Septimius Géta vint à Rome avant le départ de Sévère pour la guerre contre Niger [10], croyant être nommé *Cæsar,* si pas associé à l'empire. Mais il fut frustré dans son attente. Publius fut questeur de Crète et de Cyrène [11]. Désigné par Pertinax pour le gouvernement de la Dacie, — et non des deux Pannonies, comme on l'a soutenu [12], — nous le trouvons commandant cette province en 195 [13]. En 203 il géra

[1] Marchant, p. 196. | [2] C. I. L., III, 1051 : inscription datée du 25 mai 205.

[3] Mommsen, I. R. N. 551, 1421; C. I. L., V, 4036.

[4] Eckhel, VII, 188, 250; VIII, 426; Borghesi, I, 531; Sievers, § 28. On lui accorde déjà le titre d'*Augustus* dans des inscriptions antérieures à 209. Henzen 5603; C. I. L., VI, 228 (de l'an 205).

[5] C. I. L., II, 27; III, 1393.

[6] Sp. *Get.* 1, 2; Eckhel, VII, 233. On a soutenu le contraire, mais à tort, à mon avis. Cf. Hoefner, 265.

[7] Eckhel, VII, 222, 236; Orelli 941. Commode le portait déjà. Maffei, *Mus. veron.*, CI, 2.

[8] Dio LXXVII, 2; Her. IV, 4, 5-8; Eutr. VIII, 10; cf. Ritschl, *Opusc. acad.*, I, 541; *Rh. Mus.*, n. f., XIII, S. 157-165.

[9] C. I. L., II, 259; III, 75, 258, 471, 482, 1545; Renier, I. A. 65, 1727, 1831, 2159, 3738, 4285, 4361; Henzen 5498; Garrucci, *op. cit.*, 180; *J. Ver. Alt. Rh.*, XXIII, 81. Il fut martelé jusque sur le temple d'Esneh. Letronne, *Mém. cit.*, 284. On martela même la figure de Géta qui se trouvait parmi les sacrificateurs représentés sur l'arc du *forum boarium.* Cf. de Montfaucon, *Diarium italicum.* Parisiis, 1744, p. 186. Çà et là son nom ne fut pas effacé. C. I. L., III, 1127.

[10] Sp. *Seu.* 8. | [11] Dio, note 13, p. 1272; Orelli 117; C. I. G. 2591; cf. Henzen 6766.

[12] Kuhn, II, 186.

[13] C. I. L., III, 905; cf. Dio LXXVI, 2; Orelli 936; Borghesi, IV, 261; V, 368; J. Ackner, *Die röm. Inschrift. in Dacien,* n° 694.

le consulat avec Plautien [1]. La sœur ne fut pas plus privilégiée que le frère. Elle était venue elle aussi à Rome dans le but d'obtenir pour elle et pour son fils les honneurs les plus élevés; mais l'empereur se contenta de donner à son fils les ornements sénatoriaux et la renvoya à Leptis : il ne voulut la garder à Rome, rougissant de son accent punique [2]. La langue punique était en effet encore au IIIe siècle la langue la plus généralement répandue en Afrique, comme le prouvent les nombreuses inscriptions puniques trouvées dans ces contrées et l'on peut affirmer que le plus grand nombre d'Africains ne parlaient que le punique; même dans les classes élevées le latin ne devait pas être bien répandu. C'est ainsi qu'Apulée nous apprend que son gendre Sicinius Pudens ne parlait que carthaginois [3]. Cet état de choses se maintint en Afrique pendant toute la durée de l'empire; et même du temps de saint Augustin, les populations des campagnes ne comprenaient encore que leur idiome national, au point que les évangélisateurs étaient obligés de connaître la langue punique [4].

Mais du moment que Sévère n'avait plus rien à craindre des intrigues de sa famille, il fit tout pour la rehausser. C'est ainsi qu'il éleva des statues à ses parents, à son aïeule, à sa première épouse Marcia, et même à son frère après sa mort [5].

Un point important dans sa politique c'est l'intérêt qu'il porta à la bonne administration des provinces. Celles-ci n'avaient eu en général qu'à se louer du changement qui s'était opéré dans la République sous Auguste. Contre les souvenirs républicains, les empereurs appelaient constamment les espérances, l'émulation et le développement politique et social des provinces. Le bonheur des provinciaux dépendait plus du gouverneur que du prince lui-même. Si donc celui-ci voulait se faire bien voir des provinciaux,

[1] Sp. *Seu.* 8; Steiner 2486.

[2] Sp. *Seu.* 15.

[3] Apul. *Apolog.*, p. 522.

[4] S. August. *Ep.* I, 17; cf. L. Muller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*. Copenhague, 1860-1874, II, p. 2; Moevers, *Phoen.*, S. 476; Stat. *Silu.* IV, 45; *Mém. de la Soc. d'archéol. de Constantine*, 1876.

[5] Dio LXXVI, 2.

il devait choisir ses mandataires avec une rare prudence; et c'est ce que fit Sévère. Tandis que Commode n'envoya le plus souvent en province que les compagnons de ses crimes ou des gens que ceux-ci lui recommandaient [1], Sévère ne choisit d'ordinaire que des hommes dignes de fonctions aussi élevées, convaincu qu'il n'y a rien dans une province dont un gouverneur n'ait à s'occuper. « *Nec quicquam est in prouincia*, dit Ulpien [2], *quod non per ipsum expediatur ;* » et que par conséquent des hommes supérieurs pouvaient seuls être à la hauteur d'une tâche aussi difficile. Les nombreux monuments élevés en l'honneur des gouverneurs et d'autres fonctionnaires provinciaux de cette époque prouvent jusqu'à quel point son choix fut d'ordinaire heureux. Nous ne citerons qu'un seul exemple. L'Assemblée des trois Gaules fit ériger une statue équestre à Tib. Antistius Marcianus qui sous Sévère avait été chargé de faire le recensement de la Gaule [3]. Les provinces n'eurent qu'à se louer de la politique de Sévère. Le prince prit plusieurs mesures pour sauvegarder leurs intérêts. Il empêcha ses gouverneurs d'exploiter les provinciaux en recevant des présents qui, trop souvent, leur étaient extorqués; et écrivit à un gouverneur ces paroles qui montrent clairement quelles idées justes et équitables Sévère avait en fait d'administration : « *Quantum ad xenia pertinet, audi, quid sentimus. Vetus prouerbium est :* Οὔτε πάντα, οὔτε πάντοτε, οὔτε παρὰ πάντων; *nam ualde inhumanum est a nemine accipere, sed passim uilissimum est, et omnia auarissimum* [4]. » Il exerça, il est vrai, dans les provinces bien des cruautés durant ses guerres contre ses compétiteurs; mais dans la suite il compensa largement les maux dont elles avaient eu à souffrir. Du reste sa politique l'engageait à agir de la sorte. En province, il y avait encore une certaine force qu'il n'était pas toujours facile de dompter; et, si les provinciaux parvenaient à exciter les légions contre l'empereur, c'en était fait de son pouvoir. Il s'attacha aussi les provinciaux en leur accordant quantité de priviléges et de faveurs. C'est ainsi qu'il recommande aux gou-

[1] Lamp. *Comm.* 3.

[2] L. 9. D. I, 16.

[3] A. de Barthelémy, *Les assemblées nationales dans les Gaules avant et après la conquête romaine*, p. 40 (Rev. des quest. hist., 1868, t. V).

[4] L. 6, § 3. D. I, 17.

verneurs de n'autoriser qu'avec la plus grande circonspection de nouvelles impositions municipales [1] et qu'il écrit à Aufidius Severianus de soigner à ce que les logements militaires et civils ne deviennent pas une charge pour les provinciaux [2]. Pour éviter que les riches provinciales à marier ne deviennent victimes de l'avidité d'un gouverneur ou de quelque autre fonctionnaire impérial, il résolut que celui qui, contrairement aux instructions, aurait épousé une femme habitant la province dans laquelle il exerçait son pouvoir ne pourrait en hériter [3]. Du reste il fut très-rigoureux pour les gouverneurs coupables de quelque crime, et Marcianus nous apprend qu'il appliqua dans toute sa sévérité la *Lex Cornelia de falsis* à un préfet d'Égypte qui s'était rendu coupable de faux [4].

La Gaule fut la seule province qui ne fût pas favorisée, tandis que l'Afrique et l'Asie furent celles qui attirèrent surtout l'attention de l'empereur; aussi a-t-on pu dire avec raison : Sévère aimait peu l'Occident; et en Occident, ce qu'il aimait le moins c'était la Gaule. La patrie de Sévère n'eut qu'à s'estimer heureuse de lui avoir donné le jour. L'Afrique fut l'objet constant de sa sollicitude. De leur côté les Tripolitains, pour lui témoigner toute leur reconnaissance, s'engagèrent à fournir l'huile dont on faisait une très-grande consommation. Sévère n'oublia pas non plus Carthage où, par respect pour la mémoire du grand Hannibal, il fit élever une statue de marbre blanc en son honneur [5].

Grâce à cette sage politique, les provinces restèrent calmes et soumises pendant toute la durée de son règne. Dion et Hérodien ne nous parlent ni d'émeutes ni d'insurrections; et, si çà et là quelques mouvements tumultueux ont pu se produire, ils ont dû être des plus insignifiants ne trouvant aucun aliment dans les dispositions pacifiques des provinciaux. Par suite de cette heureuse situation les incursions des peuplades barbares furent bien rares

[1] L. 1 et 2. C. IV, 62.
[2] « *Ne in hospitiis praebendis oneret prouinciam.* » L. 4 *pr.* D. I, 16.
[3] L. 28. D. XXXIV, 9.
[4] L. 1, § 4. D. XLVIII, 10 : « *Quod instrumentis suis, cum praeerat prouinciae, falsum fecit.* » Cf. Sp. *Seu.* 8.
[5] Tzetzes, *Chil.* I, 27.

et aucune n'eut une réelle importance. Il y eut bien quelques conspirations, mais ce furent des faits isolés, résultats d'intrigues de cour ou se rattachant aux poursuites faites contre les anciens partisans de Niger et d'Albin [1]. Ammien Marcellin semble faire allusion à de nombreuses conspirations, mais il associe le nom de Commode à celui de Sévère, et ne parle, pour ce dernier, que de la conspiration de Plautien [2]. Celle-ci ne fut qu'une simple intrigue de palais sans portée politique : nous aurons à y revenir dans la suite. M. Roulez a cru que c'était à l'occasion de la découverte de cette conspiration que la colonie de Sicca Veneria (Keff) avait élevé un autel à Jupiter pour rendre grâces au Dieu d'avoir sauvé la famille impériale des embûches qu'on lui avait tendues [3]. Comme l'inscription est datée de l'an 208 et que la conspiration de Plautien se produisit en 204, je crois que ce monument se rapporte à une seconde intrigue dont les détails nous sont inconnus; car, pour des faits pareils, le peuple témoigne sa reconnaissance directement après que l'événement s'est produit et n'attend pas quatre ans pour remercier Dieu d'avoir sauvé la vie à son prince.

[1] Tert. *Ap.* 35; Sp. *Seu.* 15.

[2] Amm. Marc. XXIX, 1, 17 : « *Commodi et Seueri quorum summa ui salus crebro oppugnabatur.* »

[3] Roulez, *Bull. Acad. Belg.*, XXX, pp. 136-141; Guérin, *Voy. arch. en Tunisie,* II, 62; Hase, *J. des Savants,* 1863, p. 791.

IOVI · OPT · MAX
CONSERVATORI · SAN
CTISSIMORVM · PRINCI
PVM · D · D · N · N
IMP · CAES · L · SEPTIMI · SEVERI · PER
TINACIS · AVG · ARAB · ADIA
B · PART · MAX · FORTISSIMI
FELICISSIMI · PONT · MAX · TR
a · 208 POT · XVI · COS · III · P · P · ET
IMP · CAES · M · AVRELI · ANTO
NINI · PII · AVG · PARTHICI · TR · POT
XI · IMP · II · COS · III · P · P · *et* · *P* · *Sep*
timii · *Getae* · *nobilissimi*
Caesaris · ET · IVLIAE · *aug*
MATRIS · AVG · ET · CASTRORVM
OB · CONSERVATAM · EORVM · SA
LVTEM · DETECTIS · INSIDIIS
HOSTIVM · PVBLICORVM
D · D · P · P

Une inscription d'Éphèse nous apprend que, pendant la guerre d'Orient, Sévère et sa famille échappèrent à une conspiration ourdie dans la province d'Asie [1]. Celle-ci me paraît devoir se rattacher aux poursuites que l'on continuait à faire en Asie contre les partisans de Niger. Cavedoni a cru que cette inscription rappelait une conspiration du proconsul d'Asie Pedo Apronianus, tué vers l'an 206 [2] et qui fut consul en 191 avec M. Valerius Bradua [3]. Le savant numismate me paraît avoir mal interprété un texte de Dion [4]. Celui-ci ne parle nullement de conspiration, mais nous apprend qu'Apronianus fut accusé parce que sa nourrice avait, disait-on, vu en songe que son nourrisson arriverait à l'empire, et parce que le proconsul passait pour se livrer, dans cette intention, à des pratiques de magie.

Quant à l'inscription de Rusicade (Philippeville), nous n'oserions affirmer qu'elle ait trait à une conspiration, alors surtout qu'elle est postérieure à 208 et que le nom de *Jupiter Conseruator,* sans indication plus précise, ne suffit pas pour nous faire croire à une intrigue criminelle à laquelle l'empereur aurait échappé [5].

[1] C. I. G. 2971; C. I. L., III, 427; Henzen 5497.

QVOD · EVIDENTI · IN*lustrique · proui*
DENTIA · DOMINI · *NOStri · Seuerus · et*
ANTONINVS · PII · AVG*usti · et · Geta*
Caesar · CVM · Julia · aug · ubiuis · spes
PARRICIDIALES · INSID*iatorum · sustulerunt*
HELICO · LIBERTVS · EORVM
DONVM · *posuit*

[2] A. d. I., 1859, p. 286 : « *Osservazioni epigrafiche sopra alcune delle iscrizioni antiche referite dal Ch. de Saulcy nel suo viaggio attorno al mar Morte e in altre parte della Siria.*

[3] C. I. L., VI, 1541; Waddington, *Fastes*, p. 247; Borghesi, VIII, 534.

[4] Dio LXXVI, 8; cf. Sp. *Seu.* 15.

[5] Renier, 2160; Henzen, 5613.

IOVI · O · M
APPENNINO
CONSERVA
TORI
DOMINOR
NN*n*
FORTISSIMO
RVMQVE
IMPERATORVM

Et pour ce qui regarde la sécurité des provinciaux, ceux des provinces frontières étaient naturellement harcelés par de fréquentes incursions des peuplades barbares. Mais sous le règne d'un prince fort, ces attaques étaient moins dangereuses, plus facilement refoulées et se réduisaient à quelques rapines. C'est ainsi qu'on maîtrisa aisément les attaques de certaines tribus cruelles et insatiables de rapines des confins de la province d'Afrique [1]. Cette province était une des parties de l'empire les plus cruellement éprouvées par les incursions des tribus limitrophes; les inscriptions nous en parlent à diverses reprises, et nous donnent quelquefois les noms de soldats morts dans des engagements contre les Barbares. C'est ainsi qu'une inscription de Lambèse nous apprend qu'un L. Vibius Félix, soldat de la *leg. III aug. p. u.* mourut dans une de ces attaques [2]. Une autre nous rapporte que C. Fulcinius Optatus défendit la colonie de Cartenna (Tenez), ville de la Maurétanie Césarienne, contre une irruption de Baquates, peuplade de la Maurétanie Tingitane [3]. Enfin par une troisième nous savons qu'en 259 C. Macrinius Decianus, *leg. augg. pr. pr. Numidiae* eut à refouler les Bavares qui dévastaient la Numidie [4].

D'un autre côté, en Espagne, les Maures firent, sous le règne de Sévère, de nouvelles incursions en Bétique; heureusement que le procurateur C. Vallius Maximianus parvint à les dompter après qu'ils eurent fait le siége du municipe de *Singilia Barba* (El Castillon, près d'Anticaria) [5]. Il semble que sur les bords du Danube on eût aussi à repousser certaines attaques. Une inscription de l'an 207 nous apprend que la *leg. I adi.* remporta quelques avantages sur des tribus barbares, L. Egnatius Victor Lollianus étant légat de la Pannonie supérieure [6].

[1] Aur. Vict. *Caes.* 20; Sp. *Seu.* 18.

[2] Renier, I. A. 1299 : « *Qui in congressione hostibus dimicans obiit.* »

[3] Renier, I. A. 3851; *Rev. arch.*, 1844, I, p. 125; malheureusement il est impossible de préciser la date de ces deux inscriptions. La première n'est certes pas antérieure au règne de Sévère, vu que la *leg. III aug.* y prend les titres de *pia uindex.*

[4] Renier, I. A. 101; *Athenaeum fr.*, 1856, p. 500.

[5] C. I. L., II, 1120, 2015. Cf. Klein, I, 115.

[6] C. I. L., III, 4364; VI, 1405. C'est à tort que M. Höfner (p. 319) rapporte cette inscription à une victoire remportée en Bretagne, car la *leg. I adi.* se trouvait en Pannonie supérieure et non en Bretagne.

On peut donc dire que sous Sévère, depuis la défaite d'Albin, l'ordre et la tranquillité régnèrent dans tout l'empire, que les provinciaux jouirent pendant de longues années d'une paix véritable; et que, comme l'administration fut généralement honnête, le monde romain fut relativement plus heureux sous Sévère qu'il ne le fut pendant les règnes de la plupart des autres princes.

Aussi n'y a-t-il aucun empereur auquel on élevât plus de monuments qu'à Sévère. Il est vrai que son règne fut bien long, que la flatterie officielle fut de mode pendant toute l'époque impériale; mais on ne doit pas oublier non plus qu'au IIIe siècle le monde romain avait le souvenir de tant de guerres, de tant de cruautés et d'exactions qu'il s'estimait déjà heureux d'être gouverné par un prince fort qui lui accordait la paix, d'être administré humainement, d'être soumis à un homme, quelque despotique qu'il fût, et non à un monstre ou à un fou, et de n'être par conséquent victime ni des folies d'un Caligula, ou d'un Commode, ni des exactions de gouverneurs insatiables. Le règne de Sévère dut paraître d'autant plus supportable que le souvenir de ce qu'on avait souffert sous Commode était encore présent à tous les esprits et qu'à sa mort on avait été éprouvé par une guerre intestine de plus de trois ans. Certes ce ne fut pas l'âge d'or de l'époque impériale; mais après tout, malgré les cruautés commises, le règne de Sévère fut aussi bon que le comportait la situation politique et sociale du monde au IIIe siècle de notre ère.

Afin de faire mieux comprendre jusqu'à quel point le monde romain témoigna sa reconnaissance à Sévère, nous allons faire un relevé des principaux monuments qu'on éleva en son honneur.

A Rome on lui éleva deux arcs de triomphe : celui du Sénat, dont nous avons déjà parlé, et celui du *forum boarium* que lui dédièrent en 204 les *argentarii et negotiantes boarii* [1]. Ce petit arc, d'une forme singulière, est des plus intéressants; malheureusement, au point de vue artistique, ses bas-reliefs ne prouvent que trop la décadence dans laquelle l'art était tombé au commencement du IIIe siècle.

[1] C. I. L., VI, 1035; B. d. I., 1867, p. 208.

A Rome, comme en province, on érigea un grand nombre de statues tant à Sévère qu'à ses fils et à son épouse.

Des statues lui furent érigées par le prêtre Balbillus en 199 [1] et par le collége des Frères Arvaux en 195 [2]; ceux-ci en élevèrent une aussi à Caracalla en 199 [3]. D'autres prêtres dédient un autel à Jupiter Dolichenus pour lui et sa famille [4]. A l'occasion des victoires remportées en Orient, le prêtre mithriaque Pompeius et ses *sodales* font un *Sacrarium* à Mithra, un des dieux en vogue à cette époque [5], et d'un autre côté on construit un *Sacrarium Dei Liberi* qu'on donne au collége bacchique connu sous le nom de *Spira* [6].

Un second autel est consacré pour lui et sa famille à Jupiter Dolichenus par son affranchi Semnus, *optio Tabellariorum stationis marmorum*, c'est-à-dire adjudant des courriers du bureau des marbres, situé au pied de l'Aventin le long du Tibre là où actuellement encore se trouve la Marmorata [7]. On sait que Jupiter Dolichenus avait un temple sur l'Aventin. Nous pouvons encore citer un autel consacré à Diane pour lui et sa famille [8], un dédié par son affranchi Hermadion [9] et un autre par l'affranchi Antonius à l'occasion de son retour d'Égypte en 202 [10]. En 206 le *lictor decurialis* Ti. Claudius Severus éleva une statue à Julie et une autre à Caracalla [11]. Mentionnons encore deux autres statues de Julie [12], une inscription en son honneur par Eutyches Victor et ses fils [13], et une inscription à Caracalla

[1] C. I. L., VI, 1027.
[2] C. I. L., VI, 1026.
[3] C. I. L., VI, 1033.
[4] C. I. L., VI, 419.
[5] C. I. L., VI, 738.
[6] C. I. L., VI, 461.
[7] C. I. L., VI, 410. On connaît de même un *optio tabellariorum stationis patrimonii*. Wilmanns, 1353; cf. Desjardins, *Étude sur les* tabellarii, dans les *Mélanges d'histoire et de philologie de l'École des Hautes Études*. Paris, 1878, pp. 51-81.
[8] C. I. L., VI, 120.
[9] C. I. L., VI, 1038.
[10] C. I. L., VI, 180.
[11] C. I. L., VI, 1872.
[12] C. I. L., VI, 1047, 1049.
[13] C. I. L., VI, 786.

en 198 par les *paedagogi caputafricesium,* c'est-à-dire par les maîtres des enfants du *Caput Africæ* situé dans la deuxième région de la ville [1].

On a de plus trouvé à Rome un grand nombre d'inscriptions, tant en l'honneur de Sévère [2] que de Caracalla [3], mais qui sont trop incomplétement conservées pour pouvoir nous donner la moindre indication sur la destination des monuments auxquels elles se rapportent. Les inscriptions en l'honneur de Géta ne sont qu'au nombre de deux [4]. Les monuments élevés à ce prince furent moins nombreux que ceux dont on honora son frère, précisément parce qu'il ne fut associé à l'empire que vers la fin du règne de Sévère. Du reste la haine fraternelle de Caracalla fut si forte qu'après qu'il eut commis son fratricide, bien peu de monuments de Géta, tant à Rome qu'en province, échappèrent à la destruction; et sur les monuments qu'on ne put détruire, ayant été dédiés à toute la famille impériale, on fit disparaître le nom de Géta qui, à chaque pas, aurait rappelé au prince fratricide l'atrocité de son crime. Les ordres de Caracalla furent si bien exécutés que le nom de Géta ne se rencontre presque sur aucune inscription, pas même sur les plus petites, comme en témoigne celle des Vigiles du Capitole.

Mais ce fut surtout l'armée qui se distingua par son empressement à témoigner de sa sympathie pour les princes; et, fait digne de remarque, les monuments qu'elle éleva à Caracalla — et nous ne parlons ici que de ceux qui furent érigés du vivant de Sévère, — sont bien plus nombreux à Rome comme en province, mais surtout à Rome, que ceux qu'elle dédia à l'empereur lui-même.

Nous remarquons d'abord une grande inscription du *praef. uig.* T. Flavius Magnus, posée entre 198 et 201 [5]. Mais ces monuments militaires deviennent surtout nombreux après le retour d'Orient. Les *equites singulares* érigent dans leur camp, situé probablement près de Saint-Jean de Latran, un

[1] C. I. L., VI, 1052.

[2] C. I. L., VI, 1028 (200); 1029 (201); — 1030 (201); 1036; 1037; 1039-1841; 1044; 1045; 3769 (201). Les chiffres entre parenthèses indiquent la date de l'érection du monument épigraphique.

[3] C. I. L., VI, 1061 (210); 1062 (210/12); 1051 (196/97); 1054.

[4] C. I. L., VI, 1075; 1076 (210).

[5] C. I. L., VI, 3761; cf. 220.

autel au *Genio turmae* et trois autels à *Herculi Inuicto* à l'occasion du retour et des victoires de Sévère et de sa famille, ainsi que des *equites singulares* eux-mêmes tant en 197 qu'en 200 et en 202 [1]. Une autre inscription faite par L. Accius Justus, qui appartenait probablement au même corps d'élite, se rapporte aussi au retour de Sévère de son expédition orientale [2].

En 202, la *coh. X urb.* élève un petit temple avec un autel et les statues des deux princes [3], en 202 la *coh. I praet.* consacre une statue à Sévère [4]. Le *princeps castrorum peregrinorum,* dédie un autel à Isis pour Sévère et sa famille [5]; un autre autel votif lui fut consacré en 208 par L. Domitius Valerianus, originaire de Capitolias, ville de la Cœli-Syrie, à l'occasion de son *honesta missio.* Ce soldat était un ancien légionnaire de la *leg. VI ferr.* que Sévère avait fait entrer dans la dixième cohorte prétorienne [6]. Enfin le *collegium fabr. tignarior.* élève une statue à Caracalla [7], de même que deux officiers de la *coh. IIII uig.,* qui en érigent aussi une à Sévère [8]; et, entre les années 205 et 210, chacune des cinq cohortes des Vigiles dédie une statue à Caracalla, probablement chacune dans son stationnement, car celle de la deuxième cohorte fut trouvée près de ce qu'on appelle le temple de Minerva medica qui semble n'être que la station de cette cohorte [9].

Nous pouvons rattacher aux monuments de la garnison de Rome celui que la *leg. II parth.* éleva à Sévère et à sa famille à Albano [10].

En Italie les monuments furent relativement moins nombreux. En Lucanie, la ville d'Atina (Atena) [11] éleva une statue à Sévère après sa mort; et Tegianum (Diano) lui en avait élevé une pendant son règne [12]. En Apulie, la ville

[1] C. I. L., VI, 224-227.
[2] C. I. L., VI, 3768 (202?).
[3] C. I. L., VI, 218.
[4] C. I. L., VI, 2385; *Bull. de Comm. mun. arch. di Roma,* 1874, 62-71.
[5] C. I. L., VI, 354.
[6] C. I. L., VI, 210.
[7] C. I. L., VI, 1060.
[8] C. I. L., VI, 643.
[9] C. I. L., VI, 1055-1059; Kellermann, *Vig.,* p. 96; de Rossi, B. d. I., 1858, p. 279 et sqq.
[10] C. I. L., VI, 3401; cf. Spon, *Misc.,* p. 270.
[11] Mommsen, I. R. N. 245.
[12] Mommsen, I. R. N. 272.

d'Æca (Troja) dédia une statue à Sévère en 195 [1]; et la colonie de Luceria (Lucera) en fit de même pour Caracalla en 203 [2]. Dans la Campanie nous pouvons citer parmi les villes qui élevèrent des statues à Sévère, Puteoli en 196 [3], — la même année cette colonie en éleva une à Caracalla [4], — Capoue aussi en 196 [5], Suessa (Sessa) [6], et le pagus Lapillanus [7]. Le *collegium Aeneatorum* de Casinum en fit de même en 200 [8], et la ville de Casinum elle-même avait élevé une statue à Caracalla en 197 [9]. Nous trouvons de plus des inscriptions en l'honneur de Sévère faites par les villes d'Atina en 200 [10] et de Beneventum en 198 [11]. Une autre inscription de Bénévent se rapporte à Julie [12].

Dans le Samnium, la ville de Saepinum (Altilia) éleva une statue à Sévère en 195 [13]. Enfin on a retrouvé une inscription en son honneur dans le pays des Marses à Marruvium Marsorum (San Benedetto) [14] et une autre à Æquiculum en l'honneur de Caracalla qui date de l'an 208 [15]. En Sicile la ville de Palerme éleva une statue à Sévère en 198, une autre à Caracalla [16] et une troisième à Julie [17]. Nous rappelerons aussi l'inscription de l'île de Gozzo, voisine de l'île de Malte, qui nous apprend que la municipe de Gaulo éleva une statue à Julie [18].

[1] Mommsen, I. R. N. 1070.
[2] Mommsen, I. R. N. 934.
[3] Mommsen, I. R. N. 2492.
[4] Mommsen, I. R. R. 2493.
[5] Mommsen, I. R. N. 3594.
[6] Mommsen, I. R. N. 4032.
[7] Mommsen, I. R. N. 4231.
[8] Mommsen, I. R. N. 4232.
[9] Mommsen, I. R. N. 4233.
[10] Mommsen, I. R. N. 4542.
[11] Mommsen, I. R. N. 1410.
[12] Mommsen, I. R. N. 1411; Garrucci, *Dissert.*, p. 110; Morcelli, *Op. ep.*, I, 131.
[13] Mommsen, I. R. N. 4923.
[14] Mommsen, I. R. N. 5490.
[15] Mommsen, I. R. N. 5710.
[16] Spon, *Misc.*, p. 176.
[17] *Mus. Pal.*, n° 82.
[18] Spon, *Misc.*, p. 192.

Dans le reste de l'Italie nous signalerons une inscription d'Ostie [1], une statue élevée à Sévère par la colonie de Ricina (près de Macerata) dans le Picenum en 205 [2], et une autre par la ville de Camerinum dans l'Ombrie en 210 [3]. Dans le Latium la ville d'Anagnia éleva une statue à Caracalla en 202 [4]. La *Prou. Alp. Marit.* dédia à Sévère en 198 probablement une statue dont on a retrouvé l'inscription à Cemenelum (Cimiez) [5], et elle en fit de même aussi pour Caracalla [6]. Quand nous aurons rappelé une inscription en son honneur des Benacenses (Toscolano) de 195 [7], des inscriptions pour Caracalla à Comum [8], à Mediolanum [9], à Patavium [10] et à Forum Julium (Cividale) [11]; et une statue dédiée à Sévère à Pola en 198 par le prêtre M. Aurelius Menophilus et par son père affranchi de l'empereur, nous aurons mentionné les principaux monuments élevés en l'honneur de la maison impériale dans les diverses régions de l'Italie.

Les provinces de l'Occident donnèrent à Sévère et à sa famille de nombreux témoignages de leur sympathie.

En Espagne, en Lusitanie les II V̄. de la *Col. Caesarina Norba* (Cáceres) lui élevèrent une statue en 194 [12], le municipe de Mirobriga (Ciudad Rodrigo) en fit de même [13] et le Sénat de Capera (Caparra) éleva une statue à Julie [14]. Enfin à Olesipo Drusus Valerius Coelianus consacra un autel *Soli aeterno Lunae* pour Sévère et sa famille [15]. En Bétique, des statues sont élevées à

[1] B. d. I., 1845, pp. 60-62.
[2] Orelli, 915.
[3] Orelli, 920.
[4] Spon, *Misc.*, p. 156.
[5] C. I. L., V, 7979.
[6] C. I. L., V, 7980.
[7] C. I. L., V, 4868.
[8] C. I. L., V, 5259 (197).
[9] C. I. L., V, 5806.
[10] C. I. L., V, 2816.
[11] C. I. L., V, 1761 (198/201).
[12] C. I. L., II, 693.
[13] C. I. L., II, 863.
[14] C. I. L., II, 810.
[15] C. I. L., II, 259.

Sévère par la ville d'Osset entre les années 198 et 201 [1], et par la *Res Publica Turgitanorum* (Villares) en 198 [2]. D'un autre côté, plusieurs villes élevèrent des statues à Caracalla : ainsi Regina (Reyna) en 210 [3], Curiga (Monasterio) en 196 [4], Malacca [5], Tucci (Martos) en 200 [6] qui en éleva une aussi à Geta 190 [7]. A Hispalis (Séville) un Lycomedes, procurateur des Augustes, érigea aussi une statue à Caracalla en 205 [8]. Dans la Tarraconaise, on éleva une statue à Sévère à Acci (Guadix) [9]; et la *Res Publica Vivatiensium* (Baëza) en fit de même en 203 [10]. On a trouvé aussi une inscription en son honneur, datée de l'an 195, à Tarraco [11] et une autre pour Julia Domna [12].

En Bretagne et en Germanie les inscriptions sont naturellement assez rares. Nous ne rencontrons qu'une inscription en l'honneur de Sévère et de ses fils faite entre les années 205 et 208 et trouvée à Gretabridge [13], un autel consacré pour leur conservation à Isca (Cearlon) par P. Saltienus Thalamus, *praef. leg. II aug.* [14], et un autre dédié à Jupiter pour le salut du prince par les *Equites alae Augustæ* sous la préfecture d'Egnatius Verecundus [15]. A Calleva (Silchester) on a découvert une inscription en l'honneur de Julie, faite par M. Sabinius Victor [16] et une autre à Atherith par la *coh. I Ælia Hispanorum* [17].

1 C. I. L., II, 1254.
2 C. I. L., II, 2124.
3 C. I. L., II, 1037.
4 C. I. L., II, 1040.
5 C. I. L., II, 1969.
6 C. I. L., II, 1669.
7 C. I. L., II, 1670.
8 C. I. L., II, 1170.
9 C. I. L., II, 3400.
10 C. I. L., II, 3343.
11 C. I. L., II, 4101.
12 C. I. L., II, 2559.
13 C. I. L., VII, 279.
14 C. I. L., VII, 101; cf. Camden, 489, 565.
15 C. I. L., VII, 342, 343.
16 C. I. L., VII, 7.
17 C. I. L., VII, 965.

En Germanie tous les monuments furent aussi élevés par l'armée, à l'exception d'une statue érigée à Sévère par une ville dont malheureusement le nom nous est resté inconnu [1], d'une autre dont fut honoré Caracalla par le R. P. Aurelia Aquensis (Bade) en 197 [2]. Une seconde statue lui fut élevée par un décurion dont on a retrouvé l'inscription à Bürg [3]. Parmi les autels qui furent consacrés en l'honneur de la maison impériale, nous pouvons citer, un autel à Mercure dédié en 198 par L. Senilius Decimanus, *curator ciuium romanorum Moguntiaci,* c'est-à-dire par le chef du *conuentus* des citoyens romains établis à Mayence, composé de vétérans et de négociants [4], un autre autel dédié à Jupiter par des soldats de la *leg. XII pr.*, en 205, aussi à Mayence [5]; un à Diane en 204 par L. Gellius Celerianus, centurion de la même légion, et qui fut retrouvé à Selingenstadt [6]. A la même légion appartenaient les vétérans qui dédièrent un autel à Apollon en 201, découvert à Grossbotwar [7] ainsi que ceux qui élevèrent l'autel d'Ems [8]. A Grosskrotzenburg on a découvert une inscription pour les victoires remportées en Bretagne, établie par le légat Q. Aiacius Modestus [9]; et à Argentoratum un autel consacré à Minerve par des légionnaires de 201 à 202 [10].

Dans les Gaules, les témoignages de sympathie pour la dynastie africaine sont relativement bien moins nombreux que dans les autres provinces de l'empire. Cette indifférence des Gaulois à l'égard de Sévère s'explique par le souvenir des cruautés que le prince exerça dans ces contrées lors de la défaite d'Albin et aussi par le peu d'intérêt qu'il parut leur porter pendant tout son règne. A Valence on célébra un *taurabolium* pour le salut de l'empereur [11].

[1] Brambach, C. I. Rh. 1713; Steiner, 929. L'inscription fut trouvée à Ladenbourg.

[2] Brambach, C. I. Rh. 1663; *J. Ver. Alt. Rh.*, XXIII, 22.

[3] Brambach, C. I. Rh. 1605.

[4] Brambach, C. I. Rh. 956; cf. Steiner, 557; Mommsen, *Die römischen Lagerstädte* (Hermes, VII, 308).

[5] Brambach, C. I. Rh. 1024; Steiner, 3591.

[6] Brambach, C. I. Rh. 1406. | [7] Brambach, C. I. Rh. 1597.

[8] Brambach, C. I. Rh. 1543.

[9] Brambach, C. I. Rh. 1432 (209/211).

[10] Brambach, C. I. Rh. 1883; Steiner, 3722.

[11] *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France,* 1867, p. 71.

A Narbonne, qui était restée fidèle à Sévère en 196, on célèbre en son honneur le même sacrifice du culte de Mithra après l'expédition d'Orient [1]. Lyon de son côté, se souvenant des services que Sévère lui avait rendus pendant son gouvernement de la Lyonnaise et voulant se faire pardonner son attachement à la cause albinienne, se hâta de célébrer un *taurabolium* pour le salut de l'empereur et de sa famille deux mois et demi à peine après la mort de son compétiteur (4-7 mai 197) [2]. La même cérémonie se renouvela à Lyon en 202 après les victoires remportées par Sévère en Orient. On vit même les députés des trois Gaules faire relever dans de plus grandes proportions le monument qu'ils avaient dédié jadis à Sévère lors de son premier consulat, en reconnaissance de tout ce qu'il avait fait pour la Lyonnaise pendant son gouvernement de 186 et qui avait été détruit pendant la guerre d'Albin [3]. Encore en 210 le légat T. Flavius Secundus Philippianus consacra à *Jupiter Depulsor* un autel en l'honneur de Sévère [4]. Enfin Ti. Claudius Pompeianus, *trib. mil. leg. I min.*, dédia un sacrum aux *Aufaniae matronae et matres Pannoniorum et Delmatarum* pour la conservation de l'empereur [5].

A Agnin, dans l'arrondissement de Vienne, on a trouvé un autel consacré pour Sévère et sa famille [6], et un autre près d'Aix, lors de son départ pour la Bretagne [7]. A Narbonne les vétérans de la dixième légion élevèrent une statue à Julie en 196 [8] et à Aventicum (Avenches) on a retrouvé une inscription en son honneur [9].

[1] Gruter, XXIX, 12; Herzog, *App.*, 7; Van Dale, *Dissert.*, IX; Am. Thierry, I, 68; Chaudruc de Crazonnes, *Dissertat. sur les rapports entre le Taurobole et le culte de Mithra* (Rev. arch., VI, p. 435).

[2] Comarmond, *Mus. lapid. de Lyon*, 227; cf. 230; Orelli 2325; *Philologus*, 1872, XXXI, 357; c'est *Optatia Siora* et non *Spora* qu'il faut lire dans cette inscription. *Rev. épigr. du midi de la France*, 1878, p. 8.

[3] Spon, *Recherches*, pp. 275-282.

[4] Spon, *Recherches*, p. 284; Orelli, 922.

[5] Spon, *Misc.*, 106.

[6] Allmer et de Terrebasse, *Inscript. ant. de Vienne*, 1876, n° 23.

[7] Allmer, n° 22.

[8] Tournal, *Catalogue du Musée de Narbonne*, p. 55.

[9] Mommsen, *Inscript. Conf. Helv.* 169.

Dans les autres provinces de l'Europe on a trouvé un nombre de monuments assez considérable.

En Rhétie, on a découvert à Castra Regina (Ratisbonne) une inscription en l'honneur de la famille impériale de 204 [1], et à Augusta Vindelicum (Augsbourg) une en l'honneur de Caracalla [2]. Dans le Noricum, Ulpius Valerianus, centurion de la *leg. X gem.*, éleva un autel à la *Fortunae stabili* pour la santé des Augustes à Celeia (Cili) [3]; et dans la cathédrale de Salzbourg on conserve une inscription faite par la ville de *Iuuauum* en leur honneur [4]. En Dalmatie, G. Statius Tacitinus *beneficiarius consularis* de la *leg. XIII gem.*, consacra en 209 un autel à Jupiter pour la santé de la famille Sévérienne, à Narona (Viddo) [5]. En Panonnie inférieure, à Crumerum (Neudorf) la *coh. V Gallaecor. et Luciens.* érige une statue à Sévère en 198 [6]. A Alt-Ofen on rencontre une inscription de la ville d'Aquincum pour Sévère et Caracalla [7], et une autre à Alba Regia (Katancsich) [8]. Probablement des soldats du Castrum établi à Theeten consacrèrent un autel en 210 *Herculi Augusto* [9] et d'autres du Castrum de Campona (Teteny) un à Jupiter pour la santé de la famille impériale [10]. Enfin un autre autel à Jupiter fut trouvé à Rákos-Pálota, de M. Aurelius Priscinus *speculator leg. II adi* [11].

En Pannonie supérieure, à Carnuntum, Servilius Emeritus, soldat de la *leg. XIIII gem.*, consacra un autel à Jupiter pour la santé de Sévère en 195 [12], et T. Flavius Quirinalis, tribun de la *leg. X gem.*, un autre à Jupiter Serapis à Vindobona [13]. A Daruvar on a trouvé un autel de Jupiter Dolichenus con-

[1] C. I. L., III, 5943.
[2] C. I. L., III, 5808.
[3] C. I. L., III, 5156*a*.
[4] C. I. L., III, 5536.
[5] C. I. L., III, 1780.
[6] C. I. L., III, 3664.
[7] C. I. L., III, 3518.
[8] C. I. L., III, 3346.
[9] C. I. L., III, 3390.
[10] C. I. L., III, 3391.
[11] C. I. L., III, 3615.
[12] C. I. L , III, 4407.
[13] C. I. L., III, 4560.

sacré pour Sévère et sa famille par le centurion de la *leg. VII gem.* Q. Carmeus Julianus, son épouse et ses deux fils [1]. L'affranchi Julianus dédie aussi un autel à Jupiter pour la santé et la victoire de Sévère à Poetovio (Pettau) [2]. La ville de Brigetio (O-Szöny) lui éleva une statue [3], une inscription en son honneur fut découverte à Savaria (Stein am Anger) [4]; et à Arrabona (Raab) se trouve l'inscription, faite à l'occasion de la victoire remportée en 207 par la *leg. I adi.* sous la légation d'Egnatius Victor, dont nous avons parlé précédemment [5].

En Mésie inférieure, on a trouvé à Troësmis (Iglitza) un autel de Jupiter érigé par des soldats [6] et une inscription à Tomi (Küstendje) [7].

En Mésie supérieure, la *Res publica Ulpianorum* fit ériger une statue à Sévère et à Julie par les soins du légat Q. Anicius Faustus [8]; et à Scupi (Usküb) on a trouvé une inscription en son honneur [9].

En Dacie on a retrouvé un bon nombre de monuments de cette époque. La *Colonia Ulpia Traiana Augusta Dacica Sarmizegetusa* (Varhely) lui éleva une statue après sa mort [10], ce qu'avait déjà fait en l'an 200 le Sénat d'Ampelum (Zalatna) [11]. A Apulum (Carsbourg) le légat C. Julius Maximinus lui dédie une inscription [12]; et à Ad Mediam (Mehadia) le légat C. Julius Gallus consacre pour la famille impériale un autel à *Herculi conservatori Augustorum* [13]. Dans le village de Peterde se trouve une colonne en leur honneur datée de l'an 201 [14] et à Veczel une en l'honneur de Julie [15]. La colonie de

[1] C. I. L., III, 5998.
[2] C. I. L., III, 4020.
[3] C. I. L., III, 4309.
[4] C. I. L., III, 4179.
[5] C. I. L., III, 4364.
[6] C. I. L., III, 6163.
[7] C. I. L., III, 766.
[8] C. I. L., III, 1685, 1686; Spon, *Misc.*, 204.
[9] C. I. L., III, 1696 (196/197).
[10] C. I. L., III, 1452.
[11] C. I. L., III, 1308.
[12] C. I. L., III, 1127.
[13] C. I. L., III, 1564.
[14] C. I. L., III, 1602.
[15] C. I. L., III, 1376.

Sarmizegetusa érigea une statue à Caracalla [1] et une inscription de Veczel est probablement aussi la base d'une statue que lui élevèrent les *Eq. alae Campagonum* [2]. A Veczel se trouve encore une inscription en l'honneur de Sévère et de ses fils faite par C. Antonius Crispinus, ancien décurion de la *Ala Pannoniorum* [3], de même qu'un autel à *Herculi inuicto* et un autre à Jupiter par des soldats des troupes auxiliaires [4]. Enfin nous citerons un autel à la Fortuna, dédié par le légat L. Octavius Julianus à Germisara (près de Csikmó), daté de l'an 200 [5].

En Grèce et en Orient les inscriptions sont bien plus pompeuses que celles de l'Occident. Et tout d'abord il nous faut citer la grande inscription par laquelle Athènes célèbre au mois de Posidéon (nov./déc.) de l'an 209 sous l'archontat de Flavius Diogenes, et cela dans les termes les plus élogieux, l'élévation de Géta à la dignité d'*Augustus* [6]. Plus qu'aucune autre cité, Athènes devait s'efforcer d'entrer dans les bonnes grâces de l'empereur; on y rencontre aussi une inscription en l'honneur de Sévère, mais elle est si imparfaitement parvenue jusqu'à nous qu'il est impossible d'en rien préciser davantage [7]. Les Athéniens élevèrent aussi une statue à Sévère à Magnésia ad Sipylum. J'avoue ne pas trop m'expliquer pourquoi le peuple d'Athènes lui éleva cette statue en Lydie [8]. Si peut-être Sévère finit par ne plus porter rancune à Athènes, nous ne voyons pas cependant qu'il l'ait favorisée en quoi que ce soit. Nous possédons encore des inscriptions en l'honneur de la famille impériale de Thespies [9], du Péloponnèse [10]; et le Sénat de Sparte ordonna aussi d'établir une inscription à Caracalla [11]. Il y eut des statues

[1] C. I. L., III, 1453.
[2] C. I. L., III, 1377.
[3] C. I. L., III, 1375.
[4] C. I. L., III, 1340, 1343.
[5] C. I. L., III, 1393; cf. 876, 1309.
[6] C. I. A., III, 10; C. I. G. 353. Cette inscription se rapporte à Géta et non à Caracalla, comme on l'a cru pendant longtemps.
[7] C. I. A., III, 536.
[8] C. I. G. 3407.
[9] C. I. G. 1618.
[10] C. I. G. 1361.
[11] C. I. G. 1320.

de Sévère à Eleusis [1] et à Hermione où il s'en trouvait aussi de Julie et de Géta [2]. D'un autre côté les villes de Thèbes [3], de Mégare [4] et de Trézène [5] en élevèrent à Caracalla. Dans les îles on rencontre aussi un bon nombre de monuments. A Gortyne, Flavius Titianus éleva une statue à Sévère en 198 [6]. Le Sénat et le peuple de Corcyre [7], de Théra [8] et de Same, ville de Céphalonie [9], lui élevèrent une statue et ceux de Scyathos [10] et de Mitylène de Lesbos [11] lui dédièrent des inscriptions.

Dans une autre région, en Sarmatie, le Sénat et le peuple d'Olbiopolis honorèrent Caracalla et Géta d'une statue [12].

En Asie plusieurs villes célébrèrent des jeux en l'honneur de Sévère et de ses deux fils. Il y eut à Nicée de même qu'à Périnthe, où l'on établit probablement aussi un temple et une statue [13], des Σεουήρεια et des Φιλαδέλφεια [14]; ainsi aussi à Césarée de Cappadoce [15] et à Sardes de Lydie où l'on construisit probablement un temple à Sévère et à ses fils [16]. A Nicomédie [17] et à Tarse on célébrait des Σεουήρεια. A Tarse on continua à célébrer ces jeux jusque sous le règne de Valérien. On s'explique aisément ces témoignages si durables de reconnaissance en admettant que Sévère concéda l'*annona* à perpétuité aux habitants de Tarse comme il l'avait fait à ceux de Laodicée [18]. En souvenir

1 C. I. A., III, 537; Lenormant, *Rech. à Éleusis,* p. 295, n° 57.
2 C. I. G. 1215, 1216, 1217.
3 C. I. G. 1619.
4 C. I. G. 1075.
5 C. I. G. 1185.
6 C. I. L., III, 4; *Rev. arch.,* 1868, XVIII, p. 155.
7 *Rh. Mus.,* XVIII, 557.
8 C. I. G. 2456.
9 Vischer, *Kl. Schriften,* II, 21.
10 C. I. G. 2154, 2154*b*.
11 C. I. G. 2181.
12 C. I. G. 2091.
13 C. I. G. 2022; Tristan, II, 79; Eckhel, II, 41.
14 Eckhel, II, 428.
15 Eckhel, III, 191.
16 Eckhel, III, 117.
17 Eckhel, II, 432; C. I. G. 3428; Schoenemann, *De Bithynia,* p. 78.
18 Eckhel, III, 78; *Mém. Acad. Inscript. anc. coll.,* XVIII, p. 259.

de la victoire d'Issus, ceux de Tarse célébraient même des Επινίκια à Codrigas [1]. D'un autre côté à Emèse on éleva un temple à Julie [2].

Près de Beryte on a retrouvée l'inscription d'un *Sacrum* pour la santé de Sévère et de sa famille de 196 [3]; et à Beryte même on lui éleva un petit temple avec une statue [4]. En 202 la ville de Nicomédie éleva une statue à Sévère, une autre à Julie [5], et une troisième à Caracalla [6]. D'autres villes asiatiques élevèrent encore des statues à Sévère : ainsi Milet en 195 [7], Smyrne [8], Sardes [9], Phocée [10], Antioche [11], Symada (Eski-Kara-Hissar) [12], Beryte [13], Phœna (Missema) [14]; enfin à Afioum-Kara-Hissar on a aussi trouvé les bases d'une statue de Sévère [15], d'une autre de Julie par Tineius Sacerdos qui fut consul en 219 [16] et d'une troisième de Caracalla [17]. Sides de Pamphilie [18] et Lampsaque de Mysie [19] élevèrent des statues à Julie; et à Laodicée de Phrygie, on a trouvé une inscription en son honneur [20]. A Phoena, Helvius Marianus, tribun de la *leg. III gall.*, consacra un temple avec une statue à Caracalla; mais ceci se fit probablement après la mort de Sévère [21]. En 197 un légat du nom de Valerianus lui éleva aussi une statue à Ancyre [22].

[1] Eckhel, III, 79.
[2] Vaillant, *Num. col. et mun.*, II, 20.
[3] C. I. L., III, 154.
[4] C. I. L., III, 161.
[5] C. I. G. 3771; Texier, *Descr. de l'Asie*, I, 20, 21.
[6] C. I. G. 3770; *Journ. des Savants*, 1827, p. 19.
[7] C. I. G. 2878.
[8] C. I. G. 3179 *d*.
[9] C. I. G. 3458.
[10] C. I. G. 3412.
[11] Waddington, I. S. 1838.
[12] C. I. G. 3883 *i*; Texier, I, 147.
[13] Waddington, I. S. 1843.
[14] C. I. G. 4547.
[15] C. I. G. 3878 *b*.
[16] C. I. G. 3882 *g*.
[17] C. I. G. 3882 *f*.
[18] C. I. G. 4343.
[19] C. I. G. 3642.
[20] C. I. G. 3940.
[21] C. I. G 4548.
[22] C. I. L., III, 243.

Signalons enfin des inscriptions à Sévère et à ses fils en Pisidie à Cremma [1] (Germe) et Sagalassus [2], dont les belles ruines se voient encore sur le versant de l'un des contre-forts de l'Aghasan-Dagh, non loin d'Aghlasun; à Deir el Kal'a en Syrie [3], à Lucina [4], à Sébaste (Segiklar) [5] et à Æzanis [6] en Phrygie; de même à Smyrne [7] et à Éphèse [8]. En Égypte nous ne pouvons citer qu'une statue, érigée à Sévère à Alexandrie en 199, par les décurions de la *ala ueter. gall.* et de la *ala I thracum mauret.* [9], et un autel daté de l'an 203 [10].

Mais ce fut surtout l'Afrique qui se distingua par son attachement à la dynastie Sévérienne. Il est probable que sa ville natale voulut par plus d'un monument montrer combien elle était fière et heureuse de lui avoir donné le jour; malheureusement aucune inscription de Leptis ne nous est connue. Tout ce que nous savons c'est que sa maison y fut conservée avec un soin religieux et qu'en 548 elle fut rebâtie par les ordres de l'empereur Justinien [11].

En Afrique on lui éleva trois arcs de triomphe. Le premier fut construit en 195 par la ville d'Ammaedara (Haïdra) sur la rive gauche de l'Oued-el-Haïdra, qui divise la ville en deux parties [12]. Celui de la *Col. Jul. Assura* (henchir Zanfour) date de 215 [13]; enfin en 213 C. Cornelius Egrilianus, préfet de la *leg. XIV gem.*, fit construire par testament, au forum de Theveste, un arc de triomphe, orné des statues du divin Sévère, de Caracalla et de Julie [14]. Au forum de Thamugas on a retrouvé les débris d'une grande

[1] C. I. L., III, 304. | [2] C. I. G. 4371.
[3] C. I. L., III, 138; de Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte*, n° 57.
[4] C. I. G. 3956*b*.
[5] C. I. G. 3871.
[6] C. I. G. 3841*d*, *e*; cf. 3857*d*.
[7] C. I. L., III, 471.
[8] C. I. L., III, 427; C. I. G. 2972, 2973.
[9] C. I. L., III, 14; *Revue contemporaine*, 1862, p. 607.
[10] C. I. G. 4965.
[11] Procop. *De aed. Iustin.* VI, 4.
[12] Guérin, *Voy.*, I, p. 349; Renier, I. A. 3191.
[13] Guérin, II, p. 90.
[14] Renier, I. A. 3084, 3085, 3087, 3088.

inscription de l'an 203, qui appartiennent peut-être à un arc de triomphe érigé par cette ville à Sévère et à sa famille [1].

En Numidie la ville où l'on retrouve le plus de vestiges de la puissance Sévérienne est naturellement Lambèse (Tezzoute), centre militaire de toute l'Afrique, située au pied de l'Aurès [2]. Au forum on lui érigea une statue [3]. Au *praetorium* un autel fut consacré en 198, pour la santé de Sévère et de la famille impériale, au Génie de Lambèse, par L. Bæbius Faustianus, enseigne (*signifer*) de la *leg. III aug. p. u.*, et la dédicace fut faite par le légat propréteur Q. Anicius Faustus [4]; et un autre, en la même année, dédié au Génie de la légion par l'enseigne T. Afranius Datus [5]. De la même année datent aussi deux monuments érigés en son honneur dans le camp l'un par les cavaliers de la légion [6], l'autre par le *cornicularius* et par quelques bénéficiaires du tribun légionnaire [7]. L. Cæcilius Urbanus *optio ualetudinarii, curator operis armarii* consacre aussi un autel à la maison divine des trois Augustes (209/211) [8], et un autre autel est celui qui date de la légation de Sabinius Proculus consacré par les soins de Paulinus, centurion de la *coh. II Mauror.* [9]. Il y a de plus quatre autres inscriptions militaires dont l'une date de 198 et une autre de 203 : cette dernière est celle de la *familia rationis castrensis* dont nous avons déjà parlé [10]. Aux environs de Lambèse, au sud de Marcouna, dans l'Aurès, on a trouvé un autel, et à Aïn-Tenselit deux inscriptions de l'an 195 [11].

Parmi les villes qui élevèrent une statue à Sévère, il y a le *pagus*

[1] Renier, I. A. 1498.

[2] *Ann. Soc. arch. de Constantine,* 1862, p. 81; de la Mare et L. Renier, *Recherches sur la ville de Lambèze,* dans les Mém. Soc. des Antiq. de France, XXI, 1852.

[3] Renier, I. A. 59.

[4] Renier, I. A. 61.

[5] Renier, I. A. 62.

[6] Renier, I. A. 56.

[7] Renier, I. A. 57.

[8] Renier, I. A. 77.

[9] Renier, I. A. 1404.

[10] Renier, I. A. 58, 64, 66, 69.

[11] *Mém. Soc. Ant. France,* XXI, pp. 65, 66.

Phuensium (Aïn Fouah) en 200 [1], les Songibenses (?) en 195 [2]; et, la même année, une autre ville dont le nom ne nous est pas révélé par l'inscription lui en dédia une aussi [3]. En l'an 200, le *flamen perpetuus* C. Julius Montanus lui consacre une statue à Diana [4]; et en 198 le II V. T. Aurelius Fortis y avait élevé une statue à la Victoire pour les succès obtenus par Sévère en Orient [5]. A l'occasion des mêmes victoires un détachement de la troisième légion, restant dans l'intérieur de la province aux environs de Batnah, consacra en 198 par les soins du décurion de la *ala I Pannoniorum* M. Æmilius Emeritus, pour la santé de Sévère et de sa famille, un autel à Jupiter, à Junon, à Minerve et à Mars Victor [6]. A Cirta en 202 l'édile C. Sittius Flavianus consacra une statue à la *Fortunae reduci Augustae* pour la santé et le retour de Sévère et de sa famille et donna en même temps des jeux au peuple [7].

A l'Ouest de Thamugas le *possessores uici Lambafundensium* (henchir Touchin) lui élevèrent une statue en 197. Une particularité de cette inscription c'est que le légat de la Numidie Q. Anicius Faustus y reçoit déjà le titre de consul alors que dans une autre inscription, datée de l'an 198, il n'a encore que le titre de *cos. desig.* [8]. Parmi les inscriptions dont on ne peut préciser la destination nous en pouvons citer de Rusicade de 202 [9], de Thugga (Dougga) [10], de Thignica (Aïn-Tunga) [11] et de Kasr-bou-Fatha où il y avait un *castellum* situé non loin de l'*oppidum Mactaritanum* (henchir Makter) [12].

D'après les inscriptions que nous possédons de la Numidie, il semblerait

[1] Renier, I. A. 2376.
[2] Renier, I. A. 1789.
[3] Renier, I. A. 1790.
[4] Renier, I. A. 1726.
[5] Renier, I. A. 1727.
[6] Renier, I. A. 1611.
[7] Renier, I. A. 1832.
[8] Renier, I. A. 1575; cf. 56.
[9] Renier, I. A. 2195.
[10] Guérin, II, 128.
[11] Guérin, II, 153.
[12] Guérin, I, 404.

que, dans cette province, les villes et les particuliers élevèrent peut-être plus de statues à Julie et à Caracalla qu'à Sévère lui-même. A Julie il en fut élevé par la ville de Tiddis [1] et par celle de Sigus en 197 [2], par Uzelis (Oudjel) en 201 [3], par Cirta en 202 [4] par le *pagus Phuensium* en 205 [5] et par Cuicul [6]. Au *pagus Mercurialis* (Cap Bon) Q. Silicius Victor et C. Tadius Fortunatus lui en élevèrent une aussi [7]. A Verecunda on a trouvé des inscriptions du Sénat en son honneur ainsi que pour ses fils Caracalla et Géta [8]. Le *pagus Phuensium* éleva une statue à Caracalla en 200 [9] et celui-ci en avait une aussi à Diana [10]. On conserve encore aussi une inscription de la *R. P. Signitanorum* en son honneur de 197 [11].

Dans la Maurétanie Sitifienne, l'édile M. Cestius Regianus éleva une statue à Sévère en 208 à Sitifis [12]; et l'édile Q. Captius Martialis y consacra une statue à la Victoire à l'occasion du succès remporté par les trois Augustes en Bretagne [13]. Au village de Tassadan on a retrouvé une inscription se rapportant à l'expéditon orientale, faite probablement par le même Regianus [14].

Dans la Maurétanie Césarienne les habitants d'Auzia dédient en 198 une statue à Sévère et à Julie [15]. On a retrouvé encore un bon nombre de piédestaux de statues qui lui furent élevées par l'édile C. Julius Turranicus en 209 à Cæsarea [16], par T. Ælius Zabidus à Berouaguia près d'Usinaza (Saneg) [17],

[1] Renier, I. A. 2322.
[2] Renier, I. A. 2466.
[3] Renier, I. A. 2455.
[4] Renier, I. A. 1851.
[5] Renier, I. A. 2374.
[6] Renier, I. A. 2536.
[7] Spon, *Misc.*, 191; *Rech. cur.* Lyon, 1683, p. 182.
[8] Renier, I. A. 1426, 1427.
[9] Renier, I. A. 2377.
[10] Renier, I. A. 1728.
[11] Renier, I. A. 1829.
[12] Renier, I. A. 3272.
[13] Renier, I. A. 3273.
[14] Renier, I. A. 3496.
[15] Renier, I. A. 3557, 3558, 3560.
[16] Renier, I. A. 3881.
[17] Renier, I. A. 3661.

à Sidi-Ali-ben-Youb par les cavaliers de la *ala I aug. parthorum* en 201 qui en firent de même pour Caracalla [1]; et à Aïn-Témouchent l'inscription de l'ancien décurion Januarius qui dédia à Sévère une statuette en argent [2]. Signalons encore des inscriptions au village de Zurich de l'an 195 par C. Julius Januarius et L. Cassius Augustinus, *magistri quinquennales Kastelli* [3], du II V. Flavius Marcianus à Cæsarea [4], du II V. T. Ælius Valentinus à Amoura [5]; une à Auzia de 201 où il s'en est trouvé aussi pour Caracalla de 205 et pour Géta de 204 [6]. Pour Caracalla il y en a aussi au Portus Magnus (Viel-Arzew) [7] et une pour Géta à Hadjar Roum, posée par la *coh. II Sardorum* [8]. Enfin à Berouaguia on a découvert la base d'une statue de Caracalla établie par l'ancien décurion C. Julius Flaminalis, et une de Géta par l'ancien décurion C. Julius Victor [9].

Du relevé, bien incomplet sans doute, que nous venons de faire il ne ressort pas seulement que Sévère fut un prince assez populaire; mais il me semble que cet examen nous dévoile aussi un fait assez important au sujet du fils aîné de l'empereur.

Nous n'avons aucune raison pour admettre que les inscriptions qui ont dû nécessairement nous échapper et les autres qu'on pourra découvrir dans la suite soient essentiellement différentes de la majorité de celles que nous venons d'indiquer. Or nous voyons que si les villes élevèrent avant tout des statues à Sévère et quelquefois à Julie, l'armée par contre se montra bien plus attachée à Caracalla qu'à Sévère, çà et là en province, mais surtout à Rome. Ceci nous prouve que pendant le règne de son père Caracalla mit tout en œuvre pour s'attacher les soldats et cela naturellement dans le but de se réserver pour lui seul la succession au pouvoir. Il a dû comprendre, tout

[1] Renier, I. A. 3734, 3735.
[2] Renier, I. A. 3728.
[3] Renier, I. A. 4036.
[4] Renier, I. A. 3882.
[5] Renier, I. A. 4285.
[6] Renier, I. A. 3559, 3562, 3563.
[7] Renier, I. A. 4273.
[8] Renier, I. A. 3738.
[9] Renier, I. A. 3662, 3663.

aussi bien que son père, que l'armée était la seule force véritable de l'empire; et alors que Sévère, grâce au prestige dont il jouissait, pouvait encore maintenir la discipline tout en comblant le soldat de faveurs et de priviléges, Caracalla aura cherché à s'attacher les troupes en leur montrant comment il se proposerait d'agir à leur égard. Elles auront reconnu en lui un prince qui leur accorderait bien des faveurs sans trop se soucier de la discipline militaire. L'action malfaisante de Caracalla aura pu s'exercer ainsi sur l'esprit de l'armée même du vivant de Sévère. Peut-être espérait-il qu'à la mort de son père, l'armée le reconnaîtrait seul empereur; et ce ne fut problablement que par suite d'un espoir déçu qu'il résolut de se défaire de Géta par une voie criminelle. C'est grâce à l'attachement que les troupes lui portaient qu'il put commettre impunément son crime. On doit donc reconnaître dans la double succession projetée par Sévère, la cause principale de la haine qui divisait Caracalla et Géta, en même temps que celle du progrès de la corruption militaire favorisée par Caracalla.

CHAPITRE II.

PLAUTIEN ET SES CRUAUTÉS.

Bon nombre d'empereurs eurent le malheur de se laisser conduire par les conseils de quelque favori ou courtisan qui, sans posséder les attributions du *princeps,* gouvernait réellement l'univers. Ce fut une grande source de malheurs, car, la plupart du temps, ces favoris étaient des hommes corrompus, avides, guidés dans tous leurs conseils par leurs passions, et n'ayant pour but que de se maintenir au pouvoir afin d'amasser de grandes richesses. Les premières années du règne de Sévère furent soumises au joug d'un tel favori : ce fut C. Fulvius Plautianus, préfet du prétoire. Son influence devint si forte que les contemporains nous disent que c'était bien lui qui semblait être l'empereur et Sévère le préfet; et qu'on ne craignit pas de le nommer le quatrième *Cæsar* [1].

Ses commencements furent des plus obscurs. On rapporte que dans sa jeunesse il fut condamné à l'exil par Pertinax, alors proconsul d'Afrique, pour cause de sédition et de violence. Dans cette fâcheuse situation, l'amitié de Sévère, son compatriote si pas son parent [2], lui fut d'un grand secours. Hérodien laisse soupçonner que ce fut par la voie du crime qu'il gagna le cœur de Sévère [3]. Il n'est que trop vrai, comme le remarque Descuret quelque part, que les grands exemples d'amitié, légués par le paganisme, ne sont pour la plupart qu'une infâme turpitude voilée sous une sainte apparence. L'amour aveugle de Sévère pour Plautien ressemble bien plus à une passion qu'à une

[1] Dio LXXV, 15; *frgm.*, p. 125.

[2] Dans certaines inscriptions, il est dit *ADFINIS D. D. N. N.* C. I. L., III, 6075; V, 2821.

[3] Her. III, 10 et t. II, p. 677.

chaste amitié; mais la seule insinuation d'Hérodien n'est pas une autorité suffisante pour nous faire admettre une accusation aussi grave. Quoi qu'il en soit, il exista entre eux une grande intimité, et Sévère en arrivant au pouvoir augmenta aussi la fortune de Plautien et le nomma préfet du prétoire.

Dans cette position, si favorable aux ambitieux, Plautien étala ses vices au grand jour et ne le céda à son maître ni en cruauté ni en avidité. Jamais deux hommes ne se sont moins convenus que Sévère et Plautien; car, ayant des passions analogues, ils ne purent que s'exciter l'un l'autre. Il n'y eut ni peuple ni ville de l'empire que Plautien ne pillât ou qu'il ne forçât à lui payer un tribut. Son orgueil n'était pas moins intense que sa cupidité. Il se fit rendre des honneurs réservés à l'empereur, et on lui envoya de plus beaux présents qu'à Sévère lui-même. Il ne respecta pas même les choses sacrées : ainsi, dans une des îles de la mer Erythrée, il fit enlever par des centurions des chevaux consacrés au Soleil, que Dion dit semblables à des tigres *ἵππους τιγροειδεῖς*, et qu'on croit n'avoir été autre chose que des zèbres. On lui érigea de plus grandes statues qu'à son maître, en province [1] et même à Rome; et cela ne se fit pas seulement par des particuliers, mais le Sénat lui-même posa de pareils actes d'adulation. Les sénateurs et les soldats juraient par la fortune de Plautien; partout on adressait aux dieux des vœux pour sa conservation [2] et l'on se glorifiait, dans des inscriptions, de jouir de son amitié [3].

La débauche était le couronnement de tous ses vices. Gourmand comme Vitellius [4], il mettait tout en œuvre pour satisfaire ses passions brutales. Livré aux excès les plus honteux, même à des vices contre nature, il n'en était que plus jaloux. Sa femme ne pouvait paraître en public; et il lui défendit même de voir l'empereur et l'impératrice.

Plautien ne ménageait nullement Sévère. Lorsqu'ils voyageaient ensemble, c'était Plautien qui prenait les meilleurs logements; lorsque Sévère désirait manger quelque mets fin ou quelque plat exquis, c'était chez Plautien qu'il

[1] Ainsi à Eleusis en 203. B. d. I., 1860, p. 183.
[2] Dio LXXV, 14 et note 81, p. 1208.
[3] C. I. L., III, 6075.
[4] Dio LXV, 2.

l'envoyait chercher, car c'était lui qui avait la meilleure table. On rapporte plusieurs faits qui ne prouvent que trop combien Sévère était assujetti à son préfet du prétoire. Ainsi, étant allé rendre visite chez Plautien, tombé malade à Tyane, les soldats de garde forcèrent l'empereur à entrer sans sa suite. Depuis Claude, tous les empereurs, à l'exception de Trajan, se faisaient en effet toujours accompagner d'une garde assez nombreuse lorsqu'ils visitaient leurs amis [1]. Cette arrogance alla si loin que Sévère ne fut bientôt plus maître de rendre la justice quand bon lui semblait : voulant un jour juger une affaire, il ordonna au secrétaire de la cour impériale (*a cognitionibus*), chargé de classer les procès, d'appeler cette cause. « Je ne le puis, lui répondit ce dernier, sans l'ordre de Plautien [2]. »

Afin d'être seul préfet du prétoire, il fit tuer Æmilius Saturninus, qui resta sans successeur. Plautien osa même calomnier auprès de l'empereur l'impératrice Julie qui ne supportait qu'avec aigreur la révoltante arrogance du favori. Plusieurs de ses amies furent mises à la question; et, chose inouïe, on osa même mettre à la torture de nobles matrones [3]. Il ne resta à Julie, pour jouir du repos, d'autre refuge que l'étude des lettres et de la philosophie. Le peuple n'ignorait point quelle haine existait entre Plautien et Julie, et celle-ci dut voir son orgueil blessé au plus haut point par ce criminel : aussi Dion nous dit-il que, pendant le règne de son époux, elle mena une vie remplie de douleurs par Plautien [4].

Mais bientôt Plautien encourut une première disgrâce. Sévère blessé de ce qu'il avait placé sa statue entre celles des parents et alliés de l'empereur [5], ainsi que du trop grand nombre de ses statues, en fit abattre et fondre quelques-unes [6]; et le déclara même, au rapport de Spartien, ennemi public. Aussi longtemps que Plautien avait été en faveur à la cour, tout Romain

[1] Dio LXXV, 15; *frgm.*, 111; cf. Friedlaender, I, 133.

[2] Un de ces secrétaires sous Sévère fut L. Cominius Vipsanius Salutaris, ancien procurateur de la Bétique et de la Sicile. C. I. L., II, 1085; cf. Klein, I, 186; Friedlaender, I, 108; Hirschfeld, I, 209.

[3] Suidas, I, 2, p. 1013.

[4] Dio LXXVIII, 24.

[5] Sp. *Seu.* 14.

[6] Dio LXXV, 16.

avait baissé la tête, car en se révoltant contre le ministre il s'attirait la vengeance du prince; mais du moment qu'on apprit sa disgrâce, le peuple donna un libre cours à l'expression de sa haine. Les gouverneurs des provinces tout autant que les villes se plurent à abattre ces statues qu'ils n'avaient élevées que contre leur gré à cet homme criminel [1].

Mais Sévère était tellement attaché à Plautien qu'il ne pouvait plus s'en passer. Aussi le gracia-t-il bientôt [2]; et, le croyant innocent, il lui accorda une plus grande faveur que jamais, voulant compenser le mal qu'il aurait pu lui avoir fait par la courte disgrâce qu'il avait encourue. Ceux qui s'étaient prononcés contre Plautien ne payèrent que trop cher leur conduite précipitée [3].

Le procurateur de Sardaigne, Racius Constans, eut surtout à souffrir de de ces représailles [4]. Lors du procès qu'on lui intenta, un accusateur n'hésita pas à dire qu'on verrait plutôt le ciel tomber que Sévère faire le moindre mal à Plautien. Le prince, présent à la séance, appuya et répéta ce langage aussi indigne que flatteur. Sévère permit à son favori ce que Tibère n'avait pas même toléré de Séjan. Il put prendre les ornements consulaires pour un premier consulat [5], et fut consul pour la seconde fois avec le frère de l'empereur, P. Septimius Geta [6], en 203.

L'empereur aurait même désiré avoir Plautien pour successeur; et il ne craignait pas d'écrire qu'il aimait Plautien au point de souhaiter de mourir

[1] Ainsi nous savons que l'Assemblée des trois Gaules lui avait élevé une statue à Lyon. *Rev. épigr. du midi de la France,* 1878, p. 29. Probablement qu'une seconde statue lui fut élevée par les Lyonnais en même temps qu'une à Sévère. *Ibid.*, p. 9. Une autre statue lui fut élevée à Lyon par un de ses favoris, L. Fulvius Gavius Numiscus Petron. Æmilianus, patron de Lyon et en 202 questeur à Lyon et curateur chargé de la surveillance de l'administration financière de la colonie. Il tomba en disgrâce à la chute de Plautien et ne reparaît que sous Alexandre Sévère. Cf. *ibid.,* p. 31 et Renier, *Mélanges,* p. 59.

[2] Sp. *Seu.* 14. Le texte de Spartien est trop embrouillé et trop fautif pour qu'il soit possible de fixer la date de cette réconciliation.

[3] Ceux qui avaient parlé de Plautien comme un ennemi de la R. P. furent déportés, dit Sp. *Seu.* 14.

[4] Dio LXXV, 16; Klein, I, 269.

[5] Dio XLVI, 46; LXXVIII, 17; Borghesi, III, 101; Mommsen, *Röm. Staatsrecht,* I, 369.

[6] Dio LXXV, 15; Her. III, 11, 3, 4 et note, p. 685.

avant lui [1]. Le nom du favori était écrit dans les inscriptions à la suite de ceux de la famille impériale [2], et l'on ne manquait pas d'y ajouter la qualification de « *necessarius Augg. nn.* », allusion à l'amitié intime dont l'honorait l'empereur [3]. On lui donnait aussi le titre de *uir clarissimus* par suite de son consulat; et, le premier de tous les pontifes, il fut nommé *nobilissimus*.

Afin qu'au moins un membre de sa famille pût parvenir à l'empire, Sévère maria Caracalla à Fulvia Plautilla [4], la fille de Plautien qui pour son service n'eut pas honte de faire, en secret [5], cent eunuques de tout âge et de toute condition, adolescents comme hommes mariés [6]. Sa fille n'en fut pas mieux gardée, et sa conduite fut des plus scandaleuses [7]. Par ce mariage, Sévère crut rehausser son favori; mais, par un singulier jeu de la fortune, ce fut précisément la cause de sa perte. Le mariage se célébra avec une pompe inouïe. Les bijoux que Plautien donna à sa fille étaient si nombreux et d'une telle valeur qu'ils auraient pu suffire à cinquante reines [8]; et l'on ne craignit pas, en les portant au grand jour à travers les rues de Rome, de vexer le peuple qui y voyait le produit de biens extorqués à des Romains. La richesse de Plautien était en effet devenue si considérable que nous trouvons un certain Ulpius, homme d'une assez grande importance, prendre le titre de

[1] Dio LXXV, 15.

[2] On le martela plus tard de même que celui de Plautilla. Henzen, *Sugli equiti singolari degl' imp. rom.*, p. 55 (A. d. I., 1850); B. d. I., 1845, p. 195.

[3] Orelli, 934. Il est dit aussi *comes per omnes expeditiones eorum.* Cf. Mommsen, *Die Comites Augusti* (Hermes, IV, S. 125); E. Bormann, *Osservazioni sull' arco del foro boario* (B. d. I., 1867). Dans une inscription d'Eleusis il est dit : Ἀναγκαῖον τῶν μεγίστων καὶ θειοτάτων αὐτοκρατόρων. Son nom y est martelé. C. I. A., III, 633.

[4] En 202. Dio LXXVI, 1; Sp. *Seu.* 14; Cohen, III, 401, 402; Uhlborn, p. 32; Lenain, III, 26, dit 203. On voit Plautilla avec Caracalla sur un camée où l'on semble lui prédire l'immortalité. L. Urlichs, *Dreizehn Gemmen aus der Sammlung der Frau Sibylla Mertens-Schaaffhausen* (Progr. z. Winckelmann's Geb., Bonn, 1846), S. 11.

[5] C'était défendu par un décret de Domitien. Dio LXVII, 2; Suet. *Dom.* 7; Justin. *Apolog.* I, 29; Amm. Marc. XVIII, 4. M. Duruy, page 285, met en doute la vérité de l'assertion de Dion.

[6] Dio LXXV, 14.

[7] Dio LXXVI, 3.

[8] Dio LXXVI, 1.

procurator ad bona Plautiani [1]. A l'occasion de ce mariage, tout le Sénat fut invité à un banquet donné par Sévère. La prodigalité y fut telle qu'on donna à chaque convive de la viande crue et des animaux vivants pour les emporter chez lui.

Plautilla fut appelée Augusta [2]; et, pour plaire à Plautien, on vit certaines villes frapper des médailles en l'honneur de sa fille [3]. Ceci se fit même dans les contrées les plus éloignées. C'est ainsi que nous possédons des monnaies portant son nom frappées à Héliopolis (Baalbek), à Gaza et à Cnide [4]. En Asie on lui donna même, à ce qu'il paraît, le nom de νέα θέα Ἥρα [5]. On lui érigea aussi des statues. Les *coh. Vig.* lui élevèrent une statue à Rome en même temps qu'à Sévère [6]. Nous trouvons aussi des inscriptions en son honneur à Rome [7], à Solunte en Sicile [8] et même à Petriana (Caslesteads ou Cambeckfort) en Bretagne [9]. Plautien était ainsi parvenu au faîte des grandeurs; mais plus ce mariage accrut sa puissance, plus aussi sa chute fut rapide. Un abîme se creusait sous ses pas, alors qu'il paraissait le plus grand et le plus heureux des mortels. La haine que Caracalla portait à son beau-père était aussi intense que l'amour que Sévère ressentait pour lui [10].

[1] C. I. L., III, p. 238 et n° 1464; cf. Henzen, 6920; Ackner, *Die röm. Inschrift. in Dacien*, 169. Macrin, le futur empereur, fut aussi intendant de Plautien, et après la chute de ce dernier, il devint directeur des postes sur la *uia flaminia*.

[2] Renier, I. A. 70; 1498; C. I. L., VI, 220.

[3] De Saulcy, *Num. de la Terre-Sainte*, pp. 10 et 230. Celle de Gaza date de 203 et porte : ΦΟΥΛΟΥΙΑΝ ΠΛΑΥΤΙΛΛΑΝ CEB. M. de Saulcy en rapporte une autre de la même ville datée de 199; mais celle-ci, à cause de sa date, est ou mal lue ou fausse. Cf. Schulz, *op. cit.*, 681.

[4] Eckhel, II, 580.

[5] C. I. G. 3956 *b add.*

[6] Kellermann, p. 29.

[7] C. I. L., VI, 1074; Henzen, 5509.

[8] FVLVIAE · PLAVTILLAE · AVG
ANTONINI · AVG
RESP · SOLVNTINOR · D · D

Mus. Palerm., n° 56; *Bull. della comm. di antichita in Sicilia*, 1864, p. 13.

[9] C. I. L., VII, 875; cf. *J. Ver. Alt. Rh.*, XVIII, S. 288.

[10] Sp. *Car.* 1 dit que les cruautés de Plautien furent la cause de cette haine : c'est peu probable; et ne pourrait-on pas supposer que ce fut plutôt la conduite de Plautien qui l'empêchait d'assouvir sa haine contre son frère Géta. Du reste ce n'est qu'une hypothèse; la vraie cause nous est inconnue.

Il ne pouvait souffrir l'arrogance déployée par ce ministre, surtout dans les honneurs qu'on devait lui rendre sur la voie publique. Il portait le laticlave de sénateur et l'épée de préfet du prétoire, deux charges légalement incompatibles [1]. En rue il se faisait précéder de *cursores,* chargés d'éloigner la foule et de crier aux passants de ne pas regarder en face le ministre du prince [2].

La haine que Caracalla portait au père rejaillit aussi sur la fille [3]. Il ne cohabita jamais avec elle, et déclara hautement que son premier acte, en arrivant au pouvoir, serait de faire égorger et le père et la fille. Plautien sentit le danger. Il faisait épier toute parole et toute démarche de Sévère et de Caracalla, et se tenait lui-même dans un secret inviolable [4]. Comme tout homme criminel, affaibli par la débauche, miné par le remords et l'inquiétude, Plautien tremblait constamment et était toujours d'une pâleur extrême. « Pourquoi trembles-tu, lui cria un jour le peuple au cirque, toi qui es plus riche que trois à la fois? », faisant allusion à Sévère et à ses deux fils [5].

Le frère de Sévère, P. Septimius Geta, osa seul parler contre le favori. Dans un entretien qu'il eut avec l'empereur avant de mourir, il lui montra à quel homme il avait accordé sa confiance. A la suite de cette conversation, Sévère commença à se montrer moins empressé pour Plautien, qui crut y voir le résultat des intrigues de Caracalla. Celui-ci jugeant le moment propice, engagea, de concert avec son ancien gouverneur Evhode, trois centurions, parmi lesquels un certain Saturninus [6], à déclarer à Sévère que Plautien les avait chargés, avec sept de leurs camarades, de le tuer, lui de même que son fils aîné, au moment où ils se mettraient à table [7]. Ceux-ci lurent cet ordre,

[1] Her., p. 687, 688; Cap. *Pert.* 11. Il y en avait cependant quelques rares exemples : sous Domitien, Arretinus Clemens (Tac. *Hist.* IV, 68); sous Hadrien, Tatianus (Sp. *Hadr.* 8). Alexandre Sévère établit le premier en loi que le préfet du prétoire appartiendrait à l'ordre sénatorial. Lamp. *Alex. Seu.* 21.

[2] Her. III, 11, 3-6.

[3] Malgré cela on trouve sur des médailles : *Concordia.* Tristan, II, 245.

[4] Dio LXXV, 15.

[5] Dio LXXVI, 2; LXXVIII, 11; cf. Her. III, 10, 16.

[6] Saturninus et Evhode furent tués plus tard par Caracalla. Dio LXXVI, 6.

[7] Dio LXXVI, 3. Hérodien dit que l'accusation est vraie (III, 11, 7-12; 12, 1-26; cf. Nauck, p. 148; Sievers, *Phil.,* XXXI, S. 631; de même Amm. Marc. XXIX, 1, 17.

écrit sur des tablettes, et firent leur déclaration au sortir des spectacles des *ludi palatini,* institués par Livie en l'honneur d'Auguste [1]. Malgré le ridicule des circonstances, Sévère, prévenu contre Plautien, prit l'accusation au sérieux, alors surtout que la nuit précédente il avait vu en songe Albin lui dressant des embûches. Plautien est mandé sur-le-champ. Il vient avec une telle diligence que ses mules s'abattent dans la cour du palais, mauvais présage pour le superstitieux Dion. Surpris de voir que les *cancellarii,* qui gardaient l'appartement de l'empereur, arrêtent son entourage, il conçoit des soupçons, mais il ne peut plus reculer. « Comment, lui dit Sévère avec beaucoup de douceur, avez-vous oublié mes bienfaits jusqu'à vouloir m'ôter la vie ? » Plautien abasourdi veut se justifier. Sévère l'écoute; mais Caracalla, plein de rage, se rue sur lui, lui arrache son épée, le frappe d'un coup de poing. Il va le tuer de sa main; mais Sévère l'arrête et ordonne à un soldat de lui donner le coup de mort. On appelle Julie et Plautilla, pour voir le corps inanimé l'une de son ennemi, l'autre de son père [2]. Son cadavre fut jeté d'abord dans la rue; mais l'empereur ordonna par après de lui donner la sépulture.

Ceci se passait probablement le 23 janvier de l'an 204 [3]. Telle fut la fin de Plautien, semblable à celle de tous ces favoris, tels que Séjan [4], Tarrutenius Paternus [5], Perennis [6], Cléandre [7] et tant d'autres qui ne vécurent que pour le malheur de l'empire. Si en fait, la conspiration de Plautien ne fut qu'une machination de Caracalla, il semble que le peuple et le Sénat n'en crurent pas moins à sa réalité.

Au Sénat, Sévère ne put s'empêcher de montrer une certaine sympathie

[1] On les célébrait du 22-24 janvier. Dio LVI, 46.

[2] Dio LXXVI, 4; Amm. Marc. XXVI, 6, 8; XXIX, 1-17 et t. III, p. 275; Lenain, III, 108.

[3] Occo, p. 255; Lenain, III, 247 dit 22 janvier 205. Cf. Hoefner, S. 293; Dio LXXV, 16. Je ne puis admettre avec M. Höfner la date 203, à cause de l'inscription : Renier, I. A. 70 qui date du 22 août 203 (*lex facta est XI kal. sept. Plautiano II et Geta II coss.*). Cf. Borghesi, A. d. I., 1859, p. 292.

[4] Dio LVIII, 6-9; Tac. *Ann.* VI, 1 sqq.; Suet. *Tib.* 65.

[5] Dio LXXI, 12; LXXII, 5, 9; Lamp. *Comm.* 4.

[6] Her. I, 9, 1-24; Dio LXXII, 9.

[7] Her. I, 13, 9; Dio LXXII, 11; Lamp. *Comm.* 16.

pour cet homme criminel : il déplora la faiblesse humaine qui ne peut supporter un si lourd poids d'honneurs; il s'excusa de l'avoir élevé si haut, et ordonna aux accusateurs de redire ce qu'ils lui avaient appris de la conspiration. Le Sénat crut à la véracité du récit, récompensa Saturninus et Evhode; et, se souvenant sans doute des honneurs accordés jadis à Pallas, affranchi de Claude, il voulut même louer ce dernier dans un décret; mais Sévère s'y opposa, disant qu'il n'était pas de la dignité du Sénat de louer un affranchi. Plautius, fils de Plautien [1], ainsi que Plautilla, furent envoyés en exil à Lipari, la plus grande des îles éoliennes. Sévère leur donna assez pour vivre, jusqu'au jour où Caracalla, devenu seul empereur, les fit égorger [2].

Comme toujours, Plautien entraîna dans sa chute bon nombre de ses complices et amis. Dion nous en cite deux : Cæcilius Agricola, le plus méchant des hommes et le plus plat des flatteurs. Il s'enferma dans sa maison et, après s'être enivré d'un vin exquis, il brisa le vase précieux dont il venait de se servir et qui lui avait coûté 200,000 HS., et se fit ouvrir les veines. Publius Helius Cœranus fut plus heureux. Après sept années d'exil, il fut le premier égyptien qui entra au Sénat et géra le consulat sans avoir occupé aucune des charges inférieures. Il devint plus tard l'intime et le confident de Caracalla [3]. Sévère, ayant éprouvé l'inconvénient de n'avoir qu'un seul préfet du prétoire, nomma deux successeurs à Plautien [4] : ce furent Æmilius Papinianus et Mæcius Lætus, qui occupaient déjà cette charge au 25 mai 205 [5].

Ce qui prouve que Plautien ne fut pas le seul auteur des cruautés qui se commirent, c'est que, même après sa mort, on continua les proscriptions et les condamnations arbitraires. Quelqu'un fait-il preuve de talents dignes de l'empire, on le suspecte d'y aspirer; celui-ci est accusé de conspiration, celui-là de consulter des magiciens. Une simple observation sur le bas âge

[1] Et non de Plautilla. Dio LXXVI, 1, 5, 6 et note, p. 1276; Tristan, II, 242 et Cohen, III, 402 se trompent en disant qu'elle eut un fils de Caracalla.

[2] Dio LXXVI, 6; LXXVII, 1; Her. III, 13, 7.

[3] Tristan, II, 125. | [4] Her. III, 13, 1.

[5] C. I. L., VI, 228; Henzen, 5603. M. Duruy, page 298, identifie ce Laetus avec celui qui défendit Nisibe, nous ne voyons trop pourquoi. Ce fut lui qui conseilla à Caracalla de tuer son frère. Plus tard Caracalla lui envoya du poison avec l'ordre de se faire mourir. Dio LXXVII, 5; Sp. *Car.* 3.

des fils de Sévère, rendant la succession incertaine, est punie de mort. Quand on est sénateur, on n'est accusé que plus vite. Le sénateur Quintillus Plautianus, homme respectable par son âge et la noblesse de sa famille, vivant retiré à la campagne, loin du bruit du Forum, est accusé d'aspirer à l'empire et condamné à mort. Il reçut l'ordre de mort avec sang-froid. S'étant fait apporter les ornements de la sépulture [1] qu'il avait préparés depuis longtemps, et les voyant usés : « Pourquoi donc avons-nous tardé si longtemps de mourir? dit-il; et avant de se tuer, se souvenant des paroles de Servianus contre Hadrien [2] : « Vous, dieux immortels, s'écria-t-il, que je prends à témoin de mon innocence, je ne vous demande qu'une chose, c'est que Sévère lorsqu'il voudra mourir ne le pourra. » Ce qui arriva en effet.

Pedo Apronianus, proconsul d'Asie [3], fut accusé du crime d'avoir eu une nourrice qui avait vu en songe que son nourrisson serait élevé à l'empire, et de se livrer, dans cette intention, à des pratiques de magie; et condamné en son absence, sans avoir pu se défendre d'une accusation aussi ridicule. On lut au Sénat l'enquête qui avait été faite contre lui. On y trouva cette déposition vague et étrange : « Parmi ceux qui avaient entendu l'interprétation du songe se trouvait un sénateur qui avait courbé sa tête chauve [4]. » Cette déposition troubla les sénateurs : Dion et bien d'autres de porter la main à la tête pour s'assurer qu'ils portaient réellement une chevelure. Mais on se calma du moment qu'on ajouta que ce sénateur avait porté la robe prétexte [5]. Aussitôt

[1] Τὰ ἐντάφια. Dio 1277, note 37. D'après Dion cela se serait passé après la mort de Plautien. Cf. Sp. *Seu.* 13, 14, 15.

[2] Dio LXIX, 7.

[3] Marini, *Atti de' fratelli Arvali,* p. 167; Borghesi, IV, 511; Waddington, *Fastes des prov. asiat.,* p. 247.

[4] Dio LXXVI, 8. Ce passage est obscur. Dans les dépositions on trouve qui avait raconté le songe, qui l'avait entendu; et puis vient cette déposition : Φαλακρόν τινα βουλευτὴν παρακύψαντα εἶδον. Il est certain qu'il s'agit de désigner ici quelqu'un qui a entendu le songe. Je traduis : j'ai vu un sénateur qui courbait sa tête chauve. Le mot φαλακρὸς se trouve en effet aussi bien comme substantif que comme adjectif. Ainsi Aristoph. *Nubes,* 540. Si l'on traduit, comme on l'a fait d'ordinaire : j'ai vu une sénateur chauve regardant de côté ou se penchant pour regarder, on n'arrive pas à avoir un sens raisonnable.

[5] Les édiles la portaient; Cic. *in Verr.* V, 4; mais, comme ils n'étaient pas les seuls à la porter, l'indice n'eût été suffisant si l'on n'y eût ajouté la calvitie. Gros, X, p. 296, *ad Dion.* LXXVI, 8.

tous les yeux se fixèrent sur Bæbius Marcellinus, sénateur fort chauve qui avait géré l'édilité dans le temps marqué par le témoin. « Si le témoin m'a vu, dit Bæbius, il me reconnaîtra. » Celui-ci étant entré, ne sait sur qui fixer son accusation. Pollenius Sebennus le remarque, lui montre ce sénateur, et le témoin aussitôt de dire qu'il reconnaît Bæbius, qui fut directement conduit au supplice. Ayant rencontré ses quatre enfants, il les embrassa affectueusement et les plaignit de vivre à une époque aussi malheureuse. Il eut la tête tranchée avant même que Sévère eût eu connaissance de sa condamnation. Ce procès se comprend difficilement; mais on peut dire, comme Tacite [1], à propos d'un fait analogue qui s'était passé sous l'empereur Claude, qu'un point n'est pas douteux, c'est qu'un songe, quel qu'il fût, fut la cause de sa perte.

Pollenius Sebennus fut, à son tour, puni de son crime. Dion nous rapporte [2] qu'il fut livré par Sabinus aux habitants du Noricum où, pendant sa légation, il avait commis tant d'injustices et exercé de si grandes violences. Les provinciaux lui firent subir les plus vifs outrages. C'est alors qu'on put voir toute la lâcheté de cet homme arrogant. Il demande à chaudes larmes qu'on lui accorde la vie, qu'il n'obtient sauve que grâce au crédit de son oncle Aspax. L'arrogance était propre à cette famille. Lorsque Sévère se fut déclaré fils de Marc-Aurèle, Aspax lui dit : « Je vous félicite, César, d'avoir trouvé votre père, » faisant allusion à l'obscurité de la famille de l'empereur.

Mais Sévère qui faisait mourir si facilement des citoyens, pour la plupart innocents, eut grand'peine à punir un vrai coupable. Bulla Felix [3] se trouvait à la tête d'un troupe de six cents brigands, la plupart des esclaves fuyant la misère ou les cruautés de leurs maîtres.

Il s'informait de ceux qui partaient de Rome pour Brindes afin de les attaquer. Durant deux ans, il parcourut l'Italie dans tous les sens et fit vivre les habitants dans la plus grande inquiétude. Ce ne fut qu'après deux longues

[1] Tac. *Ann.* XI, 4. En réalité, Baebius fut condamné parce qu'il se trouvait là où l'on expliquait le songe.

[2] Dio LXXVI, 9. Ce passage n'est pas clair et j'avoue ne pas plus comprendre que M. Mommsen le ἐκδοθεὶς γὰρ ὑπὸ Σαβίνου τοῖς Νορικοῖς. *Eph. Epigr.* I, 143.

[3] Dio LXXVI, 10; Crevier, IX, 189 sqq.

années de ravages que Sévère envoya contre lui un tribun des cohortes prétoriennes avec un corps de cavalerie, lui faisant prévoir les peines les plus fortes s'il ne rapportait le coupable vivant. Ce tribun n'y parvint que grâce à une trahison. Il engagea une femme mariée, avec laquelle Bulla Felix entretenait un commerce adultérin, à lui ménager l'occasion de se saisir du brigand. Bulla Felix fut pris pendant qu'il dormait dans une caverne et conduit à Rome devant Papinien [1]. « Pourquoi avez-vous embrassé ce métier? lui demanda le préfet. « Et vous, pourquoi exercez-vous celui de préfet du prétoire? lui riposta le brigand. » Il fut exposé aux bêtes, — supplice réservé aux brigands de grand chemin [2], — et sa mort dispersa la bande de six cents hommes dont il était la seule force.

Il semble que Sévère s'efforça de réprimer le brigandage qui avait pris des proportions alarmantes sous le règne de Commode et que les guerres civiles n'avaient pu que rendre plus audacieux. Spartien l'appelle « *latronum ubique hostis* » [3] et Tertullien nous apprend que sous son règne il y avait dans toutes les provinces des postes fixes de soldats pour réprimer le brigandage [4]. Le bon entretien des routes et le nombre considérable de soldats qui y travaillaient sans cesse devaient faciliter singulièrement cette répression.

[1] En 207 d'après Lenain (III, p. 32).

[2] L. 28, § 15; D. XLVIII, 19 : « *Famosos latrones.* »

[3] Sp. *Seu.* 18. Une inscription trouvée à Saint-Bertrand de Comminges nous parle de deux personnes assassinées par les brigands dans les Pyrénées sous le règne de Sévère : « *A latronibus hic interfecti.* » Allmer, *Rev. épigr. du midi de la France,* 1878, p. 36.

[4] Tert. *Ap.* 2 : « *Latronibus uestigandis per uniuersas prouincias militaris statio sortitur.* »

CHAPITRE III.

LES CHRÉTIENS SOUS SÉVÈRE.

Au III[e] siècle de notre ère le scepticisme et l'indifférence religieuse étaient, comme à toutes les époques de décadence, les grandes plaies de la société [1]. Le peuple ne croyait plus aux divines chimères païennes; et pour les enfants eux-mêmes la religion n'était plus qu'une routine [2]. Il n'y avait plus ni foi dans les dieux, ni confiance dans les hommes : tout s'écroulait. Et comme cependant au peuple il faut une religion de même qu'au philosophe un système, l'un adorera les dieux de l'Orient et l'autre s'efforcera de former un syncrétisme raisonnable des théories grecques et orientales.

Les cultes les plus en faveur sous Sévère étaient celui du persan Mithra, propagé à Rome par les deux magiciens de Marc-Aurèle, le chaldéen Julianus et l'égyptien Arnouphis [3], ceux d'Isis l'égyptienne [4] et de Sérapis d'Alexandrie [5]. [Ils existaient depuis longtemps à Rome, mais l'influence de Julia Domna et de son entourage contribua puissamment à propager ces religions aussi étrangères qu'étranges. Julie, que Philostrate nomme la philosophe, —

[1] MIN. FEL. *Octavius;* cf. VILLEMAIN, *Tableau de l'éloquence chrétienne au IV[e] siècle de notre ère*, p. 14 sqq.; LAURENT, *Étude sur l'hist. de l'humanité*, III, 364, 522.

[2] IUV. II, 149 :

Esse aliquos Manes et subterranea regna
Et contum, et Stygio ranas in gurgite nigras,
Atque una transire uadum tot millia cymba,
Nec pueri credunt, nisi qui nondum aere lauantur.

[3] MARINI, *Atti fr. arv.*, 529; ORELLI 2350; HENZEN 5845, 6038; *Rev. arch.*, 1866, XIII, p. 324.

[4] ROULEZ, B. d. I., 1839, p. 184; HENZEN, 5077; REICHEL, *De Isidis ap. Rom. culta.* Berolini, 1849, p. 25 sqq.

[5] ORELLI, 1890, 1891; 1893; LERSCH, *Central-Museum.* Bonn, 1839-1842, I, 11.

ἡ φιλόσοφος Ἰουλία, — s'était créé un cercle intime de lettrés pour s'entretenir de philosophie et de littérature [1]. Sa sœur Julia Moesa et ses nièces Julia Soæmias et Julia Mammea ainsi que cette Arria, pour laquelle Galien éprouvait tant de sympathie [2], étaient très-assidues à ces réunions.

Parmi les hommes qui y étaient admis, on doit compter le jurisconsulte Ulpien, le médecin Galien, le savant Claudius Ælianus, Diogène de Laerce, auteur de cette compilation sur la vie des philosophes dédiée à Arria dont l'importance n'est si grande que parce que des documents plus parfaits nous font défaut, le rhéteur Philostrate, le secrétaire Antipater d'Hierapolis, auteur d'une histoire de Sévère [3]; et qui sait si Athénée n'a pas puisé dans les discussions auxquelles on se livrait dans ce cercle de lettrés le sujet de son *Banquet des Savants*. Les rhéteurs Apollonius d'Athènes, Heraclides et Hermocrate ne purent manquer non plus d'attirer la bienveillante attention de Julie lors de leur séjour à Rome [4]. Les écrits qui nous sont parvenus de plusieurs de ces érudits peuvent nous faire juger de l'esprit qui régnait dans ces réunions. Ce n'était pas une vraie cour littéraire comme on peut se représenter celle du temps d'Auguste. Depuis longtemps l'esprit fin, délicat et vraiment littéraire avait fait place à l'érudition et à l'esprit scientifique des Alexandrins. Les écrits de ces rhéteurs ne sont que des compilations plus ou moins savantes. Du reste l'élément latin y faisait défaut : c'était l'élément grec et bien plus encore l'élément syrien qui y avait la prépondérance. Plusieurs d'entre eux sont des asiatiques, et c'est ce qui fait mieux comprendre comment les religions orientales prirent une si grande extension à cette époque. Dans ce sens on peut dire que si l'influence politique de Julie a été quasi nulle, son influence religieuse fut des plus notables.

Nulle part l'esprit qui régnait dans ce cercle n'apparaît plus manifestement que dans la vie d'Apollonius de Tyane que Philostrate écrivit sur les instances de Julia Domna [5]. Ce livre n'est pas un pur roman; c'est une com-

[1] Philostr. *Soph.* II, 30; *Apol. Tyan.* I, 3; *Epist.* XIII, 139; Dio LXXVI, 18.

[2] Gal. *de ther.* I, 3 : Τὴν δὲ πάντα μοι φιλτάτην Ἀῤῥίαν.

[3] Philostr. *Soph.* II, 24.

[4] Philostr. *Soph.* II, 20, 25, 26.

[5] Chassang, *Hist. du roman dans l'antiquité*, pp. 215-230; et dans son édition d'Apollonius,

position romanesque, bâtie sur un assez maigre fond historique [1] dont le but principal était de satisfaire les préoccupations religieuses de Julie et de ses amis. Il ne semble pas que ce livre ait été conçu dans un but directement hostile au christianisme, comme le croyait Letronne [2]; c'est bien plus une œuvre de syncrétisme. On n'y fait aucune mention des chrétiens et les faits empruntés aux livres saints ne sont attribués à Apollonius que dans le but de le rehausser davantage. Ces emprunts faits aux actes des Apôtres que Philostrate avait peut-être sous les yeux sont assez nombreux. Il connaît l'histoire des chrétiens autant qu'un païen pouvait la connaître à son époque; mais il ne saisit l'esprit d'aucun fait, comme le prouve la manière dont il transforme chaque miracle pour l'attribuer à son héros. Il lui arrive cependant quelquefois de les reproduire presque textuellement. Ainsi en est-il du miracle de la résurrection de la fille de Jaïre reconnaissable, même pour beaucoup de détails, dans le prodige opéré par Apollonius qui, à Rome, rend la vie à une jeune fille au moment où on la portait au tombeau et dont l'infortuné fiancé suivait le convoi funèbre [3].

On n'a voulu ni faire la caricature du Christ ni créer un type tout à fait analogue. Le but poursuivi par Julie me paraît avoir été celui-ci : l'ancienne mythologie romaine n'était plus prise au sérieux ni par les lettrés ni par le peuple; il fallait donc chercher à satisfaire cette nécessité d'idées religieuses naturelle à l'homme d'une manière conforme à l'esprit de l'époque; créer un héros suffisamment merveilleux pour plaire au peuple et assez philosophe pour être estimé par les lettrés, concilier la partie mythique avec l'esprit philosophique d'alors et qui pût apparaître comme le défenseur du culte auquel on voulait donner la préférence, c'est-à-dire du culte du Soleil. Ce héros ne pouvait pas être de date trop récente et le souvenir devait en être assez vague pour qu'on pût entourer sa vie de tout le merveilleux nécessaire. Dans les

p. 4; DE CHAMPAGNY, *Rome et la Judée*, II, p. 300 et app. F; FREPPEL, *Les apologistes du IIe siècle*, p. 94, cf. DOUHAIRE dans le *Correspondant*, 1862, n° 5, p. 581; LECLERC, *De l'identité de Balinus et d'Apoll. de Tyane* (J. ASIAT., 1869, pp. 111-131); MUELLER, *War Apollonius ein Weiser oder ein Betrüger oder ein Schwärmer und Fanatiker*, 1861.

[1] AUBÉ, *La polémique païenne à la fin du IIe siècle*. Paris, 1878, pp. 426-512.

[2] LETRONNE, *Mém. Acad. des Inscript.*, 1833, X, p. 771.

[3] PHIL. *Apoll.* IV, 45.

derniers temps on avait vu apparaître plus d'un magicien. On se souvenait encore de ce Pérégrinus dont Lucien s'était si spirituellement moqué. En Attique, on avait vu à Marathon le prophète Sosastris que le rhéteur Herodes Atticus avait pris pour un être divin [1]; dans la Troade avait paru Néryllis [2]; enfin, pendant de longues années, le paphlagonien Alexandre d'Abonotichos avait subjugué les esprits avides de merveilleux avec son divin serpent Glycon, et avait trouvé un défenseur convaincu en la personne du proconsul d'Asie P. Mummius Sisenna Rutilianus qui avait épousé sa fille [3]. Mais les actes de ces thaumaturges étaient encore trop présents à tous les esprits; Apollonius par contre était mort depuis assez longtemps pour qu'on pût en faire le type d'un héros. Dans ce but, on rend sa vie aussi merveilleuse que possible, et l'on choisit dans l'histoire chrétienne les faits qui pourront le plus contribuer à rehausser le personnage. On ne se soucie guère de savoir si ces faits se rapportent au Christ ou à saint Paul, on s'en empare, on les transforme pour les adapter au but déterminé; et dans cette transformation le fait, de sublime qu'il était, devient le plus souvent invraisemblable ou puéril. De cette manière on en arrive à créer le type d'un héros, grand adorateur du Soleil, magicien et thaumaturge, auteur de choses les plus extravagantes et les plus merveilleuses et d'un esprit éminemment conciliateur; ce qui distingue le fond de son caractère, c'est un vain orgueil philosophique.

Un tel héros était très-acceptable pour la société du IIIe siècle; mais cette société était devenue trop indifférente en matière religieuse pour s'y attacher sincèrement. On lui construisit un héroon à Tyane, Elagabal et Alexandre Sévère lui rendirent hommage; mais cet essai d'un culte nouveau resta sans influence sur les destinées du polythéisme. Rome compta un demi-dieu de plus et toute l'influence que put exercer l'œuvre de Philostrate fut de propager les idées conciliatrices, de rendre les esprits moins exclusifs et moins absolus en matière religieuse, ce dont les chrétiens étaient naturellement les seuls à pouvoir profiter. Encore cette influence ne dépassa-t-elle pas le cercle

[1] Phil. *Soph.* II, 1, 66.

[2] Athenagor, *Legatio de Christianis,* § 26.

[3] C. I. L., III, 1021; *Eph. ep.* II, 331; Waddington, *Fastes,* p. 235; Aubé, *Polémique païenne,* 117 sqq.

relativement restreint des lettrés car le peuple resta étranger à ce mouvement.]

L'influence religieuse de Julia Domna se réduit donc en réalité à ce que les religions orientales deviennent plus populaires; mais elle ne put rendre au peuple l'esprit religieux qu'il avait perdu. L'empereur subit aussi l'influence des idées religieuses de son épouse. Comme tous les empereurs, il était *pontifex maximus* et il fut admis dans le Collége des Frères Arvaux en l'an 195 [1]. Il était initié aux mystères de la Grèce et fit de Sérapis, le dernier né de la religion égyptienne, sa divinité favorite. Il avait une certaine vénération pour Jupiter, auquel il fit construire ce beau temple d'Héliopolis (Baalbek) dont on admire encore les ruines [2], et pour Minerve [3]. Il considérait Hercule et Bacchus, les dieux protecteurs de Leptis, comme les dieux protecteurs de sa famille; et, après ses victoires sur les Parthes, il leur construisit à Rome un temple comme *Dii patrii* [4].

La philosophie se trouvait dans un état analogue à la situation religieuse. A Alexandrie, Ammonius Saccas se perd en vains efforts pour la relever. Il voulut unir deux doctrines inconciliables et compta au nombre de ses disciples Origène, Herennius, Longin et Plotin, le fondateur de l'École d'Alexandrie [5]. Il eut le mérite de préparer la voie à Plotin qui mêla les doctrines de Platon à celle d'Aristote, la philosophie du Portique aux mystérieuses élucubrations de l'Orient; et, comme Plutarque et Maxime de Tyr, s'efforça en vain de ressusciter le polythéisme et d'attaquer la doctrine du Christ. Déjà plus d'un avait échoué dans cette entreprise. Le premier qui avait pris la plume contre les chrétiens semble avoir été Cornelius Fronto, le maître d'éloquence de Marc-Aurèle [6], et rien ne nous empêche d'admettre que ce beau dialogue entre Cæcilius et Octavius [7], la première œuvre chrétienne écrite

[1] Orelli, 903; Eckhel, VIII, 422.

[2] De Saulcy, *Comptes rendus Acad. Inscript.*, 1877, p. 30 et *Rev. arch.*, 1877, avril.

[3] Eckhel, VII, 187.

[4] Froehner, *Médaillons romains*, p. 155; cf. Dio LXXVI, 16; Eckhel, VII, 170. — *Dii auspices.* Millin, *Monuments inédits*, I, 250.

[5] Photius, *Cod.* CCXIV, p. 172; Laforêt, *Hist. de la philosophie*, II, 405. — Plotin naquit à Lycopolis en Égypte en 205.

[6] Renier, I. A. 2717; Min. Felix, *Oct.* 9, 31; Aubé, *Polémique*, p. 74 sqq.

[7] Composé entre 176 et 180.

en latin, à laquelle Minucius Felix donna une forme analogue au *de natura deorum de Cicéron* [1] et où en maint passage il se souvint de Sénèque [2], ne soit une réponse à l'attaque de ce rhéteur. Lucien, ce Voltaire du IIe siècle, se railla des chrétiens comme de toutes les croyances religieuses [3] et déblaya, comme l'a dit avec beaucoup de justesse M. Aubé, le terrain où le christianisme pût bâtir. Par contre son ami Celse, qui connait mieux que lui les livres des chrétiens et les écrits des juifs, mit toute sa science au service de la défense des idées polythéistes et lança contre les chrétiens ce Discours véritable dont Origène dut, sur les instances de son ami Ambroise, faire une si écrasante réfutation [4]. L'Église trouvait du reste dans sa source même des forces suffisantes pour résister à n'importe quelle attaque.

La religion du Christ avait à peine deux siècles d'existence et déjà elle avait dépassé les bornes de l'empire. Chez les Parthes et en Perse on trouvait bon nombre de chrétiens [5], et Abgarus, roi de l'Osrhoène, appartenait, ainsi qu'une bonne partie de son peuple, à la religion nouvelle [6]. L'Église avait même déjà étendu ses rameaux jusqu'en Bretagne, et la tradition rapporte qu'en 182 le Pape Eleuthère envoya Fugatius et Damianus pour évangéliser cette contrée comme étaient venus le lui demander les deux Bretons Evanus et Meduanus, envoyés par le roi Lucius [7]. En comparant plusieurs textes de Tertullien, on en est arrivé à admettre qu'au commencement du IIIe siècle il y avait dans tout l'empire environ cinq cent mille chrétiens [8].

1 Ebert, *Gesch. der christl.-latein. Literatur.* Leipzig, 1874, S. 24-30; L. Behr, *Der Octavius des Minucius Felix in seinem Verhältnisse zu Cicero's Büchern* de natura deorum. Gera, 1870.

2 Dombart, *Octavius; ein Dialog des Min. Felix.* Erlangen, 1876.

3 Luc. *de morte Peregrini.* Le *Philopatris* qu'on a quelquefois attribué à Lucien, n'est pas de lui. Cf. Aubé, *Polémique,* p. 157 et sqq. — Apulée connait aussi les chrétiens, et il les déteste. Apul. *Met.* IX (I, p. 288).

4 Sa réfutation parut vers l'an 245.

5 Alzog, *Hist. de l'Église,* I, 187.

6 Bayer, *Hist. Osrhoena et Edessena.* Petropoli, 1734, p. 171; tab. III, V.

7 Tert. *Adu. Iud.* 5, 7; Beda, *Hist.,* I, 4; cf. Iustin. *Dial. cum Tryph.,* p. 117; Minuc. Fel. *Oct.* 9; Tert. *de anima,* 19; Saint-Irénée dit aussi : *Multae gentes barbarorum eorum qui in Christum credunt.* (Éd. Feuerdant, III, p. 4.)

8 Tert. *Apol.* 37; *adu. Iud.* 7; *de corona,* 12; *de anima,* 49, 50; *ad Scap.* 2, 5; cf. *Statistische Notizen über die numerische Stärke der Christen im Alterthum,* in d. Hist.-polit. Blaett., 1874, LXXIV, 673; LXXV, 414.

L'Église avait gravi tous les degrés de l'échelle sociale depuis les noirs et infâmes ergastules jusqu'à la splendide demeure du prince de l'univers. Elle ne se recruta pas uniquement parmi les pauvres déshérités de toutes les jouissances de ce monde; l'étude des anciens textes et de nombreuses découvertes archéologiques et épigraphiques nous prouvent que bon nombre de riches avaient déjà embrassé la religion chrétienne; et il apparaît évident que ce n'est pas à de pauvres femmes sans fortune que Tertullien pouvait adresser son traité *de cultu fœminarum*. Sous Néron, on trouvait déjà des chrétiens dans le palais impérial [1]; et il s'en fallut de peu que Domitien n'eût un chrétien pour successeur. Le christianisme de Flavius Clemens et de sa famille a été en effet scientifiquement établi par le savant de Rossi [2], et les doutes émis dernièrement à ce sujet par M. Aubé ne sont point parvenus à ébranler la vérité de cette thèse [3]. Commode lui-même eut commme intendant du domaine privé le chrétien Prosenes [4], et Tertullien pouvait dire avec raison qu'on trouvait partout des chrétiens, excepté dans les temples et les amphithéâtres [5].

L'extension de la religion nouvelle, qui venait régénérer la société, fut notablement favorisée par suite de la paix relative dont jouit l'Église pendant le règne de Commode [6], grâce à l'influence de Marcia qui, sans être chrétienne [7],

[1] Greppo, *Trois mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles.* Paris, 1850, pp. 22, 30, 41.

[2] Dio LXVII, 14; Suet. *Domit.* 15. — De Rossi, B. A. C., 1865, p. 17; 1875, pp. 37, 65 et sqq.; *Roma sott.*, I, 318; II, 362; cf. Greppo, pp. 129, 151, 155, 160, 170, 185; Beulé, *Fouilles*, I, pp. 411 et sqq.

[3] Aubé, *Hist. des persécutions*, pp. 160-181; cf. Renan, *J. des Savants*, 1876, p. 696. La méthode hypercritique de M. Aubé ne tend à rien moins qu'à détruire toute certitude scientifique. Si on l'appliquait à l'histoire profane, bien peu de faits historiques pourraient être considérés comme certains. La critique ne nous semble pas devoir être plus rigoureuse pour l'histoire religieuse que pour l'histoire profane.

[4] De Rossi, *Inscript. christ.*, p. 9. | [5] Tert. *Apol.* 1, 37.

[6] Wouters, *Dissert. select. in histor. eccles.* Lovanii, I, p. 233.

[7] Cf. notre *Étude sur Marcia*, dans la Rev. des quest. hist., juillet 1876. M. Aubé (*Le Christianisme de Marcia*, Rev. arch., mars 1879) croit qu'elle fut chrétienne. En dehors des diverses considérations que nous avons fait valoir, il nous semble que, si même Marcia eût jamais été chrétienne, — ce qui n'est pas prouvé, — l'Église l'aurait rejetée de son sein du jour où elle commença à mener une vie déréglée. Elle fut la maîtresse de Quadratus avant d'être celle de Commode.

semble avoir été très-favorable aux chrétiens [1]. C'est grâce à son intervention que Commode gracia les chrétiens condamnés aux mines en Sardaigne; et Calliste, qui avait été condamné vers 189 par le préfet de la ville Fuscianus [2], fut du nombre [3].

Alors que le polythéisme produit ses derniers grands penseurs et exhale, pour ainsi dire, son dernier souffle de vie qui n'est si grand que parce que l'idée chrétienne exerce déjà fatalement son influence sur les esprits, le christianisme donne naissance aux apologistes Quadratus [4] et Aristide, Hermius et Athénagore, Meliton de Sardes [5], Justin, Minucius Felix, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Irénée, Origène, et nous présente ainsi le sublime contraste entre la divine vitalité d'une religion qui se lève et la lente agonie d'une société qui se meurt. La philosophie païenne sent qu'elle doit fléchir devant la religion nouvelle, et son dernier représentant Plotin salue Origène entrant dans son école [6].

Au commencement de son règne, Sévère fut assez favorable aux chrétiens. En les persécutant il pouvait se créer de nouveaux ennemis qui auraient pu s'attacher au parti de Niger ou à celui d'Albin; et peut-être aussi le miracle de la légion fulminante était-il encore trop présent à son esprit pour attaquer une religion qui seule produisait de tels prodiges [7]. Du reste, un

[1] Dio LXXII, 4.

[2] Borghesi, VIII, 534; Klein, I, 268.

[3] *Philosoph.* IX, 11.

[4] En 125 sous Hadrien.

[5] Cf. Renan dans *Spic. Solesm.* II.

[6] Porphyre, *Vie de Plotin,* ch. 14 (dans l'édition des *Ennéades de Plotin* de M. Bouillet Paris, 1857).

[7] Tert. *Apol.* 5; *ad Scap.* 4; Nicephor. II, 26; Eus. *Hist. eccl.* V, 5. (Sur la valeur de ses écrits; pour sa Chronique : de Saint-Martin, *J. des Savants,* 1820, p. 106; — pour son Histoire : Stein, *Eusebius, Bischof v. Cæsarea.* Würzburg, 1859, S. 55 fgg.; Reustendall, *De fontibus Hist. Eccl. Eusebii.* Londini Gothorum, 1828, p. 84); Oros. II, 8; — Cap. *Marc. Ant.* 24. — Tertullien (*adu. Marc.* III, 24) parle d'un prodige qui serait arrivé pendant la guerre de Sévère en Orient. Malheureusement rien ne vient nous éclairer à ce sujet; peut-être était-ce simplement un effet de mirage. « *Denique,* dit-il, *proxime expunctum est orientali expeditione. Constat enim, ethnicis quoque testibus, in Iudaea per dies quadraginta matutinis momentis ciuitatem de coelo pependisse, omni moeniorum habitu euanescente de profectu diei, et alias de proximo nullam.* »

motif tout personnel devait engager Sévère à ne pas poursuivre les fidèles. Il garda dans son palais jusqu'à sa mort le procurateur d'Evhode, surnommé Torpacion probablement parce qu'il était le maître de Caracalla [1], le chrétien Eutychius Proculus qui lui avait jadis rendu la santé avec l'huile sainte [2]. Caracalla connut ce Proculus pendant son enfance; le jeune prince eut même une nourrice chrétienne [3], et parmi ses compagnons de jeu se trouvaient des enfants chrétiens [4]. Sévère n'ignorait pas non plus que parmi les personnes de haut rang on rencontrait plus d'un adepte de la nouvelle doctrine; mais loin de les inquiéter, il lui arriva même de protéger ces personnes contre la fureur populaire, comme cela eut lieu probablement en 197 [5]. Aussi aux yeux de beaucoup de païens, Sévère passait-il pour être fort favorable aux chrétiens, comme le prouvent ces paroles que leur adressa Cœcilius Capella lors de la capitulation de Byzance : Réjouissez-vous, chrétiens, Sévère est maître de la ville [6]. D'un autre côté, les cruautés que Sévère exerça contre les partisans de Niger et d'Albin ne purent atteindre les fidèles : ceux-ci ayant toujours observé une stricte neutralité [7]. Aussi cette guerre intestine de trois ans n'entrava-t-elle en rien le développement qui s'était produit sous le règne de Commode.

Depuis le jour où saint Paul avait fondé l'Église de Philippe en Macédoine,

[1] Dio LXXVI, 3; LXXVII, 1; Tert. *ad Scap.* 4. Je lis *Torpaeion* et non *Torpacion* et je le rapporte à Evhode et non à Proculus. *Torpaeion* = τροφεύς. Cf. Goerres, *Das Christenthum und der röm. Staat zur Zeit des Kais. Septimius Severus* (Jahrb. f. protestantische Theologie, 1878, II), S. 297-301.

[2] L'huile servant à l'onction sacramentelle ou bien l'huile de lampe ayant brûlé devant les tombeaux des martyrs et qui était considérée, dans les premiers siècles, comme une relique. Dans le premier cas Proculus aurait été prêtre et il aurait eu ainsi de grandes facilités pour propager les idées chrétiennes parmi les gens du Palais. Cf. Allard, *Les esclaves chrétiens.* Paris, 1876, p. 253.

[3] « *Lacte christiano educatus.* » Tert. *ad Scap.* 4; Baronius, *Ann.* II, 436.

[4] Sp. *Car.* 1; cf. Goerres, *Alexander Severus und das Christenthum* (Zeitschr. f. wissenschaftl. Theologie, 1877), S. 49.

[5] Tert. *ad Scap.* 4; de Rossi, B. A. C., 1866, p. 19 (*Esame archeologico è critico della storia di S. Calisto narrata nel libro nono dei Filosofumeni*); Goerres, S. 294.

[6] « *Caecilius Capella in illo exitu Byzantino, Christiani, gaudete, exclamauit.* » Tert. *ad Scap.* 3.

[7] Tert. *Apol.* 35; *ad Scap.* 2, 4.

la première communauté chrétienne établie dans les provinces d'Europe, le nombre des Églises s'était accru dans des proportions considérables [1]; et l'on avait vu l'île de Crète, dont la métropole chrétienne Gortyme posséda bientôt un évêque [2], que les mœurs dissolues de ses habitants avait rendue célèbre et où le polythéisme plaçait le berceau de ses dieux, devenir plus illustre par la foi de ses confesseurs et l'héroïsme de ses martyrs qu'elle ne l'avait été par les exploits de ses anciens héros.

En Asie, les Églises de Jérusalem, d'Antioche, de Nisibe, de Séleucie, de Berrée, d'Apamée, d'Hiéropolis, de Cyrrhe et de Samosate étaient déjà puissantes à la fin du IIe siècle; et celle d'Alexandrie devint bientôt célèbre [3]. A Edesse, où l'on transporta en l'an 200 les reliques de saint Thomas [4], les chrétiens possédaient une belle église qui fut détruite en 202 par cette grande inondation du fleuve Scirtus qui coûta la vie à deux mille habitants [5]. Du temps de saint Jean, la province proconsulaire possédait déjà à elle seule sept communautés chrétiennes : Smyrne, Pergame, Thyatire, Sardes, Philadelphie, Laodicée et Éphèse [6] où la tradition attache à certains monuments en ruines le souvenir de l'activité apostolique de saint Paul et de saint Jean et qui dominent la place où fut jadis le temple d'Artémis éphésienne. Leur souvenir est encore vivace dans ces contrées, il semble même que le nom sous lequel est connu l'endroit où fut jadis Éphèse, *Aiosolouk,* n'est que la corruption de *Hagios Theologos* [7]; et, en plus d'un endroit on retrouve, comme à Athènes, un Aréopage en face d'une Acropole : le témoignage de la prédication évangélique à côté d'un centre religieux païen.

En Afrique, l'Église était des plus florissantes. Quelque exagération qu'il y ait dans les paroles de Tertullien lorsqu'il dit que dans presque toutes les cités les chrétiens étaient en majorité [8], on peut admettre qu'au commence-

[1] Iren. *Contra Haeres.* I, 10.
[2] Le Quiem, *Oriens Christianus,* II, p. 256.
[3] Alzog, *Hist. de l'Église.* Paris, 1855, I, 186.
[4] *Rev. du monde catholique,* 1875, p. 382.
[5] Bayer, *Hist. Osrh.,* p. 169 (dit en 201); Texier, *L'Institut,* 1859, p. 149.
[6] Ioan. *Apoc.* I, 11; *Act. apost.* XIX; Eus. *Hist. eccl.* V, 24.
[7] Vaux, *Greek cities and Islands of Asia Minor.* London, 1877, p. 59.
[8] « *Pars paene maior ciuitatis cuiusque.* » Tert. *ad Scap.* 2.

ment du III[e] siècle l'Afrique comptait environ cent mille chrétiens [1]; et le premier évêque de Carthage, Agrippinus, élu vers 197 [2], put y réunir un synode probablement en l'an 215 [3], auquel assistèrent soixante-dix évêques dont dix-huit de la Numidie [4], c'est-à-dire des chefs de soixante-dix communautés chrétiennes [5].

Malheureusement les discussions avec les sectes dissidentes entravèrent sérieusement ce développement général; mais les résultats en furent des plus féconds pour la vraie religion du Christ. L'ère des persécutions et des hérésies a été la plus brillante de l'Église [6]; elle a pu étaler au grand jour toute la force qu'elle recélait dans son sein fécond, préciser différents points essentiels du dogme et ranimer les esprits tièdes et indifférents [7].

Les II[e] et III[e] siècles furent féconds en luttes religieuses; et la longue paix dont l'Église jouit de l'an 180 à 202 ne put que favoriser ces luttes intérieures [8]. Les hérésies du II[e] siècle firent plus d'emprunts au polythéisme et à la philosophie païenne qu'à la religion du Christ. Les gnostiques furent plus païens que chrétiens. Leur premier dogmaticien fut Basilide; et son fils Isidore développa sa doctrine. Valentin, qui niait la résurrection des corps, suivit les mêmes errements, mais en leur donnant une forme plus métaphysique et en se servant d'une terminologie plus philosophique. Ce que Valentin développa à Alexandrie fut défendu à Antioche par Saturnin pour lequel le mariage était un mal affaiblissant le principe divin qui est dans l'homme. Le premier adversaire du gnosticisme fut Agrippa Castor [9]. Pour les gnostiques

[1] Munter, *Primordia Ecclesiae africanae*. Hafniae, 1827, c. 5, p. 24; cf. Aubé, *L'Église d'Afrique et ses premières épreuves sous le règne de Septime Sévère* (Rev. historique, 1879, XI).

[2] *Ann. de la Soc. de Constantine*, 1860-1861, p. 189.

[3] Aubé, *op. cit.;* entre 218 et 222 dit Hefele, *Conciliengeschichte*, 2. Ausg., I, 48. Un second synode se tint en 218.

[4] Cypr. *Epist.* 71, 73.

[5] Cf. la liste des Églises d'Afrique : Morcelli, *Africa Christiana*. Brixiae, 1816, I, 54.

[6] August. *de Ciu. Dei*, XVIII, 51.

[7] « *Nam oportet et haereses esse, ut et qui probati sunt, manifesti fiant in nobis.* » Paul. *ad Corinth.* I, 11, 19.

[8] Tert. *de corona militis*, 1. « *Mussitant denique tam bonam et longam pacem periclitari.* » Cf. *ad Scap.* 4; Eus. *Hist. eccl.* V, 21; VII, 27; Goerres, *Das Christenthum*, S. 273.

[9] Eus. IV, 7, 8.

la connaissance de la gnose rend l'homme parfait, de même que pour plusieurs philosophes de l'antiquité le bonheur et la perfection consistaient dans la connaissance de la philosophie. Les deux erreurs qui dominent dans toutes les sectes gnostiques, au sein des nombreuses différences qui caractérisent chacune d'elles, sont la séparation du Logos ou Christ d'avec Jésus qui est homme, — l'incarnation n'existe donc pas; — et la négation de la vertu de l'effort humain, ce qui les amène à nier la liberté et ne leur permet pas d'asseoir leur morale sur une base solide [1]. Aussi plus d'une secte gnostique en arrive à soutenir les doctrines les plus immorales; et nous voyons Carpocrate et son fils Épiphane tomber dans le mysticisme le plus sensuel. C'est dans les réunions des gnostiques que se perpétraient les actes immoraux dont le peuple accusait les vrais chrétiens : les plus immoraux d'entre les gnostiques furent les Caïnites, glorificateurs de Judas [2].

Parmi les hérésiarques qui suivirent, quelques-uns voulurent, au moins dans le principe, être plus chrétiens que le christianisme lui-même. Montan est le janséniste de cette époque; et malgré ses doctrines du rigorisme le plus outré, cet homme d'extase parvint à entraîner quantité d'âmes exaltées de leur nature par sa phraséologie poétique. On sait qu'il disait : l'homme est une lyre entre les mains de Dieu. Il les exaltait aussi par ses prophéties et par la manière théâtrale de se produire : deux femmes, Prisca et Maximilla, s'étaient faites ses ferventes admiratrices et l'accompagnaient partout [3]. Le pape Zéphyrin lança contre les Montanistes un édit en 205 [4]. D'autres hérétiques s'attaquent au dogme de la nature de Jésus-Christ. Le corroyeur de Byzance Théodote, que le pape Victor excommunia en 189 [5], et Elvire nient la divinité de Jésus-Christ [6]. En 203 les Théodotiens nommaient

[1] Aubé, *Polémique*, ch. I; Renan, *L'Église chrétienne*, p. 156 sqq.

[2] Iust. *Ap.* I, 426; Iren. I, 26, 31; III, 11; Clem. *Strom.* VII, 17; Eus. IV, 7; VI, 14.

[3] *Philosoph.* VIII, 6; X, 16, 17; Eus. V, 14, 16, 18; Hefele, *Montanus und die Montanisten*, in Kirchenlexicon v. Wetzer, VII, 255.

[4] Tert. *de pudicit.* 1.

[5] Eus. V, 28; Mozzoni, *Tabl. chronolog. crit. de l'hist. de l'Église.* Strasbourg, 1865, p. 20; Zaccaria, *Raccolta di dissertazioni di Storia eccles.* (Opera, VI, Roma, 1794), p. 15.

[6] En 194. *Philosoph.* VII, 7; X, 15; Matter, *Histoire critique du gnosticisme.* Paris, 1860, II, 177.

encore, comme évêque, Natalius; mais celui-ci se soumit en 210 [1]. Les Artémonites sont les rationalistes de ces premiers siècles [2]. Pour Artémon, comme pour Théodote, le Christ, malgré sa conception et sa naissance miraculeuses, n'est qu'un homme, et celui qui le déifie est un dythéiste [3].

L'Église trouva heureusement d'ardents défenseurs et de savants apologistes. Rhodon, le docteur de l'Église de Rome [4], combat de toute la force de son éloquence les doctrines mystiques des disciples de Marcion [5]. Celui-ci était un prêtre dégradé par son père, évêque de Sinope, et qui vint à Rome en 142 pour se faire rétablir dans sa dignité sacerdotale : premier exemple connu d'un recours à Rome [6]. Il était disciple de Cerdon, niait le Messie, repoussait l'Ancien Testament et interprétait les dogmes de la création et de la rédemption dans le sens des Perses en les appliquant à la chute des âmes et à leur retour en Dieu [7]. Saint Justin le disait un suppôt du démon [8]; et l'on connaît cette apostrophe de saint Polycarpe : Je reconnais en toi, Marcion, le premier-né de Satan [9]. Apelle fut son disciple. Un plus célèbre apologiste fut l'avocat [10] de Carthage Q. Septimius Florens Tertullianus [11], né vers 160 d'un centurion de la troisième légion et converti au christianisme en 190 [12] à la vue des vertus de son épouse chrétienne [13]. En 198 il adressa,

[1] Lipsius, *Quellen der ältesten Ketzergesch.*, S. 147.

[2] Eus. V, 28; Cruice, *Hist. de l'Égl. de Rome sous les pontificats de S. Victor, de S. Zéphirien et de S. Calliste.* Paris, 1861, p. 79.

[3] Epiph. *adu. Haeres.* LIV, 1.

[4] Eus. V, 13.

[5] *Philosoph.* VII, 3; X, 11; Matter, I, 339.

[6] Epiph. *adu. Haeres.* I, p. 302; cf. Grandmaison, *Des appels en cour de Rome jusqu'au concile de Sardique en 347* (Bibl. de l'École des Chartes, 1853, IV), p. 108.

[7] Tert. *Praesc.* 33, 44.

[8] Iust. *Apol.* I, 5.

[9] Iren. III, 3, 4.

[10] Probablement le même que le jurisconsulte. Rivier, *op. cit.*, 288; Fitting, *Ueber das Alter der Schriften röm. Juristen.* Basel, 1860, S. 33.

[11] Ebert, *Literaturgesch.*, 151; Freppel, *Tertullien;* Lefebve, dans la *Rev. cathol. de Louvain*, 1871, p. 565; Laforêt, *Étude philos. sur Tertullien* (Rev. cath., 1869); de Margérie, *De Tertulliano.* Parisiis, 1855.

[12] Fessler, *Instit. patrolog.* OEniponti, 1850, I, 231.

[13] Tert. *ad uxorem,* II, 8.

spécialement au proconsul d'Afrique, cette immortelle *Apologétique,* comme un défi lancé au paganisme mourant, et en 199 il écrivit ce beau traité *des Prescriptions* dont Bossuet dut s'inspirer dans son *Histoire des variations protestantes* [1]. Il se souvint dans son *Apologétique* des écrits de ses devanciers, surtout de Minucius Felix [2], mais il sut donner à ses œuvres un cachet si personnel qu'il serait difficile de citer un écrivain d'un individualisme plus prononcé. Génie fougeux, ardent, esprit clair et logique, plein d'ironie, son style reflète l'homme tout entier. Il ne fut pas seulement un apologiste, il attaqua aussi les gnostiques et réfuta cet Épigone surnommé Praxéas, c'est-à-dire le faiseur [3], qui identifiait le Christ avec le Père et fonda ainsi la secte des *Patripatientes* [4]. Mais bientôt il tomba dans les exagérations montanistes et rompit définitivement avec la doctrine de l'Église par son *de corona militis* en 202. Il se lança alors dans sa lutte contre l'Église avec autant d'ardeur qu'il en avait mis jadis à la défendre et produisit des œuvres tellement outrées [5] qu'on aurait du mal à comprendre qu'un esprit de cette trempe ait pu s'obstiner dans ces erreurs grossières, si l'on ne se souvenait

[1] Vu l'importance de la chronologie des écrits de Tertullien, nous donnons ici la liste des dates qui nous ont paru les plus certaines pour les plus importants de ses ouvrages :

197 : *Ad martyres;*
198 : *Apologetica;*
— : *Ad nationes;*
— : *De testimonio animae;*
199 : *De praescriptionibus;*
202 : *De corona militis* (passe définitivement au montanisme); *de fuga;*
203 ou 204 : *De uirginibus uelandis;*
207 : *Adu. Marcionem;*
208 : *De anima;*
209 : *De pallio;*
212 : *Ad Scapulam.*

Cf. Uhlborn, *Fundamenta chronologiae Tertullianae.* Gottingae, 1852; Bonwetsch, *Die Schriften Tertullian's nach der Zeit ihrer Abfassung.* Bonn, 1878; Hauck, *Tertullian's Leben und Schriften.* Erlangen, 1877.

[2] Ebert, *Tertullian's Verhältniss zu Minucius Felix* (Abhandl. der k. Saechs. Gesellsch., Leipzig, V).

[3] De Rossi, B. A. C., 1866, p. 69; Aubé, *Polémique*, p. 50.

[4] Tert. *adu. Praxeam;* Eus. II, 25; Bonwetsch, S. 87-89.

[5] Ainsi : « *De pallio, de exhortatione castitatis, de pudicitia, de ieiuniis.* »

que son orgueil fut aussi grand que son génie. On reconnaît même dans plusieurs de ses écrits des traces d'un matérialisme très-prononcé. Il fait l'âme corporelle [1], attribue à Dieu une substance corporelle [2], et finit par soutenir qu'il n'y a pas de substance qui ne soit corporelle [3]. Il fonda une secte, nommée le Tertullianisme, dont saint Augustin convertit les derniers adhérents.

A Alexandrie, où les doctrines de la Grèce et de Rome, les théories répandues par les nombreux juifs qui y résidaient [4], les superstitions syriennes et les calculs astrologiques des mages se mélangeaient avec les anciens mythes de l'Égypte, le glorieux disciple de Pantène [5], Titus Flavius Clemens attirait au Didascalée des auditeurs accourus de tous les points de l'empire [6]. De même que Minucius Felix, et tout à l'encontre de Tertullien, il prouva par son enseignement qu'un chrétien, loin de mépriser les grandes productions philosophiques d'Athènes et de Rome, devait les faire concourir à la gloire du christianisme et prouver ainsi l'accord qui existait entre la raison et la foi. Au jour de la persécution, il dut fuir en Cappadoce ainsi que l'évêque Alexandre; et il sut mettre sa retraite à profit pour évangéliser les habitants de cette province éloignée. Son successeur à Alexandrie fut l'illustre Origène [7]. Dès l'enfance ce fut un grand homme, comme le dit saint Jérôme [8]. Il naquit en 185, et à l'âge de dix-sept ans, lorsque son père Léonide marcha au supplice, une ruse maternelle seule put l'empêcher de se constituer prisonnier [9]. On comprend qu'il put continuer son enseignement, même pendant la persécution, sans être poursuivi, l'édit de Sévère ayant été porté non contre ceux qui étaient nés dans le christianisme, mais bien contre les convertis.

[1] Tert. *de anima*, 9.

[2] Tert. *adu. Marcion.* II, 16. | [3] Tert. *adu. Hermog.* 25.

[4] Varges, *De statu Ægypti prou. rom.* Gottingae, 1842, p. 19.

[5] Chef de l'école des catéchumènes d'Alexandrie. Il attaqua les stoïciens. En 207 il revint des Indes et reprit son enseignement à Alexandrie. Eus. *Chron.*, p. 174.

[6] Eus. *H. E.* V, 10, 11; VI, 6, 13, 14.

[7] Probablement en 203. — Eus. VI, 2, 3, 8, 16; Cartiel, *Controversiae ecclesiastico-historic.* Colon. Agripp., 1734, art. 22, p. 217.

[8] *Magnus uir ab infantia.* S. Hier. *Ep.* 84, 8.

[9] Eus. *Antiq. martyr. collectio,* I, 2; Cruice, ch. XII, pp. 257-260.

En 211 il se rendit dans la ville éternelle où, par jalousie, paraît-il, on le reçut fort mal. Il en fut froissé et saint Jérôme s'indigne avec raison de l'attitude aussi injuste qu'indélicate des chrétiens de Rome. Comme Tertullien, Origène eut ses erreurs, — elles furent condamnées au concile de Nicée, — mais chez lui la foi triompha de l'orgueil; et l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer en lui de la grandeur de son génie ou de la profondeur de son humilité [1].

En Gaule, l'Église trouva un éloquent défenseur en la personne d'Irénée. Il naquit à Smyrne, ou aux environs de cette ville, dans la première moitié du IIe siècle [2]. Il fut disciple de saint Polycarpe, lui-même disciple de saint Jean et glorieusement martyrisé à Smyrne sous le proconsulat de *T. Statius Quadratus* le samedi 23 février de l'an 155 [3]. Irénée ne fut jamais évêque de Vienne comme on l'a soutenu jadis [4], mais il succéda à saint Pothin, en qualité d'évêque de Lyon en 178. Dans son beau livre contre les hérétiques, qui ne nous est malheureusement connu que d'une manière bien incomplète, il explique les origines de toutes les hérésies et découvre dans les écrits des philosophes la source dont elles émanaient [5]. Il s'occupa des trois grandes questions religieuses de son temps : le Montanisme, le Gnosticisme et les Quartodécimans [6]; et son livre est une des sources les plus précieuses pour l'histoire dogmatique des premiers siècles.

Les évêques de Rome auxquels Dieu confia le gouvernement de l'Église

[1] Lefebve, *Rev. cathol.*, 1872, V, p. 356; Mozzoni, III, n° 8.

[2] Les uns admettent l'an 120, d'autres l'an 147. Avec le peu de notices que nous possédons, nous ne pouvons arriver à aucune date précise ni pour sa naissance, ni pour sa mort. — Zaccaria, *Dissert.* IV, p. 59; Prat, *Hist. de saint Irénée.* Lyon, 1843; Ampère, *Hist. littér.*, I, 167; Harnack, *Zur Quellenkritik der Gesch. des Gnosticismus.* Leipzig, 1869, S. 41-57; Stieren, *Irenæus,* in Ersch u. Gruber, L. I., S. 362.

[3] Eus. IV, 14; V, 20; Cavedoni, *Adnotat. ad* C. I. G., *nelle memorie di relig. e di litteratura.* Modena, 1855, p. 216; Waddington, *Mém. sur la chronologie du rhéteur Ælius Aristide* (Mém. Acad. des Inscript., XXVI), p. 235, et *Fastes,* p. 219.

[4] Michelet, *Hist. de France,* I, 115; cf. Gorini, *Défense de l'Église,* I, 13.

[5] S. Hieron. *Ep. ad Magn.*

[6] Schmit, *Étude sur saint Irénée et les gnostiques.* Louvain, 1855; Ziegler, *Irenæus, der Bischof v. Lyon.* Berlin, 1871, S. 64-93; R. A. Lipsius, *Die Zeit des Irenæus v. Lyon und die Entstehung der alt-katholischen Kirche* (Hist. Zeitschr., 1872, XXVIII), S. 249.

pendant cette époque furent tous des hommes à la hauteur des nombreuses difficultés contre lesquelles ils eurent à lutter. Victor, qui succéda à Eleuthère en 189 [1], tint une conduite des plus conciliantes dans les nouvelles discussions des quarto-décimans qui ne furent si vives que parce que certains évêques, mus par l'orgueil national, ne voulurent pas fléchir devant la suprématie bien établie de l'Église de Rome [2]. Les quarto-décimans, répandus surtout dans la province d'Asie, en Cilicie, en Mésopotamie et en Syrie, continuaient à célébrer la fête de Pâques le 14e jour de la lune après l'équinoxe du printemps (14e nisan), tandis que l'évêque de Rome voulait en fixer la célébration au dimanche suivant [3]. Sur la prière de Victor on tint, entre 192 et 194, divers conciles provinciaux pour discuter la question. Irénée en convoqua deux à Lyon. Dans le premier on s'occupa de la question dogmatique et l'on y décida qu'il fallait appuyer l'opinion de l'évêque de Rome; le second s'assembla pour engager le Pape à ne pas priver de la communion de l'Église toutes les communautés de l'Asie [4]. Bon nombre d'autres évêques réunirent de même un concile. Ainsi, Théophile à Césarée de Palestine, Narcisse, — qui à cause de son âge reçut comme coadjuteur Alexandre évêque de Cappadoce [5], — à Jérusalem, un autre évêque dans l'Osrhoène, probablement à Edesse, Palma dans le Pont, Bachillus à Corinthe

[1] De Rossi dit 186 : B. A. C., 1866, p. 6. Cf. R. Lipsius, *Chronologie der röm. Bischöfe bis zur Mitte des vierten Jahrh.* Kiel, 1869, 171-176.

[2] Iren. III, 3 : « *Ad hanc* (romanam) *ecclesiam propter potiorem principalitatem necesse est omnem conuenire ecclesiam* »; de même Tert. *de pudicit.* 1 : « *Pontifex scilicet maximus, episcopus episcoporum.* » Cf. Valesius, *Dissert. in Iren.* III, art. 4; G. Cozza, *S. Ireneo. Dell' autorità del romano pontifice nella chiesa.* Roma, 1876; G. Scheemann, *S. Irenæi de Eccles. roman. principatu testimon.* Freiburg, 1870. — Tert. *Praescr.* 36; S. Cypr. *Ep.* 48, *ad Cornelium.*

[3] Eus. V, 6-8; Schuerer, *De Controuersiis paschalibus secondo p. C. n. saeculo.* Lipsiae, 1869; H. von Poschinger, *Die Eigenthümer d. Kirchenvermögens von Christus bis Justinian.* München, 1869, S. 6 u. fgg.; Hilgenfeld, *Der Paschastreit der alten Kirche.* Halle, 1860; Weizzel, *Die christliche Paschafeier der drei ersten Jahrh.*, 1848.

[4] Eus. V, 24; Dom Chamard, *L'établissement du christianisme et les origines des Églises de France* (Revue des questions historiques, 1873, XIV), p. 281; Hefele, *Conciliengeschichte*, I, 86.

[5] Premier exemple connu d'un évêque transféré d'un siége épiscopal à un autre et nommé coadjuteur. Darras, *Hist. de l'Église*, VII, 543.

et Polycrate à Éphèse [1]. Ce dernier se trouvait à la tête des opposants comme Polycarpe l'avait été du temps du pape Anicet. Seulement depuis lors la question avait changé de face : de simplement disciplinaire elle était devenue dogmatique. La célébration de la Pâque n'était plus que l'affaire accessoire; il s'agissait au fond de la lutte entre les idées juives et chrétiennes et de la prédominance des unes sur les autres. Victor, sentant le danger, réunit un concile à Rome en 197 et lança l'excommunication contre les évêques d'Asie qui persisteraient dans leur opinion [2]. Irénée, comme jadis son maître Polycarpe, continuait à ne voir dans la discussion qu'une question purement disciplinaire et insista près de Victor pour faire lever l'excommunication. Il ne fut aucunement un adversaire de l'évêque de Rome, comme on l'a prétendu : lui-même était opposé à la doctrine des quarto-décimans [3]; mais il ne pouvait voir sans douleur des milliers de chrétiens exclus du giron de l'Église pour une simple divergence d'opinions. Il parla si bien en leur faveur que Victor consentit à suspendre l'effet de l'excommunication à la condition expresse que la date de la célébration de la fête pascale ne serait pas considérée comme étant d'institution divine et qu'on n'en ferait pas une question dogmatique [4]. La discussion ne fut définitivement close qu'au concile de Nicée dont les Pères ne firent que suivre les décisions du concile d'Arles de l'an 314 [5]. Victor, loin d'avoir été intolérant et vindicatif, garda dans toute cette affaire une conduite aussi conciliante que ferme; et les critiques ne l'ont pas toujours suffisamment appréciée.

La date de sa mort nous est inconnue, — on doit la placer entre les années 197 et 202, — et l'on doute même qu'il ait été martyrisé [6].

[1] Eus. V, 23. C'est à tort qu'on a parlé d'un concile tenu à Séleucie. Assemanni, *Bibl. orient.*, III; Mansi, *Coll. conc.*, I, 706.

[2] Eus. V, 23, 24; Socrat. V, 22; Zaccaria, *Dissert.*, II, 55; Jaffe, *Regesta pontificum romanorum*. Berolini, 1851, *ad* a. 197.

[3] Gorini, *Défense*, I, 62.

[4] Eus. V, 24; *Philosoph.* VIII, 5; Orsi, *Storia eccles.* Roma. 1747, II, 15; Quadrari, *Dissert. sulla calumnia d'indifferenza pel domma apporta dagli antichi cristiani da G. de Potter.* Napoli, 1842, p. 57.

[5] Dom Pitra, *Spicil. Solesm.* IV, 150.

[6] Jaffe, *op. cit.;* Ruinart, *Acta primorum martyr. sincer.* Amstelodami, 1713, p. 261, § 15;

Zéphyrin, fils d'Abundius, lui succéda. Tous les actes de son règne, de même que tous ceux de son successeur Calliste (217-14 oct. 222), prouvent à l'évidence la fausseté des accusations portées contre ces deux évêques par l'auteur inconnu des Philosophoumena. Au seul point de vue de la critique, il nous semble plus rationnel d'admettre la véracité des données d'Eusèbe, dont on ne niera pas la valeur, que de suivre les assertions d'un écrivain anonyme qui contredit à chaque page ce que nous rapporte l'évêque de Césarée [1].

Zéphyrin chargea Calliste, qui était alors ce qu'on appela plus tard archidiacre, de la direction de son clergé et de celle des cimetières; c'est ce qui nous explique comment il a été à même de donner de si grands développements à cette immense et belle catacombe qui porte son nom et dans laquelle on déposa la plupart des chrétiens martyrisés à Rome pendant la persécution de Sévère [2].

Et maintenant, puisqu'il nous faut parler de la cinquième persécution [3], recherchons d'abord quelles étaient les dispositions des esprits à l'égard des chrétiens et comment Sévère fut amené à édicter de nouvelles poursuites.

Cruice, p. 145 (le dit avoir été une victime de Plautien; j'ignore d'après quel témoignage); de Rossi, B. A. C., 1866, p. 8; Baronius, *Ann. Eccl.* (éd. Thenier), II, p. 479; Goerres, *Das Christenthum*, S. 294.

[1] *Philos.* IX, pp. 425, 435, 441; Cruice, p. 181 et la préface de son édition. Après les nombreuses hypothèses qui ont été émises (Hippolyte, Origène, Tertullien, Bérose, Caïus, Novatien), aucune jusqu'ici ne nous paraît concluante; il semble donc plus rationnel de considérer l'auteur comme inconnu jusqu'à ce que de nouvelles découvertes viennent nous édifier à ce sujet. On doit constater aussi que l'esprit de parti n'est malheureusement pas toujours resté étranger à cette discussion. — Bunsen, *Hippolytus and his age.* London, 1854; cf. Laboulaye, *La liberté religieuse.* Paris, 1869, pp. 252-278; Doellinger, *Hippolytus und Kallistus.* Regensburg, 1853; de Rossi, B. A. C., 1866; A. Reville, dans la *Rev. des Deux Mondes*, 1865, 15 juin; Le Hir, dans les *Études relig., hist. et litt.*, 1865, oct. et nov.; Torquati, *De prisca refutatione haeres. Origen. nomine ac Philosophumena titulo recens uulgata commentarii.* Romae, 1862; Jallabert, *Étude crit. sur le livre des Philosoph.* Paris, 1853; Cruice, *Étude sur les nouveaux documents empruntés à l'ouvrage récemment découvert des Philosoph.* Paris, 1853; Lenormant, dans le *Correspondant*, 1853; Lefebve, dans la *Rev. cathol.*, 1870, 1871.

[2] *Philos.* IX, 2; de Rossi, B. A. C., IV, p. 8-12; *Rom. Sott.* II, 3.

[3] S. Aug. *de Ciu. Dei*, XVIII, 52; Oros. VII, 17; de Rossi, B. A. C., 1866, 19; Dodwell, *Dissert. cypr.* XI, §§ 41 et sqq. (dit qu'elle ne dura que deux ans et ne fut point cruelle); Wouters, *Diss.*, 234-236; Lenain, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.* Bruxelles, 1752, III, 50 et suiv.

Le peuple haïssait profondément les chrétiens; on lui disait qu'ils se livraient à la magie, — plusieurs apparences en effet pouvaient donner prise à cette supposition, — qu'ils immolaient des enfants, humectaient le pain de leur sang et que ces atrocités attiraient la colère des dieux et étaient la cause des malheurs publics. On les accusait de renouveler, dans leurs réunions secrètes, les infâmes festins de Thyeste et de s'y livrer à un commerce incestueux [1]. Confondant quelquefois les chrétiens avec les gnostiques, on les soupçonnait de s'adonner à des actes d'une immoralité révoltante. On les disait aussi ennemis publics, voulant la ruine de l'État et coupables du crime de lèse-majesté par leur refus de rendre au prince les honneurs divins. Et pourquoi avaient-ils abandonné le culte des dieux? Uniquement pour adorer une croix, le soleil, voire même une tête d'âne [2]. A cette colère du peuple venait s'ajouter la haine des philosophes qui avaient recours au dédain ou à la calomnie pour couvrir leur infériorité manifeste.

Dans cet état des esprits quelle pouvait être l'attitude de l'empereur? Les différents cultes reconnus dans l'empire étaient considérés comme également vrais par le peuple, comme également faux par les philosophes et comme également utiles par les hommes politiques [3]. La religion du Christ eût eu le même sort, si elle n'avait été exclusive et n'avait revendiqué pour elle seule la possession de la vérité. Le christianisme, fort de la divinité de son origine et de la vérité de ses dogmes, devait, du jour de son triomphe, amener la ruine du culte officiel. Le prince, pontife suprême en même temps que chef

[1] Athenag. *leg. pro Christ.* 3 : Ἀθεότητα, Θυέστεια δεῖπνα, Οἰδιποδείους μίξεις.

[2] Tac *Hist.* V, 45; *Ann.* XV, 44; Plut. *Symph.* IV, 5, 2; Jos. *Contra Apion.* II, 10. — Tert. *Apol.* 16, 35, 40; *ad nat.* I, 14; Min. Fel. *Oct.* 9. Le graffito découvert au Palatin en 1856 représentant un homme en eroix à tête d'âne qui est adoré (onolâtrie) avec l'inscription ΑΛΕ ‖ ΞΑΜΕΝΟΣ ‖ ΣΕΒΕΤΕ ‖ ΘΕΟΝ, est une caricature du Christ. Kraus, *Das Spottcrucifix v. Palatin.* Freiburg, 1872; Ch. de Linas, *Le crucifix blasphématoire du Palatin* (Rev. de l'art chrétien, 1870); *Comptes rendus Acad. des Inscr.,* 1870, p. 32; Garrucci, *Il crocifisso graffito in casa dei Cesari.* Roma, 1857; F. Becker, *Das Spottcrucifix der röm. Kaiserpaläste.* Breslau, 1866. C'est à tort que M. Haupt a soutenu contre Becker que ce graffito représente le Typhon ou dieu-âne de la Grèce ou le Seth ou Smy des Égyptiens (Haupt, dans les *Mitth. der K. K. Central-Commission für Erforsch. der Baudenkmäler.* Wien, 1868). Il y avait l'*onocephalus* et l'*onocoetes.* De Rossi, *Rom. Sott.* III, 353.

[3] Gibbon, II, 71.

de l'État, ne pouvait tolérer la propagation d'une doctrine aussi subversive. La distinction introduite par le christianisme entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel et l'affirmation de la supériorité du premier sur le second renversait de fond en comble l'édifice politique d'une société qui reposait sur ce principe que l'État est non-seulement souverain, mais Dieu.

Les religions orientales, au contraire, pouvaient se propager sans danger : elle ne menaçaient en rien la divinité de l'État, incarnée en la personne de l'empereur [1]. Le prince devait donc aller à l'encontre de cette religion nouvelle qui menaçait l'existence même de son pouvoir. Dans ce sens on peut dire que ce fut dans un but politique et non en haine du christianisme que Sévère persécuta les chrétiens; car comme doctrine purement religieuse, le christianisme devait le laisser fort indifférent. On ne peut que regretter qu'il n'ait entrevu la vérité de la doctrine nouvelle. Je ne sais si le monde était déjà mûr pour le triomphe social du christianisme; mais dans tous les cas l'époque fixée pour ce triomphe n'était pas encore arrivée : Dieu voulut qu'il y eût des persécutions pour fortifier son Église et donner une preuve palpable de la divinité de son origine.

La conduite tenue par les Juifs en Palestine servit de prétexte à la promulgation de l'édit de persécution. En Palestine les Juifs ne furent jamais en repos. Fidèles à leur idée nationale, ils nourrissaient toujours le fol espoir de relever le trône d'Israël. Ils se remuaient chaque fois qu'une lueur d'espérance leur était fournie; et cette agitation continuelle était maintenue par l'influence des oracles Sibyllins [2]. D'autres prophéties venaient encore aggraver cette situation. C'est ainsi qu'un certain Juda avait prédit, d'après une interprétation des soixante-dix semaines d'années de Daniel [3], la fin du monde pour l'an 1015 qui correspondait avec l'année 202-203 de notre ère [4]. Depuis le mouvement révolutionnaire suscité du temps d'Hadrien par

[1] Tert. *Apol.* 21 : « *Sed et Caesares credissent super Christo, si aut Caesares non essent saeculo necessarii, aut si et Christiani potuissent esse Caesares.* » Cf. *Rev. des quest. hist.*, 1870, p. 527.

[2] Ainsi Or. Sib. (éd. Alexandre), V, 259 et sqq.

[3] Dan. IX, 24-27; 1490 années. Cf. A Lapide, *in Dan.* 97.

[4] Eus. VI, 7.

ce Bar-Coziba, qui se faisait passer pour un nouveau Messie (132-135), il n'y eut plus de révolte générale des Juifs; mais ceux-ci n'en continuèrent pas moins à vivre dans une agitation presque continuelle qui produisait de temps à autre des émeutes. C'est ce qui eut lieu, comme nous l'avons vu, sous le règne de Sévère; malheureusement les indications que nous possédons à ce sujet étaient trop incomplètes pour nous permettre de préciser quelque chose à cet égard [1]. Sévère, en passant en 201 par la Palestine pour aller en Égypte, se rendit compte de la situation; et, en réfléchissant aux mesures à prendre contre les Juifs, il ne put manquer de songer aux chrétiens dont l'influence devenait de plus en plus grande. Arrêter la prospérité et l'extension de la société juive et des communautés chrétiennes en leur enlevant tout moyen de prosélytisme semblait la mesure la plus logique et la plus naturelle. Pour atteindre ce but l'édit de 201 défend, sous les peines les plus graves, de se faire juif ou chrétien [2]. Il serait difficile de dire si l'influence de Julie resta ou non étrangère à la promulgation de cet édit; Plautien en fut peut-être le promoteur. Dans tous les cas les jurisconsultes, malgré leur peu de sympathie pour les chrétiens, — on sait qu'Ulpien, qui leur était contraire, réunit les divers édits portés contre eux [3], — n'y contribuèrent en rien, leur influence n'étant devenue efficace qu'après la mort de Plautien.

Il n'est pas inutile de rechercher quelle fut la signification de cet édit au point de vue juridique. L'édit de Trajan, provoqué par la lettre de Pline, — celui-ci s'était adressé au prince afin d'avoir une règle de conduite et aussi de savoir quelle suite il devait donner à une dénonciation anonyme émanée sans doute d'un Juif, — avait eu jusqu'à Sévère force de loi, et les édits des successeurs de Trajan n'avaient fait que rappeler aux gouverneurs des provinces qu'ils avaient à exécuter l'ordre émané de ce prince.

La formule officielle restait toujours la même : « Il ne faut pas rechercher

[1] Dio LXXV, 2; Sp. *Seu.* 16. C'est à tort que M. Renan croit que les calamités dont souffrirent les Juifs sous Sévère ne vinrent pas d'une révolte de leur part, mais bien de mesures générales qui s'étendaient à toute la Syrie. Renan, *Égl. chrét.*, p. 240.

[2] Sp. *Seu.* 16; Eus. VI, 1; Uhlhorn, p. 59.

[3] Lact. *Inst.* V, 11; Steyer, *Ulpianus.* Leipzig, 1725, p. 15; E. Otto, *De aedilibus col. et municip.* Trajuti ad Rh., 1732; Cap. VIII, §§ 3-10.

les chrétiens; mais si on les défère à la justice, il faut les punir [1]. » Si en fait la qualité de chrétien était suffisante pour être condamné [2], il ne fallut cependant en droit faire aucune loi d'exception pour agir ainsi, plus d'une loi de la législation romaine étant facilement applicable aux chrétiens. Les bases juridiques des poursuites dirigées contre eux étaient multiples [3]. Ils introduisaient un culte étranger non reconnu par le Sénat et conservaient des livres sacrés [4]. Ils étaient sacriléges [5] et coupables de lèse-majesté [6] par suite de leur mépris pour les dieux et de leur refus de sacrifier au génie du prince. Ce qu'on connaissait du culte chrétien pouvait facilement donner lieu à une accusation de pratiquer des sciences occultes telles que l'exorcisme et la magie [7]. Aussi les peines qu'on applique aux chrétiens sont précisément celles qui étaient édictées contre les magiciens, les sacriléges et les coupables de lèse-majesté [8]. De plus ils participaient régulièrement à des réunions illicites; et, ce qui aggravait l'accusation, à des réunions nocturnes [9]. On ignorait ce qui s'y passait; et c'était naturellement là que les chrétiens devaient se rendre coupables de tous les crimes et de tous les actes immoraux dont les accusait la voix populaire. Le grief fondamental, qui laissait supposer tous les autres, était cette participation à des réunions

[1] « *Conquirendi non sunt : si deferantur et arguantur puniendi sunt.* » Plin. *Ep.* X, 96, 97. Cf. Iust. *Apol.* II, 1; Eus. IV, 8, 9, et la lettre de Marc-Aurèle τῷ κοινῷ τῆς Ἀσιας. Eus. IV, 13. L'authenticité en a été contestée par M. Aubé (*Hist des persée.*, ch. 8).

[2] Ἐπὶ μόνῳ ὀνόματι προσπολεμοῦνται ἡμῖν τῶν πολλῶν. Athenag. *Leg. pro Christ.* 1.

[3] Edm. Le Blant, *Les bases juridiques des poursuites dirigées contre les chrétiens* (Comptes rendus Acad. des Inscript., 1866); cf. Kraus, *Roma Sotterranea.* Freiburg, 1873, S. 47; Thiel, *Altröm. Rechtsanschauung bez. der polit. Stellung der christl. Religion.* Tubingen, 1855; K. Wieseler, *Die Christenverfolg. der Cæsaren bis zum IIIten Jahrh.* Gütersloh, 1878, K. 1.

[4] Paul. *Sent.* V, 21, 2; l. 30. D. XLVIII, 19; cf. Dio LIII, 36.

[5] Tert. *Apol.* 10; Aubé, *Hist. des persée.*, 190; cf. Le Blant, dans la *Rev. des quest. hist.*, janv. 1876, p. 240.

[6] Paul. *Sent.* V, 29, 1; Arnob. *adu. gent.* IV, 34.

[7] Tert. *Apol.* 23; Paul. *Sent.* V, 23, 17; Le Blant, *Recherches sur l'accusation de magie* (Mém. Soc. antiq. de France, XXXI, 1869).

[8] Pour les coupables de lèse-majesté, Paul. *Sent.* V, 29, 1 : « *Humiliores bestiis obiiciuntur uel uiui exuruntur, honestiores capite puniuntur.* » — Paul. *Sent.* V, 23, 17 : « *Magicae artis conscius summo supplicio affici placuit, id est bestiis obiici aut cruci suffigi. Ipsi autem magi uiui exuruntur.* »

[9] l. 1, § 1. D. XVIII, 4; l. 7. C. Th. IV, 16; l. 3. C. Th. XVI, 10; Zos. IV, 3.

nocturnes. Celse, dans la préface de son *Discours véritable* [1], dit : « Les affiliés chrétiens tiennent des réunions clandestines et illicites pour enseigner et pratiquer leurs maximes. Ils s'y lient par un engagement plus sacré qu'un serment, s'y unissent pour violer plus sûrement les lois et résister plus aisément aux dangers et aux supplices qui les menacent. » Celse n'en rapporte donc que ce que Pline avait appris des aveux des chrétiens eux-mêmes, aveux que les dépositions des deux diaconesses, mises à la torture, avaient confirmés. « Ils s'assemblent, dit-il, pour prier Dieu et s'engager par serment non point à commettre un crime, mais à ne commettre ni larcins, ni adultères... Puis ils se réunissent de nouveau pour prendre un repas dans lequel toutefois la promiscuité du sexe existe et où il ne se passe rien que d'inoffensif [2]. »

C'est la promiscuité de ce repas commun qui intrigue surtout Pline; c'est la raison d'être de l'agape qu'il ne comprend pas et qu'on ne lui explique pas non plus. Or, il y avait l'agape fraternelle à laquelle participaient les initiés de tous les degrés, et le repas mystique auquel n'étaient admis que les initiés parfaits et dont la signification était connue d'eux seuls. La célébration en était entourée du plus profond mystère. Ici donc le païen se trouve en face de l'inconnu, qui a l'air d'une protestation et semble une menace.

« De là le soupçon, dit M. Delaunay [3], l'inquiétude, la peur. Ce qu'on frappe en ce moment dans le christianisme, c'est le secret qu'il renferme. Ce secret, c'est l'Eucharistie, dont l'agape, pareille au rideau qui, dans le temple de Jérusalem, voilait le sanctuaire, n'est que la manifestation extérieure. » Telle est la situation du temps de Pline, telle elle est encore du temps de Celse et de Sévère. On ne parvient pas à prouver que les chrétiens soient coupables des différents crimes dont le peuple les accuse; mais le mys-

[1] Orig. *Contra Cels.* I, 1, 3; III, 14; Aubé, *La Polémique,* p. 278. M. Aubé y a fait une restitution du Discours véritable avec une grande sagacité.

[2] Plin. *Ep.* X, 96 : « *Rursusque coeundi, ad capiendum cibum, promiscuum tamen, et innoxium.* »

[3] F. Delaunay, *L'Église chrétienne devant la législation romaine à la fin du Ier siècle* (Comptes rendus Acad. des Inscript., 1879), p. 64.

tère qui voile le fond de leur doctrine fait soupçonner un danger des plus graves; aussi ne recherche-t-on pas s'ils ont commis des crimes : on ne poursuit qu'une chose c'est le nom de chrétien. Cette situation explique comment, sans avoir recours à des lois exceptionnelles, on dut employer une procédure qui l'était. Au lieu de punir le chrétien des crimes qu'il a commis et d'en arracher par la torture l'aveu de la bouche de l'accusé, on veut uniquement obtenir des fidèles la dénégation de leur titre de chrétien et un acte apparent d'apostasie. C'est la qualité de chrétien que l'on punit [1] précisément parce que cette qualité constituait un crime aux yeux du magistrat. Libre alors au peuple de croire que cette qualité même présupposait la culpabilité de lèse-majesté, de sacrilége et de magie. C'est là ce qui fait comprendre comment Pline a pu demander : est-ce la qualité de chrétien, même en l'absence de crime que l'on doit punir, ou bien sont-ce les crimes qui peuvent s'y rattacher, c'est-à-dire qu'un homme peut être amené à commettre en sa qualité de chrétien [2]? Trajan ne répond pas à cette question; il se contente de dire : punissez-les quand on vous les dénonce; seulement il défend d'arracher des chrétiens par la torture l'apostasie de leur foi : ordre qui ne fut guère observé [3].

La poursuite est donc laissée à l'arbitraire du gouverneur qui sera plus ou moins rigoureux selon qu'il est plus ou moins humain et cupide ou qu'il sait que le prince régnant est ou non défavorable aux chrétiens. L'édit de Sévère est plus précis. Il ne veut pas poursuivre tous les chrétiens, mais arrêter leur prosélytisme : c'est un acte inspiré par des considérations d'une politique conservatrice. En droit, ceux qui deviennent chrétiens doivent être punis et aucune latitude n'est laissée au gouverneur. C'est un premier pas vers les persécutions générales de Dèce et de Dioclétien, et dans tous les cas c'est un édit plus rationnel que celui de Trajan qui est en tous points illogique. En fait, la situation ne fut pas changée en ce sens que l'autorité continue son rôle passif et n'agit pas par elle-même. Nous ne voyons pas qu'on envoie à

[1] Tert. *Apol.* 2.

[2] Plin. *Epist.* X, 96 : « *Nomen ipsium, etiamsi flagitiis careat, an flagitia cohaerentia nomini puniantur.* »

[3] Tert. *ad nat.* I, 1; cf. Goerres, *Das Christenthum*, S. 290.

la recherche des convertis les *frumentarii* ou gendarmes de cette époque [1]; seulement les gouverneurs continuent à condamner, comme par le passé, à torturer et à martyriser les chrétiens qu'on leur dénonce sans se demander si ce sont ou non des convertis; et naturellement les païens, encouragés par les dispositions défavorables du prince, s'empressent de faire le plus de dénonciations possibles.

L'édit défendait aussi de se faire juif; mais cette défense ne put naturellement en rien atteindre les enfants d'Israël. Hadrien avait défendu la circoncision [2]; Antonin permet de nouveau aux Juifs de circoncire leurs enfants [3]; l'édit de Sévère maintient cette permission, mais défend la circoncision de ceux qui ne sont pas nés dans le judaïsme. Or, les Juifs ne font pas de prosélytisme; les prosélytes sont une lèpre pour Israël, disent leurs rabbins [4]; et résister aux ordres de l'empereur c'est un suicide, disent-ils encore [5]. Aussi les Juifs n'eurent-ils point de martyrs religieux : on ne tua jamais en fait de Juifs que des révoltés; et leur situation dans le monde romain fut toujours relativement privilégiée. Après comme avant l'édit de Sévère, le mot de Tertullien : « *Religio certe licita* [6] » reste vrai. Depuis César, ils possédaient le droit de réunion, pouvaient pratiquer librement leur religion et avaient même une certaine juridiction sur leurs coreligionnaires [7]. A Rome même ils habitaient déjà le Ghetto actuel et possédaient plusieurs synagogues [8]. Ils en avaient aussi à Pompei [9], à Panticapée (Kertch, dans le Bosphore Cimmérien) [10] et en maint autre endroit. Sous Sévère même ils en construisirent une entre 197 et 198 à Kasyoum près de Kefr-Bereim [11]. Sévère leur permit même d'accepter des charges sans se soumettre aux cérémonies qui seraient

[1] Henzen, B. d. I., 1853, p. 113.
[2] Sp. *Hadr.* 14.
[3] L. 11. D. XLVIII, 8.
[4] Talm. bab. *Jebamoth*, *47a*, *Kidduschin*, 70*b*, cité par Renan, *Égl. chrét.*, 253.
[5] *Bereschith rabba*, c. 81; cf. Renan, p. 216.
[6] Tert. *Apol.* 21.
[7] Ios. Ant. XIV, 10, 8; XVI, 6; XIX, 5, 3; *Philos.* IX, 12; Dio XXXVII, 17.
[8] E. Schuerer, *Die Gemeindeverfassung der Juden in Rom in der Kaiserzeit.* Leipzig, 1879.
[9] De Rossi, B. A. C., 1864, pp. 70, 92, 93.
[10] C. I. G. 2114*b*; Beulé, *Fouilles*, II, 403. Construite en 81.
[11] Renan, *Miss. de Phénicie*, 774, et dans l'*Institut*, 1864, p. 50.

contraires à leur culte [1]. Son édit fut du reste si peu observé à leur égard que nous connaissons un chrétien du nom de Domninus qui put passer au judaïsme sans être inquiété par les magistrats [2].

Ils ne pouvaient pas davantage être inquiétés par le fait qu'on les aurait confondus avec les chrétiens. En principe le christianisme n'était, il est vrai, aux yeux de l'État, qu'une secte dissidente du judaïsme ayant le même fond de religion et n'en différant que sur quelques points de dogme; mais en fait, même déjà du temps de Néron [3], on distinguait fort bien entre Juifs et chrétiens [4]; et Celse alla même jusqu'à les opposer les uns aux autres, sans méconnaître cependant le lien de filiation qui rattachait la religion chrétienne au judaïsme [5]. Comment du reste aurait-on pu les confondre, eux qui étaient les ennemis acharnés des chrétiens et qui excitaient le peuple contre eux [6]. Ne les avait-on pas vus à l'œuvre lors du martyre de Polycarpe, lorsque ce saint vieillard de quatre-vingt-six ans avait confessé la foi dans le stade à Smyrne [7]? Ils savaient que le bûcher était le supplice le plus redouté des chrétiens. Car, de même que les païens nous montrent errantes et tourmentées les âmes des morts restés sans sépulture, de même les chrétiens avaient une répulsion profonde pour tous les supplices destructeurs du corps, son anéantissement leur paraissant un obstacle à la résurrection promise [8]. Les Juifs savent cela : ils crient qu'il faut détruire le

[1] Dio LX, 6; Suet. *Caes.* 84; l. 3, § 3. D. L. 2; cf. l. 15, § 6. D. XXVIII, 1; Rein, *Das Privatrecht,* 161. Les chrétiens s'abstenaient de toute fonction publique. Cette abstention systématique fut une des causes de la décadence des institutions romaines. Ce fut en partie par là aussi que la vie municipale si active aux IIe et IIIe siècles s'affaiblit si rapidement qu'il fallut employer des moyens coercitifs pour avoir des magistrats municipaux. Cf. Tert. *de corona,* 1; Baronius, II, 460; *L'Institut,* 1866, p. 92.

[2] Eus. V, 22; VI, 12; Goerres, 301. | [3] Tac. *Ann.* XV, 44; Suet. *Ner.* 16.

[4] Dio LXVII, 13, 14; Lenain, *Mém.,* III, 50; de Rossi, *Rev. arch.,* 1865, XIII, 238.

[5] Orig. *Contra Cels.* II; Aubé, *Polémique,* p. 288.

[6] Tert. *Apol.* 7; *ad nat.* I, 14. Il appelle les synagogues : *fontes persecutionum.* Adv. Gnostic. 10.

[7] Au pied du mont Pagus. Philippe de Tralles était asiarque alors.

[8] On sait que le dogme de la résurrection des corps fut celui qu'on eut le plus de mal à faire admettre. Min. Felix, *Oct.* XI, 3, 4; Eus. V, 1; S. Aug. *de Civ. Dei,* I, 12; II, 6; Le Blant, *Mémoire sur les martyrs chrétiens et les supplices destructeurs du corps* (Mém. Acad. Inscript., XXVIII, 2).

cadavre; et c'est grâce à leurs instances que le corps du saint confesseur est réduit en cendres [1].

L'édit de Sévère ne frappa donc que les chrétiens qui en eurent cruellement à souffrir jusqu'à la fin de son règne [2].

Déjà avant la publication de l'édit, certains gouverneurs persécutèrent les chrétiens : ceci leur était légalement permis, l'édit de Trajan n'ayant jamais été abrogé. C'est ainsi que, pendant le siége de Byzance, Caecilius Capella sévit contre eux, peut-être autant, on peut du moins le supposer, pour leur indifférence à l'égard de Niger qu'à cause de leur foi religieuse [3].

En Afrique, où jusqu'au règne de Sévère aucun chrétien n'avait été martyrisé [4], la persécution fut des plus cruelles. Le peuple était fortement excité contre les chrétiens; et on le vit en 202, du temps du procurateur Hilarianus, détruire à Carthage, contrairement à toutes les lois existantes, les sépultures des chrétiens [5]. Ces cimetières avaient, en effet, une existence légale [6]. Les chrétiens constituaient des associations funéraires qui étaient autorisées par la loi. L'inscription de Lanuvium de l'an 136 dit que le droit de s'associer est accordé à ceux qui veulent former des colléges funéraires; mais ils ne peuvent se réunir qu'une fois par mois pour payer les contributions nécessaires à la sépulture de leurs morts [7]. Sévère étendit ce droit non-seulement à l'Italie, mais à toutes les provinces [8]. Grâce à ces associations, les chrétiens

[1] Lettre des chrétiens de Smyrne à ceux de Philomelium de Phrygie (Akschéber) ap. Ruinart, *Acta Polyc.* XIV.

[2] Ruinart, *Praef.* IV.

[3] Tert. *ad Scap.* 3; Goerres, 285. | [4] Tert. *ad Scap.* 3; Borghesi, VIII, 615.

[5] Tert. *ad Scap.* 3 : *areae non sint.*

[6] l. 1. D. XLVII, 22; l. 6, § 4. D. I, 8; Gaii, *Inst.* II, 6; cf. de Rossi, B. A. C., 1864, 27; 1865, 89; 1866, 11; *Roma Sott.* I, 101; *Rev. arch.*, 1865, XXII, 242.

[7] *Quibus coire conuenire collegiumq. habere liceat. Qui stipem menstruam conferre uolent in funera, in it collegium coeant, neq. sub specie eius collegi nisi semel in mense coeant conferendi causa, unde defuncti sepeliantur.* Henzen, 6086; cf. Tert. *Apol.* 39.

[8] Plin. *Epist.* X, 96; l. 1. D. XLVII, 22; de Rossi, B. A. C., 1864, 57; *Rom. Sott.* II, 370; Henzen, B. d. I., 1847, 51; A. d. I., 1856, 61; Roulez, *Rech. sur les associations polit. chez les Romains* (Bull. Acad. de Belg., 1859, VII, 216-229); Mommsen, *De collegiis et sodaliciis.* Kiliae, 8143, p. 87; G. Boissier, *Les associations ouvrières et charitables de l'empire romain* (Rev. d. Deux-Mondes, 1871, 1er déc., p. 631); H. Hell, *Das kirchl. Vermögen v. d. ältesten Zeit. bis auf Constantin.* Paderborn, 1876.

eurent aussi des cimetières à ciel ouvert, même pendant les persécutions. Ces lieux n'étaient pas *sacri*, n'ayant pas été soumis à certains rites célébrés par les pontifes, mais *religiosi* en tant que lieux de sépulture et par conséquent respectés des païens et inviolables [1]. Ils étaient propriété particulière ou propriété collective d'un collége ou d'une association représentée par l'évêque et le diacre.

Parmi les proconsuls d'Afrique quelques-uns furent assez favorables aux chrétiens.

Au nombre des proconsuls de la fin du IIe et du commencement du IIIe siècle, nous pouvons citer :

Helvius Pertinax, 188-189;
Didius Julianus, 189-190;
Cincius Severus, 190-191;
Vespronius Candidus, 192-193 [2];
P. Cornelius Anullinus, 193-194;
Q. Servilius Horatius Pudens, 197-198 [3];
P. Vigellius Saturninus, 198-200-201 [4];
Minucius Timinianus, 202;
Apuleius Rufinus, 203-204 [5];
M. Valerius Bradua Mauricus, 204-205 [6];
C. Julius Asper, 205-206 [7];
Q. Flavius Scapula Tertullus, 211 [8].

[1] De Rossi, *Rom. Sott.* III, 432-436; Orelli, 4597; Gruter, 867, 5.

[2] C. I. L., III, 1092.

[3] Aubé, *L'Église d'Afrique sous Sévère* (Rev. hist., XI), p. 270. Il était probablement le fils de Q. Servilius Pudens, consul en 166 et qui fut aussi proconsul d'Afrique. Renier, I. A. 2749; Henzen, 6491.

[4] *Cos. suff.* en 190; *leg. Moes. inf.* en 191 ou 192. B. d. I., 1864, 199; C. I. L., III, 775, 6183; Borghesi, VIII, 615; Renier, dans les *Comptes rendus Acad. des Inscript.*, 1864, p. 256. Morcelli, *Afr. Christ.* II, 48. Son nom complet est : P. Vigellius Raius Plarius Saturninus Atilius Braduanus.

[5] *Cos.* en 189.

[6] *Cos.* en 191. C. I. L., V, 7783; l. 4. D. I, 21; l. 1. D. XXVI, 10; Waddington, *Fastes*, 248.

[7] *Cos.* en 192. Dio LXXVII, 5; Waddington, *Fastes*, 258; Borghesi, VII, 96.

[8] *Cos.* en 195. Il fut aussi *leg. augg. prov. Dalmatiae*, et c'est sous son gouvernement qu'on restaura le *praetorium* de Burnum. *Bull. di archeol. e storia dalmat.* Spalato, 1878, I, 110. — Waddington, *Fastes*, 256; Bonwetsch, *Tertullian*, 52. Je doute fort que ce soit à lui que se rapporte le texte du *Digeste* l. 14. D. I, 18, comme on l'a cru.

Cincius Severus, Vespronius Candidus, Servilius Pudens et Julius Asper furent favorables aux chrétiens ou du moins leur donnèrent des preuves de leur sympathie [1]. A Thysdre (El-Djem en Byzacène), Cincius Severus apprit aux chrétiens comment ils devaient répondre pour échapper à la condamnation. L'Église tolérait en effet l'emploi de tous les moyens honnêtes pour échapper au martyre. Confiante dans la parole du Christ qui avait dit : « lorsqu'on vous poursuivra dans une ville, cherchez un refuge dans une autre [2], » elle permettait aux chrétiens de fuir la persécution. Plus d'un confesseur couronna sa vie par un glorieux martyre après avoir pris la fuite à plusieurs reprises et prouva ainsi, contrairement à la doctrine montaniste, que la fuite devant le péril n'était ni une lâcheté ni une apostasie. L'Église tolérait même qu'on achetât sa sûreté soit par des présents donnés aux gouverneurs, soit par de l'argent payé aux *frumentarii* qui auraient dû arrêter des chrétiens. Les riches payaient leur propre rançon et se cotisaient quelquefois pour acheter la sécurité des pauvres [3]. On se trouvait en effet en présence d'une double difficulté. Si d'un côté les gnostiques soutenaient que confesser Dieu par sa mort était un acte de suicide [4] et ne témoignaient que du mépris pour le martyre [5], on avait à lutter aussi contre les exaltés et surtout contre les montanistes qui considéraient la fuite comme le pire de tous les crimes et croyaient que le chrétien devait aller au-devant du danger et rechercher le martyre alors que bien souvent ces hommes présomptueux ne se demandaient pas si Dieu leur donnerait la force et le courage de persister dans leur foi au milieu des tortures les plus atroces. Plus d'un avait été puni de sa témérité; ainsi ce phrygien Quintus, dont parlent les actes de saint

[1] Tert. *ad Scap.* 4. On ignore quel fut le sort de ceux auxquels Tertullien adressa son *ad Martyres*. Peut-être s'agit-il de chrétiens dénoncés en 197, du temps de Pudens, et alors on pourrait croire qu'ils furent acquittés. Ce n'est là, du reste, qu'une hypothèse. Aubé, *L'Église d'Afr.*, 255.

[2] « *Cum autem persequentur uos in ciuitate ista, fugite in aliam.* » Matth. X, 23; cf. Orig. *in Ion* 31; Clem. Alex. *Strom.* IV, 10.

[3] Tert. *de fuga*, 13; *ad Scap.* 4; Aubé, *L'Égl. d'Afrique*, 262.

[4] Clem. Alex. *Strom.* IV, 4, 12; Paedag. IV, 4; Iren. III, 18, 5; IV, 33, 9.

[5] Clem. Alex. *Strom.* IV, 4, 9; Iren. I, 24, 6. Le Christ n'ayant pas souffert, à quoi bon souffrir pour lui, disaient-ils. Cf. Renan, *Égl. chrét.*, p. 153.

Polycarpe, qui finit par sacrifier aux dieux après s'être présenté de lui-même pour confesser le Christ. « C'est pourquoi, frères, ajoutent les chrétiens de Smyrne dans leur lettre sur le martyre de saint Polycarpe, nous ne devons pas approuver ceux qui s'exposent au danger, et ce n'est pas là non plus l'enseignement de l'Évangile [1]. » Quelques-uns poussaient cette soif du martyre à la folie comme cela se manifesta surtout plus tard en Afrique par cette secte donatiste des *Circoncellions* contre lesquels saint Augustin lutta énergiquement. Il arriva ainsi que des chrétiens bravaient publiquement et inutilement les païens. Tel fut le cas de ce soldat qui en 202 se présenta pour recevoir le *donatiuum* sa couronne à la main et la tête nue au lieu d'avoir, comme les autres, la tête couronnée de lauriers [2]. Tertullien, dans le traité qu'il composa à cette occasion, ne sait assez louer cette conduite et ses idées outrées s'accentuent encore davantage dans son *Scorpiaque* et dans son livre *Sur la fuite dans la persécution;* mais l'Église blâmait de pareils actes et ne tombait pas dans ces présomptueuses extravagances. « Le chrétien ne doit pas, comme le dit saint Grégoire de Naziance [3], s'exposer lui-même à la persécution; aussi bien pour épargner un crime aux infidèles que pour ménager sa propre faiblesse. » Les défaillances à chaque persécution étaient en effet assez nombreuses [4].

Mais du jour où le chrétien était arrêté, on ne négligeait aucun moyen pour le fortifier dans ses croyances, le préparer à défendre énergiquement sa foi [5] et à être un vrai athlète du Seigneur, comme Grégoire de Naziance appelle les confesseurs [6]. On allait jusqu'à payer les geoliers pour pouvoir visiter les chrétiens dans leur prison [7]. On les préparait en les soumettant à

[1] *Acta Polyc.* ap. Ruinart, § 4; cf. Edm. Le Blant, *Polyeucte et le zèle téméraire* (Mém. Acad. des Inscript., XXVIII, 2), p. 334.

[2] Tert. *de corona milit.* 1; Cavedoni, *Luoghi notevoli di Tertulliano dichiarati co' riscontri de' monumenti antichi,* p. 13.

[3] S. Greg. Naz. *Orat.* XLIII, 5, 6; cf. S. Aug. *Serm.* 85; S. Cypr. *Act. proc.* 1; *Ep.* 13, 4; 83, 2.

[4] Cypr. *de lapsis,* 8.

[5] Orig. *Exhort. ad mart.* 5; Edm. Le Blant, *Mém. sur la préparation au martyre dans les premiers siècles de l'Église* (Mém. Acad. des Inscript., XXVIII).

[6] S. Greg. Naz. *Orat.* XLIII, 5.

[7] Tert. *ad martyr.* 1, 2.

des mortifications corporelles [1], mais surtout en exaltant leur âme par l'idée de la béatitude céleste qui serait leur récompense, par le souvenir des exemples de Daniel, des Machabées. On leur rappelait les textes de l'Écriture qui avaient rapport à la persécution et qui leur certifiaient que Dieu serait leur vengeur [2]. On leur apprenait aussi comment ils devaient répondre aux juges; et c'est ce qui nous explique comment leurs réponses sont si souvent identiques. Enfin on les fortifiait en leur apportant dans la prison la sainte Eucharistie. Aguerris ainsi spirituellement, on comprend comment un des compagnons de Perpétue put dire en s'adressant aux païens lors du repas qui précédait le martyre : « Regardez-nous bien au visage pour nous reconnaître au jugement dernier [3] »; et on s'explique cette sublime confiance qui fait dire à Félicité : « Le Seigneur sera en moi pour souffrir à ma place [4]. »

Parmi les proconsuls qui persécutèrent les chrétiens nous devons citer Vigellius Saturninus qui, le premier en Afrique, répandit le sang chrétien [5], Apuleius Rufinus et surtout Flavius Scapula. Celui-ci avait coutume de les condamner à périr par le feu. Déjà en Afrique le peuple avait donné par dérision aux chrétiens les noms de *Sarmenticii* et de *Semaxii* [6], parce qu'on les attachait à des poteaux pour les brûler avec des sarmens. Le *Praeses* de la Maurétanie et le légat de la troisième légion, contemporains de Scapula, furent aussi des ennemis déclarés des chrétiens; mais, se conformant strictement à la loi, ils se contentaient de les faire décapiter [7]. Il serait difficile de citer les noms de ces persécuteurs avec quelque certitude.

[1] Tert. *de ieiun.* 12.
[2] Toujours d'après saint Matthieu. Cf. Le Blant, p. 68.
[3] *Acta S. Perpet.* ap. Ruinart, § 17.
[4] *Acta S. Perpet.* ap. Ruinart, § 15.
[5] Tert. *ad Scap.* 3. Il fut frappé plus tard de cécité, dit Tertullien.
[6] Tert. *Ap.* 50.
[7] Tert. *ad Scap.* 4 : *Sicut et a primordio mandatum est.* Ces paroles de Tertullien semblent indiquer que Sévère maintint la peine édictée par Trajan; seulement on ne s'y conforma qu'assez rarement. C'est à tort que Görres (p. 325) veut voir dans le « *praeses legionis* » un lieutenant du légat de la Tarraconaise, en traduisant *Legio* par *Léon.* Il ne peut être question ici que du *leg. leg. III praeses Numidiae.* Cf. Cavedoni, p. 14.

Parmi les légats de cette époque nous connaissons :

Q. Anicius Faustus, en 198 [1];
M. Aurelius Cominius Cassianus, en 202 [2];
Sabinius Proculus, entre 208 et 211 [3].

Il y a encore :

C. Octavius Appius Suetrius Sabinus *leg. prou. Africae regionis Hipponensis*, qui fut consul en 214 et devint plus tard proconsul d'Afrique [4];
M. Nummius Umbrius Primus Senecio Albinus, qui fut consul en 206 [5];
Sextus Varius Marcellus, *leg. leg. III praeses prou. Numidiae* [6].
P. Geminius Marcianus, *leg. pr. pr. prou. Afr.*, probablement au commencement du règne de Sévère [7].

De tous ces légats celui dont le nom pourrait le mieux se rapporter au texte de Tertullien est Sabinius Proculus.

D'un autre côté pendant le règne de Sévère un certain Rufinus fut procurateur de la Maurétanie Tingitane [8]; C. Octavius Pudens de la Maurétanie Césarienne (209/211) [9] et Cn. Haius Diadumenus fut à la tête de deux provinces aussi entre les années 209 et 211 [10]. Un de ces deux derniers pourrait donc être le *praeses* dont parle l'apologiste.

L'archi-martyr de l'Afrique fut Namphamo qui confessa la foi à Carthage sous le proconsulat de Saturninus le 4 juillet de l'an 198 en même temps que ses compagnons de Madaure Miggin (Mygdon), Lucitas, Samaé. Il est digne de remarque que tous ceux-ci portent des noms puniques. Au gram-

[1] Renier, I. A. 56, 57, 61-64.
[2] Renier, I. A. 76, 78-81.
[3] Renier, I. A. 1404.
[4] Mommsen, I. R. N. 4237; C. I. L., VI, 1476; *Eph. ep.*, 1872, I, 130.
[5] C. I. L., V, 4347; VI, 1475.
[6] C. I. G. 6627.
[7] Renier, I. A., 1818-1820; C. I. G., 5366, 5366*b*.
[8] Muratori, 244, 1; cf. Henzen, A. d. I., 1860, XXXII, 44.
[9] Renier, I. A. 3893. On lui donne déjà le titre de *praeses*.
[10] Renier, I. A. 3891 : *Procurator Auggg. utriumque Mauretaniarum Tingitanae et Caesariensis.*

mairien Maxime de Madaure qui s'indignait qu'on rendît un culte à des hommes d'un nom aussi barbare, saint Augustin répondit que Namphamo signifiait homme d'heureux présage, apportant le bonheur partout où il met le pied (*Felix, Fortunatus* des latins) [1]. Après les martyrs de Madaure vinrent les douze Scillitains qui furent martyrisés à Carthage le 17 juillet de l'an 200 par le même proconsul et sous le consulat de Tib. Claudius Severus et C. Aufidius Victorinus [2]. Speratus était leur chef; les autres se nommaient Narzalis, Cittinus, Veturius, Felix, Acillinus, Laetantius, Donata, Secunda, Januaria, Generosa et Vestina. Ils eurent tous la tête tranchée. A Carthage on leur dédia une église dans laquelle prêcha plus tard saint Augustin [3].

En 201 Rutilius, après avoir échappé plus d'une fois aux poursuites des persécuteurs en prenant la fuite ou en donnant de l'argent, finit par tomber entre leurs mains et souffrit courageusement le martyre du feu [4].

Aux nones de mars de l'an 203 eut lieu à Carthage un des plus glorieux martyres, non-seulement de l'Afrique, mais de toute la primitive Église : celui de Vibia Perpétua, noble femme originaire de Thuburbe, âgée de vingt-deux ans à peine [5]. Elle n'était encore que catéchumène, mais sa foi fut déjà assez forte pour résister tant aux instances du procurateur Flavius Hilarianus, rendant la justice à la place du proconsul Minucius Timinianus [6], mort depuis peu, qu'aux larmes et aux supplications d'un père bien-aimé. Elle nous a laissé elle-même de son interrogatoire une relation magnifique qui compte parmi les plus belles productions de la littérature chrétienne.

[1] S. Aug. *Epist.* CI, 16. Ce nom assez commun en Afrique. Renier, I. A. *Namphamo*, 985, 1050, 1761, 5777, 5954; *Nampamo*, 245, 2689; *Namephamo*, 5601, 5652; *Namefamo*, 5608, 5609; cf. *Mélanges*, p. 279.

[2] Orelli, 4104; Henzen, 6056; Borghesi, VIII, 614.

[3] Alias 205. Ruinart, *Acta*, xlv-xlviii et p. 90; Baronius, II, 477; Uhlborn, pp. 5, 8, 14; Cahier, *Souvenirs de l'ancienne Église d'Afrique*, p. 265. — Ces martyrs étaient originaires de Scillium, ville de la province proconsulaire qu'on ne doit pas confondre avec le Scillium (Kasrin) de la Byzacène. Guérin, I, 525.

[4] Tert. *de fuga*. Comme Tertullien dit : *praesidi oblatus*, il y a lieu de supposer que Rutilius ne souffrit pas le martyre à Carthage. Acta SS. *Aug.* I, 146; S. Cypr. *de lapsis*, p. 91; alias 202. Le martyrologe donne plusieurs compagnons à Rutilius; mais il est impossible de rien préciser à ce sujet. Morcelli, *Afr. Christ.*, II, 71, 562.

[5] Tert. *de anima*, 55; Ruinart, *Acta*, p. 118, 119. | [6] Ruinart, *Acta*, p. 98; Kuhn, II, 82.

Qui pourrait dépeindre les souffrances morales de cette jeune femme qui eut à lutter contre tous les sentiments de son cœur pour confesser sa foi? Se séparer de son enfant qu'elle allaitait encore, résister aux supplications de son père qui faisait appel aux sentiments les plus naturels de son amour filial! « J'étais brisée de douleur, dit-elle, en songeant à sa vieillesse infortunée. » Au jour de l'interrogatoire ce père malheureux se présenta devant le tribunal portant l'enfant dans ses bras et fit un dernier mais vain effort. Hilarianus de son côté mit tout en œuvre pour la faire abjurer. Chaque fois en effet qu'un fidèle, appartenant à la haute classe de la société, était conduit devant le juge, celui-ci ne négligeait jamais de lui parler de la honte qui rejaillirait sur sa famille par son obstination à ne pas sacrifier au génie du prince et à se dire chrétien. Il multipliait les adjurations et les reproches : Noble comme tu l'es, tu te dégrades par une telle croyance, tu te ravales au rang des esclaves. Pense à l'illustration de ta famille, reste digne de tes ancêtres, ne deviens pas l'opprobre de ta race [1]. Hilarianus, en présence de ce père éploré, faisait appel à des sentiments plus naturels encore : Épargne, lui disait-il, la vieillesse de ton père; épargne l'enfance de ton fils! Aucune douleur ne fut évitée à Perpétue : c'est par la force qu'on dut éloigner le père du tribunal et le coup de verge dont on le frappa vint briser le cœur de cette noble fille [2] : elle aimait tendrement son père, adorait son enfant; mais aimait encore davantage son Dieu. Aussi resta-t-elle inébranlable, et comme jadis Blandine à Lyon : « Je suis chrétienne, s'écria-t-elle, et je ne sacrifierai point pour la santé des empereurs. »

Le séjour des martyrs dans la prison de Byrsa fut adouci par les visites que purent leur rendre les fidèles de Carthage et surtout les diacres Tertius et Pomponius. Ceux-ci obtinrent à force d'argent qu'on les mit dans un lieu mieux aéré et plus vaste. Perpétue et son frère Saturus eurent diverses visions. Les faits qui y sont relatés ont fait supposer à plus d'un historien que les martyrs de Thuburbe appartenaient à la secte montaniste. Nous croyons

[1] Edm. Le Blant, *La richesse et le christianisme à l'âge des persécutions*. Paris, 1877.

[2] « *Ut cuius uerba contemserat saltem uerbera condoleret* », dit saint Augustin (*Serm.* 281, 2). Cf. S. Aug. *Enarratio in Ps.* XLVII, 13.

qu'il y a là quelque exagération. Tout ce qu'on peut en induire c'est que Perpétue et ses compagnons étaient parmi les plus fervents adorateurs du Christ [1], connaissaient les dissidences d'opinions existant entre le prêtre Aspasius et l'évêque de Thuburbe Optatus [2] et déploraient ces malheureuses divisions.

Enfin le jour fixé pour le supplice était arrivé. Les martyrs étaient condamnés à être exposés aux bêtes féroces dans les jeux célébrés à l'occasion des *Natalitia* de Géta, pour l'anniversaire de sa nomination de *Cæsar* [3], et qui se donnèrent dans ce magnifique amphithéâtre de Carthage dont Edrisi dit qu'il n'a pas son pareil dans l'univers [4].

Outre Perpétue et son frère Saturus il y avait Saturninus, Secundulus, qui mourut en prison, Revocatus et Félicité. Ces deux derniers étaient des esclaves [5]. Félicité avait craint de ne pouvoir confesser sa foi en même temps que ses compagnons à cause de sa grossesse [6]; mais elle fut heureusement délivrée peu de jours avant les jeux.

En défilant devant la loge d'Hilarianus, les martyrs lui adressèrent ces terribles paroles : « Tu nous juges ici-bas, mais Dieu aussi te jugera. »

[1] Cf. Uhlborn, p. 14.

[2] On a toujours considéré Optatus comme évêque de Carthage. Il me semble qu'on s'est trompé. Agrippinus fut évêque de Carthage depuis 197-215 au moins (cf. p. 211); il n'y a donc pas moyen d'admettre qu'Optatus fut évêque de Carthage en 203, à moins de supposer qu'Agrippinus lui ait abandonné provisoirement la direction de cette église, supposition que rien ne nous autorise à faire. Les *Actes de Sainte-Perpétue* parlent uniquement de l'*évêque Optatus*. Et il nous semble naturel d'admettre que, dans sa vision, Saturus ait vu l'évêque de sa propre communauté plutôt que celui d'une église étrangère. Il y a en effet des *episcopi Thuburbitanorum maiorum* (Henchir el Kasbah). Nous ne citerons que Sedatus qui assista au concile tenu à Carthage en 245. Morcelli, *Afr. Christ.*, I, 332.

[3] Il est impossible de faire concorder la date des *natalitia* avec celle du 7 mars généralement admise. Cf. Uhlborn, pp. 8-13.

[4] Géographie d'Édrisi, dans le *Journ. asiat.*, 2e série, I, 575. Il avait six rangs d'arcades les unes au-dessus des autres dans le genre du Colisée. On en voit encore les ruines près du village de Malga, en vue du golfe de Tunis. Il avait 90 mètres de long sur 36 de large.

[5] Les actes appellent Félicité *conserua*. Rien ne nous autorise à interpréter ce mot dans le sens qu'elle aurait été l'épouse de Revocatus comme l'a fait M. Martin, *Sainte Perpétue et sainte Félicité* (Rev. cath., 2e série, XV, 495).

[6] l. 3. D. I, 5; l. 18. D. XLVIII, 19. — S. Aug. *Serm.* 281, 3.

Saturninus et Revocatus furent déchirés par un léopard et un ours; Saturus ne fut tué qu'à la seconde attaque; Perpétue et Félicité furent exposées à une vache furieuse. Elle ne furent que blessées; et, à la demande du peuple, un gladiateur leur donna le coup de mort de son épée. Comme le dit fort bien M. Guérin [1] : « Perpétue expira la dernière sans se lasser d'offrir sa vie; mais lassant la fureur de son bourreau, dont elle fut obligée de diriger elle-même la main tremblante et inexpérimentée. »

Le culte qu'on rendit à Perpétue et à Félicité fut très-répandu en Afrique, et la basilique qui leur fut consacrée, resta la principale de Carthage. Un fait qui prouve que, dans leurs sentences contre les chrétiens, les gouverneurs ne s'en tinrent pas toujours à la stricte exécution de la loi, c'est que Perpétue et Saturus, malgré la noblesse de leur origine, furent exposés aux bêtes tout aussi bien que les esclaves [2].

Les actes de sainte Perpétue nous apprennent [3] que peu de temps avant son martyre Jucundus, Saturninus et Artaxius avaient été brûlés vifs et que Quintus était mort pour la foi en prison. Castus et Æmilius subirent le même supplice; seulement il est impossible de préciser la date de leur martyre [4]. On fit mourir aussi le geolier Pudens que les Thuburbitains avaient converti et dont Saturus avait plongé l'anneau dans la blessure que lui porta un léopard [5]. En 203, le proconsul Rufinus fit décapiter la vierge Guddène [6]. Ce Rufinus dut être un homme bien cruel. Avant de faire trancher la tête à cette sainte vierge il la fit étendre et tirer à quatre reprises sur le chevalet; et son corps fut terriblement déchiré par les ongles de fer. Enfin en 211, Scapula exposa aux bêtes Mavilus d'Hadrumète [7].

La persécution ne fut pas moins sanglante dans les autres provinces de

[1] Guérin, *Voyage*, I, 58. « *Nam ibi,* dit saint Augustin dans son éloge de Perpétue, *est corona gloriosior ubi sexus infirmior.* Serm. 281, 1; cf. 280 et 282.

[2] Paul. *Sent.* V, 29, 1 : « *Humiliores bestiis obiiciuntur uel uiui exuruntur, honestiores capite puniuntur.* »

[3] *Acta S. Perp.* XI; le 9 janvier.

[4] S. Cypr. *de lapsis,* § 13; Goerres, S. 313, *XI kal. iun.* Cf. Martyr. Bed.

[5] P. Cahier, *Souvenirs,* pp. 276-278.

[6] Acta SS. 18, *Iul.* IV, 359. Alias Gondène.

[7] Tert. *ad Scap.* 3; Acta SS. *4 ianu.* I, 164; Lenain, *Mém.,* III, p. 56.

l'empire. A Alexandrie, on poursuivit des fidèles pendant que l'empereur séjournait dans cette ville [1]. De toute les parties de l'Egypte, du fond même de la Thébaïde on y amena des chrétiens. « Chaque jour, nous dit Clément d'Alexandrie [2], nous voyons déborder les fontaines du sang des chrétiens, chaque jour nous voyons les martyrs consumés par les flammes des bûchers, interrogés au milieu des tortures, décapités par le glaive. »

En l'an 202, sous la préfecture de Mæcius Lætus, qui devint plus tard préfet du prétoire, Léonide, le père d'Origène, eut la tête tranchée et ses biens furent confisqués au profit du fisc [3]. Arator, Quiriacus et Basilia souffrirent le martyre peut-être en même temps que Léonide; mais il serait difficile de rien préciser à cet égard [4]. De 204 on cite Philippus et de 205 Serapion [5]. La plupart des disciples d'Origène confessèrent aussi la foi et expirèrent dans des douleurs atroces. Ainsi Plutarchus, Serenus, Héraclides, Héron et Serenus II. Eusèbe cite encore une femme du nom d'Héraïde qui reçut le baptême du feu [6].

La plus sublime des vertus que le christianisme enseigna au monde, la chasteté, eut, à Alexandrie, son glorieux martyre en cette jeune vierge, connue sous le nom de Potamiena [7].

Ce fut en 205 que le préfet Subatianus Aquila [8] la martyrisa en même temps que sa mère Marcella. Esclave d'une rare beauté, elle sut résister aux instances d'un maître libertin. Convaincu qu'il ne parviendrait pas à l'emporter sur cette faible vierge, il l'accusa près du préfet d'être chrétienne et alla même, paraît-il, jusqu'à donner à Aquila une grosse somme d'argent pour que celui-ci la persuadât de se livrer à sa passion. Aquila eut recours

1 Eus. VI, 1.
2 Clem. *Strom.* II, 414.
3 Le 22 avril. Eus. VI, 1; Ruinart, p. 119.
4 Acta SS. *22 apr.* III, 10.
5 Baronius, II, 485, 495. Il dit que Philippe fut préfet de l'Égypte. J'avoue ne connaître aucun préfet de ce nom.
6 Eus. VI, 4; *Antiq. martyr. collect.* I, 2.
7 Eus. VI, 5; Ruinart, p. 123.
8 Letronne, *Recueil des inscript. de l'Égypte,* I, 446; II, 504; *Recherches sur l'Égypte.* Paris, 1823, p. 263; *J. des Savants,* 1826, p. 684; C. I. L., III, 75; C. I. G. 4861.

à un supplice des plus barbares : « Va, lui dit-il, obéis à la volonté de ton maître ou si tu refuses je te fais jeter dans cette chaudière ardente. » « A Dieu ne plaise, répondit la Potamienne, qu'il y ait jamais un juge assez injuste pour m'ordonner de consentir à des désirs impudiques. » Aquila, la voyant inébranlable, ordonna de la jeter toute nue dans la chaudière ardente. Potamiena résista : elle voulait bien souffrir, mais ce quelle ne voulait pas c'est de se voir dépouillée de ses vêtements. Cette résolution héroïque ne fit que prolonger son martyre. On la descendit par les pieds dans la poix bouillante, puis on l'y enfonça insensiblement; enfin, y étant plongée toute entière, elle expira : sa virginité était restée intacte, et le juge inhumain n'était même pas parvenu à souiller sa pudeur et n'avait pu arrêter un seul instant ses yeux impudiques sur ce corps dont les formes admirablement moulées n'étaient que le reflet d'une âme bien autrement belle.

Au rapport d'Eusèbe, Aquila aurait même menacé la Potamienne de la faire violer par les gladiateurs; mais il paraît qu'il n'exécuta pas cette menace. Le fait n'a rien d'invraisemblable. Tertullien, dans son *Apologétique* [1], nous rapporte en effet que, peu avant l'année 198, le juge plaça une jeune vierge entre l'alternative d'abjurer sa foi ou d'être conduite dans une maison de débauches. Il était d'usage du reste de faire violer les vierges avant de les livrer au supplice [2]; mais il semble que Dioclétien fut le premier à établir en loi une aussi infâme coutume [3].

Peu de jours après, Basilide, le soldat qui avait conduit la Potamienne au supplice, converti à la vue de tant d'héroïsme, confessa la foi et fut décapité [4].

En Syrie la persécution fut moins vive, et le célèbre évêque d'Antioche Sérapion ne fut point molesté. Asclépiade qui dut lui succéder, confessa la foi

[1] Tert. *Ap.* 50 : « *Nam et proxime, ad lenonem damnando Christianam potius quam ad leonem, confessi estis labem pudicitiae apud nos atrociorem omni poena et omni morti reputari.* »

[2] Tac. *Ann.* V, 9; Suet. *Tib.* 91; Dio LVIII, 11; S. Cypr. *de mortal.* 15.

[3] S. Ambros. *de uirginib.* II, 4; Ruinart, p. 506 : « *aut diis sacrificare, aut iniuria meritorii prouocari.* » Cf. P. De Buck, *De phialis rubricatis quibus martyr. rom. sepulcra dignosci dicuntur obseruationes.* Bruxellis, 1855.

[4] Eus. VI, 5.

mais ne fut pas martyrisé, pas plus qu'Alexandre qui devint plus tard évêque de Jérusalem [1]. Peut-être celui-ci eut-il à témoigner de sa croyance au Christ pendant son séjour en Cappadoce. Le gouverneur de cette province Lucius Claudius Herminianus, irrité de la conversion de son épouse, y persécuta cruellement les chrétiens. Mais Dieu vengea ses serviteurs. Herminianus fut attaqué de la peste, son corps fut rongé par les vers; et il mourut presque chrétien lui-même [2].

Des autres provinces de l'Asie nous ne connaissons que peu de martyrs. On cite le prêtre Charalampus qui confessa la foi à Antioche de Pisidie ou à Magnésie. Malheureusement ses actes sont tellement interpollés qu'il est impossible de rien préciser au sujet des tortures auxquelles il fut soumis [3]. Enfin en Arménie on martyrisa l'évêque de Comane, Zoticus [4].

Nous ne possédons aucun détail sur la persécution à Rome. On a souvent parlé de la haine que portait Plautien aux chrétiens; mais nous ne connaissons aucune notice sur laquelle on puisse appuyer cette assertion. Il faut croire que Sévère ne s'occupa guère de l'exécution de l'édit, sinon la persécution aurait été bien plus vive à Rome. Certes, on doit supposer que maintes fois les loculi de la catacombe de Calliste se refermèrent sur les dépouilles mortelles des athlètes de Jésus-Christ, morts pour leur Dieu sous le glaive du bourreau ou déchirés par les bêtes féroces dans l'amphithéâtre des Flaviens; mais malheureusement peu de noms de ces glorieux confesseurs sont parvenus jusqu'à nous. C'est probablement à Rome que furent martyrisés Célerina, Laurentinus et Ignatius, la première aïeule, les deux autres oncles d'un Celerinus ordonné prêtre et nommé lecteur par saint Cyprien au milieu du IIIe siècle [5].

Du reste de l'Italie on a cité les martyres de Victorinus, évêque d'Assise et de Marcianus, évêque de Syracuse [6]. Mais ceux-ci ne confessèrent la foi

[1] Eus. VI, 1, 8, 11; *Chron.* ad a. XII Seueri; Goerres, *Das Christenthum*, p. 307.

[2] Tert. *ad Scap.* 3.

[3] Goerres, 309-311.

[4] Acta SS. *21 iul.* V, 165; Niceph. IV, 23.

[5] Et non en Afrique comme le croit M. Aubé, page 284. S. Cypr. *Ep.* 39; Goerres, S. 318.

[6] En 201 dit Mozzoni, page 28. Cf. Acta SS. *13 ian.* III, 162; *14 ian.* III, 275.

que bien longtemps après le règne de Sévère. Enfin en Istrie on persécuta aussi les chrétiens [1].

En Gaule la persécution semble avoir été assez vive. Lyon fut l'Alexandrie de l'Occident. Vers 202 on y soumit aux plus cruels supplices Minervius et Eléazar [2].

La tradition rapporte que Sévère, de passage à Lyon en 208 pour se rendre en Bretagne, apprit avec colère que, grâce au zèle d'Irénée, une grande partie de la population était devenue chrétienne. Irénée ne s'était pas contenté d'évangéliser les Lyonnais, il avait voulu étendre davantage ses conquêtes apostoliques. Il envoya à Vesontio (Besançon) ses disciples le prêtre Ferréol et le diacre Ferrution; et à Valence le prêtre Félix et les diacres Fortunatus et Achillée [3].

L'empereur voulant se venger une seconde fois de la ville albinienne, ordonne un massacre général. Les portes de la ville sont fermées, les soldats envahissent les demeures et égorgent tous ceux qui prétendent rester chrétiens. On tua ainsi dix-neuf mille hommes sans compter les femmes et les enfants; et Irénée fut au nombre des martyrs. Telle est la tradition [4]. Malheureusement nous ne pouvons l'appuyer d'aucune autorité certaine. Irénée fut martyr : le fait est incontesté; quant à préciser la date de sa mort et les circonstances dans lesquelles elle eut lieu, cela nous paraît chose impossible.

Ce fut aussi pendant la persécution de Sévère qu'on martyrisa Pectorius,

[1] Carlo Bullazzoni, *Del governo provinciale romano nella Venezia ed Istria* (Archeografo triestino, 1869).

[2] Acta SS. *25 aug.* IV, 561.

[3] Darras, *Hist. de l'Église,* VII, 427.

[4] Ruinart, p. 71; Acta SS. *28 iun.* VII, 505; Usuard *in martyr. IV kal. iun.* dit : *Cum omni fere ciuitatis suae populo.* Beda parle de même; Greg. Tur. *H. Franc.* I, 27; *Miraculor. lib.* I, 50. Une inscription de Lyon, datant du moyen âge, rappelle le fait en ces termes :

Ingrediens loca tam sacra, rea pectora tunde,
Posce gemens ueniam, lacrymas hic cum prece funde.
Praesulis hic Ireneæ turba iacet sociorum,
Quos par martyrium traduxit ad alta polorum.
Millia dena nouemque fuerunt sub duce tanto.

Cf. Acta SS. p. 507; de Champagny, I, 251; Am. Thierry, I, 197; Darras, VII, 528.

comme semble le prouver l'inscription grecque d'Autun [1]. Avant d'arriver à Lyon, Sévère s'arrêta à Bergoïata dans le Vivarais et y fit mettre à mort le sous-diacre Andéol, parti de Valence pour aller prêcher la religion du Christ à Carpentoracti (Carpentras). Un soldat lui fendit la tête en croix avec une de ces épées de bois dont se servaient les gladiateurs dans leurs exercices. Le martyr fut soumis ensuite au supplice de la *troclea* que le Seigneur rendit efficace [2].

Telles furent les principales cruautés qui ensanglantèrent le monde romain pendant la cinquième persécution. « Les persécutions, dit fort bien M. Renan [3], sont une des pages les plus sombres de l'histoire et la honte de l'ancienne civilisation... Cette lutte terrible a entouré les origines chrétiennes d'une brillante auréole et imprimé aux plus beaux siècles de l'empire une hideuse tache de sang. » Sévère put autoriser des cruautés sans nom; il ne put entraver le développement de la religion chrétienne. Tout au contraire : la vue de tant d'héroïsme amena bien des âmes à se ranger sous le drapeau du Christ; Justin, avant sa conversion, admirait déjà ces prodiges de la foi; et plus d'un spectateur de ces sanglantes épreuves dut se dire : « Quelle que soit la religion des chrétiens; ce ne peut être pour une croyance vaine que l'on accepte la souffrance et le trépas [4]. »

L'Église était faible et inconnue avant les cruautés de Néron; elle sortit puissante et forte de la persécution de Dioclétien et Julien l'apostat ne put plus rien contre elle :

« SEMEN EST SANGUIS CHRISTIANORUM [5]. »

[1] BONNETTY, *Ann. de philosoph. chrét.*, 1839; J. FRANZ, *Christliches Denkmal von Autun.* Berlin, 1841.

[2] ACTA SS. *1 maii*, I, 35; BOUCHIER, *Hist. relig., civ. et milit. du Vivarais*. Paris, 1807, II, 120; A. PARADIS, *Inscriptions chrétiennes du Vivarais* (BIBL. DE L'ÉCOLE DES CHARTES, 1853, IV, p. 595).

[3] RENAN, *Égl. chrét.*, 314 et 317.

[4] *Liber de laudi martyr.*, § 15 (à la suite des opera S. Cypr.); IUSTIN. *Apol.* 40, 12.

[5] TERT. *Apol.* 50.

CHAPITRE IV.

CHANGEMENTS INTRODUITS DANS L'ORDRE ADMINISTRATIF.

Sous le règne de Commode tout ce qui regardait l'administration avait été négligé. Ce prince ne s'occupa guère des intérêts de l'empire; il préféra passer son temps dans l'orgie et mener une vie déréglée. Les affranchis, tout puissants à la cour, et les préfets du prétoire disposèrent à leur guise de tout ce qui concernait la direction des affaires publiques. Après treize années d'un règne aussi indolent, l'administration devait nécessairement se trouver dans l'état le plus déplorable. Les guerres civiles, qui suivirent la chute de Commode, ne firent qu'envenimer le mal; et lorsque Sévère arriva au pouvoir, tout était à faire en cette matière. Comme toujours, Sévère se distingua par une activité extraordinaire et peu d'empereurs introduisirent dans l'organisation générale autant de changements et d'améliorations que lui.

Nous n'avons que peu des mots à dire du Sénat et des magistratures. Sévère introduisit dans le Sénat bien plus d'étrangers que ne l'avaient fait ses prédécesseurs, surtout des Orientaux; et ce fut sous son règne que pour la première fois un égyptien, Cœranus, put venir prendre place parmi les sénateurs [1]. Il décida aussi que les membres, rejetés du Sénat (*remoti*), ne subiraient aucune *diminutio capitis* [2] et pourraient continuer à résider à Rome [3].

Les changements opérés dans les magistratures ne furent pas très-nombreux. Plautien fut le premier qui prit les ornements consulaires pour un

[1] Dio LXXVI, 5; Walter, I, 281.

[2] Il s'agit de la *dim. cap. media* et de la *deportatio in insulam.*

[3] L. 3. D. I, 9.

premier consulat, et cette coutume se maintint jusque sous le règne de Macrin qui revint aux anciennes traditions [1]. C'est encore sous Sévère que nous voyons pour la première fois la charge de légat censitaire des trois Gaules occupée par un chevalier. Jusqu'alors les consulaires seuls y avaient été admis. Ils continuèrent à avoir des censitaires en sous-ordre pour les aider dans leurs opérations : *Adiutores ad census;* mais eux-mêmes changèrent de nom et furent dorénavant appelés : *procuratores a censibus accipiendis* ou *ad census accipiendos.* Le premier fut Tib. Antistius Marcianus [2]. D'un autre côté les anciennes magistratures disparaissent de plus en plus. C'est ainsi qu'en l'an 200, on trouve le dernier vestige des *praef. urb. feriar. latin.,* magistrature depuis longtemps purement nominale [3]. Par contre, par suite de l'extention de l'*annona,* Sévère se vit probablement forcé d'augmenter le nombre de magistrats chargés de cette partie importante de l'administration romaine. Nous trouvons en effet sous son règne, en dehors du *præf. annon.,* des *subpræfecti annonæ urbis,* spécialement chargés de soigner l'*annona* à Rome et choisis parmi les membres de l'ordre équestre [4].

Sévère s'occupa activement de l'administration provinciale. Comme nous l'avons déjà remarqué, l'Orient fut plus privilégié que l'Occident, et en Occident la province dont le prince daigna le moins s'occuper, fut la Gaule; c'est tout au plus s'il y restaura quelques routes [5].

La politique impériale tendait à une division de plus en plus grande des provinces, afin de ne pas accorder aux gouverneurs un pouvoir dont ils pouvaient abuser aisément. Sévère convaincu par l'exemple de Niger et d'Albin, que les provinces de Bretagne et de Syrie étaient trop importantes pour être confiées à un seul magistrat, en fit une nouvelle délimitation. Il divisa, probablement en 197, la Bretagne en province supérieure et infé-

[1] Dio XLVI, 46; LXXVIII, 13, Borghesi, III, 101.

[2] Spon, *Recherches,* p. 289 sqq.; Orelli, 2156; A. de Barthelémy, *Les assemblées nat. dans les Gaules, avant et après la conquête romaine,* p. 40 (Rev. des quest. hist., 1868).

[3] Franke, *De praef. urb.,* cap. II. Berolini, 1850, p. 54.

[4] Otto Hirschfeld, *Die Getreideverwalt. in der röm. Kaiserzeit* (Philolog., XXIX, 37, 56).

[5] Schoepflin, *Alsat. illustr.* Colmariae, 1751, I, 567; Orelli, 279, 559.

rieure, gouvernée chacune par un *præses*. Des *præsides* de cette époque nous connaissons Virius Lupus en 197 et L. Alfenius Senecio de 205 à 208 [1]. Il est impossible de préciser les limites des deux nouvelles provinces. Nous savons que dans la Bretagne supérieure se trouvaient la *leg. II aug.* cantonnée à Isca (Caerlon-on-Usk) et la *leg. XX ual. uictr.* à Deva (Chester); tandis que la Bretagne inférieure était défendue par la *leg. VI uictr.*, cantonnée à Eboracum. Tout ce que nous pouvons conclure de ces données, c'est que la Bretagne inférieure s'étendait jusqu'en deçà d'Eboracum [2]. Ce fut Sévère, et non Hadrien, quoi qu'on en ait dit [3] qui divisa vers 198 la Syrie en Cœlé-Syrie ou Magna Syria et en Phœnicé-Syrie [4]. Les premiers légats que nous connaissons de ces provinces sont Q. Venidius Rufus pour la Phœnicé-Syrie [5] et Marius Maximus pour la Cœlé-Syrie [6]. Celle-ci comprenait, en dehors du Nord de la Syrie, la Commagène. La Phœnicé-Syrie avait Tyr pour capitale et son gouverneur avait autorité sur la Phénicie, Heliopolis, Emèse, Damascus, Palmyre en même temps que sur l'Auranitis, la Batanea et la Trachonotide (Haurân-Mordtmaun) [7]. La Cœlé-Syrie était la plus importante de ces deux provinces parce qu'elle avait pour capitale Antioche, la seconde ville de l'empire, et qu'elle commandait les grandes routes de l'Asie centrale. La Palestine ne fut pas ajoutée à la Phénicie, comme on l'a soutenu jadis, mais resta une province séparée [8].

C'est à tort qu'on a prétendu que Sévère avait réduit l'Arabie en province

[1] L. 2, § 4. D. XXVIII, 6; MARQUARDT, *Röm. Staatsverwaltung*, I, 155; POINSIGNON, *Essai sur le nombre des provinces romaines créées depuis Auguste jusqu'à Dioclétien*. Paris, 1846, p. 116. — HER. III, 8, 2; HUEBNER, *Die röm. Leg. Brit.* (RHEIN. MUS., XII, 64); cf. DIO LXXV, 5, 6; BOECKING, *Not. dign.*, II, 498; C. I. L., VII, 280, 281; RENIER, I. A., 670; HENZEN, 7414 β.

[2] C. I. L., VII, p. 4; cf. DIO LV, 23.

[3] POINSIGNON, pp. 107-112; SP. *Hadr.* 14 dit qu'il eut l'intention de le faire, et rien de plus.

[4] KUHN, II, 195; MARQUARDT, 264; cf. MARQUARDT, *Zur Statistik der röm. Provinzen* Leipzig, 1854, 25; SCHULTE, p. 45.

[5] ORELLI, 1767; C. I. L., III, 205; L. 2. D. L. 6; ROULEZ, *Mém. Acad. de Belg.*, XLI, p. 45. En 215 nous trouvons D. Pius Cassius. C. I. L., III, 202.

[6] HENZEN, 5502.

[7] L. 1. D. L. 15; BORMANN, *De Syriae prou. rom. partibus capita nonnulla*. Berolini, 1865, p. 15 et 26; *Rh. Mus.*, 1872, S. 148.

[8] BORGHESI, IV, 165.

romaine; car déjà en 105, Cornelius Palma l'avait fait au nom de Trajan [1]. Seulement, il se peut que Sévère ait étendu cette province. Ainsi, il est très-probable qu'il détacha Kanatha (Qanawât) de la Syrie, — sous Marc-Aurèle elle dépendait encore du gouverneur de cette province, — et l'annexa à la province d'Arabie [2]. D'un autre côté il est fort probable qu'il fit une province de la Mésopotamie [3]. Ce qui est certain c'est qu'il y établit la *leg. I* et la *leg. III parthica* [4]. Cette dernière était cantonnée à Rhesæna [5].

Sous son règne nous trouvons un C. Julius Pacatianus *procurator prouinciæ Osrhoenæ* [6]. Nous connaissions déjà un procurateur de l'Osrhoène, un Ælius Januarius, mais dont il serait difficile de dire s'il appartient à l'époque de Sévère ou bien s'il est postérieur à son règne [7]. Ce titre de province, attribué à l'Osrhoène, semble indiquer qu'après ses guerres en Orient, convaincu de l'importance de cette contrée, il la détacha administrativement de la Mésopotamie, tout en y laissant toujours, mais à titre de vassale, la famille royale d'Edesse. Il détacha, on ne sait trop à quelle époque, l'Isaurie et la Lycaonie de la Galatie, pour en agrandir la Cilicie [8].

Dès 194, il détacha aussi la Numidie de la province d'Afrique pour en faire une province séparée [9]. [La Numidie se trouvait depuis longtemps dans une situation exceptionnelle. Depuis l'an 38, tout en continuant à être un des cinq diocèses de la province proconsulaire d'Afrique, elle en avait été détachée militairement par Caligula et était commandée par un *leg. aug. pr. pr. dioceseos Numidiæ* ou *leg. exercitus Africæ,* relevant directement de l'empereur, parce qu'il commandait la *leg. III aug.* cantonnée à Lambèse.

[1] Marquardt, I, 274; Wetzstein, in *Abh. k. Akad. Berlin,* 1863, S. 257; cf. Dio LXVIII, 14; Waddington, *Rev. arch.*, 1865, XI, 264.

[2] Marquardt, I, 277, n. 5; Waddington, I. S., 2331 *b*, 2377 *b*; C. I. G., 4610.

[3] Kuhn, II, 196.

[4] Dio LIII, 24.

[5] Marquardt, I, 280; Eckhel, III, 5, 8.

[6] Allmer, *Inscript. de Vienne,* n° 1965.

[7] C. I. L., II, 4135.

[8] Marquardt, I, 207; Mommsen, *Abh. k. Akad. Wissensch. Berlin,* 1862, S. 530.

[9] Marquardt, I, 310; Orelli, 946; Renier, I. A., 1611, 1835; Henzen, A. d. I., XXXII, p. 34; cf. Dio LIX, 20; *Rev. arch.,* 1873, XXVI, p. 75; Mommsen, dans les *Ber. über die Verhandl. der k. Sächs. Gesellsch. der Wissensch. zu Leipzig,* 1852, S. 215-230.

Ici, comme ailleurs la subdivision administrative et géographique fut le germe d'une province nouvelle. Sévère en fit une province impériale, gouvernée par un *leg. aug. pr. pr.* qui ajouta à ce titre, que portait déjà le légat du diocèse, celui de *præses prouinciæ Numidiæ.* Le premier *præses* qui nous soit connu est Sextus Varius Marcellus, époux de Julia Soæmias Bassiana, la fille de Julia Mæsa et de Julius Avitus et par conséquent la nièce de Sévère [1]. La nouvelle province était limitée à l'ouest par l'Ampsaga (Oued-el-Keber) qui la séparait de la Maurétanie, et à l'est par le Tusca (Oued-el-Berber) qui la séparait de la Zeugitane. Elle avait Cirta (Constantine) pour capitale. Nous trouvons vers la fin du règne de Sévère un L. Julius Victor Modianus *procurator per Numidiam* [2].]

Ce fut probablement dans les dernières années de son règne ou au commencement de celui de Caracalla que la Bithynie fut rendue au Sénat. Elle avait été échangée sous Trajan contre la Pamphilie [3]. Poinsignon se trompe [4] en disant que sous Sévère la Thessalie fut séparée de l'Achaïe et la Thrace divisée en deux provinces. La Thessalie fut séparée de l'Achaie et donnée à la Macédoine, d'après toute vraisemblance, sous Vespasien [5]. Pour ce qui en est de la Thrace, ce n'est pas sur la seule indication de Spartien [6] que l'on peut étayer une supposition qui ne trouve son appui dans aucun autre historien. Du reste en admettant la donnée de Spartien, il faut reconnaître que, d'après le texte de cet auteur, cette division devait exister avant le temps de Sévère.

Mais Sévère ne se contenta pas d'introduire de nouvelles divisions de provinces, il voulut aussi fortifier son pouvoir en s'attachant les provinciaux, en fondant des colonies nouvelles et en augmentant des colonies déjà existantes.

Dans le Picenum en Italie, il compléta la *Col. Helu. Ricina,* commencée par Pertinax. Elle eut L. Coelius Rufus pour patron et ceux de Ricina lui élevèrent une statue à Rome [7].

[1] C. I. G., 6627. | [2] Renier, I. A., 1833.
[3] Borghesi, III, 375; Marquardt, I, 218; Schoenemann, *De Bithynia,* p. 45.
[4] Poinsignon, pp. 98, 100.
[5] Marquardt, I, 174; cf. Ptolem. III, 14, §§ 1, 6 et Herzberg, II, 129.
[6] Sp. *Nig.* 5 : *Thracias.* | [7] Orelli, 915; Spon, *Misc.,* 177.

En Pannonie supérieure, il augmenta la *Col. Flau. Septim. Sciscia* (Sziszek), fondée par Vespasien [1]; il en fit probablement de même pour *Sirmium* (Mitrovic) [2], en Pannonie inférieure, et pour Césarée de Samarie qui, depuis Sévère, prend le titre de *Felix* [3]. Ces deux colonies avaient été fondées par Vespasien.

Il accorda le *ius coloniae* :

En Dacie, à :	*Patauissa* (Thorda) [4];
	Ampelum (Zalatna) [5].
En Syrie, à :	*Sebasta* (Samarie) [6];
	Chakka (*Σακκαία* de Ptolémée), qui pourrait cependant ne l'avoir obtenu que sous Alexandre Sévère [7].
En Mésopotamie, à :	*Nisibis*, qui obtint aussi le titre de métropole [8];
	Rhesaena [9];
	Zaytha [10].
En Arabie, à :	*Bostra* [11].
En Afrique, à :	*Cuicul* [12];
	Vaga (Béja) [13];
	Thugga (Dougga) [14].
En Maurétanie, à :	*Rusuccurium* [15];
	Usinaza (Saneg) [16];
	Auzia (Aumale) [17].

[1] C. I. L., III, p. 501 et n°s 3973, 3976, 3998, 4142; Zumpt, *De coloniis Romanorum militaribus,* in Comm. ep. I, 430-432.

[2] C. I. L., III, p. 419; Zumpt, p. 430. | [3] Zumpt, pp. 397 et 432.

[4] l. 1, § 9. D. L. 15; C. I. L., III, p. 172 et n° 1030.

[5] C. I. L., III, p. 213. | [6] l. 1. D. L. 15.

[7] *L'Institut,* 1866, p. 30; Waddington, dans la *Rev. arch.,* 1865, XI, p. 265.

[8] Henzen, 5501; Dio LXXV, 3 et p. 1257.

[9] Eckhel, III, 517; Zumpt, 451.

[10] Marquardt, I, 281.

[11] Marquardt, I, 275; Waddington, dans la *Rev. numism. fr.,* 1865, p. 56.

[12] Renier, I. A., 2529, 2533, 2535.

[13] Guérin, *Voy. arch. Rég. Tunis,* II, pp. 40 et 42.

[14] Guérin, *Voy. arch. Rég. Tunis,* II, 123.

[15] Marquardt, I, 329. Du moins c'est probable.

[16] Renier, I. A., 3659; *Rev. afric.,* II, 487.

[17] *Col. Septimia Aurelia Auziensium.* Renier, I. A., 3571, 3578, 3579, 3581.

On a dit aussi qu'il accorda ce droit à *Eboracum;* celle-ci prend en effet le titre de colonie, mais il serait difficile de dire si ce fut Sévère qui lui octroya le *ius coloniae* [1].

Il accorda le *ius italicum :*

En Syrie, à : *Heliopolis* (Baalbek) [2];
Eleutheropolis (Beil-Djibrin) [3];
Diospolis de Samarie [4];
Laodicée [5];
Palmyre (Tadmor) [6];
Tyr, où il transporta des vétérans de la *leg. III gall.,* établie à Phoena en Trachonitide, probablement pour remplir les vides produits par les dévastations de Niger [7].

En Afrique, à : *Leptis magna;*
Utica;
Carthago [8].

Il accorda le *ius municipii :*

En Dacie, à : *Apulum* (Carlsbourg), à laquelle il permit de nommer annuellement des *Quatuoruiri* [9]. Une inscription du 25 mai de l'an 205 prouve qu'on y fonda, sous la protection du prince, un *collegium fabrum* qui devint très-florissant [10].

En Afrique, à : *Thignica* (Aïn-Tunga) [11];
Lambèse (vers 207) [12].

[1] Camden, p. 472; C. I. L., VII, p. 61 et n° 248.

[2] L. 1, § 3. D. L. 15.

[3] Son ère commence entre 202 et 208. Elle s'intitule Λ · CEΠ · CE · ΕΛΕΥΘΕ. De Saulcy, *Numismatique de la Terre-Sainte,* p. 241; Eckhel, III, 448.

[4] Eckhel, III, 432. | [5] L. 1. D. L. 15.

[6] Waddington, I. S., 596; Marquardt, I, 256. — *Reg.* IX, 18; Ios. *Ant. iud.* VIII, 6.

[7] Eckhel, I, 333, 392; Mionnet, *Suppl.,* VIII, pp. 305 et 307.

[8] L. 8, § 11. D. L. 15.

[9] C. I. L., III, p. 182 et n°s 975, 976, 985, 1051, 1082, 1083.

[10] C. I. L., III, p. 182 et n°s 1043, 1051, 1174.

[11] *Municip. Septim. Aurel. Antoninian. Herculeum Frugiferum Thignica.* Guérin, II, 133; Henzen, 5235.

[12] G. Wilmanns, *Die römische Lagerstadt Africa's* (Commentat. philol. in honorem Th. Mommseni. Berolini, 1877), S. 199; Renier, I. A., 73, 76.

D'après une inscription datée de l'an 210, Sévère aurait confirmé dans leurs priviléges les habitants de *Camerinum* en Ombrie [1]. Cette inscription me paraît fort suspecte. Camerinum était unie à Rome, du temps de la République, par un *aequum foedus* [2]. Après le *bellum sociale,* diverses lois (*lex Iulia* de 664, *lex Plautia Papiria* de 665) accordèrent, sous certaines conditions, la *ciuitas* aux *ciuitates foederatae* [3]; et, si Camerinum ne s'était pas trouvée dans ce cas, Pline l'ancien, en parlant de l'Ombrie, n'aurait pas manqué d'en faire mention [4]. Camerinum obtint du reste le *ius municipii* [5]; et en 210 la confirmation d'un *aequum foedus* ne pouvait avoir aucune raison d'être. De plus, les mots *caelisti eius indulgentia,* qui n'appartiennent pas encore au style épigraphique de cette époque, ne font que rendre l'inscription plus suspecte encore. En 201, Sévère confirma à ceux de *Tyras* (près d'Ak-Kerman) d'anciens priviléges dont l'existence avait soulevé certaines discussions. Le territoire des Tyréniens fut regardé depuis l'an 56 jusque vers 237 comme appartenant à la Mésie inférieure quoiqu'il se trouvât en dehors des limites de cette province [6]. On a parlé aussi de priviléges accordés à *Singara* en Mésopotamie [7], à *Juliopolis* de Bithynie [8], au *pagus Phuensium* en Afrique [9], à la *Res Publica Ulpia* de la Mésie supérieure [10]; mais il nous serait impossible de rien préciser à ce sujet. Philippopolis en Thrace obtint le titre de *Metropolis* [11].

Une médaille de Carthage de l'an 204 a vivement attiré l'attention des

[1] Orelli, 920 : IMP · CAESARI || L · SEPTIMIO · SEVERO || PIO · PERTINACI · AVG || ARABIC ADIAB · PARTHIC || MAX · BRITT · MAX · TR · POT || XVIII · IMP · XII · COS · III · P · P || CAELESTI EIVS · INDVL || GENTIA · IN · AETERNAM || SECVRITATEM · ADQVE || GLORIAM · IVRE · AE QVO · FOEDERIS · SIBI || CONFIRMATO || CAMERTES || P · P.

[2] T. L. XXVIII, 45; Cic. *p. Balbo,* 20.

[3] Pl. h. n. III, 14.

[4] Marquardt, *Staatsverw.,* I, 59.

[5] Orelli, 2172; Wilmanns, 2104.

[6] C. I. L., III, 781; Henzen, 6429; Bruns, *Fontes iuris romani.* Tubingae, 1876, p. 176; Mommsen, *Röm. Staatsr.,* II, 855; Marquardt, I, 150.

[7] Eckhel, III, 519.

[8] Tristan, II, 252.

[9] *Arch. des miss. scientif.,* 1856, IV, 582.

[10] Spon, *Misc.,* 204; cf. C. I. L., III, p. 268.

[11] Eckhel, II, 44

archéologues [1]. Elle représente au revers l'Astarté Tanith (déesse Céleste), la grande divinité de Carthage [2], assise à côté d'une source qui sort d'un rocher. L'inscription porte INDVLGENTIA · AVGG. Cette médaille se rapporte à la restauration du grand aqueduc de Carthage exécutée pendant le règne de Sévère. Les Carthaginois manquaient souvent d'eau et ils devaient naturellement considérer cette restauration comme un grand bienfait. La présence de la déesse Céleste sur cette médaille s'explique d'autant mieux que c'était précisément cette déesse qu'on invoquait en temps de sécheresse. Elle avait son temple sur une colline, en face de l'Acropole de Byrsa où se trouvait celui d'Eschmun (Esculape) et où l'on dut construire plus tard la chapelle de Saint-Louis.

Cet aqueduc gigantesque, construit par Hadrien, amenait par un canal tantôt souterrain, tantôt porté par des arcades, les eaux de deux sources, celle du Zaghouan et celle du Djougar et versait dans les citernes puniques de Malga une eau intarissable. Il avait une longueur de 83 milles romains ou 124 kilomètres. Il fut détruit par Gélimer, roi des Vandales; Bélisaire le reconstruisit et dans la suite il servit de carrière pour les constructions de Tunis. On l'a restauré de nos jours [3].

Sévère accorda aussi des priviléges aux Grecs de l'Égypte. Pendant longtemps le texte de Spartien qui relate le fait a été interprété d'une manière peu exacte [4]. On croyait que l'empereur avait accordé en 202 aux Alexandrins le droit de posséder un sénat propre, alors qu'auparavant ils étaient gouvernés despotiquement par un *iuridicus,* choisi par le prince lui-même. La réforme me paraît avoir été toute autre. Ce fut aux Grecs d'Alexandrie et

[1] Cohen, III, 300; VII, 209, 211; *Mém. de la Soc. archéol. de la province de Constantine,* 1864, p. 77; Beulé, *Fouilles,* II, 23-25.

[2] Tert. *Apol.* 24; Renan, *Mission de Phénicie,* p. 154.

[3] *Comptes rendus Acad. des Inscript.,* 1874, p. 205; Ph. Caillot, *Extrait d'une note sur l'ancien aqueduc de Carthage* (Rev. arch., 1873, XXVI, pp. 292-301); de Sainte-Marie, *La Tunisie chrétienne.* Lyon, 1878, p. 11; Guérin, II, pp. 295, 298, 344-346.

[4] Sp. *Seu.* 17 : « *Deinde Alexandrinis ius buleutarum dedit, qui sine publico consilio ita ut sub regibus ante uiuebant, uno iudice contenti, quem Caesar dedisset. Multa praeterea his iura mutauit.* » Cf. Varges, *De statu Ægypti.* Gottingae, 1842, p. 45; Kuhn, I, 39; II, 479; Walter, I, 314.

à ceux des autres villes de l'Égypte que Sévère accorda un sénat comme Hadrien l'avait permis à Antinoé. En d'autres termes Sévère étendit à tous les Grecs de l'Égypte le privilége que possédaient déjà les Grecs d'Antinoé [1].

Voulant se venger des injures que les Athéniens lui avaient portées dans sa jeunesse, il leur enleva toute autorité sur Sciathos et permit aux habitants de cette île d'avoir un sénat indépendant [2]. Il eût été plus politique d'oublier ces offenses et de travailler au relèvement de l'antique cité hellénique. Athènes en effet perdait de plus en plus de son importance; et en l'an 209 on n'y comptait plus que sept mille citoyens libres [3].

Nous avons vu comment il se vengea des villes qui avaient pris le parti de Niger. Antioche fut soumise à l'autorité de Laodicée, Béryte à celle de Tyr et Nicée à celle de Nicomédie [4]. A Néapolis il enleva la *ciuitas* [5]. Byzance fut le plus cruellement éprouvée. Il ne lui enleva pas seulement ses immunités, mais même son ἀξιώμα πολιτίκον, son existence propre, de sorte qu'elle ne fut plus qu'une κώμη, un bourg de Périnthe [6]. Mais plus tard, sur la prière de Caracalla, Sévère pardonna à quelques-unes de ces villes, au moins à Byzance et à Antioche [7]. Il restaura la ville de Byzance, y construisit des bains, l'hippodrome et un temple à Jupiter, et lui rendit quelques-uns de ses priviléges [8]. Elle prit même, en l'honneur de Caracalla, le titre de πόλις Ἀντωνινία [9]. Elle resta cependant sous la dépendance de Périnthe; car jusqu'au règne de Théodose les Byzantins dépendaient de Périnthe pour les affaires spirituelles; et

[1] G. Lumbroso, *Aneddoti di archeologia alessandrina* (nella Riv. di filologia, IV, p. 469); cf. Dio LXXV, 17; C. I. G., 4679, 4708.

[2] Sp. *Seu.* 3; C. I. G., 2154; Herzberg, II, 425.

[3] Cf. A. Dumont, *L'Ephébie attique*, I.

[4] Nous voyons cependant que Tyr, Antioche et Laodicée portent toutes trois le titre de *Metropolis*. Kuhn, II, 192. A Laodicée et à Tarse il assigna des revenus annuels de blé. Eckhel, III, 78.

[5] Nous ne savons s'il lui pardonna plus tard. Nous n'avons des médailles de cette ville que pour Julie et Caracalla. Celui-ci lui aura dans tous les cas pardonné, si son père ne l'a fait. Elle prit en son honneur le nom de *Aurelia*. De Saulcy, *Num. de la Terre-Sainte*, p. 257.

[6] Kuhn, *Beiträge zur Verfassung des röm. Reichs*. Leipzig, 1849, 115; Marquardt, I, 15.

[7] Sp. *Car.* 1.

[8] Suidas, II, 2, 699; *Chronicon Paschale*, éd. Dindorf, I, p. 49; Malalas, XII, p. 291.

[9] Hesychius Milesius, in *Fragment. hist. graec.*, éd. Muller, IV, p. 153.

nous savons que l'Église limita ses diocèses d'après la division administrative de l'empire [1]. En 206 la ville d'Antioche possédait au moins son autonomie [2]; mais Nicée ne fut affranchie de la juridiction de Nicomédie que par Constantin [3].

Il ne sera pas sans intérêt de citer ici les noms des villes de l'Asie qui, sous le règne de Sévère, prirent le nom de νεωκόροι, titre auquel ces villes tenaient beaucoup et qui se trouvait en rapport avec le culte des empereurs [4].

Smyrne [5] et Éphèse [6] le prirent pour la troisième fois; Nicomédie [7] et Cyzique [8] pour la seconde; et pour la première fois Césarée de Cappadoce [9], Laodicée de Phrygie [10], Laodicée de Syrie [11], Philadelphie [12], Pergame [13] et Périnthe [14].

Si maintenant nous recherchons ce que fit Sévère pour l'état matériel de l'empire, nous voyons qu'ici comme toujours il introduisit de bien grandes améliorations. En dehors des nombreux monuments qu'il releva en province, — ce dont nous n'avons pas l'intention de nous occuper pour le moment, — il fut celui de tous les empereurs qui entretint le mieux les grandes voies de communication. Ayant dû parcourir lui-même, à la tête de son armée, la plupart des provinces de l'empire, il comprenait mieux que personne les immenses services que rendaient ces vastes artères. Ce fut dans un but politique bien plus qu'en vue de favoriser le développement du commerce qu'il

[1] Martigny, *Dict. Antiq. chrét.*, p. 210.

[2] L. 37. D. XLII, 5.

[3] Texier, *Description*, I, p. 30.

[4] Preller, *Röm. Mythol.*, 795.

[5] C. I. G., 3179; C. I. L., III, 471; Lane, *Smyrnaeor. res gestae et antiquitates.* Gottingae, 1851, p. 31; Mylonas, *De Smyrnaeor. reb. gestis.* Gottingae, 1866, p. 44.

[6] C. I. G., 2972.

[7] *Journ. des Savants,* 1827, p. 18.

[8] Marquardt, *Cyzicus,* 87; Mionnet, *Suppl.*, V, 340.

[9] Kraus, *Comment. de ciuitatibus neocoris.* Halis Saxonum, 1843, p. 28.

[10] Mionnet, *Suppl.*, VII, 587.

[11] Mionnet, *Suppl.*, IV, 328.

[12] Mionnet, III, 486; *Suppl.*, VII, 50.

[13] Kraus, p. 40.

[14] B. d. I., 1844, 116-118; C. I. G., II, p. 67, n° 2022; Eckhel, II, 41.

donna tous ses soins à l'entretien des routes de l'empire et l'on peut dire que, pendant tout son règne, les légionnaires eurent à y travailler [1].

En Italie il restaura en 198 le pont jeté sur l'Iselero qui reliait la *uia Appia* à Caudium [2]; et en 198 il restaura un autre pont près de Bénévent [3]. C'est lui aussi qui fit construire la *uia Seueriana* qui partait d'Ostia, et restaura en 201 la voie napolitaine qui reliait Naples à la *uia Appia* par Pouzzoles [4]. En 210 il fit restaurer la *uia Traiana* qui allait de Bénévent à Brindisi [5].

En Sardaigne il restaura entre 199 et 209 la route qui traverse l'île de part en part de Turris Libyssonis à Karalis [6], Marcius Métellus étant procurateur.

En Espagne ses travaux furent peu nombreux. Il restaura uniquement, en 200, la route qui mène d'Émérita à Salmantica par Caurium et Caprera [7].

En Bretagne à Habitancium (Risingham), Alfenius Senecio fit construire, entre 205 et 207, un pont de pierres, par les soins du procurateur Oclatinius Adventus. Ce fut la *coh. I uangion.*, sous les ordres du tribun Æmilius Salvianus qui y travailla [8]. Seulement l'inscription qui nous apprend ce fait a été lue de bien différentes manières. D'après M. Hubner il ne s'agirait pas d'un pont, mais bien d'une porte [9].

En Gaule, Sévère fit travailler fort peu aux voies de communication; mais, par contre, par une concession faite au séparatisme des provinces, il introduisit un changement très-important. On reprit, entre 198 et 202, l'ancienne *leuga* gauloise et l'on ne se servit presque plus, comme mesure itinéraire, du mille romain. Il est à remarquer que cette mesure n'a été un usage pour ainsi

[1] Roman, *op. cit.*, p. 71.

[2] Garrucci, *Dissert.*, p. 82.

[3] Mommsen, I. R. N., 1409.

[4] Mommsen, I. R. N., 6269, 6270.

[5] Mommsen, I. R. N., 6295.

[6] Henzen, 5191; Klein, I, 270.

[7] C. I. L., II, 4655.

[8] Bruce, *The roman Wall*, p. 330; Hodgson, *Archaeologica Æliana*, IV, p. 20; M'Caul, *Britanniae romanae inscript.*, p. 146 (cité par Bruce).

[9] C. I. L., VII, 1003; Henzen, 6701 : *portam cum muris*. Cette lecture me paraît préférable.

dire qu'en Gaule, à l'exception encore de la Narbonnaise [1]. Les leugaires sont assez rares. Il y en a, entre autres, un de 202 à Soissons. La route dont parle ce leugaire fut restaurée par les soins de L. Publius Posthumus *leg. augg. pr. pr.* On en rencontre cependant aussi en Germanie [2]. En Suisse on emploie la leuga en même temps que le mille. Dans cette dernière contrée, Sévère fit entretenir, comme le laisse supposer un milliaire de Messery, la route qui relie Maxima Sequanorum à Colonia Equestris en suivant la rive méridionale du lac Léman [3]; et celle de Treucouagus à Auenticum Heluetiorum (Avenches) [4]. Il restaura en 198 la route du grand Saint-Bernard qui par Martigues, Vivio, Avenches, Solothurn, se dirige vers l'Allemagne [5]. En 196 il fit construire une route sur le Simplon [6].

En 201 ou 202 on répara en Germanie la route qui va de Tolbiacum (Zulpich) à Colonia Agrippina [7], et, à une date inconnue, celle qui part de Moguntiacum pour aboutir à Argentoratum [8].

Dans le Palatinat on a aussi trouvé des milliaires du temps de Sévère, au nombre de quatre [9].

[1] Roth, *Gesch. der Leuga* (J. Ver. Alt. Rh., XXIX), S. 9 sqq. On a trouvé cependant encore des milliaires de cette époque; ainsi à Bayeux (*Augustodurum*).

[2] Brambach, I. Rh., 1954; *J. Ver. Alt. Rh.*, LVII, 59.

Le mille romain	= 1 k. 481m,50c;
L'ancienne lieue gauloise	= 2 k. 436m;
La lieue gallo-romaine	= 2 k. 222m.

Cf. E. Desjardins, *Les monuments lapidaires de Bavai et du Musée de Douai*, p. 240 (Mém. de la Soc. d'Agric. de Douai, 2e série, XI, 1875).

[3] Steiner, 2212 (de 201); Orelli, 279; Allmer, *Inscript de Vienne*, n° 21; Révon, *Inscript. antiq. de la Haute-Savoie.* Annecy, 1870, n° 86.

[4] Entre 202 et 205. Steiner, 2285, 2272; Mommsen, *Inscript. Conf. Heluet.*, p. 75 (Mitth. antiq. Gesellsch. in Zürich, 1854, X).

[5] Orelli, 352.

[6] *J. Ver. Alt. Rh.*, XXXII, 124; Mommsen, *Inscript. Conf. Helveticae latinae*, p. 64.

[7] Ritschl, *De columm. mil. ad Rhenum repertis.* Bonnae, 1865, p. x; *J. Ver. Alt. Rh.*, XXIII, 81; Brambach, I. Rh., 1934.

[8] Ritschl, p. xv; *J. Ver. Alt. Rh.*, L, 64; 91; Brambach, I. Rh., 1945.

[9] *J. Ver. Alt. Rh.*, XII, 172 (Compte rendu du Zweiter Bericht d. histor. Vereins der Pfalz, Speier, 1847).

Mais ce furent surtout le Noricum et la Rhétie qui furent l'objet de ses soins. Presque aucune route n'y échappa à sa sollicitude : c'est que, plus que toute autre, ces provinces devaient avoir des communications faciles avec l'Italie; et Sévère ne comprenait que trop tout l'avantage qu'on devait en tirer. Il y avait certains centres auxquels aboutissaient presque toutes les routes. Ainsi Augusta Vindelicum et Aquileia qui était le point de départ du commerce avec la Germanie [1].

Voici les principales routes réparées par Sévère dans ces deux provinces [2]. En Norique celle d'Aquileia à Virunum (près de Klagenfurt), entre les années 195 et 201 [3]; celle qui d'Aguinto menait en Rhétie [4]; en 201 celle de Virunum vers Celeia (Celli) [5], et celle de Teurnia à Juuauum par le Radstadter Tauern et les Taferner Alpen [6]. Nous avons encore à signaler la route de Celeia à Poetouio [7] et celle de Juuauum à Lauriacum [8]. La plupart des milliaires indiquent que ces routes furent réparées sous la haute direction du *leg. aug. pr. pr.* Juventius Surus Proculus.

Sous le règne de Sévère on restaura en Rhétie, en 195 et en 201, la route du Brenner qui partait d'*Augusta Vindelicum* et passait par Matreium (Matrey) [9]. Deux routes menaient de Curium (Coire) au lac de Côme. L'une passait par Lapidaria : c'est celle du Splugen; l'autre par Tinizone (Tinzen) porte le nom de *uia Septimia,* ce qui semble indiquer qu'elle fut construite par Sévère [10].

On restaura aussi en 201 la grand'route qui traverse toute la Rhétie et va de *Iuuauum* (Salzbourg) à *Arbor Felix* (Arbon) par le *Pons OEni*

[1] *J. Ver. Alt. Rh.*, II, 18.

[2] Von Hefner, *Das röm. Bayern,* S. 251 et von Hefner, *Die röm. Denkmäler Oberbayerns* (dans Oberbay. Archiv f. vaterl. Gesch., München, 1845, VI), S. 13, 16, 33, 42; *Archiv für Frankfurt's Gesch. u. Kunst,* Frankfurt.a/M., 1843, H. 4, S. 97.

[3] C. I. L., III, 5704, par Saifnitz.

[4] C. I. L., III, 5707.

[5] C. I. L, III, 5712.

[6] A. d. I., XIII; Steiner, 2686; C. I. L., III, 5714, 5715, 5717, 5720, 5722, 5723, 5727.

[7] En 200; C. I. L., III, 5735.

[8] En 195; C. I. L., III, 5745. En 201; C. I. L. III, 5746, 5750.

[9] C. I. L., III, 5980, 5981, 5982, Planta, *Das alte Rætien.* Berlin, 1872, S. 77.

[10] Planta, S. 80.

(Rosenheim), *Cambodunum* (Kempten) et *Brigantium* (Briançon) [1], celle d'Augsbourg à Kempten par *Nauoae* (Eggenthal) et Rapis (en 201) [2], et d'Augsbourg à Epfach (*Abudiacum*) le long de la Lech par Landsberg [3]; enfin on restaura aussi la grande route danubienne construite par Trajan qui, de Ratisbonne, se dirigeait vers la Gaule par *Abusina* (Eining), Nassenfels, Augsbourg et *Vindonissa* (Windisch). On y travailla en 197, en 201 et en 215 [4].

L'empereur voulut établir des rapports faciles entre les pays du Danube et l'Italie. Aussi croit-on qu'il construisit l'importante route qui se dirige de Virunum à Ovilaba ou du moins y établit-il des postes militaires. Cette route était si bien entretenue que l'on pouvait faire le voyage d'Ovilaba (Wels) à Virunum en un jour et demi [5].

Il s'occupa aussi de la Pannonie. En Pannonie supérieure il fit réparer, par la *leg. X gem.*, sous les ordres de Fabius Cilo, la route qui conduit de Vindobona à Carnuntum [6]. Dans la Pannonie inférieure, en 198, celle d'Aquincum à Brigetio, sous le gouvernement de Tib. Claudius Claudianus [7], et en 199 celle d'Aquincum à Mursa, sous le gouvernement de L. Baebius Coecilianus [8].

En 198 Q. Venidius Rufus *leg. aug. pr. pr. Syr. Phoen.* fit restaurer la route de Sidon à Tyr [9]; et, à une date incertaine, celle de Laodicée à Luttakié le long du Nahr-el-Kebir [10]. De son côté, Avidius Bassus, *proc. prou. Cyr. Cypri,* fit restaurer en 198 une route qui partait de Paphos [11].

[1] C. I. L., III, 5987, 5991; von Hefner, *Röm. Bay.*, 122.

[2] C. I. L., III, 5092, 5993; Planta, S. 81.

[3] Von Obernberg, *Ueber d. röm Neben- und Verbindungsstrassen welche durch Oberbayern angelegt waren* (Oberbay. Archiv f. vaterl. Gesch., 1845, VI), 401.

[4] C. I. L., III, 5995, 5996, 5997, 5999; Planta, S. 82; *J. Ver. Alt. Rh.*, XXVIII, S. 29 u. 94; von Hefner, *Röm. Bay.*, 129; C. Prugger, *Versuch die Heerstrasse der Röm. von Passau an bis Windisch in der Schweiz zu erklären* (Abh. K. Bayr. Akad., 1825, V), 44, 48-51.

[5] Kenner, *Ueber die röm. Reichsstrasse von Virunum nach Ovilaba* (Sitzungsber. der K. Akad. Wissensch. Wien, 1872, XVII), S. 365, 384, 405.

[6] C. I. L., III, p. 550. | [7] C. I. L., III, 5745. | [8] C. I. L., 5730*b*, 5735.

[9] Orelli, 905; C. I. L., III, 205; Spon, *Misc.*, 270; Waddington, I. S., 1844.

[10] Waddington, I. S., 1838; C. I. L., III, 211.

[11] Waddington, I. S., 2806; C. I. L., III, 218.

En Afrique Sévère fit construire par les soldats de la troisième légion la voie septimienne qui allait de Lambèse à Thamugas et à Théveste [1]. Cette *uia Septimiana* partait de la porte E. du camp, passait entre l'amphithéâtre et les thermes et entrait en ville en passant sous le plus beau des quatre arcs qui nous sont conservés. Elle côtoyait ensuite le temple d'Esculape, le Capitole, construit en 208, traversait l'arc de Commode, et passait encore sous un second arc de triomphe avant de sortir de Lambèse [2]. Cette route était d'une grande importance militaire. Théveste occupait en effet une position stratégique de premier ordre par sa situation sur les hauts plateaux qui commandent le Sahara et le Tell. Déjà en 123 Hadrien l'avait mise en communication avec Carthage, en complétant l'ancienne route liby-phénicienne de Carthage à Hippone; mais Sévère comprit que cela ne suffisait pas, et qu'une place aussi importante au point de vue militaire devait nécessairement se trouver en communication directe avec le quartier général de la légion cantonnée en cette province. On trouve aussi des milliaires, datant du règne de Sévère, à Sitifis [3], et sur la route de Sitifis à Mons [4]; et l'on possède deux milliaires de la route de Lambèse à Gemellae datant du règne de Pertinax, L. Naevius Quadratianus étant légat propréteur [5].

Ces routes, tout en étant faites dans un but stratégique, contribuèrent cependant aussi au développement du commerce. Les relations commerciales sous Sévère s'étendirent considérablement. Cette extension ne résultait pas seulement des facilités de communication de plus en plus grandes, mais aussi de la longue paix dont on jouit sous son règne [6]. Il ne sera pas hors de propos de rappeler ici que le commerce s'était surtout étendu du côté de la mer Rouge. Les Grecs et les colons arabes et indiens y possédaient sur

[1] Henzen, 5340; Renier, I. A., 4361; *Arch. miss. scientif.*, II, 1851, p. 173.

[2] *Arch. miss. scient.*, 1851, II, p. 171. Wilmanns, *Die röm. Lagerstadt Africa's*, 204.

[3] Renier, I. A., 3274, 3475, 3277. Ces milliaires établis par la *Col. Neruiana Aug. Martialis ueteranorum Sitifiensium.*

[4] Renier, I. A., 4403; de 204.

[5] Renier, I. A., 4305, 4309.

[6] On allait déjà jusqu'en Chine. Cf. Rathlef, *Die welthistorische Bedeutung der Meere, insbesondere des Mittelmeers.* Dorpat, 1858, S. 158 sqq.; Reinaud, *Relations de l'empire romain avec l'Asie orientale* (Journ. asiat., 1863 et L'Institut, 1863, pp. 109, 117).

les côtes bon nombre de comptoirs. Adana était un des principaux. Tous ces comptoirs, même les plus éloignés, étaient soumis à Rome et payaient un impôt au fisc. Nous voyons Sévère envoyer un centurion, avec un corps de troupes, pour percevoir le quart du montant des marchandises apportées aux comptoirs d'Arabie [1]. On châtiait les villes qui n'exécutaient pas ponctuellement les traités de commerce et Rome entretenait dans la mer Rouge une flotte pour défendre les intérêts commerciaux contre les pirates arabes. Par là, on s'explique et la destruction, par les ordres de Sévère, du port d'Arabia Felix, situé au sud du pays des Homérites, et la députation envoyée par Charibaïl, roi des Homérites, à Sévère, chargée de transmettre au prince l'assurance de son amitié [2].

Avant de parler des changements introduits par Sévère dans l'organisation de l'armée, nous avons à noter trois mesures, prises par lui, et qui ont rapport à l'administration financière.

L'*aerarium* tendait de plus en plus à se confondre avec le fisc. D'un autre côté il y avait en dehors du *patrimonium principis,* biens de la couronne, la fortune particulière, *res familiaris,* du prince. Jusqu'au temps de Sévère ces biens étaient confondus dans une seule administration. Seulement Sévère s'étant enrichi considérablement par l'héritage des biens privés de Marc-Aurèle et de Commode et par les confiscations faites après les défaites de Niger et d'Albin, il eut intérêt à séparer la caisse des biens de la couronne,

[1] Letronne, *Matériaux pour servir à l'histoire du christianisme en Égypte, en Nubie et en Abyssinie, contenus dans trois mémoires académiques sur des inscriptions des Ve et VIe siècles.* Paris, 1832, pp. 46 et 47; Niebuhr, *Antiquités de la Nubie,* pp. 19 et 20; *Mém. Acad. des Inscript.,* IX, p. 174. — Il n'est pas inutile de noter ici qu'on a trouvé à Zraïa, la *Colonia Julia Zarai,* un tarif de douanes (*lex portus*), le seul qui nous soit parvenu, publié par Sévère en 202. Renier, I. A., 4111; Wilmanns, 2738; *Arch. des miss. scientif.,* 1875, II, 425; *Mém. de la Soc. des Antiq. de France,* XXV, p. 70; Héron de Villefosse, *Le tarif de Zraïa.* Paris, 1878; Marquardt, II, 268.

[2] Ce Charibaël qui résidait à Istafar, doit être Calay-Cariba-el-Himyari (180-200) ou peut-être son fils et successeur Abou-Cariba-el-Himyari (200-236). Ce dernier est l'un des plus célèbres Tobbas. Des princes, portant le titre de Dhouou-Cuyl, gouvernant les cantons de l'Arabie Heureuse, avaient profité de la faiblesse du règne de Calay-Cariba pour se rendre indépendants. Abou-Cariba les soumit. En 206, il envahit la Chaldée. Caussin de Perceval, *Hist. des Arabes,* I, 90.

de celle de ses biens particuliers. Il y eut donc depuis lors des *procuratores patrimonii* et des *procuratores rationis priuatae,* ayant sous leurs ordres un certain nombre d'employés subalternes, tels que des *agrimensores* et d'autres; et, de ce jour, l'administration de la *res priuata Caesaris* devint une administration distincte et indépendante [1]. Cette charge de *procurator rationis* ou *rei priuatae* était fort importante : le titulaire touchait annuellement 300,000 HS. [2]. Il y avait de ces *procuratores* dans diverses provinces. Ainsi nous connaissons un Q. Ascius Ælianus qui fut, du temps d'Alexandre Sévère, *procurator rationis priuatae prou. Mauretaniae Caes.;* et occupa par après la même fonction en Belgique et dans les deux Germanies [3]. Dans les provinces où les propriétés privées de l'empereur n'étaient pas des plus importantes, on en accordait la gestion au procurateur du *patrimonium.* C'est ainsi que le beau-père de Gordien, C. Furius Sabinius Timesitheus fut *proc. prou. Bithyniae, Ponti, Paphlagon. tam patrimonii quam rat. priuatar.* [4].

Auguste le premier avait organisé régulièrement le *cursus publicus* par l'établissement de relais de postes (*mansiones*), le long des voies militaires. Les provinciaux étaient tenus de fournir les chevaux et voitures dont pouvaient disposer ceux qui avaient droit à l'*euectio* en vertu d'un *diploma.* En 96 Nerva reprit cette charge en Italie pour le compte de l'État [5]. Trajan réorganisa le service [6] et Sévère étendit la mesure de Nerva à toutes les provinces. Il semble cependant que les provinciaux durent payer de ce fait une certaine redevance. Interprétée dans ce sens, la réforme de Sévère n'aurait pas été une nouvelle charge pour le fisc, comme on l'a souvent prétendu [7].

[1] Sp. *Seu.* 12; Renier, dans l'*Institut,* 1865, p. 27; Herrlich, *De Ærario et fisco romanorum quaestiones.* Berolini, 1872, p. 31; Mommsen, *Röm. Staatsrecht,* II, 934; Marquardt, II, 300; Hirschfeld, *Untersuch. auf dem Gebiete der röm. Verwaltungsgesch.* Berlin, 1876, 27, 44.

[2] Orelli, 946; Mommsen, *Röm. Staatsrecht,* I, 248.

[3] C. I. L., III, 1422, 1423, 1456; Renier, *Comptes rendus Acad. des Inscript.,* 1864, p. 264.

[4] Henzen, 5530; Wilmanns, 1293.

[5] « *Vehiculatione Italiae remissa S. C.* » Eckhel, VI, 408; Cohen, I, 479.

[6] Aur. Vict. *Caes.* 13, 5.

[7] Sp. *Seu.* 14; cf. Ruediger, *De cursu publico imperii romani.* Breslau, 1846, p. 9; Marquardt, *Röm. Staatsverw.,* I, 419; Hudemann, *Geschichte des römischen Postwesens während*

M. Desjardins croit que sous Sévère des particuliers eurent aussi droit à l'*euectio,* par suite de l'extension abusive des diplômes. Le texte de Spartien ne dit rien de pareil [1].

Une autre mesure financière dut être tout aussi agréable aux provinciaux que la précédente. Il établit que jamais une *ciuitas* ne pourrait de sa propre autorité grever les citoyens de nouvelles impositions. Dans le cas de nécessité, les chefs de la cité devront s'adresser au gouverneur qui fera un rapport à l'empereur; et c'est le prince qui décidera s'il y a lieu d'accorder une nouvelle imposition [2].

Les changements que Sévère opéra dans l'organisation militaire furent des plus importants. Remarquons d'abord qu'il voulut récompenser les soldats qui l'avaient si bien servi durant ses différentes campagnes. C'est en reconnaissance des services rendus qu'il décide que dorénavant les vétérans seront dispensés des obligations personnelles envers la cité. « *A muneribus, quae non patrimoniis indicuntur, ueterani perpetuo excusantur* [3]. » Par là ils étaient déchargés des *munera personarum* mais non des *munera patrimonii* [4].

C'est sous Sévère que nous voyons le *praefectus castrorum* prendre régulièrement le nom de *praefectus legionis;* et il est très-probable que ses fonctions, d'abord peu élevées, gagnèrent en importance et que certaines attributions du légat lui furent transférées. Aussi depuis cette époque, au lieu d'avoir seulement un *cornicularius,* il est souvent fait mention de plusieurs *officiales* du préfet de la légion [5]. Des militaires ayant obtenu ce grade parviennent souvent à des charges très-élevées. C'est ainsi qu'un P. Vibius Marianus, qui vécut très-probablement sous le règne de Sévère, après avoir été *praef. leg. II ital.,* devint successivement *trib. coh. IIII uig., X urb.,*

der Kaiserzeit. Berlin, 1875, S. 26; Hirschfeld, *Untersuch.,* S. 99; Naudet, *De l'administration des postes chez les Romains* (Mém. Acad. des Inscript., XXIII, 2).

[1] Sp. *Seu.* 14 : « *Vehicularium munus a priuatis ad fiscum traduxit.* » Cf. E. Desjardins, *Les Tabellarii* (Mélanges d'hist. et de phil. de l'École des Hautes Études, 1878), p. 65.

[2] l. 1 et 2. C. IV, 62.

[3] l. 7. D. L, 5.

[4] l. 1, § 3 et 18, § 1. D. L, 4.

[5] G. Wilmanns, *De praefecto legionis* (Ephemeris epigraphica, 1872), p. 104-105).

X praet., et fut enfin nommé *proc. et praeses prou. Sardiniae* [1]. D'un autre côté, la légion cantonnée en Égypte, province qui était à vrai dire un domaine privé de l'empereur, commandée auparavant par un *praefectus castrorum*, l'est, depuis Sévère, par un *legatus*.

De plus, les cohortes des Vigiles, composées jadis d'affranchis, sont depuis Sévère recrutées en majeure partie parmi les citoyens de naissance libre [2]. Ainsi dans une inscription, rapportée par Kellermann, nous trouvons sur dix-huit *uigiles* seulement six affranchis contre douze hommes d'origine libre. Et pour ce qui en est des légions, plus d'une prit en son honneur le nom de *Septimia* ou de *Seueriana*. Nous ne citerons que la *leg. I mineru.* [3], la *leg. III aug.* [4], la *leg. II parth.* [5] et la *leg. III parth.* [6]. Du reste la coutume de prendre le nom du prince régnant devint générale sous Caracalla.

Il s'opéra peu de changements dans les stationnements des légions. On a prétendu que la *leg. XXI rapax*, cantonnée du temps de Caligula à Vindonissa (Windisch), y revint sous le règne de Sévère [7]. C'est là une erreur. Cette légion n'est pas mentionnée par Dion au nombre de celles qui existaient de son temps. On n'en a plus aucune trace depuis Domitien [8]. Quant à la *leg. IV flau.*, elle ne changea pas de cantonnement comme on l'a cru [9]. Il y avait longtemps qu'elle avait sa station en Mésie supérieure à Singidunum (Belgrade) [10]. Nous ne connaissons qu'une seule légion qui ait changé de garnison sous Sévère, c'est la *leg. V maced.* Jusqu'alors la Dacie n'avait été défendue que par une seule légion, la *leg. XIII gem.*, dont le camp était à Apulum. Sévère y envoya comme seconde légion vers 195 la *leg. V maced.*,

[1] C. I. L., VI, 1636; Klein, I, 273.
[2] Kellermann, *Vig.*, n° 12; Marquardt, II, 469; cf. Dio LV, 26; Suet. *Oct.* 25.
[3] *J. Ver. Alt. Rh.*, II, 83; XXVIII, 109.
[4] Renier, I. A., 1342, 1839.
[5] C. I. L., VI, 3399, 3403, 3404.
[6] Renier, I. A., 1613.
[7] Lersch, *Central-Museum*, I, 31; III, 201.
[8] Pauly, IV, 898; Borghesi, IV, 247; Marquardt, II, 436.
[9] *J. Ver. Alt. Rh.*, XXV, 67.
[10] C. I. L., III, p. 263; Orelli, 3368.

cantonnée jusqu'alors en Mésie inférieure à Troesmis [1]. Elle eut son camp à Potaïssa et celui-ci fut construit par les soins de Tib. Claudius Claudianus, légat de la *leg. XIII gem.* [2], ce qui permet de supposer que ce camp fut construit par un détachement de la treizième légion avant l'arrivée de la cinquième en Dacie; et cela s'explique par suite de l'état de guerre dans lequel on se trouvait. Nous ne voulons pas omettre de constater ici que dès le commencement de son règne Sévère s'occupa activement de fortifier la position des Romains en Dacie. Nous avons vu qu'il accorda le *ius coloniae* et le *ius municipii* à diverses cités de cette province qu'il réorganisa complétement. Si donc il s'occupa davantage des provinces du Danube, c'est précisément parce que, pendant sa légation de Pannonie, il avait pu se convaincre des grands dangers auxquels elles étaient exposées. S'il songe à l'Afrique par sympathie, il s'occupe des provinces danubiennes par nécessité, par politique. Le Rhin ne lui inspire aucune inquiétude; la Gaule et l'Espagne ne sont pas complétement romanisées; mais elles ne sont plus barbares non plus. La Bretagne n'est jamais soumise qu'à moitié; l'état de cette contrée importe fort peu à la sécurité de l'empire. Du côté du Danube, par contre, le danger est plus immédiat. Sévère sait par expérience combien vite une armée peut passer de là en Italie : il faut donc tenir en respect toutes les peuplades barbares de ces contrées, romaniser le plus possible les provinces limitrophes et y concentrer assez de troupes pour rendre toute invasion impossible. Ce n'est plus une ère de conquêtes; c'est une politique de défense. Le même but est poursuivi en Asie contre le Parthe. Ici aussi on fonde des colonies, on accorde le *ius italicum* à plus d'une ville; mais les forces dont on dispose en Asie ne sont pas suffisantes. Il faut, du reste, maintenir les positions acquises pendant l'expédition d'Orient par l'organisation de la Mésopotamie; et comme il est impossible d'enlever des troupes à n'importe quelle province où encore dans chaque légion on a à compléter les cadres, à combler les pertes essuyées pendant la guerre, — et l'on sait que les fuyards des troupes nigériennes ne voulurent point accepter l'amnistie qu'il leur avait offerte, — il ne reste à

[1] *Rev. arch.*, 1865, XII, 415; 1868, XVII, 257; B. d. I., 1868, pp. 58-85; C. I. G., 6168; C. I. L., III, pp. 161, 172, 999.

[2] C. I. L., III, 905; cf. 5387; Renier, I. A., 2750.

Sévère qu'à créer de nouvelles légions et c'est ce qu'il fit en formant les *legg. I, II, III parth.* après ses guerres en Orient. La première et la troisième furent cantonnées en Mésopotamie et C. Julius Pacatianus fut le préfet de l'une d'elles [1]. La seconde prit garnison en Italie à Albano [2]. Elle se trouvait sous les ordres du préfet du prétoire qui la commandait par ses lieutenants [3] et ses soldats étaient nommés les *Albinii* [4].

Jusqu'à cette époque aucune légion n'avait jamais occupé l'Italie. L'innovation introduite par Sévère peut être considérée comme un des actes politiques les plus importants de son règne. L'Italie perd ainsi la place privilégiée qu'elle occupait dans le monde romain et on ne la considère plus que comme une province ordinaire. C'est un grand pas de fait vers l'unification de l'immense empire. On comprend dès lors aussi que le prince ait concentré des forces militaires tout près de la capitale du monde. Les légions ne tiennent pas encore garnison à Rome; mais en fait, pour la sécurité du prince, c'est comme si les légionnaires l'occupaient. La situation privilégiée de Rome n'est donc plus qu'apparente. Une légion se trouve à ses portes et dans ses murs même le corps spécial de prétoriens ne se compose plus que de l'élite des légionnaires. Cette seconde innovation de Sévère me semble intimement liée à la première. L'une provoqua l'autre. Si Rome est occupée par des soldats choisis dans les diverses légions, pourquoi ne pourrait-on renforcer cette garnison par des légionnaires ordinaires occupant une des collines voisines de la capitale?

Nous avons vu précédemment que Sévère licencia les anciennes cohortes prétoriennes. Jusqu'alors les prétoriens n'étaient choisis que parmi les hommes de l'Italie, du Noricum [5], de la Macédoine et de l'Espagne [6]. On a

[1] Dio LV, 23, 24; Roman, *op. cit.*, p. 85; Waddington, I. S., 2487, 2643; Allmer, *Inscript. de Vienne*, nº 1965.

[2] Dio LV, 24; Henzen, A. d. I., 1867, 83-88; B. d. I., 1869, 134; de Rossi, B. A. C., 1869, 78; C. I. L., VI, p. 792; Maffei, *Mus. Ver.*, p. 312, nº 3.

[3] Walter, I, 339.

[4] Her. III, 44; VIII, 14.

[5] Ainsi Renier, I. A., 3935. *L. Terentius Secundus ueteranus natione Noricus... translatus in praetorio... ex cohorte II Breucorum.*

[6] Tac. *Ann.* V, 5; Dio LXXIV, 2; Henzen, *Bull. d. Comm. arch. mun.*, 1875, p. 117; Kel-

même considéré, non sans raison, le privilége accordé à ces trois provinces comme une des causes qui contribuèrent le plus à en romaniser les populations [1]. Depuis l'an 193 les prétoriens étaient recrutés parmi les légionnaires de n'importe quelle province. Sévère ne fit qu'établir définitivement ce que Vitellius avait essayé de faire avant lui. En effet, sous le triumvirat, les prétoriens étaient recrutés parmi les légionnaires, Auguste changea de système; mais Vitellius, après avoir dissous l'ancienne garde en l'an 69, en établit une nouvelle composée de légionnaires choisis dans les légions germaines qu'il emmenait à sa suite. Ce mode de recrutement ne survécut pas à son auteur : Sévère y revint et le généralisa [2].

Les nouvelles cohortes furent recrutées parmi les légionnaires qui accompagnaient Sévère, c'est-à-dire parmi les légions illyriennes. Dans la suite on en choisit aussi dans d'autres légions; mais pendant longtemps le plus grand nombre des prétoriens furent des hommes originaires des provinces danubiennes. Il semble même que ceux des trois anciennes provinces privilégiées y furent admis moins facilement que les autres. Ainsi dans une inscription de l'an 209 [3], sur quatre-vingt-treize prétoriens dont le lieu de naissance nous est connu, deux seulement sont originaires du Noricum et un de l'Espagne. D'autres inscriptions nous donnent les noms de cinq prétoriens originaires de la Dacie [4] et de dix des deux provinces de Pannonie [5]. Sur cette même inscription de 209, faite par la *coh. I praet. p. u.*, nous trouvons des prétoriens originaires de la Cilicie, de la Galatie, de la Cappadoce, de la Bithynie, de la Carie, de l'Afrique, de la Numidie et bien peu de la Gaule; mais les provinces les mieux représentées sont la Dacie et la Mésie [6]. Sévère détruisit

LERMANN, *Vig.*, n° 102; MOMMSEN, *Hermes*, IV, 118. Telle était la règle générale; il se peut cependant que par exception on y admît quelquefois des soldats originaires d'autres provinces. Cf. HENZEN, *J. Ver. Alt. Rh.*, XIII; ROULEZ, *Mém. Acad. royale de Belgique*, XXVII, p. 19; C. I. L., VI, 2725.

[1] HEUZEY, *Découverte des ruines de Stobi* (REV. ARCH., 1873, VII), p. 29.

[2] MOMMSEN, *Die Gardetruppen der röm. Republik und der Kaiserzeit* (HERMES, XIV, 32).

[3] C. I. L., VI, 2385; *Bull. arch. mun.*, 1873, p. 312; 1874, p. 59.

[4] C. I. L., VI, 2425, 2495, 2602, 2605, 2696.

[5] C. I. L., VI, 2488, 2494, 2521, 2544, 2662, 2673, 2697, 2708, 2746, 2758.

[6] *Bull. arch. mun.*, 1874, pp. 61 et sqq.; cf. A. d. I., 1864, pp. 15-28; MARQUARDT, II, 465.

ainsi l'opposition entre les prétoriens et les légionnaires [1] et anéantit une force qui était un danger continuel pour le prince. Il établit aussi par là une sage émulation entre les légionnaires qui pouvaient désormais aspirer à une position plus élevée, leur donnant une augmentation de solde et les obligeant à moins d'années de service. Mais par cette mesure aussi ce n'était plus Rome ni l'Italie, mais bien les provinces qui décidaient des destinées du monde. Ce changement radical déplut fortement aux Romains et Dion n'hésite pas à le considérer comme la cause principale de la perte d'une grande partie de la jeunesse d'Italie qui se livra désormais au brigandage ou alla grossir le nombre des gladiateurs [2]. Cette opinion de Dion me semble assez partiale. L'école des gladiateurs fut et resta toujours un dernier refuge pour tous les hommes dégradés et pour ceux qui, la plupart du temps par leur faute, étaient déchus du rang qu'ils occupaient dans la société [3]. Dans tous les cas, de ce jour Rome fut aux mains des étrangers; elle reste le centre d'un immense empire, mais cet empire n'a plus de Romain que le nom.

Hérodien prétend que Sévère quadrupla non-seulement le nombre des prétoriens, mais même celui de toutes les forces militaires en garnison à Rome : ce qui en aurait porté le nombre à près de cent mille hommes [4]. Cette assertion est dénuée de tout fondement. Dans les inscriptions du temps de Sévère nous ne trouvons mentionnées que dix cohortes prétoriennes [5]. S'il y en avait eu quarante, on retrouverait des traces de plus d'une d'entre elles. On ne peut pas admettre non plus, comme le fait M. Lange, que Sévère quadrupla le contingent de chaque cohorte, lequel, de mille, aurait été porté à quatre mille hommes. Aucun texte ni aucune inscription ne nous autorise à faire cette supposition; et, de plus, dans quel but Sévère aurait-il pu augmenter les forces prétoriennes dans des proportions aussi considérables? Par

[1] « *Qui cohortis centuriam reguit* (sic) *praetoriae fidus, non barbaricae legionis.* » Henzen, 6686.

[2] Dio LXXIV, 2.

[3] Hor. *Ep.* I, 1, 4; Cic. *pro Rosc.* 17.

[4] Her. III, 5. Dion n'en dit rien. Cf. Gronemann, *Comment. de milit. praetor. ap. Romanos.* Traj. ad Rhen., 1832, pp. 58, 59; Lange, *Hist. mutat. rei milit.* Gottingae, 1846, pp. 93, 94.

[5] C. I. L., III, p. 890; V, 4055; VI, pp. 631 et sqq.; Duruy, *Sur un passage d'Hérodien* (Rev. arch., nouv. série, V), pp. 299-301.

suite du nouveau mode de recrutement le prince n'avait plus aucune raison de chercher dans le prétorien un appui contre le légionnaire. Toute trace d'opposition entre ces deux corps d'armée a disparu : l'armée est unifiée et le prétorien n'occupe plus une place politiquement privilégiée. Cela est si vrai que dans la suite les empereurs se contentent d'être reconnus par les légions sans se soucier des prétoriens, et leur premier soin, après leur élévation à l'empire, n'est plus de se rendre au plus tôt à Rome pour s'assurer de l'assentiment des cohortes prétoriennes : ce fait apparaît surtout d'une manière manifeste lors des nominations de Macrin et de Maximin.

Mais si Sévère n'augmenta pas le nombre des prétoriens, à qui dut servir alors cette nouvelle caserne qu'il fit construire à Rome (*castra noua Seueriana*)? On doit bien admettre que le nombre de troupes qui tenaient garnison à Rome fut, depuis Sévère, supérieur à ce qu'il avait été auparavant. D'abord, sous son règne, les dix cohortes prétoriennes y furent au grand complet, la deuxième légion parthique occupant l'Italie. De plus, Sévère garda à Rome un certain nombre de *milites peregrini* et de soldats des flottes de Misène et de Ravenne [1]. D'un autre côté, on peut admettre, avec M. Henzen, que Sévère augmenta le nombre des *equites singulares* et que ce fut ce dernier corps qui occupa les *castra Seueriana* [2].

On a aussi admis, avec raison sans doute, que Sévère organisa la *coh. I Belgarum Septimia Alexandriana,* cantonnée en Germanie supérieure [3] et la *ala IV parth.* que nous trouvons en Afrique à Sidi-Ali-ben-Youb [4].

Sous son règne on fit aussi certaines constructions militaires en province. A Roomburg, en Hollande (*Praetorium Agrippinae*), la *coh. XV uoluntariorum* rebâtit son *armamentarium* entre 196-198 [5], sous la préfecture de Caecilius Bato, Valerius Pudens étant *leg. aug. pr. pr.* De plus, ce fut Sévère qui fit reconstruire à Lambèse le camp de la *leg. III aug.,* une des légions

[1] Marquardt, II, 475; Henzen, B. d. I., 1851, pp. 115-121.

[2] Henzen, *Sugli equit. singolari* (A. d. I., 1850), pp. 55 et sqq.; *Monum. de' pretoriani* (A. d. I., 1864), 15 et sqq.; Sievers, *Philol.,* XXXI, 664; Jordan, *Topographie der Stadt Rom,* II, 8, 71.

[3] Brambach, I. Rh., 1050; Hassencamp, *De coh. auxil.,* p. 25.

[4] *Rev. africaine,* 2e année, p. 65.

[5] Brambach, I. Rh., 6; Steiner, 1457, 1459; E. Desjardins, *Table de Peutinger,* p. 7.

qui furent le plus attachées à la famille de l'empereur. Elle avait obtenu de lui le titre de *pia uindex,* probablement dès 194. On peut admettre que Sévère ne le fit que dans le but de s'assurer davantage de la fidélité de cette légion pendant sa guerre contre Niger [1]. Ce camp se trouve à l'est de Lambèse. C'est un rectangle de 600 mètres de long sur 400 mètres de large. Il est entouré d'un rempart de 4 mètres de haut et défendu, de 40 en 40 mètres, par des tours carrées dont la saillie est à l'intérieur. Là se trouve aussi le *praetorium,* la ruine la plus importante de Lambèse [2]. Probablement qu'on restaura aussi le dispensaire de pharmacie de la même légion [3], ainsi que son *balineum,* construit sous Hadrien [4]. A la même époque, vers 211 ou 212 [5], les *optiones* ou lieutenants des centurions firent construire à Lambèse, sur la solde et les libéralités du prince, une *schola* pour la réunion de leur collége qui n'avait d'autre but que d'établir une caisse de retraite entretenue au moyen de retenues faites sur les traitements [6].

Les constructions faites à cette époque à Lambèse sont si nombreuses, tant dans le camp que dans la ville, que l'on peut regarder Sévère comme étant le véritable fondateur de ce municipe qui ne fut, du reste, jamais autre chose qu'une ville militaire. Ainsi en 162 on avait construit le *templum Æsculapii et Salutis,* flanqué à droite d'une chapelle à *Siluanius Pegasianus* et à gauche d'une seconde, consacrée à *Jupiter Valens.* Les légats y ajoutèrent encore huit autres chapelles dans la suite, entre autres en 167 [7]; mais le temple ne fut complétement achevé qu'en 202, sous la légation de M. Aurelius Cominius Cassianus [8]. Le temple de Neptune, consacré en 158 [9], fut probablement

[1] *Mém. Soc. des Antiq. de France,* XXI, p. 87.

[2] *Arch. des miss. scientif.,* 1851, II, pp. 171-175; cf. I, p. 655.

[3] *Arch. des miss. scientif.,* 1854, III, p. 524.

[4] Héron de Villefosse, *Rapport sur une mission arch. en Algérie* (Arch. des miss. scient., 1875, II), p. 417; Renier, I. A., 8; Wilmanns, *Die röm. Lagerstadt Africa's,* 197.

[5] *Mém. Soc. des Antiq. de France,* XXI, p. 100.

[6] Renier, I. A., 60, 63, 65; *Arch. des miss. scient.,* 1851, II, p. 218; von Hefner, *Römische Inschriften,* 227; *Athenaeum français,* 1856, p. 500.

[7] Renier, I. A., 56.

[8] Wilmanns, p. 194. Le regretté épigraphiste admet que Cassianus fut légat de 209 à 211. Je crois qu'il est préférable d'admettre la date de 202 à cause de l'inscription de Renier, I. A., 76. Cf. 68.

[9] Renier, I. A., 22.

entouré de jardins en 203 [1]. On restaura aussi le *Septizonium* (Château-d'eau) [2] et le temple de Silvain (198/208) [3]. Enfin, en 208, on construisit ce que l'on pourrait appeler le Capitole de Lambèse.

Sévère accorda aux soldats plus d'un privilége. Il augmenta, à l'exemple de César et de Domitien, la solde militaire [4], et permit au simple soldat de porter l'anneau d'or, privilége auparavant réservé aux chevaliers et aux sénateurs [5]. Seulement, en leur accordant ce privilége, il ne voulut nullement leur transmettre toutes les faveurs attachées jadis au *ius anuli aurei;* et il déclara que ce droit, tout en augmentant la considération du soldat, ne changeait nullement sa condition. « *Nam honor eius auctus est, non conditio mutata* [6]. » Il paraît aussi que ce fut sous son règne que, comme récompenses, on donna aux légionnaires des médaillons d'or ou d'argent au lieu de *phalerae* [7].

Hérodien nous dit aussi que Sévère permit aux soldats de se marier, « γυναιξὶ συνοικεῖν [8]. » On a beaucoup discuté la valeur de ce texte. M. Mommsen, à propos d'une *honesta missio,* accordée à des vétérans des cohortes prétoriennes, en avait fortement réduit la valeur [9]. Sévère accorde à ces vétérans le droit de se marier et d'élever des enfants citoyens romains et en puissance du père quand même leur mère serait latine ou pérégrine; mais il ne leur accorde ce droit que pour les enfants nés de l'union contractée avec la première femme après l'*honesta missio.* Comme nous ne voyons rien de changé dans la position des prétoriens après le règne de Sévère, pas plus que dans celle des *classici* [10], nous devons admettre que le texte d'Hérodien ne s'applique qu'aux soldats des légions. Or à ceux-ci Sévère n'accorde nullement le droit de contracter un *matrimonium iustum.*

[1] Renier, I. A., 71. | [2] Renier, I. A., 78. | [3] Renier, I. A., 1403.

[4] Her. III, 8, 9; cf. Sievers, *Philol.,* XXXI, S. 664.

[5] Her. III, 8, 9; Daehne, *De iure aureor. anulor.* Halae, 1865, p. 29; Daremberg, *Dict. Ant. grecq. et rom.,* p. 298.

[6] L. 32, § 2. D. XXXVI, 1. | [7] Marquardt, II, 559.

[8] Her. III, 8; cf. Suidas, II, 2, 70; Roman, *De l'organisation militaire de l'empire romain et des médailles légionnaires* (Ann. de la Soc. de numismat., II, p. 75), admet que Sévère leur accorda le *connubium.*

[9] C. I. L. III, pp. 890, 905, 908, 909; C. I. L., V, 4055.

[10] C. I. L., III, p. 908, et n°s LIII, LVI.

Le légionnaire ne possède pas le *ius matrimonii*. Mais tout en vivant de la vie de caserne, il peut avoir en dehors du camp des rapports avec une femme, soit citoyenne, soit pérégrine. Claude accorde aux soldats citoyens les *priuilegia maritorum* [1]; seulement le légionnaire est obligé de vivre au camp. Deux cas se présentent : le soldat vit maritalement avec une citoyenne sans cependant être uni par un *matrimonium iustum*. Par suite du privilége de Claude, les enfants issus de cette union, et reconnus par le père, sont citoyens, portent le *gentilitium* du père, et à Lambèse ils appartiennent à la tribu Pollia, comme les *spurii* y sont rangés dans la tribu Collina. Si la femme est pérégrine, l'union avec cette *focaria* [2] constitue un *concubinatus* et les enfants suivent la condition de la mère. Le privilége de Claude consiste donc en ce que les soldats citoyens peuvent procréer des enfants citoyens sans être unis par un *matrimonium iustum*. Sévère ne change rien à cette question d'état. Seulement depuis l'an 197 les légionnaires pouvaient obtenir l'autorisation [3] de vivre maritalement en dehors du camp avec une femme soit citoyenne, soit pérégrine (*focaria*). Les soldats ne doivent plus vivre en commun et ne se rendent plus au camp que pour le service. Ceci nous explique comment on put trouver dans le camp de Lambèse la place nécessaire pour édifier les nombreuses constructions dont on voit encore les ruines, et comment la ville prit un si grand développement à cette époque [4]. Dès lors on comprend aussi comment Macrin put écrire au préfet de la ville Maxime que les priviléges accordés par Sévère aux légionnaires avaient perdu la discipline militaire [5]. Cette mesure était en effet destructive de toute vie militaire véritable et l'on a lieu de s'étonner de ce qu'un prince qui basa l'existence de son pouvoir sur l'appui de l'armée, accorda aux soldats un privilége qui devait fatalement amener la destruction de toute discipline militaire.

[1] Dio LX, 24.

[2] L. 2. C. V, 16 (de 215); Orelli, 2671; cf. Marquardt, II, 542.

[3] Amm. Marc. XX, 8; Cod. Theod. VII, 1.

[4] Wilmanns, S. 201 und fgg.

[5] Dio LXXVIII, 28 et 36 : Ὅσα παρά τε τοῦ Σεουήρου καὶ τοῦ υἱέος αὐτοῦ πρὸς διαφθορὰν τῆς ἀκριβοῦς στρατείας εὕρηντο.

CHAPITRE V.

CHANGEMENTS INTRODUITS DANS LE DROIT.

Le règne de Septime Sévère et les premières années qui suivirent sa mort furent l'âge d'or de la jurisprudence romaine. C'est alors que vécurent ces grands jurisconsultes dont Sévère sut se faire un puissant appui de son pouvoir absolu. Parmi les jurisconsultes de ce temps, nous devons citer Æmilius Papinianus, Julius Paulus, Domitius Ulpianus, Tryphoninus, Callistratus, Tertullianus, Menander, Licinius Rufinus, Dositheus.

Bon nombre de ces jurisconsultes étaient originaires de Syrie ou de Phénicie [1], — où devait bientôt se fonder la célèbre école de droit de Béryte, cette nourricière des lois; — et, sous l'influence des idées de l'Orient que l'on a si justement qualifiées de semi-judaïques, ils purent mitiger et élargir la rigueur des idées juridiques de l'ancienne Rome.

Sévère s'attacha principalement Papinien. Il occupa les charges les plus élevées : il fut *magister libellorum* [2], préfet du prétoire et par là président du *consilium principis* en l'absence de l'empereur [3]. Paul [4] et Ulpien [5] firent

[1] Papinien était probablement Syrien et Ulpien était né à Tyr. Cf. STEGER, *Dom. Ulpianus*. Lipsiae, 1725, p. 6; RIVIER, *Introduct.*, p. 289.

[2] L. 12. *pr*. D. XX, 5. Sur Papinien : DIRKSEN, *Hinterlassene Schriften*, II, 449 u. fgg.

[3] L. 40. D. XII, 1.

[4] HUSCHKE, *Iurispr. anteiustim.*, p. 552-558.

[5] HUSCHKE, p. 467-471; EGGER, *L'Institut*, 1858, p. 110; OTTO HIRSCHFELD, *Philol.*, XXIX, 33; L. 78, § 4. D. XXIII, 3; SP. *Nig*. 7; LAMP. *Alex. Seu*. 26. Il fut conseiller d'Alexandre Sévère et son premier archiviste, *magister libellorum*, puis préfet du prétoire. DIO LXXX, 1. Il fut aussi *praef. annonae*. Quoi que l'on en ait dit, il écrivit déjà sous Sévère. HUEBNER, in *Rhein. Mus.*, XII, 67.

partie du même conseil et furent employés par Sévère l'un *ad libellos*, l'autre *ad memoriam* [1]. Arrius Menander [2] et Claudius Tryphoninus y siégèrent probablement aussi.

C'est avec raison que Cujas regarde Papinien comme le plus grand jurisconsulte de tous les temps; aussi l'empereur Valentinien, par un rescrit du 7 novembre 426, ordonna-t-il qu'en cas de dissidence entre les opinions des jurisconsultes, ce serait celle de Papinien qui ferait autorité [3]. Il reçut les beaux noms d'asile inviolable du droit, de trésor de la jurisprudence et de la législation romaines [4]. On n'exalta pas moins que sa science, l'élévation de ses conseils et la noblesse de son âme; il aimait la justice autant qu'il la connaissait [5] et sa mort fut noble comme sa vie : Caracalla le fit tuer parce qu'il ne voulut justifier le meurtre de son frère [6]. Tel fut l'homme qui, à la mort de Plautien, fut, après Sévère, le premier personnage de l'empire.

Sévère, entouré de jurisconsultes aussi éminents, a pu faire faire à la science du droit des progrès d'autant plus marquants que les idées juridiques des Romains, jadis si restreintes, s'étaient notablement élargies sous l'influence des idées juives et chrétiennes [7]. Il ne faut cependant pas exagérer cette influence comme on l'a fait quelquefois. Plus puissante dans la suite, elle était encore assez restreinte au temps de Sévère. Ces jurisconsultes d'origine orientale avaient dû subir l'influence des doctrines renfermées dans les Saintes Écritures [8], bien plus que les Occidentaux, et c'est par leur intermé-

[1] C'est sous Sévère que l'on rencontre pour la première fois cette fonction *ad memoriam*. Mommsen, *Nuove Mem. dell' Instit.*, p. 328; Friedlaender, I, 102, 184, 185. On ne peut confondre, comme l'a fait M. Mommsen, le *scrinium memoriae* avec le *a studiis*, vu que nous rencontrons un *a studiis* en 338. Cod. Theod. XII, 1, 26.

[2] L. 11, § 2. D. IV, 4; L. 13, § 1. D. XLIX, 16.

[3] Warnkoenig, *Hist. ext. du dr. rom.*, p. 145; Walter, *Geschichte des röm. Rechts bis auf Justinian*, 2. Aufl., II, 443, 455.

[4] Sp. *Seu.* 21.

[5] Zos. I, 9.

[6] Dio LXXVII, 4; Aur. Vict. *Caes.* 20; Sp. *Car.* 3, 8; Zos. I, 9.

[7] Cf. Troplong, *De l'influence du christianisme sur le droit civil des Romains.* Paris, 1868; Montesquieu, *Espr. des lois*, L. XXIII, c. XXI in fine.

[8] Une médaille d'Apamée nous prouve que les idées juives devaient être assez répandues en Orient à cette époque. Elle date de Sévère et représente au revers le déluge accompagné de

diaire que l'on put propager ces doctrines nobles et élevées qui prouvaient au Romain qu'on ne devait pas seulement posséder des droits en tant que *citoyen*, mais aussi en tant qu'*homme*. La notion de la valeur de la personne humaine en tant que personne, qui nous semble si naturelle et qui resta cependant inconnue au monde antique, commençait déjà à apparaître dans l'esprit de certaines lois. Même à leur insu, les jurisconsultes subissaient l'influence du christianisme dont les idées se vulgarisaient d'autant plus qu'on persécutait davantage la religion nouvelle. Aussi, ce qui caractérise les travaux juridiques de cette époque, c'est une tendance générale à élargir les notions du droit quiritaire, à le rapprocher de plus en plus du droit des gens, au point que ces deux droits se touchent sans cependant se confondre; et de la sorte on travailla à produire cet ensemble grandiose de lois qui constitue le droit de l'humanité bien plus que celui de la cité romaine. Grâce à l'intelligence supérieure d'hommes comme Papinien, Paul et Ulpien, le droit acquit cet enchaînement merveilleux et cette logique rigoureuse auxquels le grand Leibnitz ne croyait pouvoir comparer que la rigueur et l'enchaînement des mathématiques [1]. Sévère travailla, bien plus qu'aucun de ses prédécesseurs, à fixer la jurisprudence romaine et à la ramener à des principes à la fois rigoureux et équitables. Aucune partie de la science du droit n'échappa à ses investigations. Le code de Justinien, à chacune de ses pages, nous fournit des preuves de l'activité en même temps que de la sagesse de son esprit. Plus d'une institution civile a été par lui complétée, développée, organisée; plus d'une règle nouvelle a été introduite dans la procédure; le droit pénal enfin lui doit les améliorations les plus heureuses.

Sévère établit d'abord ce principe général que dans le cas où l'interprétation du sens de la loi était obscure, la coutume ou les précédents avaient force de loi : « *In ambiguitatibus quae ex legibus proficiscuntur consuetu-*

l'inscription ΝΩΕ. Quoique jusqu'à ce jour on n'ait pu expliquer la raison de cette représentation, il me semble que, quelle qu'en soit la cause, le fait de la connaissance et de l'influence des idées tant juives que chrétiennes en ressort d'une façon assez évidente. Cf. Eckhel, III, p. 157; Krauss, *Roma sott.*, S. 241; Ch. Lenormant, *Des signes de christianisme qu'on trouve sur quelques monuments numismatiques du IIIe siècle* (Mélanges d'archéologie, III), p. 4.

[1] Leibnitz, *Oper.*, IV, 267.

dinem aut rerum perpetuo similiter iudicatarum auctoritatem uim legis optinere debere [1]. »

Ce furent, avant tout, les incapables qui attirèrent son attention. Le régime tutélaire des Romains laissait beaucoup à désirer. On se plaisait à considérer la tutelle comme un droit dont ne pouvaient être exclus ceux-là mêmes que la force des choses semblait devoir en priver, tels que les furieux, les aveugles, les sourds-muets, les individus atteints d'un mal incurable. De plus, la fortune du pupille n'était que trop souvent la proie de l'avidité de celui qui aurait dû s'en constituer le plus fidèle gardien; bien souvent aussi le tuteur abusait de son ascendant moral pour faire contracter au pupille une union contraire à ses inclinations et à ses intérêts.

Sévère mit un terme à un aussi déplorable état de choses. Il fit pénétrer dans la législation romaine l'idée salutaire que la tutelle est, non un droit, mais une charge, un mandat sacré donné par les parents. Il s'attache à fixer l'étendue de cette charge, en même temps qu'il délimite la responsabilité qui s'y attache.

Il rend le père du tuteur responsable de la gestion de son fils; et accorde contre lui, selon le besoin, une *actio de peculio* ou une *actio in solidum* [2].

L'équité commandait de soustraire aux charges désormais onéreuses du devoir tutélaire ceux que préoccupaient les soins à donner à une nombreuse famille. C'est pourquoi, étendant le principe de la *lex Iulia* et de la *lex Pappia Popeia*, il en dispense ceux qui avaient trois enfants à Rome, quatre en Italie et cinq en province [3]. La logique du système exigeait aussi la dispense de ceux qu'une maladie grave rendait incapables de remplir les fonctions de tuteur. De là, en dehors des eunuques qui ne sont pas dispensés [4], il décharge de la tutelle les aveugles, les sourds, les muets, les furieux et ceux atteints d'une maladie incurable [5]. Il dispense aussi ceux qui avaient

[1] L. 38. D. I, 3.
[2] L. 1. C. IV, 26.
[3] L. 1. C. V, 66; *vat. frgm.* 247; Kuhn, II, 72 et note 505. Les enfants adoptifs ne comptent pas.
[4] L. 2. C. V, 62.
[5] L. 1. C. V, 67.

déjà géré une tutelle [1], et permet aux jurisconsultes, membres du *consilium principis,* de se libérer d'une tutelle qu'ils auraient acceptée [2]. Et pour que le tuteur fût à même d'administrer consciencieusement les biens de son pupille, il décide que le tuteur datif peut répudier l'administration des biens qui se trouvent dans une autre province que celle qu'il habite [3].

La tutelle, étant considérée comme un mandat tacite donné par les parents, on écarta ceux que les parents avaient, de leur vivant, déclarés indignes de s'en acquitter [4]; et d'un autre côté Sévère établit qu'un tuteur, reconnu par le préteur comme choisi d'après la volonté du père, ne peut *potiorem nominare.* La raison qu'il en donne est la suivante : « *Nam iudicium patris, licet iure deficiat, seruandum est* [5]. »

Sévère prit une précaution d'un autre genre contre les abus de la tutelle. Il ordonna que, quand le tuteur ne remplirait pas ses obligations alimentaires envers le pupille, celui-ci fût envoyé en possession des biens du tuteur; et que, si parmi ces biens, il s'en trouvait qui fussent sujets à détérioration, on donnât au pupille un curateur pour les aliéner. Il permit donc d'écarter, comme suspect, le tuteur qui ne donnait pas d'aliments [6].

L'empereur prit aussi des mesures pour empêcher la dilapidation de la fortune du pupille. Il défendit au tuteur d'aliéner les immeubles du pupille sans y être autorisé par un décret du préteur tutélaire. A cette règle générale et rigoureuse, il n'établit d'exception que pour le cas où le père aurait consenti à la vente par testament, et aussi dans le cas d'une aliénation forcée [7]. Il assura également au pupille les bienfaits de la *restitutio in integrum* contre les suites d'une transaction ou d'une division préjudiciables [8].

[1] L. 1. C. V, 68.
[2] L. 30. D. XXVII, 1.
[3] L. 10, § 4. D. XXVII, 1.
[4] L. 1. C. V, 47.
[5] *uat. frgm.* 159; cf. 206, 211, 215, 246. | [6] L. 9. Inst. I, 26.
[7] L. 1. C. V, 72; L. 1, § 2. D. XXVII, 9. Paul a écrit un livre spécial pour expliquer le discours de Sévère qu'Ulpien nous a conservé. Ce discours fut prononcé le 13 juin 195. Sévère n'était pas alors à Rome; mais les empereurs lisaient rarement leurs discours eux-mêmes. Cf. Sievers, S. 265; Rein, S. 527; Haenel, *Corp. legum. ab imperatoribus romanis ante Iustinianum latarum.* Lipsiae, 1857, p. 135.
[8] L. 1. C. II, 32.

Par une autre disposition relative à la tutelle, il défendit le mariage entre la pupille et le fils du tuteur [1].

Il établit, en outre, qu'un tuteur, convaincu de dol, serait condamné à payer le double de la valeur qu'il aurait voulu dérober au pupille [2]; et il s'efforce de diminuer le pouvoir du tuteur, jusqu'alors vraiment exorbitant. C'est ainsi qu'il décide que, dans le cas où il s'agit de fiancer une pupille, s'il y a dissidence entre le tuteur et les autres membres de la famille, ce n'est pas le tuteur qui décide, mais bien le gouverneur de la province [3]; et à Rome probablement le préteur tutélaire.

Mais il ne fallait pas seulement restreindre les droits de la tutelle, il fallait aussi faire en sorte qu'il n'y eût jamais de tutelle vacante et que le tuteur s'occupât réellement de son pupille. Le tuteur datif, nommé par le *praetor tutelaris* [4], pouvait *potiorem nominare,* désigner une personne qui devait être chargée de la tutelle de préférence à lui. Cette faculté illimitée donnée au tuteur datif entraînait les plus graves inconvénients au grand détriment du pupille; car bien souvent la tutelle restait vacante. Déplorant cet état de choses, et persuadé qu'il fallait y porter un remède efficace, Sévère prononça un discours au Sénat sur cette question, et fit décréter que la *potioris nominatio* ne pourrait désormais plus être faite par ceux qui faisaient partie de la curie du pupille ou dont son père faisait partie, ni par les parents et alliés du pupille jusqu'au sixième degré, — degré fixé par la *lex Iulia* et la *lex Pappia Popeia;* — et que les citoyens qui pouvaient encore faire usage de la *potioris nominatio* ne pourraient désigner que ceux qui ne possédaient plus ce droit, c'est-à-dire les membres de la curie, les parents et alliés du pupille [5].

[1] L. 1. C. V, 6. Il y a encore des dispositions relatives à la tutelle : L. 1, § 3. D. IV, 4; L. 6. D. XLV, 1; L. 3. C. II, 22; cf. Rein, S. 550.

[2] Paul. *Sent.* II, 30.

[3] L. 1. C. V, 4; cf. Rossbach, *Untersuchungen über die röm. Ehe.* Stuttgart, 1854, S. 400.

[4] Ce préteur institué par Marc-Aurèle entre 161 et 169. Cap. *Marc. Aur.* 16; *vat. frgm.* 232; Labatut, *Hist. de la préture,* 211; Borghesi, B. d. I., 1853, p. 188-227; Mommsen, *Ber. der Sächs. Akad. Leipzig,* 1852, S. 268-271.

[5] *vat. frgm.* 158; cf. 166, 176, 200, 210, 212, 214, 234, 235, 238, 239; Paul. II, 29; L. 1. D. XXVII, 9; L. 1. C. V, 71-74; Buchholz, *Excursus de potioribus ad tutel. nominandis,* p. 326 sqq. (in ed. *vatic. fragm.*); Mommsen, *Röm. Staatsrecht,* S. 268, n° 4; cf. Haenel, p. 135.

Il établit aussi que la veuve qui, au bout d'un an, n'aurait pas demandé au préteur tutélaire de donner un tuteur à ses enfants, serait exclue de l'hérédité de l'enfant, si celui-ci venait à mourir avant l'âge de puberté [1]. Par une autre disposition, il établit qu'un sénateur romain, tuteur datif ou testamentaire, ne pourrait être forcé de la gestion des biens du pupille situés à au delà de deux cents milles de Rome, et que le préteur nommerait pour ces biens un second tuteur, membre de l'ordre équestre [2]. Chose remarquable : tout en prenant des précautions pour la bonne gestion de la tutelle, Sévère ne dépassa jamais la juste mesure. Nous trouvons dans le Code [3] un texte qui prouve clairement que l'empereur savait tout autant respecter les droits du tuteur que protéger les intérêts du pupille : « *Non est interdictum tutoribus uel curatoribus, etsi ex eo titulo iudicati debitores sunt constituti, cum sua causa res suas alienare. Potuit ergo curator tuus fundum suum cum suo onere obligare fisco nostro; nam et priuato potuisset.* »

Mais il ne se contenta pas d'améliorer la condition des impubères et d'augmenter leurs garanties contre le pouvoir tutélaire, il s'attacha aussi à augmenter la sûreté des femmes mariées et à garantir leurs droits sur la dot.

Une constitution confirme la *lex Iulia de fundo dotali* [4], prohibant l'aliénation des immeubles dotaux; une autre soumet à des règles nouvelles l'éviction des biens donnés en dot [5]. Le mari a un recours du chef d'éviction si la dot a été estimée *uenditionis causa;* une troisième est relative à la restitution de la dot, dont elle rappelle et consacre de nouveau les principes [6]. Il augmente aussi la sécurité personnelle de la femme contre les convoitises criminelles du mari sur la dot, en établissant que toute la partie de la dot qui serait revenue au mari sera adjugée au fisc dans le cas où celui-ci ne venge pas la mort de son épouse assassinée [7].

Pour les donations entre époux, Sévère décide que, si le mari, ayant fait

[1] L. 2, §§ 1 et 2. D. XXVI, 6.
[2] *uat. frgm.* 147.
[3] L. 1. C. IV, 53.
[4] L. 1. C. V, 23.
[5] L. 1. C. V, 12. Sévère résout la question au moyen de distinctions plus spécieuses que rationnelles et équitables, dit avec raison M. Maynz, *Cours de droit romain,* III, 27.
[6] L. 1. C. V, 18. | [7] L. 27. D. XLIX, 14.

une donation à son épouse, meurt sans avoir retiré sa donation, celle-ci est aussi valable qu'une *mortis causa donatio* [1]. C'est dans le discours qu'il fit lire à ce sujet par son fils Caracalla au Sénat en 206 qu'il exprima l'avis qu'il lui semblait qu'on devait adoucir quelque peu la rigueur du droit, « *ut aliquid laxaret ex iuris rigore.* » Cet esprit domine en effet un grand nombre des dispositions juridiques qu'il a prises. L'idée du juste y atténue toujours la rigueur de la loi romaine.

Attentif à protéger les mineurs et tous ceux que leur âge ou la faiblesse de leur sexe signalent à la bienveillante attention du législateur, Sévère n'a cependant pas voulu que les faveurs législatives prêtassent aux abus. C'est par ce motif qu'il décide que le privilége hypothécaire de la femme sur les biens du mari ne passe pas à ses héritiers [2]. Il n'a pas voulu non plus que le privilége vînt préjudicier aux droits de tiers. De là les dispositions qui écartent l'*exceptio S.-C. Macedoniani* dans les cas indiqués, et celles qui défendent au fidéjusseur du mineur de faire usage de la *restitutio in integrum* [3]. Il n'y a pas lieu au sénatus-consulte macédonien dans les cas suivants [4] : si la dette a été contractée dans l'intérêt du père; si le fils avait la possession d'état de *sui iuris* et si le fils ratifie la dette après être devenu *sui iuris*. Il y a encore à mentionner ici la constitution qui fixe à cinq ans le délai de la prescription pour l'action en réclamation ou contestation d'état [5].

L'empereur voulut aussi rendre à la famille son ancien prestige et sa stabilité d'autrefois. A cet effet, il s'efforça de réprimer la licence des adultères en remettant en vigueur l'ancienne loi Julia qu'on n'appliquait plus depuis longtemps [6], — Domitien avait en vain voulu la faire exécuter [7], — et en y ajoutant probablement quelques dispositions nouvelles. Dès lors les accusations devinrent très-nombreuses. Dion, étant consul, en trouve jusqu'à trois

[1] L. 25. D. XXIV, 1; L. 32. *proem.* et §§ 1-8. D. XXIV, 1; C. V, 1; L. 3. C. V, 16; *vat. frgm.* 276, 294.
[2] L. 1. C. VII, 74.
[3] L. 1. C. II, 24; L. 1. C. II, 44.
[4] L. 1. C. IV, 28.
[5] L. 1 et 2. C. VII, 21.
[6] Iuv. *Sat.* II, 37.
[7] Iuv. *Sat.* II, 30, 31; Mart. *Ep.* VI, 2, 4; VII.

mille inscrites au tableau des affaires criminelles; mais comme très-peu aboutissaient, l'empereur lui-même cessa de s'en préoccuper [1]. Comment, du reste, pouvait-il réprimer l'adultère, alors que, laissant pleine liberté à Julie, celle-ci menait une vie des plus licencieuses. C'est probablement par suite de ce projet que les jurisconsultes écrivirent à cette époque divers traités sur les adultères. Papinien et Paul, entre autres, commentèrent la célèbre *lex Iulia* [2]. Sévère établit cependant quelques nouvelles dispositions au sujet des adultères [3]. Ainsi c'est lui qui décida que dorénavant l'infidélité de la fiancée serait considérée comme un adultère [4]. Il défendit aussi le mariage d'un affranchi, non-seulement avec la fille, mais même avec la petite-fille et l'arrière-petite-fille du patron [5]; et décida qu'un esclave ne peut être affranchi par testament par la maîtresse avec laquelle il a eu des relations adultérines [6].

Par plusieurs dispositions, il tâcha de ramener la fécondité dans les familles, et privilégia à cet effet de plus en plus ceux qui élèveraient un grand nombre d'enfants. Ainsi, il affirme de nouveau l'ancien principe qui dit que pour les magistratures on a par enfant l'avance d'une année [7], et décrète qu'en Asie le père de cinq enfants n'est pas obligé de se charger du sacerdoce de la province : privilége qu'il étendit plus tard à toutes les provinces [8]. Sans abroger la *lex Pappia Popeia* il ne l'appliqua plus cependant dans toute sa rigueur au sujet de l'âge auquel il fallait avoir des enfants [9]. Malheureusement toutes ces lois restèrent inefficaces, parce que, dans cet

[1] Dio LXXVI, 16; Esmein, *Du délit d'adultère à Rome* (Nouv. Rev. hist. du droit français, II, 1878), p. 431.

[2] Pap. *Lib. VI. Respons. sub. titul. ad leg. Iul. de adulteriis;* Paul. *Lib. sing. de adulter.;* cf. D. XLVIII, 5.

[3] l. 1 et 2. C. IX, 9.

[4] l. 13. §§ 3 et 8. D. XLVIII, 5; l. 7. C. IX, 9; Rein, S. 412; Rossbach, S. 419; Saglio et Daremberg, *Dict. antiq. gr. et rom.*, p. 85 sqq.; Schirmer, *Die formlose Scheidung der Lex Iulia de adulteriis* (Zeitschr. f. Rechtsgesch. v. Bruns, 1874, S. 357).

[5] l. 3. C. V, 4; Rossbach, S. 458.

[6] *proem.* Inst. II, 14.

[7] l. 2. D. IV, 4; *ut singuli anni per singulos liberos demittantur,* alias : *remittantur.* Cf. Mommsen, *Röm. Staatsrecht*, I, 473; Houdoy, *Le droit municipal*. Paris, 1876, p. 252.

[8] l. 8. D. L, 5; cf. Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung,* I, S. 374, n. 3.

[9] Tert. *Apolog.* 4; cf. les notes dans l'édition de Migne, I, p. 338.

ordre de choses, la loi est impuissante, le retour aux bonnes mœurs étant le seul remède.

Dans la grave question de savoir jusqu'où il est juste que les fautes des parents retombent sur les enfants et que ceux-ci en portent la responsabilité, il s'efforça de mitiger la rigueur des lois romaines. C'est ainsi qu'il décida que les enfants d'un père dont les biens auraient été confisqués au profit du fisc pour cause de trahison et de crime de lèse-majesté, conserveraient cependant les droits du patronat qu'avait eus le père sur ses affranchis [1]. Marcianus approuve fortement cette nouvelle disposition en disant : « *Diui Seuerus et Antoninus benignissime rescripserunt* », et Papinien n'hésita pas à écrire : « *Ne patris nota filius macularetur* [2]. »

Sévère ne négligea pas plus les droits réels que les droits personnels. C'est une de ses nombreuses constitutions qui consacre le principe que l'on peut acquérir la possession par l'intermédiaire de représentants *sui iuris*, et qui restreint la portée de la règle si rigoureuse de l'ancien droit : « *Per extraneam personam nihil adquiritur* », la propriété s'acquérant, dans la plupart des cas, au moyen de la possession [3]. C'est également lui qui apporta un correctif à l'imprescriptibilité des biens du fisc en décidant que les biens vacants pouvaient être usucapés jusqu'à ce que la démonstration en eût été faite au fisc. Ainsi, un acheteur de bonne foi pouvait usucaper des *bona uacantia tradita* qui n'avaient pas encore été signalés au fisc. Telle était l'opinion de Sévère au sujet de cette grave question [4]. Il généralisa aussi le principe de l'*accessio possessionis siue temporis,* qui auparavant n'avait lieu que pour la succession à titre universel; il l'établit pour la transmission à titre particulier [5].

Le régime hypothécaire, encore vicieux et imparfait, semble avoir attiré longuement son attention. Ce n'était que depuis peu que l'hypothèque avait succédé à l'ancienne *fiducia,* et en prenant la place de ce droit réel primitif,

[1] L. 4. D. XXXVII, 14; L. 9. D. XLVIII, 4.
[2] L. 2, § 2. D. L, 2.
[3] L. 5. Inst. II, 9.
[4] L. 9. Inst. II, 6; L. 18. D. XLI, 3; L. 1, § 2. D. XLIX; L. 10, § 1. D. XLIV, 3.
[5] L. 13. Inst. II, 6.

la vieille institution semblait avoir perdu de sa rigueur et de son inflexibilité. Il applique avec beaucoup de sagacité le principe de l'indivisibilité des hypothèques [1], et s'attache à améliorer la condition du débiteur hypothécaire et à le protéger contre les vexations d'un avide créancier. Il ordonne au créancier d'imputer sur sa dette les fruits qu'il perçoit si ceux-ci dépassent le montant des intérêts légaux ou stipulés [2]. Il défend au créancier de vendre les biens du débiteur avant d'avoir obtenu un jugement contre lui [3]. Il accorde au débiteur de biens successivement frappés d'hypothèque spéciale ou d'hypothèque générale, le *priuilegium excussionis reale,* c'est-à-dire le droit d'exiger du créancier qu'il vende d'abord les biens spécialement hypothéqués [4].

D'autres constitutions de Sévère tendent à assurer les droits de la caution qui aurait payé la dette du débiteur. Le créancier est tenu de lui céder son action hépothécaire [5]. Ce fut probablement lui aussi qui établit qu'une hypothèque pouvait être instituée par testament [6]. Nous avons à mentionner ici une innovation des plus importantes destinée à améliorer la position des débiteurs hypothécaires postérieurs en rang. En droit romain la vente régulièrement faite par le premier créancier faisait évanouir les droits des créanciers postérieurs. Ceux-ci se trouvaient ainsi placés dans une position désavantageuse. C'est afin de remédier à cet état de choses que Sévère accorda aux créanciers inférieurs le droit d'acheter l'hypothèque du créancier antérieur et de se substituer à lui [7]. Ce droit est appelé dans l'école *ius offerendi uel succedendi.*

La théorie des obligations fut aussi perfectionnée. La gestion d'affaires (*negotiorum gestio*) doit à Sévère deux principes nouveaux : il refuse l'*actio*

[1] L. 1. C. VIII, 31.
[2] L. 1. C. IV, 24; L. 4. C. IV, 32.
[3] L. 1. C. VII, 53.
[4] L. 2. C. VIII, 14.
[5] L. 2. C. VIII, 41.
[6] L. 27. *proem.* D. XXIII, 7; L. 9. D. XXXII, 1; L. 10. D. XXXIV, 1; L. 1. C. VI, 43; cf. Rein, S. 555.
[7] L. 1. C. VIII, 18; L. 11, § 4. D. XX, 4; L. 2, 3, 5, 6. D. XX, 5; Paul. II, 3-8; Maynz, *Éléments de droit romain.* Bruxelles, 1856, I, 594.

negotiorum gestorum à ceux dont le service n'avait été que l'accomplissement d'un devoir de piété [1]; et déclare que les mineurs ne seront tenus du chef de gestion d'affaires que jusqu'à concurrence de ce dont ils se trouvent enrichis [2]. D'autres constitutions de Sévère sont relatives à l'éviction [3], au payement des intérêts du prix dans la vente [4] et des sommes déboursées par le mandataire dans le mandat [5].

Le droit héréditaire, dans ses différentes parties, a fait l'objet d'une étude approfondie de la part de notre empereur. Il s'est attaché à régler avec soin, et jusque dans les moindres détails, les questions si complexes et si variées que peut faire surgir le partage d'un patrimoine. Ses décisions marquées au coin d'un bon sens pratique et d'un esprit juridique incontestable, ont survécu à leur auteur et sont devenues dans le code de Justinien d'indiscutables axiomes. C'est à Sévère que revient l'honneur d'avoir mis en lumière le principe de l'inaliénabilité de la condition d'héritier [6] : « *Semel haeres, semper haeres.* » Le successible peut vendre les biens héréditaires, il ne saurait céder une qualité que lui donne le testament de son auteur et qu'il a une fois acceptée. Une constitution de Sévère applique le principe de la rupture d'un premier testament par la confection d'un second avec tant de sagacité que Justinien l'inséra textuellement dans les *Institutes* [7].

Il étendit aussi le principe de la *querela inofficiosi testamenti,* ce frein mis à la liberté testamentaire consacrée par la loi des Douze Tables; et décide que, si l'exhérédation ou l'omission non méritée n'a été que l'effet d'une erreur du testateur, quoiqu'on ne puisse alléguer l'insanité d'esprit, la *querela* sera admise, mais toujours à défaut d'autre secours. Ce rescrit est porté à propos d'une mère morte en donnant le jour à un enfant dont elle n'avait pu prévoir la naissance au moment où elle avait testé. Dans ce cas cependant, le déshérité n'aura qu'une part virile s'il s'agit d'une *querela*

[1] L. 1. C. II, 19.
[2] L. 1. C. II, 39.
[3] L. 3. C. VIII, 45.
[4] L. 2. C. IV, 32.
[5] L. 1. C. IV, 35.
[6] L. 2. C. VI, 37.
[7] L. 3. INST. II, 17.

contre des frères institués; mais si les institués sont des étrangers, alors il aura toute l'hérédité, tout en respectant les legs particuliers et les affranchissements [1]. Dans ce même ordre d'idées, Sévère décide que, dans le cas de fidéicommis universel, la *querela* sera dirigée non contre l'héritier nominal, mais bien contre celui auquel les biens ont été restitués [2].

C'est encore à Sévère que la science du droit est redevable d'une interprétation claire et équitable de la *lex falcidia* [3] et du sénatus-consulte Trébellien [4], relatifs aux droits de l'héritier sur les legs et les fidéicommis. Il étendit le principe de la *quarta falcidia* en permettant aux héritiers de l'invoquer contre les donations à cause de mort [5]. Il décida aussi que les legs faits *ad alimenta puerorum* seraient soumis aux prescriptions de la *lex falcidia,* et que ce serait le gouverneur de la province qui aurait à surveiller le placement de ces fonds [6]. Le legs annuel [7], le legs conditionnel [8], le legs de biens grevés d'hypothèques [9], la substitution conditionnelle [10] furent soumis par Sévère à des règles si précises que les rédacteurs du *Digeste* n'eurent qu'à les reproduire.

Il donna une nouvelle consécration aux principes formulés dans les édits prétoriens relatifs à la *bonorum possessio* et décida que la *bonorum possessio secundum tabulas* ne saurait valoir en aucun cas contre les héritiers civils [11] : disposition trop rigoureuse et qui dut être adoucie plus tard. Il déclara aussi que l'action en partage d'hérédité ne pourrait s'intenter que tant que la succession n'aurait pas fait l'objet d'un jugement ou d'une transaction [12]. Enfin

[1] L. 3. C. III, 31; L. 1, 2, 3, 4. C. III, 28; cf. BOISSONNADE, *Hist. de la réserve héréditaire.* Paris, 1873, pp. 80, 92.

[2] L. 1. C. III, 28; BOISSONNADE, p. 90.

[3] L. 1 et 2. C. VI, 50.

[4] L. 1. C. VI, 49.

[5] L. 1 et 2. C. VI, 50; cf. NAMUR, *Cours d'Institutes,* II, 216.

[6] L. 89. D. XXXII, 2; cf. SAGLIO et DAREMBERG, *Dict. antiq. gr. et rom.,* p. 182.

[7] L. 1. C. VI, 53.

[8] L. 4. C. VI, 54.

[9] L. 3. C. VI, 37.

[10] L. 1. C. VI, 25.

[11] L. 2. C. III, 28.

[12] L. 1. C. III, 36.

il défendit de redemander aux héritiers d'un avocat, décédé pendant qu'une affaire était pendante, les honoraires que celui-ci avait reçus, vu qu'il n'avait pas dépendu de lui que l'affaire n'ait été terminée [1].

Sévère attacha son nom à plusieurs réformes importantes en matière de procédure. Avant lui, il régnait sur plusieurs points essentiels de la procédure judiciaire des doutes, des incertitudes, des ténèbres. Il s'attacha à les dissiper et à introduire dans la procédure, comme ailleurs, une réglementation précise et marquée au coin d'une rigoureuse équité.

De longues controverses avaient surgi dans la doctrine par rapport à la question de savoir quand une action devenait litigieuse. C'était un point des plus importants pour la pratique, vu que les actions litigieuses étaient soustraites aux règles ordinaires de la prescription et de la cession. Sévère décida que la *litis contestatio* coïnciderait désormais avec le moment où les parties auraient déposé leurs conclusions respectives [2].

Des incertitudes et des hésitations non moins grandes régnaient sur un autre point. Devant quel tribunal devaient être intentées les actions relatives à une succession ouverte? Sévère donna à cette question une solution qui prouve en faveur de son esprit juridique. Considérant la succession comme une personne morale, continuant en quelque sorte la personne du défunt, il décida, par application du principe général « *actor sequitur forum rei* » que toutes les actions relatives à l'hérédité, même des legs ou des fidéicommis, se produiraient devant le tribunal du dernier domicile du décédé [3].

[1] L. 1. D. L, 13.

[2] L. 1. C. III, 9; Rivier, p. 313. Quelques auteurs croient cette constitution apocryphe ou postérieure à Sévère parce qu'elle contredit les notions que nous avons sur la procédure de cette époque. Du temps de Sévère la procédure généralement appliquée est la formulaire, caractérisée par la distinction entre l'instance devant le magistrat *ius* et celle devant le particulier auquel le magistrat a renvoyé l'affaire *iudicium*. La *litis contestatio* est le moment qui marque la fin du *ius*. D'après la constitution de Sévère, elle serait un point du *iudicium*. Dans la procédure *per cognitionem extraordinarium*, le *ius* se confond avec le *iudicium* : ce qui ne fut généralisée que par une constitution de Dioclétien de 294 (C. III, 3; Ortolan, I, 317). On a dit que le nom de Sévère est une erreur et qu'il doit être remplacé par un autre. Il est préférable d'admettre que, si la *cogn. extr.* n'était pas encore généralisée, elle était cependant déjà en usage pour certaines causes; et celle qui fait l'objet de la constitution de Sévère en serait une. Cf. Walter, II, §§ 339-341.

[3] L. 1. C. III, 7; cf. *Code civil*, 110.

Une autre constitution délimite la compétence des *praesides prouinciarum* en matière héréditaire. Ces magistrats décideraient désormais non-seulement du fond, mais encore de tous les incidents soulevés, et en particulier des questions d'État qui pourraient se produire dans le cours de l'instance [1].

Dans plusieurs de ses rescrits, Sévère prouva qu'il commençait à avoir, à l'égard des esclaves, des idées plus humaines que celles de la plupart des Romains d'autrefois [2]. On commençait à se convaincre que l'esclave n'était pas une chose, mais bien une personne et qu'il n'avait pas seulement des droits en tant que chose appartenant au maître et ne pouvant par conséquent subir aucun dommage sans que la propriété du *dominus* en fût atteinte ou diminuée de valeur; mais qu'on devait aussi lui reconnaître des droits qui étaient inhérents à sa nature. On ne lui reconnaît pas encore la qualité de personne, — le christianisme seul pouvait amener cette révolution dans les idées, — mais on ne le traite plus non plus uniquement comme une *res*. Sous le règne de Sévère ce progrès est manifeste. Citons-en quelques exemples. La femme esclave n'était souvent qu'un jouet ou un moyen de lucre pour le maître dénaturé. Sévère décide que si une femme a été prostituée par son maître, sa réputation ne doit pas en être amoindrie quand elle sera devenue libre : « *Non offuisse mulieris famae* QUAESTUM *eius in seruitute factum* [3] », ce qui n'était que juste, vu que le maître était la cause unique de son inconduite passée. Sévère défend aussi au patron de poursuivre son affranchi du fait d'un délit commis par celui-ci au temps de sa servitude [4], et décide qu'un esclave affranchi par un codicile dont la fausseté est reconnue, restera libre mais payera vingt *solidi* à l'héritier de son maître [5] : « Décision, dit fort bien M. Duruy [6], qui sauvait tout à la fois l'équité et la justice, en laissant à l'esclave le bénéfice d'une erreur heureuse et à l'héritier un dédommagement pour la diminution de son héritage. »

[1] L. 1. C. III, 8.

[2] L. 1, §§ 15-18. D. XLVIII, 18; cf. GEIB, *Gesch. des röm. Criminalprocesses bis zum Tode Justinian's*. Leipzig, 1842, S. 612.

[3] L. 24. D. III, 2; cf. ALLARD, *Les esclaves chrétiens*, p. 177.

[4] L. 2. *pr*. D. IV, 4.

[5] L. 47. D. XL, 4.

[6] DURUY, p. 301.

Pour éviter des abus Sévère n'admet pas qu'un esclave se porte accusateur de son maître [1]; mais d'un autre côté il déclare non recevables les aveux arrachés à l'esclave par la torture contre le *dominus* [2]. Il avait déjà défendu, contrairement à un rescrit d'Hadrien [3], de mettre à la question un esclave commun dans un procès contre un des maîtres [4]. Il prit encore une mesure des plus équitables à l'égard de ces esclaves communs qui étaient surtout nombreux dans l'armée : car à Rome de même qu'en Grèce, l'esclave, tout comme une autre propriété, pouvait être indivis. Il décida que si l'un des maîtres affranchit un esclave, celui-ci garde sa liberté, mais le maître payera à son *socius* une somme fixée par le préteur [5].

La législation d'alors tend de plus en plus à relever les enfants nés de parents esclaves. C'est ainsi que Sévère établit que les enfants nés d'une femme libre, alors que le père serait esclave, peuvent entrer dans la curie tout aussi bien que les *spurii* [6].

Dans un autre ordre d'idées il prit des décisions non moins équitables. C'est ainsi qu'il établit que dans le cas de dénonciation faite au profit du fisc, c'était au délateur de prouver la vérité de son accusation et non à l'accusé d'établir son innocence [7]. On ne peut qu'approuver cette mesure qui dut restreindre singulièrement la licence des délateurs devenus si nombreux et si arrogants. Il admet de même le principe « *ne quis absens puniatur* [8] » et permet au prévenu condamné par défaut à faire renouveler le procès [9]. D'un autre côté il défendit à un accusateur, qui s'était désisté de son accusation, de la reprendre dans la suite [10]. Il étendit aussi aux militaires le principe que le prévenu devait être accusé et condamné là où le crime avait

1 L. 2, § 6. D. XLIX, 14.
2 L. 1, § 16. D. XLVIII, 18.
3 L. 17, § 2. D. XLVIII, 18.
4 L. 17, § 3. D. XLVIII, 18.
5 L. 1. C. VII, 7.
6 L. 9. D. L, 2; cf. HOUDOY, *Le droit municipal*, p. 251.
7 L. 25. D. XLIX, 14.
8 L. 1. D. XLVIII, 17.
9 L. 4. C. II, 13.
10 L. 15, § 4. D. XLVIII, 16.

été commis et que c'était là aussi qu'il devait subir sa peine en cas de condamnation [1].

Dans la juridiction criminelle, il s'opéra, du reste, plus d'un changement digne d'être noté. Les *quaestiones perpetuae* avaient disparu; et l'on voit par divers rescrits de Sévère [2] que toute la juridiction criminelle avait passé aux mains du préfet de la ville qui avait à connaître des crimes commis à Rome et à cent milles au delà de la ville. Cette juridiction est déjà suffisamment étendue pour qu'on ne l'étende pas à toute l'Italie, comme on l'a fait quelquefois en interprétant mal un texte d'Ulpien [3]. Le préfet était assisté d'un conseil; et de ses décisions il y avait toujours *appellatio Caesaris* [4].

Sévère décide que tous ceux qui étaient accusés de fréquenter des réunions illicites seraient justiciables du préfet de la ville [5] et charge le même magistrat de protéger l'esclave contre un maître dénaturé qui voudrait le livrer à la prostitution [6].

Par sa lettre adressée au *praef. uig.* Junius Rufinus, il permet à celui-ci de frapper de verges ceux qui par négligence auraient occasionné un incendie; mais il lui ordonne de remettre entre les mains du préfet de la ville ceux qui auraient allumé volontairement un incendie [7], précisément parce que c'était là une action criminelle. Par sa lettre adressée à Fabius Cilo, Sévère reconnait que c'est au préfet de la ville qu'appartient avant tout le droit de condamner quelqu'un aux mines, « *specialiter competere ius in metallum damnandi* [8]. » Cette lettre adressée au préfet Fabio Cilo doit avoir été des

[1] L. 22. D. XLVIII, 2; L. 3. *pr.* D. XLIX, 16.

[2] L. 1, § 18. D. I, 12; L. 4. D. I, 21.

[3] Le texte d'Ulpien L. 1. *pr.* D. I, 12 *intra Italiam* est probablement fautif et doit dans tous les cas s'entendre par *intra c̄ lapidem.* Au § 4 du même titre il dit lui-même *intra centesimum miliarium.* D'un autre côté nous voyons le préfet du prétoire juger le brigand Bulla Felix (Dio LXXVI, 10) et nous trouvons encore dans Ulpien lui-même (*Coll. Mos. et Rom. leg.* XIV, 3) *iam eo peruentum est constitutionibus, ut Romae quidem praefectus urbis solus super ea re cognoscat, si intra miliarum centesimum sit in uia commissa. Enimuero si ultra centesimum, praefectorum praetorio erit cognitio.* Cf. Mommsen, *Röm. Staatsrecht,* II, 906-908.

[4] Franke, *De praef. urb. capita,* II. Berolini, 1850, p. 50, 51.

[5] L. 1, § 14. D. I, 12.

[6] L. 1, § 8. D. I, 12; cf. L. 2, 3, 6, 13. D. XLVIII, 5; Baron. *Ann. Eccl.,* II, 472.

[7] L. 4. D. I, 15. | [8] L. 8, § 5. D. XLVIII, 19.

plus importantes, car nous en trouvons plusieurs extraits dans divers livres du *Digeste*. Il semble que Sévère a voulu y déterminer toute la compétence judiciaire du préfet de la ville. Une autre décision assez importante a rapport à la compétence d'un légat du proconsul. On doutait si le légat d'un proconsul pouvait connaître d'un tuteur suspect. Sévère répondit affirmativement à cette question au proconsul d'Afrique Bradua Mauricus, « parce que, disait-il, *mandata iurisdictione officium ad eum totum iuris dicundi transit* [1]. »

En matière de ce que nous appellerions aujourd'hui les rapports de l'action publique et de l'action civile, nous devons noter un rescrit de Sévère pour le cas de *crimen expilatae haereditatis* [2].

En fait de droit pénal la plus importante des constitutions de Sévère relatives à la matière, est sans contredit celle qui améliore la condition du *seruus poenae* en faisant cesser l'état de mort civile dans lequel celui-ci se trouvait à l'expiration de sa peine [3]. Son fils Caracalla donnera encore une plus grande extension au principe posé par son père et décidera que l'esclave condamné aux mines, mais gracié dans la suite par une faveur impériale, ne retournera pas en esclavage. C'est là donc un nouveau mode d'affranchissement. Antonin justifie complétement la mesure qu'il a prise en disant : « *Quia semel domini esse desierat seruus poenae factus* [4]. »

Dans plusieurs de ses rescrits, Sévère s'attacha à déterminer les peines et les crimes auxquels était attaché un caractère infamant. Il résulte de ces décisions, que nous résumons ici, que les travaux forcés entraînaient l'infamie [5], que les voleurs sont déclarés infâmes par le fait seul de leur délit; mais il n'en est pas de même du recéleur [6]. Enfin ni l'exil [7] ni l'amende [8] n'ont un caractère infamant. La sagacité de ses décisions est tout aussi remarquable

[1] L. 1. D. XXVI, 10. C'est à tort que Morcelli croit que cette décision a été prise en haine des chrétiens et pour les écarter plus facilement des tutelles. Morcelli, *Afr. Christ.*, II, 65.

[2] L. 3. D. XLVII, 19.

[3] L. 1. C. VII, 12.

[4] L. 8. § 12. D. XLVIII, 19.

[5] L. 5. C. II, 12.

[6] L. 8. C. II, 12.

[7] L. 1. C. I, 54.

[8] L. 4. C. II, 12.

dans les questions criminelles que dans les affaires civiles. Au lieu de la peine du sacrilége, il n'accorde plus que l'*actio furti* contre les voleurs qui dérobaient des dépôts de particuliers placés dans un temple sous la protection d'un dieu, sans toucher aux objets sacrés. Mais cela ne l'empêche pas, par esprit de justice, de condamner à la *deportatio* un fils de sénateur qui avait fait porter dans un temple un coffre dans lequel était caché un individu qui, pendant la nuit, devait s'emparer de tout ce qui lui conviendrait [1].

Il adoucit aussi la rigueur de la *lex Iulia maiestatis,* dont on abusa si criminellement durant les règnes des mauvais princes. Ainsi, dans un rescrit adressé à Julius Cassianus, il établit que ne tombe pas sous l'application de cette loi le fait de réparer des statues de l'empereur détériorées par le temps, ni d'endommager ces statues involontairement; et à Pontius il écrit que celui qui vend des statues de l'empereur non encore consacrées, ne se rend pas non plus coupable du crime de lèse-majesté [2]. Plusieurs de ces mesures peuvent nous paraître peu importantes et simplement conformes à l'équité; mais elles augmenteront notre estime tant pour Sévère que pour ses conseillers si nous réfléchissons aux abus révoltants qui se commettaient sous les règnes de princes ombrageux et défiants tels que Tibère, Commode et tant d'autres.

C'est de Sévère que date le premier rescrit contre l'*abortio partus.* On ne sait trop quelles peines étaient édictées auparavant contre l'avortement. Le censeur pouvait l'improber et le mari avait le droit de punir son épouse indigne. Mais lorsque le mal se fut aggravé et que ce crime devint à la mode tout autant que l'adultère, le prince dut intervenir, et Sévère décida en l'an 200 que la femme coupable d'avortement volontaire serait envoyée en exil temporaire, parce qu'il est indigne qu'une épouse enlève impunément à son mari l'espoir d'une postérité : « *Indignum enim uideri potest impune eam maritum liberis fraudasse* [3]. » Dans une matière aussi grave le prince n'avait donc en vue que le dommage fait au mari et non le crime en lui-

[1] L. 10, § 1. D. XLVIII, 13.
[2] L. 5. D. XLVIII, 4.
[3] L. 4. D. XLVII, 11; cf. L. 39. D. XLVIII, 19; OROS. VII, 17; SAGLIO et DAREMBERG, *Dict. antiq.*, pp. 7 et 8.

même. Il était réservé au christianisme de faire comprendre toute l'énormité de ce crime contre nature et d'enseigner que c'est vraiment tuer que d'empêcher de naître.

Nous ne pouvons mieux finir ce que nous avons dit du droit pénal qu'en citant les paroles que Sévère écrivit à A. Manilius, et qui mettent au grand jour toute la précision et la logique juridiques de son esprit : « *Si nulla sententia contra te dicta est, quae infamiae detrimentum affert, sine causa times, ne existimatio tua laesa sit ob id, quod in carcerem per iniuriam coniectus es* [1]. »

[1] L. 1. C. Greg. I, 12 (édition de Bonn); cf. L. 1. C. II, 12.

CONCLUSION

[« Peu d'empereurs, a dit Amédée Thierry [1], ont montré une individualité plus forte et laissé dans l'histoire de Rome une trace plus profonde. » Prince d'une originalité étrange, les vertus comme les vices furent poussés chez lui à l'extrême. Homme d'une haute intelligence, il mena une vie active, simple et sobre. Malgré son caractère énergique, il se laissa dominer longtemps par un Plautien, et ses cruautés rappellent les plus mauvais princes. Il ne lui tomba pas en partage cette noblesse du cœur et cette élévation des idées qui seules peuvent faire aimer un homme. Aussi on admire Sévère; mais on ne l'aime pas.

Il fait preuve de qualités militaires qui le rapprochent des plus grands capitaines; donne tant de soins à l'administration de l'empire que l'on peut le comparer aux princes qui se sont le plus dévoués au bien-être public; et, comme jurisconsulte, il émet toujours des idées si précises, si exactes et si logiques, qu'il est, sans contredit, avant Justinien, l'empereur qui coopéra le plus au progrès de la jurisprudence romaine.

Sévère eut une politique; beaucoup d'empereurs n'en eurent point. On peut dire de lui comme d'Auguste, que sa bonté cesse là où son intérêt commence. On a souvent comparé Sévère à Tibère : on s'est trompé. Tibère avait, au plus haut degré, les défauts de Sévère sans en posséder les nombreuses qualités. La puissance de Sévère est basée sur le pouvoir de la force armée; Tibère, depuis la mort de Drusus, règne par une crainte continuelle,

[1] Am. Thierry, *Tableau de l'emp. rom.*, p. 169. M. Duruy, dans sa belle étude sur Sévère, s'efforce de nous représenter ce prince moins cruel qu'il ne le fut en réalité.

inspirée par des cruautés sans nombre. La cruauté de Sévère se mesure non à ses passions, mais à son intérêt : il n'a pas, comme Tibère, la folie du crime. Il n'est pas avare comme le successeur d'Auguste, mais il est suffisamment économe pour enrichir sa famille et remettre à flot les finances de l'État. Tibère songe toujours à lui-même, jamais au peuple qu'il méprise et qu'il craint. Il est égoïste et méfiant. Sévère, au contraire, tâche de contenter le peuple par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Il fut malheureux comme le fils de Livie, mais pas aussi cruel que lui. En un mot : Tibère est un monstre, Sévère ne l'est pas. Encore pour apprécier à sa juste valeur le second des Césars, faut-il se rappeler que pendant la jeunesse et l'âge mûr de Tibère tout semblait avoir conjuré contre lui pour étouffer les bons sentiments que Dieu avait placés au fond de son cœur; que tout contribua à développer ses mauvais instincts et à faire de lui ce vieillard inhumain de Capri que nous connaissons.

Sévère est avant tout l'homme rusé qui veut parvenir au but qu'il se propose d'atteindre et assouvir son ambition, n'importe par quels moyens. Tous lui paraissent bons, du moment qu'ils peuvent lui être utiles : il lui manque la moralité. M. de Champagny donne du prince africain cette excellente appréciation : « En tout, le grand mérite et le grand bonheur de Septime Sévère, dit-il [1], était de ne pas être né sous la pourpre, d'avoir vécu de la vie privée et de la vie des camps, d'avoir été homme avant d'être César. Il était arrivé à l'empire, mûr sans être vieux, à l'abri du vertige de la jeunesse et des impuissances de l'âge. Il y était arrivé par son intelligence et par son épée, non par le hasard de la naissance ou par le caprice des soldats. C'était, en un mot, une royauté sérieuse que la sienne. Intelligence ferme, il ne devait pas éprouver le vertige du pouvoir comme l'avait éprouvé Caligula. Esprit mûr et réfléchi, il ne devait pas s'éprendre des puérilités artistiques qui avaient affolé Néron. Ambitieux et aimant la grandeur, mais la grandeur réelle et sérieuse, il ne devait pas se laisser aller à ces manies de grandeur vaniteuse et futile qui avait caractérisé Domitien. Sévère comme son nom, dur même, il ne devait pas être inutilement cruel comme tant de princes que

[1] De Champagny, *Les Césars du IIIe siècle*, I, 281.

la folie impériale, la vanité artistique, la vanité personnelle avaient rendus sanguinaires. Politique réfléchi comme Tibère, il ne devait pas cependant avoir cette morosité défiante qui, s'aigrissant de plus en plus, mena le fils de Livie à tuer par précaution autant que jamais on tua par colère. Pour Sévère, comme pour bien d'autres politiques, la vie humaine n'était qu'une monnaie; mais cette monnaie au moins avait assez de valeur pour qu'il ne la dépensât pas inutilement. »

On ne saurait mieux dire; mais après avoir jugé l'homme, qui ne fut ni plus mauvais, ni meilleur que la plupart des païens de l'empire, nous tenons à examiner la valeur du prince, à rechercher quelle est l'importance de ce règne de dix-sept ans au point de vue de la politique et de la constitution définitive du régime impérial [1].

A considérer le règne de Sévère d'une manière générale, on n'y découvre de prime abord rien qui le distingue nettement de la plupart des règnes de ses prédécesseurs. De nombreuses victoires remportées dans des guerres qui étaient bien plus des guerres défensives que des guerres de conquêtes; des cruautés perpétrées à l'encontre des principes les plus élémentaires de l'équité et de la justice; une persécution soulevée contre les chrétiens à l'exemple de bien d'autres princes; de grandes largesses distribuées aux soldats et au peuple; des finances fort bien gérées et des provinces admirablement administrées; le bien-être matériel des populations aussi développé que le permettait l'état économique d'alors; des misères de famille nombreuses; une princesse remarquable par son intelligence et sa beauté, mais plus célèbre encore par ses voluptés et ses vices; des princes élevés pour le trône et mauvais comme tous les princes romains nés pour le trône : tout cela se rencontre dans bien des règnes antérieurs.

Mais au point de vue politique le règne de ce prince acquiert une bien autre importance; et à cause de l'influence qu'il exerça sur les destinées de l'empire, nous n'hésitons pas à placer Sévère entre Auguste et Vespasien d'un côté, Dioclétien et Constantin de l'autre : il fut le premier après Auguste

[1] Cf. Mommsen, *Röm. Staatsr.*, II, 2; J. J. Mueller, *Studien zur Geschichte der römischen Kaiserzeit*. Zurich, 1874; Hirschfeld, *Untersuchungen*, S. 293.

qui fit un pas sérieux vers la constitution définitive et l'établissement de la monarchie. La plupart des auteurs qui ont écrit l'histoire de cette époque se sont contentés de reconnaître que Sévère avait fondé le despotisme militaire; plusieurs même l'en ont blâmé. Nous avons dit précédemment que le grand mérite de Sévère était de l'avoir fait précisément parce que le despotisme était la seule forme de gouvernement possible au III[e] siècle de notre ère.

Examinons quelque peu jusqu'où il est vrai de dire que Sévère a établi le despotisme et quelle fut l'importance de ce fait au point de vue des destinées du monde romain.

Sévère n'a, à strictement parler, fondé rien de nouveau, il n'a pas fait de réorganisation générale comme Auguste ou Dioclétien; mais par les tendances de sa politique, par l'esprit de toutes les mesures qu'il a prises, son règne nous apparaît comme une transition nettement marquée de la dyarchie établie par Auguste à la monarchie absolue fondée par Dioclétien et consolidée par Constantin.

Ce qui caractérise le principat d'Auguste, c'est qu'il n'a pas de forme précise, ne se laisse point définir et n'existe que par un ensemble de titres.

César, avec cette grandeur de vues qu'on lui connaît, voulait unifier les peuples soumis à la République et faire de Rome la capitale d'un immense empire. Auguste, au contraire, tend à conserver l'ancienne idée républicaine de la Rome-cité, maîtresse de tout l'univers. Il veut être le maître absolu de ce monde soumis à Rome sans cependant établir la monarchie : sans rien détruire, il veut tout changer. Sa dyarchie n'est autre chose que le pouvoir partagé entre le Sénat d'un côté et le prince, comme l'homme de confiance de la République, de l'autre [1], ayant tous les deux une compétence administrative et judiciaire. Ces deux pouvoirs sont à côté l'un de l'autre, et non l'un au-dessus de l'autre : ils se partagent entre eux les anciens droits du peuple.

Les prérogatives du Sénat deviennent insensiblement plus nombreuses; et le prince, de son côté, cumule toutes les attributions politiques des anciens magistrats de la République romaine. Il devient le véritable et l'unique chef

[1] Dio LIX, 3; L. 2. D. XLIII, 12.

de Rome en recevant la puissance tribunitienne qui lui donne tous les pouvoirs politiques des anciens tribuns du peuple. Grâce à cette *trib. pot.*, il a le pouvoir d'un roi sans en avoir le titre [1] : il est le chef absolu de Rome; tandis que, d'un autre côté, la puissance proconsulaire le met en possession de l'armée et des provinces.

Dans ce système le prince reste toujours un magistrat; il n'est que le premier citoyen de la République, *qui omnibus dignitate praestat* [2], comme le dit Auguste lui-même, aussi lié par les lois que tout autre citoyen, à l'exception des cas prévus par la *lex imperii*. Petit à petit il fut admis que ce droit d'exception était la conséquence du pouvoir même qu'on lui accordait; et c'est ainsi que le principe *princeps legibus solutus est* [3] ne signifie pas que le prince est libre d'obéir ou non à n'importe quelle loi; mais qu'il peut, sans exemption, contrevenir aux lois pour lesquelles il la lui faudrait, précisément parce que cette exemption est comprise dans le pouvoir qu'il possède : en d'autres termes, il est dispensé de toutes les lois pour lesquelles une dispense est admissible. Cette magistrature diffère essentiellement de celle de la République en ce qu'elle n'est pas annuelle, que le *princeps* n'a pas de collègue, car même lorsqu'il y a deux *Augusti*, l'un est le *collega minor* de l'autre, qu'il a ses magistrats propres, qu'il est le seul chef de toute l'armée et que son pouvoir s'étend sur Rome et sur les provinces.

Le Sénat est vraiment un pouvoir rival du prince qui dépend de cette assemblée, vu que c'est elle qui lui confère la *lex imperii*. En droit le Sénat est plus puissant, mais en fait plus faible que sous la République : aussi toute cette constitution repose sur un mensonge politique qui produit une situation anormale dont les conséquences devinrent de plus en plus manifestes. Auguste donna au Sénat une compétence dont celui-ci ne pouvait se servir librement. Il ne veut pas établir légalement la monarchie qui était cependant devenue nécessaire à Rome parce que Rome n'était plus une cité, mais bien l'empire de tout l'univers. Ce fut une erreur politique. Il est vrai

[1] Tac. *Ann.* III, 56.

[2] *Mon. Anc.* 2, 45; 5, 45; 6, 6; Tac. *Ann.* I, 2.

[3] l. 31. D. I, 3; *licet lex imperii solemnibus iuris imperatorem soluerit* : l. 3. C. VI, 23; cf. l. 26. C. V, 16.

de dire qu'Auguste n'était pas entièrement libre : il devait tenir compte des vœux du peuple. Or celui-ci tenait, sinon au fond, du moins à la forme des institutions républicaines [1]; et Auguste dut lui faire ces concessions sous peine de se voir sacrifié comme César. Avec le système d'Auguste les anciennes formes de la République continuèrent à exister; le peuple put croire que rien n'était changé et donner un libre cours à ses aspirations républicaines comme il le fit à plusieurs reprises, surtout sous le règne de Claude.

Insensiblement cette constitution se développe à l'avantage du prince et au détriment du Sénat. Les anciennes magistratures républicaines perdent de plus en plus de leur importance et finissent, pour la plupart, par n'être plus que de simples rouages administratifs ou des places honorifiques sans aucune portée politique : ce ne sont plus que les ombres de celles d'autrefois. Par contre, deux nouvelles magistratures, toutes dévouées au prince, se forment et gagnent de jour en jour en importance : la préfecture de la ville et la préfecture du prétoire.

Sous Vespasien la transformation de la dyarchie s'accentue; et, lorsque Sévère arrive au pouvoir, il n'y a plus que deux vraies forces en présence : le prince et l'armée. Tout ce qui, au commencement de la dyarchie, avait eu quelque importance réelle, n'a plus qu'un pouvoir purement nominal. Cette anomalie d'un Sénat fort en droit, nul en fait, et d'un prince vrai monarque absolu avec de simples titres de magistrats républicains, résultat fatal de l'établissement de la dyarchie, devait, par la nécessité des choses, tendre à disparaître.

Sévère tâche de détruire les derniers vestiges des anciennes formes républicaines; il veut enlever au Sénat je ne dirai pas le peu de pouvoir, mais le peu de prestige qui lui reste, il s'efforce d'établir légalement ce qui existait en fait depuis longtemps; et ce n'est que dans ce sens que l'on peut dire qu'il a établi le despotisme : il a tâché de rendre la position du prince plus nette, plus précise, et son pouvoir plus légitime.

On est convenu d'appeler ce despotisme, le despotisme militaire. En réalité tout vrai despotisme cherche son appui dans la force armée. Les desti-

[1] Ces idées trouvent encore un écho dans Hérodien lorsqu'il fait dire à Maxime dans le discours que celui-ci prononce à Aquilée après la mort de Maximin : « Le principat n'est pas l'autorité d'un seul homme, mais l'antique et commune autorité du peuple romain. Her. VIII, 19.

nées de Rome avaient toujours été entre les mains de l'armée : elle fut peuple sous la République, prétorien ou légionnaire sous l'empire. Longtemps avant la fin du II[e] siècle, les princes avaient dû l'origine ou le maintien de leur pouvoir à la puissance militaire; et les troupes jouèrent un rôle politique important pendant toute la durée de l'empire. Seulement, Sévère est le premier prince qui laisse voir ouvertement que l'armée est le seul soutien du pouvoir impérial. Ce n'est pas une nouvelle force qu'il crée, c'est une ancienne force dont il s'empare en se l'attachant. Les derniers mots qu'il adressa à ses fils sur son lit de mort, sont caractéristiques à cet égard; seulement, au lieu d'engager ses fils à enrichir le soldat, il aurait dû les exhorter à fortifier l'armée en la disciplinant davantage. En cela sa politique n'a été ni assez prévoyante ni assez énergique. Par contre, mieux qu'aucun de ses devanciers, il a compris que l'armée était devenue la grande force que le prince devait se ménager. Le peuple de Rome vit dès le commencement du règne de Sévère quelle serait sa politique, car Dion nous apprend qu'il accusait le nouveau prince de mettre l'espoir de son salut non dans l'amour de ceux qui l'entouraient, mais bien dans la force de ses soldats [1].

Au point de vue politique il n'a pas à se soucier du peuple dont la souveraineté est détruite depuis Auguste. Il suffit de le contenter et d'être assez fort pour dompter les émeutes qui pourraient surgir. Le seul pouvoir rival est le Sénat : aussi est-ce lui que Sévère poursuit de toutes ses forces. Pour enlever au Sénat, qui représente encore toujours, aux yeux de la multitude, le droit et la légalité, le peu de prestige qui lui reste, il ne se contente pas de faire tuer bon nombre de ses membres, de faire entrer dans l'ancienne assemblée des chevaliers et des étrangers; ce n'est pas tant par des actes précis, mais bien par l'ensemble de sa conduite, qu'il fait voir combien il méprise le Sénat et combien facilement il peut se passer de lui. Le mépriser, l'oublier, l'injurier même, comme il le fit en prenant le nom de frère de Commode : telle est surtout sa tendance. Elle se manifeste déjà dans le premier discours qu'il prononça au Sénat après son entrée à Rome. Il ne demande pas la ratification de l'élection des troupes de Pannonie et il ne devait pas non plus le faire, un sénatus-consulte ayant ratifié ses pouvoirs. En cela il

[1] Dio LXXIV, 2.

n'y a rien que de très-normal; mais, ce qui est digne de remarque, c'est qu'il ne remercie pas le Sénat du décret que celui-ci a porté en sa faveur : il n'en parle même pas. Il se contente de dire quelles sont les raisons pour lesquelles il a obtempéré au désir de ses légions. Il lui donne connaissance de ce qui s'est passé. Dans la suite il continue à tenir la même conduite. Il semble regarder le Sénat comme une assemblée que l'on doit mettre au courant des actes du prince sans lui reconnaître le moindre droit délibératif ou législatif. Le discours qu'il prononce au Sénat ou les lettres qu'il y fait lire ressemblent à des ordres, non à des propositions [1]. Si en fait, les prédécesseurs de Sévère avaient les mêmes pouvoirs que lui, par leur façon d'agir à l'égard du Sénat, ils reconnaissaient implicitement cependant l'autorité légale de l'assemblée; tandis que Sévère montre clairement que le Sénat n'a plus à ses yeux aucune prérogative sérieuse.

A l'égard des anciennes magistratures, Sévère tint une conduite analogue. Quelques magistratures secondaires apparaissent pour la dernière fois sous son règne. A ses yeux le consulat même n'est plus qu'un simple titre honorifique; et c'est, sous son principat que, pour la première fois, les ornements consulaires sont comptés pour un premier consulat. De même que la distinction entre provinces sénatoriales et impériales tend à disparaître en ce sens que le prince est le vrai maître pour les unes comme pour les autres et qu'il a la haute main sur toutes les nominations, — il est même probable que les revenus des provinces sénatoriales furent déjà adjugés au fisc à cette époque, — de même certaines magistratures, jusque-là sénatoriales, sont données à des chevaliers. C'est ainsi que, sous Sévère, le légat censitaire des trois Gaules est, pour la première fois, un chevalier. L'ordre équestre gagne en importance à mesure que les prérogatives de l'ordre sénatorial disparaissent. Il semble même que Sévère ait voulu réorganiser l'ordre des chevaliers; il établit entre eux diverses classes, les uns ont droit au titre de *uir perfectissimus,* les autres à celui de *uir egregius.*

Mais si tout ce qui touche au Sénat tend à disparaître ou au moins à perdre en importance, Sévère, par contre, s'efforce d'augmenter sa propre puissance

[1] Ainsi L. 1, § 1. D. XXVII, 9.

et d'accorder plus de prérogatives à tous ceux qui peuvent consolider son pouvoir absolu.

Si les magistratures républicaines disparaissent ou deviennent purement nominales, les magistratures impériales gagnent en importance.

Le préfet de la ville a toute la juridiction criminelle à Rome et à cent milles le long des voies romaines; le préfet du prétoire connaît de tous les crimes commis dans les parties de l'Italie qui ne sont pas du ressort du préfet de la ville. Il juge en appel les crimes de tout l'empire, à la place du prince et moyennant l'approbation de celui-ci. C'est aussi devant son tribunal que sont portées les accusations de lèse-majesté. Il est digne de remarque que, si en fait on appliquait souvent la torture à des citoyens accusés de crime de lèse-majesté, alors qu'en droit strict la torture n'était appliquable qu'aux esclaves, depuis Sévère celle-ci est appliquée de droit à tous les citoyens prévenus de ce crime [1].

Nous avons vu que Sévère regardait l'armée comme le principal soutien de son pouvoir. Les guerres civiles ayant diminué considérablement les forces de l'empire, il créa trois nouvelles légions; et par sa réorganisation de la garde prétorienne il accorda le même droit à toutes les provinces, détruisit l'antagonisme qui existait auparavant entre les prétoriens et les légionnaires; et de ce moment la garde prétorienne ne fut plus qu'un corps d'élite des légions. Les légionnaires ne font plus qu'un avec les prétoriens : ce qui était une sécurité de plus pour le prince; car si les prétoriens n'attaquèrent jamais la dyarchie, ils menacèrent bien souvent la personne de l'empereur.

Rome, par contre, perd un de ses principaux priviléges. Ce sont des Barbares qui occupent le camp prétorien; ce ne sont plus des Romains qui décident des destinées du monde. C'était là une conséquence logique des faits antérieurs. Il y avait quelque chose d'anormal dans ce fait que l'existence d'un pouvoir occupé par des provinciaux put dépendre de la volonté de troupes recrutées dans une bien petite partie de l'empire. Du jour où les provinces ne furent plus des terres conquises et asservies, mais commencèrent d'une manière ou d'une autre à participer au pouvoir, il fallait logiquement en arriver à une égalité complète. Plus on considère les innovations intro-

[1] PAUL. *Sent.* V, 29, 2.

duites par Sévère, plus on s'aperçoit de sa tendance à faire disparaître tout privilége et à unifier l'empire. Cette même tendance se remarque dans sa politique en province; car ici comme partout Sévère prouve qu'il était non-seulement un excellent administrateur, mais aussi un profond politique.

Pour que le pouvoir d'un prince absolu soit solidement établi, il faut qu'il travaille à l'unification de son empire. Les moyens employés par les empereurs romains pour romaniser et par conséquent pour unifier l'empire furent l'établissement de colonies, la concession de priviléges, et la construction de grandes routes. Ces moyens étaient les plus simples et les plus naturels et de nos jours encore on constate que la russification est bien plus avancée en Sibérie le long des grandes voies de communication que dans le reste du pays. Les légionnaires et les vétérans contribuèrent aussi à inspirer aux provinciaux le goût de la civilisation romaine.

Sévère continua si bien, sous ce rapport, la politique de ses prédécesseurs, qu'à sa mort, Caracalla trouva l'empire unifié au point que, sans secousse aucune, il put accorder le droit de cité à tous les sujets libres. Cette mesure fut prise, il est vrai, dans un but fiscal; mais son importance n'en est pas moins capitale pour l'unification de l'empire romain qui n'est plus, dès lors, comme jadis, une simple réunion de provinces.

Il est souvent difficile de dire dans quel but on favorisa une province plutôt qu'une autre. On peut cependant affirmer que d'ordinaire on voulait la romaniser davantage. Si le prince est un homme politique, il aura à favoriser surtout les provinces où la romanisation a fait le moins de progrès et où par conséquent une révolte et bien souvent une invasion sont le plus à craindre. Nous ne croyons pas qu'en général les empereurs aient songé à rendre des populations si diverses vraiment romaines et par leur religion et par leurs mœurs et par leurs idées [1] : ils n'y auraient du reste pas réussi. Ils avaient plutôt pour but de faire aimer la civilisation romaine des provinciaux et de les attacher au pouvoir romain afin de rendre l'unification de l'empire pos-

[1] Peut-être a-t-on voulu, au commencement de l'empire, assimiler complétement les provinciaux à Rome (ainsi Tac. *Agr.* XXI), mais on a dû remarquer bientôt qu'il n'y avait pas moyen de faire d'un Africain ou d'un Gaulois un vrai Romain; pas plus que de nos jours on ne parviendrait à faire d'un Indou ou d'un Javanais un Anglais ou un Hollandais. Du reste cette question de la romanisation des provinces n'est pas encore résolue.

sible et l'invasion plus chanceuse et plus difficile. Cette romanisation ne devint cependant jamais si complète qu'on a bien voulu le dire; car, dans ce cas, les invasions des Barbares auraient rencontré une plus vive résistance. Sévère, ayant, avant d'arriver au pouvoir, occupé des fonctions dans diverses parties de l'empire, était à même, mieux que personne, de connaître les nécessités des provinciaux et de juger quelles provinces devaient surtout attirer son attention.

Examinant la question à ce point de vue, on comprend qu'il n'avait à s'occuper ni de l'Espagne, ni de la Narbonnaise. On a souvent affirmé qu'il s'intéressa plus aux provinces d'Orient qu'à celles d'Occident. A de rares exceptions, il semble que ses sympathies ou ses rancunes furent pour peu de chose dans cette politique; mais comme les révoltes étaient nombreuses en Orient, que le Parthe y était toujours à craindre et que les populations y restaient on ne peut plus rebelles à l'influence romaine, on conçoit sans peine que Sévère comprit qu'il avait à fortifier l'empire surtout dans ces contrées. Grâce à l'organisation de la Mésopotamie en province, aux légions qui y tinrent garnison et à la fondation de certaines colonies, le nom romain fut de nouveau respecté dans ces contrées lointaines et la paix aurait pu être durable si les successeurs de Sévère avaient été assez hommes politiques pour profiter de son œuvre. D'un autre côté, Sévère ne s'occupa guère de la Gaule où cependant il avait aussi eu un compétiteur à combattre. La Gaule fut quasi oubliée et la raison en est très-simple. Cette province avait été de tout temps d'une telle importance que les premiers Césars avaient tâché de la romaniser autant que possible et y avaient construit bien plus de routes que partout ailleurs : aussi la Gaule était-elle peut-être la province la plus romaine de l'empire. En se plaçant au point de vue romain, Sévère aurait dû cependant se soucier davantage de cette contrée, et y développer de plus en plus l'élément romain, ne fût-ce qu'en vue d'une invasion de Barbares. Mais les empereurs songèrent bien peu à cet élément nouveau qui devait détruire la puissance romaine en Occident et Rome se doutait à peine du péril lorsque les Barbares étaient déjà à ses portes. On comprend du reste qu'un empereur du commencement du III[e] siècle n'ait pas poussé si loin la prévoyance politique.

Mais Sévère ne songea pas seulement aux provinces d'Orient : il donna

aussi tous ses soins à la romanisation de la Pannonie et de l'Afrique. Dans cette dernière province l'élément romain avait fait peu de progrès : le latin y était seulement la langue officielle; le punique continuait à être la seule langue populaire, comme le prouvent les nombreuses inscriptions puniques que l'on découvre tous les jours en Afrique; et même du temps de saint Augustin le latin n'était pas encore parvenu à supplanter la langue nationale. Nous avons vu précédemment comment il s'occupa de la Pannonie et de la Dacie : nous n'avons donc pas à y revenir.

Comme sous le règne de Sévère l'empire jouit d'une longue paix, que les provinces furent bien administrées, au point que nous ne connaissons ni réclamations ni émeutes de cette époque, le régime romain dut paraître très-doux aux provinciaux, et la romanisation put faire de grands progrès dans toute l'étendue de l'empire.

Mais du moment que l'élément romain devenait puissant en province, les commandements trop étendus constituaient un danger permanent pour le maintien du pouvoir du prince et pour l'intégrité de l'empire. On avait déjà songé maintes fois à séparer l'Orient de l'Occident et à y établir un pouvoir indépendant de Rome; et sous Sévère avait surgi, pour la première fois, cette idée de l'établissement d'un État de l'Ouest, composé de la Bretagne, de l'Espagne et de la Gaule, idée que nous voyons reparaître sous Constantin le Grand. Sévère comprit ce danger; et c'est sous son règne que commence le morcellement des provinces que Dioclétien dut continuer. C'est ainsi que nous voyons établir des divisions nouvelles en Bretagne, en Syrie et en Afrique.

Cette unification de l'empire n'était cependant pas complète aussi longtemps que l'Italie se trouvait dans la situation spéciale que l'on sait. Et ici Sévère fait une innovation d'une importance capitale. Il établit une légion en Italie, aux portes de Rome; il étend par là son pouvoir proconsulaire sur elle; et de ce moment l'Italie peut être considérée comme une province, la grande différence entre elle et le reste de l'empire ayant disparu. Du moment que cette transformation sera complète, Rome pourra vraiment se considérer comme la capitale d'un immense empire unifié.

Au milieu de toutes ces transformations que devient donc le pouvoir du prince? La tendance de Sévère à l'absolutisme se manifeste clairement par

le titre de proconsul qu'il prend à Rome comme en province. Le proconsulat accordait au prince ses plus grandes prérogatives, mais les premiers Césars s'étaient contentés d'en avoir les droits sans en prendre le titre. A de rares intervalles ce titre apparaît sur quelques inscriptions depuis l'époque de Trajan. Julien est le premier auquel le Sénat accorda le *ius proconsulare* [1]; et Sévère est le premier qui depuis 193 prend généralement le titre de proconsul sur les inscriptions. Sur les monnaies ce titre n'apparaît que sous Dioclétien.

D'un autre côté, grâce à l'influence des idées orientales dont le développement était favorisé par Julia Domna, par les religions orientales de plus en plus en vogue à Rome et par les jurisconsultes qui trouvaient en Orient la justification de la théorie du pouvoir absolu, l'idée de la déification du prince régnant fit des progrès considérables. Après tout l'État avait toujours été considéré comme une sorte de déité dans toutes les sociétés païennes; et il n'était que logique de transmettre cette déité au prince du moment que l'État s'était identifié avec lui.

Sévère tout le premier prend régulièrement le titre de *Dominus noster,* impliquant une idée de soumission aussi absolue de la part des citoyens pour le prince que de la part de l'esclave à l'égard de son maître. De là à l'idée d'une déification il n'y a pas loin. Tertullien va jusqu'à considérer le nom de *Dominus* comme un *cognomen* de *deus* [2]; et nous voyons un gouverneur donner à un rescrit de Sévère le nom de θεῖα γράμματα [3]; dans diverses inscriptions on lui donne le titre de θειότατος [4]. En Orient ces idées avaient toujours été en vogue; et, déjà bien avant Sévère, on y divinisait des princes régnants; mais c'est surtout sous son règne que ces théories commencent à se développer en Occident, et préparent ainsi de plus en plus l'établissement d'une monarchie absolue et orientale.

[1] Cap. *Iul.* 3.

[2] Tert. *Apol.* 34 : « *Hoc enim Dei est cognomen.* » Ce titre de *dominus noster* apparaît pour la première fois sur les monuments sous Domitien. Marini, *Fratr. arv.*, p. 508.

[3] Henzen, 6429.

[4] C. I. G. 2154; de même dans celle (3178) qui rappelle la lettre de Sévère à ceux de Smyrne à propos du sophiste *Claudius Rufinus.* De Marc-Aurèle et de Verus on avait déjà dit de leur vivant : *sanctissimi imperatores.* Henzen, 6485.

Sévère fraye la route à la monarchie absolue que Dioclétien devait fonder[1]. Cette tendance à l'absolutisme, à part un moment d'arrêt sous Alexandre Sévère, s'accentue de plus en plus et Dioclétien trouve le terrain tout préparé. Dans ce sens Sévère peut être considéré comme le précurseur de Dioclétien; mais d'un autre côté Sévère n'avait pas encore l'idée de la division de la monarchie[2] qui devint sous Dioclétien une nécessité évidente parce que cet empire unifié était trop grand pour être à l'abri de révoltes intestines et trop faible pour résister aux attaques des Barbares. En Orient le despotisme put se maintenir parce que c'était le pays classique du despotisme et que les populations s'y trouvaient dans une situation économique plus stable qu'en Occident. Ici par contre la monarchie se trouva en face de deux pouvoirs nouveaux : le christianisme et les Barbares. Elle aurait pu s'accommoder avec la religion nouvelle parce qu'il lui était bien plus facile qu'au principat d'établir sérieusement la distinction entre les deux pouvoirs. Malheureusement elle fut trop faible pour résister aux Barbares, et la cause de cette faiblesse est à chercher non dans telle ou telle forme du gouvernement, mais bien dans le vice économique qui rongeait la société romaine. L'esclavage, l'absence de travail libre, la destruction de l'agriculture et de l'industrie, l'appauvrissement se développant de plus en plus, d'où résultait pour le monde romain l'obligation de manger son capital et pour les familles celle de limiter le nombre de leurs enfants, telles sont les principales causes de la ruine de la société romaine[3].

Sévère put détruire la dyarchie d'Auguste, tendre à fonder un pouvoir fort, il fut incapable de détruire le vice économique qui rongeait le monde romain. Qui sait si lui-même n'a pas compris cette incapacité; et ne serait-ce pas en reportant ses idées sur son impuissance à fonder un régime durable qu'il laissa échapper de sa bouche expirante ces tristes paroles : « *Omnia fui et nihil expedit.* »

[1] Un fait significatif est la volonté bien arrêté chez le prince de fonder une dynastie.

[2] Le projet de partager l'empire, formulé par Caracalla et Géta, fut le résultat non d'une nécessité politique, mais bien de dissensions de famille. Cf. Her. IV, 3.

[3] Rossi, *Études d'économie politique* (Mélanges posthumes, I); V. Hehn, *Kulturpflanzen und Hausthiere*, S. 430 sqq.

INDICES.

I

NOMINA ET COGNOMINA VIRORUM ATQUE MULIERUM.



II

NOMINA CHRISTIANORUM [1].

[1] Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des hérésiarques.

FINIS

ADDENDA ET CORRIGENDA.

Page 5, note 4 : I, 1, *lisez :* I, 2, 5.

— 24, — 1 : *ajoutez : Domna* est le mot *Domina* grécisé. Cf. EGGER *ap.* RENAN, *Mission de Phénicie,* p. 30; *J. Ver. Alt. Rh.,* XXI, 65. — ECKHEL, VII, 198, croit que c'est un nom propre.

— 29, ligne 21 : dans une localité... *lisez :* à Alba Pompeia (Alba), dans la maison paternelle. C'est *uilla patris* et non *matris* ou *Martis* qu'il faut lire dans CAP. *Pert.* 1. Cf. C. I. L. V, p. 863.

— 30, note 8 : *Rh. Museum,* XX, *lisez :* XII.

— 33, — 3 : Clara Æmilia, *lisez :* Æmilia Clara.

— 36, — 5 : Gustianus, *lisez :* Gentianus.

— 37, ligne 8 : Sarmizegetusa, *lisez :* Potaïssa.

— — — 10 : — — Apulum (Carlsbourg).

— — note 2 : *ajoutez :* Une inscription gravée en l'honneur de Tib. Claudius Candidus permet de supposer que le Noricum ne reconnut Sévère qu'après y avoir été obligé par la force armée; et que cette résistance fut domptée par Candidus. WILMANNS, *Ex. Inscr.,* 1201.

— 41, ligne 15 : Aquileius, *lisez :* Aquilius.

— — note 3 : S. 333, *lisez :* 339; et *ajoutez :* le texte de DIO LXXIII, 17 ne prouve pas que celui-ci ait passé dans les rangs de Sévère.

— 71, — 4 : Mummius, *lisez :* Nummius.

— 73, — 2 : il y a un troisième, *lisez :* second.

— 82, ligne 23 : *supprimez :* d'Italie.

— — note 3 : Appius Claudius Lateranus, *lisez : Tit. Sextius Lateranus* (WILLMANNS, 122). C'est à tort qu'ORELLI (1399) et E. DESJARDINS (*Rev. arch.,* 1873, 178) admettent qu'Appius fut consul en 197. L'année de son consulat est inconnue. C'est Tit. Sextius qui fut consul en 197. Cf. C. I. L. III, 5795.

— 87, ligne 15 : Fiers, *lisez :* Fier.

— 97, — 15 : au Doubs, *lisez :* du.

— 111, note 6 : *ajoutez :* DIO LXXV, 8.

— 131, — 6 : — C. I. G. 5973.

— 132, ligne 30 : BORGHESI regarde l'inscription de Coelius Rufus comme fausse. VII, 318.

— 133, — 6 : nons, *lisez :* nous.

— 138, — 19 : MANCIUS, *lisez :* MARCIUS.

— 141, note 3 : conduit en erreur, *lisez :* induit.

— 168, — 4 : *ajoutez :* RENIER, I. A. 3379; BOISSIÈRE, *Essai sur l'Afrique,* p. 432.

— 174, — 3 : — Cette inscription est suspecte. Cf. *infra,* p. 250.

Page 176, ligne 16 : légat, *lisez* : légat de la Germanie supérieure Q. Aiacius Modestus Crescentianus (*J. Ver. Alt. Rh.*, LXVI, 17).

— 182, — 16 : un légat, *lisez :* le légat L. Septimius Valerianus. Cf. *supra*, pp. 77 et 78.

— 184, — 23 : il y a la *ciuitas Ucres* en 193 (*Rev. arch.*, 1873, XXVI, p. 73), le *pagus.*

— 185, — 7 : restant dans, *lisez :* stationnant sur pied de guerre à Ména, probablement pour empêcher les incursions des tribus limitrophes, consacra... et à la note 6, *ajoutez :* Cf. 1613; Henzen, A. d. I., 1860, p. 83. Je lis : *morans in procinctu,* et non : *in prouincia.*

— 190, — 21 : *ajoutez :* Une ville prit même le nom de *Plautianopolis* en son honneur. C. I. L. VI, 2386.

— 229, note 5 : — alias 190.

— 239, ligne 6 : quelle, *lisez :* qu'elle.

— 242, note 4 : laudi, *lisez :* laude.

TABLE DES MATIÈRES.

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS :

C. I. G.	= *Corpus inscriptionum graecarum* de Boeckh.
C. I. A.	= *Corpus inscriptionum atticarum* de Berlin.
C. I. L.	= *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin.
Mommsen, I. R. N.	= Mommsen, *Inscriptiones regni Neapolitani.*
Renier, I. A.	= Renier, *Inscriptions de l'Algérie.*
Waddington, I. S.	= Waddington, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie.* Paris, Didot, 1870.
Brambach, I. Rh.	= Brambach, *Corpus inscriptionum rhenanarum.* Elberfeld, 1867.
A. d. I.	= *Annali dell' Instituto di corrispondenza archeologica.*
B. d. I.	= *Bulletino dell' Instituto di corrispondenza archeologica.*
Rossi, B. A. C.	= Rossi, *Bulletino di archeologia cristiana.*
J. Ver. Alt. Rh.	= *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande.*

L'Académie ayant bien voulu nous permettre de revoir le Mémoire que nous avions envoyé au concours, nous avons mis entre crochets les passages qui ont été notablement changés.



